3/289

EDMOND BAPST

Ministre plénipotentiaire

LES ORIGINES

DE LA

GUERRE DE CRIMÉE

LA FRANCE ET LA RUSSIE

De 1848 à 1854



PARIS

LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE

15, RUE SOUFFLOT, 15

* УЧЕБНАЯ КОЛЛЕКЦИЯ КНИГ. ОБР. *
БИБЛИОТЕКА

LES ORIGINES

DE LA

GUERRE DE CRIMÉE

3/289.

EDMOND BAPST
MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE

LES ORIGINES
DE LA
GUERRE DE CRIMÉE

34.23

LA FRANCE ET LA RUSSIE
De 1848 à 1854.



PARIS
LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE
15, RUE SOUFFLOT, 15

B. N. C.
39
BIBLIOTEKA Jagiellońska Kraków

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation
réservés pour tous pays.

Copyrigth by Ch. Delagrave, 1912.

LES ORIGINES

DE LA

GUERRE DE CRIMÉE

LA FRANCE ET LA RUSSIE

1848-1854

CHAPITRE PREMIER

PROCLAMATION DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
RUPTURE DES RELATIONS ENTRE LA FRANCE ET LA RUSSIE
MISSION DU GÉNÉRAL LE FLO A SAINT-PÉTERSBOURG

C'est le 5 mars 1848 que fut connue à Pétersbourg la révolution du 24 février qui ramena en France la république. Or, d'après le calendrier russe, c'était le dimanche gras, celui que l'on nomme en Russie la *folle journée,* et à cette occasion une grande matinée dansante avait lieu au palais Anitchkof, chez le grand-duc héritier. La fête, commencée vers deux heures, devait se prolonger jusqu'à minuit, heure de l'entrée dans le grand carême russe, en comprenant l'intermède d'un grand dîner. La veille, dans la soirée, une dépêche arrivée de Varsovie avait annoncé l'abdication du roi Louis-Philippe en faveur de son petit-fils le Comte de Paris et la régence, jusqu'à la majorité de ce dernier, de la duchesse d'Orléans, sa mère. Quand cette dépêche avait été lue au Palais d'Hiver, le frère de l'empereur, le grand-duc Michel,

41521

avait fait la remarque : « Vous verrez que dans deux mois ils auront en France une révolution complète. » Mais ce propos n'avait pas eu d'écho dans le cercle impérial, et l'empereur personnellement était content de la nouvelle; car il nourrissait contre le roi Louis-Philippe une profonde antipathie, et, au contraire, il tenait la duchesse d'Orléans en haute estime.

Cependant la fête chez le grand-duc héritier suivait brillamment son cours, quand tout à coup, à 5 heures, l'empereur, qui n'avait pas encore paru, entra précipitamment dans la salle de danse, en tenant dans sa main levée une dépêche qu'il venait de recevoir du ministre de Russie à Berlin; et, s'adressant aux danseurs, il leur cria ces mots : « Sellez vos chevaux, messieurs, la république est proclamée en France[1]; » puis il se retira dans le cabinet de travail de son fils, où nombre de personnages marquants s'empressèrent de le suivre.

Malgré l'émotion causée par la brusque apostrophe de l'empereur, la fête se poursuivit selon le programme, mais elle manqua désormais d'entrain, la danse étant, en dépit des efforts de l'orchestre, remplacée par des conversations sur la nouvelle du jour[2].

L'empereur, dans le courant de l'après-dîner,

1. Ce propos est rapporté par le secrétaire particulier de l'impératrice Alexandra Feodorovna, épouse de l'empereur Nicolas (A. Th. von Grimm, *Alexandra Feodorovna, Kaiserin von Russland*), mais il est nié par le général Schilder, qui a composé un récit de la fête chez le grand-duc d'après des notes manuscrites, prises à l'époque, par plusieurs des assistants (*Istoritcheskyi Viestnik*, numéro d'octobre 1899).

2. La nouvelle de la révolution se propagea vite dans Pétersbourg. Le chargé d'affaires de France, M. Mercier de Lostende, n'avait pas été invité à la *folle journée ;* il se trouvait dans son cabinet de travail, causant avec un collègue anglais, quand un employé subalterne de l'ambassade fit irruption dans la pièce, le chapeau sur la tête, et cria à tue-tête : « Citoyen, vive la République! »

reparut pendant quelque temps parmi les invités, et alors, sans affectation ni colère, il donna libre cours aux sentiments contradictoires qui le partageaient. « Qu'en dites-vous? demanda-t-il à plusieurs hauts fonctionnaires; voilà la comédie finie en France, et le coquin à bas. Depuis bientôt dix-huit ans, on me taxe d'imbécile quand je dis que son crime trouvera sa punition encore ici-bas; pourtant mes prévisions viennent de s'accomplir; il n'a que ce qu'il mérite, il sort par la même porte par laquelle il est entré. » « Je voudrais savoir, disait l'empereur à d'autres, ce que l'Angleterre va penser de tout cela. D'après moi, il serait désirable que les Français, cédant à leur emportement actuel, s'élançassent tout de suite vers le Rhin; car les Allemands, par fierté naturelle, leur résisteraient, tandis que si les Français réfléchissent et donnent aux Allemands du répit, les utopistes et les révolutionnaires, qui sont si nombreux chez ceux-ci, exciteront en Allemagne un bouleversement pareil à celui de la France. » Or l'empereur redoutait beaucoup plus que du côté de la France, une contagion révolutionnaire venant de l'Allemagne, et il savait qu'un sourd mécontentement travaillait activement ce pays. Il était à cet égard parfaitement éclairé par sa femme, princesse de Prusse, qui se tenait avec le plus grand soin au courant des mouvements intellectuel et philosophique en Allemagne.

De son côté, le grand-duc héritier, qui ne nourrissait pas contre le roi Louis-Philippe une animosité aussi violente que celle de son père, exprimait l'avis que, si le souverain renversé n'était pas à plaindre, le coup porté en France au principe d'autorité était déplorable et menaçait d'avoir dans les autres pays d'Europe des conséquences graves.

Cette considération d'un contre-coup probable non seulement en Allemagne, mais en Pologne et même

en Russie, paraît avoir vite primé chez l'empereur tous les autres sentiments qu'avait suscités chez lui la nouvelle de la révolution survenue en France; et c'est sans doute l'examen des conséquences de cette révolution qui dut faire le thème de l'entretien que, à la fin de la soirée, de retour au Palais d'Hiver, il eut avec son chancelier le comte de Nesselrode. Il est, en tout cas, certain que pendant les deux jours qui suivirent, l'empereur, effrayé par le spectre de la propagande révolutionnaire, pensa à envoyer au plus vite sur le Rhin 300.000 hommes de troupes russes; et il fallut un effort assez énergique de plusieurs de ses conseillers pour le faire renoncer à ce projet, que l'état obéré des finances russes, non moins que la résistance à attendre de l'Allemagne, rendait pourtant, à la moindre réflexion, absolument déraisonnable. En fin de compte, il se borna à décider pour le commencement du printemps la concentration de forces imposantes sur la frontière occidentale de l'empire. Un oukase adressé le 7 mars au prince Tchernichof, ministre de la guerre[1], et immédiatement livré à la publicité, instruisit en ces termes le peuple russe de la décision prise par son souverain :

« Il est survenu dans l'ouest de l'Europe, écrivait l'empereur, des événements qui annoncent une tendance criminelle à renverser les pouvoirs légitimes. Les traités d'amitié et les conventions qui unissent la Russie aux puissances voisines nous font un devoir sacré d'aviser en temps opportun aux mesures nécessaires pour mettre sur le pied de guerre une partie de nos troupes, afin d'être à même, si les circonstances venaient à l'exiger, d'opposer une forte digue au torrent destructeur de l'anarchie. »

1. C'était lui qui, en 1811, étant alors aide de camp d'Alexandre Ier, avait été envoyé en mission secrète à Paris et avait réussi à se procurer les états de la Grande Armée.

L'allusion aux accords de 1833 par lesquels la Russie, la Prusse et l'Autriche s'étaient mutuellement garanti la possession de leurs provinces polonaises, indiquait bien la préoccupation de l'empereur, et de fait les événements vinrent vite justifier celle-ci.

Le dimanche 12 mars, exactement une semaine après la nouvelle de la proclamation de la République en France, il arrivait à Pétersbourg une autre nouvelle qui fut bien plus désagréable encore à l'empereur : une assemblée de professeurs et de publicistes s'était réunie à Heidelberg, et, dans un programme portant la date du 5 mars, elle avait salué le nouvel ordre de choses en France, réclamé l'unité de l'Allemagne et la convocation d'un Parlement national, émis un vœu pour l'émancipation de la Pologne, enfin protesté contre l'intimité traditionnelle des divers souverains allemands avec la Russie. L'emportement qu'avait excité chez l'empereur la révolution accomplie en France, se renouvela; comme ses deux plus jeunes fils, les grands-ducs Nicolas et Michel, se présentaient à lui[1], il leur dit : « L'été prochain, vous continuerez votre éducation sur les champs de bataille. »

Puis vinrent les insurrections de Vienne et de Berlin, et les concessions libérales qu'elles obligèrent l'empereur Ferdinand et le roi Frédéric-Guillaume IV à faire à leurs sujets. La circulaire en date du 4 mars, par laquelle M. de Lamartine, devenu ministre des affaires étrangères, exposait en termes lyriques les idées du nouveau gouvernement français sur la politique étrangère, n'était pas non plus de nature à calmer l'empereur Nicolas. Sans doute, cette circulaire affirmait bien que « la République française n'intenterait la guerre à personne »; mais

1. Le grand-duc Nicolas avait alors seize ans et demi, le grand-duc Michel quinze ans et demi.

elle ajoutait que « cette même République avait le noble objet de faire réfléchir les souverains et les peuples », et qu' « à ses yeux les traités de 1815 », dont le maintien était le principe fondamental de la politique extérieure russe, « n'existaient plus en droit ».

Cependant, quels que fussent le mécontentement et les déceptions de l'empereur Nicolas, il se rendit bien vite compte que le mouvement qui emportait le reste de l'Europe était trop violent pour qu'on pût en ce moment lutter avec lui, même dans les régions immédiatement voisines de la Russie ; mieux valait réserver son action pour plus tard, quand les passions auraient commencé à s'assoupir, et se borner, en attendant, à préserver l'empire russe de la contagion environnante. C'est ce que l'empereur expliqua à son peuple dans un manifeste daté du 14/26 mars.

Malgré les expressions violentes dont ce document est plein à l'adresse du mouvement révolutionnaire, les résolutions de l'empereur se détachent très nettement : il ne se mêlera pas des affaires intérieures des autres pays, et ne prendra les armes que si la Russie elle-même vient à être envahie par la contagion :

« Après les bénédictions d'une longue paix, l'Europe occidentale se trouve aujourd'hui livrée à des troubles qui menacent d'amener le renversement de toute autorité légitime, de tout ordre social. L'émeute et l'anarchie, qui d'abord ont éclaté en France, n'ont pas tardé à franchir la frontière de l'Allemagne, et, s'y répandant comme un torrent destructeur dont la fureur s'accroît à raison des concessions faites par les gouvernements, ont fini par atteindre l'empire d'Autriche et le royaume de Prusse, nos alliés. Aujourd'hui, l'audace révolutionnaire, ne connaissant plus de bornes, ose même, dans sa démence, mena-

cer la Russie, dont Dieu nous a confié les destinées.

« Qu'il n'en soit pas ainsi! A l'exemple de nos prédécesseurs, fidèle à la sainte foi orthodoxe, après avoir invoqué le secours du Dieu tout-puissant, nous attendrons nos ennemis de pied ferme, de quelque côté qu'ils viennent; et sans ménager notre personne, nous unissant plus que jamais à notre sainte Russie, nous défendrons l'honneur du nom russe et l'inviolabilité de nos frontières. Nous sommes persuadé que chaque Russe, chacun de nos fidèles sujets, répondra avec joie à l'appel de son souverain, et que notre antique devise : *Pour la foi, le tsar et la patrie,* nous ouvrira aujourd'hui comme toujours le chemin de la victoire. Et alors, pénétrés d'un sentiment de pieuse reconnaissance, comme nous sommes aujourd'hui pleins d'une sainte confiance en Dieu, nous nous écrierons tous ensemble : *Nobiscum Deus; audite, populi, et vincimini, quia nobiscum Deus.* »

Le sentiment que l'empereur Nicolas, à la suite de tous ces événements, s'était formé envers la France, était très complexe. Il en voulait à notre pays d'avoir été l'initiateur du mouvement qui ébranlait les trônes de ses alliés; il lui en voulait des actes de désordre qui s'y commettaient journellement en dépit même du gouvernement provisoire; il lui en voulait surtout des excitations qui s'y produisaient sans cesse en vue de compléter le bouleversement politique de l'Europe. Mais, en même temps, sans reparler du plaisir que lui causait la chute du roi Louis-Philippe, il préférait de beaucoup la république démocratique à la monarchie constitutionnelle; dans une république démocratique il voyait un régime dont un des premiers buts devait être l'amélioration du sort de ces humbles que son esprit mystique et de trop nombreuses constatations de corruption

faites chez les *tchinovniks* (petits fonctionnaires russes) le portaient à considérer comme beaucoup plus dignes d'intérêt de la part de l'État que les classes moyennes et bourgeoises appelées à dominer dans une monarchie constitutionnelle; et, d'autre part, il n'avait pas à redouter en Russie une propagande en faveur de la forme républicaine, tandis que les idées constitutionnelles pouvaient y trouver faveur; le souvenir de la conspiration des Décabristes[1] entretenait chez lui cette crainte.

« La république, disait-il alors, peut marcher de pair avec la monarchie absolue; toutes deux ont pour but direct le bonheur du peuple. Les constitutions, au contraire, ne sont faites que pour l'avantage de quelques particuliers[2]. »

Ces idées divergentes donnent l'explication de la conduite tenue au printemps de 1848 par l'empereur Nicolas vis-à-vis de la France. Tout en rompant officiellement les relations diplomatiques avec elle et en manifestant à son adresse, par des explosions fréquentes, une irritation qui parfois était violente, il ne rappela pas de Paris M. Nicolas Kisselef, qui depuis la fin de 1841 y était accrédité comme chargé d'affaires de Russie[3]. Le fait était d'autant plus significatif que, à la suite de la proclamation de la république en France, l'ambassade du roi Louis-Philippe à Pétersbourg s'était rapidement dispersée et que de son personnel, à côté du consul-chancelier, fonctionnaire n'appartenant pas au service diplomatique, il n'était resté sur place comme gardien des archives

1. Conspiration en vue de l'établissement d'une constitution qui avait donné lieu à une émeute assez grave à Pétersbourg en 1825, au moment de l'avènement de l'empereur Nicolas.

2. Mot rapporté par le lecteur de l'impératrice (*Alexandra Feodorovna, Kaiserin von Russland,* par A. von Grimm).

3. Il ne faut pas le confondre avec son frère le comte Paul Kisselef, qui fut ambassadeur de Russie en France après la guerre de Crimée.

que le secrétaire-archiviste. Sans doute M. Kisselef avait, de son côté, perdu sa qualité officielle, et, en droit strict, il n'était plus qu'un particulier russe logeant dans l'ancienne ambassade impériale ; mais l'avoir laissé à Paris, avec son personnel[1], pour observer les événements et en rendre compte, indiquait clairement chez l'empereur l'intention de ne pas tenir absolue rigueur au régime nouveau et d'attendre, au contraire, une occasion pour entrer en rapports avec lui.

Aussi bien c'est ce que Sa Majesté elle-même prit soin de dire à M. Mercier de Lostende, le chargé d'affaires de France déchu de ses fonctions par suite de la révolution de février, qu'Elle avait tenu à recevoir en audience de congé, avant qu'il ne quittât la Russie. « Sa Majesté, écrivait M. Mercier à M. de Lamartine au sortir de cette audience, m'a répété, dans un langage plein de noblesse, qu'elle désirait la paix; qu'elle ne s'immiscerait certainement pas dans les affaires des autres pays ; que peu lui importait que la France fût république ou monarchie, pourvu qu'elle fût tranquille et heureuse; qu'Elle-même ne tenait qu'au maintien des traités ; qu'Elle armait fortement pour les faire respecter, et non dans un autre but; qu'Elle fermait pour le moment son ambassade de Paris, mais qu'aussitôt que le gouvernement en France aurait donné des gages de stabilité, Elle s'empresserait de se faire représenter auprès de lui; que, en attendant, elle ne négligerait rien pour entretenir de bons rapports entre les deux pays, et que les Français en Russie pouvaient compter sur son entière protection[2]. » Selon cette dernière promesse, des ordres formels furent, en effet, donnés pour que les consuls et agents consulaires français continuas-

1. Avec M. Kisselef resta notamment à Paris le prince Lobanof Rostovsky, le futur ministre des affaires étrangères de Russie.
2. M. Mercier à M. de Lamartine, 16 mars 1848.

sent à être reconnus comme tels et à être protégés dans l'exercice de leurs fonctions par les autorités russes, et aussi pour que les navires français fussent traités comme par le passé dans tous les ports russes, conformément au traité de commerce qui restait en vigueur entre les deux pays. Inversement, les consuls et agents consulaires de Russie en France reçurent l'ordre de conserver leurs fonctions[1].

La grande circulaire de M. de Lamartine sur la politique extérieure de la République devait être communiquée aux divers gouvernements par les représentants français à l'étranger; elle ne put l'être à Pétersbourg au gouvernement russe, par suite de la rupture des relations diplomatiques; ce fut une circonstance heureuse; l'empereur Nicolas put paraître avoir ignoré cette circulaire, et l'on évita ainsi une réponse qui, à Paris, aurait certainement été jugée offensante.

Au mois de mai suivant, on eut encore à se louer bien davantage de l'interruption des relations diplomatiques entre les deux gouvernements. L'assimilation du royaume de Pologne à la Russie était une tâche que l'empereur Nicolas s'était imposée, et dans l'accomplissement de laquelle il ne transigea jamais. Or, à Paris, à peine l'Assemblée nationale élue pour rédiger une nouvelle constitution fut-elle réunie, la question polonaise fut bruyamment mise en avant. Le 15 mai, la foule envahit le local de l'Assemblée aux cris de *Vive la Pologne!* et présenta une pétition rédigée dans les clubs de Paris qui réclamait le départ immédiat d'une armée française pour libérer ce malheureux pays. Le tumulte empêcha un vote d'être pris, et bientôt l'Assemblée fut délivrée de ses envahisseurs par la garde nationale. Mais on était néan-

1. L'empereur Nicolas ne révoqua pas non plus le don qu'il avait fait du porphyre destiné au tombeau de Napoléon Ier. Ce porphyre fut embarqué à Pétersbourg, en avril 1848.

moins obligé de tenir compte d'une idée qui avait pu déterminer dans Paris un mouvement populaire auquel plus d'une vingtaine de mille hommes avaient pris part. Le 24 mai suivant, l'Assemblée vota donc, sur la proposition de son comité diplomatique, une résolution invitant la commission exécutive[1] « à prendre pour règle de conduite les vœux exprimés dans ces mots : *Pacte fraternel avec l'Allemagne, reconstitution de la Pologne indépendante et libre, affranchissement de l'Italie* ».

Cette résolution, qui fut votée à l'unanimité, était un véritable défi à l'empereur Nicolas. Il se donna l'apparence de l'ignorer, et demeura impassible, en se disant que « le bon sens finirait par l'emporter en France sur la passion ». Le chancelier de l'empire, comte de Nesselrode, quelque temps après, expliquait, dans une dépêche adressée à M. Kisselef, l'immobilité observée alors par le gouvernement impérial : « C'est par amour de la paix et pour ne pas ajouter à la fermentation universelle provoquée par la révolution de Février, que nous nous sommes abstenus de protester publiquement contre les doctrines émises en France au sujet des nationalités[2]. »

Au surplus, dans la pratique, quand des paroles il fallait passer aux actes, le gouvernement provisoire s'était montré à l'égard des puissances étrangères d'une modération digne d'éloge. Les tentatives d'agression complotées sur le sol français contre la Belgique, le grand-duché de Bade et la Savoie furent réprimées avec énergie; les Irlandais, qui préparaient un soulèvement contre l'Angleterre, ne réus-

1. Le 11 mai, le pouvoir exécutif, abandonné par le gouvernement provisoire du 24 février, avait été remis par l'Assemblée nationale à une commission composée de cinq membres. M. de Lamartine, faisant partie de cette commission, quitta le ministère des affaires étrangères, où il fut remplacé par M. Jules Bastide.

2. Le comte de Nesselrode à M. Kisselef, septembre 1848.

sirent point à arracher de M. de Lamartine le moindre encouragement, et même ce ministre, si débordants d'enthousiasme que fussent ses discours aux *fils de la Pologne*, s'occupa activement de calmer l'agitation que ceux-ci entretenaient dans Paris. Un jour, vers la fin du mois de mars, à l'hôtel de ville, où ils s'étaient rendus en masse pour réclamer une croisade de la République en faveur de leur patrie mutilée, le grand orateur osa leur tenir tête : « Le gouvernement provisoire ne se laissera pas changer sa politique dans la main par une nation étrangère, quelque sympathique qu'elle soit à nos cœurs. Nous aimons la Pologne, nous aimons l'Italie, nous aimons tous les peuples opprimés, mais nous aimons avant tout la France. »

Sur deux points seulement, au nord et au sud de l'Italie, le gouvernement provisoire, sortant de l'abstention, manifesta l'intention de seconder effectivement l'émancipation des populations soulevées contre leurs souverains; il se trouva ainsi en opposition avec la Russie, patronne déclarée du maintien des traités de 1815. Le 18 mars, Milan s'était soulevée contre les Autrichiens et, après cinq jours de lutte, les avait chassés; Venise avait immédiatement imité sa voisine. Sollicité de toutes parts, le roi de Sardaigne Charles-Albert prit alors en mains la cause de la libération de l'Italie du Nord; le 27 mars il franchit le Tessin, après avoir déclaré la guerre à l'Autriche. Au premier moment, M. de Lamartine vit de mauvais œil cette déclaration de guerre qu'il jugeait imprudente; mais bientôt, devant l'enthousiasme qui secouait toute la péninsule et qui entraînait le pape Pie IX et le roi de Naples à envoyer des troupes pour coopérer à l'expulsion des Autrichiens hors de l'Italie, le gouvernement provisoire prit lui aussi position contre l'Autriche, et, en vue d'une intervention militaire dans la vallée du Pô, il massa sur la

frontière des Alpes un corps d'observation qui, formé d'abord de 30.000 hommes, devait être porté au chiffre de 60.000. A Pétersbourg, au contraire, l'empereur Nicolas prit ouvertement le parti de l'Autriche; il envoya au ministre de Sardaigne ses passeports avec l'invitation de quitter au plus vite la Russie, et il rappela de Turin le représentant russe. Mais, malgré la contradiction absolue qui séparait ainsi les deux gouvernements sur le sort à faire au royaume lombard-vénitien, leur antagonisme de ce côté resta à l'état latent par suite de la conduite du gouvernement sarde; celui-ci déclara, en effet, que l'Italie, n'ayant besoin de l'aide de personne, agirait par elle-même, *Italia fara da se,* et il refusa péremptoirement le concours des troupes françaises, en ajoutant que si celles-ci, malgré ce refus, passaient la frontière, les forts sardes ouvriraient le feu sur elles. L'intervention française dans le nord de l'Italie se trouva dès lors limitée à l'envoi dans les eaux de Venise d'un petit croiseur.

Dans le royaume des Deux-Siciles l'intervention française eut un caractère plus effectif. Dès la fin de l'année 1847, les Siciliens, enhardis par des encouragements anglais, s'étaient révoltés contre la tyrannie du roi Ferdinand II, le roi Bomba, et avaient proclamé leur indépendance; le gouvernement provisoire français, tout en s'abstenant de reconnaître officiellement le nouvel état de choses ainsi créé dans l'île, résolut de prêter assistance aux Siciliens, ainsi que le faisait l'Angleterre, pour qu'ils ne retombassent pas sous la domination du roi Bomba; et à cet effet il envoya, pour croiser entre Naples et la Sicile, une escadre commandée par l'amiral Baudin. Cette escadre était depuis huit jours dans les eaux de Naples quand, le 15 mai, à l'occasion de l'ouverture des Chambres que le roi avait dû, à son corps défendant, accorder aux exigences de son peuple,

une émeute insignifiante provoquée, semble-t-il, par le parti rétrograde donna à celui-ci un prétexte pour ensanglanter toute la ville. Le ministre de France, M. Levraud, voulait que l'amiral Baudin mît à terre ses compagnies de débarquement pour arrêter la répression royale qui tournait au carnage; il voulait aussi que l'escadre bombardât le palais du roi. L'amiral se refusa à ces mesures extrêmes, mais il manifesta ouvertement sa désapprobation de la vengeance royale, en faisant recueillir par ses embarcations et en gardant à son bord, à l'abri de toutes menaces, les habitants qui jugeaient prudent de fuir. Mais dans le sud de l'Italie, pas plus que dans le Nord, il n'y avait pour les deux gouvernements français et russe de motif sérieux pour se mettre en lutte ouverte; certes, l'empereur Nicolas condamnait la rébellion sicilienne, mais il condamnait encore plus rigoureusement la conduite astucieuse du roi Bomba, malgré les relations personnelles qu'il avait nouées avec lui, quand, à la fin de l'année 1844, il avait mené l'impératrice souffrante à Palerme pour y passer l'hiver. L'empereur Nicolas n'admettait pas que la parole jurée pût être considérée, surtout par un roi, comme un vain mot.

En somme, en ce printemps de 1848, où presque toute l'Europe était en proie à des convulsions révolutionnaires, la France et la Russie — M. de Lamartine l'a écrit avec justesse — ne se *heurtaient* nulle part. « L'empereur était trop juste, la République était trop sage pour ne pas se regarder avec sang-froid[1]. » Que fallait-il pour qu'à cette contemplation méfiante succédât une reprise de rapports courtois? Une occasion.

Elle fut fournie par la répression de la grande insurrection qui ensanglanta Paris pendant les journées

1. *Histoire de la révolution de 1848,* livre XI.

des 23, 24, 25 et 26 juin. L'empereur Nicolas, qui, avant tout, était un soldat, fut flatté de ce que l'anarchie avait été vaincue par l'armée, et la société sauvée par un général. A l'instant il se prit de sympathie pour le général Cavaignac, qui venait de triompher de l'émeute, et il tint à le féliciter.

Par son ordre, le chancelier écrivit une lettre des plus élogieuses, que M. Kisselef fut chargé de remettre en mains propres au général. Il est vrai, cette lettre pouvait jusqu'à un certain degré être considérée comme une réponse aux bruits mensongers qui avaient circulé en Europe et qu'en France un ancien préfet de police n'avait pas craint de porter à la tribune de l'Assemblée nationale, bruits d'après lesquels la Russie aurait semé l'or à pleines mains parmi les ouvriers parisiens pour les inciter à la révolte contre le gouvernement de la République[1]. Mais, à la suite de cette lettre, il se produisait un autre fait dont aucune explication ne pouvait amoindrir la portée et qui montrait clairement l'existence chez l'empereur Nicolas, à l'égard de la France, de dispositions de plus en plus conciliantes. Pour manifester celles-ci, l'empereur se servit de son ministre à Naples, le comte Chreptovitch, qui était le gendre du comte de Nesselrode, chancelier de l'empire, et dont les déclarations, du fait de cette parenté, avaient, au point de vue extérieur, une importance incontestée.

Le 21 juillet, le comte Chreptovich se rendit à la légation de France, pour y faire visite, disait-il, à son collègue, M. Sain de Boislecomte[2]; mais il avait

1. Le 21 juin, M. Caussidière prétendit que « l'*or cosaque* ameutait les cent mille ouvriers sans travail qui chaque soir faisaient sur les boulevards le *club du désespoir* ».

2. M. Levraud avait donné sa démission, trouvant que le gouvernement français ne protestait pas assez vigoureusement contre la politique réactionnaire de Ferdinand II; il avait été remplacé par le comte de Rayneval, mais comme celui-ci ne pouvait rejoindre

calculé sa démarche de manière à ne pas rencontrer ce dernier, ancien chef de cabinet de M. de Lamartine, qui ne paraissait pas animé d'un sentiment favorable à la Russie et aurait, par conséquent, reçu avec scepticisme une avance de celle-ci. Mais à la légation de France il y avait un attaché, ou, comme l'on disait alors, un aspirant diplomatique, le comte Edgard de Ségur, qui, étant fils d'une Russe, était censé plus accessible à des idées de bonne entente entre la France et la Russie[1]. Ce fut à lui que le comte Chreptovitch s'adressa pour exposer, selon ses instructions, d'abord sur les affaires de Naples, puis sur le mécontentement que causait à l'empereur Nicolas la politique extérieure anglaise dirigée par lord Palmerston, enfin sur l'intérêt d'un rapprochement entre la France et la Russie, les vues toutes nouvelles auxquelles, après réflexion, venait de s'arrêter le gouvernement russe et qu'il serait heureux de voir adopter par le gouvernement français. Voici, telle que M. de Ségur la mit aussitôt après par écrit, la communication du comte Chreptovitch :

« Nous avons été d'avis, du jour où le roi Ferdinand a donné et juré la constitution, qu'il devait observer religieusement sa promesse; notre langage depuis lors a été celui de la puissance la plus constitutionnelle. La confiance du pays dans son souverain est aujourd'hui d'un intérêt suprême; car ils ont tous deux à lutter contre une influence terrible, que votre intérêt et votre devoir, aussi bien que les nôtres, sont de combattre; je veux parler de l'influence anglaise, qui vient de se signaler par un fait si marquant en Sicile. L'Angleterre a bouleversé l'Italie pour se substituer à la France et à toute autre

immédiatement son poste, le ministre de France à Turin, M. Sain de Boislecomte, avait été dépêché à Naples pour remplir l'intérim.

1. La mère du comte de Ségur était fille du comte Rostopchine, qui était gouverneur de Moscou lors de la campagne de 1812.

influence; les événements qui ont révolutionné l'Europe, la France en particulier, ont singulièrement favorisé ses vues envahissantes. Sans parler du reste de l'Italie, elle est parvenue dans le royaume de Naples à semer la discorde, la guerre civile; elle a séparé la Sicile de la métropole; elle a peut-être été dépassée dans ses premiers desseins; mais aujourd'hui qu'elle croit la séparation de cette île accomplie sans retour, elle veut s'en emparer moralement et commercialement; elle marche à grands pas vers ce but. La France et la Russie ne peuvent laisser s'effectuer cette conquête sans danger et rester inactives. Nous devons faire une alliance sincère et forte; nos intérêts sont identiques, ils sont identiques à ceux du roi de Naples; nous devons le soutenir; tout ce qu'il acquerra de force en arrêtant les envahissements de l'Angleterre sera à notre profit. Que la France, qui par sa position géographique a un intérêt plus immédiat encore que nous, agisse énergiquement, la Russie ne parlera pas avec moins d'énergie ni moins ouvertement. Et à ce propos je dois vous dire que j'ai reçu dernièrement une note circulaire de mon gouvernement laquelle déclare que la politique de la Russie sera une neutralité absolue, quoi qu'il puisse arriver en Europe, pourvu qu'on ne l'attaque pas chez elle[1]. Cette déclaration, claire par elle-même, m'est encore expliquée plus clairement par les lettres qui l'accompagnent et qui ne font, du reste, que confirmer ce que je savais déjà de bonne source. Elle est principalement à l'adresse de la France et lui dit que, quelque parti qu'elle prenne, la paix ou la guerre, la Russie restera neutre, ne se mêlera dans aucune lutte et la laissera agir en toute liberté, si elle renonce à la reconstitution de l'indépendance polonaise,

1. Cette circulaire était le développement du manifeste impérial du 14/26 mars, reproduit plus haut.

projet chimérique et impraticable; or la France n'a rien à craindre de l'Allemagne privée de l'appui de la Russie; de plus, l'Allemagne se détruit, s'épuise elle-même et marche à la dissolution[1]. Nous pourrions en profiter bientôt en occupant la moitié de la Prusse, mais nos frontières sont déjà trop étendues, nous n'avons ni besoin ni envie de conquêtes nouvelles; mais que la France fasse ce que bon lui semblera, qu'elle prenne le Rhin pour frontière, nous ne sortirons pas de la neutralité; loin de là, nous applaudirons, parce que la force de la France est l'intérêt même de la Russie. Notre alliance est une nécessité pour conserver l'une et l'autre notre part d'influence en Europe et empêcher l'Angleterre ou toute autre puissance de dominer; nous devons donc travailler à nous fortifier mutuellement. Voilà quelles sont les intentions de l'empereur. Sa haine personnelle contre Louis-Philippe l'a empêché pendant dix-huit ans de suivre cette politique et de s'unir à la France. Cet obstacle est tombé. Ne croyez pas que la république soit une forme de gouvernement qui effraye l'empereur; il la trouvera très bonne si vous la régularisez, si vous la constituez fortement, si vos gouvernants suivent avec énergie la marche nouvelle qu'ils adoptent[2]. Je vous tiens ce langage net et clair; et loin de vouloir enlever à mes paroles leur signification, je vous prie de les faire parvenir à votre chef et à votre gouvernement. Il faut que celui-ci soit bien persuadé des intentions de l'empereur à son égard, et ma position personnelle donne à mes paroles une valeur qu'il comprendra[3]. »

1. Le gouvernement russe voyait alors d'un œil très hostile le mouvement unitaire allemand et en souhaitait l'échec.

2. L'Assemblée nationale s'occupait alors de la confection de la constitution républicaine.

3. M. de Boislecomte, en transmettant le 22 juillet ce compte rendu à M. Bastide, ministre des affaires étrangères, ajoutait les remarques suivantes : « C'est à vous, monsieur le ministre, d'ap-

Le général Cavaignac, devenu, à la suite des journées de juin, chef du pouvoir exécutif en France, fut agréablement surpris quand il eut connaissance de ce langage, et il envisagea dès ce moment la reprise des relations diplomatiques avec la Russie. Mais il fallait tenir compte de l'opinion publique française; or celle-ci, toujours enflammée pour la cause polonaise, restait, dans son ensemble, hostile à la Russie, et l'on pouvait craindre qu'une avance faite à cette puissance sur des ouvertures aussi indirectes que celles du comte Chreptovitch, n'attirât au gouvernement de la République quelque manifestation désagréable de la part de l'Assemblée nationale. Heureusement une nouvelle démarche russe, faite cette fois directement auprès du chef de l'État français, vint bientôt faciliter le rapprochement; il s'agissait d'informer le gouvernement français d'une importante détermination prise par la Russie.

Les désordres survenus dans les principautés danubiennes à la suite de la révolution du 24 février avaient eu pour conséquence le renversement du régime politique établi dans ces pays par la Russie et la Turquie en 1829, au traité d'Andrinople, et ils avaient abouti à un grand mouvement unitaire roumain qui paraissait à la veille de s'étendre sur le territoire russe à la Bessarabie. L'empereur Nicolas

préciser la partie de cet entretien qui concerne la politique générale de l'Europe. Quant à ce qui se rapporte à Naples, j'apprends avec d'autant plus de plaisir que les intentions de la Russie sont conformes aux nôtres, que je croyais le contraire. On croit, en effet, généralement ici que le roi obéit aux conseils d'une sorte de comité dans lequel entrent M. de Chreptovitch et M. de Lebzeltern, ancien ministre d'Autriche qui n'a aucun caractère officiel, mais qui a l'autorité d'un homme d'Etat investi de toute la confiance du prince de Metternich et de la reine, qui est Autrichienne. On croit que ce comité, composé des hommes de l'ancien régime qui ont au plus haut degré la confiance du roi, cherche constamment à le pousser à la résistance. On allait même jusqu'à dire que l'empereur de Russie promettait au roi l'appui d'une flotte pour reconquérir la Sicile. »

jugea que ces aspirations roumaines menaçaient cette *inviolabilité de ses frontières* que, par son manifeste du 14/26 mars précédent, il s'était solennellement engagé à défendre, et il fit entrer un corps d'armée dans les Principautés; mais, affirmait-il, cette intervention toute locale ne portait pas atteinte au principe de neutralité proclamé par lui vis-à-vis de l'Europe. M. de Nesselrode exposa la pensée impériale dans une grande circulaire datée du 19/31 juillet : « Ce n'est pas sans un vif regret, disait ce document, et sans mûre considération que l'empereur s'est déterminé à prendre cette mesure importante. Dans la situation actuelle de l'Europe et dans la disposition des esprits, Sa Majesté eût de beaucoup préféré ne point être forcée de sortir de son attitude immobile. Nous avons constamment désavoué tout projet d'intervention, toute ingérence dans les affaires d'autrui, toute idée d'agression quelconque. Nous avons déclaré ne pas vouloir nous immiscer dans les diverses transformations que les États voisins de nous voudraient faire subir à leur constitution intérieure[1]; mais il est bien évident qu'un pareil engagement ne pouvait s'appliquer qu'aux États européens qui traitent avec nous de puissance à puissance, aux États indépendants dont l'organisation intérieure est sans relation quelconque avec les traités politiques qui ont réglé leur circonscription. Sur ceux-là nous ne nous reconnaissons pas le droit, pas plus que nous n'avons la prétention, d'exercer aucune sorte de protectorat ou d'influence. » La circulaire expliquait alors que tout autre était la situation des Principautés placées par le traité d'Andrinople sous le protec-

1. Quinze jours avant, le 6/18 juillet, le chancelier avait chargé tous les agents russes en Allemagne de remettre aux divers gouvernements près desquels ils exerçaient leurs fonctions, une circulaire affirmant la ferme volonté de l'empereur de ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures de ces gouvernements.

torat de la Russie[1]; puis le chancelier terminait par une nouvelle affirmation de la politique de désintéressement adoptée par l'empereur : « Vis-à-vis des États indépendants, notre principe de stricte neutralité reste invariablement le même; et quels que soient les changements que chacun d'eux veuille apporter dans ses lois sociales ou politiques, tant qu'ils ne nous attaqueront pas dans notre sécurité ou dans nos droits, nous continuerons à assister l'arme au bras, comme nous l'avons fait jusqu'ici, au spectacle de leurs révolutions intérieures. »

Tous les chefs de missions russes reçurent cette circulaire, avec l'ordre de la faire officiellement connaître aux gouvernements près desquels ils étaient accrédités; cet ordre ne pouvait être donné à M. Nicolas Kisselef, puisque vis-à-vis du gouvernement français il n'était qu'un simple particulier; mais il eut l'instruction de communiquer la circulaire *au public*[2] et, en même temps, de solliciter du général Cavaignac une entrevue pour insister sur les intentions pacifiques de l'empereur, exprimées dans ce document.

Cette entrevue, immédiatement accordée, eut lieu vers le milieu d'août; elle fournit au chef du pouvoir exécutif l'occasion de contrôler les renseignements fournis par M. de Boislecomte sur les dispositions de l'empereur Nicolas. M. Kisselef confirma tout ce qu'avait dit le comte Chreptovitch : « Aux yeux de l'empereur, il n'existait pas de cause sérieuse de

1. Traité d'Andrinople du 2/14 septembre 1829, art. V : « Les principautés de Moldavie et de Valachie, s'étant, par suite d'une capitulation, placées sous la suzeraineté de la Sublime Porte, et la Russie ayant garanti leur prospérité, il est entendu qu'elles conserveront tous les privilèges et immunités qui leur ont été accordés soit par leur capitulation, soit par les traités conclus entre les deux empires, ou par les hatti-cherifs émanés en divers temps. »

2. En fait, M. Kisselef communiqua cette circulaire à M. Bastide le 12 août.

répulsion entre les deux pays, quelle que fût la forme de leurs gouvernements; au contraire, plusieurs éléments d'entente rapprochaient la France et la Russie. Sa Majesté serait donc heureuse de voir arriver à Pétersbourg un agent officieux chargé de préparer les voies au rétablissement des relations diplomatiques régulières entre les deux gouvernements. »

Fort de cette assurance du diplomate russe, le général Cavaignac n'hésita plus sur la conduite à tenir; et il décida d'envoyer à Pétersbourg un de ses amis. Son choix tomba sur le général Le Flô, comme lui représentant du peuple à l'Assemblée nationale, et comme lui ayant servi de longues années dans l'armée d'Afrique. Dès le 22 août, le ministre des affaires étrangères invitait le fonctionnaire consulaire, alors seul représentant de la France à Pétersbourg, à annoncer au chancelier la mission confiée au général Le Flô et à lui exprimer l'espoir que cet envoyé français obtiendrait de l'empereur un accueil bienveillant. Comme il ne s'agissait pas d'une mission officielle, l'agrément préalable de Sa Majesté n'avait pas à être demandé. M. de Nesselrode, déjà prévenu par M. Kisselef, répondit que le général Le Flô *serait accueilli par l'empereur avec la plus grande bienveillance;* et il ajouta, ce qui était évidemment une amabilité cherchée, que Sa Majesté, informée des noms du secrétaire d'ambassade et de l'officier d'ordonnance adjoints au général, le marquis de Ferrière le Vayer et le vicomte d'Hédouville, appréciait très particulièrement leur choix[1].

1. L'empereur Nicolas n'avait jamais vu ni M. de Ferrière ni M. d'Hédouville, probablement même n'avait jamais entendu parler d'eux avant le mois d'août 1848. S'il se déclara si satisfait de leur envoi à Pétersbourg, c'est qu'il voyait en eux des représentants de l'ancienne France royaliste acceptant de servir la République. Le chancelier de Nesselrode écrivait à son gendre le comte Chreptovitch, 2 sept. 1848 : « Il n'est pas impossible que la République française soit reconnue par nous plus tôt que la jeune Allemagne. Elle

En désignant son ami pour la mission de renouer les rapports diplomatiques entre les deux pays, le général Cavaignac avait eu une inspiration des plus heureuses. Le général Le Flô était fait pour plaire d'emblée à l'empereur Nicolas et gagner sa confiance; très droit, très loyal, ayant à un haut degré le sentiment de la dignité de la France, il était un type accompli du soldat vieilli sur les champs de bataille; sans doute, il se permettait des brusqueries de langage et de manières qui quelquefois effarouchèrent les vieux courtisans et les douairières renchéries, mais comme il était au fond un homme de bonne éducation, il ne fut jamais choquant, et d'ailleurs ses hardiesses n'étaient pas pour déplaire à l'empereur Nicolas, qui ne redoutait pas, lui non plus, d'employer à l'ocasion le mot cru et de s'affranchir de la rigidité de l'étiquette. Bref, le général Le Flô remplit son devoir de diplomate comme il avait rempli celui de soldat, simplement et rondement, et par cette attitude il se rendit très agréable à l'empereur Nicolas, de même que vingt-cinq ans plus tard, renvoyé en Russie comme ambassadeur de la troisième république, il devait encore se concilier la faveur de l'empereur Alexandre III.

Le 19 septembre, le général Le Flô, venu par mer, débarqua à Pétersbourg. Il y avait été précédé par une lettre directement adressée à l'empereur par le général Cavaignac, et dans laquelle ce dernier, après avoir remercié Sa Majesté de la lettre de félicitations écrite par le chancelier au lendemain des journées de juin, ainsi que des récents témoignages de bienveillance donnés par la Russie à la France,

nous envoie, en attendant, une brillante mission officieuse, le général Le Flô avec son aide de camp d'Hédouville et un secrétaire, le marquis de Ferrière, tous avec femme et enfants, ce qui fait pressentir une longue résidence. » (*Lettres et Papiers du chancelier comte de Nesselrode*, publiés par son petit-fils.)

annonçait la prochaine arrivée de l'envoyé chargé de traiter du rétablissement des relations diplomatiques. Deux jours après, le général Le Flô eut, au ministère des affaires étrangères, sa première entrevue avec le comte de Nesselrode. Naturellement réservé, le chancelier aurait voulu, au moins ce jour-là, n'aborder avec le général aucun sujet grave et se borner à l'échange des compliments d'usage; mais son interlocuteur n'était pas d'un caractère à perdre le temps en propos oiseux. Sans se laisser imposer par les manières circonspectes du chancelier, il lui dit *avec simplicité, mais précision* (sous la plume du général ce dernier mot signifie *vivacité*), qu'il était envoyé pour assurer l'empereur des dispositions amicales de la France envers la Russie, pour préparer le rétablissement réciproque des missions officielles dans les deux pays, enfin pour hâter la reconnaissance de la République.

« J'ai fait observer, continue le général dans son rapport au ministre des affaires étrangères, que la Russie était le seul gouvernement d'Europe qui n'eût pas encore accompli cette formalité, et qu'il importait à la dignité de la France que cette exception cessât[1]. »

Le comte de Nesselrode, peu habitué à s'entendre parler avec une telle énergie, paraît avoir trouvé du plaisir à écouter le général; il le fit causer, lui posant des questions sur la situation parlementaire en France, sur la constitution que discutait l'Assemblée nationale, sur la prochaine élection du président de la République. Il termina l'entretien en disant que, devant voir l'empereur le surlendemain 23 septembre[2], il prendrait les ordres de Sa Majesté au sujet de la réception du général et s'empresserait d'en donner avis à ce dernier.

1. Le général Le Flô à M. Jules Bastide, 21 septembre 1848.
2. L'empereur Nicolas était alors à la campagne à Péterhof.

Au cours de leur conversation, le comte de Nesselrode avait demandé au général s'il avait pu déjà se procurer à Pétersbourg un logement agréable; celui-ci fit observer que, en raison du caractère encore *purement officieux* de sa mission, il avait cru de bon goût de ne s'établir que d'une manière tout à fait provisoire. « Oh! repartit en souriant le chancelier, j'espère que ce caractère sera bientôt officiel et permanent. »

Cette repartie, comme, au surplus, l'ensemble du langage tenu par le comte de Nesselrode, peu porté, en général, pour les Français, permettait d'augurer une heureuse issue pour la mission du général Le Flô; cependant, le soir même, en écrivant à son ministre le compte rendu de l'entretien, le général formulait une appréhension; il avait discerné (et nous avons là la mesure de son sens critique, puisqu'il entrevoyait déjà la cause de son insuccès en Russie), il avait discerné une nuance de méfiance dans les questions que lui avait posées le chancelier au sujet de l'élection du président de la République : « M. de Nesselrode, écrivait-il, m'a parlé du général Cavaignac dans les termes de la plus remarquable distinction et de la plus extrême faveur, et son élection comme président sera accueillie ici comme la garantie la plus solide du maintien de l'ordre et de la sécurité non seulement en France, mais dans toute l'Europe. Grâce à Dieu! aucun doute n'est possible sur le résultat de cette élection; qu'elle se fasse bien promptement, seulement! »

Le dimanche 24 septembre, le général Le Flô reçut du chancelier l'avis que l'empereur viendrait le surlendemain à Pétersbourg et lui donnerait audience au Palais d'Hiver. Afin d'être bien fixé sur les conditions dans lesquelles cette audience aurait lieu et de couper court ainsi à tout malentendu pour l'avenir, le général se rendit aussitôt aux Iles, à la mai-

son de campagne du chancelier[1], et il eut le plaisir de recueillir de la bouche de celui-ci les assurances les plus satisfaisantes : « L'empereur, déclara le comte de Nesselrode, est disposé à reconnaître la République, mais il faut commencer par le commencement. Vous serez donc reçu après-demain à titre officieux seulement, puisque la lettre particulière où le général Cavaignac annonce à l'empereur votre arrivée et celle que votre ministre m'a écrite à moi-même ne vous donnent toutes les deux que le caractère officieux. Néanmoins, vous serez considéré et traité ici comme si vous étiez tout à fait accrédité, de la même manière que le personnage le plus officiel du monde[2]. »

Ce langage du chancelier, beaucoup plus gracieux que celui qu'il avait tenu au général pendant leur première entrevue, annonçait de la part de l'empereur un accueil bienveillant; mais la réalité devait dépasser de beaucoup tout ce que le général était en droit d'attendre.

Dès qu'il eut franchi la porte du salon d'audience, l'empereur s'avança de quelques pas, et, d'un ton affable, lui dit : « Général, soyez le bienvenu à Pétersbourg. La France ne peut ignorer combien j'ai d'estime et de sympathie pour elle, combien j'aime sa brave armée; je suis heureux de vous l'exprimer. » Puis Sa Majesté, prenant le général par la main, le conduisit dans une embrasure de fenêtre, où ils étaient à même de causer sans être entendus des personnes du service d'honneur.

Le moment de parler était venu pour le général;

1. Elle se trouvait à l'île des Apothicaires (*Aptiekarsky ostrof*).

2. On voit combien est inexacte l'allégation portée dans son « Journal » par le maréchal de Castellane à la date du 25 mars 1849 : « M. Le Flô ayant mis sur ses cartes à Saint-Pétersbourg *ministre de la République française,* l'empereur Nicolas lui a fait dire d'avoir à retrancher sur-le-champ cette dénomination, sans quoi il ne pourrait plus le recevoir. »

il ne le laissa pas échapper et déclara incontinent à l'empereur que le but de sa mission était le rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays. Sa Majesté s'empressa de répondre avec une grande amabilité : « Général, je vous reçois aujourd'hui comme soldat; c'est un autre soldat qui vous accueille avec estime et affection. A ce titre, je vais vous parler avec toute la franchise que comporte ce caractère commun. Je reconnaîtrai la République française, et la main que je vous donne en est la plus ferme assurance; mais les habitudes de l'empire veulent que j'attende que votre gouvernement soit définitivement constitué par le vote de sa constitution, et je vous recevrai immédiatement après comme ministre plénipotentiaire. En attendant, comptez sur tout mon désir de vous être agréable et, je le répète, sur mes vives et sincères sympathies pour la France. »

Jusque-là, l'entretien avait roulé sur un sujet prévu; mais le général tout d'un coup le transporta sur un terrain que l'empereur ne pouvait s'attendre à voir aborder. Devenu profondément républicain, le général fit sa profession de foi politique : « La République, Sire, était le but vers lequel la France marchait depuis soixante ans; la révolution de Février, le vote unanime de l'Assemblée nationale, l'ont consacrée à tout jamais, et nous saurons la maintenir avec toute l'énergie qu'inspire le double sentiment du devoir et du plus pur et plus ardent patriotisme. — Et vous aurez raison, répondit l'empereur, car la forme de votre gouvernement est certainement la plus naturelle, quand on n'en a pas une autre toute faite. »

Cette déclaration était déjà bien significative dans la bouche du grand autocrate, mais elle ne suffisait pas au général. Emporté par sa fougue, il continua, disant des choses qu'il n'avait nullement l'instruction de dire. Il déclara que la République n'avait aucun projet de conquête ou d'agrandissement ;

qu'elle désirait, au contraire, se constituer par la paix, pour la paix; mais que si, malgré elle, elle devait être entraînée dans une guerre, elle trouvait que l'alliance la plus naturelle pour elle serait celle de la Russie, et qu'elle était prête à en déterminer, dès maintenant, les charges et les avantages.

Cet enthousiasme militaire charmait l'empereur; il était positivement entraîné par l'éloquence de ce diplomate improvisé, qui faisait de la diplomatie de la même manière qu'on enlève une redoute. Il répondit que la France et la Russie étaient, en effet, dans des conditions excellentes pour s'entendre, qu'elles avaient des intérêts communs, et que leur alliance serait la meilleure garantie de l'ordre et de la paix. « Personne ne bougera et ne pourra rien en Europe tant que la Russie et la France seront unies et se donneront la main[1]. »

L'audience était terminée. Quelques jours après, le chancelier complimentait le général de ce qu'il avait, par la franchise et la chaleur de son langage, produit la meilleure impression sur l'empereur[2].

Pendant tout le mois d'octobre, l'empereur et, à son exemple, son fils, le grand-duc héritier et son frère le grand-duc Michel ne manquèrent pas une occasion de distinguer particulièrement le général, donnant ainsi une leçon à la haute société russe, qui continuait à appliquer, dans une large mesure, aux représentants de la République la quarantaine dont pendant plusieurs années elle avait frappé l'ambas-

1. Le général Le Flô à M. Bastide, 26 septembre 1848.

2. Nous modifions un peu, en les rendant, croyons-nous, plus exactes, les expressions employées par le général. Voici les termes mêmes dont il s'est servi dans sa dépêche à M. Bastide (8 octobre 1848) : « Le comte de Nesselrode m'a exprimé avant-hier l'impression favorable que j'avais produite sur l'empereur, impression due seulement à la franchise et à la *convenance* du langage que vous m'avez si fort recommandées. »

sade du roi Louis-Philippe[1]. Mais la froideur du personnel mondain n'inquiétait guère le général; il cherchait seulement à se concilier la bienveillance des hommes politiques. Or, ceux-ci lui faisaient un excellent accueil, et dans sa correspondance avec le ministre des affaires étrangères, M. Bastide, il pouvait se féliciter de « la manière honorable, digne et vraiment noble, dont tous les membres du gouvernement impérial parlaient constamment de la République, de la France et du chef du pouvoir exécutif[2] ».

Quant au chancelier de Nesselrode, il forçait un peu ses sentiments, évidemment d'après les ordres de l'empereur, et témoignait au général un « empressement affectueux ». Même comme sur plusieurs points, notamment dans les affaires de Sicile[3], du Piémont[4]

1. Le corps diplomatique — le fait est curieux à noter — se tenait à l'écart de la mission française, à l'exemple de la société russe. Le général Le Flô, dans sa correspondance, fait seulement une exception pour le chargé d'affaires d'Angleterre, M. Buchanan, « qui est venu à moi, écrit-il, avec une grande franchise » (dépêche du 8 octobre 1848).

2. Le général Le Flô à M. Bastide, 20 octobre 1848.

3. Au début de septembre, les troupes napolitaines avaient repris Messine en se livrant à de cruelles représailles. Pour faire cesser celles-ci, l'amiral Baudin imposa aux Napolitains un armistice, pendant lequel la France et l'Angleterre tentèrent une médiation ayant pour but l'indépendance au moins administrative de la Sicile. Directement sollicité par le roi Ferdinand II, l'empereur Nicolas, tout en conseillant de faire des concessions à la population sicilienne, se déclara pour le rattachement de l'île au royaume de Naples.

4. Au mois de mai, quand l'empereur Ferdinand se trouvait chassé de Vienne par l'émeute et que le roi de Sardaigne victorieux avait poussé ses troupes jusqu'en Vénétie, l'Autriche avait proposé d'abandonner la Lombardie et de donner à la Vénétie, sous la vice-royauté d'un archiduc, une constitution propre. Cette transaction avait été repoussée par le roi Charles-Albert. Après que celui-ci eut été rejeté en Piémont et que Vienne eut été reprise par les Impériaux, l'Autriche ne voulut plus de cession territoriale et ne consentit que moyennant cette condition à la médiation que la France et l'Angleterre la pressaient d'accepter en vue de faire à la Lombardie et à la Vénétie une situation relativement libre. La Russie soutenait la résistance de l'Autriche, en disant que celle-ci,

et des principautés danubiennes[1], les vues des deux gouvernements prenaient alors des directions plus nettement opposées, le chancelier cherchait manifestement, dans ses conversations avec le général, à atténuer l'importance de cette opposition.

Il semblait donc qu'aussitôt après le vote de la constitution par l'Assemblée nationale, la reconnaissance de la République par l'empereur Nicolas aurait lieu sans difficulté, ainsi qu'il l'avait promis au général dans son premier entretien avec lui. Il n'en fut rien pourtant.

Le 11 novembre, quand le vote définitif de la constitution française fut connu à Pétersbourg, le général se rendit auprès du chancelier et, selon son expression, le « mit en demeure » de demander à l'empereur « de faire succéder tout de suite les faits aux promesses » et de reconnaître officiellement la République[2]. Malheureusement, la situation n'était plus la même qu'au moment de l'arrivée du général à Pétersbourg : l'empereur, quand il s'était engagé vis-à-vis de celui-ci, ne doutait point que le général Cavaignac resterait le chef du pouvoir exécutif en France en étant nommé président de la République; or, les chances de ce dernier s'étaient évanouies le jour où l'Assemblée nationale avait décidé que l'élection du président ne serait pas faite par elle, mais serait laissée au suffrage universel directement consulté; et il devenait chaque jour de plus en plus

étant de par les traités légitime possesseur de la Lombardie et de la Vénétie, avait le droit d'administrer à sa guise ces pays. La Russie admettait pourtant l'attribution à la Sardaigne des duchés de Parme et de Plaisance, qui appartenaient alors à un prince de la maison de Bourbon.

1. A la suite de l'Angleterre, la France déclarait que l'occupation des principautés danubiennes par des troupes turques et russes était une violation de l'autonomie accordée à ces provinces par divers traités, et elle demandait le rétablissement dans celles-ci d'un ordre de choses plus régulier.

2. Le général Le Flô à M. Bastide, 11 novembre 1848.

certain que l'élu du peuple serait le prince Louis-Napoléon. Cette perspective ne pouvait plaire à l'empereur Nicolas : les antécédents du prince lui faisaient craindre, en effet, que, devenu chef de l'État français, celui-ci n'usât de son pouvoir pour fomenter le trouble dans les pays monarchiques, et qu'il ne cherchât surtout à nuire à la Russie, cause principale de la ruine de son oncle Napoléon Ier. En reconnaissant la République, l'empereur courait le risque de se trouver, dans peu de semaines, en relations officielles avec le prince, et c'est une éventualité qu'à ce moment il voulait à tout prix éviter.

A la demande du général Le Flô, le chancelier répondit donc par un refus. « En présence, déclara-t-il, des événements qui peuvent surgir du fait de l'élection du président de la République, en présence de la politique nouvelle et des principes nouveaux qui peuvent être la conséquence de cette élection, en présence surtout de l'éventualité du choix du prince Louis, le gouvernement russe est forcé de s'abstenir quant à présent, afin de ne pas se voir réduit à rappeler dans un mois l'agent qu'il accréditerait officiellement aujourd'hui à Paris. »

Au fond, le général Le Flô était exactement dans les mêmes sentiments que l'empereur : partisan déclaré du général Cavaignac, il voyait avec effroi s'accroître les chances du prince Louis et se demandait ce que réservait l'avenir. Mais, homme de devoir, il ne pouvait hésiter sur la conduite à tenir. Il fit donc remarquer au chancelier, en termes que lui-même reconnaît avoir été *fort vifs*, « que répondre ainsi c'était réduire fâcheusement une question de dignité et de convenance d'État à État à une très secondaire question de personnes; que les raisons alléguées n'étaient pas suffisantes pour justifier un pareil manquement à une parole donnée; que le gouvernement français n'admettait pas qu'on pût

hésiter et qu'il réclamait sa reconnaissance, non pas comme une faveur, mais comme un droit[1] ». Puis le général rappela que son envoi à Pétersbourg avait eu lieu, pour ainsi dire, à la demande du gouvernement impérial, puisqu'il n'avait été décidé qu'à la suite de la lettre de félicitations adressée au général Cavaignac par le chancelier d'après l'ordre de l'empereur, et des ouvertures faites à Naples à la légation de la République par le ministre de Russie.

Le comte de Nesselrode essaya de contester la portée que son bouillant interlocuteur attribuait à ces deux démarches ; mais le général ne lui laissa pas la liberté d'épiloguer sur des faits acquis. Rompant alors la discussion sur ce point, le chancelier formula cette phrase, qui résumait bien le sentiment du gouvernement impérial : « Nous avons peur du prince Louis, nous croyons que son élection amènera la guerre, et nous nous abstenons. »

Dans son rapport à M. Bastide, le général dit qu'au sortir de cet entretien, il pensa un moment à demander ses passeports et à quitter Pétersbourg dans les quarante-huit heures. Mais il se ravisa, se leurrant sans doute encore de l'espoir que le général Cavaignac serait l'élu du suffrage universel et que la situation, un moment compromise, redeviendrait ainsi excellente[2].

1. C'est sans doute à la suite d'une sortie de cette nature que M. de Nesselrode, un peu agacé, envoyait à son gendre l'appréciation suivante : « Le général Le Flô est un brave homme, mais un véritable troupier dans toute la force du terme, et me faisant, dès lors, souvent regretter l'excellent Rayneval (ancien chargé d'affaires de France à Pétersbourg, et alors ministre à Naples). » (Comte de Nesselrode au comte Chreptovitch, 22 novembre 1848. *Lettres et Papiers du chancelier comte de Nesselrode.*)

2. Le général Le Flô à M. Bastide, 30 novembre 1848 : « Je n'exagère pas en disant que les élections du 10 décembre ne produisent ici pas moins d'agitation et d'inquiétude qu'elles n'en excitent en France. Tous les vœux, toutes les sympathies, sans aucune exception, sont pour le chef du pouvoir exécutif actuel... J'ai vu le

On sait quelle dure désillusion lui apporta le scrutin du 10 décembre. Le prince Louis fut élu par plus de cinq millions de suffrages, tandis que le général Cavaignac n'en réunissait pas un million et demi. Pas un moment, le général Le Flô ne voulut être le représentant de celui que, dans sa correspondance, il appelle toujours M. Louis Bonaparte. Dès qu'il fut informé du résultat du scrutin, il envoya à Paris sa démission de ministre plénipotentiaire[1]. Elle fut immédiatement acceptée, et le général passa alors sa mission au premier secrétaire d'ambassade qui l'avait accompagné, le marquis de Ferrière le Vayer[2].

Quoique démissionnaire, le général Le Flô resta cependant encore plus d'un mois en Russie. La raison de cette prolongation de séjour est que l'empereur lui avait annoncé qu'avant son départ un dîner aurait lieu en son honneur au Palais d'Hiver. Par suite d'une indisposition de l'impératrice, puis de la rougeole qui s'attaqua à un des jeunes grands-ducs, ce dîner ne put avoir lieu, mais l'empereur voulut avoir au Palais une dernière conversation avec le général, afin de bien montrer l'estime personnelle dans laquelle il le tenait.

Cette conversation eut lieu le 11 février. L'empereur y parla avec faveur de la République. Il déclara « qu'il reconnaissait pleinement à la France le droit de se gouverner comme elle le voulait, et même qu'à son avis, dans les circonstances présentes, aucune

comte de Nesselrode il y a trois jours : comme tout le monde, il m'a longuement parlé des prochaines élections, et il m'a exprimé son regret qu'elles fussent venues jeter une sorte de gêne entre nous... au moment surtout où nous étions si près de nous entendre complètement et de rétablir de solides et officielles relations entre nos deux gouvernements. »

1. C'est le titre que le général Le Flô avait reçu en entrant dans le service diplomatique.

2. Le général Le Flô à M. Drouyn de Lhuys, 24 décembre 1848.

forme de gouvernement ne pouvait y offrir plus de chances de durée que la forme républicaine. — Je ne ferais aucune difficulté, continua-t-il, de reconnaître officiellement la République, si elle donnait de sérieuses garanties du maintien des traités. J'attends le nouveau président à l'œuvre, je ne le connais pas encore; et je conformerai ma politique à son attitude. Ce que je veux vous répéter, c'est que j'aime la France, et que dans mon opinion la France se tirera d'affaire; elle a un bon sens qui peut tout surmonter[1]. »

Vers la même époque, l'empereur Nicolas parlant, dans son cercle intime, du revirement de ses bonnes intentions à l'égard de la République française, en donnait la raison suivante : « Je ne suis pas ennemi de la République; je reconnaîtrais donc le nouveau gouvernement français, s'il était vraiment républicain : mais il n'a de la république que le nom. Un des ministres français vient de m'écrire directement pour me prier de lui accorder un ordre russe ; est-ce là un gouvernement républicain que celui dont les ministres sollicitent d'un souverain étranger une décoration? » Il est fâcheux que l'empereur n'ait pas trahi le nom de son quémandeur.

1. Le marquis de Ferrière le Vayer à M. Drouyn de Lhuys, 14 février 1849. La suite des appréciations de l'empereur Nicolas est curieuse : « Il n'en est pas ainsi de l'Allemagne; elle se consumera dans la recherche de l'unité, ce rêve de quelques professeurs. Je n'augure pas mieux de l'Italie : l'unité italienne est une chimère; et quant à Charles-Albert, après s'être remué dans la fange, il tombera dans la boue. »

CHAPITRE II

MISSION DU MARQUIS DE FERRIÈRE LE VAYER A SAINT-PÉTERSBOURG. — RÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS DIPLOMATIQUES OFFICIELS ENTRE LA FRANCE ET LA RUSSIE.

L'année 1849 s'ouvrait dans des conditions bien défavorables à une reprise de bonnes relations entre la France et la Russie. L'empereur Nicolas était rempli d'une grande méfiance à l'égard du nouveau président de la République, et il la manifestait très ouvertement; il est vrai qu'en France, le prince Louis ne lui en voulait pas de ses mauvaises dispositions; même, sous l'inspiration de sa cousine, la princesse Mathilde, qui d'un séjour de deux ans à Pétersbourg avait rapporté un sentiment d'affectueuse admiration pour l'empereur, dont, par sa mère, elle était assez proche parente, le prince était disposé à faire les avances compatibles avec la dignité de la France pour se concilier l'intransigeant souverain[1]; mais son ministre des affaires étrangères, M. Drouyn de Lhuys[2], était loin d'avoir des vues aussi généreuses. Ayant longtemps servi dans la diplomatie sous le règne de

1. Ce n'est que justice de remarquer, à l'honneur du prince, que, soit comme président de la République, soit plus tard comme empereur, il évita, autant qu'il put, de témoigner de la rancune personnelle pour les mauvais procédés dont, à diverses époques, l'empereur Nicolas usa à son égard. Au plus fort de la guerre de Crimée, il permit même à la princesse Mathilde de porter à la cour des Tuileries le deuil de ce souverain. Les ministres français des affaires étrangères n'eurent pas la même sérénité d'humeur et firent souvent aux attaques venues de Pétersbourg de virulentes reparties.

2. Il avait remplacé M. Bastide le 23 décembre 1848.

Louis-Philippe, il avait été témoin de toutes les mortifications infligées à celui-ci par l'empereur Nicolas, et ce souvenir lui avait laissé, comme à presque tous les diplomates français de cette époque, mais à un plus haut degré, un sentiment d'aigreur et de méfiance contre la Russie.

Il faut reconnaître que le comte de Nesselrode ne fit rien pour améliorer à l'égard de son pays le sentiment de M. Drouyn de Lhuys. Le général Le Flô, très mécontent de l'élection du prince Louis comme président de la République, s'était gardé de la notifier au gouvernement impérial; il n'avait, d'ailleurs, reçu de Paris aucune instruction lui prescrivant de faire cette notification. Le chancelier prit texte de cette omission pour chercher chicane au nouveau gouvernement français.

La première fois que le marquis de Ferrière le Vayer se présenta à l'hôtel du ministère impérial pour parler d'affaires (il s'agissait de lire une note sur l'occupation des Principautés danubiennes par les troupes russes), le chancelier se montra très froissé : « Je vous avoue, dit-il au marquis, que votre communication me cause une certaine surprise. C'est pour votre gouvernement une façon peu gracieuse de commencer ses rapports avec nous, et je dois vous dire que je m'attendais avant tout, de sa part, non pas à une note, mais à une notification. Nous avions noué des relations avec le général Cavaignac; on aurait pu nous faire savoir qu'il y avait aujourd'hui un autre président. Nous ne connaissons encore l'élection du chef de votre gouvernement que par les journaux; et tout à coup vous venez, sans autre compliment, nous lancer une pièce qui ne peut nous être que très désagréable[1]. »

En parlant ainsi, le chancelier faisait au gouverne-

1. Le marquis de Ferrière à M. Drouyn de Lhuys, 25 janvier 1849.

ment français une remontrance déjà assez vive; il la rendit blessante en se vantant au chargé d'affaires britanniques du langage qu'il avait tenu.

« Si je parle à M. de Ferrière de la Moldo-Valachie, déclara-t-il à M. Buchanan, c'est accepter vis-à-vis du gouvernement français la position que je dois éviter. Je puis bien causer avec vous de ces affaires; nous sommes dans nos rapports naturels, habituels, officiels. Mais nous ne pouvons admettre qu'un gouvernement qui n'a pas encore avec nous de relations régulières et qui ne nous a même pas fait part de sa naissance, débute par soulever devant nous et de cette façon une aussi grosse question. » Et le chancelier déclarait qu'il ne donnerait au gouvernement de la République aucune explication sur l'occupation des principautés tant que la flotte française de l'amiral Baudin serait maintenue sur les côtes de Sicile. M. Drouyn de Lhuys prit la chose de très haut; il avait la prétention de connaître les règles du protocole aussi bien que qui que ce fût, et il n'entendait pas recevoir de M. de Nesselrode une leçon de formes. Il écrivit donc sur-le-champ à M. de Ferrière une réponse très acerbe :

« M. de Nesselrode s'est montré surpris que notre note verbale sur l'affaire des principautés n'eût pas été précédée par la notification de l'élection du président de la République... L'avènement du président n'a été annoncé que par une circulaire adressée le 23 décembre dernier aux agents français près les divers gouvernements. Elle a été envoyée à M. le général Le Flô. Cette manière de procéder était conforme à la pratique générale des républiques et aux précédents du Consulat en France. L'avènement des présidents des États-Unis et celui des présidents du Vorort suisse ne sont point notifiés. Bonaparte, lors de sa nomination au Consulat, s'est borné à faire communiquer par les agents de la République aux

gouvernements étrangers les sénatus-consultes relatifs à sa nomination. La nature de nos rapports avec le cabinet russe ne comportait point cette notification officielle sur l'avènement du président de la République. Mais M. le général Le Flô aurait pu donner officieusement connaissance au cabinet russe de ma circulaire du 23 décembre. Comme il paraît qu'il ne l'a pas fait, vous pourrez la communiquer à titre officieux à M. le comte de Nesselrode[1]. »

Ainsi, d'après M. Drouyn de Lhuys, le gouvernement de la République, n'ayant pas été reconnu par le gouvernement russe, n'avait pas à lui faire de communication officielle; ce n'étaient pas les gouvernements, c'étaient seulement les cabinets (M. Drouyn de Lhuys aurait dit plus exactement, dans le cas de la Russie, les ministres des affaires étrangères[2]), qui se trouvaient en rapports. Or, l'*avènement* du prince Louis à la présidence n'était pas un fait qu'on dût nécessairement porter à la connaissance des ministres des affaires étrangères, une telle notification n'étant due qu'aux chefs d'État.

M. Drouyn de Lhuys continuait sa dépêche en examinant d'une manière tout à fait dégagée la question du rétablissement des rapports diplomatiques entre les deux gouvernements : « Je viens, monsieur, de parler de la nature de nos rapports avec la Russie; il n'a pas dépendu de nous qu'ils n'eussent le même caractère qu'avec les autres puissances. Toutes, à l'exception de la Russie, ont successivement reconnu la République. S. M. l'empereur de Russie, par des

1. M. Drouyn de Lhuys au marquis de Ferrière, 17 février 1849.

2. Il n'y avait pas alors en Russie de cabinet ministériel; chaque ministre agissait dans son ressort sous l'autorité directe de l'empereur et indépendamment de ses collègues. Néanmoins, comme on le verra par nombre de documents cités dans cette étude, on employait alors couramment, pour désigner le gouvernement russe, l'expression vicieuse *Cabinet de Saint-Pétersbourg;* on rencontre même celle-ci dans des pièces écrites par des diplomates russes.

raisons dont il est le meilleur juge, a cru devoir s'en abstenir jusqu'à présent. Quel que soit le prix que nous attachions naturellement à lui voir prendre une autre détermination, il ne nous appartient, en aucune façon, de chercher à la hâter. A la distance où les deux pays se trouvent l'un de l'autre, l'état actuel des choses, quelque regrettable qu'il soit, peut à la rigueur se prolonger. »

Tel est le langage que le marquis de Ferrière dut tenir à M. de Nesselrode. Celui-ci n'était pas habitué à entendre des ministres français s'exprimer sur un ton si décidé en face de la Russie. Il trouvait, en outre, qu'une lettre adressée au général Le Flô ne pouvait être considérée comme l'équivalent d'une notification au gouvernement russe; et il le déclara à M. de Ferrière. Mais, obligé de faire, malgré tout, son rapport à l'empereur, il demanda au diplomate français copie des déclarations de M. Drouyn de Lhuys. M. de Ferrière, homme d'un caractère conciliant, était porté à refuser; néanmoins, connaissant les sentiments bien arrêtés de son chef, il accéda à la demande du chancelier, et la copie fut remise à l'empereur.

En même temps, à Paris, M. Drouyn de Lhuys faisait sentir à M. Kisselef que le gouvernement de la République n'était plus disposé, ainsi que souvent l'avait été trop ostensiblement le gouvernement du roi Louis-Philippe, à subir placidement la mauvaise humeur de la Russie[1]. Dans leur premier entretien à l'hôtel du ministère des affaires étrangères, entretien que M. Kisselef fut obligé de demander à l'avance, M. Drouyn de Lhuys lui déclara que, con-

1. Dans une dépêche en date du 13 mai 1841, le comte Apponyi, ambassadeur d'Autriche à Paris, raconte que le roi Louis-Philippe lui aurait dit : « A ma place, un autre rendrait impertinence pour impertinence, et toute la France, croyez-moi, applaudirait. Mais je suis bon prince, *ignoramus*. Telle est ma règle de conduite vis-à-vis de l'empereur Nicolas. »

trairement à l'avis du gouvernement impérial, le gouvernement de la République ne rappellerait pas ses forces navales des eaux de Sicile, tant qu'un arrangement acceptable pour les populations de l'île n'aurait pas été consenti par le roi de Naples; et il déclara non moins nettement que l'occupation de la Moldo-Valachie par les troupes russes ne pouvait se justifier.

La crânerie de M. Drouyn de Lhuys ne déplut pas à l'empereur Nicolas. Ce qu'il avait surtout reproché à la monarchie de Juillet, en particulier à son principal ministre des affaires étrangères, M. Guizot, c'était le manque de sincérité; il voyait avec plaisir que ce reproche n'était plus de saison sous la République. Cette impression le décida à donner à son chancelier l'ordre de modifier la politique taquine que celui-ci, depuis quelques mois, se plaisait à mener contre la France. Comme les intérêts des deux pays n'étaient, en somme, en contradiction grave sur aucun point du globe, un changement d'attitude était facile; il s'opéra, pour ainsi dire, à vue.

M. de Nesselrode, qui jusqu'alors avait refusé de parler avec M. de Ferrière d'autres sujets que de menues affaires de douane ou de police, commença à l'entretenir des questions politiques du moment; et successivement il annonça au diplomate français que le gouvernement impérial rendait justice à la conduite tenue en Sicile par le gouvernement de la République, qu'il n'aurait rien à objecter contre une intervention militaire de celui-ci à Rome en faveur du rétablissement du pouvoir temporel du saint-père[1], qu'enfin il partageait pleinement les idées soutenues

1. Cette intervention militaire avait été décidée par le général Cavaignac en novembre précédent; mais la fuite du saint-père à Gaète avait fait alors donner contre-ordre aux troupes. En février 1849, le pape fit lui-même appel à la France ainsi qu'aux gouvernements autrichien, espagnol et napolitain.

par la France en vue de conserver intacts, contre les envahissements de l'Allemagne, les droits de la couronne de Danemark sur les duchés de l'Elbe. De son côté, M. Kisselef faisait, à Paris, des avances assez significatives; non seulement il se mettait en communications presque journalières avec M. Drouyn de Lhuys, mais il se rendit chez le président et commença à fréquenter les soirées de l'Elysée.

Bientôt le comte de Nesselrode lui-même avouait au marquis de Ferrière que le temps des malentendus était passé. Le marquis, à la fin d'une conversation sur la Moldo-Valachie, venait de dire que le gouvernement de la République désirait éviter toute cause de mésintelligence avec la Russie. « Nous sommes tout à fait dans les mêmes dispositions, s'empressa de répondre le chancelier, et j'espère que vous avez déjà pu vous en apercevoir. »

Ces paroles aimables, qui dans la bouche de M. de Nesselrode faisaient contraste avec ses rudesses de naguère, engagèrent M. de Ferrière à faire un pas en avant et à reprendre la question de la reconnaissance de la République : « Dans l'état actuel de l'Europe, dit-il, nos gouvernements se trouvent d'accord sur un assez grand nombre de questions pour que le rétablissement de nos relations officielles soit en quelque sorte d'un intérêt européen. Je n'ai point la mission de chercher à hâter l'heure de ce rétablissement; mais je crois devoir vous faire observer qu'en tardant trop longtemps, lorsque tout le monde nous a reconnus et que nous nous montrons calmes au dedans et modérés au dehors, vous pourrez laisser s'accréditer en France, dans l'opinion publique, l'idée, je n'en doute pas, bien éloignée de votre pensée, que vous prétendez n'avoir de bonnes relations qu'avec une certaine forme et un certain principe de gouvernement; ce qui serait d'un effet fâcheux pour vous comme pour nous, et ôterait à la France et la Russie,

en les replaçant dans l'ordre des sentiments réciproques où elles se sont trouvées de 1830 à 1848, la liberté complète de leurs alliances. »

Le marquis de Ferrière allait vite en besogne; il imitait son ancien chef le général Le Flô, et comme lui, mais sans avoir le même enthousiasme captivant, il osait parler d'alliance entre des pays qui n'entretenaient même pas des relations diplomatiques régulières. M. de Nesselrode ramena vite son interlocuteur à la réalité; il protesta que le gouvernement impérial n'avait point par principe d'hostilité contre la République, puis il ajouta : « Il n'y a pas encore confiance entre nous, mais je reconnais que de jour en jour votre situation s'améliore. Cette question de l'officiel ou de l'officieux n'est qu'une question de forme; et cette forme, quand vous nous garantirez le fond chez vous, vous la trouverez chez nous sur-le-champ[1]. »

M. Drouyn de Lhuys fut assez mécontent de ce que son subordonné se fût permis, de sa propre autorité, de faire de pareilles ouvertures au chancelier. Il entendait ne rien sacrifier de son point de vue, et il envoya, en conséquence, de nouvelles instructions à M. de Ferrière.

« Je ne comprends pas, je dois le dire, écrivait-il le 26 mars, les objections que vous a exprimées M. le comte de Nesselrode contre la forme adoptée par le gouvernement français pour faire connaître aux gouvernements étrangers l'avènement du président. Il nous paraît surtout singulier que la Russie, qui seule n'a pas reconnu jusqu'à présent la République, témoigne à cet égard des susceptibilités que n'a manifestées aucune autre puissance. Vous n'avez pas, d'ailleurs, à vous en préoccuper, et, sans prendre l'initiative d'aucun nouvel entretien à ce sujet, vous

1. Le marquis de Ferrière à M. Drouyn de Lhuys, 10 mars 1849.

vous bornerez à me rendre compte de ce qu'on pourra vous en dire[1]. »

Au moment même où M. Drouyn de Lhuys écrivait ces recommandations à M. de Ferrière, l'activité diplomatique de celui-ci n'avait plus occasion de s'exercer auprès de M. de Nesselrode, car le chancelier venait de s'aliter avec la rougeole, et cette maladie l'empêcha durant environ trois semaines de recevoir le corps diplomatique. Pendant ce temps, M. de Ferrière ne manqua pas de transgresser les ordres de son chef en abordant, aussi souvent qu'il le put, avec d'autres hommes politiques russes, la question de la reconnaissance de la République; mais les bonnes dispositions qu'il pouvait rencontrer ou éveiller chez ses interlocuteurs n'avaient pas grande importance, puisque ceux-ci n'exprimaient que leur sentiment personnel; la bienveillance, cependant, avec laquelle on l'écoutait, faisait supposer à M. de Ferrière que la rigueur du maître s'adoucissait de plus en plus.

La première fois qu'il revit le chancelier, il constata que son pressentiment était fondé. M. de Nesselrode, en effet, lui donna communication d'une dépêche très conciliante que le matin même il avait, sur l'ordre de l'empereur, envoyée à M. Nicolas Kisselef pour lire à M. Drouyn de Lhuys. En voici le texte : « Une indisposition assez longue, dont je suis à peine relevé, m'a fait différer jusqu'ici de vous entretenir des dernières communications que j'ai reçues de M. de Ferrière. Sans revenir, à propos de la Valachie, sur une discussion que le gouvernement français préfère, comme nous, laisser tomber pour le moment, M. de Ferrière s'est borné à me lire un extrait et les annexes d'une dépêche de M. Drouyn de Lhuys, dans laquelle ce ministre, en relevant ma

1. M. Drouyn de Lhuys au marquis de Ferrière, 26 mars 1849.

remarque, — que le gouvernement du président, avant d'entrer en communication avec nous sur un sujet fort grave, ne nous avait pas même préalablement notifié son existence, — se réfère, pour explication, aux précédents de l'ancienne République française et à l'exemple des chefs de plusieurs autres gouvernements républicains. Je n'examinerai point ici, monsieur, jusqu'à quel point ces précédents et ces exemples sont concluants ou applicables à la circonstance présente. Comme pure affaire d'étiquette, nous n'attachons pas à cette question plus d'importance et de valeur qu'elle n'en a. Nous n'aurions même jamais songé à la soulever, si les communications du nouveau gouvernement, les toutes premières qu'il nous ait adressées, nous avaient semblé de nature à ouvrir nos relations avec lui d'une manière plus amicale. Nous n'en parlerons donc plus, notre intention n'étant nullement de faire dépendre d'un incident aussi minime l'établissement définitif de nos rapports officiels avec le cabinet français. La chose essentielle pour nous est toujours de les entamer sur une base solide et durable, c'est-à-dire sur la conviction de ses intentions pacifiques dans toutes les affaires européennes, et notamment dans celles d'Italie, circonstance qui n'a rien de nouveau, rien de personnel au gouvernement actuel, puisque la question avait déjà été posée dans les mêmes termes sous l'administration du général Cavaignac. J'éprouve, du reste, une vraie satisfaction à vous dire que l'attitude du gouvernement français semble tendre à nous donner cette salutaire conviction. Nous nous empressons de reconnaître qu'il a fait preuve de conciliation dans les derniers arrangements convenus avec le roi des Deux-Siciles[1], et le langage qu'il a récem-

1. Les gouvernements français et anglais, après avoir favorisé l'indépendance de la Sicile, avaient dû, après la prise de Messine par les Napolitains, se restreindre à demander l'autonomie de l'île. Ils

ment tenu au chargé d'affaires d'Autriche est conçu dans le même esprit[1]. La lutte qui vient de nouveau malheureusement de s'engager en Lombardie[2] achèvera bientôt de nous éclairer sur sa politique ultérieure; et pour peu qu'il veuille persister dans ses dispositions pacifiques, nous espérons pouvoir prochainement régler avec lui des relations dont nous n'aurons différé quelque temps l'inauguration officielle que par le sincère désir d'y entrer d'emblée sur un pied aussi cordial, aussi permanent que possible[3]. »

avaient réclamé pour elle une armée distincte de l'armée napolitaine; le roi Ferdinand, soutenu par la Russie, avait refusé cette concession; le gouvernement français avait alors proposé une transaction abandonnant l'idée d'une armée sicilienne, mais limitant à quelques forteresses l'occupation de l'île par les troupes napolitaines.

1. Il s'agissait de la médiation de la France et de l'Angleterre pour assurer le rétablissement de la paix entre l'Autriche et la Sardaigne; et il avait été convenu que les pourparlers nécessités par cette médiation se tiendraient à Bruxelles. L'Autriche avait stipulé qu'elle ne consentirait aucune cession territoriale, et M. Drouyn de Lhuys avait fini par accepter cette condition. — M. Drouyn de Lhuys à M. de la Cour, 12 mars 1849 : « Le cabinet de Vienne a fait connaître au gouvernement français sa résolution de ne consentir dans la conférence de Bruxelles à aucune cession de territoire en Italie. Malgré ces réserves et ces déclarations, le gouvernement français insiste auprès de la cour d'Autriche pour qu'elle envoie un plénipotentiaire à Bruxelles. Il s'ensuit par voie de conséquence que la France ne considère pas le consentement que donnerait le cabinet autrichien à l'ouverture de la conférence comme impliquant de la part de ce cabinet l'abandon de ses réserves contre toute cession de territoire, et que le gouvernement français ne verrait pas dans le seul maintien de ce refus des cessions territoriales un motif suffisant pour rompre la conférence. »

2. Le 20 mars, l'armée piémontaise avait franchi le Tessin et recommencé la guerre contre l'Autriche. Elle fut complètement défaite à Novare le 23 mars.

3. M. de Nesselrode à M. Kisselef, $\frac{\text{23 mars}}{\text{4 avril}}$ 1849. Nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer combien en cette occasion le style de la chancellerie russe, dont M. de Nesselrode était en général très fier, fut confus et prétentieux; que dire de telles expressions : *entamer des rapports sur une base solide et durable,* ou *entrer dans des relations sur un pied cordial et permanent?*

Cette dépêche était, en somme, rédigée en termes aimables; mais M. Drouyn de Lhuys ne se payait pas de mots : il reçut donc très froidement M. Kisselef : « Je lui ai répondu, écrivait-il quelques jours après à M. de Ferrière, de manière à faire comprendre que la Russie nous trouverait toujours disposés à accepter avec elle les relations qu'elle jugerait à propos d'entretenir avec nous, mais que nous attendrions patiemment qu'il lui convînt de modifier celles qui existent aujourd'hui. » Puis M. Drouyn de Lhuys, qui redoutait toujours de la part de M. de Ferrière quelque acte trop empreint de déférence pour la Russie, accentuait ses précédentes instructions : « Je ne puis que vous recommander de nouveau de ne plus prendre, même indirectement ou par insinuation, l'initiative d'un entretien sur cette matière[1]. »

Ainsi le ministre français avait pris son parti de la situation anormale où se trouvait placée la France vis-à-vis de la Russie, et il ne s'inquiétait pas de hâter le moment où l'empereur Nicolas cesserait de tenir rigueur au prince Louis. Ce dernier certainement ne partageait pas cette indifférence; mais, absorbé par les affaires intérieures de la France, où il éprouvait la plus grande peine à faire prévaloir ses idées contre l'opposition de la plupart de ses ministres, il ne voulait pas s'aliéner encore M. Drouyn de Lhuys, celui qui dans le cabinet lui portait peut-être le plus d'intérêt; et, en conséquence, il le laissait absolument libre de garder vis-à-vis de la Russie une attitude revêche.

Dans ces conditions, la reconnaissance de la République paraissait devoir être ajournée, au moins jusqu'à un changement de ministère en France, lorsque des événements imprévus amenèrent l'empereur Nicolas à surmonter ses dernières répugnances et à

1. M. Drouyn de Lhuys au marquis de Ferrière, 23 avril 1849.

accorder de lui-même un gage de bienveillance à un gouvernement qui se donnait l'apparence de ne plus le désirer.

L'insurrection qui, l'année précédente, avait éclaté contre l'Autriche en Hongrie, s'était vite étendue à la Transylvanie, où la lutte avait pris un caractère de sauvagerie extrême; les Magyars et les Szeklers réunis menaçaient d'exterminer les populations saxonne et roumaine. L'Autriche, qui luttait déjà avec peine contre l'insurrection en Hongrie, était incapable de la maîtriser en Transylvanie; elle fit donc appel au concours de la Russie; aussitôt 6.000 hommes furent détachés de l'armée envoyée dans les Principautés, et allèrent occuper les deux villes saxonnes de Hermanstadt et Cronstadt, situées près de la frontière de Valachie[1]. 2.000 Russes avaient été cantonnés dans la première de ces villes sous les ordres du colonel Skariatine; ils y furent attaqués le 10 mars par des forces hongroises supérieures et, après un combat qui leur coûta 300 hommes, ils furent obligés d'abandonner la place et de rentrer en Valachie. La garnison de Cronstadt, menacée d'un sort pareil, repassa de son côté la frontière en grande hâte.

La nouvelle de l'échec de Hermanstadt ne parvint à Pétersbourg que le 25 mars, au moment où l'empereur se préparait à se rendre à Moscou pour y

1. M. de la Cour à M. Drouyn de Lhuys. — « Des lettres qui nous parviennent d'Hermanstadt sous la date du 26 janvier nous apprennent que les autorités municipales de cette ville se sont décidées à demander le secours des troupes russes cantonnées en Valachie. La place était menacée d'une part par les troupes du général Bem, de l'autre par les Szeklers insurgés de nouveau; et le commandant autrichien avait déclaré n'avoir point les forces suffisantes pour répondre de la sûreté des habitants. C'est pourquoi les magistrats municipaux ont pris sous leur responsabilité personnelle la demande d'intervention faite auprès du général commandant l'armée russe en Valachie, démarche que ce dernier a favorablement accueillie. »

passer les fêtes de Pâques. Il fut vivement peiné de ce revers inattendu ; mais son amour-propre souffrit surtout de ce que le chef des troupes victorieuses était un Polonais, Joseph Bem[1]. Cependant, jusqu'au 6 avril, date de son départ pour Moscou, l'empereur ne pensa pas à venger l'échec subi par ses armes ; il restait fidèle au principe de non-intervention qu'il avait proclamé à la face de l'Europe dans son manifeste du 26 mars 1848[2]. M. de Nesselrode, le 4 avril, l'affirmait encore à M. de la Ferrière : « Nous avions, lui disait-il, fait entrer des troupes en Transylvanie dans le seul but de protéger les propriétés contre le pillage. Nous avons dû les retirer, elles n'y rentreront pas. Nous n'avons jamais eu et nous n'avons pas la pensée d'une intervention[3]. »

A Moscou, les idées pacifiques de l'empereur se modifièrent. Il y reçut un appel pressant du nouvel empereur d'Autriche François-Joseph[4], et après quelques jours de recueillement il se décida à ne pas refuser l'aide qu'on implorait de lui. Le 21 avril, le général Berg, quartier-maître général, reçut tout à coup à Pétersbourg l'ordre de partir pour Varsovie afin de concerter avec le maréchal Paskiévitch, gouverneur général de Pologne, l'entrée immédiate en Galicie des troisième et quatrième corps d'armée, soit d'une force de 100.000 hommes ; ensuite le général Berg avait ordre de se rendre à Olmütz

1. Bem avait fait contre la Russie la campagne de 1812 ; il avait pris part à l'insurrection de 1830, et en 1848 avait commandé les Viennois révoltés.

2. Faisant bonne mine, l'empereur promut immédiatement le colonel Skariatine au grade de général major et le nomma *à sa suite*. En même temps il envoyait à Bucarest, pour être distribuées dans le détachement de Transylvanie, un certain nombre de croix de Saint-Georges.

3. Le marquis de Ferrière à M. Drouyn de Lhuys, 6 avril 1849.

4. Le 2 décembre 1848 il avait succédé à son oncle l'empereur Ferdinand, qui abdiqua sous la pression du prince Félix Schwarzenberg.

auprès de l'empereur François-Joseph pour l'informer des décisions prises en sa faveur. Le séjour de Moscou, la ville russe par excellence, ravivait invariablement le ressentiment de l'empereur Nicolas contre les Polonais; c'est de cette ville que furent datés ses oukases les plus sévères contre eux; et maintenant encore, s'il consentit à seconder l'Autriche pour l'écrasement de l'insurrection magyare, c'est que dans les rangs des Hongrois il voyait un grand nombre de Polonais.

Le comte de Nesselrode ne fit pas difficulté de reconnaître vis-à-vis de M. de Ferrière le véritable motif de la détermination impériale. « Les événements de Hongrie, disait-il le 4 mai au diplomate français, ont pris un tel caractère que notre propre intérêt nous force à envoyer à l'Autriche les secours qu'elle nous demande. Nous ne pouvons pas souffrir qu'il se forme sur les frontières de Pologne une Hongrie indépendante et polonaise. Si l'occupation de la Galicie ne suffit pas, nous devrons aller plus loin; et c'est pour convenir des mesures à prendre en ce cas que le général Berg se rend à Olmütz[1]. » Quelques jours après, un manifeste impérial exposait solennellement à l'Europe les mêmes motifs :

« Par notre manifeste du 14 (26) mars 1848, nous avons annoncé à nos fidèles sujets les calamités qui se sont appesanties sur l'occident de l'Europe. Nous avons, en même temps, exprimé notre détermination de combattre nos ennemis, de quelque côté qu'ils pussent venir, et, nous unissant plus étroitement que jamais avec notre sainte Russie, de défendre, sans ménager notre personne, l'honneur du nom russe et l'inviolabilité de nos frontières.

« Les troubles et les révoltes n'ont pas cessé depuis en Occident. Les criminelles séductions qui

1. Le marquis de Ferrière à M. Drouyn de Lhuys, 5 mai 1849.

entraînent les masses irréfléchies, en leur offrant le trompeur appât d'un bonheur qui ne saurait jamais être le fruit de la licence et de l'anarchie, ont pénétré jusqu'en Orient dans les principautés de Moldavie et de Valachie, soumises au gouvernement ottoman et limitrophes de notre empire. Ce n'est que par la présence de nos troupes et de celles de la Turquie que l'ordre y a été rétabli et qu'il s'y maintient.

« Mais en Hongrie et en Transylvanie les efforts du gouvernement autrichien, qui avait, en outre, à combattre des ennemis extérieurs et intérieurs en Italie, n'ont pu jusqu'à présent triompher de la révolte; au contraire, celle-ci, grossie par les bandes de nos rebelles polonais de 1831, et des aventuriers, des exilés et des vagabonds de toutes les nations, a atteint les proportions les plus menaçantes. Dans de si funestes conjonctures, l'empereur d'Autriche s'est adressé à nous pour demander notre concours contre nos communs ennemis. Nous ne nous y refuserons pas.

« Après avoir invoqué en faveur d'une cause si juste l'assistance du Dieu des armées, qui seul dispose de la victoire, nous avons donné à nos troupes l'ordre d'avancer pour étouffer la révolte et anéantir les factieux téméraires qui osent même attenter au repos de nos provinces. *Que Dieu soit avec nous! et qui sera contre nous*[1]? »

Si grande qu'ait été l'irritation de l'empereur Nicolas quand il signa ce manifeste, il était trop avisé pour ne pas comprendre qu'un pareil langage et l'expédition militaire qui devait le suivre allaient soulever contre la Russie une grande partie de l'opinion publique en France et en Angleterre; trop de per-

1. Manifeste du $\frac{26 \text{ avril}}{8 \text{ mai}}$ 1849.

sonnes dans ces deux pays favorisaient de leurs vœux l'insurrection magyare. Or, il était grave de braver à la fois l'opinion de ces deux puissances, surtout à un moment où la Prusse était, elle aussi, défavorable. Cette dernière, malgré de nombreuses incohérences de conduite, poursuivait activement depuis un an le plan d'éliminer l'Autriche de l'Allemagne et d'y prendre la première place. Pour la réussite de ce plan, l'insurrection de Hongrie, qui dérivait les forces de l'Autriche, était un bien utile auxiliaire; il ne pouvait donc plaire à la Prusse que la Russie entreprît de dompter cette insurrection, et rendît ainsi à l'Autriche la liberté de défendre sa prépondérance en Allemagne.

Pour calmer, au moins en France, c'est-à-dire chez l'adversaire qui, militairement, lui paraissait le plus redoutable[1], le mouvement de réprobation qu'allait susciter son intervention en faveur de l'Autriche, l'empereur Nicolas se décida à vaincre ses dernières répugnances : il reconnut la République. Le 8 mai, le jour même où il signait son manifeste guerrier, il donnait à son chancelier l'ordre de dépêcher à Paris à M. Kisselef un courrier porteur de la reconnaissance officielle; celle-ci fut consignée dans une lettre adressée par M. de Nesselrode à M. Drouyn de Lhuys et accréditant M. Kisselef auprès de ce ministre en qualité de chargé d'affaires.

Il va de soi qu'en annonçant cette nouvelle au marquis de Ferrière, le comte de Nesselrode ne lui trahit point le véritable motif de la détermination impériale : « L'empereur, assura-t-il, a été décidé par la netteté et le courage avec lesquels le président et le gouvernement de la République ont défini et soutenu leur politique en France et en Europe[2]. »

1. Rien n'était plus facile alors pour la France que d'attaquer l'Autriche en Italie.

2. Le marquis de Ferrière à M. Drouyn de Lhuys, 9 mai 1849.

Le soir même, dans un bal, M. de Ferrière fut abordé par le grand-duc héritier. Son Altesse le félicita de la reprise des relations officielles entre les deux pays, puis ajouta : « Nous suivions avec un vif intérêt la marche de votre gouvernement. La conduite du président de la République au milieu de circonstances si difficiles a été constamment digne, ferme, correcte. L'union de la Russie et de la France, dont les gouvernements reposent sur des principes si différents, prouvera en Europe que, dans le temps où nous vivons, l'autocratie et la démocratie sont d'accord pour le maintien de l'ordre et de la paix. » Phrase caractéristique, tout empreinte de l'antipathie de l'empereur Nicolas pour le régime constitutionnel, mais aussi de son appréhension d'une intervention militaire française contre l'Autriche.

Désireux de suivre de près la marche de ses troupes, l'empereur partit le 14 mai de Pétersbourg pour Varsovie. Deux jours avant qu'il quittât sa capitale, eut lieu sur le champ de Mars la grande revue qu'il passait chaque année au retour de la belle saison, et que l'annonce de la guerre rendait cette fois-ci particulièrement émouvante. L'empereur galopa trois fois devant les lignes au milieu d'un enthousiasme grandiose, qu'il sut encore augmenter par un mouvement imprévu de sa nature mystique. Dans les rangs des chasseurs de la garde, il aperçut tout à coup un capitaine qui, quelques jours auparavant, avait été emprisonné comme complice d'une conspiration politique[1], mais qui, reconnu innocent, venait d'être relâché. L'empereur, s'arrêtant, fit avancer cet officier et, lui tendant la main, lui dit à haute voix, en présence de tous : « Pardonne-moi, pardonne-moi. » Le capitaine, prenant la main de Sa

1. Il s'agit de la conspiration à laquelle prit part Dostoievsky et qui lui valut cette transportation en Sibérie décrite d'une façon si émouvante dans ses *Souvenirs de la Maison des morts*.

Majesté, voulait la porter à ses lèvres : « Non pas ainsi, » fit vivement l'empereur; et, se penchant sur sa selle, il attira à lui le capitaine et l'embrassa.

Quand il eut terminé la revue, l'empereur alla se placer à l'entrée de la tente où se tenait l'impératrice et, de toute la force de sa voix, il cria à ses troupes : « Enfants, j'espère que votre concours ne me sera pas nécessaire dans la guerre qui commence; mais, s'il le fallait, vous sauriez, n'est-ce pas? mourir pour la sainte Russie. » L'empereur, alors, fit le signe de la croix, que les soldats répétèrent à son exemple.

Cependant, à Paris, M. Kisselef avait remis sans retard à M. Drouyn de Lhuys la lettre du comte de Nesselrode et avait aussitôt recouvré son ancienne qualité de chargé d'affaires que la révolution du 24 février lui avait fait perdre. Le ministre français des affaires étrangères se hâta de répondre au chancelier, mais en des termes qui, l'on va en juger, n'étaient pas dépourvus d'ironie : « J'ai reçu, écrivit-il le 25 mai à M. de Nesselrode, la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adreser le 28 avril[1] pour m'annoncer que Sa Majesté l'empereur de Russie s'était déterminée à régulariser diplomatiquement les relations politiques de son gouvernement avec le gouvernement de la République, et pour accréditer M. de Kisselef[2] en qualité de chargé d'affaires de Sa Majesté impériale à Paris. Bien que le retard apporté à cette formalité n'eût aucun inconvénient sérieux par la raison qu'il n'était pas pos-

1. C'est la date d'après l'ancien style; selon le calendrier grégorien, la lettre fut écrite le 10 mai.

2. En ce temps-là, bien des Russes, quand ils se trouvaient à l'étranger, ajoutaient à leur nom la particule; régulièrement, ceux-là seuls qui portaient des noms allemands précédés de la préposition *von* devaient prendre en français la particule; tel était le cas du comte de Nesselrode. Chez les autres, cette adjonction était de pure fantaisie; et M. Nicolas Kisselef notamment n'y avait aucun droit.

sible de supposer qu'il impliquait de la part de la Russie l'intention de ne pas reconnaître le régime nouveau que la France s'est donné, ou de subordonner cette reconnaissance à la ligne de conduite qu'adopterait le gouvernement français, nous avons appris avec une satisfaction réelle, une détermination qui fait disparaître à cet égard toute possibilité d'un malentendu. Je vous remercie des termes obligeants dans lesquels vous avez bien voulu me la communiquer. Le président de la République, à qui je me suis empressé d'en donner connaissance, m'a ordonné d'accréditer M. de Ferrière le Vayer en qualité de chargé d'affaires de France auprès du gouvernement impérial. Je prie donc Votre Excellence d'ajouter foi pleine et entière aux démarches et communications qu'il pourra avoir à faire au nom du gouvernement français et de continuer à le traiter avec la bienveillance dont il a déjà reçu de précieux témoignages dans l'exercice des fonctions purement officieuses qu'il remplit depuis plusieurs mois à Pétersbourg. Je n'ai pas besoin, monsieur le Comte, de vous donner l'assurance que je ferai ce qui dépendra de moi pour que les rapports plus directs et plus formels dans lesquels je suis heureux de me trouver placé avec Votre Excellence, aient pour résultat la consolidation de la paix générale si étroitement liée au maintien d'une politique modérée et conciliatrice fondée sur le respect de tous les droits légitimes, et particulièrement de l'indépendance respective des États. »

Le ton de cette lettre concordait pleinement avec le langage ambigu que tenait M. Drouyn de Lhuys, à Paris, devant l'Assemblée nationale. Le 12 mai, dès qu'était parvenue en France la première nouvelle de la décision prise par l'empereur Nicolas de secourir l'Autriche, une interpellation avait été adressée au ministre français. Il répondit en ces

termes : « Aussitôt que le gouvernement de la République a eu connaissance du projet que paraissait avoir le gouvernement russe d'intervenir dans les affaires de Hongrie, il a senti la gravité d'un pareil fait. Il a annoncé à Pétersbourg, à Berlin, à Vienne, à Londres, qu'une aussi grave complication ne pouvait passer inaperçue et qu'elle éveillait sa vive sollicitude. C'est par la diplomatie que la France s'efforce d'arrêter une action qui serait de nature, je le répète, à jeter la plus grande perturbation dans l'état de l'Orient, dans l'état de l'Allemagne et dans celui de toutes les parties de l'Europe. A cet égard, le cabinet a fait tout ce qu'un gouvernement sage est tenu de faire; il a cherché à prévenir par la voie de la diplomatie un événement qui lui paraît grandement regrettable. »

M. Drouyn de Lhuys, en parlant ainsi, ne disait pas la vérité; il n'avait, en effet, formulé à Pétersbourg aucune objection contre l'entrée des troupes russes en Galicie[1]; mais il importait de calmer l'agitation de l'Assemblée émue. Le ministre y réussit ce jour-là; il est vrai que ce n'était que partie remise; car bientôt après, le 22 du même mois, quand le mani-

1. Le 7 mai, M. Drouyn de Lhuys avait écrit à M. de Ferrière : « Le langage que M. de Nesselrode vous a tenu sur la question d'une intervention russe en Hongrie nous avait peu préparés à ce qu'on vient d'apprendre des forces considérables mises par l'empereur Nicolas à la disposition de l'Autriche. Il faut que les deux puissances aient jugé cette intervention bien nécessaire pour qu'elles se soient décidées à ne pas tenir compte de l'affaiblissement moral qui en résultera pour l'Autriche, de l'irritation extrême qu'en éprouvera l'Allemagne, et de la perturbation qu'un tel événement jettera tôt ou tard dans les rapports de la politique européenne. » Et voilà tout ce qu'écrivit sur ce sujet M. Drouyn de Lhuys. M. de Ferrière, qui, nous le savons, n'attendait pas des instructions de son chef pour prendre une initiative, avait, au contraire, dès le 4 mai, exprimé à M. de Nesselrode son regret « de voir la Russie sortir de son isolement et engrener ainsi ne fût-ce que le pan de son manteau dans ce grand mouvement occidental qui pouvait l'entraîner peut-être beaucoup plus loin qu'elle ne le pensait ».

feste impérial fut connu à Paris, le débat se renouvela, beaucoup plus violent. On voulait se reconnaître dans ces *ennemis extérieurs* que l'Autriche avait à combattre en Italie et que stigmatisait l'empereur, et l'on voyait dans les mots de *licence* et d'*anarchie* dont s'était servie Sa Majesté, une insulte à la France républicaine. Deux représentants appartenant à la Montagne, c'est-à-dire au parti avancé, MM. Joly et Sarrans, se firent les porte-parole des mécontents et déposèrent l'ordre du jour suivant :

« L'Assemblée nationale, considérant le manifeste de l'empereur de Russie et les traités intervenus entre l'Autriche, la Prusse et la Russie[1] comme attentatoires aux principes de droit public proclamés par la Révolution française et consacrés par l'ordre du jour du 24 mai 1848, proteste, au nom du peuple français, contre cette nouvelle coalition qui menace la liberté de l'Europe, invite le gouvernement à prendre immédiatement les mesures les plus énergiques pour faire respecter les principes de l'indépendance et de la nationalité des peuples, et passe à l'ordre du jour. »

Il était très habile de la part de MM. Joly et Sarrans de viser la résolution du 24 mai 1848 que M. Drouyn de Lhuys lui-même avait rédigée et aux termes de laquelle le gouvernement de la République devait poursuivre « la reconstitution de la Pologne indépendante et libre » ; pourtant, sans grands efforts, le ministre aurait pu sortir d'embarras et combattre par de bons arguments l'ordre du jour proposé. Il préféra s'en tenir aux déclarations qu'il avait faites le 12 mai lors de la première interpellation, et ajouta seulement, assez dédaigneusement, que « si l'Assemblée était d'avis qu'il fallait procéder

1. Il n'y avait eu, depuis la proclamation de la République, aucun traité conclu par la Prusse avec la Russie.

autrement que par la voie diplomatique, elle devait indiquer elle-même les mesures à prendre. »

« La guerre, cria alors un représentant. — Oui, reprit M. Joly, un des auteurs de l'ordre du jour, je veux la guerre; oui, je la veux, plutôt que l'avilissement de mon pays, que l'anéantissement de ses libertés. » De la part d'un député extrême n'ayant aucune influence dans l'Assemblée, cet appel belliqueux n'était qu'une boutade sans importance; mais la situation devint grave quand M. Ledru-Rollin prit la parole. Ancien membre du gouvernement provisoire, puis de la commission exécutive, il venait apporter aux partisans d'une déclaration de guerre l'appui de son autorité et de son éloquence. Dans un discours très véhément, il prétendit que la France était provoquée par l'empereur Nicolas et compara le manifeste de ce souverain à celui que le duc de Brunswick avait lancé en 1792 et dans lequel il menaçait de livrer Paris à une exécution militaire. « A peine de se déshonorer aux yeux de l'histoire, cria M. Ledru-Rollin, il faut que cette Assemblée déclare que la France est debout, prête à répondre au despote de Russie. »

M. Drouyn de Lhuys se taisait. Il ne lui plaisait pas sans doute de paraître prendre la défense de la Russie et de son empereur. Ce fut le président du conseil, M. Odilon Barrot, qui dut monter à la tribune et ramener le bon sens dans la discussion. En rétablissant les faits sous leur vrai jour, il put facilement calmer l'ardeur guerrière de l'Assemblée : « Remarquez, dit-il, que l'empereur de Russie, bien différent du roi de Prusse qui autrefois a jeté à la France cet insolent manifeste de Brunswick, reconnaît solennellement aujourd'hui la République française. »

Grâce à cet argument heureux, l'ordre du jour de MM. Joly et Sarrans fut repoussé; à sa place, l'As-

semblée en adopta un autre proposé par le général Cavaignac, dans lequel le nom de la Russie n'était plus prononcé et où le gouvernement était seulement invité à « prendre les mesures nécessaires pour protéger les intérêts intérieurs et extérieurs de la République ».

Moins d'une semaine après cette orageuse discussion, le 28 mai, l'Assemblée nationale constituante se séparait pour faire place à l'Assemblée législative. Ce changement amena un remaniement ministériel, et le portefeuille des affaires étrangères, des mains de M. Drouyn de Lhuys, passa à celles de M. de Tocqueville. Pour le prince Louis-Napoléon, c'était une perte; il comptait un adversaire de plus dans le conseil des ministres; la Russie, au contraire, avait lieu de se féliciter : M. de Tocqueville était un homme d'un orgueil profond, que des déceptions nombreuses avaient gonflé d'amertume[1]; mais, s'étant jusqu'alors peu occupé des affaires diplomatiques d'Europe, il n'avait pas à l'égard de la Russie le parti pris de M. Drouyn de Lhuys, et, étant doué d'une grande prudence politique, il estimait que, dans l'état agité où se trouvait la France, il fallait, autant que possible, éviter de nouvelles complications extérieures; la question romaine et l'expédition française qu'elle avait causée étaient des embarras bien suffisants.

Ces idées se reflétèrent dans le message que, le 7 juin, le prince Louis adressa à l'Assemblée législative; par le ton modéré, quoique très digne, de ses

1. Successivement M. de Tocqueville, sous le gouvernement du roi Louis-Philippe, avait appartenu au parquet, au barreau et à la Chambre des députés; mais, n'ayant aucun talent de parole, il n'avait brillé dans aucun de ces endroits. Le général Cavaignac l'avait désigné comme représentant de la France dans les conférences qui devaient avoir lieu à Bruxelles pour l'établissement d'une paix durable entre l'Autriche et la Sardaigne; les événements empêchèrent ces conférences.

paroles, le prince indiqua que lui non plus ne souhaitait pas de voir la politique extérieure de la France se maintenir plus longtemps dans la direction antirusse que lui avait imprimée M. Drouyn de Lhuys.

« Après février, disait le prince, le contre-coup de notre révolution se fit sentir depuis la Baltique jusqu'à la Méditerranée, et les hommes qui me précédèrent à la tête des affaires ne voulurent pas lancer la France dans une guerre dont on ne pouvait prévoir le terme; ils eurent raison. L'état de la civilisation en Europe ne permet de livrer son pays aux hasards d'une collision générale qu'autant qu'on a pour soi d'une manière évidente le droit et la nécessité. Un intérêt secondaire, une raison plus ou moins spécieuse d'influence politique, ne suffisent pas; il faut qu'une nation comme la nôtre, si elle s'engage dans une lutte colossale, puisse justifier à la face du monde ou la grandeur de ses succès ou la grandeur de ses revers. » Après avoir examiné les diverses questions qui agitaient alors l'Europe, le prince venait à parler de l'insurrection magyare et s'exprimait ainsi : « L'empire d'Autriche, engagé dans une lutte formidable avec la Hongrie, s'est cru autorisé à appeler le secours de la Russie. L'intervention de cette puissance, la marche de ses armées vers l'Occident, ne pouvaient qu'exciter à un haut degré la sollicitude du gouvernement, qui a déjà échangé à ce sujet des notes diplomatiques[1]. » Et le président, pour montrer que néanmoins la situation était plutôt favorable, ajoutait cette phrase brève, mais expressive dans sa brièveté : « La Russie a reconnu la République. »

Le message du président, ainsi qu'on pouvait s'y

1. Nous savons qu'il n'en était rien, au moins avec la Russie. Le prince, mal tenu au courant, parlait suivant les assertions de M. Drouyn de Lhuys.

attendre, amena de nombreuses interpellations : un député avancé, M. Mauguin, entre autres, questionna, dans la séance du 25 juin, le gouvernement au sujet de son attitude en face de l'insurrection de Hongrie, et à cette occasion il attaqua violemment la Russie. M. de Tocqueville lui répondit dans un langage que, de la part d'un membre de l'Académie française, on aurait désiré plus châtié; mais il eut le mérite de bien faire ressortir que depuis la chute du roi Louis-Philippe les relations entre les deux pays s'étaient beaucoup améliorées.

« Dans aucun document parmi ceux qui ont passé sous mes yeux et qui datent de la révolution de Février, je n'ai trouvé, affirma le nouveau ministre, la trace de cette animosité contre la France et son gouvernement qu'on y rencontrait si fréquemment, il faut le dire, avant la révolution dernière. J'y ai vu, au contraire, une sorte de sentiment de satisfaction éprouvé par suite des derniers événements, ou, en tout cas, la volonté très arrêtée et très explicite de ne se mêler en rien aux affaires de la France; et cette volonté, messieurs, je vous l'avoue, j'y crois par beaucoup de raisons, et entre autres par celle-ci qui est honorable pour tout le monde, c'est que la Russie est un gouvernement fort, et qu'on rencontre dans le prince qui le personnifie et le dirige les défauts et les qualités qui caractérisent les gouvernements forts : la hauteur et la franchise. »

L'Assemblée reconnut que les appréciations du ministre des affaires étrangères étaient fondées, et depuis lors il ne se reproduisit plus au Palais-Bourbon d'interpellation au sujet des rapports de la France avec la Russie[1].

1. Dès le 16 mai, le chancelier de Nesselrode avait prévu ce résultat; il écrivait à son gendre le comte Chreptovitch : « Notre entrée en Hongrie sera la question qui dans ce moment dominera toutes les autres en Europe. Palmerston ne la verra pas d'un œil indiffé-

On voit par ce résultat combien fut heureuse la résolution prise par l'empereur Nicolas de reconnaître la République; s'il avait encore ajourné cette reconnaissance, les ministres français eussent été dépourvus d'arguments à opposer au parti nombreux qui réclamait une intervention en faveur de la Hongrie, et probablement la guerre serait résultée de leur silence; aussi bien, elle fut, ainsi que nous allons le voir, à la veille d'éclater à l'automne suivant.

rent, mais n'y opposera que des dépêches et des notes. En France, au contraire, il me revient qu'elle est plutôt désirée que désapprouvée par les hommes qui aujourd'hui exercent de l'influence sur le gouvernement. La reconnaissance de la République à laquelle nous venons enfin de procéder, les encouragera à persévérer dans la voie pacifique et conservatrice où ils sont entrés. D'ailleurs, la France, sans dire mot à personne, est intervenue à Rome; elle n'a plus le droit de s'opposer à notre intervention en Hongrie. »

CHAPITRE III

MISSION DU GÉNÉRAL DE LA MORICIÈRE
INTERVENTION MILITAIRE RUSSE EN HONGRIE

L'empereur Nicolas ayant reconnu la République, il appartenait aux deux gouvernements de rendre à leurs relations un caractère régulier, en accréditant l'un auprès de l'autre un ministre plénipotentiaire. M. de Tocqueville décida, sans prendre l'avis de personne, que le poste de représentant de la République à Pétersbourg serait confié à son ami le général de La Moricière. Dans ses *Souvenirs*, M. de Tocqueville explique ainsi son choix : « A la tête de nos adhérents dans l'Assemblée nationale se trouvait le général de La Moricière, dont je redoutais fort la pétulance, les imprudents propos et surtout l'oisiveté; j'entrepris de lui donner une grande ambassade lointaine[1]. »

Il est impossible de dire plus nettement que si le général fut envoyé à Pétersbourg, ce n'était pas en raison de tel ou tel mérite particulier, mais seulement parce qu'on voulait être débarrassé de lui à Paris. De fait, le choix était malheureux. Le général de La Moricière a déployé, comme soldat, des qualités éminentes que nul ne songe à lui contester; mais son court passage dans la diplomatie n'ajoute rien, bien au contraire, à sa réputation. Pas élégant d'ex-

1. Exactement parlant, le poste de Pétersbourg avait cessé d'être pour la France une ambassade, et avait été ramené au rang de légation.

térieur et ayant peu l'usage du monde, le général, de prime abord, détonna à la cour russe, alors très attachée aux formes et particulièrement exigeante sur ce point à l'égard des Français; or le général ne sut pas, comme l'avait si adroitement fait le général Le Flô, contre-balancer la surprise qu'il produisait sur la cour, en se conciliant par sa franchise et sa simplicité la faveur de l'empereur Nicolas, toujours porté par son tempérament à bien voir les militaires. Au contraire, étant très loquace et aimant à s'entendre parler, le général fatigua l'empereur, comme tous ceux avec qui il eut à traiter en Russie, par d'interminables dissertations où il cherchait toujours et quand même à faire montre de son savoir; en outre, la haute opinion qu'il avait de lui-même le rendait susceptible, et quand il était piqué, il commettait des fautes de jugement[1].

Le prince Louis-Napoléon sentait très nettement que le général de La Moricière n'était nullement qualifié pour représenter la République en Russie; aussi, quand M. de Tocqueville vint lui demander de contresigner le décret de nomination du général, il opposa un refus formel; mais M. de Tocqueville s'était promis d'emporter malgré tout le poste de Pétersbourg pour son candidat. Ne se tenant pas pour battu, il fit appel à l'obligeance de son collègue au ministère de l'instruction publique, M. de Falloux,

1. Lady Bloomfield, femme du ministre d'Angleterre à Pétersbourg, rapporte dans ses *Reminiscences* le trait suivant du général : « One evening, when I was alone, he came to pay me a visit and found me occupied with my crochet, which I did not think necessary to discontinue, as it in no way interfered with my giving full attention to my guest. However, at the end of a very few minutes, he took his hat to depart. I asked rather surprised whether he was going elsewhere and why he was in such a hurry : so he assured me he had not disposed of his evening, but as I did not give him my undivided attention, he imagined I did not care for his society. » — « M. de La Moricière a le jugement faux. » (*Journal du maréchal de Castellane,* 8 juillet 1849.)

qui jouissait alors sur le prince Louis d'une grande influence; et celui-ci parvint à décider le président à sanctionner l'envoi en Russie du général de La Moricière[1].

Dans le principe, il avait été bien entendu à Paris que le gouvernement français ne nommerait à Pétersbourg un ministre plénipotentiaire que si l'empereur Nicolas annonçait de son côté l'intention d'accréditer en France un agent du même grade; M. de Tocqueville avait même chargé le marquis de Ferrière d'insister sur cette condition auprès du comte de Nesselrode, lorsqu'il soumettrait à l'agrément impérial le choix du général de La Moricière[2]. Mais le ministre français modifia vite sa première idée : faisant bon marché de la condition pourtant imposée par lui-même, et sur la simple assurance transmise par M. Kisselef que l'empereur Nicolas accueillerait favorablement le général, il publia le 13 juillet la nomination de ce dernier et le fit immédiatement partir. On voit quelle hâte avait M. de Tocqueville d'éloigner son ami.

La raison pour laquelle l'empereur de Russie n'observa pas alors la loi de la réciprocité et ne nomma pas tout de suite en France de ministre plénipotentiaire est facile à donner. Il avait été très choqué des discussions qu'avait excitées dans l'Assemblée nationale son manifeste annonçant l'intervention de ses troupes en Hongrie; et ces discussions, nous l'avons dit, s'étaient encore renouvelées au Palais-Bourbon dans des termes presque aussi violents, depuis la réunion de l'Assemblée législative. « Pourquoi ces cris de haine contre nous? pourquoi ces

1. Voici de quelle manière M. de Tocqueville, dans ses *Souvenirs,* remercie M. de Falloux de son concours : « Celui des ministres qui avait le plus la confiance du président était Falloux. J'ai toujours cru que celui-ci l'avait gagné par quelque chose de plus substantiel que ce qu'aucun de nous ne pouvait ou ne voulait offrir. »

2. M. de Tocqueville à M. de Ferrière, 30 juin 1849.

insultes à la forme de notre gouvernement? » avait demandé à M. de Ferrière un des personnages les mieux informés des sentiments de l'empereur. Mais il ne suffisait pas à l'empereur que l'écho de son mécontentement parvînt à Paris par une voie détournée; il fallait qu'on y fût directement informé par une communication diplomatique du déplaisir qu'il avait ressenti en voyant travestir ses intentions et transformer en une démonstration contre la République l'assistance qu'il donnait à l'Autriche. M. de Nesselrode, dans la dépêche que M. Kisselef fut chargé de lire à M. de Tocqueville pour notifier l'agrément officiel de l'empereur à la nomination du général de La Moricière, glissa donc une phrase démentant les fausses interprétations faites à Paris des dernières déterminations impériales. « Nous protestons, écrivit le chancelier, de Varsovie où il était allé rejoindre l'empereur, contre toute arrière-pensée d'une coalition hostile à la France républicaine. »

Afin de donner le plus tôt possible aux rapports diplomatiques des deux gouvernements leur forme définitive, M. de Tocqueville avait décidé que le général de La Moricière n'attendrait pas le retour à Pétersbourg de l'empereur Nicolas, mais se rendrait de suite à Varsovie pour y remettre à Sa Majesté ses lettres de créance. Pourquoi le général ne suivit-il pas scrupuleusement ces instructions? Arrivé à Berlin, il pouvait continuer en chemin de fer sur Varsovie par Breslau et Czestochowa; il préféra se détourner de sa route et fit une pointe jusqu'à Cracovie, où il séjourna pendant vingt-quatre heures; là, il visita dans la cathédrale les tombeaux des rois de Pologne.

Le panégyriste du général, qui a dû avoir à sa disposition la correspondance privée de celui-ci[1],

1. M. Émile Keller, *le Général de La Moricière.*

décrit ainsi la visite : « Le jour baissait; le souterrain sépulcral était à peine éclairé par le cierge que le guide portait à la main; à l'oreille des visiteurs[1] arrivait l'écho grave et monotone de l'office du soir, récité au-dessus de leurs têtes par les moines du couvent. Une profonde tristesse se peignait sur les traits du général, dont ces grandes infortunes ne pouvaient trouver le cœur insensible. C'était là tout ce qui restait de ce royaume généreux qui avait si longtemps défendu l'Europe contre l'islamisme. En reconnaissance de ses services, l'Europe l'avait dépecé, partagé avec les *Barbares du Nord;* et maintenant ses enfants, dispersés aux quatre coins du monde, égarés par le désespoir, unis aux révolutionnaires d'Italie, d'Allemagne ou de Hongrie, cherchaient vainement à se venger et n'appelaient sur eux et sur leur patrie que de nouvelles rigueurs. »

Il faut en convenir, de la part de l'envoyé qui allait, au moment même de la campagne de Hongrie, représenter la République française auprès de l'empereur Nicolas, une pareille démonstration de sympathies polonaises était fort maladroite. Le général sentit bientôt lui-même combien sa conduite avait été déplacée; un froissement infligé à son amour-propre quand, deux jours plus tard, le 8 août au matin, il arriva à Varsovie, lui ouvrit les yeux. Les deux ministres de Prusse et d'Autriche, le général de Rochow et le comte de Buol, avaient été invités par l'empereur à se rendre auprès de lui à Varsovie; et, là, ils étaient hébergés et nourris aux frais de Sa Majesté et avaient à leur disposition des équipages de la cour. Le général de La Moricière s'attendait au même traitement : grand fut son désenchantement

1. Le général était accompagné de trois officiers d'ordonnance et d'un secrétaire particulier, M. de Riancourt; ce dernier appartenait au personnel de la légation de France à Vienne, mais en avait été temporairement détaché à la demande du général.

lorsqu'il vit que rien n'avait été préparé pour le recevoir et qu'il dut se procurer lui-même un logement en ville.

Or, il éprouva quelque peine à se loger dans Varsovie, tant la ville était encombrée de fonctionnaires militaires et civils venus de Pétersbourg à la suite de l'empereur. Ayant enfin réussi à s'installer, quoique assez sommairement, le général se fit conduire chez le chancelier, afin de s'entendre avec lui pour la remise de ses lettres de créance dans le plus court délai possible. Le comte de Nesselrode, personnage assez cérémonieux, fut assez surpris de l'extérieur et des allures tapageuses du général; voulant connaître quelle sorte d'homme était derrière ces apparences, il régla vite la question de la réception du général par l'empereur et se mit, afin de provoquer son visiteur à faire une profession de foi, à exposer la ligne de conduite que, d'après lui, devrait suivre dorénavant la politique française.

« Il me dit (nous reproduisons la narration du général à M. de Tocqueville[1]) que nos relations politiques étaient sur le meilleur pied, que les intérêts des deux pays étaient les mêmes, que nous n'avions point de question en litige et que nous n'aurions qu'à maintenir cette bonne situation. A l'époque actuelle, ajouta-t-il, tous les gouvernements doivent s'unir; la lutte est partout entre la société et l'anarchie. Nous avons tous un but commun : maintenir l'ordre établi et conserver à la société les bases sur lesquelles elle repose. Vous y avez réussi chez vous; nous applaudissons à vos efforts et à vos succès, et nous espérons que vous parviendrez à vous maintenir dans cette voie. »

Un diplomate de carrière n'aurait pas laissé passer sans les relever les insinuations ainsi émises

1. Le général de La Moricière à M. de Tocqueville, 11 août 1849.

par le chancelier. Il aurait répondu que les relations entre les deux pays ne se trouvaient pas encore sur le *pied* qu'il faudrait, que les intérêts de ceux-ci n'étaient pas aussi identiques que voulait bien le dire M. de Nesselrode, qu'enfin plusieurs questions pouvaient donner lieu, donnâient même présentement lieu à litige entre les deux gouvernements. Le général La Moricière ne fit rien de cela, mais, laissant un libre cours à sa vanité d'homme politique[1], il fit à son interlocuteur un véritable cours de droit constitutionnel français.

« Il y avait dans la fin de phrase du chancelier, continue le général dans son rapport à M. de Tocqueville, un doute sur notre avenir que je ne voulais pas laisser subsister dans son esprit, ou que je ne voulais pas tout au moins avoir l'air de partager en aucune façon. Je dis donc assez vivement que nous pouvions plus que tout autre pays avoir confiance dans l'avenir; que nous avions fait une expérience hardie, périlleuse, l'expérience du suffrage universel; que dans le principe le résultat de cette expérience était pour nous-mêmes incertain, mais qu'aujourd'hui qu'elle était faite, l'incertitude avait disparu; que ce suffrage consulté trois fois nous avait donné l'Assemblée constituante avec le gouvernement du général Cavaignac, puis le président actuel, enfin l'Assemblée législative; que si dans cette assemblée l'opposition radicale avait été bruyante et factieuse, il n'en était pas moins vrai que le parti de l'ordre et celui de l'anarchie étaient encore dans le rapport de cinq à deux; en outre, qu'il fallait attribuer une portion notable des nominations radicales à quelques maladresses faites au moment des élections par l'ancien ministre de l'intérieur, homme parfaitement honorable, mais d'un caractère cassant,

1. Le général avait été élu représentant du peuple dans le département de la Sarthe.

et inexpérimenté dans la pratique des affaires[1]. A l'appui de mon assertion, j'ai fait ressortir comme preuve irrécusable le résultat éminemment conservateur obtenu dans les réélections nombreuses qui viennent d'avoir lieu. »

Prenant alors complètement le ton didactique, le général poursuivit : « L'histoire nous montre que souvent les sociétés humaines ont été agitées, comme elles le sont aujourd'hui, par des utopies insensées, et le spectacle que nous avons sous les yeux n'est pas absolument nouveau; mais quand le suffrage universel consulté trois fois dans une nation de trente-six millions d'habitants répond qu'elle veut conserver les bases de ses institutions sociales; quand ce suffrage a parlé à une majorité semblable à celle que nous avons vue se produire, la société dans cette nation n'est pas sérieusement menacée. Il y a là un gage de stabilité et de sécurité que la France a donné à la face de l'Europe, et dont l'Europe doit lui tenir compte. Aucun autre pays peut-être, s'il eût fait la même expérience que nous, ne serait arrivé à un résultat aussi rassurant. Car il ne faut point perdre de vue que le concours des volontés est toujours et partout un des éléments principaux de la stabilité des pouvoirs. »

D'après le général, M. de Nesselrode fut *frappé* de la conclusion qui terminait cette longue tirade; nous croyons que le chancelier fut plutôt frappé de cette extraordinaire faconde, à laquelle il ne s'attendait pas de la part d'un homme de guerre. Il répondit d'une manière brève, qui contrastait avec celle du général : « C'est précisément parce que nous avons confiance dans la direction prise par l'opinion publi-

1. Il s'agit de M. Léon Faucher, qui, dans une circulaire aux préfets, avait accusé les représentants hostiles au ministère d'encourager les *agitateurs* à *courir aux barricades* et à *renouveler les journées de Juin*.

que en France et dans la sagesse du gouvernement qui en est issu, que nous avons le ferme espoir d'entretenir avec vous de bonnes relations. »

Le général reprit alors avec à-propos : « Le gouvernement de la République a fait pour rassurer l'Europe tout ce qu'il lui était possible de faire : il est même allé au delà de ce qu'on était en droit d'attendre de lui : dans plusieurs circonstances, il a froissé le sentiment national pour donner des gages de sécurité à ses voisins, et ce n'est pas sans étonnement et sans regret qu'il voit se reproduire fréquemment dans ses relations extérieures des symptômes, sinon d'hostilité, du moins de méfiance inquiète et de malveillance contre la France. »

C'était le moment de demander pourquoi, notamment, le gouvernement impérial retardait la nomination d'un ministre plénipotentiaire en France. Le général préféra parler du Piémont, bien que les instructions que lui avait remises M. de Tocqueville ne mentionnassent pas ce sujet. La France trouvait que les conditions de paix réclamées par l'Autriche étaient trop dures et s'efforçait de les faire adoucir. L'Autriche, de son côté, repoussait toute intervention de la France et, pour en finir, venait de fixer au gouvernement sarde un délai ferme pour l'acceptation de ces conditions[1]. Le général exprima le vœu que la Russie s'interposât et réclamât de l'Autriche une amnistie complète pour les insurgés lombards qui, à la suite de l'écrasement de l'insurrection, s'étaient réfugiés en Piémont.

1. M. de Tocqueville à M. de Ferrière, 14 juillet 1849. — « Des obstacles de diverse nature sont venus entraver de nouveau les négociations commencées depuis plusieurs mois entre l'Autriche et la Sardaigne pour le rétablissement de la paix dans le nord de l'Italie... Ces difficultés sont graves et délicates ; elles ne nous paraissent pourtant pas à beaucoup près insurmontables, et nous travaillons activement à inspirer aux deux parties l'esprit de conciliation qui s'accorde si bien avec leurs vrais intérêts. »

Cette demande en faveur des Lombards n'était peut-être pas opportune au moment où la Russie prêtait la main à l'Autriche pour réduire les Hongrois. Du moins, si le général, en parlant au chancelier du rôle possible de la Russie dans les affaires de Piémont, avait pris soin de le faire sur le ton qui convenait au représentant d'un grand pays, parfaitement en mesure d'envoyer, s'il le voulait, des troupes dans la vallée du Pô; hélas! il eut le tort d'employer devant cet homme d'État étranger, peu charitablement disposé pour la France, un langage larmoyant, bien surprenant en vérité dans la bouche d'un vieux soldat : « Nous avons été si malheureux, si froissés dans notre amour-propre national depuis trente-quatre ans, qu'on ne doit pas s'étonner de la susceptibilité de l'esprit public dans notre pays, et qu'on doit nous savoir gré des efforts que nous faisons pour conserver la paix[1]. »

Le chancelier répondit que, d'après ses renseignements, l'entente était en train de s'établir entre les gouvernements autrichien et sarde; et, en effet, deux jours après arrivait à Varsovie la nouvelle de la conclusion de la paix.

Le général discourut ensuite sur la république romaine et sur l'expédition entreprise par la France pour rétablir, sous la forme d'un gouvernement libéral, le pouvoir temporel du pape[2]; il manifesta

1. M. de Tocqueville écrivait sur un autre ton au ministre de France à Turin : « Si le gouvernement autrichien persistait dans ses exigences... le Piémont pourrait être assuré que nous ne l'abandonnerions pas... La nature des exigences de l'Autriche et la violence de ses procédés nous donneraient lieu de croire qu'elle n'agit point seulement en vue de la paix, mais qu'elle menace l'intégrité du territoire piémontais, ou tout au moins l'indépendance du gouvernement sarde. Nous ne laisserons pas à nos portes accomplir de tels desseins. Si dans ces conditions le Piémont est attaqué, nous le défendrons. » (Dépêche du 25 juillet 1849.)

2. Dans ses instructions au général, M. de Tocqueville s'exprimait ainsi sur cette question : « La première et la plus pressante

l'espoir que l'Autriche, qui venait d'occuper dans les États de l'Église Ferrare et Bologne, appuierait à Gaëte auprès du saint-père les demandes de réformes présentées par la France, et il pria le chancelier d'agir à Vienne pour que cet appui fût sincèrement accordé.

M. de Nesselrode, anglican zélé, était assez indifférent à l'avenir du saint-siège; en outre, il ne voyait pas sans déplaisir le gouvernement français être mis dans l'embarras par la difficulté de donner à son expédition de Rome un dénouement digne de la France. Il eut, dit le général, un sourire « qui, quoique un peu sarcastique, n'était pas désobligeant »; puis, comme le prince de Schwarzenberg se trouvait pour quelques jours à Varsovie, où il avait voulu conférer avec l'empereur sur les opérations militaires en Hongrie et les affaires d'Allemagne, le chancelier renvoya le général à cet homme d'État pour qu'ils se missent d'accord sur les négociations à mener à

de nos affaires en ce moment, vous ne l'ignorez pas, est l'affaire de Rome. La principale difficulté vient de ceci : notre honneur est engagé à ce que les populations romaines obtiennent des réformes et des droits, et pour les obtenir nous avons besoin du concours d'un pouvoir religieux que nous ne pouvons contraindre par la force. Nous dépendons en quelque sorte de lui et nous ne pouvons agir sur lui que par la voie indirecte des influences. J'ai lieu de croire que l'empereur de Russie comprend les nécessités de notre situation, qu'il voit clairement que nous ne pouvons sortir de l'affaire de Rome qu'après avoir reçu les satisfactions légitimes que nous demandons, et que son esprit politique lui fait sentir tous les périls que pourrait faire courir à la paix générale un refus obstiné du saint-père à nos désirs. Il apprécie, d'ailleurs, autant que j'en puis juger par les rapports que nous ont déjà adressés nos agents diplomatiques, la nécessité de satisfaire dans une juste mesure aux vœux des populations romaines; je le crois donc bien disposé. Il s'agit seulement de le maintenir et de l'affermir dans ces bonnes dispositions, de lui faire comprendre de plus en plus ce qu'il y a de modéré et de légitime dans nos vœux, et surtout d'obtenir qu'il fasse usage de l'influence qu'il possède sur la cour de Vienne et même sur le saint-siège, pour hâter une conclusion si désirable. »

Gaète. « Quant à nous, déclara le chancelier, nous ne faisons pas d'objections[1]. »

Enfin, bien que son ministre M. de Tocqueville lui eût recommandé le silence sur elle[2], il aborda la question brûlante de l'intervention russe en Hongrie. « Il y a un sujet sur lequel nous ne vous avons adressé aucune observation, mais qui, vous devez le penser, nous préoccupe vivement : je veux parler de vos opérations militaires en Hongrie. Notre gouvernement n'a fait aucune protestation, parce que la lettre des traités ne nous ouvrait pour cela aucune voie régulière; mais la conduite de l'Autriche vis-à-vis de la Hongrie à l'origine de cette affaire a été si étrange, il y a chez les Hongrois une telle unanimité pour défendre leur nationalité, l'énergie qu'ils déploient est si grande, que l'opinion publique, chez nous, sympathise avec eux. On s'inquiète de voir deux cent mille Russes sur le Danube, et l'on se demande avec anxiété ce qui sortira de cette entre-

1. Le général de La Moricière à M. de Tocqueville, 11 septembre 1849. Dans une autre dépêche en date du même jour, par laquelle il rend compte à M. de Tocqueville de sa visite au prince de Schwarzenberg, le général donne du voyage à Varsovie de ce dernier le motif suivant : le prince de Schwarzenberg aurait eu le désir de faire sa connaissance et de voir comment il serait accueilli par l'empereur Nicolas.

2. Dans ses instructions au général, de Tocqueville s'exprime ainsi : « Je n'ai pas besoin de vous dire avec quel vif et douloureux intérêt nous suivons les événements de Hongrie. Malheureusement, dans cette question, notre rôle ne peut, quant à présent, qu'être passif. La lettre et l'esprit des traités ne nous ouvrent aucun droit d'intervention. D'ailleurs, l'éloignement où nous nous trouvons du théâtre de la guerre imposerait seul, dans l'état actuel de nos affaires et de celles de l'Europe, une certaine réserve. Ne pouvant parler et agir avec efficacité, il est de notre propre dignité de ne point montrer à l'égard de cette question une agitation stérile et un bon vouloir impuissant. Notre devoir quant aux événements de Hongrie doit donc se borner à bien observer ce qui se passe et à rechercher ce qui va avoir lieu. » Ce fragment des instructions données au général de La Moricière a été inséré par M. de Tocqueville dans ses *Souvenirs*.

prise; elle ne paraît pas, en tout cas, devoir se terminer aussi vite que vous l'aviez supposé. »

Le dernier trait n'était pas heureux; il permettait au chancelier de ne pas s'expliquer sur une question politique embarrassante et de ne relever que l'appréciation stratégique du général. Il se hâta de répondre que, d'après les dernières nouvelles reçues à Varsovie du théâtre des opérations, on pouvait espérer que celles-ci touchaient à leur fin. A moins de répliquer qu'il désirait l'échec des Russes, le général n'avait qu'à s'associer à l'espoir exprimé par le chancelier; il s'y résigna, mais, pour réparer autant que possible son erreur, il accompagna son souhait d'une restriction importante : « Il est à désirer, dit-il, que cette affaire se termine le plus tôt possible et que, si vous réussissez militairement, vous proposiez aux Hongrois des conditions qu'ils puissent accepter. »

Le lendemain de cette longue entrevue, le général de La Moricière, escorté de ses trois officiers d'ordonnance, fut conduit, selon le cérémonial ordinaire, au palais de Lazienki, résidence de l'empereur Nicolas, afin de lui présenter ses lettres de créance. Introduit devant Sa Majesté, le général lut une allocution composée d'avance et faisant bien ressortir la haute portée qu'attachait alors le gouvernement français à l'entretien de bons rapports avec la Russie : « Le nouveau président de la République, disait entre autres choses cette allocution, est heureux de voir sous son gouvernement se rétablir d'une manière régulière les relations de bonne amitié entre la France et la Russie, surtout en raison de l'intérêt particulier qu'ont ces relations, non seulement pour ces deux pays, mais encore pour la paix de l'Europe et du monde. »

L'empereur répondit que l'année précédente, à l'époque de l'insurrection de juin, il avait conçu une

haute estime pour le caractère du général Cavaignac; puis il fit quelques compliments personnels au général de La Moricière pour la part qu'il avait prise à la répression de cette insurrection et au sujet des dangers qu'il y avait courus[1]. Sa Majesté continua en ces termes : « Lors de la nomination de votre président actuel, je dus observer et attendre pour juger la ligne de conduite qu'il suivrait. Depuis, la direction qu'il a donnée aux affaires, la fermeté de jugement et la résolution qu'il a montrées, la manière enfin dont il a su gouverner la France, m'ont donné une haute estime pour lui, et je n'ai pas tardé à la lui témoigner par la reconnaissance officielle de la République. Aujourd'hui nos relations sont bonnes, et j'espère qu'elles continueront d'être telles. »

A ce souhait gracieux exprimé par l'empereur, un véritable diplomate aurait répondu par quelques mots de remerciement, et aurait sans aucun doute ajouté que le meilleur moyen pour entretenir ces bonnes relations était d'écarter, autant qu'il serait possible, les causes de conflit entre les deux gouvernements; l'entretien aurait pris ainsi un caractère pratique. Mais cette procédure si simple ne fut pas suivie par le général; il préféra refaire à l'empereur le cours que le chancelier avait déjà subi la veille[2].

1. Le général avait eu deux chevaux tués sous lui à l'attaque du faubourg du Temple.

2. La lettre particulière écrite le jour même par le général de La Moricière à M. de Tocqueville (elle a été publiée dans ses *Souvenirs*) et le récit verbal que le général en fit, à son retour en France, au même M. de Tocqueville (*Entretiens avec Nassau Senior*, dimanche 18 août 1850), paraissent donner plus exactement que la dépêche officielle la physionomie de l'audience impériale. Voici le passage correspondant de la dépêche officielle : « Je repris alors les arguments que j'avais donnés à M. de Nesselrode pour lui inspirer plus de foi dans la stabilité de nos institutions sociales et politiques. L'empereur accepta les motifs que je faisais valoir pour lui démontrer le danger auquel nous exposerait la réalisation des espérances que rêvent sans doute en secret les partisans de nos anciennes monarchies; il sent très bien que la république issue du

« La République issue du suffrage universel régulièrement consulté est, exposa le général, le terrain neutre sur lequel tous les partis peuvent s'entendre et lutter avec avantage contre les démagogues anarchistes. Si les partisans d'une des diverses familles ayant régné sur la France voulaient sortir de ce terrain et réaliser leurs espérances, les deux autres partis monarchiques s'allieraient au parti avancé pour ruiner leurs concurrents, l'ère des révolutions serait rouverte, et la société courrait de grands dangers.

— Vous croyez, général, interrompit l'empereur, que vos partis dynastiques seraient capables de s'unir aux radicaux pour renverser une dynastie qui leur déplairait; et moi, j'en suis sûr. Votre parti légitimiste surtout n'y manquerait pas. Il y a longtemps que je pense que ce sont les légitimistes qui rendent la branche aînée de Bourbon impossible[1]. C'est une des raisons pour lesquelles j'ai reconnu la République, et aussi parce que je trouve qu'il y a dans votre nation un certain bon sens qui manque aux Allemands. »

Le général aurait dû se contenter de cette appréciation assez significative et aborder un autre sujet; mais il insista, « voulant inspirer à l'empereur plus de foi dans la stabilité des institutions politiques et sociales de la France ». Alors Sa Majesté, un peu

suffrage universel régulièrement consulté est le terrain neutre sur lequel tous les partis peuvent se rencontrer, s'entendre et lutter avec avantage contre les démagogues anarchistes; il comprend le péril qui menacerait la société si nous entrions de nouveau dans la voie des révolutions. »

1. Aussitôt après la révolution de Février, le comte de Chambord, se jugeant « appelé, par suite des grands événements qui venaient de se passer en France, à remplir de graves devoirs », avait pensé à demander à l'empereur Nicolas « son aide et son appui ». Dans ce but il avait, le 8 mars 1848, écrit de Venise une lettre que le *Correspondant* a publiée (numéro du 5 décembre 1910). Mais cette lettre ne fut pas envoyée, probablement parce que le comte de Chambord fut averti à temps qu'elle n'obtiendrait pas une réponse favorable.

impatientée, lui coupa la parole : « Mon bon ami, il n'y a pas besoin de me dire tout cela; je n'ai pas la moindre envie d'intervenir dans vos affaires. Que vous ayez une république, un dictateur ou un roi[1], je m'en soucie comme d'un rouble. »

Là-dessus le général porta l'entretien sur les événements d'Allemagne[2]. Sur ce sujet, l'empereur laissa libre cours à la volubilité du général, et lui répondit avec une grande bienveillance, sans rien dissimuler de ses vues et de ses intentions. « Le roi de Prusse, mon beau-frère, avec lequel j'étais étroitement lié d'amitié, n'a tenu aucun compte de mes conseils. Nos relations politiques s'en sont singulièrement refroidies, à ce point qu'elles ont réagi même sur nos relations de famille. Voyez quelle a été sa conduite :

1. Dans le récit de M. de Tocqueville, au lieu du mot *roi* se trouve le mot *empereur*. Il est tout à fait invraisemblable que Nicolas Ier se soit alors déclaré indifférent à un rétablissement de l'empire en France : nous verrons plus loin qu'il ne souscrivit qu'avec peine au titre d'empereur pris en 1852 par le prince Louis-Napoléon.

2. Voici ce que disaient sur ce sujet les instructions écrites par M. de Tocqueville lui-même dans son très mauvais style, et remises par lui au général : « Vous n'ignorez pas qu'il s'est passé récemment et qu'il se passe encore en ce moment en Allemagne des événements qui peuvent donner un tour tout nouveau à la politique de l'Europe, amener peut-être un remaniement des territoires... Il ne serait pas impossible que la Russie ne voulût et ne pût ramener l'accord entre le nord et le midi de l'Allemagne, rapprocher l'Autriche de la Russie, et que tout ce grand mouvement n'aboutît encore qu'à une nouvelle alliance de principe entre ces trois monarchies, aux dépens des gouvernements secondaires et de la liberté des citoyens. Considérez la situation dans ce point de vue et étudiez-la. Les traités mêmes de 1815 nous ouvrent un droit d'intervention dans les affaires intérieures de l'Allemagne. La confédération germanique a reçu notre garantie, on ne saurait la modifier profondément ou la détruire sans nous. Le gouvernement de la République ne renonce pas à se mêler des affaires allemandes, mais il ne croit pas que le moment de le faire soit arrivé; il suit la marche des événements, il se prépare à agir suivant que la justice et l'intérêt de la France le lui commanderont; mais il évite dans son langage tout ce qui pourrait, quant à présent, lui faire prendre parti. Vous devez imiter avec soin cette réserve. »

ne s'est-il pas mis un moment à la tête de ces fous qui rêvent l'unité de l'Allemagne ! A présent qu'il a rompu avec le parlement de Francfort[1], ne vient-il pas de s'engager à combattre, au besoin lui-même, les troupes des duchés de Schleswig-Holstein qui s'étaient organisées sous son patronage ! Est-il possible d'imaginer rien de plus honteux[2] ? Et maintenant, qui sait où il va avec ses projets de constitution ? Si l'unité de l'Allemagne, que vous ne désirez sans doute pas plus que moi, venait à se faire, il faudrait encore pour la manier un homme capable de ce que Napoléon lui-même n'a pu exécuter ; et si cet homme se rencontrait, si cette masse en armes devenait menaçante, ce serait notre affaire à vous et à moi. »

Cette fois, ce n'était plus l'envoyé français qui ouvrait aux yeux de l'empereur la perspective d'une alliance entre la France et la Russie : l'empereur, de lui-même, abordait ce sujet et indiquait comme le but à poursuivre en commun une lutte contre l'unité de l'Allemagne. Mais le général de La Moricière n'avait pas les mêmes enthousiasmes que le général Le Flô ; il savait, d'ailleurs, que beaucoup d'hommes politiques français, et en particulier son ami le ministre des affaires étrangères, étaient favorables à l'unité allemande et hostiles à la Russie[3] ; il se hâta

1. Le 3 avril précédent, le roi Frédéric-Guillaume IV avait refusé la couronne impériale que lui offrait le parlement de Francfort.

2. Au commencement du printemps de 1849, l'empereur Nicolas avait fait savoir à son beau-frère qu'il ne permettrait pas un changement dans la situation politique des duchés de l'Elbe, et il avait envoyé en vue de Kiel plusieurs navires de guerre. Les troupes prussiennes avaient aussitôt évacué le Jutland et le Schleswig.

3. Voici ce que M. de Tocqueville a écrit à cet égard en 1851, dans ses *Souvenirs* : « Quant à moi qui pense que notre Occident est menacé de tomber tôt ou tard sous l'influence directe et irrésistible des tsars, je juge que notre premier intérêt est de favoriser l'union de toutes les races germaniques, afin de l'opposer à ceux-ci. L'état du monde est nouveau : il nous faut changer nos vieilles

donc de détourner la conversation et la porta sur la question romaine, qu'il chercha à exposer avec grands détails à l'empereur. Mais celui-ci ne prenait guère intérêt à la question.

« Nous autres Russes, dit-il, nous ne concevons rien à ces fonctions temporelles remplies à Rome par des ecclésiastiques ; peu nous importe la manière dont ces *calotins* s'arrangent, pourvu qu'on fasse là quelque chose qui tienne et que vous y constituiez le pouvoir de manière qu'il puisse se maintenir. » Et comme le général insistait : « C'est bon, c'est bon. Arrangez-vous directement avec l'Autriche[1]. »

Le nom de cette puissance amenait enfin la conversation sur l'intervention russe en Hongrie. Le général répéta la maladresse qu'il avait commise la veille auprès du chancelier, en négligeant le côté politique, pour ne s'attacher qu'aux opérations militaires. « Elles sont, fit-il observer, bien difficiles et bien incertaines quant à leur résultat dans un pays où toute la population se lève comme un seul homme pour la défense de sa nationalité. L'Autriche — ajouta-t-il avec plus d'à-propos — a agi bien inconsidérément en retirant à un peuple, si connu par son dévouement à la maison de Lorraine, les institutions qu'elle-même lui avait naguère concédées.

— Ne croyez pas, repartit l'empereur, que je veuille défendre la conduite de l'Autriche dans cette

maximes et ne pas craindre de fortifier nos voisins pour qu'ils soient en état de repousser un jour, avec nous, l'ennemi commun, » c'est-à-dire la Russie.

1. Voici le passage correspondant de la dépêche officielle : « Sur les affaires de Rome, l'empereur me paraît décidé à ne pas gêner nos négociations avec l'Autriche. C'est une question que nous aurons à traiter exclusivement avec cette puissance. Le gouvernement impérial se borne à désirer que nous fondions à Rome un gouvernement stable qui ne soit plus exposé à des perturbations toujours dangereuses pour le maintien de la paix. »

affaire. Elle a accumulé les unes sur les autres les fautes les plus graves. Mais, en fin de compte, elle avait laissé envahir la Hongrie par les doctrines les plus subversives. Le gouvernement y était tombé aux mains des hommes de désordre, et ceux-ci avaient appelé les Polonais à leur aide. C'était l'insurrection à mes portes, un refuge assuré pour ceux qui veulent la fomenter chez moi. Il fallait l'étouffer ou être incessamment menacé par elle. L'Autriche était à bout de forces : je lui ai prêté mon appui. D'après les nouvelles que je reçois, la question militaire sera, je l'espère, prochainement réglée. Viendront ensuite les difficultés bien plus grandes de l'organisation et de l'administration du pays. »

Trouvant alors qu'il en avait assez dit, l'empereur se fit présenter les trois officiers d'ordonnance du général ; il leur adressa quelques questions gracieuses, s'informa de la spécialité de leurs armes, et les engagea à tirer profit de leur séjour en Russie en y visitant tout ce qui pouvait les intéresser. L'audience était finie, elle avait duré plus d'une heure.

Les nouvelles qui se succédèrent les jours suivants, venant du théâtre de la guerre, justifièrent pleinement l'attente de l'empereur et de son chancelier. D'abord on apprit une victoire importante remportée sur Bem par le général russe Lüders à Maros-Vasarhely, au centre de la Transylvanie ; puis on reçut l'annonce d'un combat heureux livré aux environs de Debreczin par le maréchal Paskiévitch à l'arrière-garde de l'armée du dictateur hongrois Görgey ; en même temps, le général autrichien Haynau enlevait Szegedin et se préparait à opérer sa jonction avec le maréchal Paskiévitch pour attaquer ensemble Görgey qui se repliait avec toutes ses forces sur Grosswardein et Arad ; enfin Grosswardein lui-même était pris par les Russes dans leur marche vers le sud.

Mais tout cela n'était rien en comparaison des nouvelles qui parvinrent à Varsovie le 15 août. Dans la matinée de ce jour-là, l'empereur reçut presque en même temps deux courriers, envoyés l'un par le maréchal Paskiévitch, l'autre par le général Lüders. Voici ce qui s'était passé :

Le dictateur Görgey, se voyant en grand danger d'être cerné par les deux armées réunies du maréchal Paskiévitch et du général Haynau, s'était adressé au maréchal, avec lequel, d'ailleurs, il s'était mis depuis quelques jours déjà en communication dans le but de tenter une cessation de la guerre; le 12 août, il lui avait écrit de Vilagos, auprès d'Arad, qu'il était prêt à se rendre à merci avec toutes ses troupes à l'armée russe, mais à la condition expresse que les Autrichiens n'interviendraient en aucune façon dans cette reddition, et que l'empereur Nicolas assumerait le soin de régler lui-même le sort futur des Hongrois. Le dictateur ajoutait que, si ses propositions n'étaient pas immédiatement acceptées dans leur intégrité, il allait se jeter sur les troupes de Haynau et que ses Hongrois se feraient plutôt tous tuer jusqu'au dernier que d'entrer en composition avec les Autrichiens. N'ayant pas le temps de porter cette proposition à la connaissance de l'empereur, le maréchal avait pris sur lui de l'accepter; aussitôt il avait fait passer une division russe sur les derrières de l'armée hongroise et en avait enveloppé les flancs avec de la cavalerie. Tous les Hongrois avaient déposé leurs armes, et Görgey lui-même avait rendu au maréchal le sabre historique de Georges Ragoczy[1].

Les nouvelles reçues du général Lüders n'étaient pas moins brillantes. Il avait infligé à Bem, auprès de

1. Ce sabre, conservé depuis 1849 à l'Hermitage de Pétersbourg, a été rendu à la Hongrie au printemps de 1896 par l'empereur Nicolas II, à l'occasion du millénaire du royaume de Saint-Etienne.

Hermanstadt, une défaite sanglante : mille à douze cents hommes tués, quatorze pièces d'artillerie conquises et un grand nombre de prisonniers, tel était le bulletin de cette journée. Quant à Bem, forcé de s'enfuir, il s'était réfugié sur le territoire turc. Dans toute la Hongrie, il n'y avait plus que les villes fortes de Peterwardein et Comorn qui fissent encore résistance[1]; le maréchal Paskiévitch pouvait donc, dans sa dépêche à l'empereur, écrire avec justesse la phrase fameuse : « Sire, la Hongrie est aux pieds de Votre Majesté. »

Pour fêter le triomphe de ses armes, l'empereur, dans l'après-midi du 14 août, fit célébrer en plein air, au camp de Powonsk, un service d'actions de grâces, à la suite duquel toutes les troupes réunies à Varsovie défilèrent la parade devant lui. Par ironie, l'empereur avait fait inviter à cette cérémonie le consul anglais, M. Deplat, dont les sympathies pour la cause hongroise s'étaient fort bruyamment manifestées; venant à lui, Sa Majesté lui dit : « Je suis certain que votre gouvernement se réjouit ainsi que moi des résultats obtenus par la Russie en Hongrie. » Puis, sans attendre la réponse, l'empereur se tourna vers le général de La Moricière qui se trouvait également présent[2] : « Général, la cause pour laquelle nous venons de combattre est celle pour laquelle vous vous êtes battus au mois de juin de l'année dernière; c'est contre l'anarchie et la démagogie que nous avons lutté. Je suis sûr que la France le comprend, et tant que nous marcherons

1. Peterwardein se rendit quelques jours après; Comorn tint jusqu'au 27 septembre.

2. Il fut frappé du recueillement avec lequel l'empereur et les soldats suivirent le service religieux, recueillement qui contrastait violemment avec l'indifférence et l'inattention de l'état-major. Le général aimait plus tard à témoigner de l'impression qu'avait produite sur lui ce spectacle. (*Entretiens de M. de Tocqueville,* 19 février 1851.)

d'accord, la paix et la tranquillité de l'Europe seront assurées[1]. »

Sur le champ de manœuvres de Powonsk, le moment n'était pas favorable pour formuler un vœu à Sa Majesté; mais le soir, invité à dîner au palais de Lazienki avec ses collègues de Prusse et d'Autriche, le général aurait dû chercher l'occasion de dire à l'empereur que la France avait foi en sa générosité et qu'elle espérait le voir, selon la promesse donnée en son nom par le maréchal Paskiévitch, prendre la défense des Hongrois contre les rigueurs de l'Autriche. Peut-être le général aurait-il obtenu une parole impériale qui, rappelée à propos par le ministre de France à Vienne, eût pu servir, quelques semaines après, à conjurer des événements sanglants. Cette occasion fut malheureusement négligée.

Il faut dire, pour la justification du général, que le soir même le grand-duc héritier était parti pour Vienne; et l'on pouvait supposer que le but de son voyage était de réclamer de l'empereur François-Joseph et de ses ministres une amnistie complète pour les Hongrois. La mission du grand-duc n'était pas aussi étendue; il devait seulement implorer d'une manière générale la clémence des Autrichiens; or, après les répressions qu'ils avaient opérées depuis un an à Prague, à Vienne, à Brescia, à Milan, on savait ce qu'on pouvait attendre de cette clémence abandonnée à elle-même.

De fait, quand, quelques jours plus tard, Son Altesse Impériale revint de Vienne, elle rapportait seulement les conditions suivantes : tous les insurgés qui n'avaient jamais servi sous les drapeaux autrichiens étaient absous; ceux qui avaient servi, depuis les simples soldats jusqu'aux lieutenants

1. Le général de La Moricière à M. de Tocqueville, 11 septembre 1849. Le comte Benedetti, dans ses *Essais diplomatiques*, a donné un extrait de cette dépêche.

inclusivement, rentraient dans l'armée avec leurs anciens grades. Les capitaines, les officiers supérieurs et les généraux devaient tous passer en jugement. Le grand-duc avait réclamé une exception en faveur de Görgey; il fut convenu qu'il serait amnistié, mais seulement après avoir été jugé au même titre que ses compagnons d'armes. Peut-être si cet arrangement lui avait été soumis en un moment de calme, l'empereur ne l'aurait-il pas ratifié et aurait-il exigé des conditions plus douces. Mais, quand il connut les dispositions ainsi arrêtées, il était sous le coup d'un malheur de famille qui l'affligea profondément et qui altéra même gravement sa santé. Le 24 août, pendant une revue au camp de Powonsk, son frère, le grand-duc Michel, qu'il affectionnait particulièrement, fut frappé d'apoplexie, et depuis ce jour jusqu'à la mort du grand-duc, le 9 septembre, l'empereur ne quitta, pour ainsi dire, pas la chambre du moribond[1]. Le 9 septembre il assista aux premières prières des morts (*panikhides*), puis il partit précipitamment de Varsovie pour Tsarskoé-Célo, où pendant trois semaines il se renferma sans voir personne en dehors de son cercle intime, et où il fut en proie à de violentes crises de foie.

Mais, outre cet éloignement momentané des affaires publiques, une autre cause empêcha l'empereur d'intervenir plus activement en faveur des Hongrois. En luttant contre eux, c'étaient les Polonais qu'il avait poursuivis, et la victoire n'avait pas calmé son ressentiment contre ces derniers; il était même bien résolu à punir impitoyablement ceux d'entre eux qui avaient pris part à l'insurrection magyare. Or, comment intercéder efficacement pour les Hongrois, alors qu'on poursuivait le châtiment de leurs alliés?

1. Le grand-duc Michel mourut au Belvédère, petit pavillon situé dans le parc de Lazienki. Sa chambre mortuaire a été transformée en chapelle.

CHAPITRE IV

MISSION DU GÉNÉRAL DE LA MORICIÈRE (SUITE). — LES RÉFUGIÉS HONGROIS ET POLONAIS EN TURQUIE. — DÉMONSTRATION NAVALE DE L'ANGLETERRE ET DE LA FRANCE A BÉSIKA.

A la suite de Bem, un grand nombre des Polonais qui avaient pris part à la guerre de Hongrie, environ onze cents, avaient réussi à trouver un refuge sur le territoire turc; les plus marquants étaient, avec Bem, les généraux Dembinski et Wyzocki et le comte Ladislas Zamoyski[1].

L'empereur Nicolas, qui voulait les faire passer tous quatre devant un conseil de guerre sous l'accusation de haute trahison, décida de demander à la Turquie leur extradition, et dans ce but il dépêcha le 24 août à Constantinople un des généraux de sa suite, avec mission de remettre au sultan une lettre autographe où il exprimait, en termes bien formels, sa prétention. Par ironie, sans doute, le général désigné par l'empereur était un Polonais, le prince Léon Radziwill[2] : nouvel exemple de la loi fatale qui

1. Dembinski (Henri) avait fait sous Napoléon Ier la campagne de 1812; il avait joué un rôle actif dans l'insurrection de 1830 et s'était distingué dans les campagnes d'Ibrahim-Pacha contre la Turquie. — Wyzocki (Joseph) avait pris part, en 1830, à l'insurrection de Pologne et, en 1846, aux troubles de Cracovie. — Le comte Ladislas Zamoyski, un peu plus jeune que les autres, avait servi dans l'armée polonaise après 1815 et avait été aide de camp du grand-duc Constantin Pavlovitch, vice-roi de Pologne. Après l'insurrection de 1830, il s'était réfugié en France, où il avait acquis la nationalité française; en 1846, il avait été un des principaux acteurs dans les troubles de Galicie.

2. Le prince Léon Radziwill, précédemment colonel des hussards de Grodno et aide de camp de l'empereur, venait d'être nommé *général à la suite,* le 19 août.

voulait, que depuis près d'un siècle, les membres de cette malheureuse nationalité, répartis dans des camps rivaux, fussent sans cesse occupés à s'entre-déchirer.

Le lendemain, 25 août, le comte de Nesselrode, d'après les instructions de l'empereur, envoyait de son côté au ministre de Russie à Constantinople l'ordre de réclamer impérieusement l'extradition des quatre Polonais. La dépêche du chancelier mérite d'être transcrite en entier; du langage passionné employé par cet homme d'État tenu à une certaine réserve, on peut inférer quelle était l'excitation de l'opinion dans l'armée russe :

« Nous venons de recevoir la nouvelle que les réfugiés polonais Bem, Dembinski, Wyzocki et Zamoyski, qui ont joué un rôle si important dans l'insurrection magyare, voyant aujourd'hui cette cause définitivement perdue, se sont hâtés de se sauver en Turquie pour se soustraire au châtiment qu'ils méritent. Nous avions lieu de nous attendre à cette fuite; car c'est là la manière d'agir que pratiquent invariablement dans tous les pays ces champions de l'anarchie qui, après avoir attisé les passions révolutionnaires, fait éclater l'émeute ou la guerre civile dans quelque contrée ou sous quelque prétexte que ce soit, ont toujours soin, à l'heure de la défaite, de mettre leur personne en sûreté, abandonnant à leur triste sort les malheureux qu'ils ont entraînés par leurs excitations.

« Un intérêt de morale, de bon ordre et de justice engage l'empereur à prescrire à Votre Excellence d'exiger de la Porte avec énergie que non seulement elle n'accorde pas asile dans ses États aux réfugiés polonais ci-dessus dénommés, mais encore qu'elle les fasse immédiatement arrêter et livrer à nos autorités militaires dans les principautés du Danube.

« Ces individus sont des sujets de l'empereur qui,

après s'être rendus coupables de révolte envers lui[1], viennent de se compromettre de nouveau de la manière la plus grave en prenant le commandement des forces militaires d'une insurrection formidable qui a mis non seulement en danger l'existence de l'empire d'Autriche, mais qui, par le projet avoué d'étendre la guerre et la sédition à tous les pays dont se composait l'ancienne Pologne, menaçait également la sécurité et le repos de ses propres possessions.

« En réclamant l'extradition des individus dont il s'agit, Votre Excellence aura soin de formuler cette demande de manière à faire comprendre de prime abord qu'il n'entre pas dans les intentions de l'empereur d'engager une controverse sur les principes de fausse philanthropie que la Porte s'attache à professer à l'égard des réfugiés politiques.

« Ce que nous demandons à la Porte, c'est une détermination nette et décisive; il s'agit d'un *oui* ou d'un *non*. Votre Excellence est invitée à poser la question en ces termes et à mettre le gouvernement ottoman en demeure de se prononcer. Elle aura seulement soin d'engager les ministres du Sultan à peser avec maturité les conséquences qu'entraînerait un refus opposé à la légitime réclamation de l'empereur, refus qui, vu la haute importance que Sa Majesté attache à obtenir la satisfaction qui lui est due, réagirait nécessairement de la manière la plus préjudiciable sur l'avenir des relations politiques de la Russie avec la Porte. »

Le gouvernement impérial à ce moment ne réclamait donc que quatre réfugiés polonais; l'Autriche, plus exigeante, faisait dès le 24 août remettre à la Porte par son internonce, M. de Stürmer, une note où elle demandait d'une manière générale la prompte extradition de tous les Hongrois qui s'étaient enfuis

1. Allusion à l'insurrection de Pologne de 1830.

en Turquie; or, il y en avait quatre mille[1]. Mais cette différence entre les prétentions des deux puissances ne devait pas se maintenir longtemps.

La Russie avait alors comme représentant à Constantinople M. Titof, homme d'un esprit étroit et d'un tempérament violent, porté, par conséquent, à tout pousser à l'extrême. De la dépêche de M. de Nesselrode, il ne retint que les menaces; et, oubliant qu'il ne devait réclamer que les quatre Polonais spécialement dénommés, entraîné, d'ailleurs, par l'exemple de son collègue d'Autriche et peut-être aussi par des lettres enflammées venant de l'armée russe, il n'hésita pas à exiger la livraison des onze cents Polonais réfugiés sur le sol turc; même, perdant toute mesure, il alla jusqu'à déclarer au ministre ottoman des affaires étrangères, Ali-Pacha, que l'évasion d'un seul de ces réfugiés serait un cas de guerre. Il ne montra pas plus de tact ni de mesure quand le prince Radziwill, arrivé à Constantinople, présenta, le 6 septembre, au sultan Abdul-Medjid la lettre autographe de l'empereur Nicolas. M. Titof insista très cavalièrement pour que, séance tenante, satisfaction fût donnée à la demande de son maître. Mais, sans s'émouvoir de l'arrogance du ministre de Russie, Sa Hautesse répondit qu'elle devait prendre l'avis de ses ministres et qu'elle ferait connaître sa décision au prince Radziwill dans une seconde audience, qu'elle fixait au 15 septembre.

L'émoi fut grand à Thérapia à l'ambassade d'Angleterre quand on y apprit ces événements. L'ambassadeur, sir Stratford Canning[2], était un ennemi

1. Les plus célèbres étaient Kossuth, l'ancien dictateur avant Görgey, et le comte Andrassy. Ce dernier, qui fut condamné à mort par contumace et pendu en effigie, devait, vingt ans plus tard, prendre une belle revanche en devenant chancelier de la monarchie austro-hongroise.

2. Il fut élevé à la pairie le 24 avril 1852 sous le titre de vicomte Stratford de Redcliffe.

personnel de l'empereur Nicolas, à qui il n'avait jamais pu pardonner d'avoir refusé jadis[1] de l'agréer à Pétersbourg comme ambassadeur d'Angleterre[2]; et c'est en grande partie sous l'influence de ce ressentiment, que, accrédité depuis quelques années comme ambassadeur auprès du sultan, il avait assumé, envers et contre tous, souvent même en contradiction formelle avec les vues du gouvernement britannique, le rôle de protecteur de l'indépendance de la Turquie; craignant que ce n'en fût fait à jamais de cette indépendance, si la Porte accédait aux exigences formulées par l'internonce et le ministre de Russie, il résolut, malgré l'absence de toutes instructions, de contrecarrer les efforts de ceux-ci et d'empêcher l'extradition demandée. Dans ce but, il mit fort adroitement en avant son collègue de France, le général Aupick, qui lui non plus n'avait aucunes instructions, mais dont le cœur généreux ne pouvait résister aux arguments philanthropiques que lui fit valoir l'habile diplomate anglais. Le 7 septembre, c'est-à-dire dès le lendemain de l'audience du prince Radziwill, le ministre de France, bien endoctriné par sir Stratford, envoya donc son premier drogman lire au grand vizir Rechid-Pacha et au ministre des affaires étrangères Ali-Pacha une note qui les engageait à la résistance; un résumé de cette pièce fut laissé entre leurs mains, afin qu'ils pussent en donner connaissance au conseil convoqué pour le lendemain. Ce résumé était ainsi conçu :

« Répondre que, désirant donner une preuve de sa ferme résolution d'éviter tout ce qui pourrait porter atteinte aux bons rapports existant entre les trois

1. En 1832.

2. La raison de ce refus était le rôle très hostile à la Russie qu'avait joué, pendant la guerre de l'indépendance grecque, sir Stratford Canning, alors accrédité pour la première fois à Constantinople comme ministre.

États, la Porte va se hâter d'interner dans un lieu sûr les réfugiés. — Chercher querelle à la Turquie pour une question d'humanité indique un parti pris de malveillance qu'une concession ne désarmerait pas; cette concession serait exploitée pour perdre le sultan et la nation ottomane dans l'opinion de l'Europe. — La Turquie n'aura jamais une meilleure occasion de se gagner les sympathies de l'Europe occidentale. — Le ministre de France a présenté la question à son gouvernement dans toute sa gravité. »

Ayant ainsi engagé à fond son collègue, sir Stratford commença lui-même à agir; il se rendit chez les ministres turcs et chercha à les persuader que jamais ni la Russie ni l'Autriche ne pourraient en venir à faire un *casus belli* d'une question de pure humanité; c'était là, disait-il, une crainte chimérique que des esprits malintentionnés voulaient inspirer au sultan.

Les démarches du ministre de France et de l'ambassadeur d'Angleterre produisirent leur effet; car, selon leur désir, le conseil des ministres émit l'avis que l'extradition ne devait pas être accordée par le sultan. « Alors c'est un refus! dit M. Titof au grand vizir, qui lui annonçait le résultat de la délibération du conseil. — Non, répondit Rechid-Pacha, c'est la demande du sultan à votre empereur d'avoir confiance en lui et de lui laisser le soin de surveiller les personnes réfugiées chez lui de manière à les mettre dans l'impossibilité de nuire aux autres. »

Espérant encore faire impression sur le sultan et l'empêcher de sanctionner l'avis formulé par ses ministres, MM. Titof et de Stürmer déclarèrent alors à Ali-Pacha que, si satisfaction ne leur était pas donnée, ils avaient ordre de rompre leurs relations officielles avec la Porte. Mais cette menace fut en pure perte : à la suite d'un nouveau conseil tenu le 12 sep-

tembre, Ali-Pacha fit savoir aux deux légations que le sultan allait prier directement les deux empereurs d'abandonner les réfugiés à sa garde, et que, par conséquent, l'extradition de ces derniers n'aurait pas lieu.

Copie de cette déclaration ne leur ayant pas été laissée, MM. Titof et de Stürmer se dirent que la partie n'était peut-être pas encore absolument perdue, et ils s'entendirent pour frapper un grand coup. Dans la matinée du 15, ils remirent à la Porte deux notes presque identiques dans lesquelles ils réclamaient, l'un les onze cents réfugiés polonais, et l'autre tous les réfugiés indistinctement n'ayant pas la nationalité russe[1]; les deux notes se terminaient par l'annonce que, si dans les vingt-quatre heures une réponse affirmative n'était pas donnée, les relations diplomatiques seraient interrompues. M. Titof ajoutait que le prince Radziwill déclinait l'audience à laquelle il devait se rendre le jour même et repartait pour la Russie sans vouloir se charger de la réponse du sultan à la lettre de l'empereur Nicolas.

Les ministres turcs craignaient que leur maître, effrayé du ton comminatoire de ces deux notes, ne cédât au dernier moment. « J'aurai besoin, fit dire le grand vizir à sir Stratfort Canning et au général Aupick, de m'appuyer, dans le conseil que vont motiver les notes de l'internonce et du ministre de Russie, sur l'approbation des représentants de l'Angleterre et de la France. »

A cet effet, dans la soirée du 15, le ministre des affaires étrangères, Ali-Pacha, fit porter à Thérapia, à l'ambassade d'Angleterre et à la légation de France,

1. En dehors des 4.000 Hongrois, il y avait environ 500 Italiens. En raison de la quarantaine établie à cause du choléra contre les personnes venant de l'étranger, ces 5.600 réfugiés avaient été internés sous les murs de Widdin, dans un grand campement pareil à ceux des bohémiens.

une série de questions auxquelles il priait de répondre immédiatement. Sir Stratford Canning et le général Aupick s'abouchèrent aussitôt et, sous leur responsabilité, écrivirent en commun des réponses qui engageaient leurs gouvernements. Voici quelles étaient les principales de ces questions, et les réponses que leur donnèrent l'ambassadeur d'Angleterre et le ministre de France :

« I. D'après les traités de Kaïnardji et de Belgrade conclus entre la Sublime Porte d'une part et la Russie et l'Autriche de l'autre, la Sublime Porte est-elle absolument tenue à rendre les réfugiés?

« Nous sommes d'avis que non.

« II. Si elle donnait une réponse négative, la Russie pourrait-elle considérer celle-ci comme une offense de la part de la Porte et déclarer la guerre?

« Ce serait faire injure à la Russie que de lui attribuer d'avance une conduite aussi arbitraire et aussi difficile à justifier[1].

« III. Les traités ne donnant à la Russie ni droit ni motif de déclarer la guerre, de quelle manière celle-ci serait-elle envisagée par la France et l'Angleterre, et la Porte pourrait-elle compter sur un concours efficace de la part de ces deux puissances?

« Il est évidemment à présumer que les deux gouvernements condamneraient la conduite de la Russie et ne laisseraient pas la Porte sans appui au besoin. »

Rapportées dans la nuit même à Constantinople, les réponses des représentants anglais et français furent présentées au sultan dans la matinée du 16. Sûr désormais de trouver un appui auprès des puissances occidentales, Abdul-Medjid persista dans sa première décision, et dans l'après-midi une note

1. Il est curieux de noter que l'Autriche n'est pas mentionnée dans ces questions : de fait, il était certain que la décision de la Russie, quelle qu'elle fût, emporterait une décision semblable de la part de son alliée.

officielle annonçait définitivement à l'internonce et au ministre de Russie qu'en internant dans une localité du centre de l'empire turc les réfugiés dont l'extradition avait été demandée, le gouvernement ottoman pensait donner aux deux puissances pleine garantie contre tout danger de la part de ceux-ci, et qu'en conséquence, cela fait, il n'irait pas plus loin. Le ministre des affaires étrangères informait, en outre, M. Titof de l'envoi à Pétersbourg, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, de Fuad-Effendi, alors commissaire ottoman dans les Principautés danubiennes; ce dernier, d'après les termes de la note d'Ali-Pacha, « allait complimenter l'empereur Nicolas pour les événement de Hongrie et lui exposer le véritable état des choses sur la question des réfugiés »; sa mission était, d'ailleurs, commandée par la nécessité de donner à la lettre autographe de l'empereur Nicolas la réponse que devait le sultan et que le prince Radziwill n'avait pas voulu attendre.

La lettre de Sa Hautesse était conçue dans les termes suivants :

« J'ai témoigné de vive voix au prince Radziwill combien j'ai été heureux de recevoir la lettre que Votre Majesté a bien voulu m'adresser par cet officier général, et d'apprendre les bonnes nouvelles qu'elle contenait. Voyant dans l'envoi du prince Radziwill une nouvelle preuve de la sincère amitié dont Votre Majesté m'a déjà donné tant de marques, j'envoie de même auprès d'elle, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, Fuad-Effendi, amedji du Divan[1].

« J'ai ordonné à Fuad-Effendi d'exposer nettement aux ministres de Votre Majesté les considérations qui m'ont inspiré en ce qui concerne ceux

1. Ce titre correspond approximativement à celui de secrétaire général du conseil des ministres. — Fuad-Effendi devint ministre des affaires étrangères en 1852.

qui se sont réfugiés dans mes États à la suite de l'heureuse issue de l'affaire de Hongrie.

« Les marques effectives de loyale amitié que Votre Majesté a données à mon gouvernement dans toutes les circonstances difficiles où il s'est trouvé, ne sont pas de celles que l'on peut jamais oublier. Mon vœu sincère, mon vœu le plus cher, est de voir s'accroître et se consolider les rapports de bonne intelligence existant heureusement entre nous; et Dieu m'est témoin que je cherche toujours l'occasion de prouver à Votre Majesté la sincérité de ce désir. Aussi ne saurais-je dire combien il m'a été pénible de ne pouvoir répondre favorablement aux communications que M. Titof a été chargé de me faire au sujet des réfugiés. Mais j'ai eu confiance dans le respect tout particulier que porte Votre Majesté à l'honneur de la souveraineté et dans sa véritable amitié pour moi.

« Je ne doute pas que Votre Majesté n'accueille favorablement mes explications au nom de l'intérêt pour lequel elle a assisté autrefois mon glorieux père et moi-même[1] et pour lequel encore elle vient d'assister dernièrement S. M. l'empereur d'Autriche, c'est-à-dire au nom de l'intérêt sacré de la dignité et de l'honneur de la souveraineté.

« Je donne à Votre Majesté l'assurance, ainsi que Fuad-Effendi est chargé de le lui dire, que mon gouvernement veillera constamment à ce que les réfugiés soient bien gardés dans mes États et ne puissent s'y livrer à de coupables menées. En un mot, les inquiétudes qu'ils pourraient causer à Votre Majesté se trouvent complètement écartées; et cela étant, j'espère qu'elle voudra bien sauvegarder l'honneur de mon gouvernement et me donner ainsi

1. Allusion aux traités de Unkiar-Skelessi et de Londres, conclus, l'un en 1833, l'autre en 1840, dans le but de protéger la Turquie contre les attaques du pacha d'Egypte Méhémet-Ali.

une nouvelle preuve de bienveillante et grande amitié. »

Une lettre analogue fut, dans la journée du 16 septembre, expédiée à Vienne, où le ministre de Turquie, Musurus-Effendi, devait en faire la remise à l'empereur François-Joseph.

Après l'éclat qu'ils avaient donné à leur réclamation et les menaces auxquelles ils avaient eu recours, MM. Titof et de Stürmer ne pouvaient se renfermer dans le silence et attendre le résultat de la démarche personnelle du sultan auprès des deux empereurs. A la communication d'Ali-Pacha ils répondirent donc, le 17, par la rupture de leurs relations avec la Porte.

Les événements de Constantinople furent connus à Paris et à Londres, au fur et à mesure, dans les derniers jours de septembre; ils excitèrent dans ces deux villes une émotion des plus vives. A Londres surtout, la presse prit feu et enflamma l'opinion publique. Comme c'était le temps des vacances parlementaires, les ministres de la reine étaient alors dispersés à la campagne; il fallut un certain temps pour les réunir, et c'est seulement le 1er octobre que put avoir lieu le conseil. En présence de l'excitation de l'opinion, il ne pouvait se manifester d'hésitation sur la conduite à adopter; il fut résolu que des représentations allaient être faites à Vienne et à Pétersbourg et que l'escadre anglaise de la Méditerranée, forte de douze vaisseaux, allait se rendre à Bésika, à l'entrée des Dardanelles, afin d'encourager le gouvernement ottoman dans sa résistance. Ce n'est pas tout : pleine autorisation fut envoyée à l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople de faire entrer l'escadre dans la mer de Marmara et même dans la mer Noire, s'il le jugeait nécessaire.

Publiée dans les journaux du soir, la décision du cabinet anglais causa à la légation de Russie une

irritation bien concevable. Dès le lendemain, le ministre, baron de Brunnow, se précipitait au Foreign Office et demandait au secrétaire d'État pour les affaires étrangères de faire revenir le cabinet sur ses résolutions de la veille. Lord Palmerston répondit que cela était impossible; le gouvernement ottoman avait officiellement sollicité, dans sa détresse, l'appui du gouvernement britannique, cet appui avait été accordé, il ne saurait plus être retiré. Comme M. de Brunnow insistait, disant que les menaces ne pouvaient qu'indisposer l'empereur Nicolas et le rendre plus intraitable vis-à-vis de la Turquie : « Ah çà! repartit lord Palmerston avec ce ton méprisant qui lui était particulier, vous voulez donc me faire croire que votre empereur éprouverait du plaisir à faire fusiller un estropié tel que Bem (*would have any pleasure in shooting a cripple like Bem*[1])? »

A Paris, le ministre des affaires étrangères, M. de Tocqueville, était très indécis sur la conduite à tenir; il ne voulait pas que la France se risquât seule à élever la voix en faveur de la Turquie, et, se souvenant du peu d'appui qu'avait trouvé la diplomatie française auprès du gouvernement britannique, quand il s'était agi, l'été précédent, de défendre le Piémont contre les prétentions de l'Autriche, il craignait que, cette fois encore, on ne fût abandonné en chemin par ce gouvernement. En tout cas, M. de Tocqueville était systématiquement opposé à une attitude belliqueuse; il était permis aux Anglais de la prendre, a-t-il expliqué en langage assez alambiqué dans ses *Souvenirs*, « mais notre position ne ressemblait guère à la leur. En défendant les armes

1. Mémorandum du 2 octobre 1849, publié par Evelyn Ashley (*Life of Viscount Palmerston*). Bem n'était pas, à proprement parler, estropié; une balle lui avait enlevé un doigt de la main droite; en outre, par suite des nombreuses blessures qu'il avait reçues dans ses diverses campagnes, sa santé était très chancelante; il mourut à la fin de l'année suivante.

à la main la Turquie, l'Angleterre risquait sa flotte, et nous notre existence. Les ministres anglais pouvaient compter qu'en cette extrémité le Parlement et la nation les soutiendraient; nous étions à peu près sûrs d'être abandonnés par l'Assemblée et même par le pays, si les choses en venaient jusqu'à la guerre. Car les misères et les périls du dedans rendaient en ce moment les esprits insensibles à tout le reste. J'étais convaincu, de plus, qu'ici la menace, au lieu de servir à l'accomplissement de nos desseins, était de nature à lui nuire. Si la Russie (car c'était d'elle seule au fond qu'il s'agissait) voulait par hasard ouvrir la question du partage de l'Orient par l'envahissement de la Turquie (ce que j'avais peine à croire), l'envoi de nos flottes n'empêcherait pas cette crise; et s'il ne s'agissait réellement, comme cela était vraisemblable, que de se venger des Polonais, il l'aggravait, en rendant la retraite du tsar difficile, et en mettant sa vanité au secours de son ressentiment (*sic*). »

C'est en se faisant ces raisonnements que M. de Tocqueville se rendit au palais de l'Élysée, au conseil des ministres; bien décidé, par conséquent, à s'opposer au départ de l'escadre française, qui était alors stationnée sur les côtes de Sicile, et que la presse anglaise conviait le gouvernement de la République à envoyer aux côtés de l'escadre britannique dans les eaux du Levant. M. de Tocqueville consentait seulement à couvrir les actes du général Aupick d'une approbation toute platonique.

On s'imagine aisément quelle fut la surprise du ministre quand, dès l'ouverture du conseil, le prince président déclara que de lui-même il avait décidé l'envoi de l'escadre, et que déjà il avait informé de cette décision l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, lord Normanby, et avait ainsi engagé irrévocablement la politique du gouvernement. Au grand dépit

de M. de Tocqueville, ses collègues approuvèrent l'initiative du prince et déclarèrent « sans aucune hésitation » — le mot est du président du conseil, M. Odilon Barrot — que la France « protégerait, au besoin par les armes, la Porte ottomane contre l'agression dont elle était menacée ».

La nouvelle des résolutions belliqueuses prises par le prince président et le conseil répandit l'alarme dans le camp des représentants conservateurs, amis de M. de Tocqueville. M. Thiers, bien que déjà ses relations avec le prince fussent devenues assez tendues, se précipita à l'Élysée et, avec un emportement fougueux, s'efforça de démontrer que « la France était perdue, si l'on ne revenait pas sur cette *folle témérité* ». Il se heurta au parti pris du prince ; les ordres donnés à l'escadre ne furent pas rapportés.

Quant à M. de Tocqueville, très froissé d'avoir été abandonné par ses collègues, surtout par M. de Falloux, il s'épancha en récriminations mesquines. Il prétendit que lord Normanby, « diplomate à la manière du dix-huitième siècle », avait endoctriné sa compatriote Miss Howard, la maîtresse du prince, et que l'attitude de ce dernier était due exclusivement aux séductions de la belle Anglaise[1].

1. Voir les *Souvenirs* de M. de Tocqueville et ses *Entretiens avec Senior* (16 mai 1850 et 2 janvier 1852). — « J'ai su plus tard, a ajouté en note M. Senior, que M. de Tocqueville avait été tout à fait mal informé sur ce point. » Au surplus, les relations entre le prince et lord Normanby étaient loin d'être cordiales. — M. Odilon Barrot, qui n'avait aucune raison de ménager miss Howard (il avait, à son sujet, reçu du prince une remontrance fort dure, voir ses *Mémoires*), ne la fait pas intervenir dans la décision prise en faveur de la Turquie, et plus dignement que M. de Tocqueville accepte la responsabilité de la politique adoptée alors : « Nous avions prévu les conséquences de notre détermination, et elles ne nous avaient pas arrêtés. La cause à défendre était trop juste et trop honorable ; l'occasion de briser pour toujours la Sainte-Alliance (?) était trop belle pour nous permettre la moindre hésitation, et je crois encore aujourd'hui (ceci fut écrit sous l'Empire) que nous étions dans le vrai. »

Cependant, à moins de donner sa démission de ministre des affaires étrangères, M. de Tocqueville devait suivre la direction adoptée par le prince président et agir en conséquence à Pétersbourg et à Vienne. Dès le 1er octobre, avant le conseil tenu à l'Elysée, il avait envoyé au général de La Moricière les instructions suivantes : « Veuillez, je vous prie, exprimer à M. le comte de Nesselrode l'impression douloureuse que nous avons éprouvée en apprenant que MM. Titof et de Stürmer ont suspendu leurs relations avec le gouvernement du sultan. Sans examiner en ce moment si les dispositions des traités et les précédents sont ou non de nature à légitimer l'exigence des deux cours impériales, il nous est impossible de ne pas reconnaître que la Porte, en y accédant, subirait une humiliation qui achèverait d'anéantir sa force morale. L'opinion publique serait profondément blessée d'un bout de l'Europe à l'autre, et l'on perdrait en un moment le fruit des efforts faits depuis l'année dernière par les amis de l'ordre pour amener les esprits à cet apaisement qui, en isolant les perturbateurs systématiques, contribue plus que toute autre chose au maintien ou au rétablissement de la tranquillité générale. Il nous est impossible de comprendre ou même de soupçonner les considérations pour lesquelles on risquerait de compromettre un si grand intérêt. Nous espérons donc encore que les deux cours impériales s'arrêteront dans une voie où peut-être on les a engagées plus que ce n'était d'abord leur pensée[1], et que lorsqu'elles connaîtront les propositions faites avec tant de loyauté et de franchise par le gouvernement ottoman, elles les accepteront. Selon toute apparence, des rapports inexacts sur les intentions de la

1. On voit que M. de Tocqueville n'hésitait pas à faire valoir contre M. Titof, auprès du comte de Nesselrode, l'imputation d'avoir outrepassé ses instructions.

Porte avaient amené de leur part ces manifestations menaçantes auxquelles nous aimons à penser qu'elles n'auront pas donné suite, après qu'elles auront été instruites du véritable état des choses. »

Ce langage, inspiré par l'émotion du premier moment, indiquait plus de résolution que n'en avait en réalité M. de Tocqueville; à peine quelques jours s'étaient écoulés, il cherchait déjà à l'atténuer dans les lettres particulières qu'il adressait aux représentants français à Pétersbourg et à Vienne; et pourtant, dans l'intervalle, le prince président et le conseil s'étaient prononcés dans le sens d'une résistance effective, belliqueuse même au besoin. « Engagez l'affaire très doucement, écrivait M. de Tocqueville[1], gardez de mettre contre vous l'amour-propre de nos adversaires, évitez une trop grande et trop ostensible intimité avec les ambassadeurs[2] anglais, dont le gouvernement est abhorré dans les cours où vous êtes[3], tout en conservant avec ces ambassadeurs de bons rapports[4]. Pour arriver au succès, prenez le ton de l'amitié et ne cherchez pas à faire peur. Montrez notre situation au vrai. Nous ne voulons pas la guerre; nous la détestons, nous la *craignons* : mais nous ne pouvons nous déshonorer. Nous ne pouvons conseiller à la Porte, qui nous demande avis, de faire une lâcheté; et lorsque le courage qu'elle a montré et que nous avons approuvé lui attirera des périls, nous ne pouvons, non plus, lui refuser une aide

1. Il a publié ces lettres dans ses *Souvenirs*.

2. Le gouvernement britannique n'était pas alors représenté à Pétersbourg et à Vienne par des ambassadeurs, mais simplement par des ministres.

3. M. de Tocqueville parle évidemment du cabinet libéral qui était alors au pouvoir en Angleterre; l'empereur Nicolas avait alors, au contraire, un penchant assez prononcé pour ce pays.

4. Il fut heureux pour le général de La Moricière d'avoir de *bons rapports* avec le chargé d'affaires anglais, M. Buchanan, car c'est grâce à celui-ci qu'il fut tenu au courant des négociations qui eurent lieu à Pétersbourg.

qu'elle réclame. *Il faut donc qu'on nous prépare un moyen de sortir d'affaire.* La peau de Kossuth vaut-elle la guerre générale? Est-ce l'intérêt des puissances que la question d'Orient s'ouvre en ce moment de cette façon? Ne peut-on trouver un biais qui ménage l'honneur de tout le monde? »

Pendant que la France et l'Angleterre se préparaient à prêter main-forte à la Turquie menacée dans son indépendance, que se passait-il en Russie, et quelle attitude tenait là-bas le représentant de la République?

Le jour même où le comte de Nesselrode avait signé la dépêche qui enjoignait à M. Titof de réclamer l'extradition des quatre principaux Polonais réfugiés en Turquie, il avait reçu la nouvelle de la mort presque subite de sa femme, décédée aux eaux de Gastein dans la nuit du 17 au 18 août. En raison de ce deuil, le chancelier ferma sa porte aux visiteurs pendant une dizaine de jours, de sorte que le général de La Moricière ne put le revoir que le 7 septembre.

Une première entrevue à la suite d'un deuil de famille aurait dû être courte. Dans de pareilles circonstances, un diplomate, après avoir assuré de sa sympathie le chancelier, se serait borné à lui poser deux ou trois questions sur les intentions du gouvernement impérial à l'égard des vaincus de Hongrie; il aurait, malgré l'absence d'instructions précises, demandé si la Russie prenait quelque mesure effective pour empêcher l'Autriche de se livrer à une vengeance impolitique[1]; puis, portant vite l'entre-

1. Le 7 septembre, le général de La Moricière n'avait encore reçu, en guise d'instructions, que cette simple indication de M. de Tocqueville : « Nous faisons des vœux sincères, dans l'intérêt même de l'Autriche, pour qu'elle use avec modération de la victoire, et j'ai chargé M. de La Cour (ministre de France à Vienne) d'en parler au prince Schwarzenberg. Il nous tarde de savoir si l'influence de la Russie se sera exercée dans le même sens. » (Dépêche du 28 août.)

tien sur les réfugiés de Widdin, il se serait enquis du sort que la Russie entendait réserver aux quatre Polonais qu'elle réclamait, et il aurait fait remarquer que le cas du comte Ladislas Zamoyski allait donner lieu à une difficulté diplomatique avec la France, le comte ayant acquis régulièrement la nationalité française[1]. L'extraordinaire faconde du général de La Moricière ne lui permit pas d'observer cette réserve que recommandait pourtant spécialement ce jour-là le sentiment des convenances. Il se mit à disserter sur la question romaine, bien que l'empereur lui-même eût pris soin de l'avertir que la Russie ne s'en mêlerait pas; il exposa que si cette question n'était pas encore réglée, la faute en était à l'Autriche seule, et il fit son procès à cette puissance, qu'il accusa d'intolérance et de cruauté : « Voyez, s'écria-t-il, les bastonnades de Milan et les exécutions de Hongrie. De semblables actes ont un déplorable retentissement chez nous; ils exaspèrent les hommes les plus modérés, et sont contraires à ces lois de l'humanité qui sont passées dans nos mœurs. »

Le comte de Nesselrode, relevant seulement les deux derniers exemples donnés par le général, répondit qu'en effet à Milan les Autrichiens « avaient fustigé quelques garnements », mais que le châtiment de ceux-ci était mérité et qu'il trouvait qu'on faisait bien du bruit pour un incident d'aussi mince importance. « Quant à la Hongrie, ajouta-t-il, l'empereur François-Joseph a défendu au général Haynau de faire exécuter aucun jugement à mort sans que

1. Après la prise de Varsovie, en 1831, le comte Zamoyski avait établi son domicile à Paris : ayant obtenu sa naturalisation au bout du délai réglementaire, il avait pris du service dans la garde nationale, afin de bien affirmer sa qualité de Français. Il est curieux de noter que l'Autriche réclamait aussi le comte Zamoyski comme son national.

la procédure lui ait été soumise, et les faits auxquels vous faites allusion ne se sont pas produits. »

« Il est fort heureux, repartit le général, que ces exécutions ne soient qu'un bruit de journaux[1], et je vois avec grand plaisir que les sages conseils de l'empereur Nicolas ne manqueront pas à l'empereur d'Autriche pour le maintenir dans la voie de la modération. »

Pour la première fois, le général faisait entendre au gouvernement russe ce vœu, qui était celui de la France entière, que les insurgés hongrois fussent traités avec clémence. Il aurait dû s'en tenir là et chercher à obtenir du chancelier l'assurance que la Russie allait continuer à s'employer pour arrêter en Hongrie la vengeance de l'Autriche. Il n'en fit malheureusement rien et préféra reprendre le thème, qui lui était si cher, des violences des Autrichiens en Italie : « Quant à ce qui s'est passé à Milan, je je ne suis pas en position de faire ici de la pruderie pour une bastonnade : nous avons usé de ce moyen en Afrique, et vous en usez à Varsovie. Mais il y a un fait contre lequel tous les raisonnements se brisent et que vous pouvez constater par le langage que tiennent en France, en Belgique, en Angleterre, les journaux de toutes les opinions, c'est que chacun chez nous a quelque peu ressenti les coups de fouet donnés aux femmes de Milan par les caporaux autrichiens. »

Le petit chancelier eut un sourire narquois derrière ses lunettes rondes, et, se levant, rompit l'entretien.

Le général revit encore une fois à Varsovie M. de Nesselrode. C'était le 10 septembre, le lendemain du départ de l'empereur, au moment où le chance-

1. Ce n'était pas un bruit de journaux. Le général Haynau avait fait exécuter à Szegedin de nombreux Hongrois, mais ces exécutions avaient eu lieu avant la capitulation de Vilagos.

lier lui-même se préparait à monter en voiture pour regagner Pétersbourg. Cette fois le général lui posa des questions sur la rentrée en Russie des troupes qui avaient pris part à l'expédition de Hongrie. Toute cette armée allait-elle rester cantonnée en Pologne? En dehors d'elle, il y avait actuellement dans ce pays déjà 160.000 hommes qu'on avait fait venir de toutes les parties de l'empire pour le cas où des renforts auraient été demandés de Hongrie; avec l'armée expéditionnaire, ce seraient 4 à 500.000 hommes sur le pied de guerre. « Vous pensez bien que tant que vous conserverez à une pareille proximité de nos frontières un tel nombre d'hommes prêts à entrer en campagne avec une formidable artillerie, nous serons obligés de maintenir notre armée sur le pied de 500.000 hommes avec 100.000 chevaux de cavalerie et d'artillerie. »

Le 10 septembre, le général ne connaissait pas la discussion grave entamée à Constantinople au sujet des réfugiés, et surtout il ne pouvait prévoir qu'à Paris le gouvernement, intervenant dans la question, prendrait une attitude aussi hostile à la Russie. Son apostrophe au chancelier n'était motivée que par le bruit, assez ridicule, qui voulait que la Russie se préparât à intervenir à main armée en Suisse pour forcer la Confédération helvétique à livrer aux princes allemands les nombreux fugitifs qui, à la suite de sanglantes révoltes républicaines éclatées en Saxe et dans le grand-duché de Bade, avaient cherché asile sur le territoire helvétique. En France, des représentants exaltés pouvaient bien, dans un but de politique intérieure, évoquer devant l'Assemblée législative le *péril cosaque* et dépeindre en traits enflammés les *hordes du Nord* envahissant la Suisse comme au temps de Souvorof; mais, étant sur place, le général, qui voyait s'opérer le retour de l'armée de Hongrie, n'aurait pas dû se faire l'inter-

prête de pareilles billevesées[1]. Le chancelier répondit en plaisantant sur la proximité dont parlait le général entre les frontières de France et de Russie et en demandant si c'était en ballon que s'opérerait le transport du corps d'armée russe qui, d'après certains journaux français, devait, du jour au lendemain, avoir passé de Pologne dans le Vorarlberg.

Parti de Varsovie quelques jours après le comte de Nesselrode, le général de La Moricière arriva à Pétersbourg le 21 septembre. Là, son premier soin fut de chercher à voir le chancelier. Celui-ci n'était pas rentré à l'hôtel du Pont-des-Chantres; il s'était retiré à sa maison de campagne des Iles et ne voulait se réinstaller en ville qu'après les funérailles de sa femme, dont on ramenait le corps de Gastein. Le général alla le surprendre dans sa retraite, afin de causer — on pouvait s'y attendre — de la question romaine.

Les trois cardinaux délégués par le pape Pie IX pour rétablir le gouvernement pontifical à Rome n'avaient pas par leurs actes répondu à l'attente du gouvernement de la République : au lieu du régime libéral qui devait être la conséquence de l'intervention militaire française, la politique de réaction triomphait. Très mécontent de ce résultat, le prince président, sous la forme d'une lettre adressée à un de ses officiers d'ordonnance, le lieutenant-colonel Edgar Ney, publia un véritable manifeste où il censurait sévèrement la conduite des trois cardinaux et réclamait, comme contre-partie au rétablissement du pouvoir temporel du pape, les conditions sui-

1. M. de Tocqueville accordait créance à ces bruits, ainsi que le prouve le passage suivant de ses *Souvenirs* : « L'Autriche et surtout la Prusse, qui avaient déjà eu à se plaindre de la Confédération, la Russie même, que cela ne regardait guère, parlaient d'envahir à main armée le territoire helvétique et d'y venir faire la police au nom de tous les gouvernements menacés. C'est ce que nous ne pouvions souffrir. »

БИБЛІОТЕКА * УКРАЇНСЬКОГО ІНСТИТУТУ ІМЕНІ ОЛЬЖИЧА *

vantes : *amnistie générale*, *sécularisation de l'administration*, *code Napoléon* et *gouvernement libéral*.

Livrée à la publicité au commencement de septembre, la lettre à Edgar Ney produisit une profonde sensation; le général de La Moricière ne put se défendre contre la curiosité de savoir ce qu'en pensait M. de Nesselrode, et c'est ce motif qui, dès le lendemain de son retour, l'amena aux Iles.

Le chancelier ne voulut pas ce jour-là recevoir le général; il s'était rendu aux Iles pour y avoir le calme; il renvoya donc son visiteur à venir le surlendemain causer avec lui au ministère. Dans cette entrevue, ayant deviné sans difficulté le motif de la démarche du général, il aborda rondement de lui-même les questions posées par la lettre à Edgar Ney et exerça son ironie contre son interlocuteur en critiquant une à une les conditions énumérées dans cette lettre. L'amnistie générale n'avait pas été accordée en France : il était donc excessif de la demander pour Rome. La sécularisation de l'administration était moins facile qu'on ne pensait; car les hommes manquaient, les princes romains et, en général, les laïques habitant les États de l'Église étant en affaires d'une effrayante nullité. L'application du code Napoléon présentait de grosses difficultés en raison de la manière dont la propriété était constituée dans la plupart des familles romaines. Enfin le régime libéral n'était pas celui qui avait les prédilections du gouvernement russe. Tout cela fut dit avec un imperturbable sérieux, comme si le comte de Nesselrode, anglican zélé, eût pris personnellement intérêt au pouvoir temporel du saint-père, ou comme si, ministre de l'empereur Nicolas, il eût été à la veille de faire intervenir la diplomatie russe dans une question que son maître voulait ignorer[1].

1. M. Keller (*le Général de La Moricière*) dit que le général « garda

L'arrivée de Fuad-Effendi à Pétersbourg le 5 octobre allait obliger le général de La Moricière à s'occuper des affaires de Hongrie, qu'il semblait avoir perdues de vue. L'ambassadeur ottoman, en traversant Varsovie, avait eu une conversation avec M. Deplat, le consul anglais; ce dernier engagea-t-il Fuad-Effendi à éviter le général? Le fait est qu'à Pétersbourg Fuad-Effendi se mit immédiatement en rapport avec le chargé d'affaires britanniques, M. Buchanan, mais qu'il évita de voir le général de La Moricière[1].

Le 8 octobre, l'ambassadeur ottoman fut reçu au ministère impérial par le chancelier et lui remit, selon l'usage, une copie de la lettre qu'il devait présenter de la part du sultan à l'empereur Nicolas. Le comte de Nesselrode, ayant pris connaissance de cette pièce, voulait la discuter et commençait à alléguer l'article 2 du traité de Kaïnardji qui faisait un devoir à la Porte, prétendait-il, de livrer immédiatement les réfugiés réclamés[2]. Mais Fuad-Effendi arrêta le chancelier : « Je n'ai pas, lui dit-il, mission de traiter cette affaire diplomatiquement; je ne suis qu'un messager du sultan et dois seulement porter

une profonde impression de cet entretien, qu'il rappelait encore, quinze ans après, comme lui ayant ouvert tout un horizon d'aperçus nouveaux ».

1. Fuad-Effendi avait reçu du consul de France à Bucarest une lettre d'introduction auprès du général; il ne fit remettre cette lettre que quatre jours après son arrivée à Pétersbourg.

2. Le texte de l'article n'est pas aussi péremptoire que le disait le chancelier : « Si quelque sujet d'un des deux empires, ayant commis un crime grave ou une trahison, veut chercher un refuge dans l'autre pays, il ne devra y être accueilli sous aucun prétexte; au contraire, il devra être immédiatement livré, ou tout au moins chassé du territoire de la puissance chez laquelle il se dérobe, afin qu'un pareil malfaiteur ne puisse être la cause d'aucune mésintelligence ou dispute entre les deux empires. Sont seulement exceptés de cette loi les réfugiés dans l'empire russe qui auront embrassé la religion chrétienne et les réfugiés dans l'empire ottoman qui auront embrassé la foi mahométane. »

à votre empereur l'appel que mon maître adresse à sa magnanimité, pour être dégagé d'une demande qu'il considère comme contraire à son honneur et à sa croyance religieuse[1]. » A cette déclaration inattendue le chancelier fut obligé de répondre qu'il allait se rendre à Tsarskoé-Célo auprès de l'empereur afin de prendre ses ordres pour la date de l'audience.

Le général de La Moricière eut, le même jour que Fuad-Effendi, un entretien avec le comte de Nesselrode. Entrant plus vite en matière que ce n'était son habitude, le général fit remarquer qu'après de grands succès il était sage de se garder de les compromettre en cherchant à en exagérer les conséquences; qu'on ne devait point, à Pétersbourg, se laisser aller à des illusions sur la vivacité de l'irritation qu'avaient produite en France les exigences formulées à Constantinople par la Russie et l'Autriche; que si, d'un côté, il y avait la volonté toute-puissante de l'empereur Nicolas, de l'autre il y avait la volonté non moins puissante du sentiment public; et que, si modéré que fût le cabinet actuellement au pouvoir en France, il serait obligé de tenir compte de ce sentiment et pourrait bien être obligé par lui à se lancer dans une lutte désespérée contre la Russie.

Le chancelier, un peu interloqué par la netteté de cette déclaration, que la manière ordinaire de négocier du général ne lui faisait guère prévoir, fut contraint de reconnaître que la demande présentée à la Porte par M. Titof devait singulièrement irriter l'opinion française : « Mais, se hâta-t-il d'ajouter, vous autres Français, vous arrivez toujours de prime-saut aux extrémités, vous ne pouvez pas vouloir nous empêcher de faire valoir des textes précis qui sont en notre faveur et qui nous donnent le droit de réclamer ce que nous demandons. »

1. Le *Coran*, disaient les ulémas, défend les extraditions.

Le général, moins avisé que Fuad-Effendi, commit la maladresse d'accepter la discussion sur ces textes; il ne sentit pas que la France, n'étant aucunement liée par le traité de Kaïnardji, devait prendre la question à un point de vue plus élevé[1], et que son rôle était de parler soit au nom de l'humanité que blessaient les menaces de mort journellement proférées dans l'armée impériale contre les réfugiés polonais, soit au nom de l'indépendance de la Turquie, que, de concert avec la Russie, elle avait solennellement garantie à Londres moins de dix ans auparavant[2].

Mais, dans sa vanité, le général, formé, d'après M. de Tocqueville, « à l'école de la diplomatie arabe », voulut montrer qu'il avait en Algérie étudié le droit musulman; il fit parade de sa science et allégua des versets du Coran au comte de Nesselrode, qui, au double titre d'anglican et de chancelier de Russie, n'attachait aucune valeur aux préceptes de ce livre sacré.

Si la Russie n'avait eu en face d'elle que des arguments de cette sorte[3], elle n'aurait probablement pas abandonné les prétentions que son représentant à Constantinople avait si bruyamment émises. Mais, à ce moment, les journaux étrangers apportèrent la nouvelle des décisions énergiques prises simultanément à Paris et à Londres, ainsi que du départ des deux escadres pour les eaux du Levant. Le chancelier, cela se conçoit aisément, fut très désagréable-

1. M. de Tocqueville, nous l'avons vu, dans ses instructions en date du 1er octobre, recommandait au général de ne pas entrer dans la discussion des traités et des précédents; malheureusement, ces instructions n'étaient pas encore parvenues à Pétersbourg le 8 octobre.

2. Par le préambule de la convention des Détroits, du 13 juillet 1841.

3. Le 20 octobre, écrivant au ministre de Russie à Berlin, le chancelier disait : « La Moricière est venu me lire une dépêche à l'eau de rose que lui a adressée Tocqueville. »

ment affecté par cette nouvelle : « Je vous le répète, disait-il au général de La Moricière dans un nouvel entretien, ce qui peut arriver de mieux pour les réfugiés, c'est que personne n'intervienne dans leur affaire. Car si en France et en Angleterre vous êtes obligés de compter avec l'opinion publique, ici nous avons l'empereur, dont vous connaissez l'inébranlable fermeté; il ne reconnaît à la France et à l'Angleterre aucun droit d'intervenir dans une question entre lui et le sultan, et si ces deux puissances se trouvaient devant lui pour soutenir la Porte, il ne reculerait pas. »

Emporté par le dépit, le chancelier, en s'exprimant ainsi, découvrait bien inconsidérément la personne de l'empereur; car, en somme, Sa Majesté n'avait pas encore parlé, ce n'était même que le surlendemain, 16 octobre, qu'elle devait recevoir Fuad-Effendi en audience à Tsarskoé-Célo. Quant à la théorie par laquelle le comte de Nesselrode, en dépit du traité de Londres, déniait à la France et à l'Angleterre le droit de se mêler des affaires turques, elle pouvait être de circonstance avec le général de La Moricière, mais le chancelier ne se serait pas risqué à la soutenir devant le ministre d'Angleterre, lord Bloomfield, qui, après une absence de plus d'un an, venait de rentrer à son poste le 13 octobre. Redoutant une explication avec le diplomate anglais, le comte de Nesselrode se dérobait à ses visites; il comptait bien les esquiver jusqu'après l'audience de Fuad-Effendi : alors il pourrait, pensait-il, mettre lord Bloomfield en présence d'un fait accompli[1].

L'empereur rejetterait-il l'appel fait à sa magnanimité par le sultan? Une nouvelle inattendue qui vint à ce moment le blesser cruellement dans sa dignité

1. Lord Bloomfield chercha en vain le chancelier le 15, puis le 16 octobre; il ne réussit à le voir que le 19.

ne fut pas sans influence sur sa décision. Le 6 octobre, s'autorisant d'un consentement arraché à la jeunesse de l'empereur François-Joseph, le général Haynau avait fait exécuter à Arad treize généraux hongrois qui avaient rendu leur épée au maréchal Paskiévitch. Parmi les victimes, quatre seulement furent fusillées, les neuf autres subirent l'ignominie de la potence[1]. L'empereur Nicolas sentit que toute l'Europe allait faire remonter à lui la responsabilité de cette vengeance, d'autant plus cruelle qu'elle se produisait tardivement, près de deux mois après la capitulation de Vilagos. Jusqu'alors, les exécutions qui avaient eu lieu n'avaient frappé que des insurgés pris les armes à la main par les Autrichiens; cette fois, il n'en était plus de même : les suppliciés s'étaient confiés à la mansuétude de la Russie, et, après avoir accepté leur soumission, celle-ci les avait abandonnés à l'Autriche. La complicité morale du gouvernement impérial et de l'empereur paraissait encore aggravée par cette circonstance que, quelques jours auparavant, le général Haynau avait été honoré de la plus haute distinction russe, de l'ordre de Saint-André, et que l'octroi de cette décoration avait été accompagné d'un rescrit impérial des plus flatteurs pour le courage et l'énergie déployés en Hongrie par ce général.

L'empereur Nicolas, à qui ces réflexions s'imposaient, voulut sur-le-champ se dégager de toute solidarité dans l'exécution d'Arad : appelant son chancelier à Tsarskoé, il le chargea de dire et redire qu'il « réprouvait cet acte de cruauté insensée »; il

1. Le même jour, à Pesth, fut exécuté le comte Batthyany. Condamné à être pendu, il se lacéra le cou avec un clou et se présenta tout ensanglanté au bourreau. A cette vue, l'horreur de la foule fut telle, qu'on n'osa pas lui passer la corde sur sa blessure béante. Il fut fusillé. Le 10 octobre, un autre seigneur hongrois et un prêtre furent encore pendus à Pesth.

rappela l'envoi du grand-duc héritier à Vienne pour plaider la cause de la clémence, et surtout insista sur l'exemple qu'il avait lui-même tout récemment donné en accordant, à la demande de l'Autriche, grâce pleine et entière à un Polonais condamné à mort pour haute trahison contre la Russie, le comte Zaluski, bien que les charges articulées contre ce dernier fussent d'une nature fort grave[1].

Les paroles étaient peu de chose : l'empereur agit. Le 16 octobre, il donna audience à Fuad-Effendi; « absorbé — selon le mot de Victor Hugo — dans un penser sinistre », il écouta, immobile, l'ambassadeur ottoman, puis le congédia sans avoir rien dit qui indiquât un allégement des exigences formulées par le ministre russe à Constantinople; mais le soir même il faisait savoir à son chancelier qu'il renonçait à l'extradition des réfugiés polonais et qu'il voulait que les relations avec la Turquie reprissent le plus tôt possible leur caractère normal. Il s'en remettait à M. de Nesselrode du soin de régler cette affaire de la manière la plus honorable pour l'amour-propre national.

Le comte de Nesselrode, dès le lendemain, fit part à Fuad-Effendi de la décision de l'empereur; il annonça, en outre, à l'ambassadeur ottoman qu'il préparait une seconde note pour formuler les nouvelles conditions dont se contenterait la Russie, que cette note serait incessamment présentée au Divan par M. Titof, et que, si elle était acceptée, la légation

1. Le comte Joseph-Henri Zaluski, quoique aide de camp de l'empereur Nicolas, avait pris part à l'insurrection de 1830. Réfugié en Galicie et devenu autrichien, il fut pris par les Russes à leur entrée dans cette province en juin 1849 et amené à Varsovie pour y être jugé. En dehors de sa participation à l'insurrection polonaise, une autre imputation beaucoup plus grave, et qui, quoique évidemment calomnieuse, trouvait grande créance dans l'armée russe, pesait sur lui : en 1829, durant la guerre de Turquie, il aurait sciemment conduit dans une embuscade le régiment russe qu'il commandait, et aurait ainsi causé la perte de la majeure partie de ce régiment.

impériale renouerait immédiatement ses rapports avec la Porte. En même temps, le chancelier faisait publier par le *Messager officiel* le communiqué suivant :

« Les circonstances qui ont accompagné la mission de Fuad-Effendi à Saint-Pétersbourg ont donné lieu dans les journaux aux rumeurs les plus extravagantes. Loin qu'elle implique, comme on l'a prétendu, le rejet des demandes articulées par le cabinet impérial[1] en vertu du traité de Kutchuk-Kaïnardji relativement aux rebelles polonais qui, ayant pris part à l'insurrection hongroise, ont récemment cherché refuge en Turquie, cette mission n'a été motivée que par le désir du sultan de s'entendre amicalement avec S. M. l'empereur, sans intermédiaire étranger, sur l'interprétation à donner à l'article dudit traité applicable à ces individus[2]. Cet appel direct d'un intime allié aux sentiments d'amitié de l'empereur ne pouvait manquer d'être entendu, et l'accueil distingué dont Sa Majesté a honoré le représentant ottoman, en faisant tomber tous les faux bruits, autorise l'espoir que cette affaire va être promptement arrangée à la satisfaction mutuelle des deux cours. »

Après sa communication à Fuad-Effendi et la publication dans les journaux de la note ci-dessus, le comte de Nesselrode croyait évidemment en avoir fini avec les remontrances des deux ministres de France et d'Angleterre ; aussi consentit-il enfin à se laisser voir par lord Bloomfield. Il regretta bien vite cette condescendance, car, à peine introduit dans son cabinet de travail, lord Bloomfield lui présenta

1. Il est curieux de voir le chancelier se servir d'une locution vicieuse pour désigner le gouvernement russe : il n'y avait pas alors en Russie de cabinet ministériel.

2. Nous savons, au contraire, que Fuad-Effendi avait refusé la discussion sur cet article.

une dépêche de lord Palmerston sur la question des réfugiés :

« Les lois de l'hospitalité, — disait entre autres choses, dans un style trop pompeux, le secrétaire d'État anglais, — les exigences de l'humanité, les sentiments d'honneur innés chez tous les peuples, défendent ces extraditions, et un gouvernement qui librement en consentirait une seule serait justement et universellement considéré comme déshonoré et dégradé. A une époque qui n'est pas plus reculée que le mois de juillet 1841, la Russie annonça au monde, dans le préambule d'un traité solennel conclu entre les cinq puissances et la Turquie, que son désir et sa résolution étaient de respecter l'inviolabilité des droits souverains du sultan. Le gouvernement de Sa Majesté la reine ne peut croire que les sentiments qui guidaient alors les conseils de la Russie relativement à la Turquie ne prévalent encore actuellement à Pétersbourg. Le gouvernement de Sa Majesté a donc la confiance que, le sultan ayant exprimé l'intention de prendre relativement aux réfugiés polonais des mesures de nature à dissiper en Russie toute inquiétude du côté de ceux-ci, le gouvernement russe ne fera à la Porte aucune demande que l'honneur du sultan et l'indépendance de son trône l'empêcheraient d'accorder[1]. »

Le chancelier fut fort contrarié par la démarche de lord Bloomfield ; il trouvait très mauvaise l'intervention de la France et de l'Angleterre en faveur de la Turquie et prétendait, nous le savons, que ces deux puissances n'avaient aucun droit de se mêler du différend actuel ; or, s'il recevait la note de Lord Palmerston, il acceptait la discussion avec le gouvernement britannique et démentait par là même

1. Lord Palmerston à lord Bloomfield, ministre d'Angleterre à Pétersbourg, et à lord Ponsonby, ministre à Vienne, 8 octobre 1849.

toute sa théorie. Prenant donc un ton très sec, il chercha à interloquer Lord Bloomfield et à l'amener à garder la note : « Je ne conçois pas l'utilité de cette pièce après la déclaration parue dans le *Messager officiel* : l'affaire est arrangée; du reste, elle ne regardait pas l'Angleterre, et le mieux que vous ayez à faire est de retirer votre note. »

Mais lord Bloomfield jugeait que l'affaire n'était pas aussi arrangée que le disait le chancelier. La communication de ce dernier à Fuad-Effendi et la déclaration insérée dans le *Messager officiel* laissaient, au contraire, entrevoir la continuation de la discussion entre la Russie et la Porte. Lord Bloomfield le fit remarquer à M. de Nesselrode, en ajoutant, toutefois : « Si vous voulez me faire connaître d'une manière précise comment l'affaire est arrangée, je verrai si je puis retirer la note. »

A cette demande, M. de Nesselrode se récria, disant qu'il ne voulait donner aucune explication, parce que ce serait reconnaître à l'Angleterre le droit d'en demander, tandis que la question ne la concernait nullement.

« Alors, repartit lord Bloomfield, je suis forcé de me conformer aux ordres de mon gouvernement et de vous laisser la note. Le gouvernement britannique, en effet, se considère comme étant en droit de se mêler de l'affaire, d'abord parce qu'il s'intéresse au maintien de l'indépendance de l'empire ottoman menacée par la Russie et l'Autriche, et ensuite parce qu'il a promis son appui à la Porte. »

De plus en plus contrarié, le comte de Nesselrode dut garder la note et même promettre d'y répondre par écrit; puis, sur un ton de reproche, il contrasta la conduite de lord Bloomfield avec celle du général de La Moricière : « La France m'a fait dire plus tôt les mêmes choses; c'était beaucoup plus court, et le général de La Moricière, après m'avoir lu sa note,

l'a remise dans sa poche. » Et, mélancoliquement, le chancelier se disait en lui-même qu'il était plus facile d'éconduire le général qu'un agent de Lord Palmerston.

La suite des événements allait prouver que Lord Bloomfield ne s'était pas trompé en refusant de considérer comme terminée l'affaire des réfugiés. Le projet d'arrangement rédigé par le chancelier soulevait, en effet, de graves objections.

Dans son article premier, ce projet stipulait l'expulsion de Turquie de tous les Polonais sujets de l'empereur que désignerait la légation de Russie à Constantinople.

Par l'article deuxième, la Porte s'engageait à « s'entendre avec les puissances étrangères que cela concernait, pour que ceux des sujets polonais de l'empereur qui auraient obtenu leur naturalisation dans d'autres pays sans son consentement pussent, à la demande de la légation impériale, être expulsés de Turquie, s'ils s'y livraient à des menées révolutionnaires contre la Russie ».

Par l'article troisième, la Porte prenait l'engagement « d'enfermer à Diarbékir ceux des Polonais dont l'extradition avait été demandée et qui avaient embrassé l'islamisme ». Sur les onze cents Polonais réfugiés en Turquie, sept seulement avaient eu recours à ce moyen pour éviter d'être livrés à la Russie; mais le plus illustre, Bem, était de ce nombre, et il n'avait pas fait mystère de son intention de mettre à profit la sécurité que lui donnait sa nouvelle religion pour fomenter en Turquie la haine contre la Russie. Aussi, ne pouvant plus l'atteindre directement, le gouvernement russe cherchait à le faire reléguer dans une province lointaine, où il serait inoffensif.

A la suite de ces trois articles, le chancelier avait dressé la liste des Polonais dont il réclamait l'expul-

sion. Cette liste comprenait seize noms, ce qui était peu de chose après avoir exigé l'extradition de onze cents personnes; mais, parmi les seize Polonais réclamés, il s'en trouvait six qui n'avaient pris aucune part à la guerre de Hongrie, et plusieurs étaient des protégés, soit de la France, soit de l'Angleterre[1]. Les avoir portés, sans rien dire, sur la liste, tout comme s'ils eussent été incontestablement des sujets russes, était de la part du chancelier une petite ruse ourdie contre les deux puissances occidentales pour tirer vengeance de leur intervention en faveur de la Turquie. Le comte de Nesselrode pensait que la Porte, reconnaissante à la Russie de l'avoir exemptée de ses premières demandes, si pénibles à accueillir, s'empresserait de satisfaire aux secondes, relativement si modérées, et qu'elle expulserait sans difficulté les Polonais, protégés anglais et français; qu'alors, s'appuyant sur les capitulations, l'ambassadeur anglais et le ministre de France à Constantinople protesteraient, et qu'ainsi s'élèverait un conflit entre la Porte et les deux gouvernements qui venaient de prendre sa défense.

Le projet, libellé par M. de Nesselrode, fut remis par lui à Fuad-Effendi et, en même temps, envoyé à Constantinople à M. Titof, avec l'ordre de faire savoir au Divan que, s'il était agréé par le sultan, les relations diplomatiques seraient immédiatement reprises.

Tout en mettant à exécution ce plan légèrement machiavélique, le chancelier continuait à soutenir aux ministres de France et d'Angleterre que le dif-

1. En dehors du comte Ladislas Zamoyski, dont nous avons déjà parlé, deux Polonais se réclamaient de la France : le comte Bystrzanowski, lequel, au mois de novembre 1848, avait été envoyé en Hongrie par M. Bastide comme agent officieux du gouvernement français, et le comte Czaykowski, qui n'avait pas paru en Hongrie et résidait à Constantinople depuis de longues années.

férend avec la Turquie était définitivement réglé, et il cherchait, en leur renouvelant sans cesse cette assurance, à amener les deux diplomates à conseiller à leurs gouvernements respectifs le rappel des escadres. Le 21 octobre, il fit même à Lord Bloomfield une demande positive à cet effet; et le lendemain, il insista auprès du général de La Moricière dans le même sens : « Êtes-vous instruit officiellement du départ de votre escadre pour les eaux turques? Kisselef me l'annonce de Paris. » Le général, qui jusqu'alors s'était gardé de donner la nouvelle, répondit affirmativement, mais il se hâta d'ajouter que, informé de la solution heureuse apportée par la Russie à la question des réfugiés, le gouvernement français devait désormais considérer comme inutile le mouvement de l'escadre et que vraisemblablement il avait déjà contremandé une démonstration devenue sans objet. « Écrivez encore dans ce sens, repartit le chancelier; car, après la décision qu'a prise l'empereur, cette démonstration aurait l'air offensante pour lui. Elle le froisserait et ne pourrait que nuire à la suite de l'affaire. » En même temps, le comte de Nesselrode prescrivait aux représentants russes à Paris et à Londres d'agir auprès des deux gouvernements pour obtenir le rappel des escadres.

A Paris, on se montra accommodant; on accepta, sans en contrôler l'exactitude, les bonnes paroles du chancelier, et l'on envoya à l'amiral Parseval des Chênes l'ordre de quitter immédiatement la baie de Smyrne, où il avait mouillé ses navires[1]. A Londres,

1. Le général d'Hautpoul, gérant le ministère des affaires étrangères, au général Aupick, à Constantinople, 14 novembre 1849 : « Les résolutions prises à Saint-Pétersbourg et à Vienne ayant donné pleine satisfaction aux réclamations élevées par la Sublime Porte contre la demande, qu'on lui avait d'abord faite, de livrer les réfugiés, les deux cours impériales n'ayant cessé, d'ailleurs, de protester de leurs intentions pacifiques, et l'attitude militaire de la Russie étant parfaitement d'accord avec ces protestations,

au contraire, on fut défiant. Vainement le baron de Brunnow multiplia les assurances les plus positives sur l'abandon par la Russie de ses prétentions; vainement il remit à lord Palmerston une note écrite où le comte de Nesselrode, répondant à celle qu'il avait reçue par l'intermédiaire de lord Bloomfield, affirmait que les « difficultés étaient résolues » et que « toute démarche de la part d'une puissance tierce était devenue sans objet[1] »; le gouvernement britannique ne consentit pas à éloigner ses vaisseaux; et même, le 1er novembre, l'amiral Sir William Parker, d'accord en cela avec l'ambassadeur à

puisque ses troupes continuent le mouvement de retraite commencé après la fin de la guerre de Hongrie, le gouvernement de la République a pensé qu'il n'y avait pas lieu de prolonger en Orient la présence de l'escadre qu'on avait jugé nécessaire d'y envoyer. Il s'est donc déterminé à la rappeler. Vous voudrez donc bien, aussitôt que cette dépêche vous aura été remise, inviter l'amiral Parseval des Chênes à quitter sans retard les parages du Levant pour se rendre à la destination que lui indique M. le ministre de la marine. Il importe d'autant plus de hâter son départ que de graves considérations puisées dans notre politique intérieure et extérieure, dans le besoin de rassurer les esprits et dans l'état même de nos finances, nous font une loi de mettre fin, le plus promptement possible, à une démonstration dont la nécessité n'existe plus, qui n'a même plus d'objet et qui, en se prolongeant, prendrait l'apparence d'une provocation dirigée contre des gouvernements avec lesquels nous voulons, autant que possible, entretenir de bonnes relations. »

1. Le comte de Nesselrode au baron de Brunnow, 12/24 octobre 1849 : « Les difficultés que le gouvernement anglais s'était proposé d'aplanir par ses bons offices, l'empereur les a résolues d'avance de son propre mouvement. Du moment que le sultan, sans articuler un refus, a préféré s'en remettre directement et sans autre intermédiaire aux sentiments généreux de Sa Majesté, notre auguste maître n'a eu besoin de consulter que ses impulsions spontanées et ses dispositions amicales envers la Porte ottomane. La question étant ainsi posée et à la veille d'être résolue entre les deux parties intéressées, toute démarche de la part d'une puissance tierce devient désormais sans objet, et il ne nous reste aujourd'hui qu'à rappeler au gouvernement anglais que ce n'est pas la Russie qui, au milieu de tant de graves circonstances, a fourni les moindres preuves de son respect pour l'indépendance et l'intégrité de l'empire ottoman. »

Constantinople, quittait le mouillage de Bésika, que le vent, prétendait-il, rendait intenable, et, pénétrant dans les Dardanelles, allait, avec ses douze navires de guerre, jeter l'ancre dans la baie des Barbiers (*Sari Siglar*[1]).

Cependant, le 5 novembre, M. Titof remit au ministre ottoman des affaires étrangères le projet d'arrangement libellé par le comte de Nesselrode. Mais Ali-Pacha était doué de trop de finesse pour ne pas démêler tout de suite la petite ruse du chancelier. Afin de la déjouer, il se mit en rapport immédiat avec l'ambassadeur d'Angleterre et le ministre de France, et, s'inspirant des indications fournies par eux, il rédigea un projet de réponse qu'il soumit le 12 novembre à M. Titof; il va de soi que, dans cette pièce, le ministre ottoman, tout en paraissant accepter les conditions posées par M. de Nesselrode, réservait avec soin les droits de protection acquis par la France et l'Angleterre.

« Comme le sultan — ainsi s'exprimait Ali-Pacha — a extrêmement à cœur de voir mettre fin au présent différend par la prompte exécution des dispositions contenues dans le projet d'arrangement russe qui sont dans les limites des droits de la Sublime Porte, il a tout d'abord décidé que les Polonais sujets russes réfugiés en Turquie par suite des événements de Hongrie et dont la légation impériale indiquerait les noms, seront immédiatement et sans exception expulsés de ses États pour n'y plus revenir.

1. La baie des Barbiers étant en deçà des châteaux des Dardanelles, on pouvait, à la rigueur, soutenir qu'il n'y avait pas eu violation de la convention des Détroits; l'Autriche néanmoins protesta à Londres; la Russie ne remit point de note, mais son ministre à Londres, le baron Brunnow, obtint de lord Palmerston, dans une visite qu'il lui fit en décembre à son château de Broadlands, l'assurance formelle qu'un acte comme celui de l'amiral Parker ne se produirait plus de la part de la marine anglaise.

« Quant à l'engagement à prendre par la Sublime Porte de s'entendre avec les gouvernements intéressés, pour qu'elle puisse expulser les Polonais qui, primitivement sujets du gouvernement russe, auraient pris une autre nationalité sans l'assentiment de l'empereur et qui oseraient se livrer en Turquie à des menées coupables contre la Russie, on ne saurait douter que le sultan, mon auguste maître, ne soit prêt à montrer combien il attache de prix à ses relations de bon voisinage et d'amitié avec le gouvernement impérial, et à prouver qu'il ne souffrira en aucune circonstance que l'on trame dans ses États des complots contre ce gouvernement. Mais, comme Votre Excellence le sait, lorsqu'un étranger qui n'était pas primitivement sujet du sultan arrive en Turquie avec un passeport d'un gouvernement ami, il n'appartient pas à l'autorité ottomane de rechercher si c'est à bon droit qu'il a obtenu le passeport dont il est muni ou si, au contraire, il relève d'un autre gouvernement. Ce point doit se discuter entre le gouvernement impérial, si cet individu en relevait dans le principe, et le gouvernement de la protection duquel il se réclame aujourd'hui. Toutefois, je m'empresse de déclarer officiellement à Votre Excellence que, s'il est avéré que parmi ces étrangers il y en a qui osent se livrer à des menées contre le gouvernement russe, la Sublime Porte en fera parler à la légation qui les protégerait, et donnera sérieusement et réellement ses soins à ce qu'ils soient renvoyés. En un mot, je renouvelle ici, de l'ordre et de la part de S. M. le sultan, l'assurance que son gouvernement est prêt à faire à l'avenir tous les efforts possibles pour l'accomplissement des devoirs de bon voisinage et d'amitié.

« Le désir que l'empereur a manifesté de voir interner dans une des provinces éloignées de la

Turquie d'Asie les réfugiés aujourd'hui musulmans, se trouve d'accord avec les intentions de S. M. le sultan à leur égard[1]. »

M. Titof ne fut pas satisfait de cette réponse d'Ali-Pacha; il était clair, en effet, malgré les termes aimables, prévenants même, employés par le ministre ottoman, que la Porte se refusait à expulser de sa seule autorité des protégés anglais ou français, et qu'elle renvoyait le gouvernement impérial, dans le cas où il voudrait obtenir l'éloignement de tels protégés, à s'entendre directement avec l'ambassade britannique ou la légation de France. Toujours ardent et plein de confiance en lui-même, M. Titof n'hésita pas à essayer de faire revenir le gouvernement ottoman sur sa décision; il déclara à Ali-Pacha qu'il ne pouvait envoyer tel quel à Pétersbourg le projet de réponse, et demanda qu'à l'offre de concours officieux faite par la Porte pour les expulsions des Polonais protégés étrangers, fût substituée la formule suivante : « La Sublime Porte n'entend pourtant pas se refuser à prendre la part active qui lui revient tant pour tirer au clair les droits réels d'un individu à la protection étrangère dont il se réclame, que pour approfondir de bonne foi et faire valoir les preuves établissant les menées révolutionnaires dont il est accusé; et dès que ces preuves seront reconnues valides, elle promet de faire des démarches pressantes auprès de l'autorité compétente pour obtenir le prompt éloignement de l'accusé. »

M. Titof ne se borna pas à cette demande : il voulait encore que la Porte, lorsqu'elle expulserait les

1. Après avoir désigné Diarbékir comme lieu d'internement, le gouvernement impérial, changeant d'avis, avait proposé Alep ou Konieh, villes plus éloignées de Russie et d'où il serait moins facile à Bem et à ses compagnons d'entretenir des intelligences dans ce pays. On voit qu'Ali-Pacha substituait le mot *interner* à celui d'*enfermer* employé par le comte de Nesselrode.

Polonais, sujets russes, réfugiés en Turquie, attestât, par une publication officielle, que ceux-ci « quittaient ce pays non de leur plein gré comme de simples voyageurs, mais avec la réprobation dont l'idée est impliquée dans le mot *chasser*[1] ». Enfin l'intempérant diplomate exigeait que les réfugiés devenus musulmans fussent non seulement internés dans une ville de l'intérieur de la Turquie d'Asie, mais qu' « ils y fussent tenus sous une stricte surveillance, de façon à ne pouvoir ni s'évader ni se livrer à des communications illicites avec l'extérieur ». Cette dernière condition avait été posée par l'Autriche et acceptée à Vienne par le représentant du sultan. M. Titof, jaloux des lauriers de son collègue l'internonce, voulait l'obtenir aussi pour la Russie; mais, alors que M. de Stürmer avait franchement stipulé la *réclusion*, l'esprit félin du diplomate russe avait préféré une formule captieuse.

Selon son habitude, Ali-Pacha s'empressa de donner connaissance aux deux représentants anglais et français des amendements réclamés par M. Titof. Aussi bien le général Aupick que Sir Stratford Canning furent d'avis qu'on ne devait point les accepter. Tous deux déclarèrent, d'ailleurs, qu'ils ne permettraient pas à la Porte de vérifier les droits que pouvait avoir un Polonais à la protection anglaise ou française; une discussion à ce sujet ne pouvait avoir lieu qu'entre eux-mêmes et la légation de Russie; la Porte, n'ayant jamais eu de juridiction sur les personnes dont le statut était contesté, devait rester neutre dans le débat. A la suite de cette consultation, Ali-Pacha se décida à passer par-dessus la tête de M. Titof, de qui il ne fallait attendre que des chicanes, et envoya directement à Pétersbourg le texte,

1. C'est le mot employé (*vygnat*) dans l'article 2 du traité de Kaïnardji.

approuvé en conseil des ministres, de la réponse de la Turquie au projet d'arrangement rédigé par M. de Nesselrode.

Celui-ci fut très contrarié quand il reçut ce texte des mains de Fuad-Effendi. Il avait espéré que ses propositions seraient acceptées sans difficulté; or, sa ruse était éventée et la question menaçait de se prolonger indéfiniment; pendant ce temps-là, l'escadre anglaise était embossée dans les Dardanelles, et la française, qui avait été rappelée des eaux de Smyrne, venait de recevoir contre-ordre et restait dans le Levant à proximité de Constantinople[1]. Qu'allait dire l'empereur Nicolas, qui n'avait abandonné à son chancelier la conduite de cette affaire que pour la terminer le plus promptement possible? Ne témoignerait-il pas un vif déplaisir de ce que si peu de compte eût été tenu de ses intentions[2]?

1. Le général de la Hitte au général de La Moricière, 23 novembre 1849 : « Les dernières nouvelles ont modifié la situation. Les conditions substituées par le gouvernement impérial à ses premières exigences sont de nature à soulever quelques difficultés. Sans doute nous continuons à penser que, l'Autriche et la Russie ayant renoncé à exiger l'extradition des réfugiés, la question est résolue au fond et qu'aucun danger ne menace plus la tranquillité de l'Orient. Nous avons la confiance que l'empereur Nicolas, fidèle au sentiment de noble modération dont il vient de donner une preuve éclatante par l'accueil fait aux demandes de Fuad-Effendi et préoccupé surtout de la grande cause de l'ordre et de la paix européenne qui est plus ou moins compromise dès qu'il existe un malentendu prolongé entre les gouvernements, restreindra ou expliquera dans un sens satisfaisant ses réclamations actuelles. Néanmoins, tout en persistant à croire que la présence de nos forces navales dans les mers du Levant a cessé d'être nécessaire, nous avons cru devoir modifier les instructions données à M. le général Aupick, en ce sens seulement qu'il devra apprécier par lui-même le moment précis où l'escadre aura à effectuer son retour. Il est bien entendu, d'ailleurs, que des circonstances complètement imprévues et heureusement en dehors de toute vraisemblance pourraient seules retarder ce moment; et je ne laisse pas ignorer à M. le général Aupick que notre plus vif désir est de donner promptement ce gage non équivoque de nos dispositions conciliantes. »

2. Le général de La Moricière à M. de Tocqueville, 1er novem-

Le comte de Nesselrode comprenait qu'il s'était placé dans un mauvais cas, et il avait hâte de s'en tirer. Pour cela le meilleur moyen et le plus rapide était d'accepter sans modification la réponse du Divan et de déclarer à Fuad-Effendi que cette réponse mettait fin au différend. C'est ce que le chancelier se décida à faire; malheureusement, les circonstances retardèrent un peu l'exécution. Fuad-Effendi, cloué dans son lit par un rhumatisme articulaire, ne pouvait venir au ministère des affaires étrangères, et les médecins interdisaient au chancelier, pris d'un refroidissement assez grave, de sortir de l'hôtel du Pont-des-Chantres. Enfin, le comte de Nesselrode, se trouvant mieux, put se rendre auprès de Fuad-Effendi, et en un tour de main cette affaire, qui traînait depuis plus de trois mois, fut résolue à la satisfaction mutuelle des deux gouvernements. Les relations diplomatiques avec la Porte furent reprises par la légation impériale à Constantinople le 31 décembre; et, aussitôt après, les escadres anglaise et française quittèrent, l'une les Dardanelles, l'autre la baie de Smyrne. L'empereur Nicolas fut certainement très irrité du ton et des procédés violents employés par Lord Palmerston durant toute cette négociation; il abhorrait, du reste, cet homme d'État, qu'il n'hésitait pas à qualifier de *goujat;* mais il ne paraît pas en avoir voulu à l'Angleterre elle-même de ses démonstrations belliqueuses; il en concevait les motifs, et il ne fit à ce sujet à Lord Bloomfield aucune remarque acerbe ou désobligeante. Au contraire, l'attitude incertaine et lou-

bre 1849 : « On commence à dire que M. Titof, bien qu'on ne veuille pas le désavouer, a été trop loin, qu'il n'avait point ordre de rompre les relations eu égard à la tournure que prenait l'affaire. Tout le monde nie cette parole qu'on lui prête, qui faisait un cas de guerre de l'évasion d'un seul des réfugiés de Widdin... On reproche à M. de Stürmer d'avoir contribué à faire sortir M. Titof des instructions qui lui étaient données. »

voyante du général de La Moricière, qui avait essayé de dissimuler les mouvements de l'escadre française, produisit mauvaise impression sur Sa Majesté; elle ne tarda pas à le montrer.

Pour la première fois depuis son retour de Varsovie, le général vit l'empereur le 14 novembre à Tsarskoé-Célo, à une revue de plusieurs régiments de la garde qui revenaient de Pologne à Pétersbourg. Ce jour-là l'empereur parla à peine au général; il se borna à l'inviter pour le lendemain matin à assister à la rentrée en ville de deux autres régiments de la garde arrivant également de Pologne. Le général, à la revue du 14 novembre, eut seulement l'occasion de causer avec l'impératrice, à qui il fut officiellement présenté. Chef honoraire des chevaliers-gardes, qui venaient précisément de défiler devant elle, l'impératrice était très fière de son régiment; elle demanda au général ce qu'il en pensait. Assez brutalement celui-ci répondit : « Madame, votre régiment est beau, magnifique; mais les chevaux avaient l'air de souffrir et d'avoir mal au ventre. » L'impératrice, qui attendait un compliment, demeura interloquée, et les dames de sa suite remarquèrent à haute voix qu'à une première audience un représentant étranger aurait dû ménager davantage l'innocent orgueil de l'impératrice.

Le lendemain, au Champ de Mars de Pétersbourg, avant de monter à cheval, l'empereur s'approcha du général et lui dit : « J'apprends que votre gouvernement a donné à son escadre l'ordre de rentrer. Pourquoi votre gouvernement avait-il envoyé des forces navales dans le Levant, avant même d'avoir reçu des nouvelles d'ici ? » Sa Majesté n'insista pas davantage pour le moment; elle était contente, en somme, du rappel de l'escadre française. Mais, quelques jours après, dans une autre parade tenue au manège Michel, alors que l'on connaissait déjà à

Pétersbourg le contre-ordre donné à l'escadre, l'empereur témoigna vivement son mécontentement : « Les gouvernements, dit-il au général, quand ils sont dans des relations d'amitié, quand leurs chefs se donnent officiellement le titre d'amis, se doivent entre eux les mêmes égards, les mêmes procédés que les hommes bien élevés observent dans les relations habituelles de la vie : quand un homme n'a pas donné lieu à ses amis de suspecter sa sincérité, il ne peut être satisfait de voir qu'on la met en doute. »

Au lieu de répondre que, dans un but de conciliation, il avait cru préférable de ne pas notifier officiellement au gouvernement impérial les déterminations hostiles prises à Paris, le général baissa la tête et ne répondit rien; il laissa ainsi peser sur le gouvernement de la République, dans l'esprit de l'empereur, le soupçon de cette même duplicité qui avait été tant reprochée au gouvernement du roi Louis-Philippe.

Au moins le général racheta ce jour-là, par un bel élan de camaraderie militaire, les maladresses qu'il avait commises dans ses négociations avec le gouvernement russe. Pendant la revue, le cheval d'un lancier s'abattit, embarrassant sous lui son cavalier. Personne ne se dérangeait pour aider cet homme à se relever : le général sauta à bas de son cheval, dégagea le lancier et revint tranquillement reprendre sa place auprès de l'empereur. Décidément, cet homme-là était plus fait pour l'action que pour la diplomatie!

CHAPITRE V

MISSION DU GÉNÉRAL DE CASTELBAJAC. — INTERVENTION NAVALE DE L'ANGLETERRE EN GRÈCE. — INQUIÉTUDES DE L'EMPEREUR NICOLAS AU SUJET DE LA SITUATION INTÉRIEURE EN FRANCE.

Quand intervint enfin la solution de la question délicate soulevée par la présence en Turquie des réfugiés hongrois et polonais, le général de La Moricière avait cessé de représenter la France à Pétersbourg; les événements l'avaient amené à donner sa démission.

Le 31 octobre 1849, le président de la République, fatigué de son ministère, le renvoya brusquement et le remplaça par des hommes sans passé politique, jeunes pour la plupart, et desquels il croyait pouvoir attendre plus de docilité que d'anciens parlementaires tels que MM. Odilon Barrot ou de Tocqueville. Par un message adressé à l'Assemblée législative, le prince Louis expliquait ainsi cet important changement :

« Pour raffermir la République menacée de tant de côtés par l'anarchie, pour maintenir à l'extérieur le nom de la France à la hauteur de sa renommée, il faut des hommes qui, animés d'un dévouement patriotique à toute épreuve, comprennent la nécessité d'une direction ferme et unique et d'une politique nettement formulée; qui ne compromettent le pouvoir par aucune irrésolution; qui soient aussi préoccupés de ma propre responsabilité que de la

leur, et de l'action que de la parole. Sans rancune contre aucune individualité comme contre aucun parti, j'ai laissé arriver aux affaires des hommes d'opinions les plus diverses, mais sans obtenir les heureux résultats que j'attendais de ce rapprochement ; au lieu d'opérer une fusion de nuances, je n'ai obtenu qu'une neutralisation de forces. L'unité de vues et d'intentions a été entravée; l'esprit de conciliation, pris pour de la faiblesse. Au milieu de cette confusion, la France, inquiète, parce qu'elle ne voit pas de direction, cherche la main, la volonté de l'élu du 10 décembre. Or, cette volonté ne peut être sentie que s'il y a communauté d'idées, de vues, de convictions, entre le président et ses ministres. »

La nouvelle du renvoi de ses amis politiques et l'explication peu élogieuse pour ceux-ci qu'en donnait le message du président, parvinrent le 10 novembre au général de La Moricière. Le lendemain même il envoyait à Paris sa démission : « Il m'est impossible, écrivit-il, de continuer à remplir la mission toute politique qui m'avait été confiée alors que les membres de l'ancien ministère étaient investis de la confiance de M. le président de la République. »

Dans la pensée du général, cette phrase devait avoir une saveur ironique. Il faut dire que, depuis une dizaine de jours, il avait été, à trois reprises, interpellé par des personnes considérables au sujet des intentions du prince Louis, qui, prétendait-on, voulait se maintenir, contrairement à la Constitution, à la tête du pouvoir en France après l'expiration de son mandat présidentiel. C'était d'abord le ministre d'Autriche, comte de Buol, qui, revenant de Vienne, avait apporté cette nouvelle au général. Puis, le confident le plus intime de l'empereur Nicolas, le comte Orlof, était venu à la Légation[1], et, dans une

1. La légation de France avait été établie par le général Le Flô

conversation engagée manifestement sur le désir de son maître, avait précisé la nature des projets attribués au prince Louis par le comte Buol. « Il s'agit, pour le président de la République, avait exposé le comte Orlof, de faire un coup d'État et de s'emparer du pouvoir en modifiant les conditions constitutionnelles en vertu desquelles il l'exerce aujourd'hui. »

Le général, à qui cette perspective ne pouvait plaire, se récria, disant que de tels bruits ne pouvaient émaner que de personnes mal disposées pour le prince. Mais le comte Orlof l'interrompit en souriant : « Croyez bien que je ne parle pas d'après les ennemis du président, mais, au contraire, d'après ses amis, les plus chauds : ce sont ces derniers qui ont révélé ses projets à des personnes en qui nous avons pleine confiance et qui nous ont tout répété. » Et le comte raconta que M. de Persigny, le principal parmi ceux qu'on appelait alors *les sanguins de l'Élysée,* venait de se rendre successivement à Berlin et à Vienne et que dans ces deux capitales il avait demandé quel accueil les gouvernements prussien et autrichien feraient à la prise du pouvoir souverain en France par le prince Louis.

Le général, décontenancé par cette révélation inattendue, eut quelque peine à se reprendre; puis il répondit — et c'était bien la vérité — que M. de Persigny n'avait point de mission officielle[1] et que

dans l'hôtel Chichmaref, sur le quai Anglais; elle fut transportée par le général de Castelbajac dans une maison formant le coin de la Mokhovaïa et de la Serguiefskaïa.

1. Le prince Louis, souvent gêné par les incartades de M. de Persigny, avait voulu l'éloigner quelque temps de Paris, et dans ce but lui avait fait donner, par M. de Tocqueville, la mission d'étudier le mouvement unitaire en Allemagne. De sa propre autorité, M. de Persigny (il en convient dans ses *Mémoires*) transforma cette mission, et se chargea de « faire connaître aux puissances étrangères le caractère et la situation du président de la République ». A Berlin, il avait adressé au roi lui-même les ouvertures rapportées par le comte Orlof; à Vienne, il n'alla pas plus haut que le premier ministre.

ses paroles n'engageaient, par conséquent, que lui seul; d'ailleurs, si le président avait eu l'intention qu'impliquaient les paroles de M. de Persigny, il se serait bien gardé d'en colporter le bruit à l'étranger, car la publicité était le plus grand obstacle à des projets révolutionnaires.

Le lendemain même de cette conversation, le chancelier, dérogeant à ses habitudes, était venu, lui aussi, à la Légation pour parler au général de La Moricière des ouvertures faites aux deux cours de Berlin et de Vienne par M. de Persigny. « Le prince Schwarzenberg, dit-il, considère comme très sérieuses ces ouvertures, car il vient de nous demander de quelle manière nous envisagerions un coup d'État du prince président pour rétablir l'empire en France.

— Eh bien! qu'allez-vous répondre? fit le général.

— Nous allons répondre que nous ne reconnaissons et ne voulons reconnaître que le gouvernement de la République, avec lequel nous avons établi des relations officielles et voulons les continuer. »

La nouvelle du changement de ministère arrivant de Paris au général après de telles conversations devait le mettre dans un état d'esprit qu'on imagine aisément. Nourrissant contre le président une antipathie résolue, il ne pouvait continuer à être son représentant en Russie; sa place était à Paris, où l'Assemblée législative, dont il était membre, lui paraissait appelée à mener contre les projets du prince une lutte ardente. « C'est à cette lutte que le général, nous dit son biographe, brûlait de prendre part, sentant que toutes les libertés, tous les intérêts de la France y étaient engagés[1]. »

Pour occuper aux affaires étrangères la place laissée vacante par M. de Tocqueville, le président avait

1. M. Émile Keller, *le Général de La Moricière.*

désigné M. de Rayneval. Au point de vue des relations avec la Russie, c'était un choix heureux, car M. de Rayneval, qui avait été pendant plusieurs années chargé d'affaires de France à Pétersbourg, avait laissé en Russie un excellent souvenir, et c'était lui que, l'année précédente, le chancelier aurait voulu voir désigner par le gouvernement français pour renouer les rapports officiels entre les deux pays[1]. Mais M. de Rayneval n'accepta pas le poste où l'appelait le prince Louis ; il n'avait pas le goût des luttes parlementaires, et comprenait que, ministre du président, placé en face d'une assemblée hostile, il allait à bref délai s'user et se compromettre sans aucun profit pour le pays ni aucune satisfaction personnelle pour lui-même; il préféra donc garder à Naples son poste de ministre plénipotentiaire.

Sur le refus de M. de Rayneval, le prince Louis fit alors appel au général Ducos de la Hitte. Celui-ci, qui, lors de la révolution du 24 février, était président du comité d'artillerie, avait été destitué par le gouvernement provisoire et mis à la retraite. Le ressentiment de cette disgrâce l'avait jeté dans le parti du prince Louis, et il était devenu un des familiers de l'Élysée. Sa nomination au ministère des affaires étrangères indiquait donc clairement que dorénavant, contrairement à ce qui s'était passé sous ses prédécesseurs, la volonté du président allait être prépondérante dans la direction de la politique exté-

1. Le comte de Nesselrode au comte Chreptovitch, 2 septembre 1848 : « Je vous prierai de dire bien des choses aimables et affectueuses de ma part à cet excellent Rayneval. Pourquoi a-t-il une femme maladive? Certaine combinaison que j'avais imaginée dans le temps pourrait si facilement se réaliser aujourd'hui. » Les sentiments bien connus de M. de Rayneval à l'égard de la Russie le firent choisir par Napoléon III comme ambassadeur de France à Pétersbourg en 1857, à une époque où ce souverain rêvait d'une alliance avec la Russie. M. de Rayneval, frappé d'apoplexie, mourut avant d'avoir pris possession de son ambassade.

rieure de la France. Dans ces conditions, il n'était pas douteux que la démission du général de La Moricière serait acceptée avec empressement ; elle le fut par retour du courrier, et le général de la Hitte écrivit même à son ancien compagnon d'armes d'Algérie qu'il n'avait pas besoin, pour quitter Pétersbourg, d'attendre la nomination de son successeur.

Le général de La Moricière fut reçu par l'empereur en audience de congé le 23 décembre, et il partit de Russie immédiatement après. Aucun regret ne le suivit; et, on peut le dire, le seul résultat appréciable de son court passage à la Légation de France fut d'avoir sensiblement altéré cette confiance qui avait eu tant de peine à naître dans l'esprit de l'empereur Nicolas à l'égard du gouvernement de la République[1].

Le remplacement du général de La Moricière ne fut pas long à effectuer. Dès le 15 décembre, le général de la Hitte pouvait annoncer à M. Kisselef que le choix du président venait de se porter sur le général marquis de Castelbajac ; et, l'empereur Nicolas ayant aussitôt donné son assentiment, le nouveau ministre de France reçut l'ordre de se rendre sans retard à son poste. Soldat de Napoléon Ier, il avait fait en 1812 la campagne de Russie ; il y revenait maintenant, près de quarante ans après, au milieu de circonstances bien différentes.

Le général de Castelbajac était doué de qualités précieuses qui suffisent en temps ordinaire à assurer le succès d'un diplomate. A une grande distinction de manières, à un usage consommé du monde,

1. Le comte de Reiset raconte dans ses *Souvenirs* qu'au commencement de l'année 1853, le grand-duc Constantin, à qui il venait d'être présenté, lui demanda des nouvelles du général de La Moricière, alors banni de France. Mais, d'après M. de Reiset, cette question n'était pas une marque d'intérêt pour le général : le grand-duc, très hostile à l'empereur Napoléon, voulait mettre dans l'embarras un secrétaire de l'ambassade de France.

il alliait beaucoup de verve et d'esprit : vrai type du gentilhomme gascon, chez lui la fierté des origines n'excluait pas la bonhomie; il savait plaire. En outre, il n'était pas dépourvu de malice et de jugement; et plus d'une fois il eut sur les hommes et les choses (nous aurons l'occasion d'en fournir des exemples) des aperçus qui méritaient d'être plus remarqués qu'ils ne le furent à Paris. Malheureusement, le général se trouva placé dans une situation très difficile, pour laquelle il eût fallu un homme hors de pair. On lui a reproché de s'être laissé éblouir par la faveur du gouvernement et de la société russes, d'avoir ainsi perdu la perception nette des choses et de n'avoir plus su défendre, comme il convenait, la politique de son pays. Ce reproche est excessif, mais il est certain que le général ne sut pas résister à l'ascendant charmeur que possédait l'empereur Nicolas et que, induit en erreur par le langage caressant de ce souverain, il ne mesura pas la force des ambitions que les événements survenant dans le Levant allumaient chez celui-ci; or ces ambitions allaient à l'encontre des intérêts traditionnels de la France dans ces régions et rendaient ainsi irréalisable à ce moment la conclusion de cette alliance que, jusqu'à la veille de la guerre de 1854, l'empereur fit plusieurs fois miroiter aux yeux des représentants français[1].

1. Il n'est pas sans intérêt de noter l'opinion qu'exprimait alors sur une alliance avec la Russie M. Thouvenel, le principal représentant parmi les diplomates du second Empire des tendances opposées à celles de M. Drouyn de Lhuys (*la Grèce du roi Othon, correspondance de M. Thouvenel avec sa famille et ses amis*), 8 février 1850 : « Que pouvons-nous faire ? Nous allier avec la Russie ? J'en doute, en dépit des intérêts qui, pour être évidents, seront moins forts que les principes. » — 18 mars 1850 : « Que l'Angleterre comprenne donc et que le public français sache que le *statu quo* en Orient est tout au profit de la Grande-Bretagne, et qu'une alliance possible avec la Russie, dans le cas où nous voudrions jouer serré, vaudrait mieux pour nous que l'*entente cordiale* pratiquée comme

Parti de Paris à la mi-janvier 1850, le général ne put arriver à Pétersbourg que le 20 février. Un accident de chemin de fer l'avait d'abord arrêté en Silésie, puis, vu le temps épouvantable qui sévissait, il avait dû séjourner plusieurs jours à Varsovie, afin de ne pas risquer d'être surpris dans une chaise de poste par un chasse-neige.

Pendant le mois ainsi dépensé en voyage par le général, des faits graves s'étaient passés en Grèce, amenant à Athènes, en faveur de ce pays violenté par l'Angleterre, une intervention concertée des représentants de la France et de la Russie. Puisque les représentants de ces deux puissances avaient pris sur eux d'agir dans le même sens à Athènes, il y avait là pour elles une occasion de rapprochement : ce fut la France qui se déroba.

En quittant les Dardanelles, l'escadre anglaise, commandée par l'amiral Parker et composée de treize bâtiments de guerre, avait gagné le golfe d'Égine et était venue le 11 janvier devant l'île de Salamine, en détachant deux frégates au Pirée. Tous ces navires s'étaient soumis sans difficulté à la quarantaine que la grave épidémie de choléra qui venait de désoler l'Europe avait fait édicter en Grèce. A l'expiration de cette quarantaine de quatre jours, l'amiral Parker avait sollicité une audience du roi et de la reine de Grèce, et au palais royal il n'était question que de faire des politesses à l'escadre[1]. Grandes furent donc la surprise et l'émotion quand, le lendemain 16 janvier, le ministre d'Angleterre, M. Wyse[2], accompagné de l'amiral Parker, se rendit

elle l'est. » — Même date : « Si nos anglomanes et nos rouges ne rendaient pas une entente avec la Russie impossible, mes inquiétudes seraient moins vives ; je me féliciterais plutôt d'avoir ouvert un chemin qui peut nous conduire à quelque chose en Orient. »

1. M. Thouvenel au général de la Hitte, 18 janvier 1850.

2. M. Wyse avait épousé une fille de Lucien Bonaparte, c'est-à-dire une cousine germaine du prince président.

chez le ministre des affaires étrangères et que tous deux déclarèrent que, si dans les vingt-quatre heures un certain nombre de réclamations présentées à la Grèce par le gouvernement britannique n'obtenaient pas pleine satisfaction, « l'escadre anglaise commencerait à agir, et les conséquences de ses actes seraient très graves pour la Grèce ».

Les réclamations anglaises avaient pour objet une réparation pour l'arrestation à Patras, par une patrouille hellénique, de quelques matelots du croiseur anglais *Fantom*, mais surtout le payement d'assez grosses indemnités pour des dommages subis en Grèce par des sujets britanniques ou ioniens du fait des autorités ou en raison de leur incurie. La principale de ces indemnités concernait un juif de Gibraltar nommé David Pacifico, dont la maison à Athènes avait été envahie et dévastée lors de la Pâque orthodoxe de 1847[1]. Le gouvernement hellénique n'avait pas jusqu'alors attaché grande importance à ces réclamations, que la Légation d'Angleterre poussait, du reste, très mollement, les unes paraissant assez mal fondées, et les autres étant très exagérées dans leur *quantum*. Aussi ne pourrait-on s'expliquer l'action violente engagée sans préparation contre la Grèce par l'Angleterre au sujet de ces réclamations, si celles-ci n'avaient été un simple prétexte. En réalité, l'Angleterre trouvait que son influence politique en Grèce avait, dans les dernières années, beaucoup décru au profit de la France et de la Russie, et que le roi Othon, comme le déclara ouvertement devant le Parlement anglais lord Palmerston, « ne gouvernait pas assez à l'anglaise ».

Très ému des menaces de M. Wyse et de l'amiral

1. Le gouvernement britannique élevait aussi des prétentions territoriales sur les îles de Sapientsa et de Cervi, situées au sud du Péloponèse et qu'il soutenait être une dépendance de l'île ionienne de Cerigo. Mais cette prétention fut vite réservée.

Parker, le gouvernement hellénique, après une longue délibération de nuit, s'adressa, dans la matinée du 17 janvier, au ministre de France M. Thouvenel et au chargé d'affaires de Russie M. Persiani, comme étant les représentants des deux puissances qui, avec l'Angleterre, avaient, par le traité de Londres du 7 mai 1832, donné leur garantie à l'indépendance de la Grèce; le ministre des affaires étrangères du royaume pria ces deux diplomates d'interposer leurs bons offices auprès de leur collègue anglais pour qu'il différât l'effet de ses menaces jusqu'au moment où le gouvernement hellénique aurait pu examiner si les réclamations anglaises étaient bien fondées. M. Thouvenel et M. Persiani se mirent d'accord pour faire auprès de M. Wyse la demande qui leur était demandée; mais ce dernier leur répondit que ses instructions étaient trop formelles pour qu'il pût consentir à une discussion, et il envoya au ministre des affaires étrangères une note écrite reproduisant son ultimatum verbal de la veille, accordant seulement un nouveau délai de 24 heures avant l'exécution des mesures coercitives.

Le 19 au matin, le second délai étant expiré et aucun payement n'ayant été opéré par le gouvernement hellénique, l'escadre anglaise commença à se saisir de tous les bâtiments hellènes qu'elle rencontra, aussi bien de ceux de la marine marchande que de ceux de la marine de guerre; en même temps, M. Wyse quittait la ville d'Athènes pour se retirer sur le vaisseau amiral anglais, coupant ainsi ses relations avec le gouvernement hellénique.

Cette saisie des navires hellènes amena M. Thouvenel à faire, d'accord avec son collègue russe, des observations graves au ministre d'Angleterre. L'article XII du traité de Londres stipulait que « les recettes effectives du trésor grec seraient consacrées avant tout au payement des intérêts » d'un emprunt

hellénique émis sous la garantie pécuniaire des trois puissances qui venaient de fonder le royaume de Grèce. Or, d'après M. Thouvenel, « suspendre pour un temps plus ou moins long les transactions commerciales de la Grèce, qui se résument presque toutes dans le nolis des bâtiments de commerce, c'était attaquer à sa source même l'un des revenus les plus certains de l'État », et par conséquent rendre plus onéreuse la garantie assumée par la France et la Russie[1]. C'est ce que M. Thouvenel fit remarquer par une note en date du 28 janvier à son collègue anglais; M. Persiani avait assuré M. Thouvenel qu'il ferait, en même temps que lui, une semblable démarche; il temporisa pourtant jusqu'au 1er février, voulant, avant de s'engager, avoir reçu du ministre de Russie à Constantinople, homme bien en cour à Pétersbourg, une opinion autorisée sur la conduite à tenir en face de l'action anglaise[2]. En ce temps-là, les diplomates accrédités à Athènes devaient, dans les cas urgents, se déterminer d'après leur propre jugement; il était impossible de demander soit à Pétersbourg, soit à Paris, des instructions sur la conduite à tenir, car il fallait près d'un mois pour recevoir une réponse.

Les nouvelles de Grèce, quand elles parvinrent à Pétersbourg, y causèrent une vive impression, mêlée de douleur et de colère. L'empereur Nicolas, qui avait plus que personne travaillé à la formation du royaume de Grèce, s'indigna de ce que, sans l'avoir prévenu, une puissance garante avec lui-même de l'indépendance de ce jeune État se mît, pour des prétextes de peu de valeur, à violenter celui-ci; sur-le-champ, il ordonna à son chancelier de faire en sorte que l'Angleterre se désistât, sans tarder, de ses exorbitantes prétentions. Le comte de Nessel-

1. M. Thouvenel au général de la Hitte, 28 janvier 1850.
2. M. Thouvenel au général de la Hitte, 8 février 1850.

rode fut heureux de cette décision impériale; elle lui fournissait l'occasion de retourner contre l'Angleterre la situation défavorable où celle-ci avait placé la Russie à l'automne précédent. Aujourd'hui, au lieu d'avoir contre elle les deux puissances occidentales étroitement unies pour l'arrêter, c'était la Russie qui allait (ainsi augurait le chancelier) faire campagne avec la France contre l'Angleterre. Dans cette prévision, M. de Nesselrode se hâta de prescrire à M. Kisselef de se concerter avec le gouvernement français pour mener à Londres une action combinée énergique.

Malheureusement, à Paris, la diplomatie russe ne devait pas trouver des dispositions favorables à cette action combinée. Tout en désapprouvant hautement les violences de l'Angleterre, le prince président ne voulait pas faire acte d'hostilité contre elle : il lui gardait un souvenir reconnaissant pour l'hospitalité qu'elle lui avait accordée pendant ses années de détresse, et, de plus, il tenait à ménager lord Palmerston, le seul des hommes d'État européens qui eût encore fait preuve à son égard d'une sympathie un peu active. Aussi le prince éluda-t-il les ouvertures de M. Kisselef; et vite, faisant repartir pour Londres l'ambassadeur, M. Drouyn de Lhuys, qui était sur le point de se démettre de ses fonctions[1], il offrit les bons offices de la France seule à l'Angleterre pour le règlement de son différend avec la Grèce. Lord Palmerston avait tout intérêt à empêcher une union de la France et de la Rusie; il se hâta donc d'accepter l'offre du président, et ainsi les plans du comte de Nesselrode se trouvèrent déjoués. Les bons offices de la France devaient s'exercer à Athènes même; or, comme M. Thouvenel lui parais-

1. Presque immédiatement après avoir quitté le ministère des affaires étrangères, le 5 juillet 1849, M. Drouyn de Lhuys avait été envoyé comme ambassadeur à Londres en mission temporaire.

sait s'être trop engagé en faveur de la Russie[1], le gouvernement français, tout en envoyant à celui-ci « son approbation la plus complète pour la manière noble et loyale » dont il venait de représenter la France, jugea-t-il bon de le décharger des négociations ultérieures touchant les réclamations anglaises, et envoya-t-il à Athènes, pour remplir le rôle de médiateur, un diplomate français dont presque toute la carrière s'était passée dans l'Amérique du Sud, le baron Gros. « Nous avons pensé, disait le général de la Hitte pour justifier ce choix, qu'il convenait que le médiateur fût non seulement impartial, mais qu'il parût tel aux yeux les plus prévenus[2]. »

A Pétersbourg on éprouva du dépit en voyant la tournure que donnait le gouvernement français à la question des réclamations anglaises; M. de Nesselrode le manifesta assez aigrement au secrétaire d'ambassade qui gérait la Légation de la République en attendant l'arrivée à Pétersbourg du général de Castelbajac; puis, quand ce dernier, enfin arrivé, se présenta le 21 février à l'hôtel du ministère impérial, le chancelier l'accueillit par des plaintes sur la conduite de la France. Comment cette puissance, dont le repré-

1. M. Thouvenel s'était rendu compte qu'il jouait un jeu hardi et risquait de déplaire à Paris. Le 18 janvier, il écrivait à son beau-frère M. Cuvillier-Fleury : « Me voici, lorsque la France a de bons rapports avec l'Angleterre, compromis dans une sorte d'alliance avec l'agent de la Russie en Grèce. Mais devais-je, en l'absence d'instructions, me boucher les oreilles et les yeux et assister sans mot dire à l'exécution d'un pays placé par les traités sous notre protection?... J'espère que le gouvernement français et l'opinion publique me soutiendront... Je ne sache pas que notre politique ait les mains tellement liées et que nous soyons tombés si bas, que la diplomatie française doive partout, par son action ou son silence, servir de comparse à la diplomatie anglaise. J'ai repoussé ce rôle à mes risques et périls; si cette résolution me porte malheur, je me féliciterai malgré cela et je m'honorerai toujours de n'avoir pas répudié la signature que nous avons apposée sur l'acte de naissance de la Grèce. »

2. Le général de la Hitte à M. Thouvenel, 17 février 1850.

sentant à Athènes avait fait cause commune avec son collègue russe pour arrêter les violences de l'Angleterre, avait-elle renoncé à cette politique commandée par la logique? Était-il raisonnable de ménager un gouvernement qui se montrait si brutal et de chercher, en lui offrant ses bons offices, à le tirer de la situation peu honorable où il s'était mis en face de l'Europe?

Parti de Paris avant que les événements d'Athènes n'y fussent connus, le général ignorait la manière dont le prince président les jugeait; mais étant animé, comme l'étaient alors presque tous les vieux soldats de Napoléon Ier, d'une grande antipathie contre l'Angleterre, il avait peine à s'imaginer que la France pût avoir quelque intérêt à coqueter avec elle; il partageait donc tout à fait l'opinion du comte de Nesselrode sur la négociation amicale engagée à Londres par M. Drouyn de Lhuys, et il n'hésita pas, en rendant compte à Paris de sa première entrevue avec le chancelier, à proposer un changement de front complet, c'est-à-dire un rapprochement avec la Russie pour agir énergiquement de concert avec elle contre l'Angleterre.

« Le despotisme maritime et industriel de l'Angleterre et l'insolence avec laquelle il est exercé a mis ici le comble à l'irritation; et certainement si les autres intérêts de la France et ses complications politiques ne s'y opposent point, on pourrait trouver dans cette irritation les moyens d'une coalition générale de l'Europe contre l'Angleterre. Je suis bien convaincu que l'occasion serait favorable pour resserrer et étendre les bonnes relations de la France et de la Russie; et pour mon compte, je crois qu'une alliance positive avec cette puissance serait plus sûre, plus avantageuse, que notre intimité toujours précaire avec le gouvernement britannique. Je vous prie, monsieur le ministre, de me faire connaître si

je dois agir et jusqu'où je puis aller dans cet ordre d'idées. Je crois que, dans la situation générale de l'Europe, elles méritent d'être sérieusement examinées par le président de la République et son ministère[1]. »

Un ministre de France qui, dès son arrivée à Pétersbourg, prenait aussi carrément position pour la Russie avait bien des chances de plaire à l'empereur Nicolas. La distinction du général, l'aisance de ses manières, le tour enjoué de sa conversation, firent le reste. Quand il fut admis pour la première fois en présence de Sa Majesté pour lui présenter ses lettres de créance, il fut visible qu'il produisait une impression favorable, et que l'empereur, prévenu par M. de Nesselrode de ses sentiments, voulait achever sa conquête. Or, l'empereur, nous l'avons dit, avait le don de séduire[2]; ses colères étaient violentes, mais, avec du sang-froid, on pouvait en avoir raison; plusieurs diplomates français l'avaient prouvé[3]. Au contraire, il fallait une grande force de résistance pour se soustraire au charme de l'empereur; pour lui, le général de Castelbajac, nous l'avons déjà dit, fut une proie facile.

Ce n'est pas que l'empereur épargnât au général les reproches au sujet de la conduite du gouverne-

1. Le général de Castelbajac au général de la Hitte, 26 février 1850.

2. On peut citer l'exemple de Lord Durham, qui, envoyé en 1831 comme ambassadeur en Russie par le gouvernement anglais comme étant, par son caractère et ses sentiments avancés, très qualifié pour résister à l'empereur Nicolas, fut en très peu de temps tout à fait captivé par celui-ci.

3. L'exemple le plus frappant est celui du baron de Bourgoing. En 1830, après la révolution de Juillet, l'empereur Nicolas, très irrité, voulait déclarer la guerre à la France, ou tout au moins rompre toutes relations avec elle; le baron de Bourgoing non seulement dissuada l'empereur de ces résolutions extrêmes, mais même l'amena à reconnaître, quoique de fort mauvaise grâce, le gouvernement du roi Louis-Philippe.

ment français dans l'affaire de Grèce; Sa Majesté se déclara froissée de ce qu'à Paris on avait éludé ses offres de coopération, et surtout de ce que, pour complaire à Lord Palmerston, on eût mis à l'écart, pour lui substituer un autre négociateur, le ministre de France à Athènes, M. Thouvenel, qui avait fait cause commune avec son collègue russe pour arrêter les violences de l'Angleterre : témoigner quelque sympathie à la Russie était donc chez un Français une faute méritant un blâme?

Passant à un autre sujet, l'empereur regretta aussi l'attitude prise par le gouvernement de la République à l'égard de la Suisse. Inquiètes des menées de tous les exilés politiques qui s'étaient réfugiés dans ce dernier pays, l'Autriche et la Prusse, faisant trêve un moment à leur rivalité, s'étaient entendues pour proposer à la France de forcer par les armes le Conseil fédéral à expulser du territoire helvétique tous les étrangers qui seraient signalés comme dangereux. Il va de soi que le prince président ne pouvait s'associer à un pareil projet : comment aurait-il oublié que naguère, en 1838, sa présence à Arenenberg, où il était venu pour fermer les yeux de sa mère, la reine Hortense, avait suscité des inquiétudes semblables dans le cabinet des Tuileries, et que, son expulsion ayant été réclamée par l'ambassadeur français, duc de Montebello, des troupes françaises ayant même été massées sur le Jura pour obtenir celle-ci de force, tous les cantons suisses s'étaient spontanément levés pour le défendre[1]? Sous l'influence de ces souvenirs, le prince avait répondu par un refus à l'invitation de la Prusse et de l'Autriche; puis, accentuant son opposition, il venait d'ordonner la réunion, dans l'est de la France, d'une petite armée qui, sous les ordres du général Chan-

1. Le conflit imminent fut écarté parce que le prince quitta volontairement la Suisse.

garnier, devait arrêter toute agression de la Prusse contre la Suisse. Certes, nous l'avons déjà dit, l'empereur Nicolas était à ce moment fort mécontent de la Prusse et, par conséquent, très peu disposé en thèse générale à seconder ses visées; il ne se dissimulait pas, d'ailleurs, que dans le cas présent elle ne mettait en avant les menées révolutionnaires abritées par la Suisse que comme un trompe-l'œil destiné à masquer ses propres revendications sur la principauté de Neuchâtel. Mais, s'il condamnait les convoitises prussiennes, l'empereur exécrait les *démagogues*, et il exposa au général de Castelbajac que la France avait tort de laisser à ceux-ci le champ libre en Suisse. « Tôt ou tard, dit-il au général, les puissances européennes seront obligées d'employer des moyens coercitifs contre ce pays; car il est le foyer révolutionnaire le plus dangereux pour l'Europe; et surtout, ajouta-t-il, pour la France. »

Puis Sa Majesté se lança dans une théorie tout à fait propre à flatter les sentiments d'un militaire français de l'ancien temps : « Instruits par de tristes expériences et aidés par votre caractère plus net, plus positif, plus énergique que le caractère allemand, vous pouvez, mieux que tous les autres États de l'Europe, contribuer à rétablir sur ses bases le principe d'autorité. »

Commentant les idées que lui exprimait l'empereur et rapportant au général de la Hitte la suite de l'entretien, le général de Castelbajac écrivait : « J'ai cru voir dans la pensée de Sa Majesté au sujet de la France une grande confiance dans la force du gouvernement républicain bien organisé. Au cours de la longue conversation qu'elle a eue avec moi, j'ai pu constater à plusieurs reprises l'aversion prononcée qu'elle avait pour le gouvernement du roi Louis-Philippe et pour sa personne. J'ai remarqué, en outre, qu'elle avait un grand éloignement pour les

royautés constitutionnelles... Après m'avoir demandé et avoir écouté avec intérêt l'explication des différentes phases de la révolution de Février, Sa Majesté m'a exprimé des sentiments de bienveillance et d'estime pour le président de la République, louant sa modération, l'habileté de sa conduite, la décision et l'énergie de son caractère. En tout, elle a montré de la sympathie pour la France et le désir de voir son état moral et matériel raffermi[1]. »

En lisant cet extrait, on voit avec quelle dextérité l'empereur Nicolas, dès la première entrevue, attirait sous sa domination morale le nouveau ministre de France; ébloui, celui-ci ne distinguait plus, au milieu des paroles flatteuses de Sa Majesté, ce qu'il devait approuver, ce qu'il devait contredire; et docilement il transmit à Paris, en les rendant siennes, les censures que l'empereur adressait au président et au gouvernement de la République. Mais l'ascendant que subissait l'entourage de ce grand charmeur ne s'exerçait pas à distance, et les récits du général ne produisirent à Paris aucun effet. Surtout sa suggestion d'une alliance franco-russe ne fut pas goûtée; le prince Louis tenait par trop de liens à l'Angleterre, il avait trop besoin du concours de lord Palmerston, si cher qu'il lui fallût quelquefois l'acheter, pour courtiser la faveur de la Russie; se tourner vers cette puissance eût été, d'après lui, lâcher la proie pour l'ombre. Il fit donc répondre par son ministre des affaires étrangères au général de Castelbajac que, bien loin de chercher à réaliser des rêves d'alliance, il fallait au contraire se maintenir vis-à-vis du gouvernement impérial dans la plus stricte réserve.

« Les circonstances, écrivait le général de la Hitte à son ancien compagnon d'armes dans une dépêche

1. Le général de Castelbajac au général de la Hitte, 1er mars 1850.

dictée évidemment de l'Élysée, ne comportent pas entre les deux pays l'alliance intime qui les a unis à une autre époque; et il y aurait des inconvénients graves à paraître en rechercher le renouvellement, en ce moment impossible. Mais cette impossibilité n'exclut nullement des relations habituelles de bienveillante confiance, et elle ne met pas d'obstacle à une action commune dans toutes les actions, heureusement assez nombreuses, où la politique et les intérêts des deux pays sont d'accord. C'est en marchant dans cette voie, avec mesure et franchise, sans empressement comme sans apparence de défiance, que nous pourrons, s'il y a lieu, préparer pour l'avenir entre les deux États des rapports encore meilleurs. Dans la situation actuelle, il y a des considérations que nous ne devons jamais perdre de vue; l'une, c'est que la France doit s'abstenir envers la Russie comme envers toute autre puissance de manifester un empressement qu'on pourrait mal interpréter et qui nous éloignerait du but au lieu de nous en rapprocher; l'autre, c'est que la prudence nous fait une loi de conserver notre liberté d'action et de ne pas nous lier à des combinaisons exclusives dans lesquelles il nous deviendrait peut-être impossible de persévérer jusqu'au bout[1]. »

Ces instructions restreignaient considérablement l'activité diplomatique du général de Castelbajac; mais si celui-ci était obligé de refréner son désir de travailler à une alliance franco-russe, il pouvait du moins s'efforcer de rendre à la représentation française en Russie la considération et l'éclat qu'elle y avait jadis possédés; il pouvait aussi utiliser la bienveillance de l'empereur pour acquérir peu à peu son estime et sa confiance, et par là se mettre à même d'être entendu si quelque jour il recevait de Paris

1. Le général de la Hitte au général de Castelbajac, 14 mars 1850.

l'ordre d'élever la voix au nom de son pays. Dans cette double tâche, le général réussit pleinement : les salons de la Légation furent de nouveau visités par la haute société, et si l'empereur n'y parut pas lui-même, il ne laissa du moins échapper aucune occasion de témoigner au général une cordialité frappante. Ainsi la situation de la légation était, après une éclipse de tant d'années, redevenue brillante. Moins de six mois après l'arrivée du général, le comte de Nesselrode, s'entretenant avec le baron de Talleyrand, premier secrétaire, lui disait : « Je suis bien aise que vous ne soyez pas venu plus tôt en Russie, car il n'aurait pu exister autrefois entre nous les bonnes relations que nous avons aujourd'hui[1]. » Phrase bien caractéristique dans la bouche d'un homme d'État qui, tout en ne se départant jamais dans la conversation des règles de l'urbanité, n'avait guère l'habitude de dire aux diplomates français des choses gracieuses.

Le premier objectif que se proposa le général de Castelbajac dans le champ d'action restreint qui lui était laissé, fut d'obtenir la nomination d'un ministre de Russie en France. Aux premiers mots qu'il toucha à Pétersbourg de cette question, il eut la satisfaction de constater qu'en principe elle était favorablement résolue : le retard n'était plus dû qu'à la difficulté de faire un bon choix. L'empereur Nicolas, en présence de la persistance que mettait le gouvernement de la République à lui envoyer des généraux, trouvait que, par réciprocité, il devait également envoyer un général à Paris ; il pensait, en outre, que le ministre des affaires étrangères français étant, de son côté, un général, s'entendrait plus facilement avec un négociateur appartenant de même

1. Le baron de Talleyrand devint, en 1864, ambassadeur de France en Russie.

que lui à l'état militaire. Le chancelier impérial ne partageait pas ces vues de son maître; il n'avait qu'une très mince confiance dans les aptitudes diplomatiques des généraux russes et ne cessait de répéter à l'empereur que, placé sur un terrain aussi scabreux que celui de Paris, un général russe y ferait immanquablement de nombreux faux pas; quant à la facilité des relations avec le général de la Hitte, il était inutile de la prendre en considération : le général de la Hitte n'était qu'un mannequin chargé de remplir la place laissée vide au boulevard des Capucines[1], depuis le départ de M. de Tocqueville; il n'avait aucune influence sur la marche des affaires, tout se réglait à l'Élysée. Le Russe le mieux qualifié pour traiter avec fruit dans ces conditions avec la France était M. Kisselef; depuis neuf ans il gérait avec distinction l'ambassade impériale à Paris, et pendant ce temps il avait étudié tous les ressorts de la politique française; il fallait donc le maintenir là-bas, en lui accordant une promotion que justifiaient pleinement, au surplus, ses services passés.

Cette divergence entre l'empereur et son chancelier sur une simple question de personne n'aurait pu se prolonger longtemps, et la nomination demandée par le général de Castelbajac aurait été faite sans plus de retard si, dans le courant de mars, il n'était arrivé des nouvelles qui surprirent très désagréablement Sa Majesté et la firent de nouveau vaciller dans ses intentions bienveillantes. Préoccupé depuis quelque temps des complications que le gouvernement prussien suscitait sans cesse en Allemagne[2], l'empereur avait négligé de suivre en détail

1. Le ministère des affaires étrangères occupait alors l'espace compris entre le boulevard des Capucines et la rue de Luxembourg (aujourd'hui rue Cambon); la rue des Capucines a été percée sur les anciens terrains du ministère.

2. Sous l'influence du général de Radowitz, le roi de Prusse

les derniers événements intérieurs de France; il était resté sous l'impression que le parti socialiste, vaincu deux fois dans les rues de Paris en juin 1848 et en juin 1849, avait cessé de compter; il ne pouvait supposer que ce parti voulût tenter encore la chance des élections, et surtout qu'il fût capable de remporter le moindre succès. Or, le 10 mars eurent lieu en France, dans divers départements, des élections afin de remplacer les trente députés exclus de l'Assemblée législative pour participation à l'insurrection du 13 juin 1849. A Paris, cent trente mille voix en moyenne se portèrent sur les trois noms qui composaient la liste radicale-socialiste, dépassant de quinze mille environ le nombre de celles que recueillaient les trois candidats conservateurs. En province, dix-huit radicaux socialistes furent de même nommés. Pour l'empereur Nicolas, la désillusion était complète; il s'alarma surtout de ce que dans l'armée de Paris, dont les votes avaient été comptés à part, six mille hommes s'étaient prononcés pour les candidats socialistes : était-on appelé à revoir de nouvelles journées de juin? On pouvait le croire, aux cris d'alarme que poussaient à Paris les journaux conservateurs et dont l'écho se répercutait, très renforcé, jusqu'en Russie.

Voulant avoir sur la situation dénotée par le résultat inattendu de ces élections les renseignements les plus exacts, l'empereur envoya le comte Orlof à l'hôtel de la Légation pour inviter le général de Castelbajac à se rendre à la parade qui devait avoir lieu le dimanche suivant 24 mars au manège Michel. Là, pendant le défilé des troupes, auquel cette fois,

avait pris la tête d'une Union restreinte de l'Allemagne, c'est-à-dire d'une union des Etats du nord de l'Allemagne. Ce Parlement s'ouvrit à Erfurt le 20 mars 1850; mais, sous la pression de l'Autriche, le Hanovre et la Saxe, qui avaient d'abord adhéré à l'Union, refusèrent d'être représentés dans le Parlement.

par extraordinaire, Sa Majesté n'accorda aucune attention, elle eut une longue conversation politique avec le général. Celui-ci chercha à rassurer l'empereur. Il s'agissait, le 10 mars, fit-il remarquer, de remplacer trente socialistes exclus de l'Assemblée législative ; or, seulement vingt et un candidats de cette nuance avaient été élus : le parti conservateur avait donc gagné neuf sièges, victoire bien inférieure, il est vrai, à celle sur laquelle on comptait, victoire néanmoins. Sans doute le vote de Paris était regrettable ; mais l'opinion de la capitale, si importante qu'elle fût, ne devait pas être considérée comme représentant forcément celle de tout le pays. Et puis, en somme, l'élection de ces vingt et un socialistes pouvait avoir d'heureux effets ; en effrayant les divers partis modérés, elle allait les unir dans une lutte commune contre cet adversaire qu'on croyait mort.

Quant au vote des soldats de l'armée de Paris, il n'avait pas l'importance que lui attribuait l'empereur. « Les soldats, expliqua le général, étaient bien aises d'avoir un moyen de prouver à leurs officiers leur indépendance en refusant de suivre des conseils donnés le plus souvent avec maladresse ; ils n'en restaient pas moins très disciplinés et très soumis à leurs chefs pour tout ce qui avait trait au service militaire ; la preuve en avait été faite lors de la répression des dernières insurrections, quand des soldats, qui avaient peu de jours auparavant fort mal voté, s'étaient pourtant battus contre les émeutiers avec beaucoup de résolution et d'endurance. »

A ces raisonnements, l'empereur répondait en hochant la tête ; et le général, sentant bien qu'il ne l'avait pas convaincu, écrivait mélancoliquement au ministre des affaires étrangères, un des vaincus du scrutin du 10 mars : « Les socialistes et lord Palmerston font de la France une nouvelle Pénélope,

toujours occupée à refaire péniblement son influence et à rétablir ses intérêts nationaux si follement compromis[1]. »

Les élections qui suivirent en France vinrent aggraver les appréhensions de l'empereur. Un des représentants élus à Paris le 10 mars avait réussi également le même jour dans un collège de province; il opta pour ce dernier, de sorte qu'une autre élection devint nécessaire dans la capitale. Elle eut lieu le 28 avril, et cette fois encore donna la victoire au candidat du parti socialiste. A vrai dire, le nouvel élu n'était pas un homme de qui, selon les apparences, il fallût attendre une hostilité bien active contre l'ordre social : il n'était autre que le romancier Eugène Sue, c'est-à-dire un membre assidu de l'aristocratique Jockey-Club, possesseur d'une très belle fortune et d'une écurie de courses. Il était bien évident que, si dans ses livres un homme ainsi établi dans le monde avait soutenu des théories subversives, et si maintenant dans sa campagne électorale il avait fait appel aux appétits envieux, il avait agi par jactance et non par conviction; et l'on pouvait supposer qu'il se déroberait le jour où il serait appelé à compromettre, pour le triomphe de la cause dont il se posait en champion, si peu que ce fût de sa fortune ou de sa position mondaine. Mais en Russie, où ces diverses particularités n'étaient pas connues, on se faisait de M. Eugène Sue une très fausse idée. Pendant longtemps, la censure impériale, fort peu sagace, n'avait pas attribué à ses écrits une portée plus haute qu'aux productions de son contemporain M. Paul de Kock, et elle les laissait librement pénétrer dans le pays, où ils trouvaient un débit facile parmi les jeunes gens, *grands lecteurs de romans*. La découverte à Pétersbourg d'une petite

1. Le général de Castelbajac au général de la Hitte, 31 mars 1850.

conjuration politique vers le commencement de l'année 1849 amena un changement de front complet dans l'attitude de la censure : les perquisitions et les interrogatoires révélèrent que tous les conjurés avaient l'esprit nourri des romans de M. Sue, et aussitôt de conteur inoffensif celui-ci fut transformé, aux yeux des autorités russes, en un corrupteur des plus pernicieux.

. . . . . Il n'avait mérité
Ni cet excès d'honneur ni cette indignité.

L'empereur Nicolas n'avait jamais lu ni les *Mystères de Paris* ni le *Juif Errant* : le temps, comme le goût, lui manquait pour ces sortes de lectures; mais, ayant l'esprit prévenu contre leur auteur, il vit dans l'élection de celui-ci un signe menaçant, et ses appréhensions furent encore confirmées par la nouvelle que sur un autre point de la France, dans le département de Saône-et-Loire, six candidats du parti socialiste venaient aussi de l'emporter. Pour l'empereur, il ne pouvait plus être question de la nomination d'un ministre de Russie à Paris : était-ce, en effet, un moment propice pour donner à ses relations avec le gouvernement du prince Louis une consécration solennelle, quand celui-ci lui semblait à la veille d'être renversé par la révolution?

Après la conversation qu'il avait eue le 24 mars, à la parade, avec le général de Castelbajac, l'empereur eut la délicate attention de ne plus lui parler des élections et de la situation troublée qu'elles dénotaient en France. Quand Sa Majesté rencontrait le général, elle l'entretenait de sujets d'un ordre tout différent, et, malgré son déplaisir réel, elle ne perdait pas une occasion de témoigner à l'égard de la nation et surtout de l'armée française une sollicitude bienveillante et une sincère sympathie. C'est ainsi que, le 28 avril, pendant une parade, l'empereur,

s'approchant du général de Castelbajac, lui exprima en termes chaleureux la très pénible émotion qu'il avait ressentie à la nouvelle d'un accident terrible survenu, le 16 du même mois, au 11e régiment d'infanterie légère et qui avait coûté la vie à plus de deux cents hommes[1]. Mais des attentions délicates ne suffisent pas pour mettre fin à une situation tendue, et le général de Castelbajac se désolait, forcé qu'il était de reconnaître combien les deux pays étaient loin de cette alliance qu'il rêvait[2].

Le 15 mai, l'empereur Nicolas partit pour Varsovie, où il devait s'aboucher avec son beau-frère le prince royal de Prusse[3] et avec le prince Félix de Schwarzenberg, premier ministre autrichien; il les avait convoqués comme les représentants les plus autorisés de la politique des deux grandes puissances centrales, et, après avoir écouté leurs explications, il comptait par sa médiation arrêter la lutte

1. On sait que, traversant à Angers un pont suspendu, le 3e bataillon du 11e léger ne rompit point le pas; la régularité de sa marche imprima au tablier des saccades si violentes que les chaînes qui le supportaient se brisèrent, et la majorité du bataillon fut précipitée dans la Maine.

2. Vers cette époque, l'*Indépendance belge,* le seul journal en langue française que l'empereur lût assez régulièrement, annonça qu'il venait de conférer au général de Castelbajac le grand cordon de Sainte-Anne. La nouvelle était fausse, et le général, très contrarié, en écrivit aussitôt à son ministre : « L'empereur me traite, il est vrai, avec beaucoup de bienveillance, mais je ne pense pas que, dans l'état politique actuel, il ait la pensée de me donner un de ses ordres, et, s'il l'avait, je ferais ce qui pourrait dépendre de moi pour l'en éloigner. Je n'ai jamais aimé les décorations étrangères; et maintenant plus que jamais, on a à penser à autre chose qu'à des rubans. Je veux surtout garder toute mon indépendance pour défendre les intérêts de mon pays et tâcher de montrer à l'étranger qu'on peut allier à la politesse et aux égards de l'homme bien élevé l'indépendance du caractère, l'austérité des mœurs et le désintéressement de toute ambition personnelle. C'est au sérieux que j'ai pris le rôle de représentant à Saint-Pétersbourg de la République française : car il n'a pour moi rien d'amusant. » (Le général de Castelbajac au général de la Hitte, 30 avril 1850.)

3. C'était le futur empereur d'Allemagne, Guillaume Ier.

que se livraient ces deux puissances pour la suprématie en Allemagne et qui chaque jour prenait un caractère de plus en plus aigu. De Varsovie l'empereur rentra directement à Péterhof, et là, inquiet de la santé toujours déclinante de l'impératrice, il se confina auprès d'elle dans le petit palais d'Alexandrie et ne fut accessible qu'à ses ministres et à quelques rares intimes. C'est seulement au mois d'août, au camp de Krasnoé-Célo, que le général de Castelbajac put le revoir.

CHAPITRE VI

DIFFÉRENDS DIPLOMATIQUES ENTRE LA FRANCE ET LA RUSSIE : AFFAIRES DE GRÈCE, D'ALLEMAGNE ET DES LIEUX SAINTS. — AMÉLIORATION DES RAPPORTS ENTRE L'EMPEREUR NICOLAS ET LE PRINCE LOUIS-NAPOLÉON. — UN ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE RUSSE EST ACCRÉDITÉ AUPRÈS DU PRINCE.

Durant cet intervalle, il s'était produit des faits notables dans la politique française, tant à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur. A l'extérieur, l'action de la France avait continué à être, sur un certain nombre de points, contraire à la Russie; elle avait même, nous allons le dire, pris en Orient une initiative qui devait, en moins de quatre ans, mener les deux pays à la rupture et à la guerre; mais à ce moment l'empereur Nicolas, tout en ressentant les diverses démarches de la diplomatie française, contraires à ses idées et à ses vœux, ne leur attribua pas une grande importance et n'en fit guère état. Au contraire, il vit avec un vif plaisir plusieurs des événements politiques qui survinrent en France, en particulier plusieurs des actes personnels du président.

Lord Palmerston, après avoir accepté les bons offices de la France pour le règlement des réclamations élevées par lui contre la Grèce, n'avait pas voulu laisser la négociation se poursuivre à Athènes, où le délégué du gouvernement français, le baron Gros, s'était rendu; mais il s'était, de son côté, mis à l'ouvrage à Londres avec l'ambassadeur de France, M. Drouyn de Lhuys. Ainsi la négociation se poursuivait en partie double; mais tandis qu'à Londres

les négociateurs réussissaient, au bout de quelques semaines, à conclure un arrangement qui adoucissait considérablement les exigences primitives de l'Angleterre, à Athènes M. Wyse, par son opiniâtreté, empêchait tout accord, et le baron Gros se voyait obligé de déclarer la négociation rompue. Aussitôt, bien que l'on eût déjà reçu à Athènes des indices sur la grande probabilité d'une entente entre les négociateurs de Londres, M. Wyse renouvela son ultimatum du mois de janvier, et l'amiral Sir William Parker recommença à bloquer le Pirée. Alors, voyant le pays sans défense et menacé, s'il persistait dans la résistance, de subir une ruine complète, le gouvernement hellénique se rendit et concéda à M. Wyse tout ce qu'il lui avait plu de stipuler. Cette capitulation se produisit le 27 avril, onze jours après la conclusion à Londres de l'accord négocié par Lord Palmerston, et seulement quarante-huit heures avant que le texte authentique de ce document n'arrivât entre les mains de M. Wyse; il était évident que ce dernier, avisé de ce qui se préparait à Londres, avait brusqué le dénouement à Athènes, afin de faire pratiquement sentir au gouvernement hellénique les graves risques encourus par lui en se mettant en opposition avec l'Angleterre.

A Paris l'indignation fut grande quand on se rendit compte du double jeu de la diplomatie anglaise. Le président fit demander par M. Drouyn de Lhuys à Lord Palmerston de désavouer M. Wyse; l'orgueilleux vicomte refusa; alors le prince, pris de colère, se décida, quoique un peu à contre-cœur, à rappeler d'Angleterre l'ambassadeur, M. Drouyn de Lhuys, « la prolongation du séjour de celui-ci à Londres n'étant plus compatible avec la dignité de la République[1] ». M. Drouyn de Lhuys quitta Londres le

1. Le général de la Hitte à M. Drouyn de Lhuys, 14 mai 1850.

16 mai, après avoir, toutefois, selon ses instructions, accrédité un chargé d'affaires auprès de Lord Palmerston.

L'empereur Nicolas, qui avait pris dans le conflit anglo-grec une attitude résolument hostile à l'Angleterre[1], espérait que le gouvernement français, après le rappel de son ambassadeur, ne se refuserait plus à coopérer avec la Russie pour amener Lord Palmerston à s'humilier[2]. A cet effet il pensa, du moins le bruit en courut à Paris et y fut mentionné par la presse, à rappeler lui aussi de Londres son ministre le baron de Brunnow; celui-ci, en tout cas, fit une manifestation significative en ne se rendant pas le 20 mai au grand dîner diplomatique que donnait Lord Palmerston pour l'anniversaire de la naissance de la reine. Mais les instigations adressées par la Russie à la France n'eurent aucun succès. Le prince Louis entendait témoigner son mécontentement à Lord Palmerston, mais ne voulait en aucune façon se prêter à une combinaison franco-russe contre l'Angleterre. Lord Palmerston, d'ailleurs, ne s'obstina pas longtemps à refuser à la France toute satisfaction; blâmé par la Chambre des lords et prévoyant qu'à la Chambre des communes il n'obtiendrait qu'avec difficulté l'approbation de sa conduite[3], il fit proposer à Paris, le 20 juin, par l'ambassadeur Lord Normanby, la transaction suivante : à toutes les clauses non encore exécutées de la capitulation arrachée à la Grèce par M. Wyse seraient substituées les

1. Le 7/19 février, M. de Nesselrode avait écrit au baron de Brunnow, ministre de Russie à Londres, une dépêche des plus violentes, dont copie fut officiellement remise à Lord Palmerston.

2. « Si la France ne faiblit pas, ce que je crains beaucoup, écrivait le 1er juin M. de Nesselrode au baron de Meyendorf, ministre de Russie à Berlin, l'entente cordiale ne se rétablira pas de sitôt. »

3. A la Chambre des lords, la majorité contre le cabinet fut de 169 voix contre 132; à la Chambre des communes, la majorité pour le cabinet fut de 310 voix contre 264.

clauses correspondantes de la convention beaucoup plus bénigne négociée à Londres par M. Drouyn de Lhuys. Le prince Louis ne souhaitait pas davantage; le jour même il agréa cette transaction, et le 1er juillet M. Drouyn de Lhuys rentra à l'ambassade à Londres.

En Prusse et en Allemagne, l'opposition d'idées entre la France et la Russie s'accusa davantage, mais sans prendre non plus le caractère d'un véritable antagonisme. Le poste de ministre de la République à Berlin étant venu à vaquer à la fin de 1849, le président, désireux de se concilier par une prévenance marquée le gouvernement du roi Frédéric-Guillaume IV, fit savoir au ministre prussien des affaires étrangères par le représentant royal à Paris, que le gouvernement de la République enverrait à Berlin, pour y remplir le poste vacant, la personne que le gouvernement prussien voudrait bien indiquer. M. de Schleinitz fut assez surpris et assez embarrassé de cette ouverture; il était, du reste, mal renseigné sur le personnel diplomatique français, que la révolution du 24 février 1848 et les changements ministériels survenus en France depuis lors avaient presque entièrement renouvelé. Il confia son embarras au comte d'Antioche, ministre de Sardaigne, qui, par ses relations personnelles, connaissait bien la situation prise en France par l'Élysée. « Demandez Persigny, conseilla le ministre de Sardaigne à M. de Schleinitz; vous l'avez vu ici pendant quelques semaines, vous savez ce qu'il est, vous n'aurez pas de surprise[1]. »

Cette suggestion ayant été transmise au roi et approuvée par lui, le ministre de Prusse à Paris, le comte de Hatzfeldt, fut chargé d'indiquer au pré-

1. Tout cet épisode a été raconté par le fils du comte d'Antioche, d'après des souvenirs de famille, dans son ouvrage sur le général Changarnier.

sident le nom de M. de Persigny; et ce dernier, malgré quelques objections présentées au prince par plusieurs de ses conseillers, fut, au mois de décembre, renvoyé à Berlin, cette fois officiellement et avec des lettres de ministre plénipotentiaire. Or, cette nomination ne plut guère à la cour de Russie; elle paraissait, en effet, indiquer tout d'abord que le prince ne trouvait point mauvaises les déclarations que, au cours de sa mission de l'automne précédent, M. de Persigny s'était permises en face du roi de Prusse, touchant l'éventualité d'un rétablissement de l'empire en France[1]. Mais il y avait plus : M. Nicolas Kisselef avait écrit de Paris à son gouvernement en donnant à la nomination de M. de Persigny une signification presque menaçante pour les principes conservateurs que la Russie désirait voir triompher en Allemagne. D'après M. Kisselef, qui flairait une intrigue concertée avec Lord Palmerston[2], M. de Persigny allait à Berlin pour y encourager, par la promesse de l'appui du prince Louis-Napoléon, les visées ambitieuses de la Prusse sur l'Allemagne. La Prusse, en effet, maintenant qu'avait échoué la tentative du Parlement de Francfort de réaliser, sous la forme impériale, l'unité de tous les pays allemands, avait pris comme objectif la création d'une union restreinte d'États

1. La dépêche dans laquelle le général de La Moricière rapportait les questions qui lui avaient été posées à Pétersbourg à ce sujet, avait reçu une certaine publicité; elle avait été communiquée, à M. de Persigny lui-même dès son arrivée à Paris.

2. On peut rapprocher de cette hypothèse de M. Kisselef le bruit rapporté dans une dépêche de M. de la Hitte à M. de Persigny en date du 31 janvier 1850 : « Nous connaissons depuis longtemps l'existence du projet, fort peu arrêté suivant toute apparence, qui aurait pour but de créer un royaume de Thuringe en faveur de la maison de Cobourg. On prétend même que le cabinet prussien ou au moins M. de Bunsen (ministre de Prusse à Londres) n'a pas hésité à encourager sur ce point les espérances du prince Albert, et que cette tactique n'a pas été sans influence sur les dispositions favorables dont la cour d'Angleterre s'est généralement montrée animée à l'égard de la Prusse. »

allemands, dont elle serait la directrice, et de laquelle l'influence autrichienne serait absolument exclue. L'Autriche, que ce projet alarmait, avait pu empêcher la Bavière et le Wurtemberg de s'enrôler dans l'*Union restreinte* (*engerer Bund*), et elle venait, par une campagne habile, de détacher de celle-ci la Saxe et le Hanovre, qui avaient commencé par céder aux sollicitations de la Prusse ; mais cette dernière, malgré la sécession des quatre royaumes secondaires de l'Allemagne, convoquait à Erfurt un parlement où seraient représentés tous les autres États allemands, et elle espérait que des délibérations de ce parlement résulterait la consécration de l'hégémonie prussienne sur la majeure partie de l'Allemagne.

Le prince Louis, qui de ses luttes de jeunesse en Italie passait pour avoir gardé un sentiment fort hostile à l'Autriche, était, disait-on, animé d'intentions très amicales vis-à-vis de ces projets de la Prusse ; il aurait même fait explicitement savoir à Berlin par le comte de Hatzfeldt, ministre de Prusse à Paris, « qu'il n'avait aucune objection à l'accroissement de forces que donnerait à cette puissance le succès de l'*Union restreinte*[1] ».

Avant que tous ces détails ne fussent connus à Pétersbourg, le gouvernement russe était resté assez inactif devant les projets de la Prusse ; sans doute l'*Union restreinte*, qui devait consacrer la démolition de l'antique Confédération germanique, serait une violation des traités de 1815 toujours si chers à la Russie, mais on pouvait se flatter que, conçue par des amis et des confidents fidèles du très piétiste souverain Frédéric-Guillaume IV, la nouvelle organisation ne s'établirait pas par des moyens

1. M. Émile Ollivier (*Empire libéral*) qualifie de *Prologue de 1870* la mission de M. de Persigny et, en général, la diplomatie personnelle du prince président durant l'année 1850. Peut-être serait-il plus exact de dire : *le Prologue de Sadowa*.

aussi révolutionnaires que ceux employés par le feu Parlement de Francfort, et qu'on ne verrait plus reparaître à Erfurt les utopies subversives qui avaient, pendant la durée de ce premier Parlement, si souvent choqué l'empereur Nicolas. Celui-ci, d'autre part, n'avait pas encore pardonné à l'Autriche l'exécution des généraux hongrois que, confiant dans sa mansuétude, il lui avait livrés après la capitulation de Vilagos[1], et le ressentiment que lui inspirait cet acte de duplicité ne le disposait pas à appuyer l'Autriche dans ses efforts pour ressaisir son ancienne situation en Allemagne. La nomination de M. de Persigny, la signification qui fut aussitôt donnée à celle-ci[2], l'accueil chaleureux fait à Berlin au nouveau ministre de France par le parti unitaire[3], enfin et surtout le langage impétueux tenu par M. de Persigny pour représenter comme *révolutionnaire* la campagne de la Prusse contre l'Autriche[4] et pour préconiser un rapprochement de

1. Le comte de Nesselrode au baron de Meyendorf, 7 novembre 1849 : « Schwarzenberg se plaint de nouveau amèrement de la Prusse et nous demande notre appui à Berlin. Il me répugne de me mêler de ces querelles, et je doute fort que l'empereur consente, dans ce moment, à faire une démarche en faveur de l'Autriche; il est encore très monté contre elle, à cause des quatorze généraux hongrois fusillés à Arad. » — La plupart des citations tirées des lettres de M. de Nesselrode sont extraites de la publication de son petit-fils le comte A. de Nesselrode (*Lettres et papiers du chancelier comte de Nesselrode, 1760-1856*).

2. Le comte de Nesselrode au baron de Meyendorf, 21 décembre 1849 : « Accepter un pareil intrigant, c'est être tombé bien bas, et cela semble me prouver que le cabinet prussien a perdu tout sentiment de dignité. »

3. M. de Persigny au général de la Hitte : « M. de Schleinitz (ministre des affaires étrangères de Prusse) m'a exprimé chaleureusement ses compliments sur ma nomination au poste de Berlin. Il m'a dit que le roi était personnellement très satisfait du choix fait par le président de la République dans la personne d'un de ses officiers, et considérait ce choix comme le gage d'une union de plus en plus intime entre les deux gouvernements. »

4. M. de Persigny au général de la Hitte, 22 janvier 1850 : « Le mouvement à la tête duquel marche la Prusse est un mouvement

la Prusse et de la France, afin de consommer la ruine de la Sainte-Alliance[1], tout cet ensemble de faits finit par émouvoir l'empereur Nicolas, qui, d'ailleurs, était de plus en plus mécontent de l'attitude peu loyale du gouvernement prussien dans la question des duchés de l'Elbe. Probablement il aurait, au bout de peu de temps, manifesté quelque mauvaise humeur du rôle pris à Berlin par le représentant français, si celui-ci, à cause des intempérances de son langage, n'avait bien vite perdu tout crédit, même auprès des plus hardis champions de l'expansion prussienne. Au surplus, de Paris il fut presque désavoué par son ministre[2], et dès lors sa mission,

révolutionnaire. Il continue par rapport à l'Autriche et à la Russie l'œuvre commencée par la révolution de 1848. L'Allemagne, qui depuis 1815 était l'avant-garde de la Sainte-Alliance contre la France, a fait demi-tour. Certes, s'il suffisait d'une modification de territoire au profit de la Prusse pour remettre l'Allemagne en vedette sur le Rhin, l'Autriche et la Russie se prêteraient volontiers à l'ambition de la Prusse et s'inquiéteraient fort peu de sacrifier les petits États allemands; mais il ne dépend ni de la Russie, ni de l'Autriche, ni de personne de changer la nature des choses; c'est le système parlementaire et constitutionnel, c'est la révolution en un mot qui triomphe en Allemagne, et la révolution pousse l'Allemagne sur la Vistule, et non pas sur le Rhin. »

1. M. de Persigny au général de la Hitte, 11 janvier 1850 : « Si la Prusse marche résolument dans une politique qui modifie les rapports entre les grandes puissances et entame la triple barrière que le génie de la Sainte-Alliance avait élevée contre nous, c'est à l'attitude de la France qu'on le doit. C'est la France, en un mot, qui, en apparence simple spectatrice de ce grand débat (entre la Prusse et l'Autriche), en est en réalité la régulatrice, comme elle en sera un jour l'arbitre. »

2. Le général de la Hitte à M. de Persigny, 9 mars 1850 : « Le gouvernement de la République, monsieur, ne peut ni ne doit, dans les circonstances actuelles, proclamer la préférence qu'il accorde à l'un ou à l'autre de ces systèmes (union restreinte ou rétablissement, demandé par l'Autriche, de l'ancienne Diète de Francfort). Ce que nous avons à faire pour le moment, c'est de nous renfermer dans une grande réserve de langage, de protester que nous voulons rester étrangers aux débats intérieurs de l'Allemagne tant que les stipulations des traités et l'équilibre européen ne seront pas compromis, de témoigner en termes généraux une vive sympathie pour les droits et l'indépendance des Etats secondaires. »

limitée à une courte durée et qu'il coupa d'ailleurs de deux congés[1], ne présenta plus d'intérêt européen. L'insuccès de M. de Persigny[2] ne détourna pas le président, nous le verrons plus loin, de ses tendances à soutenir en Allemagne la cause de la Prusse contre celle de l'Autriche ; mais, pour le moment, le prince jugea bon de réserver son action; et il demeura neutre quand, au mois de novembre, la Prusse dut, sous la menace de la guerre, subir la loi de l'Autriche.

L'acte le plus important de la diplomatie française pendant la première moitié de l'année 1850, celui qui touchait le plus sensiblement la Russie, s'accomplit à Constantinople. Le 28 mai, le général Aupick, ministre de France en Turquie, remit solennellement au grand vizir Reschid Pacha et au ministre des affaires étrangères une note dans laquelle, au nom du gouvernement de la République française, il revendiquait « en faveur des religieux latins la possession des lieux saints, que l'article 33 des capitulations de 1740 leur a garantie ». Ces lieux, poursuivait la note, sont : « la grande église de Bethléem; le sanctuaire de la Nativité[3], avec le droit d'y placer une nouvelle étoile[4], de changer la tapisserie de la grotte[5], d'y agir, enfin, comme possesseurs exclu-

1. Comme représentant du peuple à l'Assemblée législative, M. de Persigny ne pouvait recevoir qu'une mission de six mois ; la sienne fut renouvelée au mois de mai ; il resta onze mois titulaire de la Légation de Berlin.

2. Cet insuccès fut marqué par l'éclat de la réception faite au mois d'août, par le roi de Prusse, au comte de Chambord ; à cette occasion, le roi Frédéric-Guillaume porta avec une certaine ostentation sa croix de Saint-Louis, que M. de Persigny, dans son rapport au général de la Hitte, confondit avec l'ordre du Saint-Esprit.

3. Le sanctuaire de la Nativité est la grotte située au-dessous de la grande église de Bethléem.

4. L'étoile précédente avait été volée ; celle par laquelle les Latins voulaient la remplacer, mais que les Grecs ne voulaient pas laisser poser, était un don de la reine Marie-Amélie.

5. Les tentures apposées par les Latins furent brûlées à diverses

sifs; le tombeau de la sainte Vierge[1]; la pierre de l'onction, les sept arceaux de la sainte Vierge dans l'église du Saint-Sépulcre. Le gouvernement français réclame encore pour les religieux francs le droit de réparer la coupole de l'église du Saint-Sépulcre, et enfin il demande que dans cette église toutes choses soient remises en l'état où elles étaient avant l'incendie de 1808[2]. » La note se terminait par une phrase contenant une allusion non déguisée et bien peu opportune à la conduite tenue par la Porte six mois auparavant, dans la question des réfugiés de Hongrie. « La franchise et le courage avec lesquels la Sublime Porte est entrée dans des voies d'améliorations morales et de civilisation, l'adhésion qu'elle a donnée par sa conduite sage et mesurée aux grands principes du droit public européen, laissent au gouvernement français la ferme conviction que dans cette circonstance il ne fera pas inutilement appel à la bonne foi et à l'esprit d'équité du gouvernement de Sa Majesté Impériale, et que celui-ci en fournira une nouvelle preuve par son respect pour les engagements dont la France réclame l'exécution. Il mettra de la sorte et pour toujours un terme à des difficultés sans cesse renaissantes et à d'interminables récriminations qu'il n'entre certainement pas dans sa pensée de vouloir perpétuer. »

Pour montrer qu'il s'agissait d'une revendication catholique et pas exclusivement française, le général Aupick avait sollicité le concours des représentants à Constantinople des autres puissances catho-

reprises par les Grecs; à la fin, l'empereur Napoléon III fit don de tentures incombustibles, en amiante, qui se trouvent encore dans la grotte.

1. Le tombeau de la Vierge est situé au pied de la montagne des Oliviers, sur la rive orientale du Cédron.

2. Les Grecs avaient réédifié la coupole après l'incendie de 1808; prise à la lettre, la note du général Aupick demandait donc l'anéantissement de cette réédification.

liques, c'est-à-dire de l'Autriche, de la Belgique, de l'Espagne, de la Sardaigne et des Deux-Siciles; mais ce concours resta nominal, et en réalité la France fut seule à agir. C'est, du reste, ce que désirait le prince Louis; car en soulevant la question des lieux saints qu'il n'avait guère pesée, il considérait seulement un résultat à atteindre en France; son but était de ramener à lui le parti catholique, à qui sa politique vis-à-vis du saint-siège avait, dans ces derniers temps, causé un grand désenchantement. Le pape Pie IX avait trouvé fort mauvais que le gouvernement français eût prétendu, après la prise de Rome, lui dicter sa conduite à l'égard de la population de cette ville, et il en voulait personnellement au prince de la fameuse lettre à Edgar Ney; il avait même témoigné ostensiblement son mécontentement en s'éloignant davantage des troupes françaises venues à son aide; il avait transporté sa résidence de Gaète à Portici, dans un palais du roi de Naples. Or les catholiques de France partageaient fidèlement les sentiments du saint-père. Le prince crut avoir une occasion de dissiper la mauvaise impression qu'il avait produite sur eux, en réclamant du gouvernement ottoman, en faveur des religieux latins, le rétablissement des privilèges que leur avait recounus la grande capitulation de 1740; la perte de ces privilèges avait été, en effet, dans les dernières années, un sujet de doléances assez vives de la part du saint-siège[1]. Le prince calculait bien que, pour obtenir l'acquiescement de la Porte, il faudrait soutenir une lutte ardente contre le clergé et la communauté grecs-orthodoxes; ceux-ci, en effet, ne se laisseraient pas, sans protestation, dépouiller de la jouissance de sanctuaires que les Latins, par incurie ou

1. Le retour du saint-père à Rome le 12 avril 1850 n'eut lieu qu'après que la décision du prince Louis-Napoléon de soulever la question des lieux saints avait été ébruitée.

manque de ressources, avaient peu à peu délaissés, et qu'eux-mêmes, au contraire, avaient entretenus et réparés. Mais la résistance des Grecs n'avait pas paru un obstacle redoutable. Ce que le prince Louis-Napoléon n'avait pas prévu, c'était l'intervention en leur faveur de l'empereur Nicolas ; peut-être lui avait-on dit que, l'Église russe étant autocéphale et indépendante, son chef ne prenait pas un intérêt très actif aux litiges concernant le patriarcat orthodoxe de Jérusalem[1], et de fait il fallut un certain temps pour que l'empereur s'émût des démarches de la France ; quand, pour la première fois, au mois de mars 1851, il fit entendre à Paris des observations à leur sujet, l'argument qu'il mit en avant ne parut pas indiquer une opposition sérieuse ; il était inopportun, déclarait M. Kisselef, d'élever en ce moment à Constantinople de pareilles réclamations, car elles risquaient de réveiller le fanatisme musulman, qui tout récemment encore avait fait rage à Alep et dans d'autres villes de Syrie et qui ne pourrait voir sans ombrage un clergé étranger augmenter dans l'empire ottoman ses lieux de prière[2].

1. L'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, connaisseur émérite des cnoses du Levant, jugeait tout autrement la situation ; ayant été avisé par le général Aupick de la démarche qui se préparait, Sir Stratford Canning écrivait, le 20 mai, à Lord Palmerston : « Le général Aupick m'a assuré que l'objet du litige est une simple question de propriété et de stipulation expresse de traité ; mais il est difficile d'écarter, dans toute question pareille, les considérations politiques, et la discussion qui va s'engager fera probablement naître une lutte d'influence générale, surtout si la Russie intervient, comme l'on doit s'y attendre, en faveur de l'Église grecque. »

2. Le comte de Nesselrode à M. Kisselef, 13/25 mars 1851 : « Qu'il nous soit permis de le demander : a-t-on suffisamment réfléchi à Paris sur les conséquences qu'aurait pour la Turquie et sur l'effet que pourrait produire sur ses sujets grecs et musulmans une prise de possession même pacifique, même effectuée au nom de la tolérance religieuse, par un clergé étranger et sous les auspices d'une grande puissance étrangère ? Les massacres, les pillages qui tout récemment ont atteint à Alep et dans d'autres localités de la Syrie des milliers de chrétiens de toutes les communions, devraient

Quelle que fût donc, au mois d'août 1850, la profondeur des divergences séparant la politique extérieure de la France de celle de la Russie, ces divergences étaient latentes; et si aucun acte de la diplomatie française n'avait été, durant les six derniers mois, de nature à plaire particulièrement à l'empereur Nicolas, aucun non plus n'avait été assez prononcé dans le sens de l'hostilité, pour l'animer contre le gouvernement de la République et combattre l'impression très favorable qu'avaient, au contraire, produite sur lui les actes de politique intérieure accomplis par le président.

Pendant la première année de sa présidence, le prince Louis avait été le captif de ses ministres[1]; puis quand, fatigué de leur tutelle méticuleuse, souvent même impertinente[2], il avait congédié ces déplaisants Mentors pour les remplacer par des hommes d'une humeur sortable, il avait dû, dans sa conduite, tenir compte des idées de la majorité de l'Assemblée, avec laquelle il désirait encore alors

servir, ce nous semble, d'avertissement aux cabinets d'Europe sur le degré de fanatisme qui anime encore les populations musulmanes de ces contrées et sur le danger d'innovations qui blesseraient violemment des préjugés séculaires ou des droits consacrés par une longue jouissance. » Un santon très vénéré ayant été emprisonné à Alep par le gouvernement pour avoir refusé de payer l'impôt, la population musulmane s'était soulevée et avait attaqué les chrétiens. Les troupes régulières, sous le commandement de Bem, devenu Mourad Pacha, rétablirent l'ordre.

1. Le mot est de M. Émile Ollivier (*Empire libéral*); il donne le titre de *Ministère de la captivité* au chapitre qui a trait au ministère présidé par M. Odilon Barrot.

2. Voici quelques appréciations portées par ces ministres les uns sur les autres : d'après M. de Falloux, M. Dufaure était « un hérisson cachant sa tête et ses pattes pour ne présenter qu'une boule armée de pointes aiguës »; le même M. Dufaure était un *rustre,* suivant M. de Tocqueville. Ce dernier, dont nous avons eu l'occasion de signaler le caractère amer, a écrit sur son collègue, M. Hippolyte Passy : « Il avait cru s'abaisser en devenant le ministre d'un homme qu'il considérait comme un aventurier, et il cherchait à reprendre le niveau par l'impertinence. » On pourrait multiplier les citations de ce genre

vivre en bonne intelligence[1]. Les élections de mars et avril 1850 prouvèrent au président que, en se montrant déférent au sentiment de l'Assemblée, il avait, à son point de vue personnel, commis une faute; le pays, déçu dans son attente de prospérité matérielle et d'améliorations philanthropiques, s'en prenait de sa déception à l'Assemblée législative et courait au socialisme. Réfléchissant sur cette situation, le prince se dit que, pour regagner la nation égarée par le mécontentement, il fallait, au lieu de lui témoigner de la méfiance, la traiter avec faveur et cordialité; et il résolut sur l'heure de se séparer de l'Assemblée et de faire, en face d'elle, au besoin contre elle, une politique personnelle ayant pour premier, pour unique but, le bien-être du peuple. Cette résolution, il ne fut pas long à la proclamer[2].

Le 9 juin 1850, tandis que les parlementaires, ceux que par dérision on nommait les *Burgraves*[3], venaient, par peur du socialisme, de voter une loi mutilant le suffrage universel[4], le prince Louis-Napoléon, venu à Saint-Quentin pour une inauguration de chemin de fer, fait la profession de foi suivante :

1. Message du 31 octobre 1849 : « Le nom de Napoléon est à lui seul tout un programme. Il veut dire : à l'intérieur, ordre, autorité, religion, bien-être du peuple; à l'extérieur, dignité nationale. C'est cette politique, inaugurée par mon élection, que je veux faire triompher, avec l'appui de l'Assemblée et celui du peuple. »

2. M. de Falloux (*Mémoires d'un royaliste*) raconte que, le 2 mai 1850, le président tint à un représentant de la droite à l'Assemblée législative le langage suivant : « Vos amis s'éloignent de moi; croyez bien qu'ils se trompent. Seul, je dispose des vraies forces du pays, et seul je pourrais donner à la droite la popularité qui lui manque... Les classes élevées ne comprennent pas le peuple; aussi ne sont-elles pas comprises par lui, et de là tous nos malheurs. »

3. Nom d'une tragédie alors très sifflée de Victor Hugo. Certes, il n'y avait pas beaucoup d'analogie entre les *seigneurs au cœur d'airain* du poète et les représentants irrésolus qui composaient la majorité de l'Assemblée législative; mais le public les trouvait également ridicules.

4. Loi du 31 mai 1850

« Je recherche avec plaisir les occasions qui me mettent en contact avec ce grand et généreux peuple qui m'a élu ; car, voyez-vous, mes amis les plus sincères, les plus dévoués, ne sont pas dans les palais, ils sont sous le chaume ; ils ne sont pas sous les lambris dorés, ils sont dans les ateliers, dans les campagnes. Je sens que ma fibre répond à la vôtre, et que nous avons les mêmes intérêts, les mêmes instincts. » Et, pour donner par ses actes une sanction à ses paroles, le prince, au grand scandale de son ancien ministre, M. Odilon Barrot, faisait sortir de la foule un simple valet de ferme qui avait quelque temps auparavant accompli un acte de courage, et attachait lui-même à sa blouse la croix de la Légion d'honneur[1].

Cet élan du prince président vers le peuple, après la longue réserve que lui avait imposée le souci de conserver l'accord avec l'Assemblée, plut beaucoup à l'empereur Nicolas ; car, lui aussi, il aimait le peuple. Il avait pour principe qu'un autocrate doit se trouver en communication directe avec ses sujets, s'inspirer de leurs sentiments, contenter, autant que possible, leurs désirs, sympathiser avec les mouvements de leur âme. Or, parmi ses sujets, ceux que l'empereur préférait étaient les humbles, les moujiks ; certes, il savait que dans la noblesse et dans l'armée il pouvait compter sur de nombreux dévouements ; mais il se rendait bien compte que ceux-ci étaient, au moins pour une part, encouragés par l'intérêt, tandis que dans les *izbas*, chez les paysans encore serfs, ou parmi les petits artisans des villes, les dévouements à sa personne n'étaient inspirés par aucun calcul. Les paroles du prince répondaient donc pleinement aux sentiments de l'empereur Nicolas, et celui-ci, dès qu'une occasion se présenta, s'empressa de le dire au général de Castelbajac.

1. *Mémoires* de M. Odilon Barrot.

C'était au camp de Krasnoé-Célo. Chaque année, durant la période où la garde est groupée autour de ce village, il est d'usage de transformer une fois le couvre-feu de tous les jours (*zaria*) en une véritable cérémonie; l'empereur vient la présider, et un public nombreux de spectateurs accourt de Pétersbourg. En 1850, le général de Castelbajac, pour qui la zaria était une nouveauté, ne manqua pas de se rendre à Krasnoé, où il séjourna plusieurs jours comme hôte du quartier général impérial. Sa Majesté eut alors avec lui une conversation politique, dans laquelle elle affirma son estime pour le président. « Après m'avoir parlé, raconte le général, des folles utopies, des creuses rêveries des peuples allemands, du décousu, du peu d'entente, des mesquines et intempestives ambitions et jalousies de leurs princes, l'empereur ajouta : « Je crois, en vérité, qu'il n'y a plus en Europe que moi, votre président et votre ministre[1] qui ayons du bon sens et de la loyauté; et c'est du bon sens qu'il faut avant tout. »

Dans la lutte où elle se trouvait engagée contre le prince, la majorité de l'Assemblée devait lui opposer comme rival un homme considérable. Le général Changarnier, qui réunissait le double commandement de l'armée de Paris et de la garde nationale de la Seine, se présenta à point. On le savait très

1. Le général de Castelbajac au général de la Hitte, 31 août 1850. On est surpris de ce que l'empereur ait cité le général de la Hitte, dont le rôle était bien effacé. Peut-être Sa Majesté voulait-elle indiquer par là que la politique extérieure de la France, malgré ses divergences avec celle de la Russie, ne l'inquiétait alors aucunement. Voici comment le ministre d'Autriche à Paris jugeait le général de la Hitte : « Complètement étranger aux affaires étrangères, mais esprit conciliant, cœur d'or, loyal, désireux de faire de son mieux, d'une humeur égale et d'une politesse exquise, le beau la Hitte, comme on l'appelait sous la Restauration, a su gagner les sympathies du corps diplomatique, qui le voit partir avec regret. » (Comte de Hübner, *Neuf Ans de souvenirs d'un ambassadeur d'Autriche à Paris,* 9 janvier 1851.)

attaché aux princes de la famille d'Orléans, mais cet attachement, pensait-on dans le parti légitimiste, n'était pas de nature à empêcher le général de se rallier au comte de Chambord, si la cause de ce dernier venait à présenter de sérieuses chances de succès. En tout cas, le général était ouvertement favorable à la réconciliation des deux branches de la maison de Bourbon; et en donnant à ce sentiment une expression flatteuse pour les deux partis royalistes, il avait réussi, quoique ceux-ci fussent profondément divisés dans nombre de graves questions, à les grouper autour de son nom dans une commune sympathie. Le général Changarnier, à l'élection présidentielle, avait donné sa voix au prince Louis-Napoléon, et durant les premiers temps de la présidence du prince il avait entretenu avec lui de bonnes relations; mais peu à peu, en constatant d'un côté les irrésolutions du président, de l'autre sa propagande pour les idées napoléoniennes, il s'était détaché de lui et était devenu son ennemi le plus acharné. M. de Persigny raconte dans ses *Mémoires* qu'au mois de juillet 1849, à Amiens, où le prince était venu pour une distribution d'étendards à la garde nationale, le général Changarnier, surpris et frappé de l'enthousiasme de la foule, offrit son concours pour un coup d'État : « Que le prince en finisse, dit-il à Persigny; s'il veut se faire proclamer empereur et répondre aux aspirations populaires, il peut compter sur moi. Qu'il me parle franchement, qu'il s'entende avec moi, et nous en aurons bientôt fini avec la République[1]. » Mais le prince, bien que

1. « Le président de la République a été le 15 à Amiens. Il a remis le drapeau aux gardes nationaux du département; on a beaucoup crié : « Vive Napoléon! vive Napoléon II! vive l'Empereur! » même : « Vive l'empereur absolu! » Il y a eu de l'enthousiasme et peu de cris de : « Vive le Président! vive Changarnier! » Les journaux modérés ne parlent pas de ces cris. » (*Journal du maréchal de Castellane,* 16 juillet 1849.)

sans doute il pensât déjà à l'empire, n'en croyait pas possible alors la réalisation; et le général, voyant que ses suggestions n'étaient pas goûtées, en avait conclu que ce timoré, qui respectait la constitution, était un homme sans énergie ni valeur, dont il importait de se débarrasser. Dans ce but, il avait commencé à le dénigrer systématiquement, cherchant surtout à lui aliéner l'armée, où les souvenirs de son oncle Napoléon Ier lui avaient gagné beaucoup de sympathies.

Tout d'abord le prince n'attacha pas grande importance à l'hostilité du général Changarnier; même, il n'hésita pas à le désigner pour le commandement de l'armée qui se massait dans l'Est en vue du cas où il faudrait secourir la Suisse, menacée à la fois par la Prusse et par l'Autriche. Mais à la longue les bravades du général étaient devenues trop bruyantes. Chaque dimanche aux Tuileries, dans le pavillon de Marsan, où avait été établi le siège de son double commandement, il réunissait à sa table de nombreux officiers et ridiculisait à cœur joie le prince; comme ses saillies paraissaient plaire à ses auditeurs, il en avait conclu qu'il était devenu le maître absolu de l'armée, et il ne craignait pas de se targuer, à la moindre occasion, de cette toute-puissance.

Le prince, agacé, voulut voir ce qu'il en était de la prétention du général. Il profita d'une grande revue qui devait avoir lieu à Satory le 10 octobre, et à laquelle le général assisterait à côté de lui. Par le ministre de la guerre il fit savoir aux officiers des diverses armes qu'il serait heureux si, en défilant devant lui, les troupes criaient : *Vive le président! Vive Napoléon!* Immédiatement averti du désir du prince, Changarnier envoya des instructions en sens contraire, recommandant aux troupes de rester silencieuses. Le jour venu, l'infanterie, bien endoctrinée par son commandant, le général Neu-

mayer, défila en restant muette; au contraire, la cavalerie qui la suivait passa devant le prince en poussant, dans un enthousiasme bruyant, les cris de : *Vive Napoléon! Vive le président!* ou même de : *Vive l'empereur!*

En somme, à la suite de cette épreuve, aucun des deux rivaux ne pouvait se réclamer du sentiment unanime de l'armée; il fallait continuer la lutte. Le prince n'hésita plus : il fit envoyer en province par le ministre de la guerre ce commandant dévoué à Changarnier, qui avait empêché l'infanterie de se livrer à des démonstrations pareilles à celles de la cavalerie. Là-dessus Changarnier, furieux de la disgrâce infligée à son ami, tempêta contre le prince avec plus de violence que jamais; ne se bornant plus à des instructions orales, il lança, le 2 novembre, un ordre du jour interdisant aux troupes de pousser aucun cri sous les armes; puis il annonça publiquement l'intention de se saisir du prince et de l'enfermer au donjon de Vincennes; enfin, le 3 janvier 1851, à la tribune de l'Assemblée, il s'enhardit jusqu'à revendiquer pour lui-même « l'unité du commandement dans le combat ». Ce *combat* (le discours du général ne permettait aucun doute à cet égard) était celui que l'Assemblée allait sous peu engager contre le prince.

Cette fois, celui-ci trouva la mesure comble : il décida la révocation de Changarnier. A cette nouvelle, les ministres effarés donnent leur démission; ils disent que toucher à Changarnier, c'est enlever à la société sa meilleure sauvegarde contre le socialisme; et pendant près de huit jours le prince cherche en vain un général qui veuille bien devenir ministre de la guerre et contresigner le décret de révocation. Il tient bon néanmoins, et, à la fin, le général Regnault de Saint-Jean-d'Angély accepte la redoutable responsabilité; la plupart des ministres

démissionnaires reprennent leurs portefeuilles, et le 10 janvier, à sept heures du matin, le commandant Fleury, aide de camp du prince[1], se présente aux Tuileries et signifie au général sa destitution. L'Assemblée interdite ne sut comment répondre à cet acte de vigueur; en vain M. Thiers lui cria : « Si vous faiblissez, l'empire est fait, » elle n'osa pas s'attaquer au prince, et vota seulement un blâme contre ces ministres vacillants qui n'avaient eu le courage ni d'assister franchement ce dernier, ni de lui résister jusqu'au bout; le prince en fut quitte pour former un nouveau cabinet.

Dans ce duel émouvant, les préférences de l'empereur Nicolas n'étaient pas douteuses. Certainement il reconnaissait au général Changarnier de grandes qualités militaires, et, comme tout bon juge, il admirait le courage et le sang-froid que celui-ci avait déployés en tant d'occasions, notamment lors de la retraite de Constantinople en 1836; mais les nombreux travers du général écartaient de lui les sympathies impériales. Sa Majesté n'admettait pas qu'un soldat prît les allures d'un petit-maître, et encore moins qu'il pût avoir peur du choléra. Or le général méritait bien son sobriquet de *Bergamote*[2], et le bruit public voulait qu'à Paris, durant l'épidémie de 1849, alors qu'il allait combattre l'émeute dans des quartiers contaminés, le général n'eût jamais cessé de tenir collé à ses narines un flacon de sels anglais[3]. Au contraire, tout ce que l'empereur

1. Le commandant Fleury, devenu général, fut nommé en 1869 ambassadeur de France en Russie.

2. « Changarnier is a fine old soldier and distinguished himself greatly in Africa, but his appearance is against him. He dresses like an old dandy, with a wig and very tight stays, and indulges in a great affectation of youth and physical activity, which he does not possess. » (Mémoires de Lord Malmesbury, 12 janvier 1851.)

3. Tout autre était l'attitude de l'empereur en face du choléra. En septembre 1830, lors de la première apparition du choléra à Moscou, il était accouru dans cette ville « pour y partager les dan-

apprenait alors sur la lutte engagée entre l'Assemblée et le prince Louis affermissait de plus en plus la bonne opinion qu'il avait peu à peu conçue de ce dernier.

L'empereur, il est vrai, ne marqua pas explicitement ses préférences. Il se rappelait qu'en 1830 une lutte de même nature avait été engagée entre le roi Charles X et la Chambre des députés, et ce précédent lui donnait à penser que le pouvoir législatif avait quelque chance de l'emporter de nouveau sur le pouvoir exécutif. Les dépêches que M. Nicolas Kisselef envoyait de Paris pronostiquaient d'ailleurs ce résultat; car ce diplomate, complètement inféodé au parti légitimiste, se faisait, dans sa correspondance, l'écho des espérances de ce parti. L'empereur Nicolas, inquiet de l'avenir, attendait donc le dénouement sans se prononcer; durant toute la seconde moitié de 1850, quand par hasard il était amené à parler de la situation tendue qui existait en France, il se bornait à exprimer le vœu bien platonique que l'accord pût se rétablir entre le président et la majorité de l'Assemblée. Mais il sortait de sa réserve si la conversation se portait sur la personne même du président, sans que l'Assemblée fût directement en cause; alors il n'hésitait plus à faire l'éloge du prince, de son respect pour le sentiment national, de ses efforts pour augmenter le bien-être et assurer la tranquillité en France. C'est ainsi que Sa Majesté le loua d'avoir, dans un discours tenu à Lyon le 13 août, proclamé « qu'il était tout entier au pays, quelque chose que celui-ci exigeât de lui, abnégation ou persévérance; car l'élu de six millions de gers de son peuple »; l'année suivante, à Pétersbourg, il avait visité sans relâche les quartiers les plus empestés et calmé par son assurance l'épouvante générale. Son intervention personnelle sur la place du Marché-aux-Foins (*Ciennaïa Plochtchad*) arrêta une émeute de moujiks qui accusaient les autorités d'empoisonner les fontaines.

suffrages exécute les volontés du peuple, il ne les trahit pas[1] ». C'est ainsi encore que Sa Majesté applaudit au message que le prince composa pour la rentrée de l'Assemblée, au mois de novembre suivant, et dans lequel se lisait cette phrase : « Le but le plus digne d'une âme élevée, quand on est au pouvoir, ce n'est point de rechercher par quels expédients on s'y perpétuera, mais de veiller aux moyens de consolider, à l'avantage de tous, les principes d'autorité et de morale qui défient les passions des hommes et l'instabilité des lois[2]. »

En quittant Krasnoé-Célo, après la clôture du camp, l'empereur ne s'était arrêté que quelques jours à Péterhof et de là avait fait un voyage d'inspection militaire dans le midi et l'ouest de son empire; puis, pour la seconde fois dans l'année, il s'était rendu à Varsovie, où il se rencontra avec l'empereur d'Autriche qui venait pour solliciter son aide contre la Prusse. La querelle entre cette puissance et l'Autriche s'envenimait, en effet, de plus en plus; pour faire échec à l'*Union restreinte* dirigée par la Prusse, l'Autriche, au mois de mai, avait invité les gouvernements représentés autrefois dans la diète de Francfort à envoyer dans cette ville de nouveaux représentants qui ressusciteraient l'an-

1. Le général de Castelbajac au général de la Hitte, 31 août 1850 : « Après la revue générale des 62.000 hommes de la garde qui a eu lieu pour la clôture des manœuvres (de Krasnoé-Célo), l'empereur a passé une revue spéciale de 10.000 hommes d'infanterie, à laquelle il m'a invité... Le voyage du président de la République est ici l'objet de vives préoccupations ; tout le monde parle avec éloge de son sang-froid et admire la manière dont il a parlé aux diverses autorités, principalement à celles de Lyon. »

2. Le général de Castelbajac au général de la Hitte, 1er décembre 1850 : « Le message du président de la République a reçu une approbation générale, et surtout de Sa Majesté et du chancelier. Tous deux ont loué l'éloquente expression des sentiments élevés et de la mâle franchise dont il est empreint. Cet acte important ajoute évidemment à l'estime qu'avaient pour le prince Louis-Napoléon le cabinet russe et l'empereur. »

cienne Diète. L'empereur Nicolas, toujours attaché de prime abord au maintien des traités de 1815, n'avait pas trouvé mauvaise cette hardiesse de l'Autriche; et il avait, durant son précédent séjour à Varsovie, exprimé son avis au prince royal de Prusse et au prince de Schwarzenberg, mais en insistant auprès de ce dernier pour que l'Autriche se montrât conciliante dans les détails et ménageât la dignité de la Prusse. Les deux rivales étaient trop enflammées pour que des conseils de modération pussent avoir prise sur elles; aussi la Russie, devant leur obstination, aurait-elle probablement repris dans la question allemande son attitude réservée du commencement de l'année[1], si la Prusse ne lui avait pas donné alors un nouveau sujet de mécontentement. Après avoir, selon le désir de l'empereur Nicolas, signé le 2 juillet la paix avec le Danemark[2], la Prusse avait néanmoins continué à soutenir les insurgés des duchés, et ceux du Schleswig, après une déroute à Idstedt, s'étant réfugiés dans le Holstein, elle ne dissimulait guère son intention de défendre contre les troupes danoises ce duché, que le sentiment public allemand considérait comme une terre allemande[3]. De fait, il avait fait partie, avant 1848,

1. Le chancelier de Nesselrode au baron de Meyendorf, 30 septembre 1850 : « Schwarzenberg veut que nous le soutenions, mais ne veut suivre aucun de nos conseils; à la longue, cela ne pourra pas marcher ainsi. »

2. En fait, la guerre avait été déclarée au Danemark par le Parlement de Francfort.

3. Le général de la Hitte à M. de Persigny, 14 octobre 1850 : « La Prusse ne doit pas se dissimuler que si quelque chose peut faire incliner les puissances européennes du côté de Francfort, ce sont les obstacles que le cabinet de Berlin a trop souvent apportés et continue à apporter à la solution de la question danoise. La déclaration récente de sa volonté d'empêcher toute action de la Diète dans le Holstein a produit un très mauvais effet; l'on a dû remarquer que, en même temps que le gouvernement prussien interdisait ainsi à une partie de l'Allemagne toute intervention contre les insurgés, bien loin de faire lui-même aucun acte, de prononcer aucune

de la Confédération germanique, et c'est à ce titre que le Danemark demandait à la nouvelle Diète réunie à Francfort par l'Autriche, de l'aider à rétablir dans ce duché son autorité annulée depuis deux ans par le mouvement nationaliste allemand. La Diète de Francfort avait décidé l'exécution fédérale, et la Prusse, qui, de même que tous les États de l'*Union restreinte* non représentés dans cette Diète, n'avait pas été consultée, voulait empêcher cette exécution.

L'empereur Nicolas arriva à Varsovie « très monté contre la Prusse » par ces nouvelles ; l'impératrice, au contraire, était « très animée contre l'Autriche et Schwarzenberg ». Mais les « larmes » de l'impératrice[1] n'empêchèrent pas l'empereur de déclarer catégoriquement sa volonté au comte de Brandebourg, premier ministre de Prusse[2], qui était venu à Varsovie pour plaider la cause de son pays contre l'empereur François-Joseph et le prince Schwarzenberg. La Prusse, déclara l'empereur Nicolas, devait laisser l'exécution fédérale confiée par la Diète à des troupes austro-bavaroises, suivre son cours dans le Holstein, comme aussi dans la Hesse électorale, d'où un mouvement libéral venait de contraindre l'électeur à s'éloigner. Quand ce verdict du tsar fut rapporté à Berlin par le comte de Brandebourg, une

parole propre à les décourager et à préparer l'exécution du traité du 2 juillet, il laissait chaque jour des centaines de soldats congédiés de son service, revêtus encore de leur uniforme, aller grossir les rangs de l'armée holsteinoise. Cette armée est encore commandée par un général prussien (le général Willisen), qui n'a cependant été l'objet d'aucun témoignage public de mécontentement de son gouvernement. »

1. M. Edouard Cintrat au général de la Hitte, 20 septembre 1850 : « Les agents des cours allemandes représentées à Francfort attribuent la faiblesse de la politique russe aux liens de parenté qui unissent les deux souverains, et, suivant leur expression, aux *larmes* de l'impératrice toutes les fois que l'empereur tend à devenir menaçant vis-à-vis de son beau-frère. »

2. Fils d'un mariage morganatique de Frédéric-Guillaume II, le comte de Brandebourg était l'oncle du roi.

très douloureuse émotion étreignit le gouvernement prussien; le roi, le prince royal, surtout le général de Radowitz, devenu depuis peu ministre des affaires étrangères[1], étaient d'avis de résister et de risquer, en dépit du mécontentement de la Russie, la guerre avec l'Autriche. Le conseil des ministres, réuni le 2 novembre au château de Bellevue, en décida autrement; le général de Radowitz donna sa démission; quant au comte de Brandebourg, accablé par le désespoir d'avoir dû abaisser son pays devant l'Autriche, il est frappé d'apoplexie le 3 novembre et expire le 6. Cette mort tragique cause une explosion de fureur patriotique à Berlin; le ministère, qui le 2 novembre avait refusé de faire la guerre, ordonne le 6 la mobilisation de l'armée et de la landwehr. Déjà des coups de fusil s'échangent près de Fulda entre Prussiens d'une part et Autrichiens et Bavarois de l'autre; et le 25 novembre le ministre d'Autriche remet un ultimatum exigeant dans les quarante-huit heures le retrait des troupes prussiennes de la Hesse électorale et le libre passage à travers les États de l'Allemagne du Nord des troupes austro-bavaroises chargées de réduire l'insurrection holsteinoise. La guerre commençait.

Alors le nouveau premier ministre de Prusse, baron de Manteuffel, se rendant compte de l'infériorité militaire de la Prusse, surtout si la Russie prête main-forte à l'Autriche, recule devant la responsabilité d'une guerre qu'il prévoit désastreuse; et, arrachant au roi intimidé des pleins pouvoirs pour traiter, il sollicite du prince de Schwarzenberg une entrevue, accourt à Olmütz et signe dans cette ville, le 29 novembre, la capitulation de la Prusse. L'exécution fédérale eut lieu en Hesse électorale comme en Holstein; l'Union restreinte cessa d'exister, et des

1. Il avait remplacé, le 26 septembre, le baron de Schleinitz.

conférences s'ouvrirent à Dresde pour réorganiser selon les principes de 1815 la Confédération germanique et la Diète de Francfort.

La France, durant toute cette crise allemande, avait, contrairement aux velléités manifestées l'hiver précédent par le président en faveur de la Prusse, gardé une attitude recueillie; elle imitait en cela l'Angleterre, qui, blâmant la conduite de la Prusse dans la question des Duchés, se désintéressait, pour témoigner son mécontentement, de la querelle de cette puissance avec l'Autriche; or l'entente avec l'Angleterre primait, aux yeux du président, tous les avantages à retirer d'un accord avec la Prusse[1]. Cependant le général de Radowitz avait un jour tenté près de la Légation de France des ouvertures pour obtenir le concours du gouvernement de la République dans la lutte qui se préparait contre l'Autriche, peut-être même contre la Russie[2]. « Sans doute, avait dit le nouveau ministre des affaires étrangères au chargé d'affaires de France, la perspective d'avoir affaire à l'Autriche et à la Russie n'est pas rassurante, mais nous sommes déterminés à tout plutôt que de nous soumettre. Nous dépenserons notre dernier écu et notre dernier homme plutôt que de souffrir l'exécution des décrets de la Diète. Nous n'admettrons jamais qu'on règle les affaires d'Allemagne sans nous, et qu'on nous signifie des décrets devant lesquels nous n'aurions plus qu'à nous incliner. D'ailleurs quel droit a la Russie de terminer seule l'affaire des Duchés? La France n'a-t-elle pas à élever la voix? Je n'en connais pas de plus puissante. » Et, déchirant les voiles, le général ajouta :

1. Le général de la Hitte à M. de Persigny, 14 octobre 1850 : « Notre intention est toujours de rester étrangers aux querelles intérieures de l'Allemagne tant qu'elles n'affecteront pas les intérêts particuliers de l'Europe en général. »

2. Ancien officier westphalien, le général de Radowitz avait combattu à Leipzig du côté de la France.

« Est-il bien de l'intérêt de la France de laisser écraser la Prusse? Aura-t-elle gagné beaucoup à laisser s'établir la libre domination de l'Autriche sur l'Allemagne? L'intérêt de la France et celui de la Prusse sont d'accord. » Comme à ces ouvertures on aurait pu opposer les sentiments ouvertement favorables que professait le roi pour la cause légitimiste, le général, en terminant, déclarait : « Pour nous, nous ne désirons que le maintien de ce qui existe chez vous et la prolongation des pouvoirs du président qui a rétabli l'ordre[1]. »

Le jeune diplomate qui gérait alors la Légation de France[2] appartenait à l'école qui rêvait de la dissolution de la Sainte-Alliance par un rapprochement de l'Allemagne avec la France; il aurait volontiers accueilli les ouvertures de M. de Radowitz, mais les instructions envoyées à la Légation prescrivaient trop nettement l'abstention pour qu'il pût s'abandonner à ses tendances personnelles[1]; il dut se borner à informer son ministre. M. de Persigny, du reste, devait revenir à Berlin peu de jours après pour achever le terme de sa mission, et il aurait certainement, vu son intimité confiante avec le président de la République, beaucoup plus de facilités pour agir qu'un jeune chargé d'affaires. Or M. de Persigny, pendant les trois semaines qu'il passa alors à Berlin, ne s'employa qu'à presser le gouvernement prussien de donner de lui-même une solution satisfaisante à la question holsteinoise, de façon à écarter les interventions militaires autrichienne et russe qui

1. M. Edouard Cintrat au général de la Hitte, 12 octobre 1850.

2. « Je me contentai de répondre à ces insinuations que les sympathies de la France ne pouvaient manquer à la Prusse, et d'exprimer tout le prix que j'attachais à son alliance personnellement. » M. Edouard Cintrat était fils de M. Cintrat, nommé directeur politique en 1848 par M. de Lamartine, mais transféré en 1849 par M. Drouyn de Lhuys à la direction des archives.

menaçaient[1]. Ces efforts, nous le savons, furent inutiles; l'insurrection holsteinoise ne devait céder que devant l'exécution fédérale et l'effacement du gouvernement prussien.

Tandis que se déroulait toute cette grande crise allemande, l'empereur Nicolas ne vit que rarement le général de Castelbajac. Sa Majesté, à son retour de Varsovie, avait jugé bon de se confiner pour quelque temps dans le calme; elle s'était donc installée au palais de Tsarkoé-Célo, d'où, jusqu'à la fin de l'année, elle ne vint à Pétersbourg que pour des cérémonies officielles, par exemple pour l'inauguration du Pont Nicolas[2]; or ces cérémonies ne donnaient guère aux diplomates étrangers l'occasion d'avoir avec l'empereur une conversation sérieuse de quelque durée. Deux fois seulement, à des parades qui eurent lieu au manège Michel, l'empereur aborda avec le général les importantes questions politiques du moment.

La première fois, ce fut le 20 novembre, jour où se célèbre la fête du régiment de Moscou. L'empe-

1. Le roi de Danemark avait demandé à la Russie un secours militaire : « Le roi de Danemark nous a envoyé ici (à Varsovie) le prince de Glucksbourg pour représenter à l'empereur l'impossibilité où se trouverait l'armée danoise de se maintenir dans sa position actuelle à l'entrée de l'hiver, avec l'obligation de respecter le territoire holsteinois tandis que Willisen passe l'Eider, prend l'offensive quand il veut et ne respecte rien. » Le comte de Nesselrode au baron de Meyerdorf, 15 octobre 1850.

2. L'inauguration du pont Nicolas, le 3 décembre 1850, donna lieu à un de ces élans démonstratifs de l'empereur qui produisaient sur son peuple une impression si vive. Sa Majesté arriva en voiture sur le quai Anglais, à l'entrée du pont, qu'aucune troupe ne gardait, de façon que la foule était tout proche; ayant mis pied à terre, l'empereur s'avança seul sur le pont, mais à une distance d'environ vingt pas il s'arrêta et, se retournant, il cria à la foule : « Eh bien! mes enfants, est-ce que vous ne voulez pas me suivre? » Un hourra enthousiaste lui répondit, et la foule se précipita derrière lui sur le pont. C'est accompagné de ce cortège populaire que l'empereur, reprenant sa marche, gagna la rive opposée de Vassili-Ostrof.

reur invita le général à venir se placer à côté de lui, et, bien qu'interrompu sans cesse par les commandements militaires et surtout par le bruit de la musique militaire particulièrement assourdissant dans le local bas et riche en échos du manège Michel, il put faire au général les déclarations suivantes :

« Je suis heureux, pour l'Europe, pour la Russie, et tout spécialement pour l'impératrice[1], de la meilleure tournure que viennent de prendre les affaires allemandes ; mais je vous avoue que je suis loin d'avoir une entière confiance dans la constance et la sagesse du gouvernement prussien. Je ne veux que la paix de l'Allemagne et de l'Europe, et je ferai tout ce qu'il faudra pour atteindre ce but. Quant au gouvernement français, qui montre de si louables et si fermes intentions, je l'approuve fort de renforcer ses garnisons de l'Est et de se tenir prêt pour toutes les éventualités que peuvent amener les folies de ses voisins d'outre-Rhin. » Abordant ensuite la politique intérieure du gouvernement français, l'empereur affirma son estime pour le président et exprima l'espoir que l'accord pût ne pas être troublé entre lui, ses ministres et la majorité conservatrice de l'Assemblée. « Cet accord, continua Sa Majesté, est le seul moyen d'arriver à la prolongation des pouvoirs du prince Louis, prolongation qui est évidemment la solution la plus avantageuse pour la conso-

1. Princesse de Prusse, l'impératrice Alexandra était de plus en plus peinée de voir son mari et son frère séparés par un profond désaccord, et elle recueillait avec une grande anxiété toutes les nouvelles qui présageaient l'explosion de la guerre en Allemagne. L'empereur, qui était plein de sollicitude pour elle, souffrait de la voir, elle si souffrante, en proie à une continuelle angoisse, et maintes fois il pensa à changer, en considération d'elle, le cours de la politique russe. Quand il reçut la nouvelle de l'ultimatum remis à Berlin par le ministre d'Autriche, il jeta violemment la dépêche sur la table et s'écria avec amertume : « Voilà qui va encore faire pleurer l'impératrice! »

lidation de l'ordre social en France et en Europe[1]. » Les pouvoirs présidentiels du prince Louis expiraient au mois de mai 1852, et, d'après la Constitution, ils ne pouvaient être renouvelés; c'était donc la révision de celle-ci que souhaitait l'empereur, et il espérait qu'elle pourrait avoir lieu sans coup de force, par le libre accord du prince et de l'Assemblée.

Environ une semaine plus tard, pendant une autre parade également défilée au manège Michel, Sa Majesté répéta au général de Castelbajac les mêmes appréciations. Mais cette fois la conversation fut menée par l'empereur en sens inverse; il parla d'abord de la situation intérieure en France, pour en venir ensuite à la politique extérieure du gouvernement de la République. « Après m'avoir donné une cordiale poignée de main comme à l'ordinaire, racontait au général de la Hitte le général de Castelbajac, Sa Majesté me demanda les nouvelles que j'avais de France; elle me félicita et se félicita avec moi — ce furent ses expressions — du bon accord qui existe entre le président, son ministère et la majorité[2]; elle ajouta que, tant que cet heureux accord existerait, la fermeté du prince et le courage des honnêtes gens l'assuraient de la répression des désordres possibles et du maintien de la tranquillité. L'empereur me fit à ce sujet un grand éloge de la fermeté, des vues élevées du prince Louis-Napoléon, de son ministère, et en particulier du ministre des affaires étrangères, qui avaient su se concilier l'estime et la confiance de tous les gouvernements européens. « Je vous assure, continua Sa Majesté, que j'ai craint un instant l'influence d'un parti qui voulait profiter

1. Le général de Castelbajac au général de la Hitte, 15 décembre 1850.

2. Il devenait pourtant de plus en plus difficile de croire à cet accord.

du désordre de l'Europe pour faire invasion dans les provinces rhénanes[1]; cette agression aurait tout remis en question et probablement commencé une guerre générale. Il faut laisser les Allemands épuiser leurs folies et ne pas nous mêler de leurs affaires intérieures; tant que la France au midi et la Russie au nord seront calmes et fermes, l'Europe sera préservée des malheurs et des bouleversements qui la menacent[2]. »

Très peu de jours après cet entretien, éclatait à Paris la crise provoquée par la révocation du général Changarnier. L'empereur Nicolas vit avec peine « la division se mettre dans le parti de l'ordre »; mais il n'hésita pas à donner raison au président et fut très heureux de ce que celui-ci, malgré tous les obstacles que lui opposèrent et ses ministres et l'Assemblée, parvint néanmoins à faire triompher sa volonté. L'impression favorable que produisirent sur Sa Majesté le sang-froid et la ténacité du prince fut même si profonde, qu'elle décida de la témoigner à celui-ci d'une manière non équivoque. Jusqu'alors, M. Nicolas Kisselef, comme simple chargé d'affaires à Paris, n'était accrédité qu'auprès du ministre des affaires étrangères; le 21 avril, l'empereur l'accrédita auprès du président, et pour bien prouver que ce changement était à l'intention spéciale du prince Louis

1. Bien des personnes en France, le président tout le premier, désiraient pour ce pays un accroissement territorial, si la lutte engagée alors entre l'Autriche et la Prusse amenait en faveur de l'une de ces deux puissances un remaniement de la carte de l'Europe centrale. Mais le prince Louis-Napoléon ne voulait agir que d'accord avec l'Angleterre. (Mémoires de Lord Malmesbury, 30 mars 1849.)

2. Le général de Castelbajac au général de la Hitte, 31 décembre 1850. M. de Tocqueville, dans le chapitre de ses *Souvenirs* relatif à sa gestion du ministère des affaires étrangères, dit que « l'une des chimères du président était une alliance contractée avec l'une des deux grandes puissances de l'Allemagne (évidemment la Prusse), dont il comptait s'aider pour refaire la carte d'Europe et y effacer les limites que les traités de 1815 avaient tracées à la France ».

il conféra à M. Kisselef, non pas le titre de ministre plénipotentiaire, qui indique une situation permanente, survivant généralement aux mutations des chefs d'État, mais celui d'envoyé extraordinaire, qui s'applique seulement à des missions temporaires[1]; dans le cas présent, c'était annoncer clairement qu'à l'expiration des pouvoirs du prince, c'est-à-dire au mois de mai 1852 si ces pouvoirs n'étaient pas prorogés, ou même à une date plus rapprochée si le prince venait à être déposé par l'Assemblée, la mission de M. Kisselef prendrait fin de plein droit. La teneur des lettres de créance de celui-ci mérite d'être reproduite :

« Monsieur le président, grand et bon ami! désirant donner une nouvelle preuve de l'intérêt que nous portons aux relations qui existent entre la Russie et la France, nous avons jugé à propos de nommer en mission extraordinaire auprès du gouvernement français notre conseiller privé Nicolas Dmitriévitch Kisselef et de lui confier la gestion de notre ambassade à Paris. En conséquence, nous l'accréditons par les présentes auprès de vous en ladite qualité; nous vous demandons de lui continuer votre bienveillance et d'ajouter foi pleine et entière à ce qu'il aura à vous communiquer en notre nom, mais surtout aux assurances de nos dispositions constamment amicales envers la France et envers vous personnellement. Sur ce, Monsieur le président, grand et bon ami, nous prions Dieu qu'il vous ait, de même que la France, en sa sainte et digne garde. »

Le témoignage de bienveillante sympathie ainsi donné au prince Louis-Napoléon par l'empereur Nicolas était en même temps confirmé, dans l'ordre des faits, par une démarche de la diplomatie russe à Vienne pour aider la France à la solution d'une

1. La traduction littérale du titre donné à M. Kisselef est : *en mission extraordinaire*.

grosse querelle survenue entre elle, unie à l'Angleterre, et l'Autriche. Dans les conférences ouvertes à Dresde pour régler les détails de la réorganisation de la Confédération germanique, le prince de Schwarzenberg avait demandé l'incorporation dans cette Confédération, non seulement des provinces autrichiennes qui avaient fait partie de celle-ci avant 1848, mais de tous les autres domaines de l'Autriche; l'idée était étrange, car le royaume lombard-vénitien, comme la Galicie, la Hongrie et la Croatie, n'avaient rien d'allemand; mais le prince de Schwarzenberg pensait sans doute que si cette incorporation se réalisait, l'Autriche, par sa masse, écraserait les autres États confédérés et serait ainsi maîtresse absolue en Allemagne. Dès le mois de juin 1850, le prince Schwarzenberg avait, à Varsovie, exposé cette idée à l'empereur Nicolas et lui avait demandé son approbation; et celui-ci s'était empressé de la donner; il pouvait y avoir, en effet, pour la Russie un avantage réel à ce que l'Autriche accentuât son caractère de puissance allemande, et diminuât par suite l'intérêt qu'elle portait aux affaires du Levant et au sort de l'empire ottoman.

Étant appuyé par l'empereur Nicolas et n'étant pas combattu par la Prusse, le plan autrichien avait bien des chances de réussir. D'accord avec Lord Palmerston, le prince Louis résolut de le faire échouer; non seulement il protesta à Vienne, mais il voulut obtenir à Pétersbourg le retrait de l'approbation consentie par l'empereur Nicolas. Déjà, au cours de l'été de 1850, quand il avait eu vent des vues de l'Autriche, — et il ne s'agissait alors que d'une Confédération germanique dont la Prusse ni les petits États du nord de l'Allemagne ne voulaient faire partie, — le prince Louis-Napoléon avait chargé le général de Castelbajac de demander au gouvernement russe des explications, en faisant remarquer que l'incorpo-

ration projetée, contraire aux traités de 1815 et augmentant démesurément la situation de l'Autriche en Allemagne, ne pourrait être admise par la France.

Mais le général, ne saisissant pas l'intérêt de la France à combattre l'Autriche pour le profit de la Prusse, s'était mis assez mollement à l'œuvre; sans parler de la question à l'empereur, il avait simplement énoncé les objections de son gouvernement à M. Séniavine, qui remplissait alors à l'hôtel du Pont des Chantres la place du comte de Nesselrode, en congé en Allemagne; et la réponse évasive que ce bureaucrate, passé maître dans l'art d'éconduire les solliciteurs, avait donnée au général, avait pleinement satisfait celui-ci : depuis lors, il n'était pas revenu sur cette question.

Quand la conférence de Dresde fut ouverte, le prince président voulut renouveler sa tentative à Pétersbourg[1]. Ne pouvant compter sur le général de Castelbajac pour réclamer avec suffisamment d'énergie contre l'approbation donnée à l'Autriche et témoigner à l'empereur le mécontentement qu'il en éprouvait, le prince envoya à Pétersbourg en mission spéciale M. Mercier de Lostende. Ce diplomate, qui y avait géré l'ambassade de France durant les derniers mois du règne de Louis-Philippe, appartenait à l'école de ceux dont les sentiments pour la Russie n'étaient rien moins que favorables; on était donc sûr qu'il n'éprouverait aucune gêne à parler haut et ferme au gouvernement impérial. Ses instructions

1. Le chancelier de Nesselrode au baron de Meyendorf (celui-ci avait été transféré de la Légation de Russie à Berlin à la Légation à Vienne), 16 mars 1851 : « Castelbajac m'a communiqué la dépêche de Brenier (nouveau ministre français des affaires étrangères) à La Cour (ministre de France à Vienne) en date du 23 février, qui est une protestation formelle contre l'entrée de toute la monarchie autrichienne dans la Confédération. Je ne répondrai pas par écrit à cette communication et me suis borné à me référer verbalement aux explications que j'ai données à la France dans le courant de l'année dernière sur cette question. »

lui prescrivaient de dire que la France n'admettait pas « l'extension arbitraire des limites de la Confédération germanique », et que si, malgré son opposition, cette extension venait à s'accomplir, elle se croirait en droit de demander des compensations pour cet « accroissement démesuré de la puissance autrichienne » ; ce qui menaçait d'amener une guerre[1].

Au grand déplaisir du général de Castelbajac, un peu mortifié déjà de voir qu'on lui retirait la parole pour la donner à un autre, M. Mercier s'acquitta de sa mission avec beaucoup de feu, d'abord devant le comte de Nesselrode, puis devant l'empereur même. En rendant compte à son ministre[2] des audiences du jeune diplomate, audiences auxquelles il avait été prié d'assister, le général, encore tout ému, écrivait : « Je dois dire que, si je crois M. Mercier intelligent et loyal, je redoute un peu chez lui, pour la juste appréciation de vos intentions, l'entraînement d'une trop grande facilité de parole, qui peut le faire aller souvent au delà de sa pensée[3]. » L'empereur Nicolas s'était trop engagé vis-à-vis de l'Autriche pour pouvoir « se joindre maintenant à la protestation de la France[4] » ; mais il voyait avec déplaisir la prétention si malencontreusement élevée par le prince Schwarzenberg resserrer entre la France et l'Angleterre les liens que les récents événements de Grèce avaient un peu distendus[5] : il fit donc savoir

1. Mémorandum du 5 mars 1851.

2. Le baron Brenier avait été nommé ministre des affaires étrangères le 24 janvier 1851.

3. Le général de Castelbajac au baron Brenier, 15 avril 1851. A cette date le baron Brenier n'était déjà plus ministre ; il avait été remplacé le 10 avril par M. Baroche, mais à Pétersbourg ce changement n'était pas encore connu.

4. Le chancelier de Nesselrode au baron de Meyendorf, 16 mai 1851.

5. Le chancelier de Nesselrode au baron de Meyendorf, 12 avril 1851 : « Vous avez bien raison de trouver que Schwarzenberg traite un peu trop lestement ces protestations des deux puissances

à Vienne que, si le gouvernement autrichien, en s'obstinant à maintenir cette prétention, venait à être entraîné dans une guerre contre la France, il ne pourrait pas compter sur le concours de la Russie[1]. Ainsi averti, le prince Schwarzenberg n'hésita plus à retirer son projet, qui d'ailleurs, en Autriche même, soulevait bien des critiques[2]. Le prince Schwarzenberg, qui avait tant fait pour conserver à son pays le royaume lombard-vénitien, comprenait bien, dans sa grande sagacité, que, pour assurer ce résultat, il fallait éviter tout conflit avec la France.

maritimes. Quand même la guerre ne s'ensuivrait pas, cette malencontreuse combinaison aura toujours eu l'inconvénient de resserrer les liens entre elles, tandis que l'intérêt des trois cours du Nord, comme on les appelle, exige qu'elles soient divisées. Voilà pourquoi Lord Palmerston, qui ne voit de salut que dans une entente cordiale avec l'Elysée (la situation ministérielle de Lord Palmerston était alors très compromise), a saisi cette question à deux mains, se souciant du reste fort peu de la soi-disant violation du traité de Vienne, de l'équilibre européen et de toutes les billevesées qu'il a débitées à ce sujet. »

1. Le chancelier de Nesselrode au baron de Meyendorf, 12 avril 1851 : « Si l'entrée de toutes les possessions autrichiennes dans la Confédération devait amener la guerre avec la France, je doute que l'empereur veuille tirer l'épée pour soutenir cette cause. Il n'y aurait peut-être pas de mal à le faire sentir à Schwarzenberg si l'occasion s'en présentait. »

2. Le 31 mars 1851, le baron de Hübner, ministre d'Autriche à Paris, écrivait dans son journal : « C'est la première fois que, sur une question de politique extérieure, je me trouve en dissidence avec le prince Félix. Je crains qu'il ne soit mal conseillé. En attendant, je décline toute polémique avec le ministère français sur cette délicate et malencontreuse question. »

CHAPITRE VII

COUP D'ÉTAT DU 2 DÉCEMBRE 1851. — APPROBATION QUE LUI DONNE L'EMPEREUR NICOLAS

Le mois de mai 1851 amenait la date à partir de laquelle la constitution de 1848, aux termes mêmes d'un de ses articles, pouvait être revisée par l'Assemblée législative. Cette revision était dans les vœux d'une grande partie de la nation française, qui ne cessait de la réclamer par des pétitions; et à l'étranger, les hommes d'État qui s'inquiétaient de l'avenir, notamment l'empereur Nicolas, la souhaitaient également.

La constitution de 1848 stipulait que les pouvoirs du prince Louis-Napoléon prendraient fin le 10 mai 1852; ceux de l'Assemblée se prolongeaient seulement jusqu'au 28 du même mois. La France devait donc être appelée, dans un laps de temps très court, à l'élection de son président et de son parlement, c'est-à-dire que presque au même moment il y aurait chez elle remplacement du pouvoir exécutif et remplacement du pouvoir législatif; selon le mot pittoresque du prince Albert de Broglie[1], « les deux câbles du vaisseau se rompaient à la fois ». Dans l'état d'excitation où vivait alors le pays, ce renouvellement général apparaissait effrayant, et les gouvernements étrangers étaient portés à considérer comme indubitable qu'au milieu des manœuvres et

1. Devenu duc de Broglie en 1870, il fut ambassadeur à Londres en 1871 et ministre des affaires étrangères en 1873.

des rivalités des partis s'entre-déchirant pour obtenir le triomphe dans les élections, la guerre civile se déchaînerait en France et menacerait de ramener dans plusieurs pays d'Europe un bouleversement semblable à celui de 1848[1].

Cette éventualité était très redoutée de l'empereur Nicolas; il voyait l'incendie allumé en France se propager en Allemagne, et de là gagner la Pologne, toujours prête à prendre feu. Comment ce péril serait-il conjuré? Dans l'esprit de l'empereur, — il n'avait pas laissé ignorer ses idées au général de Castelbajac, — il fallait qu'à Paris l'Assemblée législative prît sur elle de proroger de plusieurs années la présidence du prince Louis-Napoléon, ou même simplement qu'elle rapportât la disposition qui interdisait jusqu'en 1856 la réélection de celui-ci par la nation; comme, d'après l'empereur Nicolas, cette réélection était certaine, il n'y aurait plus, pensait-il, d'interruption dans l'exercice du pouvoir présidentiel par le prince, et ainsi, au cas où les élections législatives amèneraient des désordres, le prince Louis-Napoléon serait là pour en assurer la répression et préserver ainsi l'Europe de nouvelles catastrophes.

C'est avec ces idées que l'empereur Nicolas quitta Pétersbourg le 8 mai 1851, se rendant à Varsovie. Primitivement, ce voyage n'avait pour but que l'inspection de deux corps d'armée et l'examen des tra-

1. Le comte de Nesselrode au comte Chreptovitch, 27 octobre 1851 : « L'année 1852 menace d'être néfaste... L'année prochaine, les événements qui éclateront en France ne laisseront pas que de réagir sur l'Italie... Si la France est bien malade, je crains fort que la santé de la robuste Angleterre ne commence également à faiblir. » — Le comte de Nesselrode au baron de Meyendorf, octobre 1851 : « Ne pas comprendre (à Copenhague) la nécessité de se débarrasser un moment plus tôt de l'occupation fédérale du Holstein, de terminer cette longue et malheureuse affaire avant qu'une nouvelle révolution n'éclate en France, c'est vraiment pousser la déraison jusqu'à ses dernières limites. »

vaux du chemin de fer de Varsovie à Pétersbourg, travaux tout récemment entrepris, mais dont la dépense (on devine comment) prenait déjà des proportions exorbitantes. L'impératrice Alexandra élargit la portée du voyage : profitant de la proximité entre Varsovie et Berlin, elle organisa une entrevue de son mari et de son frère le roi de Prusse. Il y avait sept ans que les deux souverains ne s'étaient vus, et pendant ce temps ils avaient été séparés par des dissentiments graves qui, à certains moments, avaient failli se transformer en une lutte ouverte. L'impératrice fut heureuse d'opérer leur réconciliation et de raviver l'amitié qu'ils s'étaient vouée trente-cinq ans auparavant. L'entrevue avec le roi de Prusse entraînait pour l'empereur Nicolas une entrevue semblable avec l'empereur d'Autriche, à qui il devait rendre la visite faite l'automne précédent à Varsovie : le voyage, d'administratif qu'il devait être, devenait éminemment politique.

Le roi Frédéric-Guillaume, tout à fait revenu de ses velléités libérales, redoutait, au moins autant que son impérial beau-frère, l'explosion de nouveaux mouvements révolutionnaires en Europe ; il était donc certain qu'à Varsovie ils causeraient des moyens de parer à ce danger et que leurs conversations se porteraient naturellement vers la France, où tous deux s'accordaient à voir le germe du mal. Mais tandis que l'empereur, devenu plein de considération pour le président[1], tenait à témoigner osten-

1. Le chancelier de Nesselrode ne partageait pas la bonne opinion de son maître sur le prince Louis-Napoléon, tout en souhaitant le succès de ce dernier. Le chancelier écrivait le 27 octobre 1851 à son gendre le comte Chreptovitch : « Ce que Kisselef mande sur l'état de la France ne nous fait, hélas ! pas voir plus clair sur son avenir. Une seule vérité m'est démontrée, c'est que le président est un bien pauvre sire, mais malheureusement le seul chef de gouvernement possible, vu les trop nombreuses divisions qui règnent dans le parti de l'ordre. »

siblement à celui-ci du bon vouloir, le roi Frédéric-Guillaume, réconcilié avec l'Autriche et favorable par sentiment à la restauration sur le trône de France du comte de Chambord, ne s'inquiétait de ménager ni le prince Louis-Napoléon ni la République française; loin de là, il arrivait à Varsovie avec le projet de renouer contre le gouvernement présidentiel et la République l'ancienne ligue formée contre le roi Louis-Philippe par la Russie, la Prusse et l'Autriche. Dans ce but, il proposa à son beau-frère de se rendre ensemble à Cracovie pour se rencontrer en cet endroit avec l'empereur François-Joseph. Mais l'empereur Nicolas rejeta vivement cette idée, disant qu'une pareille entrevue paraîtrait la répétition de celle de Münchengraëtz en 1833[1] et aurait forcément un caractère d'hostilité contre la France; or il ne voulait rien faire dont celle-ci pût prendre ombrage. Il irait donc seul rendre visite à l'empereur François-Joseph, et non pas à Cracovie, ville récemment annexée à l'Autriche contre le vœu de la France, mais à Olmütz, dont le nom, s'il évoquait des souvenirs pénibles pour la Prusse, ne pouvait choquer les oreilles françaises[2].

Puis, afin que le roi Frédéric-Guillaume fût bien fixé sur la nature de ses intentions, l'empereur pro-

1. En septembre 1833 l'empereur d'Autriche François Ier reçut à Münchengraetz, en Bohême, la visite de l'empereur Nicolas et du prince héritier de Prusse, le futur Frédéric-Guillaume IV.

2. Le baron de Manteuffel, président du conseil des ministres prussien, rendait compte dans les termes suivants, au ministre de la République à Berlin, du refus fait par Nicolas à son beau-frère : « L'empereur ne s'est point prêté à l'entrevue parce qu'il a voulu éviter tout ce qui aurait pu donner à cette réunion un caractère politique, principalement en ce qui touche les affaires intérieures de France. Moi-même, ajoutait le baron, j'ai pris la liberté d'émettre l'opinion que le Roi ne devait pas accompagner l'empereur à Cracovie ou ailleurs. Il m'a paru que Sa Majesté ne devait pas avoir l'attitude d'un prince qui aurait semblé faire partie de la suite de l'empereur de Russie. » (M. Armand Lefebvre à M. Baroche, 30 mai 1851.)

fita d'une conversation avec le président du conseil prussien, venu à Varsovie à la suite du roi, pour indiquer la conduite que, d'après lui, les puissances monarchiques devaient observer à l'égard de la France : « Le pouvoir présidentiel, dit-il, est entouré de difficultés; il faut se garder de les compliquer en lui suscitant des embarras extérieurs. Nous devons tous désirer que l'autorité morale de ce gouvernement se fortifie[1]. »

A l'entrevue d'Olmütz, qui suivit immédiatement celle de Varsovie, les affaires de France ne pouvaient être une cause de division entre les deux augustes interlocuteurs, car l'empereur François-Joseph, sous la prudente inspiration du prince Schwarzenberg, était alors aussi favorable que l'empereur Nicolas au prince président; les entretiens, au surplus, portèrent principalement sur l'état de l'Allemagne.

Ayant ainsi échangé ses vues avec les deux souverains voisins, l'empereur Nicolas trouva nécessaire de donner au gouvernement français une preuve d'amitié, en lui faisant officiellement et sans délai connaître la véritable portée des deux entrevues. D'Olmütz même, sur l'ordre de son maître, le comte de Nesselrode envoya donc à Paris, à M. Kisselef, avec charge de la communiquer au ministre des affaires étrangères, une dépêche rendant très exactement compte de ce qui venait de se passer et affirmer que l'Europe « pouvait s'en féliciter[2] ».

1. M. Armand Lefebvre à M. Baroche, 30 mai 1851.

2. Le comte de Nesselrode à M. Kisselef, 18/30 mai 1851. Cette dépêche, dès le retour de l'empereur à Varsovie, le 3 juin, fut transformée en circulaire et envoyée à toutes les missions russes. Le gouvernement prussien crut devoir, à l'exemple du gouvernement russe, donner de son côté à la France des explications rassurantes; le comte de Hatzfeldt remit à M. Baroche une dépêche du baron de Manteuffel où se lisaient les passages suivants : « La réunion de Varsovie n'a donné lieu à aucun acte international; les

Les sentiments de l'empereur Nicolas étaient, par conséquent, bien connus à Paris, et il n'est pas étonnant que, quelques semaines après, au mois de juillet, quand se déroula devant l'Assemblée législative la discussion sur la révision, M. Victor Hugo, adversaire résolu de cette révision, comme, au demeurant, de toute mesure qu'il pensait devoir être avantageuse au prince président, ait reproché à celui-ci et à ses partisans de faire cause commune avec l'empereur de Russie; aux yeux de M. Victor Hugo, qui traitait ce souverain de « tyran et de vampire[1] », c'était un crime grave : « Que dirait le grand Napoléon, s'écria le fougueux poète, si, revenant sur cette terre, il voyait son glorieux et belliqueux empire soutenu par des hommes qui se tournent vers le nord et se collent l'oreille contre terre pour écouter s'ils n'entendent pas venir enfin le canon russe! »

appréciations qui naturellement n'ont point été exclues de l'échange d'idées entre les deux augustes souverains et leurs ministres n'ont pas dépassé les limites de considérations générales sur la situation politique de l'Europe. Quiconque examine cette situation avec impartialité et connaissance de cause ne peut se faire illusion sur les dangers qu'elle renferme, dangers qui inspirent à tous les gouvernements l'obligation solidaire de fortifier les éléments d'ordre et d'autorité, afin de mettre la société à l'abri du bouleversement dont elle est menacée. Sous ce rapport, les hommes d'Etat qui se trouvent actuellement à la tête des affaires en France (il fallait une périphrase pour éviter d'écrire le nom du prince Louis-Napoléon) ont prouvé dans plus d'une occasion qu'ils comprennent la tâche des gouvernements et qu'ils savent s'associer à leurs tendances conservatrices. Ce mérite, apprécié à sa juste valeur par le cabinet du roi, n'a pas manqué de l'être également dans les entretiens politiques de Varsovie. » (Le baron de Manteuffel au comte de Hatzfeldt, 7 juin 1851.)

1. Peuple russe, tremblant et morne tu chemines,
Serf à Saint-Pétersbourg, ou forçat dans les mines.
Le pôle est pour ton maître un cachot vaste et noir.
Russie et Sibérie, ô tsar, tyran, vampire,
Ce sont les deux moitiés de ton funèbre empire;
L'une est l'oppression, l'autre est le désespoir.
(*Châtiments. — Carte d'Europe.*)

Pour que la révision pût avoir lieu, il fallait, d'après les termes mêmes de la Constitution, que le principe en fût admis par l'Assemblée à une majorité des trois quarts des votants. Cette majorité ne put être obtenue; 543 voix étaient nécessaires, 446 seulement se prononcèrent pour la révision.

Ce résultat déplut fort à l'empereur Nicolas; sans doute la Constitution permettait au prince président de tenter une seconde épreuve au bout de trois mois, c'est-à-dire au mois d'octobre, quand l'Assemblée reprendrait ses séances, mais quelle apparence y avait-il que les adversaires de la révision se déjugeraient? L'empereur, en tout cas, ne faisait pas fond sur cette éventualité; il jugeait que la situation tendue où se trouvait la France ne pouvait plus être dénouée sans recours à la force : il fallait, d'après lui, ou que le président chassât l'Assemblée, ou que l'Assemblée chassât le prince. En dehors de ces deux solutions, il ne restait à prévoir que la continuation de cette lutte indécise dont la France souffrait depuis de longs mois, et qui, si elle se prolongeait jusqu'au mois de mai 1852, date de la double élection présidentielle et législative, aboutirait presque infailliblement à un cataclysme social capable de bouleverser toute l'Europe.

Malgré ses inquiétudes, l'empereur eut la discrétion de ne pas questionner le général de Castelbajac sur les événements de France. Aussi bien, qu'aurait répondu celui-ci? Rien assurément qui pût faire envisager l'avenir sous des couleurs moins sombres. Les entretiens du souverain russe et du général, quand, au mois d'août, ils se virent au camp de Krasnoé, portèrent donc exclusivement sur des questions militaires; puis, après la levée du camp, l'empereur, pendant deux mois, n'eut plus l'occasion de revoir le général. Sa Majesté partit en effet de Pétersbourg le 31 août pour inaugurer le nouveau chemin de fer

de Moscou, appelé de son nom encore aujourd'hui *chemin de fer Nicolas*. A Moscou, elle resta jusqu'au 18 septembre, et y célébra, au milieu du plus grand enthousiasme de son armée et de son peuple, le vingt-cinquième anniversaire de son couronnement[1]; de là, elle se rendit en Podolie pour se livrer à une inspection militaire; bref, elle ne fut de retour dans sa capitale qu'au commencement de novembre.

Pendant ce temps, à Pétersbourg, le général de Castelbajac suivait avec anxiété les événements de France; comme l'empereur, il s'attendait à toute heure à recevoir la nouvelle d'un bouleversement général. C'était le moment où l'archevêque de Paris écrivait, dans un mandement rendu célèbre : « La sagesse humaine est à bout; la société tout entière chancelle comme un homme ivre au bord de l'abîme; le vieil ordre social s'affaisse. » Accablé par cette « atmosphère de plomb[2] » qui précède les grands orages, le général laissait languir sa correspondance avec les nombreux ministres que le caprice de l'Assemblée renvoyait les uns après les autres de l'hôtel du boulevard des Capucines[3]; et quand il se décidait à reprendre la plume, le général n'envoyait guère à Paris que l'expression de sombres pressentiments. Le 17 septembre, il manifestait à M. Baroche la

1. Durant son séjour, l'empereur cassa de leurs grades et remit dans les rangs comme simples soldats un général et un colonel, le premier pour concussion, le second pour sévices envers des subordonnés : « Par son amour de la justice, écrivait à ce propos le général de Castelbajac, par sa fermeté contre les abus que malheureusement il est loin de pouvoir tous détruire, l'empereur est adoré du peuple et des soldats. » (Le général de Castelbajac à M. Baroche, 17 septembre 1851.)

2. Ce mot fut alors employé par Lamennais.

3. Au général de la Hitte, qui quitta le ministère pour ne pas signer la destitution du général Changarnier, succédèrent M. Drouyn de Lhuys le 9 janvier, le baron Brenier le 24 janvier, M. Baroche le 10 avril, et enfin le marquis Turgot le 26 octobre.

crainte que « la désorganisation sociale de la France n'y attirât les armées du Nord »; et quinze jours après, il annonçait à ce même ministre qu'en prévision des graves événements qui se préparaient, et inquiet du contre-coup qu'ils pourraient avoir en Russie, le gouvernement impérial renforçait les mesures, déjà pourtant très sévères, prises pour restreindre l'entrée dans l'empire des voyageurs et surtout des idées venant de France.

Au mois de novembre, le général revit l'empereur à une parade qui fut défilée sur la place du Palais-d'Hiver, et au sujet de laquelle il s'est conservé à Pétersbourg une légende orale que nous reproduisons, bien que dans les pièces contemporaines nous n'en ayons pas retrouvé de mention.

C'était une de ces journées désolées comme la fin de l'automne en prodigue à Pétersbourg. Le ciel, enveloppé d'une brume grise, semble condamné à ne plus jamais laisser voir son azur; le sol, imprégné de neige fondante, est transformé en un cloaque fangeux; une humidité pénétrante empoisonne l'air, et l'apparence sordide que revêt toute chose dispose l'homme au désespoir. L'année précédente, ces tristesses de la nature n'avaient pas eu d'effet sur le général de Castelbajac; ayant fait à pied en 1812 la retraite de Moscou, il était aguerri contre le climat de Pétersbourg; mais, durant cette parade de novembre 1851, le brillant militaire, qui d'ordinaire suivait avec tant d'entrain les évolutions des troupes, restait à l'écart, morne et abattu. L'empereur eut vite remarqué ce changement de contenance, et, appelant à lui le général, il lui demanda affectueusement : « A quoi pensez-vous? »

Sous le coup de cette question inattendue, le général reprit ses esprits, et, mettant sa tristesse sur le compte du mauvais temps, il répondit : « Sire, je pensais que l'aïeul de Votre Majesté, Pierre le

Grand, a été bien compatissant pour les étrangers que leurs fonctions devaient dans l'avenir amener à vivre en Russie : pouvant établir sa capitale à Arkhangel, il a daigné ne pas la placer plus au nord que Pétersbourg. »

Enfin, le 11 décembre, la poste apporta à Pétersbourg la nouvelle du dénouement de la crise qui sévissait depuis de si longs mois en France; et le 14, le général de Castelbajac ayant reçu, avec les proclamations du prince Louis, deux dépêches enthousiastes de son chef, le marquis Turgot, s'empressait de les communiquer au chancelier en le priant de les porter officiellement et sans délai à la connaissance de l'empereur. Dans la première de ces dépêches, écrite le 2 décembre même, le marquis Turgot relatait le coup d'État : « Le président de la République devait aux six millions de Français qui l'ont élu, aux puissances européennes qui ont accueilli sa nomination comme une ère nouvelle de tranquillité pour la France, de préserver celle-ci d'une révolution dont l'Europe entière pouvait éprouver le contre-coup. Fort de ses patriotiques intentions, repoussant les dangers qui eussent jeté la France et l'Europe dans des catastrophes sans issue, il convie la nation à choisir, dans sa liberté, une forme de gouvernement forte et durable. Cet appel au suffrage de tous dans un moment aussi solennel pour le pays doit éclairer l'Europe et le monde entier sur la véritable pensée du président de la République et sur le but qu'il ambitionne. Il ne saurait, d'ailleurs, exister d'équivoque à la lecture des proclamations qui ont annoncé à Paris et à la France l'acte par lequel le gouvernement a mis fin à une crise menaçante pour le repos du monde. »

La seconde dépêche, écrite le 5 décembre, c'est-à-dire après la répression des troubles qui, la veille et l'avant-veille, avaient ensanglanté Paris, annon-

çait le retour du calme dans la capitale et la convocation des électeurs aux 20 et 21 décembre pour se prononcer, au suffrage universel et au scrutin secret, sur l'attribution au prince Louis-Napoléon d'une présidence décennale et sur la promulgation d'une nouvelle constitution analogue à celle de l'an VIII, c'est-à-dire à celle du Consulat. Entre autres choses, la dépêche assez longue du marquis Turgot contenait ce passage sur la conduite de l'armée de Paris : « En peu d'heures, les barricades formées dans les quartiers Saint-Denis et Saint-Martin et dans quelques rues latérales aux boulevards, ont été enlevées par la troupe avec une vigueur et une résolution que n'arrêtait aucun obstacle; si elles se relevaient, elles seraient anéanties avec la même énergie. L'armée, orgueilleuse de la mission qu'elle remplit, a montré ce que peut la bravoure consciencieuse et réfléchie de la force publique agissant pour le salut de tous; elle assure le repos de la France. On ne lui refusera pas l'honneur d'avoir bien mérité de l'Europe, sourdement menacée elle-même par la démagogie. »

L'empereur Nicolas, dès qu'il eut pris connaissance des pièces remises par le général de Castelbajac, voulut présenter au prince Louis ses félicitations. A cet effet, il fit rédiger par le comte de Nesselrode une note verbale qu'un courrier spécial porta aussitôt à Paris à M. Kisselef. « L'empereur Nicolas, disait ce document, a très favorablement accueilli la nouvelle des événements du 2 décembre; il considérait l'attente des éventualités de 1852 comme nuisible à la consolidation de la tranquillité dans toute l'Europe. Les proclamations de M. le président de la République à l'armée et à la nation ont confirmé Sa Majesté dans la haute idée qu'elle avait de la loyauté et du courage du prince. Le rétablissement de l'ordre, si vigoureusement défendu à Paris,

les adhésions des départements, font espérer à Saint-Pétersbourg que la France et l'Europe n'ont plus rien à redouter pour 1852. »

M. Kisselef vint lire cette note au marquis Turgot, mais ne lui en laissa pas copie; il avait reçu du comte de Nesselrode l'ordre de ne pas s'en dessaisir. Cette réserve surprit à Paris; car le chancelier, très fier du style français de sa chancellerie, faisait, dès que c'était diplomatiquement possible, remettre au gouvernement de la République le texte des dépêches qu'il adressait à M. Kisselef, même des plus insignifiantes. Pourquoi cette dérogation aux anciennes habitudes, quand surtout les circonstances lui donnaient une signification grave? Le chancelier avait réfléchi; les troubles de Paris, bien qu'il en connût la répression, l'inquiétaient; il apprenait que des protestations s'étaient élevées sur différents points en province; on parlait de désordres, de *jacquerie* même, dans certains départements. Était-on, après tout, assuré du succès définitif du prince Louis? Mieux valait ne pas s'engager par écrit en sa faveur; on serait plus libre pour se retourner d'un autre côté, si le plébiscite ne donnait pas la réponse affirmative demandée par le prince. — D'un autre côté, le coup d'État accompli par le prince Louis-Napoléon ne présageait-il pas à brève échéance le rétablissement de l'empire français? Or l'empereur Nicolas à cette époque ne voulait pas admettre la possibilité même de ce rétablissement; un tel événement serait une offense à la gloire de la Russie; l'empereur Alexandre avait renversé Napoléon Ier; c'était pour Nicolas un point d'honneur que d'empêcher le neveu de ce grand et terrible ennemi de restaurer le trône abattu par les armes russes.

Écrivant le 21 décembre à son confident et ami le ministre de Russie à Vienne, le chancelier lui disait : « Je vous envoie, mon cher baron, un courrier

exprès pour vous mettre, un moment plus tôt[1], au fait de l'attitude que l'empereur a cru devoir adopter vis-à-vis de la France à la suite du coup d'État de Louis Bonaparte, attitude que l'on sera désireux de connaître à Vienne. Elle se trouve définie dans la courte dépêche adressée à M. Kisselef et ostensible pour le président[2]; j'espère qu'il en sera content. Le flatter davantage et lui dire plus n'aurait pas été prudent; dans des circonstances pareilles il ne faut pas se lier les mains, et une attitude un peu expectante est toujours la meilleure. Que le président maintienne la paix au dehors et ne se fasse pas empereur. Aux yeux de notre empereur, ce sont là les conditions *sine qua non* auxquelles il nous sera permis d'entretenir de bonnes relations avec lui. Il y a certainement beaucoup à dire sur la manière dont le coup d'État a été exécuté, et à regretter les actes de violence qui à distance peuvent paraître inutiles. Malheureusement on ne fait pas une omelette sans casser des œufs. Quant à l'urgente nécessité de ce coup de rigueur, elle saute aux yeux de tous les amis de l'ordre en Europe et doit être accueillie par eux avec autant de joie que de reconnaissance. C'est du même coup que Louis Bonaparte a tué les rouges et les doctrinaires constitutionnels. Puissent-ils ne jamais revivre! »

Il va de soi que le rusé chancelier ne révéla pas sa véritable pensée au général de Castelbajac, quand celui-ci vint lui demander le motif de la réserve recommandée à M. Kisselef. Le comte de Nesselrode déclara qu'en agissant ainsi, il avait cru rendre service au prince président[3]; une approbation écrite

1. Expression levantine, affectionnée par M. de Nesselrode et signifiant *aussi vite que possible*.

2. C'est la dépêche reproduite ci-dessus.

3. Tel est le titre que prenait officiellement le prince Louis-Napoléon depuis le coup d'Etat; précédemment ce titre s'était peu à peu introduit dans l'usage, mais n'était pas régulier.

donnée par la Russie aurait vite été connue du public, et les adversaires du prince auraient eu tout lieu de supposer que son coup d'État avait été concerté avec un gouvernement absolutiste ; c'était là un soupçon qu'il importait d'écarter. Pareille défaite dans la bouche du principal ministre de l'empereur Nicolas est curieuse à relever ; aussi bien il est certain que le maître n'en eut pas connaissance, car ses actes, empreints d'une franchise résolue, contrastaient vigoureusement avec la réserve cauteleuse de son chancelier.

Le 21 et le 28 décembre, aux parades de la garde montante, Sa Majesté vit le général de Castelbajac ; et, tout en se déclarant ennemi d'une restauration impériale en France, elle donna « son approbation la plus décidée » au prince Louis-Napoléon et manifesta l'espoir que le vote des 20 et 21 décembre consacrerait d'une manière éclatante le coup de force exécuté par celui-ci. Puis l'empereur fit l'éloge de l'armée, la félicitant d'avoir consommé la dissolution de l'Assemblée et d'avoir réprimé les troubles dans les rues de Paris. « Comme militaire, alla jusqu'à dire l'empereur, je suis personnellement fier de sa conduite[1]. »

Le plébiscite, par une écrasante majorité, ratifia le coup d'État et reconnut le prince Louis-Napoléon comme président de la République française pour une durée de dix années. Le succès immense remporté par le prince était-il le prélude de cette restauration impériale qu'appréhendait, nous le savons, l'empereur Nicolas ? Et si cette restauration se faisait, serait-elle pacifique ? Telles étaient les questions qu'à l'étranger, bien plus encore qu'en France, on se posait avec une certaine anxiété ; l'alarme et le mécontentement étaient vifs en Belgique, en Alle-

1. Le général de Castelbajac au marquis Turgot, 1er janvier 1852.

magne, surtout en Angleterre, où Lord Palmerston, pour avoir dit à l'ambassadeur de France qu'il approuvait pleinement le coup d'État, fut obligé de quitter le Foreign Office[1]. En présence de l'émotion qui se manifestait ainsi chez les puissances voisines, le ministre des affaires étrangères, d'accord avec le prince président, trouva nécessaire d'adresser aux représentants français à l'étranger une circulaire les invitant à donner sur les intentions pacifiques du prince les assurances les plus tranquillisantes. « Quelques esprits peu éclairés, disait le ministre, ont supposé, en voyant la vigueur du coup porté à l'anarchie et le déploiement soudain des forces que la France contient dans son sein, que le gouvernement français subirait des entraînements irrésistibles; vous pouvez donner l'assurance que, maître de la situation, le président conservera au dehors comme au dedans une politique à laquelle la modération n'ôtera rien de son autorité et de sa puissance. Rétablir le calme dans les esprits en rectifiant les vices d'institutions condamnées par l'opinion générale, encourager une prospérité favorable à nos relations internationales, fortifier enfin le pays en augmentant ses ressources, telles sont les intentions du président et des ministres qu'il a appelés à prendre part à ses conseils[2]. »

Cette circulaire fut, comme de raison, communiquée au gouvernement russe; mais chez celui-ci la première impression, contrairement à celle qu'avaient ressentie la plupart des autres gouvernements d'Europe, n'avait pas été la crainte d'empiétements de la France sur les pays voisins, et l'empereur avait si peu pensé que du coup d'État pourrait résulter une guerre en Belgique ou sur le Rhin, qu'il

1. Le 23 décembre, le premier ministre Lord John Russell avertit officiellement le comte Walewski, ambassadeur de France, du renvoi de Lord Palmerston.

2. Circulaire du ministre Turgot, 24 décembre 1851.

ordonnait une réduction de l'armée russe, maintenue sur le pied de guerre depuis le printemps de 1848. « Devant tous les mouvements politiques survenus en France depuis la paix générale, faisait remarquer avec une certaine satisfaction le général de Castelbajac, la Russie, par des augmentations ou des concentrations de troupes, avait toujours commencé par se mettre en garde contre les éventualités que ces changements politiques pourraient amener; dans cette dernière circonstance, rien de pareil n'a eu lieu (même dans plusieurs régiments de cavalerie de la garnison de Pétersbourg les réservistes venaient d'être licenciés), et rien, à mes yeux, ne prouve mieux la confiance de l'empereur Nicolas dans l'acte énergique et conservateur de la paix européenne accompli par le prince président[1]. »

L'attitude de l'empereur Nicolas en face du coup d'État était d'autant plus frappante que ses sentiments d'orthodoxe fervent venaient à la longue de le mettre en opposition déclarée avec la France dans la question des lieux saints, devenue brûlante; il avait même été amené à intervenir personnellement dans celle-ci.

Tant que le général Aupick était resté à la tête de la Légation de France à Constantinople, la discussion engagée sur les lieux saints entre la France et la Turquie avait été languissante. Les deux parties étaient bien d'accord pour procéder à la vérification des titres possédés par les religieux latins sur les lieux saints; mais, tandis que la Légation de France voulait que cet examen portât sur l'état de choses

1. Le général de Castelbajac au marquis Turgot, 1er janvier 1851. — Le 15 février, le général revenait sur ce même sujet : « Je vous ai entretenu, monsieur le ministre, de la réduction opérée dans le chiffre de l'armée russe; je dois ajouter que cette réduction a été plus considérable que je ne l'avais annoncé; c'est une assurance nouvelle de la croyance de l'empereur au maintien de la paix européenne. »

existant en 1740 au moment de la concession de la grande capitulation, la Sublime Porte, endoctrinée apparemment par le ministre de Russie, M. Titof, soutenait que, « comme tous les chrétiens des diverses croyances ont part aux saints lieux chrétiens et sont en possession de plusieurs anciens firmans et titres » à leur sujet, il était nécessaire, pour pouvoir se prononcer en toute équité, de « voir et méditer profondément les firmans et autres pièces authentiques et valables » délivrés par l'autorité ottomane aux autres communions chrétiennes, soit avant, soit après la capitulation de 1740[1].

Tel était l'état de la discussion quand, le 5 mai, arriva à Constantinople le marquis de La Valette, nommé ministre de France en remplacement du général Aupick. Ambitieux et ardent, le marquis de La Valette connaissait l'intérêt politique qui avait décidé le président à faire valoir les revendications des Latins; il donna donc, dès son arrivée, à la négociation languissante une vigoureuse impulsion. Pourtant, étant passé par Rome lorsqu'il se rendait à Constantinople, il avait pu constater, par ses entretiens avec de hauts prélats de la cour pontificale, que le Saint-Siège attachait moins d'importance que ne le pensait le prince au succès des revendications des Pères de terre sainte[2]; et, d'autre part, les instruc-

1. Note de la Sublime Porte au ministre de France, 22 décembre 1850.

2. Dans une lettre adressée de Rome le 21 avril au ministre des affaires étrangères, le marquis de La Valette, rapportait la déclaration suivante que venait de lui faire, au sujet des lieux saints, le cardinal Antonelli, secrétaire d'Etat : « Les concessions que vous obtiendrez, quelles qu'elles soient, seront accueillies par nous avec satisfaction et reconnaissance, parce que d'avance nous savons que les circonstances et les intérêts généraux ne vous auront pas permis d'en obtenir de plus larges. » — Deux jours plus tard, après l'audience de congé que lui avait donnée le pape Pie IX, le marquis de La Valette écrivait : « Le différend qui s'est élevé entre le saint-siège et les Arméniens catholiques pour la nomination du primat et des évêques, question qui me paraissait d'un ordre secondaire,

tions qui avaient été remises au marquis avant son départ de Paris lui prescrivaient la modération, lui recommandaient surtout d'éviter tout ce qui pourrait donner à la Russie un motif de ressentiment contre la Turquie : « Par intérêt d'influence, par point d'honneur, disaient ces instructions, la Russie soutient les usurpations des Grecs, et l'on sait combien la Porte craint et a raison de craindre de la mécontenter. » Par conséquent, « la franchise, la loyauté, nous feraient un devoir, si la Porte se montrait disposée à entrer en lutte contre sa redoutable voisine, de ne pas encourager une témérité qui pourrait devenir pour elle le principe d'une catastrophe dont nous aurions peu de moyens de la préserver, ne fût-ce qu'à raison de notre situation topographique ». Après de telles prémisses, la conclusion devait naturellement ramener à des dimensions très modestes la revendication qu'avait présentée le général Aupick et que le marquis de La Valette était maintenant appelé à poursuivre : « C'est une affaire très difficile, très délicate, et que cependant il n'est pas possible d'abandonner, à moins de renoncer à cette prérogative de protection des couvents latins dans l'Orient que nous assurent les anciens traités et que certains gouvernements nous envient d'autant plus qu'en fait elle est interprétée comme le protectorat du catholicisme[1]. Sans doute, nous n'obtiendrons pas tout ce que nous demandons, tout ce que le droit strict nous adjugerait peut-être, mais nous pourrons en obtenir une partie; et, en tout cas, nos démarches doivent avoir pour objet d'arrêter le cours de ces usurpations, qui à la longue eussent dépouillé complètement les couvents latins. »

Négligeant la pensée de conciliation et de tempo-

domine, au contraire, à ma grande surprise, la question des lieux saints elle-même, dans l'esprit de la cour de Rome. »

1. Allusion à l'Autriche.

risation qui avait inspiré ces instructions, M. de La Valette s'empressa de faire passer la question des lieux saints de la région des discussions spéculatives dans celle des réalisations pratiques. A cet effet, il exigea, sans plus parler de la capitulation de 1740, qu'il fût procédé sans retard à l'examen, qui avait jusqu'alors été constamment ajourné, des titres possédés par les deux parties rivales; il fit confier cet examen à une commission mixte dans laquelle, en vue de paralyser toute accusation de collusion, il fit nommer le logothète du patriarcat orthodoxe de Constantinople, séide avéré de la légation de Russie; enfin, comme, malgré toutes les intrigues mises en œuvre, les résultats définitifs de l'examen s'annonçaient comme devant être plutôt favorables aux Latins, il proposa à la Porte de terminer d'un coup toute la contestation au moyen de la transaction suivante : possession en commun par les Latins et les Grecs des dix sanctuaires contestés.

M. de La Valette se flattait de l'espoir que cette transaction serait facilement acceptée par la Porte; il n'avait pas compté avec le zèle religieux de son collègue russe; celui-ci ne voulait admettre l'idée non seulement d'aucune restitution à faire aux Latins, mais même d'une participation à leur accorder; aussi, après avoir inutilement lutté à Constantinople contre les efforts de M. de La Valette, recourut-il en Russie à un moyen extrême; il provoqua une démarche directe de l'empereur Nicolas auprès du sultan.

Dans le courant d'octobre 1851, un aide de camp de l'empereur arriva à Constantinople avec la mission officielle de remettre au sultan une lettre de cérémonie répondant aux félicitations que ce dernier avait adressées à l'empereur pour le vingt-cinquième anniversaire de son couronnement; mais à cette lettre en était jointe une autre, tout entière écrite de la main de l'empereur, et dans laquelle il demandait

instamment au sultan que rien ne fût changé à l'état de choses existant alors dans les sanctuaires chrétiens de Jérusalem et de Bethléem. Cette lettre, dont le texte ne fut pas divulgué, contenait, d'après les personnages turcs qui purent la voir, à la fois « une prière et une menace »; et elle accusait, en outre, les ministres ottomans qui avaient traité avec M. de La Valette de s'être montrés trop déférents à des désirs injustifiés de la France[1].

L'effet de la lettre impériale sur le gouvernement ottoman fut instantané; non seulement la transaction proposée par M. de La Valette fut rejetée, mais même les séances de la commission chargée d'examiner les titres de possession des Latins et des Grecs sur les lieux saints furent indéfiniment ajournées.

M. de La Valette, en présence de ce revirement, s'emporta, et, oubliant ses instructions, il se répandit en reproches auprès du grand vizir, du ministre des affaires étrangères, du premier secrétaire du sultan, et attaqua ouvertement la Russie : « Nous étions disposés, disait-il, par esprit de paix, de conciliation et de bienveillance pour la Turquie, à partager avec nos adversaires la possession des dix

1. M. de La Valette à M. Baroche, 25 octobre 1851 : « Il résulte d'informations que je tiens du grand vizir lui-même que la lettre de l'empereur Nicolas est conçue dans des termes pleins d'affection et de bienveillance; mais si j'en crois des renseignements puisés à d'autres sources et que Sir Stratford Canning a confirmés dans une visite qu'il m'a faite aujourd'hui même, les sollicitations de l'empereur Nicolas trahiraient à dessein l'intention de ne souffrir aucune résolution qui porterait atteinte à sa religion; en d'autres termes, sa lettre contiendrait à la fois une prière et une menace. » Un mémoire ottoman attribué au grand vizir Fuad Pacha et publié par le baron de Testa (*Recueil des traités de la Porte ottomane*) donne l'analyse suivante de la lettre de l'empereur : « La lettre autographe du czar contenait des représentations en faveur de la conservation intégrale des privilèges religieux des Grecs à Jérusalem; elle accusait vis-à-vis de leur souverain les ministres ottomans auxquels elle faisait un crime d'avoir reconnu un ancien traité dont l'interprétation pouvait amener le changement du *statu quo*. »

sanctuaires qui nous appartenaient exclusivement en vertu d'un traité; une puissance étrangère sans titre, sans traité, intervient, s'y oppose, et la Porte, oubliant les règles les plus élémentaires du droit public, cède à ses sollicitations ou à ses menaces et refuse d'exécuter les obligations que lui impose une convention dont elle ne peut cependant contester les termes ni l'esprit. L'opinion publique ne s'y méprendra pas; il sera certain pour tout le monde qu'un puissant voisin est désormais l'arbitre des volontés de la Porte, et que ce n'est plus à Constantinople, mais à Pétersbourg, qu'il faudra demander l'exécution des traités conclus avec la Turquie. » Puis le fougueux diplomate cherchait à persuader la Porte qu'elle aurait tort de se préoccuper du langage et des démarches de la Russie; celle-ci, dans l'état où se trouvait alors l'Europe, ne voudrait pas créer de graves complications en Orient; d'autre part, en cédant à l'empereur Nicolas, la Turquie élèverait plus haut que jamais dans l'esprit des populations grecques l'influence et l'autorité de celui-ci, et il pourrait à l'avenir compter avec raison sur leur dévouement; il était donc sage et politique pour la Turquie d'affirmer, en résistant, sa volonté, son bon droit et son indépendance[1].

M. Titof n'était pas homme à rester en arrière sur son collègue français; à peine informé des vigoureuses sorties de celui-ci, il déclara à la Porte que l'empereur Nicolas retirerait de Constantinople toute sa légation, s'il était fait au ministre de France une proposition quelconque pouvant avoir pour conséquence une modification de la situation présente des diverses communions chrétiennes en Palestine.

Là-dessus, M. de La Valette réclama à Paris, sans la préciser, du reste, « une manifestation énergique et

1. Le marquis de La Valette à M. Baroche, 25 octobre 1851.

propre à témoigner hautement de la volonté du gouvernement de la République d'assurer l'autorité des traités[1] ». — « Nous ne saurions nous le dissimuler, écrivait-il au ministre des affaires étrangères, notre position, notre influence, notre dignité, recevraient, si nous devions subir en silence les exigences qu'on nous oppose, une atteinte tellement grave qu'il serait difficile pour la France de reconquérir la place qui lui appartient en Orient. Notre protectorat, que nous exerçons depuis plusieurs siècles, que nous avons imposé à la Turquie et à la chrétienté, qu'on nous envie parce qu'il nous plaçait très haut dans l'esprit des populations chrétiennes, deviendrait désormais illusoire; le saint-siège ainsi que les autres gouvernements catholiques nous accusaient jusqu'à présent de mauvais vouloir, ils pourraient à l'avenir, et malheureusement avec raison, nous accuser de faiblesse et d'impuissance. »

Portée à ce degré de violence[2], la lutte engagée entre les représentants français et russe à Constantinople aurait vite amené leurs deux pays à un conflit déclaré, si à Paris, en raison de la situation intérieure de la France, il n'avait pas régné alors une humeur très pacifique. Le 18 novembre, le nouveau ministre, le marquis Turgot, tout en invitant M. de La Valette à ne pas abandonner la question afin de ne pas se donner l'air d'avoir éprouvé une défaite, lui prescrivait en somme de battre doucement en retraite : « Quel que puisse être le résultat définitif de nos démarches, écrivait le marquis Turgot, je ne pense pas que nous ayons lieu de les regretter.

1. Le marquis de La Valette à M. Baroche, 4 novembre 1851. A cette date M. Baroche n'était plus ministre des affaires étrangères; il avait été remplacé le 26 octobre par le marquis Turgot.

2. D'après l'ambassade d'Angleterre (le colonel Rose à Lord Malmesbury, 20 novembre 1852), le marquis de La Valette aurait alors menacé le gouvernement ottoman du blocus des Dardanelles par une flotte française.

Elles auront eu, au moins, pour effet de constater notre bon droit, auquel on n'est pas parvenu à opposer l'apparence d'un argument, d'interrompre la prescription par quelque chose de plus qu'une protestation, de rendre plus difficiles, sinon impossibles, de nouveaux et prochains empiétements des Grecs. Je n'entends nullement, d'ailleurs, que vous deviez dès à présent abandonner la négociation. Tout au contraire, je vous invite à la poursuivre aussi longtemps qu'il sera possible de le faire sans compromettre la dignité de la France; et s'il vient un moment où vous croirez nécessaire de cesser vos instances, vous devrez déclarer très nettement à la Porte que nous ne renonçons aucunement à notre droit, que nous nous réservons de le réclamer en temps et lieu, et que, tant qu'il n'aura pas été satisfait à nos réclamations, le gouvernement de la République se considérera comme ayant contre elle un sérieux grief[1]. »

La manière dont étaient accueillis à Paris les emportements de M. de La Valette fut vite connue de la légation de Russie dans cette ville, par conséquent de l'empereur Nicolas[2]; il fut sans doute flatté de l'effet qu'avait produit à Paris son intervention à Constantinople, et c'est ainsi que peut s'expliquer l'attitude presque amicale que, dans le début de l'année 1852, malgré les bruits persistants qui annonçaient comme très prochain le rétablissement de l'Empire en France, il témoigna au prince président. S'il avait pu entrevoir que, par l'action de la France, un recul quelconque de l'Église grecque dût se produire en

1. Le 28 novembre, une seconde dépêche du marquis Turgot accentuait la recommandation faite à M. de La Valette de baisser le ton de son langage.

2. Le marquis de La Valette au marquis Turgot, 24 décembre 1851 : « Je savais que la Porte avait été rassurée sur les intentions du gouvernement de la République par la correspondance du prince Callimachi (ministre de Turquie à Paris) et par celle de M. de Kisselef avec M. de Titof. »

Palestine, après surtout qu'il avait élevé la voix en faveur de celle-ci, lui qui ne supportait pas qu'en Russie le clocher d'une église dissidente pût s'élever plus haut que les coupoles généralement assez basses des églises russes, il n'aurait eu pour le prince président que rigueur et animosité.

CHAPITRE VIII

BRUITS DE RESTAURATION IMPÉRIALE EN FRANCE
DÉSAPPROBATION DE L'EMPEREUR NICOLAS

La constitution que le prince président, à la suite du plébiscite des 20 et 21 décembre, promulgua le 14 janvier 1852, affirmait bien le maintien en France de la forme républicaine, le président étant nommé pour une durée de dix ans par le suffrage universel[1]. Mais en même temps le mouvement impérialiste qui depuis trois ans se manifestait en France avec plus ou moins d'élan, selon les circonstances, prenait une vigueur qui devait encourager le prince Louis-Napoléon à brusquer la réalisation de son rêve de jeunesse : *Être empereur!* et plusieurs décrets qui furent promulgués pendant les mois de décembre et janvier et certains actes du président parurent accuser chez ce dernier l'intention de transformer sans plus de retard la présidence décennale en un empire héréditaire; ainsi un *Te Deum* solennel, suivi du chant *Domine salvum fac Napoleonem,* fut célébré, comme pour un souverain, le 1er janvier à Notre-Dame de Paris, les aigles impériales furent rétablies sur les drapeaux et sur les croix de la Légion d'honneur, l'effigie du prince président remplaçait sur les monnaies la tête de la République, enfin le prince transporta de l'Élysée au Palais des Tuileries son installation.

1. Art. II. — Le gouvernement de la République française est confié pour dix ans au prince Louis-Napoléon Bonaparte, président actuel de la République.

Avant même que ces faits se fussent produits, le ministre d'Autriche à Paris avait écrit à son gouvernement que la prochaine proclamation de l'empire n'était pas douteuse; et le prince Schwarzenberg, qui, nous l'avons déjà dit, était, par raison de prudence politique, décidé à faire tout ce qui serait possible pour plaire au prince Louis-Napoléon, fit savoir aussitôt à toute l'Europe, au moyen d'une circulaire adressée aux agents autrichiens à l'étranger, que si le prince président venait à se proclamer empereur, il serait immédiatement reconnu en cette qualité par l'empereur François-Joseph, et que même le gouvernement autrichien ne lui contesterait pas la faculté de choisir son successeur; l'Autriche ne prendrait une attitude opposante que si le prince Louis inaugurait une politique belliqueuse et envahissante; or rien, ajoutait le prince Schwarzenberg, ne permettait de supposer que cette éventualité fût à redouter[1].

Cette démonstration bruyante du premier ministre autrichien en faveur du mouvement impérialiste en France causa à Pétersbourg une fort désagréable impression[2]; l'empereur Nicolas ne s'attendait pas, en effet, à voir la puissance qu'il considérait comme son alliée la plus intime et la plus attachée aux principes de la Sainte-Alliance, faire aussi facilement bon marché des traités de 1815 qui, d'après lui, avaient pour toujours aboli l'empire en France[3]. « Heureusement, écrivait le chancelier de Nesselrode à son confident ordinaire le baron de Meyendorf, ministre

1. Circulaire du prince de Schwarzenberg du 29 décembre 1851.
2. Le comte de Nesselrode au baron de Meyendorf, 7 janvier 1852 : « La manière dont le prince Schwarzenberg envisage la reconnaissance du titre impérial que Louis-Napoléon paraît être tenté de se donner, n'a pas satisfait l'empereur. »
3. La déclaration du congrès de Vienne en date du 13 mars 1815 n'était pas aussi péremptoire; elle disait : « Les puissances déclarent que Napoléon Buonaparte s'est placé hors des relations civiles et sociales, et que, comme ennemi et perturbateur du repos du monde, il s'est livré à la vindicte publique. »

de Russie à Vienne, il n'y a pas *periculum in mora*, comme semble le croire le prince Schwarzenberg sur la foi des rapports de Hübner; il ne faut pas attacher de valeur aux opinions et aux prophéties de ce diplomate, très spirituel à la vérité, mais en même temps fort léger. Kisselef me donne des notions plutôt rassurantes sur la question du titre impérial à prendre par Louis-Napoléon; il ne pense pas que pour le moment la situation où celui-ci se trouve et l'état de l'opinion publique en France lui permettent de se laisser aller à une détermination aussi extravagante pour un homme sans postérité, qui dès lors ne saurait devenir la souche d'une nouvelle dynastie[1]. »

Cette confiance qu'exprimait ainsi M. de Nesselrode fut ébranlée par les manifestations de souveraineté auxquelles se livrait coup sur coup le prince président, et par les propos « peu édifiants » qu'il tint sur ces entrefaites à M. Kisselef, propos « qui prouvaient malheureusement que les idées impérialistes lui trottaient furieusement par la tête[2]. »

En même temps, le ministre français de la guerre ayant, dans une circulaire, qualifié de *provisoire* la délimitation donnée à la circonscription militaire dont Strasbourg était le chef-lieu, cette expression fut interprétée en Allemagne comme indiquant des visées d'agrandissement de la France aux dépens des provinces rhénanes, et les inquiétudes suscitées à Berlin se propagèrent jusqu'à Pétersbourg.

L'empereur Nicolas prit beaucoup moins au tragique que ses ministres ces diverses nouvelles; ce-

1. Le comte de Nesselrode au baron de Meyendorf, 7 janvier 1852. Le 16 janvier, le comte de Nesselrode, revenant sur le même sujet, écrivait au baron de Meyendorf : « Les informations que nous avons eues jusqu'à présent nous font plutôt croire que, malgré les aigles et les Tuileries, le président ne songe pas, pour le moment du moins, à un changement de titre. »

2. Le comte de Nesselrode au baron de Meyendorf, 19 janvier 1852.

pendant il jugea bon de s'en expliquer avec le général de Castelbajac et invita celui-ci à venir en causer avec lui le 19 janvier au Palais d'Hiver[1]. Là, dans une conversation assez longue, l'empereur commença par renouveler l'approbation qu'il avait déjà donnée au coup d'État, puis, passant en revue les nouvelles venues depuis lors de Paris, il ne dissimula pas qu'elles lui semblaient indiquer le parti pris de restaurer l'empire; et il déclara, tout en gardant le ton de la bienveillance, qu'il était tout à fait hostile à cette restauration, car celle-ci serait une menace à la paix générale; il priait donc le général d'engager son gouvernement à renoncer, au cas où il l'aurait vraiment formé, à un projet aussi gros de conséquences graves[2]. Le compte rendu de cette conversation fut aussitôt envoyé par M. de Nesselrode à Paris à M. Nicolas Kisselef, mais le chancelier, forçant les expressions de l'empereur, ne se bornait pas à donner un conseil bienveillant; il qualifiait d'*usurpation coupable* la restauration impériale qui pourrait se produire en France et chargeait M. Kisselef de faire remarquer au gouvernement français que cette *usurpation coupable* compromet-

1. Le général de Castelbajac au marquis Turgot, 29 janvier 1852. « Je n'ai pas vu la lettre de M. de Kisselef qui a motivé probablement l'entrevue que j'ai eue avec l'empereur, ni la dépêche qui lui a été adressée immédiatement après; mais j'ai tout lieu de croire qu'elle attribuait, comme quelques salons de Paris, le bruit de la déclaration prochaine de l'empire substitué à la République, aux interprétations malveillantes et passionnées des décrets rendus au sujet du rétablissement de l'aigle sur les drapeaux, de l'habitation du prince président aux Tuileries, de son effigie sur les monnaies, et plus particulièrement de l'expression du ministre de la guerre sur la délimitation *provisoire* de la division militaire dont Strasbourg est le chef-lieu. »

2. Le comte de Nesselrode au baron de Meyendorf, 21 janvier 1852 : « L'empereur a eu avant-hier une longue conversation avec Castelbajac et s'est expliqué très nettement envers lui... Comme le président n'avait pas pris irrévocablement son parti à la date des dernières dépêches de Kisselef et qu'il a montré de l'hésitation, il est probable que nos remontrances arriveront encore à temps.

trait d'une part les belles destinées ouvertes au prince président, et d'autre part la paix générale de l'Europe[1].

Le 21 janvier, l'empereur revit le général de Castelbajac, qui avait sollicité une audience solennelle pour notifier à Sa Majesté le résultat du plébiscite des 20 et 21 décembre. On se souvient qu'en décembre 1848, lors de la première élection du prince, aucune notification officielle n'en fut faite au gouvernement russe, et que celui-ci argua de cette omission pour témoigner pendant quelque temps un certain mauvais vouloir au gouvernement français. Cette fois, la même faute ne fut plus commise. Le prince président écrivit une lettre autographe pour annoncer à l'empereur que le peuple français venait de lui confier pour dix ans le gouvernement de la République, et la lettre se terminait en exprimant le vœu qu' « à ce moment où l'union et le bon accord des princes chargés de présider à la destinée des peuples étaient si nécessaires au repos du monde », les relations de bonne intelligence existant entre la France et la Russie se resserrassent de plus en plus.

L'empereur chargea le général de Castelbajac de remercier chaleureusement le prince président de sa notification; puis, quand l'audience officielle fut terminée, il retint le général et, dans une longue conversation sans témoins, il lui parla de nouveau des événements récemment survenus en France et dont

1. M. Thouvenel, directeur politique, au général de Castelbajac, 15 février 1852 : « M. de Nesselrode, après une complète apologie de l'acte du 2 décembre, passe en revue avec une minutieuse complaisance tous les faits qui l'ont suivi, et déclare qu'il y voit autant de symptômes d'un parti pris de revenir à l'empire. Il invite donc le ministre de Russie à Paris à faire savoir que l'empereur Nicolas et le cabinet de Pétersbourg appréhendent que des entraînements irrésistibles ne conduisent le prince à imiter son oncle jusqu'au bout, et qu'une *usurpation coupable* ne vienne compromettre d'une part de belles destinées et, de l'autre, la paix générale. »

les pays étrangers s'étaient émus. Sans doute l'empereur avait été agréablement frappé des termes de la lettre du prince Louis-Napoléon, d'après lesquels la France continuait à être en république, car il se montra, disait le général de Castelbajac, « parfaitement libre des appréhensions qu'on lui avait inspirées quelques jours avant, en quelque sorte malgré sa propre opinion ». Rapportant dans une lettre particulière à son ministre le marquis Turgot le langage de l'empereur, le général écrivait : « Il m'a parlé de nouveau des décrets sur le rétablissement de l'aigle, de l'habitation des Tuileries, de la phrase du ministre de la guerre sur la division militaire de l'Alsace et de l'effigie du prince président sur la monnaie. Il trouve les deux premières mesures parfaitement naturelles, surtout la première, et s'il n'approuve pas aussi complètement la seconde, » — nous reproduisons textuellement, si étrange qu'elle paraisse, la raison mentionnée par le général, — « c'est uniquement dans l'intérêt pécuniaire et dans celui de la sûreté personnelle du prince président, dont plus que personne, m'a-t-il assuré, il désire la conservation. Il a compris parfaitement que la phrase du ministre de la guerre ne pouvait pas avoir la signification que la malveillance ou la crainte lui avait donnée. »

« La seule mesure que je me permette de blâmer, m'a dit l'empereur, c'est celle de l'effigie du président sur la monnaie, mais sans y voir un symptôme politique qui puisse alarmer l'Europe. Le tyran du Nord, a ajouté en riant Sa Majesté Impériale, ne dit pas, comme Louis XIV : *L'État, c'est moi;* loin de se considérer, suivant l'expression vulgaire, comme le maître de ses sujets et le propriétaire de son empire, il se regarde comme le premier sujet et la première propriété de l'État; la monnaie est à l'État et non à lui, et c'est d'après ces principes qu'il n'a jamais

voulu céder aux demandes qu'on lui a souvent faites d'y placer son effigie[1]. »

Quand il s'exprimait ainsi, l'empereur Nicolas ne connaissait pas encore le changement ministériel qui s'était, peu de jours auparavant, opéré en France. Par deux décrets rendus le 22 janvier, le prince président avait, d'une part, réuni au domaine de l'Etat français les biens qu'en 1830, à la veille d'accepter la couronne, le duc d'Orléans avait, par une donation, transférés à ses enfants, et il avait, d'autre part, astreint les membres de la famille d'Orléans à vendre dans le délai d'un an les biens qu'ils possédaient en France, provenant d'une autre origine que la donation du 7 août 1830. Ne voulant porter à aucun degré la responsabilité de ces décrets, quatre ministres donnèrent leur démission, entre autres le comte de Morny, ministre de l'intérieur, et celui-ci fut remplacé par M. de Persigny. Or, en Russie, M. de Persigny était considéré, avec raison d'ailleurs, comme poussant le prince président à se déclarer empereur, tandis que M. de Morny passait pour le retenir[2]. Le changement ne pouvait donc être agréable à l'empereur Nicolas, d'autant plus qu'au même moment une circulaire très fière, adressée par le marquis Turgot aux agents diplomatiques de la France à l'étranger, permettait d'induire de ses termes que le titre actuel du prince président pourrait bien, sous peu

1. Le général de Castelbajac au marquis Turgot, 29 janvier 1852.

2. Le comte de Nesselrode au baron de Meyendorf, 19 janvier 1852 : « Le président est poussé (dans ses idées impérialistes) par Persigny et retenu par Morny : nous verrons qui l'emportera. » — Une lettre d'un secrétaire de la légation de Russie à Paris, M. Balabine, insérée dans le recueil des *Lettres et Papiers du chancelier comte de Nesselrode,* donne à la date du 7 janvier 1852 les indications suivantes : « La majorité des généraux, le militaire en général, poussent à l'empire; le président s'y laisse doucement pousser. Morny, Fould, Baroche et le peu de gens politiques restés debout sur les débris des anciens partis enrayent le mouvement. Persigny souffle et attise le feu. »

de temps, être échangé contre un autre. « Le prince président, disait le ministre des affaires étrangères, justement fier de *son origine* et de la confiance éclatante que la France, à deux reprises, a placée dans sa personne, exerce, *quel que soit son titre,* tous les droits souverains... Le gouvernement que vous servez, monsieur, est le seul gouvernement légitime de la France, et vous ne devez tolérer de la part de personne l'oubli de la considération qu'il mérite et dont vos fonctions vous font une loi d'être le gardien attentif et fidèle[1]. »

Dans ces conditions, le gouvernement russe avait lieu de penser que, malgré les déclarations officielles du général de Castelbajac, il pouvait au premier jour se trouver en face d'une proclamation de l'empire en France. Comment conjurer cette éventualité déplaisante ? Le meilleur moyen était, d'après le gouvernement russe, que les principales puissances d'Europe agissent d'un commun accord sur l'esprit encore irrésolu du prince président, en lui faisant des remontrances et en le menaçant de leur ressentiment pour le cas où il passerait outre à celles-ci. « Si Louis-Napoléon entend sonner la même cloche de tous les côtés, disait le chancelier de Nesselrode, il finira peut-être par comprendre que la présidence avec la paix vaut mieux que l'empire avec la guerre[2]. » Pour ces démarches on comptait bien, à Pétersbourg, avoir le concours de l'Angleterre, où le cabinet libéral, dégagé de Lord Palmerston, ne renfermait plus d'homme politique favorable au rétablissement de l'empire[3]; on espé-

1. Circulaire du 15 janvier 1852.

2. Le comte de Nesselrode au baron de Meyendorf, 7 février 1852.

3. *Ibid.* : « Le ministère anglais, qui craint la guerre par-dessus tout, tiendra à Louis-Napoléon, je n'en doute pas, le même langage que nous, et usera comme nous de tous ses moyens pour le détourner des velléités belliqueuses qu'encouragent ses entours. »

rait même entraîner le prince Schwarzenberg, « dont l'enthousiasme pour le président s'était, disait-on, un peu refroidi ».

On se souvient qu'à la suite de la première entrevue qu'avait eue l'empereur avec le général de Castelbajac au sujet des symptômes d'une prochaine restauration impériale en France, le chancelier de Nesselrode avait envoyé à M. Nicolas Kisselef, pour en donner lecture au gouvernement français, une dépêche où il qualifiait d'*usurpation coupable* la prise éventuelle par le prince président de la couronne impériale, et prévoyait, en termes à peine voilés, comme conséquence de cette usurpation, le déchaînement de la guerre. M. Kisselef, si animé qu'il fût alors contre le prince, recula devant la gravité de la communication officielle d'une dépêche contenant à l'adresse de ce dernier des appréciations aussi offensantes; il voulut tout d'abord en donner connaissance à titre privé au directeur politique, M. Thouvenel, réputé pour être bien disposé pour la Russie, et, selon l'accueil que ferait celui-ci à la communication, il réglerait la démarche officielle dont il avait à s'acquitter auprès du marquis Turgot. Comme il fallait s'y attendre, M. Thouvenel se récria vivement contre les expressions employées par M. de Nesselrode. « Considérez-vous comme une usurpation coupable, demanda-t-il à M. Kisselef, la déférence que montrerait le prince au vœu de la nation exprimé dans des formes légales? — Ne parlez pas de cela à M. Turgot, répondit avec embarras M. Kisselef; je voulais seulement savoir si le général de Castelbajac lui avait écrit au sujet de ce que lui a dit l'empereur. » Reprenant alors la conversation sur un ton amical, M. Thouvenel fit observer à M. Kisselef que la dépêche qu'il venait de lire avait sans doute été expédiée de Pétersbourg avant que l'on y connût le texte de la nouvelle constitu-

tion française et les termes de la lettre par laquelle le prince Louis-Napoléon avait notifié à l'empereur son élection à la présidence décennale. « Il eût été assurément aussi imprudent qu'inutile, continua M. Thouvenel, de rappeler ainsi deux fois, dans des documents officiels, la durée temporaire des fonctions présidentielles, si l'on avait eu l'intention d'en modifier tout de suite le caractère. »

Édifié par la façon dont le directeur politique avait accueilli sa communication, M. Kisselef, quand il vint, quelques jours plus tard, accomplir sa démarche officielle auprès du marquis Turgot, se garda bien de relire à celui-ci la dépêche de M. de Nesselrode; il se borna à demander quelle signification il convenait d'attribuer aux divers petits faits qui avaient été signalés à Pétersbourg (évidemment par lui-même) comme des avant-coureurs d'une restauration impériale. Le marquis Turgot, qui, dans l'attente de cette démarche, avait dû prendre les ordres du prince président, répondit que les faits allégués n'avaient pas un pareil sens, et que des actes beaucoup plus importants, comme la lettre de notification du président aux chefs d'États et la promulgation de la nouvelle constitution française, étaient de nature à dissiper toutes les craintes. « Il ne faut pas, ajouta le marquis Turgot, non sans une pointe de raillerie à l'adresse de M. Kisselef, visiteur assidu des salons hostiles au prince président, il ne faut pas nous juger sur des bruits de salon, sur des anecdotes, sur de vagues imputations. A ce compte-là nous pourrions aussi vous demander bien des choses, au sujet de l'Orient, par exemple, où l'opinion vulgaire vous prête beaucoup de desseins. Ce que je puis vous affirmer, c'est qu'il n'est pas question d'empire en France, c'est que le 2 décembre il eût été facile de le faire proclamer. Le pays voudra-t-il un jour de cette forme de gouvernement? Je n'en sais rien, et je

n'ai pas plus d'envie d'engager l'avenir à cet égard que je n'ai mission pour le faire en disant oui ou non. Je ne puis répondre que pour le passé et le présent, qui ne justifient pas vos appréhensions[1]. »

La réponse était ambiguë; elle disait que, dans le moment présent, il n'était pas question d'empire en France; mais elle laissait entendre que, dans un avenir qui pouvait être prochain, cette question se poserait et que, moyennant l'intervention d'un nouveau vote national, elle pourrait être résolue, contrairement au désir qu'exprimait le gouvernement russe, par la proclamation de l'empire. Voulant obtenir une déclaration plus précise, M. Kisselef rechercha un entretien particulier avec le prince président pour le faire s'expliquer lui-même, mais ce fut sans succès; malgré tous ses efforts, il ne put obtenir du prince « l'assurance claire et nette de son intention de se contenter de la présidence[2] ». Le prince ne voulait s'engager dans aucun sens.

Bientôt, au surplus, une manifestation solennelle allait indiquer clairement à la France et à l'Europe les sentiments contraires qui se combattaient dans l'esprit du prince; d'un côté, l'ambition tenace de devenir empereur comme l'avait été son oncle Napoléon Ier; de l'autre, la crainte de mécontenter l'Europe et d'attirer par là sur la France des périls dont il était difficile de mesurer la portée. Le 29 mars eut lieu en grande pompe au palais des Tuileries, dans la salle des Maréchaux, la cérémonie de l'entrée en fonctions des trois nouveaux grands corps de l'État : le Sénat, le Corps législatif, le Conseil d'État. Le prince, prenant la parole, s'exprima ainsi :

« En me voyant ramener les institutions et les souvenirs de l'empire, on a répété que je désirais le

1. M. Thouvenel au général de Castelbajac, 15 février 1852.
2. Le comte de Nesselrode au baron de Meyendorf, 26 février 1852.

rétablir. Si telle était ma préoccupation constante, cette transformation serait accomplie depuis longtemps. Ainsi en 1848, lorsque six millions de suffrages me nommaient en dépit de l'Assemblée constituante, je n'ignorais pas que le simple refus d'acquiescer à la constitution pouvait me donner un trône; mais une élévation qui devait nécessairement entraîner de graves désordres ne me séduisit pas. Au 13 juin 1849, il m'était également facile de changer la forme du gouvernement; je ne le voulus pas. Enfin, au 2 décembre, si des considérations personnelles l'avaient emporté sur les graves intérêts du pays, j'aurais demandé au peuple, qui ne me l'eût pas refusé, un titre pompeux; je me suis contenté de celui que j'avais. »

Mais après ce rappel des occasions qu'il avait négligées, le prince poursuivait : « Je n'accepterais de modification à l'état présent des choses que si j'y étais contraint par une nécessité évidente. D'où peut-elle naître ? Uniquement de la conduite des partis. S'ils se résignent, rien ne sera changé; mais si, par leurs sourdes menées, ils cherchaient à saper les bases de mon gouvernement; si, dans leur aveuglement, ils niaient la légitimité du résultat de l'élection populaire; si enfin ils venaient sans cesse, par leurs attaques, mettre en question l'avenir du pays, alors, mais seulement alors, il pourrait être raisonnable de demander au peuple, au nom du repos de la France, un nouveau titre qui fixât irrévocablement sur ma tête le pouvoir dont il m'a revêtu. » Et comme conclusion, le prince déclarait à l'adresse des puissances étrangères : « Ne nous préoccupons pas de difficultés qui n'ont sans doute rien de probable; conservons la République; elle ne menace personne, elle peut rassurer tout le monde. »

Ennemi des subtilités et des circonlocutions, l'empereur Nicolas, malgré les remarques de son chan-

celier, ne releva pas l'équivoque voulue qui régnait dans les déclarations du prince[1]; ne retenant que l'exclamation par laquelle celui-ci avait terminé son discours, il se persuada, conformément à son désir, qu'il avait réussi à détourner définitivement le prince de ses idées de restauration impériale, et il manifesta hautement sa satisfaction de cet heureux résultat. Déjà, le dimanche 4 avril, c'est-à-dire avant que le texte du discours du 29 mars pût être connu à Pétersbourg, l'empereur, sur les assurances pourtant bien vagues données par le marquis Turgot et le général de Castelbajac, avait tenu à faire une démonstration très amicale pour le prince président. Ce jour-là avait lieu sur le champ de Mars la première grande parade du printemps. L'empereur, apercevant le général, s'approcha de lui et le questionna sur ce qui se passait en France dans l'ordre administratif, notamment sur les travaux d'utilité publique et sur les mesures édictées en faveur de l'agriculture. Après quelques minutes de conversation : « Il faut être juste, conclut Sa Majesté, tout ce que fait le prince président est empreint du génie gouvernemental. Lui seul a osé attaquer la démagogie en face, et l'Europe lui doit reconnaissance et appui. On craint qu'il ne fasse la guerre : c'est absurde. Pour moi, je ne cesse de répéter : Que Dieu le protège! » Puis, l'empereur s'étant éloigné, le grand-duc héritier s'avança vers le général et à son tour lui fit l'éloge du prince président[2]. Quelques jours après, ayant lu le discours du prince,

1. Le comte de Nesselrode au comte Chreptovitch, 27 mars 1852 : « Nous adorons le coup d'Etat de Louis Bonaparte et la constitution si inoffensive dont il a gratifié la France. Mais nous sommes loin d'admirer les actes de son gouvernement qui ont suivi; et dans ses communications diplomatiques il règne un certain vague sur ses intentions qui n'est pas fait pour inspirer aux puissances étrangères de la confiance et leur donner de la sécurité. »

2. Le général de Castelbajac au marquis Turgot, 5 avril 1852.

l'empereur fut tout à fait convaincu de n'avoir plus, au moins pour le moment, à redouter de coup d'éclat de la part de celui-ci; il redoubla vis-à-vis du général de Castelbajac les témoignages de son contentement. Il commença par envoyer le chancelier lui-même à la Légation de France pour y porter l'expression de ses sentiments de plaisir, de bienveillance, presque de gratitude. Puis, le dimanche suivant, qui, d'après le calendrier orthodoxe, était le dimanche de Pâques[1], il profita de la parade pour répéter au général combien il était heureux des « nobles et loyales paroles » du prince. « Assurez-le de ma confiance et de ma sympathie. » En même temps il annonça qu'il allait partir pour Berlin et qu'il séjournerait trois ou quatre jours dans cette ville : « Ce voyage, ajouta-t-il, ne pourra qu'être utile à vos relations politiques avec la Prusse[2]. » En effet, sous l'influence du contentement que lui causait l'ajournement de la restauration de l'empire en France, l'enthousiaste souverain se proposait de parler raison au roi Frédéric-Guillaume en faveur de ce pays; il voulait prouver à son beau-frère que le gouvernement du prince président ne nourrissait point de convoitises contre l'Allemagne et que les méfiances qu'on y éprouvait contre lui étaient tout à fait injustifiées. Déjà l'empereur venait de charger le ministre de Prusse à Pétersbourg, le général de Rochow, qui se rendait en congé à Berlin, de faire entendre ce langage au roi.

Du reste, depuis le jour où il s'était rassuré sur les visées du prince président jusqu'au moment où, élargissant ses projets de voyage, il partit pour Vienne et Berlin, l'empereur se montra constamment et sur tous les terrains très attentionné pour la France et le gouvernement présidentiel. On préten-

1. Le 11 avril 1852.
2. Le général de Castelbajac au marquis Turgot, 15 avril 1852.

dait alors à Paris, dans les salons de l'opposition royaliste, que l'empereur favorisait l'avènement du comte de Chambord au trône de France, et on aurait voulu qu'il réprouvât, comme certains autres souverains d'Europe, les décrets rendus par le prince sur les biens de la famille d'Orléans. A l'appui du premier de ces bruits, on racontait que le second fils de l'empereur, le grand-duc Constantin, se trouvant de passage à Venise, où résidait alors le comte de Chambord, avait affecté de saluer le prétendant des titres de *Sire* et de *Majesté*[1]; et l'on racontait encore que, quelques jours plus tard, les deux plus jeunes fils de l'empereur, les grands-ducs Nicolas et Michel, étant à leur tour arrivés à Venise, leur gouverneur, le général Philosophof, avait envoyé à ce même prétendant une adresse en vers dans laquelle il le saluait également du titre de roi. Ces propos de salon avaient pris assez de consistance pour que le ministère français des affaires étrangères s'en émût. « Appeler *roi* un prince qui n'a pas porté le sceptre, écrivait le 15 avril au général de Castelbajac M. Thouvenel au sujet des paroles prêtées au grand-duc Constantin, c'est faire plus qu'un acte de courtoisie, c'est proclamer un principe contraire à celui de notre gouvernement; » et M. Thouvenel demandait au général si à Pétersbourg on prétendait ne « regarder le prince président que comme un chapeau gardant la place de la couronne légitime ». L'empereur, dès qu'il fut informé des bruits auxquels donnait lieu le voyage de ses fils à Venise, fit officiellement démentir par le chancelier, auprès du général de Castelbajac, les propos prêtés au grand-

1. « Dans la société légitimiste on s'exprime avec effusion et reconnaissance au sujet de l'accueil touchant et gracieux qu'aurait fait Mgr le grand-duc Constantin à M. le comte de Chambord. » (Lettre de M. Balabine, secrétaire de la légation de Russie à Paris, au comte Dmitry de Nesselrode, fils du chancelier, 9 avril 1852. *Lettres et Papiers du chancelier comte de Nesselrode.*)

duc Constantin, et il donna l'ordre de « mettre en garde le général Philosophof contre les tentations de la poésie légitimiste[1] ».

Quant aux décrets relatifs aux biens de la famille d'Orléans, il était exact que l'envoyé de Russie M. Kisselef avait voulu en parler au marquis Turgot. Mais le ministre, tout en se déclarant prêt à « en causer avec lui comme simple particulier », avait refusé d'en faire l'objet d'un entretien officiel, « car c'était un acte de politique intérieure dicté par une raison d'État dont aucune cour étrangère ne pouvait être juge[2] ». Le marquis Turgot avait soupçonné, et avec raison, que M. Kisselef, très répandu dans la haute société parisienne et en épousant volontiers les idées, n'avait pas reçu d'instructions officielles et agissait de son initiative privée en posant une question sur la légalité des décrets du 22 janvier[3].

1. Le général de Castelbajac au marquis Turgot, 1er mai 1852.

2. M. Thouvenel au général de Castelbajac, 15 février 1852. M. Thouvenel continuait sa lettre en donnant des détails sur l'attitude des autres puissances dans cette question. « Le prince de Schwarzenberg, sans approuver formellement cette mesure qu'il n'a pas non plus blâmée, a déclaré à M. de La Cour qu'il la considérait comme étant de la compétence exclusive du gouvernement français, et que les contrats de mariage de nombre des familles royales, tout en étant revêtus d'une forme diplomatique, ne lui semblaient pas à première vue devoir être considérés comme des traités d'Etat à Etat pour leurs clauses qui ne s'appliquaient qu'à des intérêts privés. M. de Manteuffel, tout ému d'abord de l'impression causée à Berlin, a fini par dire à peu près la même chose à M. Lefebvre. La Belgique seule a remis une protestation écrite très modérée dans ses termes, et les ministres de Naples et d'Espagne ont eu à ce sujet des conférences avec le marquis Turgot. »

3. Le secrétaire de la légation de Russie, M. Balabine, écrivait dans un tout autre sens à son ami le comte Dmitry de Nesselrode : « Le bruit s'était répandu dernièrement que nous avons communiqué ici une dépêche portant que l'empereur approuvait complètement la conduite du président dans cette occasion. Le fait est que les nombreuses questions que m'adressent les personnes de l'entourage du prince témoignent du très vif désir qu'on a de croire, ou du moins de faire croire à cette approbation, et de la crainte où l'on est de se voir blâmé. — « Que pensez-vous que dira l'empereur ? — Si c'est juste, il dira que c'est bien. — Le sort si juste-

En fait, l'empereur Nicolas n'avait nullement été choqué par ceux-ci; il trouvait tout simple qu'un chef d'État confisquât les biens de ses compétiteurs politiques, surtout s'il était vrai que ceux-ci, comme le bruit en courait sur les princes d'Orléans, pensaient à se servir de ces biens pour créer des embarras au pouvoir actuel[1]. C'est ce que l'empereur Nicolas fit savoir au roi des Belges, qui, veuf d'une princesse d'Orléans, avait, en arguant de son contrat de mariage, protesté à Paris contre les décrets et qui, ensuite, inquiet des conséquences de cette protestation, avait profité d'un voyage à Berlin et à Vienne du prince de Ligne pour le charger de solliciter le secours de la Prusse et de l'Autriche contre une action éventuelle de la France. A Berlin, le prince de Ligne avait rencontré un accueil assez favorable; mais à Vienne, le prince de Schwarzenberg

ment mérité des d'Orléans ne l'affectera pas beaucoup, n'est-ce pas? — Je ne le pense pas. — Il les méprise tant. — Ceci est hors de doute. » Quant à moi, je persiste dans l'opinion que je vous ai exprimée sur ces décrets; je persiste à penser qu'au point de vue du pouvoir actuel et de sa consolidation, ce n'est point là un acte impolitique. »

1. « Before the last government (lord John Russell's) resigned and about a month since, I wrote to him (Prince President) a strong remonstrance on the subject of the Orleans property decree. He replied with continued and repeated assurances of friendship to England, but declared the confiscation necessary, as even some of his own new senators had been tampered with by Orleanist agents and money. » (Le comte de Malmesbury, secrétaire d'Etat au Foreign Office, à Lord Cowley, ambassadeur à Paris, 2 mars 1852). — Le 20 janvier, deux jours avant la signature des décrets, la reine d'Angleterre écrivait à son oncle le roi des Belges, au sujet d'une visite qu'elle venait de recevoir du duc de Nemours devenu son cousin par alliance : « I found him very quiet and really not bitter and disposed to be very prudent, but seriously alarmed at the possibility of losing their property, which would be too dreadful and monstrous. I fear that the candidature (celle du prince de Joinville à la présidence de la République française) and poor Helene's imprudence in talking (l'affirmation par la duchesse d'Orléans des droits de son fils le comte de Paris à la couronne de France) are the cause of this cruel persecution. »

lui avait fermé la bouche en lui déclarant dès le premier abord que le gouvernement autrichien se trouverait « en dissentiment avec lui sur l'affaire qu'on le disait chargé de traiter[1] ».

En même temps, l'empereur Nicolas témoignait au roi Léopold sa vive désapprobation de la mansuétude dont usait le gouvernement belge vis-à-vis des Français hostiles au prince président qui, réfugiés en Belgique, y faisaient une guerre ouverte à ce dernier. Quoique ayant en 1839 reconnu, par le traité de Londres, l'existence du nouveau royaume, l'empereur Nicolas, par sympathie pour son beau-frère le roi des Pays-Bas, n'avait pas voulu entrer en relations diplomatiques avec le roi Léopold. Depuis lors, à diverses reprises, il avait été sollicité par la reine d'Angleterre, devenue par son mariage nièce de ce souverain, de ne pas tenir rigueur à ce dernier; mais il s'était montré inflexible. Il avait répondu que le roi Léopold ne se conduisait pas en *gentleman,* qu'il couvrait de sa protection des officiers de l'ancienne armée polonaise qui en 1830 s'étaient rendus coupables de trahison, qu'il les comblait même de faveurs en les élevant aux plus hauts rangs de l'armée belge, et que tant qu'il ne se serait pas séparé d'eux, il ne pouvait espérer d'être traité par la Russie comme un souverain légitime; l'empereur avait, toutefois, ajouté que le jour même où la reine Victoria lui donnerait l'assurance qu'il ne restait plus d'officiers polonais au service belge, il nommerait un ministre plénipotentiaire à Bruxelles. En 1850, le roi Léopold avait fait savoir à Pétersbourg qu'il avait entrepris d'éliminer de son armée les officiers polonais; et aussitôt l'empereur Nicolas, pour reconnaître cette avance, avait envoyé à Bruxelles un consul général. Au commencement de 1852, l'élimination annoncée

1. M. de La Cour au marquis Turgot, 22 février 1852.

se trouvant achevée, le roi Léopold réclama de l'empereur, en exécution de sa promesse, l'établissement de relations diplomatiques régulières entre les deux pays; mais alors, tout en ne reniant pas l'engagement pris par lui vis-à-vis de la reine d'Angleterre, l'empereur déclara que le moment n'était pas opportun pour le remplir; le gouvernement belge tenait envers la France une attitude trop hostile pour que la moindre marque d'amitié qu'il recevrait ne fût pas en même temps un acte de désapprobation à l'adresse de cette puissance; or, il n'entrait pas dans les intentions du gouvernement russe de prendre en aucune mesure parti contre cette dernière. L'empereur Nicolas raconta tout cet incident au général de Castelbajac le 14 mars, au cours d'une parade, et il termina son récit par ces mots : « Quand j'enverrai un ministre en Belgique, la première instruction que je lui donnerai sera de conseiller au roi Léopold de s'appuyer toujours sur la France et d'éviter avec soin tout ce qui pourrait la blesser et altérer les relations de bon voisinage avec elle. »

Les appréciations de l'empereur Nicolas ne demeurèrent pas sans effet sur le roi des Belges; sa police se montra plus sévère à l'égard des réfugiés français; Victor Hugo, entre autres, qui, au mois de juillet suivant, publia à Bruxelles son pamphlet *Napoléon le Petit,* fut obligé de quitter la Belgique et alla terminer à Jersey ses *Châtiments;* il se vengea de cette intervention de l'empereur Nicolas en le faisant figurer dans la partie finale de son beau poème l'*Expiation,* comme un des « acteurs engagés dans la troupe du cirque Beauharnais[1] ».

1. Réveille-toi! Moscou, Waterloo, Sainte-Hélène,
L'exil, les rois geôliers, l'Angleterre hautaine
Sur ton lit accoudée à ton dernier moment,
Sire, cela n'est rien. Voici le châtiment :
... Regarde! Des brigands dont l'essaim tourbillonne,
D'affreux bohémiens, des vainqueurs de charnier

Pour le maintien de la paix dans le Levant, ce fut une circonstance heureuse que les débuts de l'année 1852 aient été marqués par un retour de confiance de l'empereur Nicolas à l'égard de la politique française. Car l'antagonisme déchaîné à Constantinople entre les légations de France et de Russie par la querelle sur les lieux saints allait en s'avivant de plus en plus, et certainement l'empereur aurait vite renchéri sur sa légation, si un sentiment amical pour le prince président et la France ne l'avait pas alors retenu. Ainsi plusieurs mois de calme furent encore gagnés en Turquie, malgré la continuation de la lutte entre les deux légations.

A la suite de son insuccès du mois d'octobre 1851, le marquis de La Valette avait modifié son plan de campagne; il renonça à obtenir de la Turquie une décision d'ordre général et chercha seulement à remporter quelques avantages particuliers pour les franciscains de terre sainte; il s'attachait surtout à faire rendre à ceux-ci le droit de célébrer le culte du rite latin dans la crypte du tombeau de la Vierge et dans la grande église de Bethléem; et très habilement, à ces deux demandes qui tendaient à diminuer la possession dont jouissaient les Grecs, il mêla des questions de réparation ou d'agrandissement de plusieurs immeubles dont la pleine propriété n'avait

Te tiennent dans leurs mains et t'ont fait prisonnier.
A ton orteil d'airain leur patte infâme touche.
Ils t'ont pris. Tu mourus, comme un astre se couche,
Napoléon le Grand, Empereur! Tu renais
Bonaparte, écuyer du cirque Beauharnais...
Aux passants attroupés devant leur habitacle,
Ils disent, entends-les : « Empire à grand spectacle!
Le pape est engagé dans la troupe, c'est bien;
Nous avons mieux, le tsar en est. Mais ce n'est rien,
Le tsar n'est qu'un sergent, le pape n'est qu'un bonze.
Nous avons avec nous le bonhomme de bronze,
Nous sommes les neveux du grand Napoléon. »

(Ecrit à Jersey en novembre 1852.)

jamais été et ne pouvait être contestée aux franciscains. Pendant deux mois, le marquis de La Valette lutta avec opiniâtreté pour arracher à la Porte ces avantages, bien faibles si on les compare à la longue liste de revendications présentée deux ans auparavant par le général Aupick. Enfin, le 24 décembre, après s'être mis d'accord avec le ministre ottoman des affaires étrangères, M. de La Valette crut pouvoir annoncer au marquis Turgot comme imminente la conclusion de l'arrangement suivant :

Les Pères de terre sainte obtenaient « la participation dans le tombeau de la Vierge ainsi que sur le point de la basilique du Saint-Sépulcre dit des sept arceaux » ; il leur serait remis les clefs des trois portes de l'église de la Nativité à Bethléem, « ainsi que le portent les firmans, ce qui en impliquerait la jouissance et le droit d'y célébrer des cérémonies », mais la Porte s'abstiendrait d'énoncer explicitement cette conséquence. L'étoile qui se trouvait dans la grotte de la Nativité portant des inscriptions latines et les armoiries de Jérusalem serait rétablie. Les Pères de terre sainte seraient en outre autorisés « à faire l'acquisition de plusieurs maisons contiguës à leur monastère qui s'ouvre sur l'église du Saint-Sépulcre et auquel ils pourraient donner un plus grand développement; enfin il leur serait permis de réparer et d'agrandir dans le centre de la ville de Jérusalem leur église du Saint-Sauveur, faveur qu'ils sollicitaient en vain depuis de longues années ». Cette énumération faite, le marquis de La Valette exposait à son ministre la combinaison bien byzantine que, de concert avec Ali Pacha, il avait imaginée pour masquer le recul de la France dans cette question des lieux saints. « La décision de la Porte ne pourra engager d'aucune façon la liberté d'action du gouvernement de la République, et pour bien établir que nous n'y avons pris aucune part, j'adresserai, dès qu'elle me

sera communiquée, une protestation officielle au ministère des affaires étrangères. Cette protestation restera sans réponse, et la négociation se trouvera ainsi close jusqu'au moment où nous jugerons opportun de la rouvrir. » — Nous n'avons pas remporté une victoire complète, concluait M. de La Valette en prenant l'air triomphant, « mais la volonté de la Russie ne sera pas faite, et il sera établi publiquement en fait, par l'apparition de nos moines dans des sanctuaires d'où ils avaient été expulsés, que, grâce à nos efforts et à notre influence, on est entré dans la voie des réparations, malgré l'opposition énergique et persévérante du cabinet de Saint-Pétersbourg[1]. »

M. de La Valette bravait un peu vite l'opposition de la Russie; il aurait dû se méfier davantage de l'activité de M. Titof, à qui ses démarches et les arrangements qu'il prenait avec Ali-Pacha ne pouvaient échapper. M. Titof fit d'abord rejeter par le conseil des ministres l'accord préparé par M. de La Valette; puis, comme celui-ci en appelait au sultan en déclarant qu'il était « impossible de supporter de sang-froid un pareil déni de justice et que c'était pousser trop loin la légèreté vis-à-vis de la France[2] », et comme ces menaces produisaient effet, M. Titof, par une argumentation habile et serrée, fit remarquer à la Porte que l'arrangement concerté avec M. de La Valette ne mettrait pas fin aux difficultés de la Turquie avec la France au sujet des lieux saints, puisque les avantages concédés à celle-ci ne seraient acceptés par elle qu'à *titre d'acomptes;* « les religieux grecs resteraient ainsi sous le coup d'une menace sans fin, et ils pourraient être de nouveau

1. Le marquis de La Valette au marquis Turgot, 24 décembre 1851.
2. Le marquis de La Valette à M. Armand Lefebvre, 5 janvier 1852 (lettre publiée par M. Louis Thouvenel, *Nicolas Ier et Napoléon III*).

troublés dans la paisible possession des sanctuaires qui restent entre leurs mains[1] ». Pour en finir, M. de La Valette fit alors acte de conciliation : il consentit à ce que dans le firman qu'il réclamait il ne fût pas parlé du rétablissement de l'étoile latine dans la grotte de la Nativité, et, par une condescendance imprudente, qui devait plus tard causer de dangereuses difficultés, il laissa entendre que les religieux latins, après avoir recouvré la clef de la porte située sur la façade de l'église de Bethléem, ne feraient pas usage de cette clef, c'est-à-dire ne profiteraient pas du droit de célébrer des cérémonies dans cette église[2]. Là-dessus, M. Titof, tenu au jour le jour très exactement informé des négociations de M. de La Valette avec la Porte, demanda que dans la note qui devait être remise à la légation de France, il ne fût pas fait mention de la grande église de Bethléem. Ali-Pacha, qui avait noté le détachement avec lequel M. de La Valette venait de lui parler de la jouissance de cette église, pensa qu'il pouvait faire cette suppression, et il l'annonça à M. Titof. « Il s'en est suivi, racontait quelques jours après M. de La Valette, une scène entre Ali-Pacha et moi, quoique je ne susse pas alors d'une manière certaine que M. de Titof eût été pour quelque chose dans ce manque de foi[3]. »

Violentés des deux côtés, les Turcs furent heureux de se tirer momentanément d'embarras par un subterfuge. La note destinée à la légation de France fut reconstituée dans les termes convenus entre Ali-Pacha et M. de La Valette; mais le sultan, qui devait

1. Le marquis de La Valette au marquis Turgot, 1er février 1852.

2. M. de La Valette ne fit pas officiellement connaître au marquis Turgot sa condescendance. Elle fut révélée seulement le 25 avril suivant à M. Thouvenel par le chargé d'affaires que M. de La Valette avait laissé à Constantinople, M. Sabatier. (Louis Thouvenel, *Nicolas Ier et Napoléon III.*)

3. M. de La Valette à M. Thouvenel, 15 février 1852.

à l'empereur Nicolas une réponse à la lettre que lui avait apportée au mois d'octobre le prince Gagarin, consentit à écrire à ce souverain, sur les indications de M. Titof, que, sauf la permission donnée aux Latins d'exercer leur rite au tombeau de la Vierge, les Grecs conserveraient intactes leurs possessions actuelles; et M. de La Valette, qui ne disposait pas à Constantinople de moyens d'information aussi sûrs et aussi étendus que M. Titof, resta dans l'ignorance du dernier succès remporté par son collègue.

Enfin, le 8 février 1852, le firman qui réglait la question des lieux saints fut officiellement communiqué à la légation de France. Cherchant à ménager, dans un acte qui devait avoir un grand retentissement, les prétentions et les susceptibilités des deux parties rivales, la Porte, dans sa communication, commençait par dire, à l'adresse de la France et des Latins, que le gouvernement ottoman « avait à cœur de maintenir intacts les traités conclus avec les puissances amies », mais elle ajoutait aussitôt, à l'adresse de la Russie et des Grecs, « que ce gouvernement cherchait naturellement aussi à conserver dans leur intégrité les droits et faveurs gracieusement accordés à ses sujets par les sultans précédents »; et, cela étant, elle déclarait que la revendication par les Latins de la possession exclusive des sanctuaires énumérés par le général Aupick n'était pas justifiée et qu'il ne lui avait pas paru qu'il « y eût lieu à discussion » sur un changement à apporter à la jouissance en commun de ces sanctuaires par les diverses communions chrétiennes. En ce qui concernait l'église de Bethléem, « comme il était établi de tout temps que les religieux latins auraient, comme les différentes communautés chrétiennes, la clef de la porte de la grande église ainsi qu'une clef des portes du nord et du sud-est de la grotte de la Nativité », il était décidé que, « comme par le passé,

les religieux latins recevraient une clef de chacune de ces trois portes ». Quant au tombeau de la Vierge, « comme la Sublime Porte ne croyait pas devoir priver les catholiques, parmi lesquels elle compte un grand nombre de sujets, de la faculté d'exercer leur culte dans un lieu de pèlerinage réputé aussi vénérable et aussi saint par tous les chrétiens en général, elle jugeait à propos de décider que les religieux latins ainsi que les sujets ottomans qui professent le catholicisme pourraient exercer leur culte dans le tombeau précité à des heures déterminées, à l'instar des communautés grecque, arménienne, syrienne et copte, à condition toutefois que rien ne fût changé dans l'administration et l'état actuel de ce sanctuaire[1] ».

Deux jours après, le 10 février, la Porte, en se cachant du marquis de La Valette, remettait à la légation de Russie la lettre que le sultan devait à l'empereur Nicolas : « Le résultat satisfaisant des investigations exécutées sur l'affaire des lieux saints — telle était la conclusion de cette lettre — est le maintien et la confirmation du *statu quo* pour les lieux contestés. Il vient seulement d'être renouvelé, sous quelques conditions de précaution, la permission anciennement accordée aux catholiques d'exercer leur rite au tombeau de la Vierge Marie à Gethsémani, où des chrétiens de rites différents vont en pèlerinage, et d'y célébrer leur messe aujourd'hui comme par le passé. En revanche, continuait la lettre, comme les Grecs étaient jusqu'à présent privés de la faculté d'exercer leur rite dans l'église de l'Ascension, située au sommet du mont des Oliviers, il a été décidé qu'on ne s'opposera pas à l'avenir à ce qu'ils officient dans ladite église aux jours fixés à cet effet. Ainsi les droits anciennement

1. Note de la Sublime Porte au ministre de France, 8 février 1852 (17 rebiul akhir 1268).

accordés par notre gouvernement impérial à nos sujets grecs sont augmentés et pleinement maintenus et consolidés[1]. »

Il est probable qu'en remettant à la légation de Russie cette lettre, la Porte l'accompagna d'un commentaire verbal suivant lequel la concession faite deux jours avant aux Latins, d'un droit de jouissance sur la grande église de Bethléem, resterait lettre morte. Ainsi, aux yeux des Russes, la légation de France, après plus de vingt mois d'efforts, n'avait obtenu pour ses clients que l'accès au tombeau de la Vierge, et cet avantage était compensé par un avantage équivalent accordé aux Grecs dans l'église de l'Ascension. Malgré cela, M. Titof « criait à la trahison » ; il aurait voulu, disait-il en alléguant des promesses d'Ali-Pacha, que la note communiquée par la Porte à M. de La Valette ne parlât pas de l'église de Bethléem[2].

De son côté, bien qu'il fût très fier du résultat de sa négociation et se fît couvrir d'éloges par la presse française[3], M. de La Valette simulait à Constanti-

1. Lettre du sultan Abdul Medjid à l'empereur Nicolas, 10 février 1852 (19 rebiul akhir 1268).

2. Le marquis de La Valette à M. Thouvenel, 15 février 1852 : « Ali Pacha avait communiqué fort étourdiment à M. de Titof la note, contenant les dispositions du firman, qu'il devait me remettre. Titof avait exigé des changements qui la dénaturaient complètement ;... mais l'énergie extrême que j'ai mise à ramener le cabinet ottoman à ses engagements, le terme du 9 février que j'avais fixé pour tout délai, ont contraint le cabinet à me remettre la note. »

3. Le marquis Turgot lui écrivait à ce sujet le 18 février : « La question des lieux saints est d'une nature trop délicate et elle excite trop de susceptibilités pour que je n'aie pas vu avec peine quelques organes de la presse parisienne, et notamment le *Journal des Débats,* la traiter, sur la foi d'une correspondance datée de Constantinople, dans des termes et avec des détails qui pourraient faire croire à une communication de la part soit du ministère des affaires étrangères, soit de la légation que vous dirigez. Je n'ai pas besoin de vous signaler les graves inconvénients qui résultent de la divulgation prématurée de nouvelles ayant un caractère essentiellement confidentiel et diplomatique, et je vous prie de rappeler

nople le mécontentement et se plaignait « que l'action russe eût empêché le gouvernement ottoman de rendre à la France pleine et entière justice[1] ». Pour jouer jusqu'au bout son personnage, il adressa, le 19 mars, à la Porte une protestation contre la méconnaissance par celle-ci des droits des religieux latins; il était entendu avec la Porte que cette protestation était de pure forme, mais, en raison de l'effet qu'elle devait produire sur le public non initié à cette entente, il aurait peut-être été plus sage d'employer des termes moins péremptoires. « Il est du devoir du soussigné, écrivait M. de La Valette, de protester, conformément aux instructions de son gouvernement, contre tout ce qui, dans les résolutions prises par le cabinet ottoman, pourrait infirmer d'une manière quelconque les droits des religieux latins à la jouissance des sanctuaires dont ils ont été exclus; il déclare, en outre, que la France entend se réserver la faculté pleine et entière de revendiquer pour les Pères de terre sainte la possession exclusive des lieux de visitation qui leur appartenaient en 1740. » Après avoir envoyé cette protestation, M. de La Valette partit pour Paris, « la tête un peu montée de son succès[2] »; M. Titof, de son côté, quittait Constantinople le même jour, se rendant en Italie auprès de sa femme souffrante.

A Paris, on se flattait de l'espoir que la question des lieux saints était terminée; on recommandait au chargé d'affaires de France à Constantinople de ne plus « y rentrer sans absolue nécessité », et l'on chargeait le ministre de France à Pétersbourg de faire savoir au gouvernement russe que « la protes-

à toutes les personnes placées sous vos ordres que la discrétion est le premier de leurs devoirs. »

1. M. de La Valette à M. Thouvenel, 15 février 1852.

2. M. Sabatier, chargé d'affaires à Constantinople, à M. Thouvenel, 26 mars 1852.

tation de M. de La Valette contre l'arrangement offert par la Porte n'existait que *pro forma* et que le gouvernement français n'avait aucune idée d'en faire un argument pour l'avenir[1] ». On pensait que, moyennant cette assurance, l'empereur Nicolas cesserait de son côté d'inquiéter la Porte par des réclamations touchant aux lieux saints[2].

Le général de Castelbajac, qui ne voyait pas sans quelque souci l'émotion réelle causée en Russie par la discussion sur les lieux saints, s'empressa de faire au comte de Nesselrode la communication prescrite; le chancelier nota avec plaisir que la France « s'en tiendrait à ce qui avait été fait » et que « la protestation de M. de La Valette n'était que *pro forma* »; mais cependant, observait le général, sa réponse était empreinte « de contrainte et d'embarras[3] »; il se plaignit de « l'éclat » donné dès le principe par le *Journal des Débats* à « cette malheureuse affaire si intempestivement soulevée par le gouvernement français[4] »; bref, il s'exprima de telle façon que le général dut se demander si « l'intention de l'empereur Nicolas n'était pas de saisir la première occasion favorable pour agir de nouveau sur la Porte afin de maintenir à Jérusalem la suprématie de l'Église grecque[5] ».

Quinze jours plus tard, comme M. de Nesselrode,

1. M. Thouvenel au général de Castelbajac, 15 mars 1852. La dépêche officielle du marquis Turgot, en date du même jour, était moins catégorique : « Nous n'avons pas l'intention de pousser plus loin pour le moment la revendication de nos incontestables droits. »
2. Le marquis Turgot au général de Castelbajac, 15 mars 1852. « Nous avons lieu d'espérer que l'empereur, dont nous nous plaisons à reconnaître la haute équité et la droiture de jugement, ne se méprendra pas sur le caractère de la satisfaction tardive et incomplète que nous avons obtenue, et qu'il ne nous supposera dans cette négociation ni des motifs ni des prétentions dont tout concourt à démontrer le peu de fondement. »
3. Le général de Castelbajac à M. Thouvenel, 31 mars 1852.
4. Le comte de Nesselrode au comte Chreptovitch, 27 mars 1852.
5. Le général de Castelbajac au marquis Turgot, 1er avril 1852.

qui, en fervent anglican, « n'attachait pas grand intérêt à la question des lieux saints », ne lui avait plus reparlé de celle-ci, le général de Castelbajac, confiant dans les sentiments de bienveillance que l'empereur Nicolas ne cessait alors de lui exprimer à l'égard du président, ne prévoyait plus, au sujet des lieux saints, de complications entre la France et la Russie; et même il se laissait aller de nouveau, dans sa correspondance avec le ministère français des affaires étrangères, à son rêve d'une alliance entre les deux puissances. « Je ne crois pas, écrivait-il, aux convoitises de la Russie sur la Turquie. L'empereur Nicolas ne consentira jamais à ce qu'on lui ferme les portes du Bosphore et qu'une grande puissance s'empare de Constantinople, mais il n'a aucune envie de s'en emparer lui-même, persuadé que la possession de Constantinople entraînerait la dissolution de l'unité de l'empire moscovite et serait le signal d'une guerre générale[1]. Tenez pour certain ce que je vous dis, et croyez qu'avant tout la Russie veut la paix, l'assimilation pacifique de la Pologne et la liberté de son action intérieure. Ces dispositions doivent finir par en faire l'alliée intéressée de la France contre les éventualités qui peuvent s'élever du côté de l'Angleterre, et c'est une alliance utile à laquelle il faut tendre[2]. »

Le 30 avril, l'empereur quitta Pétersbourg pour gagner Varsovie et de là Vienne. L'avant-veille il avait passé la grande revue de la garde, qui était de règle chaque année au retour de la belle saison, et

1. L'empereur, quelques mois plus tard, reproduisit cette même théorie dans ses conversations célèbres avec le ministre d'Angleterre.

2. Le général de Castelbajac à M. Thouvenel, 15 avril 1852. Il n'y avait pas, au printemps de 1852, d'affaires graves entre l'Angleterre et la Russie, pas plus qu'entre l'Angleterre et la France. Mais le général de Castelbajac, ancien soldat de Napoléon Ier, conservait contre l'Angleterre un sentiment de méfiance.

pendant tout le temps du défilé il avait voulu avoir immédiatement à son côté le général de Castelbajac, lui donnant ainsi le pas sur le grand-duc héritier lui-même. Évidemment les qualités personnelles du général et ses sentiments russophiles, bien connus de tous à Pétersbourg, lui avaient valu cette attention rare de Sa Majesté; l'empereur pourtant n'était pas assez maître de ses sentiments intimes pour distinguer aussi publiquement le représentant d'un gouvernement étranger, lui fût-il personnellement très agréable, s'il avait éprouvé alors contre ce gouvernement quelque méfiance ou quelque ressentiment. Nous croyons donc que, malgré l'impression pénible laissée chez l'empereur par la querelle des lieux saints, le général n'était pas le jouet d'un mirage, et qu'il dépeignait avec exactitude la situation quand, à cette époque, il écrivait en ces termes à Paris au directeur politique au ministère des affaires étrangères, M. Thouvenel : « L'empereur admire le prince Louis-Napoléon; il le considère comme le sauveur de la France; mais il croit, lui, souverain absolu, que la république est encore pour longtemps la plus forte digue à opposer au flot démagogique. Il paraîtra étrange aux hommes qui ne le connaissent pas, et même à ceux qui le connaissent, qu'il nous conseille la continuation de la république. Mais quand il dit : *Restez dans la république forte et conservatrice et gardez-vous de l'empire,* c'est loyalement le conseil d'un ami qui signale le danger et tend à vous en éloigner[1]. »

1. Le général de Castelbajac à M. Thouvenel; lettre publiée par M. Rothan (*l'Europe et l'Avènement du second Empire*).

CHAPITRE IX

MISSION DU BARON DE HEECKEREN. — PROJET DE MARIAGE DU PRINCE PRÉSIDENT AVEC LA PRINCESSE WASA. — GRAND VOYAGE DU PRINCE PRÉSIDENT EN FRANCE. — PROCLAMATION DE L'EMPIRE.

En France cependant, malgré les dénégations que de temps en temps le prince Louis-Napoléon opposait aux bruits d'une imminente restauration impériale, la propagande qui tendait à celle-ci redoublait d'activité, et tous les observateurs sagaces ne doutaient plus de l'événement; ils se demandaient seulement quand il se produirait[1]. Mais le prince président, tout en étant très heureux de voir l'opinion publique pousser à la réalisation de son rêve, hésitait à brusquer le dénouement; il se jugeait obligé de tenir compte du sentiment des puissances étrangères; or, parmi celles-ci, plusieurs, au moment du coup d'État, ou même en des occasions survenues depuis lors, avaient manifesté un grand mauvais vouloir à l'égard d'une restauration éventuelle de l'empire en France, et bien que, en général, elles reconnussent maintenant de bonne grâce la modération dont faisait preuve la politique extérieure du prince, rien ne permettait de dire que leurs dispositions meilleures les amèneraient jusqu'à souscrire

1. M. Thouvenel au général de Castelbajac, 15 avril 1852 : « Ma conviction profonde, c'est que nous approchons de la transformation de la République en Empire. Quand la chose se fera-t-elle ? Je l'ignore. Ce dont je suis sûr, c'est qu'elle aura lieu sans l'ombre d'un coup d'Etat ou d'une violence. » — *Souvenirs* du comte de Hübner, 22 avril 1852 : « Ici il n'y a qu'une préoccupation : à quand l'Empire ? »

en silence à la transformation de la république française en empire, surtout en un empire dynastique, tel que le prônaient plusieurs des principaux amis du prince.

En Angleterre, il est vrai, un changement très favorable aux visées napoléoniennes venait d'avoir lieu; le cabinet libéral, qui avait écarté Lord Palmerston à cause de son approbation du coup d'État, était tombé le 20 février, et il avait été remplacé par un cabinet tory, dans lequel le Foreign Office avait été confié à un ami personnel du prince, Lord Malmesbury[1]. Par contre, en Autriche un coup d'apoplexie avait, le 5 avril, emporté le prince Schwarzenberg, et il était douteux que son successeur le comte Buol eût des vues d'avenir aussi nettes et aussi précises que celles du ministre défunt et se rendît compte, comme ce dernier, du grand intérêt qu'avait alors l'Autriche à se concilier le prince Louis-Napoléon; mais il était probable que le comte Buol ne voudrait pas, à peine arrivé au ministère, conseiller à son souverain un revirement complet dans la politique de bonne entente inaugurée depuis peu par le gouvernement autrichien avec le prince président[2].

Justement au moment où l'empereur Nicolas exécutait son voyage à Vienne et à Berlin, une occasion s'offrit au prince président de s'assurer des véritables dispositions des cours de Vienne et de Berlin à son égard. Un de ses partisans de la première heure,

1. Lié depuis longtemps d'intimité avec le prince, Lord Malmesbury était même allé le visiter dans sa prison de Ham.

2. Le comte de Nesselrode au baron de Meyendorf, 21 avril 1852 : « Lebzeltern (chargé d'affaires d'Autriche) m'a remis les réponses du cabinet autrichien sur la question du titre impérial, l'une encore signée de Schwarzenberg; elles demandent une décision finale de notre part. Nous sommes convenus hier avec l'empereur que nous la prendrions à Vienne après avoir bien examiné ensemble le projet de la déclaration à faire au président, si la tête devait lui tourner. »

qu'il venait de nommer sénateur, M. Georges Dantès, baron de Heeckeren, allait partir pour Vienne afin d'y faire visite à son père adoptif, le baron de Heeckeren, ministre des Pays-Bas; et il devait aussi se rendre à Berlin, où il possédait des relations particulières avec des personnes de la haute noblesse. Dans un précédent voyage, grâce à la situation de son père adoptif à Vienne, il avait été reçu par l'empereur François-Joseph et le prince Schwarzenberg; et à Berlin il avait été mis en rapports avec M. de Radowitz; il était donc vraisemblable qu'il obtiendrait sans difficultés des audiences dans lesquelles il pourrait révéler le vœu du prince Louis et demander comment son accomplissement serait accueilli en Autriche et en Prusse. Le prince président avait calculé, en outre, que, ayant autrefois servi à Pétersbourg dans le régiment des chevaliers-gardes et ayant alors approché quelquefois l'empereur Nicolas, le baron Georges de Heeckeren pourrait de nouveau avoir accès auprès de Sa Majesté et lui présenter la justification de la transformation projetée du gouvernement présidentiel[1].

Par malheur, s'il n'y avait rien à redire au choix du messager en ce qui concernait les cours de Vienne et de Berlin, il n'en allait pas de même en ce qui concernait l'empereur Nicolas. S'étant trouvé l'objet d'une de ces crises de jalousie furieuse auxquelles s'abandonnait parfois le grand poète russe Pouchkine[2], le jeune lieutenant Dantès s'était, en 1837, battu

1. Circulaire du marquis Turgot, 1er juin 1852 : « M. le baron de Heeckeren, devant aller à Vienne et à Berlin, en a informé le prince président et lui a demandé ses ordres. Le prince n'a fait aucune difficulté de lui dire que si, dans le cours de son voyage, il avait l'honneur d'être reçu par les empereurs d'Autriche et de Russie, et s'il rencontrait les ministres de ces souverains avec qui sa position sociale pouvait le mettre en rapports, il ne devait pas manquer de leur renouveler l'assurance de ses dispositions amicales et des loyales intentions de son gouvernement. »

2. En plein théâtre, à Moscou, Pouchkine, dans un accès de fré-

en duel avec celui-ci et l'avait tué[1]. Un cœur russe avait de la peine à pardonner au « meurtrier qui de sang-froid pointa son arme contre le poète esclave de l'honneur conjugal »; et l'empereur Nicolas, en particulier, devait garder dans sa mémoire les vers que Lermontof avait écrits sur le baron : « Venu de loin, parmi ces centaines d'aventuriers en quête de fortune et d'honneurs, que jette chez nous le gré du destin, il dédaignait d'un sourire insolent la langue et les mœurs d'une terre qui lui était étrangère; il ne pouvait faire quartier à notre gloire, il ne pouvait, en cette minute sanglante, comprendre sur quelle grande existence visait sa main. »

L'empereur Nicolas, cependant, était arrivé à Vienne le 8 mai, accompagné de son chancelier le comte de Nesselrode, et durant les quelques jours où il resta en la compagnie de l'empereur François-Joseph, il passa en revue avec celui-ci les plus importantes questions diplomatiques du moment. Naturellement, celle du rétablissement possible de l'empire en France forma, avec les discussions toujours en cours entre l'Autriche et la Prusse sur l'organisation de la Confédération germanique, le principal objet des entretiens politiques des deux souverains. Ainsi que le supposait le gouvernement français, le gouvernement autrichien était tout disposé à laisser se produire en France, sans aucune observation de sa part, n'importe quelle transformation gouvernementale, pourvu qu'elle ne fût pas de nature à troubler la paix générale et à compromettre l'intégrité de l'empire autrichien. Or, l'empereur Nicolas ne voulait pas aller aussi loin dans la voie de la condescen-

nésie, mordit un soir à l'épaule la comtesse Zakrevsky, dont il était éperdument jaloux.

1. Harcelé par des lettres anonymes qui accusaient sa femme d'infidélité, Pouchkine provoqua le lieutenant Dantès : c'est sous ce nom que servait en Russie le fils adoptif du baron de Heeckeren, alors ministre des Pays-Bas à Pétersbourg.

dance; il espérait toujours, d'ailleurs, que le prince Louis-Napoléon ne franchirait pas le dernier échelon qui le séparait encore de la dignité impériale; mais si cette éventualité devait se réaliser, il ne pourrait, d'après l'empereur Nicolas, s'agir que d'un empire personnel et viager. Finalement, les deux souverains tombèrent d'accord, en vue des éventualités susceptibles de se produire en France, pour conclure l'arrangement suivant, préparé par M. de Nesselrode, et que l'empereur Nicolas se chargea de faire ratifier à Berlin par son beau-frère le roi Frédéric-Guillaume :

« Les trois cours alliées, sans se préoccuper dès à présent de la nature des éventualités qui pourraient surgir en France, sont décidées à agir d'un commun accord, et par conséquent, quels que soient les événements, leur langage et leur attitude seront identiques. D'ailleurs, les trois souverains sont d'accord dans le désir de conserver la paix générale et dans l'intention de maintenir les traités existants, ainsi que les circonscriptions territoriales que ces traités ont établies. » L'empereur d'Autriche, sous l'inspiration posthume du prince de Schwarzenberg, demanda à la dernière phrase l'adjonction suivante, que l'empereur Nicolas consentit aussitôt : « Leurs Majestés croient se rencontrer, sous l'un et l'autre rapport, avec les dispositions que manifeste le président de la république lui-même[1]. » Muni de cette pièce, l'empereur Nicolas partit de Vienne pour se rendre d'abord à Prague, où il se rencontra avec son « collègue en retraite » l'empereur Ferdinand, puis à Dresde et à Berlin.

Durant son séjour à Vienne, l'empereur Nicolas

1. Cette pièce fut un peu plus tard communiquée par la légation de Russie à M. Drouyn de Lhuys, alors ministre des affaires étrangères; le texte en fut envoyé à M. de La Cour, ministre de France à Vienne, par dépêche du 29 novembre 1852.

ne s'était pas départi de la bienveillante sympathie que, depuis les explications du général de Castelbajac, il témoignait au prince président. C'est ainsi qu'il se refusa à voir le comte de Chambord, qui se trouvait à Frohsdorf, dans le voisinage, et ce refus fut d'autant plus remarqué qu'à un précédent voyage à Vienne, sous le règne de Louis-Philippe, il avait eu avec ce « frère et cousin » d'amicales conversations et lui avait même promis, d'après la version de ce prince, « de lui prêter, autant que les circonstances le permettraient et lorsque le moment serait arrivé, sa bienveillante assistance[1] ». On notait, en même temps, le 10 mai, à Paris, que plusieurs officiers russes assistaient en grand uniforme, d'après une autorisation spéciale de leur maître, à la distribution solennelle des aigles faite sur le champ de Mars aux troupes de la capitale; l'empereur Nicolas reconnaissait donc officiellement, comme emblème de la France, cette aigle impériale dont le retour lui avait, trois mois auparavant, fait prendre quelque ombrage.

Cependant le baron de Heeckeren était arrivé à Vienne le 13 mai dans la soirée, lorsque l'empereur Nicolas venait de partir. Dès le lendemain, le baron vit M. de Nesselrode, qui, ne devant point, comme son maître, s'arrêter à Prague et à Dresde, attendait à Vienne le moment pour rejoindre l'empereur à Berlin; le baron vit également le même jour le comte de Buol, puis, le 16, il fut reçu en audience particulière par l'empereur François-Joseph. Que se passa-t-il? que se dit-il dans ces diverses entrevues? Le secret jusqu'à présent n'en a pas transpiré; mais probablement tous ces hauts personnages s'accordèrent pour renvoyer le baron à l'empereur Nicolas, qu'il pourrait

1. Projet de lettre du comte de Chambord à l'empereur Nicolas, 8 mars 1848. Ce projet a été publié par le *Correspondant,* 5 décembre 1910.

sans doute facilement joindre à Berlin. C'est, en effet, ce que tenta aussitôt le baron de Heeckeren.

Dans l'intervalle, l'empereur Nicolas avait, non sans quelques difficultés, obtenu de son beau-frère le roi Frédéric-Guillaume la signature de la pièce rédigée à Vienne en vue d'assurer le concert des trois puissances dans la conduite à tenir en face des initiatives éventuelles du prince président[1]. Le roi avait peine à croire aux dispositions pacifiques de ce dernier et n'aurait pas voulu en parler dans un document officiel[2].

A peine arrivé à Berlin, le baron de Heeckeren fut reçu par le ministre des affaires étrangères de Prusse; puis il sollicita de l'empereur Nicolas une audience particulière. N'ayant, nous le savons, aucune « bienveillance personnelle » pour le baron de Heeckeren et sachant par M. de Nesselrode le but de la mission secrète confiée à celui-ci, l'empereur aurait été porté à refuser cette audience, mais il ne voulut pas, en éconduisant un sénateur français ami du prince président, se donner aux yeux du public l'apparence de faire une démonstration contre ce dernier[3]. Il reçut donc, le 22 mai dans la matinée, le

1. Le comte de Nesselrode au baron de Meyendorf, Berlin, 22 mai 1852 : « Me voilà depuis six jours à Berlin, et encore très peu avancé dans nos affaires. — Le seul résultat que j'aie obtenu est la signature de la pièce sans nom que nous avons fabriquée ensemble. »

2. Le 14 novembre suivant, l'empereur Nicolas disait au général de Castelbajac, en parlant du prince président : « J'ai toujours été son partisan, et il ignore encore les services que je lui ai rendus. A Vienne, j'ai trouvé, il est vrai, une opinion semblable et une égale confiance, mais à Berlin mon rôle de conciliateur a été plus difficile. »

3. Le général de Castelbajac au marquis Turgot, 15 juin 1852 : « L'audience particulière accordée à M. de Heeckeren n'a pas été le résultat d'une bienveillance personnelle, mais elle a eu pour cause la crainte de faire quelque chose de désagréable au prince président, et de donner lieu à de fausses interprétations en ne recevant pas un sénateur français chargé, d'après le bruit public, quoique sans lettres de créance, d'une mission verbale. »

baron de Heeckeren. Outre la surprise désagréable, la désillusion un peu blessante que lui causait la communication apportée par ce messager, l'empereur avait à ce moment un autre sujet de mécontentement contre le prince Louis-Napoléon. Le 10 mai, à Paris, un certain nombre d'officiers de l'ancienne armée polonaise, notamment le général Dembinski et le comte Ladislas Zamoyski, que la Russie avait particulièrement poursuivis après l'insurrection magyare, s'étaient rendus au champ de Mars à la distribution des aigles, où le prince président leur avait fait assigner des places officielles dans les mêmes conditions qu'aux officiers russes. De telles attentions envers ces proscrits n'étaient pas de nature à ramener à soi l'empereur Nicolas[1].

Quoi qu'il en soit, ce dernier écouta avec calme le baron de Heeckeren; puis, prenant la parole, il rendit pleine justice à tout ce que le prince président avait fait pour la consolidation de l'ordre social et le repos de l'Europe, il protesta même de ses sentiments d'*amitié* pour lui; abordant ensuite la question brûlante, l'empereur, quoiqu'il se fût résigné à la proclamation d'un nouvel empire en France, s'efforça de prouver que le prince président, dans son propre intérêt, ferait mieux de renoncer à son projet : « Sa position est belle, son autorité forte; il n'a rien à gagner à un changement de titre; au contraire, il peut y perdre, en s'aliénant l'Europe. » Le baron tenta de parler d'empire héréditaire; « mais, dit le diplomate russe à qui nous empruntons le récit de cette audience restée longtemps mystérieuse[2], Sa

1. Le général de Castelbajac au marquis Turgot, 1er juin 1852 : « L'empereur Nicolas aura vu avec peine la manière particulière dont les journaux français ont signalé la présence officielle à la revue, des généraux polonais les plus marquants par leur hostilité contre la Russie. »

2. Le baron de Jomini, *Étude diplomatique sur la guerre de Crimée, par un ancien diplomate*.

Majesté refusa nettement de le suivre sur ce terrain », et elle rompit l'entretien[1].

L'empereur Nicolas était parti de Pétersbourg animé envers le prince président d'une extrême bienveillance; il y rentra le 17 juin, désenchanté et plein d'aigreur. Le général de Castelbajac lui-même, malgré son robuste optimisme, ne put se méprendre sur la transformation qui s'était opérée dans les sentiments du souverain[2]; lui que Sa Majesté avait jusqu'alors l'habitude d'honorer d'attentions toutes particulières, fut laissé à l'écart pendant les manœuvres de division qui eurent lieu entre Gatchina et Ropcha, du 27 au 30 juin; et au mois d'août[3], au camp de Krasnoé, les faveurs impériales se portèrent, à son préjudice, sur les ministres de Prusse et d'Autriche et sur les officiers généraux venus de ces deux pays pour voir à l'œuvre les troupes russes.

1. Le marquis Turgot crut nécessaire de combattre par une circulaire adressée aux agents français en Allemagne, les bruits qui se répandirent aussitôt sur l'échec de la mission Heeckeren. Dans cette circulaire, en date du 1er juin, le ministre disait : « M. de Heeckeren a été reçu avec une grande bienveillance par Leurs Majestés les empereurs d'Autriche et de Russie, et il a eu l'occasion de recueillir, tant à Vienne qu'à Berlin, des témoignages non moins satisfaisants des sentiments qui ont paru animer jusqu'à présent les cours du Nord et qui répondent parfaitement aux bonnes relations que la France entretient avec elles. »

2. Le 15 juin, le général de Castelbajac avait encore peine à croire au revirement qui s'était produit dans l'esprit de l'empereur Nicolas : il écrivait au marquis Turgot : « Ce que j'ai pu recueillir de diverses correspondances soit de l'empereur lui-même au grand-duc héritier, soit de personnes de sa suite à leurs amis de Pétersbourg, me donne la confiance que les bruits répandus en Allemagne n'ont aucun fondement, et que les entrevues de l'empereur Nicolas avec l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse n'auront pas changé ses dispositions à l'égard du gouvernement français. »

3. Dans l'intervalle, entre les manœuvres de Ropcha et celles de Krasnoé, l'empereur était retourné à Potsdam pour chercher l'impératrice, qui revenait des eaux de Schlangenbad. C'est durant le court séjour fait alors par l'empereur à la cour de Prusse que se place la soirée fameuse où Rachel déclama en plein air, devant les souverains émerveillés de son talent.

L'empereur voulut même annuler l'effet de la faveur exceptionnelle qu'il avait accordée au général de Castelbajac au printemps précédent, quand il l'avait gardé auprès de lui pour présider ensemble, sur le champ de Mars de Pétersbourg, au défilé des régiments de la garde : à Krasnoé, ce fut le général Hess, chef d'état-major général de l'armée autrichienne, que l'empereur prit à son côté quand le moment de passer devant lui fut venu pour le régiment de Kexholm, dont l'empereur François-Joseph était alors et est encore aujourd'hui le chef honoraire.

L'échec de la mission Heeckeren fut pénible au prince président, et sa déconvenue fut rendue plus amère par deux griefs qui vinrent, à ce moment, s'ajouter dans son esprit à celui que cet échec lui donnait contre l'empereur Nicolas et la Russie. A Munich, le gendre de l'empereur, le duc de Leuchtenberg, bien qu'il fût par son père, le prince Eugène de Beauharnais, cousin germain du prince président, refusait de recevoir le chargé d'affaires français, le comte Edgard de Ségur, alors que le même jour il avait accordé audience à deux autres diplomates étrangers; et de Bruxelles on signalait que le consul général de Russie, M. Bacheracht, tenait un langage « inconvenant et hostile » contre la personne du prince président[1]; or ce langage du seul fonctionnaire officiel qui représentait alors la Russie en Belgique, étonnait d'autant plus que l'empereur Nicolas avait, peu de temps auparavant, manifesté sa

1. Le marquis Turgot au général de Castelbajac, 18 mai 1852 : « On me signale de Bruxelles comme extrêmement inconvenant et hostile le langage que le consul général de Russie en Belgique, M. de Bacheracht, y tient, depuis le grand acte du 2 décembre, sur le gouvernement et la personne du prince président. Il n'est sorte de calomnies que cet agent ne cherche à répandre, et de préventions qu'il ne s'attache à entretenir contre la France; le corps diplomatique ne se rend pas compte d'une attitude qui contraste trop singulièrement avec les dispositions de l'empereur Nicolas. »

désapprobation de la mansuétude témoignée par le gouvernement belge au sujet des menées des proscrits politiques français réfugiés dans ce pays, et des attaques persistantes de la presse locale contre le prince président. Le ministère russe des affaires étrangères, saisi par le général de Castelbajac d'une plainte contre M. Bacheracht, avait éludé celle-ci, très poliment, il est vrai[1]; quant à l'attitude dédaigneuse du duc de Leuchtenberg, comme le gouvernement russe ne faisait pas mine de vouloir l'expliquer, ce fut l'épouse du duc, la grande-duchesse Marie Nicolaïevna, qui se chargea de ce soin[2]; elle imputa la conduite discourtoise de son mari à la grave maladie de poitrine dont il souffrait[3] et à la fatigue que lui causaient des audiences trop rapprochées[4].

1. Le général de Castelbajac au marquis Turgot, 1er juin 1852 : « M. de Séniavine (gérant du ministère en l'absence du comte de Nesselrode) m'a répondu d'abord que M. de Bacheracht n'avait point de mission diplomatique; qu'en raison de l'absence d'un ministre russe en Belgique, il avait rendu compte des circonstances politiques les plus importantes, et qu'il (M. Séniavine) était d'autant plus étonné des accusations graves portées contre lui qu'il n'avait jamais remarqué dans ses rapports ni esprit d'hostilité contre la France ni contre le président de la République, que, du reste, M. de Bacheracht aimait à se donner de l'importance, gâté sous ce rapport par le gouvernement belge; et qu'il allait lui écrire immédiatement pour lui enjoindre la modération et la convenance dont le cabinet russe ne souffrirait jamais que ses agents s'écartent vis-à-vis d'un gouvernement ami. »

2. Au rebours de son mari, la grande-duchesse était fière de la parenté de celui-ci avec la famille Bonaparte. Même après la chute du second empire, elle demeura fidèle à ses affections; en 1872, elle alla à Torquay visiter Napoléon III dans son exil.

3. Le duc mourut le 1er novembre suivant.

4. Le général de Castelbajac au marquis Turgot, 2 juillet 1852 : « Le duc de Leuchtenberg s'est excusé ici de n'avoir pu recevoir le ministre (chargé d'affaires) de France à Munich parce que l'état de sa santé ne lui permettait pas de se mettre en uniforme; il a ajouté que, s'il avait reçu en particulier deux des membres du corps diplomatique, c'était au même titre que quelques anciens amis de Munich. C'est à la grande-duchesse Marie qu'il a donné cette explication ou cette excuse. »

Étant donnés les froissements d'amour-propre éprouvés de part et d'autre par les deux chefs d'État, il était à craindre, au commencement de cet été de 1852, que, si une complication diplomatique un peu grave s'élevait entre la France et la Russie, elle ne donnât bien vite une forme aiguë à l'antagonisme qui se réveillait entre les deux pays. Cette complication, la diplomatie russe, qui renfermait alors au moins autant d'éléments hostiles à la France que la diplomatie française en renfermait d'hostiles à la Russie, parut s'ingénier à la faire naître; elle chercha à inquiéter les sentiments religieux de l'empereur, en lui représentant que le gouvernement français poursuivait dans le Levant la ruine de l'orthodoxie et qu'il fallait résister à cette redoutable attaque. Nulle autre insinuation n'était plus propre à enflammer l'empereur, car, selon le mot très juste prononcé alors par le général de Castelbajac[1], l'empereur, « tout despote qu'il fût, devait compter avec le sentiment religieux de son peuple, surtout pour les choses extérieures dont la connaissance est ici très répandue[2] ».

Si les efforts astucieux des diplomates russes n'eurent pas alors plus de succès, ce fut grâce à l'habileté des deux ministres qui dirigèrent en 1852 les affaires extérieures de la France[3].

A Constantinople, la légation de Russie, non contente d'avoir obtenu le 10 février une lettre du sultan qui passait sous silence l'octroi aux Latins de la clef de la grande église de Bethléem, avait voulu faire consigner dans un firman public ce retrait implicite de la concession ainsi faite aux Latins. La Porte, toujours très portée à recourir aux moyens termes, con-

1. Le général de Castelbajac à M. Thouvenel, 2 juillet 1852 (lettre publiée par M. Louis Thouvenel, *Nicolas Ier et Napoléon III*).

2. Allusion aux innombrables pèlerinages des Russes aux lieux saints.

3. M. Drouyn de Lhuys remplaça le marquis Turgot au ministère des affaires étrangères le 28 juillet.

sentit à remettre un firman au patriarche orthodoxe de Constantinople en présence des chefs laïques de sa communauté, et à délivrer une copie de cet acte à la légation de Russie; mais ce firman dans son dispositif mentionnait, contrairement au désir des Russes, le droit des Latins de posséder une clef de l'église de Bethléem, et même d'officier dans celle-ci[1]; en revanche, il déclarait non fondées les prétentions élevées par les Latins à la jouissance exclusive « des lieux de visitation qui leur appartenaient en 1740 », et reconnaissait la validité du firman délivré aux Grecs en 1757 en opposition à la grande capitulation française de 1740, déclarations qui faisaient bon marché de la protestation que le marquis de La Valette, avant de partir en congé, avait laissée à la Porte pour réserver les droits des Latins.

Ce firman ne fut connu de la légation de France que dans la seconde quinzaine d'avril[2], et ce ne fut

1. « Les Latins n'ont pas raison de prétendre à la possession exclusive ni de la grande coupole, ni de la petite coupole, ni de la pierre de l'onction, ni du Golgotha, ni des arceaux de la Vierge, ni de la grande église de Bethléem, ni de la sainte crèche; il faut laisser tous ces endroits en leur état actuel. Dans les temps passés, on a donné une clef de la porte de la grande église de Bethléem et une de la sainte crèche à chacune des nations grecque, latine et arménienne, mesure qui fut confirmée par le firman délivré à la nation grecque en l'année 1170 de l'hégire, et cette disposition restera la même. Mais comme il ne suit pas de là qu'il soit permis de porter atteinte à l'état actuel des choses dans cette église ou d'empêcher les Latins d'y officier, ou enfin de faire quelque chose de nouveau capable de gêner les autres, soit pour le passage de l'église afin d'aller à la sainte table, soit sous tout autre rapport, on ne souffrira et on n'acceptera en aucun temps la moindre prétention à ces égards de la part de qui que ce soit. » — Le firman porte la date de février 1852 (rébi ul akhir 1268), mais il a été évidemment antidaté. Selon toute apparence, il fut rendu vers le 15 mars.

2. La légation de Russie a prétendu plus tard que M. de La Valette avait, avant son départ de Constantinople, parfaitement connu ce firman. L'ambassadeur d'Angleterre, en tout cas, savait dès le 6 mars que celui-ci était en préparation; il écrivait à Lord Granville : « I hope that the firman prepared for transmission to the Greek patriarch will be found couched in such terms as to pre-

qu'à la fin du mois de mai que la traduction en fut publiée par les journaux français. L'impression produite sur le ministère français des affaires étrangères et sur le monde catholique fut excessivement pénible. Que restait-il du succès de M. de La Valette, que depuis deux mois on fêtait si bruyamment à Paris? Deux maigres concessions qui risquaient d'être illusoires, car l'obligation de n'apporter aucun changement à l'état actuel des lieux rendait bien difficile pour les Latins, soit de célébrer leur culte au tombeau de la Vierge, soit même d'user de leur droit de passage par la grande église de Bethléem[1]. Et pour ces deux concessions il fallait, à moins de faire du firman donné aux Grecs une nouvelle cause de querelle, considérer comme absolument forcloses toutes les revendications latines que M. de La Valette avait eu soin de réserver comme des armes pour l'avenir. A Paris, au ministère des affaires étrangères, on était très perplexe en face de cette alternative[2]. Enfin, après réflexion, et évidemment pour ne pas entrer davantage en conflit avec la Russie, on se résolut, non pas à demander la modification ou le retrait du firman des Grecs (comme on y avait d'abord pensé[3]), mais

clude a return at any future period to so embarrassing a subject of discussion. »

1. Le chargé d'affaires de France à Constantinople, M. Sabatier, écrivait à M. Thouvenel, le 5 mai 1852 : « Au fait, nous avons obtenu uniquement la participation au tombeau de la Vierge et la clef de la basilique de Bethléem... Le tombeau de la Vierge étant à cinq minutes hors des remparts, nos religieux seront exposés à mille avanies quand ils voudront s'y rendre, et les Grecs ne se feront pas faute de leur jouer de mauvais tours. A Bethléem, nous aurons la clef, mais la porte restera fermée. D'un côté comme de l'autre, rien ne doit être changé aux dispositions précédemment existantes. »

2. M. Thouvenel au général de Castelbajac, 15 juin 1852 : « L'affaire des lieux saints préoccupe assez vivement. Nous taire, c'est accepter un notable amoindrissement d'influence; nous fâcher, c'est tout ébranler. La Russie s'est bien et trop vengée de notre mesquin succès. »

3. Le marquis Turgot au comte de Castelbajac, 1er juin 1852 :

seulement à en restreindre l'effet en empêchant sa promulgation publique à Jérusalem.

En retour, cette condescendance rendit le gouvernement français tout à fait rigoureux dans un autre incident qui survint en même temps à Constantinople et au cours duquel la légation de Russie se montra très hargneuse pour la France[1].

Vers la fin du mois de mars, le contre-amiral Romain Desfossés, qui commandait l'escadre française de la Méditerranée, était venu visiter Constantinople à bord d'un petit aviso. Au cours de cette visite, il fut saisi par l'amirauté turque d'un vœu que celle-ci avait déjà exprimé à Paris et qui avait pour but l'envoi à Constantinople, pour y être étudié par des spécialistes turcs, d'un vaisseau de guerre du nouveau type français, marchant par la combinaison de la voile et de la vapeur. Comme l'amiral Romain Desfossés avait dans son escadre un navire de ce type, *le Charlemagne,* il avait offert de le détacher pour quelques jours à Constantinople ; et la Porte, accueil-

« Je vous ai informé, il y a quelque temps, du résultat satisfaisant qu'avait eue la négociation suivie à Constantinople dans l'affaire des lieux saints. Il est intervenu depuis un firman dont vous avez eu connaissance par les journaux, qui, sans contester les engagements pris par le Divan et sans y porter atteinte, ne tient cependant pas compte de nos réserves fondées sur des traités toujours existants et nous met dans l'obligation de demander à la Porte des explications sur un langage dont nous avons le droit de nous montrer surpris. Nous regrettons, d'ailleurs, que le Divan se préoccupe exclusivement et avec excès du soin de ménager une puissance dont l'amitié lui est sans doute nécessaire, mais dont il ne devrait pas chercher à se concilier les bonnes dispositions en méconnaissant ce qu'il doit, dans l'intérêt de son indépendance et de sa dignité, à des alliances plus naturelles et plus sûres. »

1. M. Thouvenel au général de Castelbajac, 15 juin 1852 : « Je présume que c'est à l'irritation assez naturelle que le firman accordé aux Grecs au mépris des promesses que nous avions reçues à Constantinople, a causé au prince Louis-Napoléon, qu'il faut attribuer la vivacité avec laquelle il a pris le refus d'un firman de passage à travers les Dardanelles pour le vaisseau de guerre français *le Charlemagne*. »

lant cette proposition, avait déclaré que le *Charlemagne*, quand il se présenterait à l'entrée des Dardanelles, y trouverait le firman réglementaire permettant le passage. Sur cette assurance, le *Charlemagne* quitta le Pirée et vint mouiller à Smyrne, pour gagner de là Constantinople; alors la Porte annonça au chargé d'affaires de France que le firman de passage ne pouvait être accordé, l'ambassadeur d'Angleterre[1] et le chargé d'affaires de Russie ayant protesté contre l'entrée du *Charlemagne* dans les Dardanelles; ce serait, avaient-ils dit, une infraction inadmissible à la convention des Détroits, un navire armé de 80 canons ne pouvant être assimilé aux « bâtiments légers » dont cette convention permettait d'autoriser le passage. A cette nouvelle, le prince président se fâcha; il fit déclarer au ministre de Turquie à Paris que la Porte venait de se rendre coupable de déloyauté et que, si le firman promis n'était pas accordé sans retard, la dignité de la France ne lui permettrait plus d'accréditer un ambassadeur[2] à Constantinople. » Le chargé d'affaires de France à Constantinople recevait en même temps de Paris le texte d'une note vigoureuse reproduisant cette déclaration et qu'il devait remettre à la Porte sans tenir compte de ses doléances sur la pression faite sur elle par les représentants anglais et russe. Ainsi prise de haut, la Porte céda et accorda le firman. Mais afin de répondre aux objections de l'Angleterre et de la Russie, le prince président, sur le conseil de son ministre des affaires étrangères, le marquis Turgot, décida que le marquis de La Valette, renvoyé à Constantinople pour tâcher de terminer cette affaire toujours renaissante des

1. Sir Stratford Canning venait d'être créé pair du Royaume Uni le 24 avril, sous le titre de vicomte Stratford de Redcliffe.

2. Le marquis de La Valette avait été promu au rang d'ambassadeur le 24 avril, le jour même où son collègue anglais était élevé à la pairie.

lieux saints, regagnerait son poste à bord du *Charlemagne;* la présence de l'ambassadeur ne permettrait évidemment pas de traiter de « bâtiment léger » ce gros navire de guerre ; mais, « employé pour le service d'une légation de puissance amie », il aurait au moins la seconde des qualifications stipulées par l'article II de la convention des Détroits pour la délivrance de firmans de passage aux « bâtiments sous pavillon de guerre ». Cet expédient plut à Londres, où le Foreign Office, tout en ne soutenant pas l'initiative de l'ambassadeur Lord Stratford de Redcliffe, avait fait donner à Paris au prince président, le conseil « d'éviter toute apparence d'infraction aux traités existants ». A Pétersbourg, on cessa aussi de faire opposition au passage du *Charlemagne;* mais le langage manqua de bonne grâce; au général de Castelbajac qui lui donnait des explications sur le dénouement donné par la France à cette affaire, le gérant du ministère impérial des affaires étrangères, M. Séniavine, répondit : « Il y a eu légèreté et imprudence fâcheuse de la part des agents turcs et des agents français qui ont entamé cette affaire[1]. »

En Grèce, un autre chargé d'affaires russe, M. Persiani, ne fut pas plus heureux dans ses intrigues contre le gouvernement du prince président. La constitution votée par la Chambre grecque en 1843 exigeait que les successeurs du roi Othon fissent profession du culte orthodoxe; or le roi n'avait pas d'enfants, et son héritier, d'après la convention de Londres du 7 mai 1832, était son plus jeune frère, le prince Adalbert de Bavière, à défaut du prince Luitpold[2], qui renonçait au trône de Grèce pour lui et ses enfants. Le prince Adalbert, tout d'abord, n'avait pas voulu se soumettre lui-même à la clause de la constitution hellénique relative au rite orthodoxe; il consentait

1. Le général de Castelbajac au marquis Turgot, 15 juillet 1852.
2. C'est le régent actuel du royaume de Bavière.

seulement à faire baptiser selon ce rite les enfants qu'il pourrait avoir de son mariage encore à conclure. La France et l'Angleterre, désireuses de conserver dans la maison de Wittelsbach l'hérédité à la couronne de Grèce, estimaient que cette promesse du prince Adalbert était suffisante; mais la Russie n'entendait pas que de pareilles facilités fussent données à un prince catholique, et elle voulait qu'il embrassât immédiatement la confession orthodoxe ou renonçât à ses droits au royaume de Grèce. Il va de soi que cette seconde solution était vivement souhaitée par bien des Russes qui voyaient déjà le grand-duc Constantin ou un jeune fils du duc de Leuchtenberg[1] acquérir la couronne du roi Othon. L'empereur Nicolas désapprouvait ces visées; il avait interdit à son fils Constantin de se rendre en Grèce, et il s'en tenait loyalement aux stipulations arrêtées à Londres en 1829, d'après lesquelles le souverain de la Grèce ne pouvait appartenir à une des familles qui régnaient dans les trois États garants, c'est-à-dire en Russie, en France et en Angleterre[2]; dans la pensée de l'empereur, si la famille de Bavière venait à faire défaut, la couronne délaissée devait être offerte à quelque autre famille allemande dont les princes n'auraient pas la même répugnance à embrasser la foi orthodoxe; mais pour le moment il fallait, en tout état de cause, maintenir sur son trône le roi Othon, encore jeune[3], et qui par conséquent pouvait régner pendant de longues années.

Bien que ces sentiments de l'empereur Nicolas fussent connus, M. Persiani commença en Grèce une campagne active contre la maison de Wittelsbach; il encourageait les troubles qui désolaient le pays, principalement dans le Magne, au sud de la Morée,

1. Le duc de Leuchtenberg lui-même était catholique.
2. Conférence de Londres, protocole du 22 mars 1829.
3. Il venait d'avoir trente-sept ans le 1er juin 1852.

et il écrivait à Pétersbourg rapport sur rapport, accusant les ministres de France et d'Angleterre d'être la cause de ces troubles par leurs efforts incessants pour ruiner en Grèce la religion orthodoxe, au profit du catholicisme ou du *philosophisme*. Contre l'Angleterre, dont la politique subordonne toujours les questions religieuses aux intérêts matériels, l'imputation était tellement ridicule qu'à Pétersbourg les personnes les plus prévenues elles-mêmes ne purent qu'en rire; et l'on s'étonne qu'un diplomate, si passionné qu'il fût, l'ait formulée sérieusement. Mais contre la France, l'imputation portait[1], et le gérant du ministère impérial des affaires étrangères, M. Séniavine[2], s'en fit l'écho auprès du général de Castelbajac : « Ce sont, lui dit-il, les écrits publiés contre l'Église grecque et le *philosophisme* de certains députés qui ont alarmé les hommes attachés à leur foi, c'est-à-dire la majorité du peuple grec, et qui ont excité le fanatisme et l'animosité des partis[3] ». Certes, le gouvernement français aurait eu beau jeu s'il avait voulu répondre; il aurait pu raconter que M. Persiani venait d'envoyer le brick russe *Jason* sur le littoral du Magne pour dire aux insurgés que, dans leur lutte *contre leur roi hérétique*, ils avaient toutes les sympathies de la Russie; il aurait aussi pu produire une circulaire de M. Persiani aux agents consulaires russes, dans laquelle, pour jeter le dis-

1. Dans ses *Mémoires* (chapitre sur l'*Origine de la guerre de Crimée*), M. de Persigny s'exprime ainsi : « Notre politique extérieure se trouvait alors fréquemment troublée par une coterie cléricale qui, comme un ver rongeur, était parvenue à se glisser, à s'établir dans les réduits secrets du ministère des affaires étrangères. Le 2 décembre n'avait pas réussi à l'en déloger. Bien loin de là, elle n'en paraissait que plus audacieuse; car, profitant des préoccupations intérieures du gouvernement, elle avait réussi à jeter notre diplomatie dans les petites complications de ce qu'on appelait la question des lieux saints. »

2. Le chancelier était absent, aux eaux de Kissingen.

3. Le général de Castelbajac au marquis Turgot, 2 juillet 1852.

crédit sur le gouvernement du roi Othon, il relevait les *fautes* de celui-ci envers la religion orthodoxe et l'accusait de *négligence impardonnable* dès que cette religion était en jeu; il aurait pu, enfin, dénoncer les accointances compromettantes que M. Persiani, à Athènes même, entretenait avec le parti révolutionnaire. Mais le gouvernement français trouva plus digne de ne pas entrer dans la voie des récriminations; et, par une démarche inattendue, il coupa court à la campagne haineuse que M. Persiani avait entreprise et à laquelle s'associait si complaisamment le gérant du ministère impérial des affaires étrangères. Le 2 août, M. Drouyn de Lhuys, redevenu ministre à la place du marquis Turgot, rédigea à l'adresse du gouvernement bavarois une dépêche dont copie fut remise immédiatement à M. Séniavine, et par laquelle la France pressait le roi Maximilien, en sa qualité de chef de la maison de Wittelsbach, de promulguer au plus vite les arrangements pris par les princes ses frères, pour assurer la dévolution de la couronne de Grèce à celui d'entre eux qui se soumettrait aux conditions posées par la constitution de ce pays : « Nous ne faisons qu'énoncer une vérité incontestable, — ainsi s'exprimait M. Drouyn de Lhuys, — une vérité politique, en proclamant qu'à nos yeux le successeur du roi Othon ne pourrait, sans exposer son règne à d'inextricables embarras, s'abstenir de répondre aux vœux de la nation hellénique... Le gouvernement du prince président de la République est animé du sincère désir de voir le nouveau trône se perpétuer dans la dynastie des Wittelsbach; il espère fermement que la maison de Bavière, consultant ses intérêts, ceux du roi Othon, et enfin ceux que les trois puissances protectrices avaient cru confier définitivement à sa garde[1], avisera sans plus de

1. Par la convention de Londres du 7 mai 1832.

retard aux moyens de consolider le trône hellénique et de lui assurer un héritier[1]. »

« La maison royale de Bavière, selon les termes employés dans une autre dépêche par M. Drouyn de Lhuys[2], n'avait besoin que d'un peu d'aide, surtout venant de la part d'une puissance catholique, » pour se résigner à accepter les obligations posées par la constitution grecque et pour prendre devant l'Europe l'engagement de s'y conformer. De fait, à peine le chargé d'affaires de France, comte de Ségur, eut-il transmis au premier ministre bavarois les avis de M. Drouyn de Lhuys, que le roi Maximilien déclara solennellement qu'il considérait comme nécessaire pour tous les princes de sa maison qui seraient dans l'avenir appelés à régner sur la Grèce, de pratiquer la religion orthodoxe; et le prince Adalbert, à la suite de cette déclaration, non seulement renouvela la promesse de faire baptiser ses enfants futurs selon le rite grec, mais s'engagea à embrasser lui-même ce rite le jour où il viendrait à hériter de son frère Othon. La démarche de la diplomatie française avait donc obtenu un plein succès; toute la machine de guerre édifiée contre le gouvernement du prince président se trouvait démolie. A Pétersbourg, les gens ardents furent très vexés de ce résultat imprévu, et M. Séniavine fut assez maladroit pour laisser percer son dépit dans une conversation avec le comte de Reiset, qui gérait la légation de France en l'absence du général de Castelbajac, parti en congé dans le courant du mois d'août : « J'apprends avec regret, avoua le gérant du ministère impérial, les dernières démarches que la France a faites auprès de la cour de Bavière en dehors de nous et de l'Angleterre. Du moment que nous traitons ensemble cette affaire de la succession de Grèce, je pense qu'il ne devrait pas se produire

1. M. Drouyn de Lhuys au comte de Ségur, 2 août 1852.
2. M. Drouyn de Lhuys au général de Castelbajac, 14 août 1852.

d'acte isolé[1]. » M. Séniavine, qui depuis plusieurs mois ne s'occupait guère que de tendre en cachette des pièges au gouvernement présidentiel, avait assez mauvaise grâce à critiquer les démarches isolées de la France.

Le suppléant de M. de Nesselrode ne fit pas meilleure figure quand la célébration de la fête du prince président menaça de devenir une cause de difficultés entre la France et la Russie. Cette fête venait d'être fixée au 15 août, à l'imitation de ce qui s'était fait sous le premier empire, et une circulaire du marquis Turgot avait enjoint aux représentants français à l'étranger de la célébrer de concert avec les colonies de leurs résidences, en réclamant « le concours de l'Église, dont les prières avaient si heureusement appelé sur l'élu de la France les bénédictions de la Providence ». Cette résolution de fêter publiquement le 15 août à l'étranger déplut fort à l'empereur Nicolas; il trouvait mauvais (nous l'avons déjà dit) que le prince président rattachât son gouvernement à celui de son oncle Napoléon Ier; aussi il donna à son ministre de l'intérieur l'ordre de s'opposer le 15 août à toute manifestation extérieure en l'honneur du prince. Loyalement, l'empereur avertit de cet ordre le général de Castelbajac, qu'il rencontra au camp de Krasnoé : « Il faut, lui fit-il observer, distinguer entre les fêtes nationales; il y a celles qui n'ont pour objet que la personne même des souverains, et celles qui rappellent des événements historiques dont la glorification est de nature à froisser les sentiments des autres peuples; je regrette que la fête du 15 août soit de ces dernières. »

Mis au fait des ordres de l'empereur, le général de Castelbajac prit ses dispositions en conséquence : il fit dire dans la chapelle privée de l'asile français de

1. Le comte de Reiset à M. Drouyn de Lhuys, 18 septembre 1852.

Vassily Ostrof une messe où il assista en uniforme avec son personnel, mais à laquelle les nationaux seuls furent admis; et le soir il donna, dans l'hôtel de la Légation, un dîner intime où l'on put, sans éveiller les susceptibilités de la police, boire à la santé du prince président, et même à la restauration de l'empire. A Varsovie, le consul sut aussi se tirer honorablement de la difficulté; mais, à Moscou, il se produisit un éclat fâcheux. Bien qu'il existât dans cette ville une église catholique placée sous la protection de la France, le curé ne se croyait pas le droit de célébrer sans l'autorisation du gouverneur général un service à l'intention du chef de l'État français; pendant tout le règne de Louis-Philippe, chaque année, au retour de la fête du roi, le 1er mai, le consul avait dû régulièrement solliciter l'autorisation pour le curé de dire une messe officielle. Cette autorisation, hâtons-nous de le dire, n'avait jamais été refusée. Elle le fut cette fois, et dans des termes que la civilité interdisait. Le comte Zakrevsky écrivit qu'il avait ordonné à la police de s'opposer par la force à toute tentative que ferait le consul ou un résident français de Moscou pour pénétrer le 15 août dans l'église Saint-Louis : il n'avait jamais été question pourtant de prendre d'assaut cette église!

Le général de Castelbajac voulait étouffer l'affaire, jugeant que c'était faire bien de l'honneur au comte Zakrevsky que d'attribuer de l'importance à son langage. Il était donc parti en congé, en se contentant de notifier, à titre de curiosité, à M. Séniavine les aménités épistolaires du comte; mais le premier secrétaire, demeuré comme chargé d'affaires, ne prenait pas les choses d'une manière aussi conciliante : à peine son chef s'était-il éloigné, qu'il demanda des explications au ministère impérial des affaires étrangères. En vrai casuiste, M. Séniavine ne sut pas répondre franchement; il n'osa ni

alléguer la volonté de l'empereur, ni condamner l'intempérance du comte Zakrevsky, et il chercha à éluder par des escobarderies les questions du comte de Reiset. Il prétendit d'abord qu'il n'était pas au courant de l'incident, et qu'il devait prendre des informations; puis il insinua que le général de Castelbajac s'était chargé d'expliquer lui-même à Paris la conduite du comte Zakrevsky[1]; enfin, comme le comte de Reiset insistait toujours, il en arriva à dire que le gouvernement russe n'avait pas eu connaissance de la fixation au 15 août de la fête du prince président. « Le prince portant le prénom de Louis, nous croyions que sa fête devait se célébrer à la Saint-Louis, le 25 août, et j'ai lu dans les journaux que ce jour a été, en effet, fêté par le prince à Saint-Cloud. » Le ridicule désarme : le comte de Reiset, contenant une violente envie de rire, répondit que la méprise avait été bien fâcheuse, mais qu'il priait M. Séniavine de se souvenir, en vue de l'année 1853, que la fête du prince Louis-Napoléon devait se célébrer le 15, et non le 25 août. Le gérant du ministère impérial était trop heureux d'être délivré, au prix d'un manque de dignité, de cette affaire, dans laquelle il s'était si maladroitement enferré. « D'ici à l'année prochaine, murmura-t-il en guise de morale, nous avons du temps devant nous[2]. »

En France, cependant, il était manifeste que le mouvement impérialiste subissait un arrêt; jugeant, d'après les rapports du baron de Heeckeren, que la Russie et la Prusse étaient résolument hostiles au rétablissement de l'empire dynastique, et que l'Autriche revenait, de son côté, sur ses premières assurances, le prince président avait ajourné de nouveau l'exécution de ses projets, attendant qu'un concours heureux de circonstances en rendît la réalisation

1. Le comte de Reiset à M. Drouyn de Lhuys, 4 septembre 1852.
2. Le comte de Reiset à M. Drouyn de Lhuys, 2 octobre 1852.

inévitable. Mais on pouvait hâter la venue de ces circonstances favorables, et un moyen très efficace parut être la conclusion d'un mariage avec une princesse appartenant à une maison souveraine d'Europe. « Un mariage princier, disaient alors au prince certains de ses meilleurs conseillers, aurait ce résultat considérable de consolider la confiance au dedans, et de conquérir au dehors l'ascendant nécessaire pour combattre les préjugés et les méfiances que ne manquera pas d'inspirer le retour de votre dynastie[1]. » Malheureusement, comme le disait le prince lui-même, « son nom effrayait les cours », et c'eût été bien présomptueux de sa part d'aspirer à une alliance vraiment haute[2]. Dans ces conditions, il pensa à une de ses parentes, la princesse Caroline Wasa, petite-fille de la princesse Stéphanie de Bade[3]. Le parti n'était pas particulièrement brillant, puisque les Wasa, dépossédés du trône de Suède, étaient en exil; de plus, le père de la jeune princesse Caroline passait pour n'être pas d'une sobriété solide. Néanmoins une alliance avec les maisons de Bade et de Hohenzollern-Sigmaringen était loin d'être sans valeur[4], et pour le prince, qui savait la grande-duchesse Stéphanie acquise d'avance à sa cause, le projet avait le grand avantage de paraître offrir

1. *Souvenirs* du général comte Fleury.

2. M. de Hübner, ministre d'Autriche à Paris, au comte de Buol, ministre autrichien des affaires étrangères, 16 juillet 1852 : « L'empire semble en effet ajourné, mais on se donne tout entier à l'œuvre de marier le président. Valdegamas (ministre d'Espagne), qui sort de chez moi, m'assure qu'il n'est pas question d'un mariage espagnol. Or, comme la petite princesse portugaise vient d'être administrée, il ne resterait que la princesse de Wasa. »

3. Née Beauharnais, la grande-duchesse Stéphanie était cousine germaine de la reine Hortense, mère du prince Louis-Napoléon. Elle avait été adoptée par Napoléon Ier.

4. La grande-duchesse Stéphanie était veuve du grand-duc Louis, mort le 30 mars 1830, et tante du grand-duc alors régnant. Sa seconde fille avait épousé un prince de Hohenzollern; la troisième s'était mariée en Angleterre avec le duc de Hamilton.

beaucoup de chances de succès. Justement le prince président devait se rendre à Strasbourg pour l'inauguration d'une ligne de chemin de fer ; de cette ville il pousserait jusqu'à Bade, sous le prétexte de faire visite à sa tante la grande-duchesse Stéphanie, et le mariage, amorcé déjà par celle-ci, se négocierait définitivement.

Ces prévisions furent déçues ; malgré l'intervention de la grande-duchesse, le prince Wasa refusa au prince président la main de sa fille, en disant qu'il avait pris déjà envers le prince héritier de Saxe « presque des engagements sur lesquels il était impossible de revenir[1] », et le prince président n'insista pas.

Au surplus, cette déconvenue ne paraît pas l'avoir chagriné, mais il y vit, probablement avec raison, l'effet de la méfiance, pour ne pas dire de la malveillance qu'il continuait à inspirer aux grandes cours d'Europe. Le prince Wasa, entré au service autrichien, aurait été, pensa-t-il, poussé par de hauts personnages de la cour de Vienne à repousser sa demande[2].

Devant cette défaveur marquée de l'étranger, ceux des amis du prince président qui étaient les plus ardents pour le retour de l'Empire, et avant tous le ministre de l'intérieur, M. de Persigny, pensèrent que le temps était passé de s'arrêter devant des considérations d'ordre diplomatique et qu'il ne fallait plus « reculer le moment de la résolution suprême ».

1. *Souvenirs* du général comte Fleury. La princesse Caroline Wasa épousa l'année suivante le prince Albert de Saxe.

2. Le 27 août, M. de Hübner écrivait dans son journal : « Mes remontrances sur l'établissement du second empire coïncident avec le projet de mariage manqué, ou qui manquera certainement, du président avec la princesse de Wasa. Louis-Napoléon est convaincu que c'est l'archiduchesse Sophie (mère de l'empereur François-Joseph et sœur de la reine de Prusse), aidée par Buol, qui crée des difficultés. »

Pour forcer la main au prince président, toujours circonspect et irrésolu, on avait organisé dans les provinces un pétitionnement en faveur de l'Empire; mais les résultats ne s'annonçaient pas probants; sur les quatre-vingt-six conseils généraux de France, neuf seulement avaient émis un vœu pour le rétablissement de l'Empire. Alors M. de Persigny, « n'y tenant plus » (c'est sa propre expression), voulut frapper un coup décisif en profitant d'un grand voyage que le prince devait, au mois de septembre, entreprendre dans les départements du centre et du midi de la France. Un des derniers jours d'août, comme le conseil des ministres délibérait sur ce voyage, M. de Persigny saisit brusquement ses collègues de ce qui était pour lui la grosse question du moment : il leur demanda quelle attitude il devait recommander aux préfets pour le cas où, dans les départements visités par le prince, la population pousserait le cri de : *Vive l'Empereur!* « A ces mots, raconte dans ses *Mémoires* M. de Persigny, il se passa dans le conseil une scène inouïe. Il semblait que j'avais mis le pied sur une fourmilière. De toutes parts on m'interpellait, en me demandant si je voulais la guerre civile. Quant au prince président, dont le calme habituel avait été quelque peu altéré par cette scène, il profitait des moments de silence pour me reprocher les insinuations que j'avais paru faire. Il blâmait hautement toute idée de changement et surtout toute tentative pour amener des manifestations inconstitutionnelles. »

Malgré le mauvais accueil fait à ses ouvertures, M. de Persigny ne se découragea pas; en dehors de ses collègues, en dehors même du futur empereur, il prit le parti hardi de provoquer, parmi les populations qu'allait visiter le prince, des manifestations si enthousiastes en faveur de l'Empire qu'aucune tergiversation ne serait plus possible. A cet effet, il

manda secrètement à Paris les préfets des départements du Centre et leur donna l'instruction d'endoctriner la population pour que partout, sur le passage du prince, elle criât : *Vive l'empereur! Vive Napoléon III*[1]! On sait que cette manœuvre eut un plein succès et qu'à partir de Bourges[2] le prince fut, durant tout son voyage, l'objet d'ovations enthousiastes qui réclamaient instamment l'Empire à brève échéance. Le courant était trop fort pour que le prince y résistât : le 9 octobre, dans un discours qu'il prononça devant la chambre de commerce de Bordeaux, il *accepta* l'Empire. « La France, dit-il, m'entoure de ses sympathies, parce que je ne suis pas de la famille des idéologues. Pour faire le bien du pays, il n'est pas besoin de nouveaux systèmes, mais de donner avant tout confiance dans le présent, sécurité dans l'avenir. Voilà pourquoi la France semble vouloir revenir à l'Empire. Il est néanmoins une crainte à laquelle je dois répondre; par esprit de défiance, certaines personnes se disent : *L'Empire, c'est la guerre;* moi, je réponds : *L'Empire, c'est la paix*... Nous avons d'immenses territoires incultes à défricher, des routes à ouvrir, des ports à creuser, des rivières à rendre navigables, des canaux à terminer, notre réseau de chemins de fer à compléter; nous avons, en face de Marseille, un vaste royaume à assimiler à la France; nous avons tous nos grands ports de l'Ouest à rapprocher du continent américain par la rapidité de ces communications qui nous

1. « Ne nous trompons pas, avait dit M. de Persigny aux préfets; le duc de Reichstadt, Napoléon II, n'a pas régné, mais le peuple l'a connu sous ce nom pendant longtemps. Il a été proclamé par son père. Rendons hommage à sa mémoire, et que le neveu de l'empereur soit donc *Napoléon III.* Ce titre vieillira la dynastie. »

2. Le préfet d'Orléans, dont le dévouement n'était pas certain, n'avait pas été convoqué par M. de Persigny. Dans cette ville, la réception du prince fut semblable à celles qu'il avait eues, en juillet, à Nancy et à Strasbourg; il fut accueilli aux cris de : *Vive Napoléon! vive le président de la République!*

manquent encore; nous avons partout, enfin, des ruines à relever, de faux dieux à abattre, des vérités à faire triompher. Voilà comment je comprendrais l'Empire, si l'Empire doit se rétablir. »

Dès que l'empereur Nicolas eut reçu la nouvelle de la réception faite à Bourges au prince président, il comprit que l'enthousiasme allait se propager avec une force irrésistible par tout le pays, et que la proclamation de l'empire devenait une question de jours. Dans ces conditions, il ne voulut pas que son représentant en France demeurât à Paris. Craignait-il, ainsi que cela fut dit à M. de Reiset, que M. Kisselef ne se laissât entraîner par l'élan général à commettre quelque acte qui engagerait la politique russe[1]? Cette crainte était sans fondement; car M. Kisselef, commensal assidu des salons les plus hostiles au prince président, était peu porté, à moins d'instructions formelles, à lui témoigner sympathie ou déférence, et depuis le voyage de l'empereur Nicolas à Vienne et à Berlin, il s'était abstenu de paraître non seulement aux Tuileries, mais encore au ministère des affaires étrangères. Cette abstention avait même été si frappante, que M. Drouyn de Lhuys avait dû charger le comte de Reiset de la faire remarquer à M. Séniavine[2]. La vérité est que l'empereur Nicolas voulait tout simplement manifester sa désapprobation de la transformation désormais certaine de la forme du gouvernement en France, et cette désapprobation se trouvait aggravée par cette circonstance que l'empereur, alors absent de Pétersbourg, n'avait pas attendu d'être de retour dans sa capitale, mais avait

1. Le comte de Reiset à M. Drouyn de Lhuys, 21 septembre 1852.

2. M. Drouyn de Lhuys au comte de Reiset, 30 septembre 1852. — M. Thouvenel au comte de Reiset, 15 octobre 1852 : « Pour M. de Kisselef, je ne le crois pas fâché de nous quitter avant le grand moment. Il n'a vu le ministre que deux fois en tout depuis le mois d'août, pour un bonjour et un bonsoir. »

envoyé du fond de la province l'ordre de rappeler M. Kisselef.

Comment, à sa rentrée à Paris, le prince président prendrait-il ce brusque départ de M. Kisselef? A la fin de l'année 1841, l'ambassadeur de Russie à Paris, comte Pahlen, avait été rappelé par l'empereur Nicolas dans des conditions blessantes pour le gouvernement français d'alors. Par son rang d'ancienneté, le comte Pahlen était appelé à suppléer le doyen du corps diplomatique alors absent de Paris, et en cette qualité il devait porter la parole au nom de ses collègues à la réception du 1er janvier 1842, au palais des Tuileries, pour présenter au roi Louis-Philippe les compliments d'usage. L'empereur Nicolas ne voulut pas que son ambassadeur s'acquittât de cette fonction, et il lui ordonna de s'absenter de Paris; le roi Louis-Philippe, offensé de cette marque de malveillance, avait répondu en retenant en congé illimité son propre ambassadeur près la cour de Russie et en faisant envoyer l'ordre au chargé d'affaires de France à Pétersbourg[1] de ne point se rendre à la réception du Palais d'Hiver le jour de saint Nicolas. Le résultat avait été la réduction des relations diplomatiques à la simple expédition des affaires courantes, et cette situation tendue s'était prolongée, sans grande amélioration, jusqu'à la révolution de 1848[2]. Si le prince président faisait la même riposte que le roi Louis-Philippe, il était vraisemblable, vu l'état déjà difficile des rapports entre les deux gouvernements, qu'une rupture complète se produirait. Heureusement, le prince, instruit par l'expérience de son prédécesseur, se conduisit tout différemment.

1. M. Casimir Perier, père de l'ancien président de la République.

2. La société pétersbourgeoise avait seulement un peu relâché la quarantaine dont elle avait frappé l'ambassade de France à la suite de sa manifestation à la Saint-Nicolas de 1841.

Au lieu de retenir en France le général de Castelbajac, qui (nous l'avons dit) venait d'y arriver en congé, il lui donna l'ordre de retourner à Pétersbourg, et il fit semblant de croire que M. Kisselef, en quittant son poste, avait simplement donné suite à un projet d'absence dont M. Drouyn de Lhuys aurait reçu connaissance plusieurs semaines à l'avance. Cette interprétation, à laquelle on se hâta de donner la plus grande publicité, fut consignée dans une dépêche adressée au comte de Reiset, et qu'il devait montrer à tous les visiteurs, fonctionnaires russes ou diplomates étrangers, qui se présenteraient à la Légation de France. Voici en quels termes M. Drouyn de Lhuys avait traduit la pensée du prince président : « M. Kisselef a quitté Paris, et le soin qu'il avait mis, dès les premiers jours du mois d'août, de m'annoncer qu'il comptait user d'un congé dans le courant du mois d'octobre, me permet de ne pas attribuer à son départ une signification politique. Dans l'état des choses, il est des questions qu'il n'est pas de notre dignité d'aborder, ou sur lesquelles, du moins, nous devons nous montrer indifférents. Je vous engage donc, dans vos entretiens avec M. Séniavine et les principaux personnages de Saint-Pétersbourg, à éviter tout ce qui pourrait indiquer de notre part une préoccupation ou une inquiétude relativement aux dispositions du gouvernement impérial à notre égard. Les faits parlent d'eux-mêmes assez haut, et un pouvoir qui puise sa force dans une adhésion aussi éclatante que celle qui se manifeste aujourd'hui en France, doit savoir attendre sans aucune peine que la lumière se fasse, même dans les esprits les plus prévenus[1]. »

Le 15 octobre, la veille du jour où le prince président, après sa tournée triomphale en France, rentrait

1. M. Drouyn de Lhuys au comte de Reiset, 15 octobre 1852.

à Paris pour y être l'objet d'une suprême ovation en faveur du rétablissement de l'Empire, le Tsar était, de son côté, revenu à Saint-Pétersbourg, de retour d'une inspection militaire dans le midi de la Russie. Un échange d'explications catégoriques ne pouvait plus guère être retardé.

La république conservatrice était pour la France, nous le savons, le système gouvernemental que l'empereur Nicolas préférait; à la suite des conférences qu'au mois de mai il avait eues à Vienne et à Berlin avec les souverains ses voisins, il s'était résigné, quoique à contre-cœur, à l'avènement d'un nouvel Empire; mais il avait déclaré à ses alliés que le régime impérial qui serait établi en France devrait se montrer modeste et ne point porter ombrage aux vieilles monarchies européennes; et il avait jeté entre les trois cours les bases d'un pacte, dont le but était d'empêcher le prince président de transformer en Empire héréditaire l'Empire viager qu'on lui permettait de proclamer.

Le sentiment de l'empereur Nicolas n'était pas un mystère en France; or, les dernières nouvelles arrivées à Pétersbourg de ce pays montraient qu'on n'en tenait aucun compte. C'était bien d'un empire dynastique qu'il s'agissait, et le futur empereur avait dans son discours de Bordeaux employé des expressions qui n'avaient pas été calculées pour réconcilier l'empereur Nicolas avec la transformation gouvernementale qui s'opérait en France. Il avait dû, en effet, se reconnaître parmi ces « certaines personnes », mentionnées par le prince président, qui, par esprit de défiance, disent : *L'Empire, c'est la guerre;* et il avait tressailli, blessé dans sa fierté, quand il avait lu la phrase orgueilleuse par laquelle, répondant à cette critique des esprits défiants, le Prince revendiquait pour la France la première place dans le monde : « Moi, je réponds : *L'Empire, c'est la paix;* c'est la

paix, car la France la désire, et lorsque la France est satisfaite, le monde est tranquille... » — « Le prince président, s'était écrié l'empereur Nicolas, s'imagine donc que la France est l'axe du monde[1]. » Mais la parole hautaine qui avait amené chez l'empereur ce mouvement d'irritation aurait été vite oubliée; il ne se serait souvenu que des assurances nettement pacifiques que contenait le reste du discours de Bordeaux. Ce qui était plus grave et ce qui froissa profondément l'ombrageux souverain, c'est que le peuple français, dans ses acclamations, avait accolé le chiffre III au nom de Napoléon et que le gouvernement avait ratifié le cri populaire en inscrivant dans le texte du sénatus-consulte qui devait décider le rétablissement de l'Empire, l'article suivant : « Louis-Napoléon Bonaparte est empereur des Français sous le nom de Napoléon III. » Le droit héréditaire du prince président à la dignité impériale se trouvait ainsi affirmé. Ce n'était pas tout : le projet de sénatus-consulte appelait au trône après Napoléon III non seulement ses descendants mâles, mais même la lignée du dernier frère de Napoléon Ier, de Jérôme, l'ancien roi de Westphalie.

Ne pouvant supporter l'idée d'un empire dynastique en France, le tsar Nicolas, dès son retour à Pétersbourg, s'était mis en communication avec les cours de Vienne, de Berlin et de Londres, les priant de ne pas reconnaître le futur empereur des Français, du moment qu'il voulait se poser en héritier légitime

1. Le baron Haussmann, qui était alors préfet de Bordeaux, raconte dans ses *Mémoires* que, le lendemain du discours du prince, le général de Saint-Arnaud, ministre de la guerre, plaisantait le ministre des affaires étrangères, M. Drouyn de Lhuys, sur la manière dont il allait faire prendre aux puissances la déclaration de la veille : « A votre place, disait le général, je ne ferais ni une ni deux. Je leur répéterais *comme cela :* « Lorsque la France est satisfaite, « l'Europe est tranquille. » Or, *comme cela,* c'était un geste de gamin qui consiste à mettre son pouce au bout de son nez en agitant les autres doigts, » c'est-à-dire un pied de nez.

de Napoléon Ier. A Vienne et à Berlin, on se déclara prêt en principe à faire tout ce que désirerait l'empereur Nicolas; à Londres, on fut moins condescendant. Le secrétaire d'État au Foreign Office, lord Malmesbury, depuis de longues années lié d'amitié avec le prince Louis Bonaparte, répondit au ministre de Russie qu'il trouvait *absurde* de contester à la France le droit d'établir chez elle un empire héréditaire. « Nous avons violé les traités de 1815 en consentant à ce qu'un membre de la famille Bonaparte exerce le pouvoir souverain en France; nous avons ainsi montré combien sont aveugles les prévisions humaines. Irons-nous maintenant nous occuper encore une fois de décisions à prendre touchant des générations à naître[1]? » Il est vrai que sur la question du nom attribué en France au futur empereur, Lord Malmesbury se montra tout d'abord du même avis que l'empereur Nicolas : « Il serait absurde, dit-il au ministre de Russie, d'appeler le nouveau souverain Napoléon III, puisque nous n'avons jamais reconnu Napoléon II, les souverains français, pendant la vie du duc de Reichstadt, ayant été pour nous Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe[2]. » Et quelques jours après, le premier ministre anglais, Lord Derby, rédigeait pour le cabinet un mémorandum très étudié dont les conclusions étaient que l'Angleterre devait refuser au futur empereur le titre de

1. « I replied that we should accept the President as Emperor *de facto in præsente,* and would not allude to hereditary chances, retrospective or future, but leave those to the French people; that I considered it absurd at the moment we broke the treaties of our ancestors of 1815 respecting the Bonaparte family, thereby proving the short-sightedness of mortal prevision, we should again attempt to decide for unborn generations. » (*Mémoires de Lord Malmesbury*, 31 octobre 1852.)

2. 31 octobre 1852 : « As to calling him Napoleon III, when we had never recognised Napoleon II, it seemed absurd, inasmuch as we accepted Charles X and Louis Philippe during the life of the Duke de Reichstadt. »

Napoléon III. Mais la reine Victoria, s'interposant, déclara que, quelles que fussent les objections suscitées par ce titre, elles ne méritaient pas que l'Angleterre, en refusant de le reconnaître, fît une offense à la France et à son chef, surtout à un moment où il était pour l'Angleterre d'une importance capitale d'éviter vis-à-vis d'eux tout ce qui pourrait leur donner un prétexte pour se dire offensés[1]. Finalement il fut décidé que le gouvernement anglais reconnaîtrait à l'empereur des Français le titre de *Napoléon III*, mais sous la réserve que ce titre ne supposait nullement en faveur du nouveau souverain une hérédité remontant rétrospectivement jusqu'à Napoléon Ier. Le prince président n'avait aucune répugnance à donner sur ce point satisfaction aux puissances; certes, il ne pouvait se dédire en ce qui touchait la proclamation du roi de Rome comme empereur sous le nom de Napoléon II; mais dans une consultation qui fut envoyée à toutes les missions diplomatiques françaises, il fit établir que s'il avait voulu vraiment se considérer comme empereur par droit d'hérédité, 1° il ne prendrait pas le nom de Napoléon III, mais celui de Napoléon V, son oncle Joseph et son père Louis ayant été successivement chefs de la famille Bonaparte après la mort du duc de Reichstadt; 2° il ne prendrait pas comme fondement de sa souveraineté l'élection populaire; et 3° il daterait son règne du jour de la mort de son père Louis, et non point du jour où serait proclamé le résultat du plébiscite qui allait se prononcer dans peu de jours sur le rétablissement de l'empire. Ces arguments furent exposés par le prince président lui-même

1. La reine Victoria à Lord Malmesbury, 8 novembre 1852 : « Objectionable as this appellation no doubt is, it may hardly be worth offending France and her ruler by refusing to recognise it, when it is of such importance to prevent them considering themselves the aggrieved party ». (*Letters of Queen Victoria.*)

à Lord Cowley, et le prince ajouta qu'il reconnaissait pleinement l'existence légale des divers gouvernements qui s'étaient succédé en France depuis 1815. Ces déclarations comblaient les désirs du gouvernement anglais; celui-ci voulut toutefois les avoir par écrit. M. Drouyn de Lhuys, toujours très méticuleux dans les questions de forme et de protocole, d'accord, d'ailleurs, en cela avec l'ambassadeur de France à Londres, le comte Walewski, était d'avis de refuser; le prince président ordonna de céder; il se préparait à faire connaître à la France et à l'Europe, dans un discours solennel, l'interprétation qu'il convenait de donner à son avènement à l'empire; pourquoi ne pas donner particulièrement cette interprétation à l'Angleterre au moyen d'une note diplomatique, puisqu'elle la désirait?

En France cependant on ne s'était pas laissé arrêter par les pourparlers engagés entre les puissances. Le 4 novembre, quand le sénat, convoqué pour se prononcer sur la transformation du gouvernement, se réunit au palais du Luxembourg, le ministre d'État lut un message du prince président dans lequel celui-ci donnait à la restauration de l'empire une signification qui ne pouvait agréer à l'empereur Nicolas ni aux autres souverains d'Europe : « Dans le rétablissement de l'empire, le peuple trouve une garantie à ses intérêts et une satisfaction à son juste orgueil. Ce rétablissement garantit ses intérêts en assurant l'avenir, en fermant l'ère des révolutions, en consacrant les conquêtes de 1789. Il satisfait son juste orgueil parce que, relevant avec liberté et avec réflexion ce que, il y a trente-sept ans, l'Europe entière avait renversé par la force des armes au milieu des désastres de la patrie, le peuple venge noblement ses revers, sans faire de victimes, sans menacer aucune indépendance, sans troubler la paix du monde. »

Trois jours après, le sénat votait, à l'unanimité moins une voix[1], la restauration impériale ; il n'avait supprimé dans le projet du gouvernement que l'article conférant un droit héréditaire au roi Jérôme et à ses descendants ; mais cette suppression était due uniquement aux sentiments défavorables qui animaient un grand nombre de sénateurs contre le roi Jérôme et son fils[2] ; il ne fallait point y voir un acte de déférence aux désirs des puissances étrangères. Au surplus, cette suppression était illusoire ; car à la place de l'article appelant éventuellement à la succession de Napoléon III le roi Jérôme, le sénat en avait voté un autre qui conférait à l'empereur « le droit de régler l'ordre de succession au trône dans la famille Bonaparte pour le cas où il ne laisserait aucun héritier direct, légitime ou adoptif » ; or il était hors de doute qu'entre les deux autres branches de la famille qui avaient fait souche, celle de Lucien et celle de Jérôme, l'empereur donnerait la préférence à cette dernière. Un plébiscite, fixé aux 21 et 22 novembre, allait rendre définitives toutes ces dispositions.

Cependant, le général de Castelbajac était rentré à Pétersbourg le 12 novembre dans la soirée. Ce retour, dont l'empereur Nicolas avait douté jusqu'au dernier moment, lui fit un sensible plaisir ; il témoignait, en effet, du désir du prince président de rester en relations amicales avec la Russie, malgré les marques de mauvais vouloir que lui avait données

1. Cette voix était celle de M. Vieillard, l'ancien précepteur du prince président.

2. « M. Troplong, vice-président du sénat, a lu un long rapport très bien rédigé, lumineux et fort beau. Il a dit que, d'accord avec le gouvernement, l'article 4 était supprimé, ce qui a généralement satisfait, le sénat étant très opposé au roi Jérôme et surtout à son fils ; c'est, du reste, un sentiment général. Si cet article était resté, cela aurait peut-être fait perdre au prince président un million de voix (au plébiscite des 21 et 22 novembre). » (*Journal du maréchal de Castellane.*)

celle-ci pendant tout l'été, et il laissait espérer que l'animosité bien connue de M. Drouyn de Lhuys n'entraverait pas le règlement amiable des difficultés soulevées entre les deux pays par le rétablissement de l'empire en France. Bref, l'empereur voulut voir immédiatement le général de Castelbajac, et il le fit inviter par le chancelier[1] à venir au Palais d'Hiver le dimanche 14 novembre; ils auraient un entretien au sortir de la messe, sans qu'il soit besoin de remplir les formalités préalables d'une demande d'audience. En même temps, l'empereur décidait que M. Nicolas Kisselef, bien qu'il fût à peine arrivé à Pétersbourg[2], allait sans retard rejoindre son poste à Paris. Les dispositions de l'empereur s'étaient donc favorablement modifiées; elles furent altérées de nouveau par les termes du message présidentiel du 4 novembre, qu'il lut justement le matin avant de recevoir le général.

L'audience de celui-ci dura une heure et demie. Après s'être fait raconter en détail le voyage du prince président dans le centre et le midi de la France, l'empereur prit la parole et, sans réticence, déclara sa pensée : « Mon cher général, vous connaissez depuis longtemps mes sentiments pour le prince Louis-Napoléon. Ses discours, notamment celui de Bordeaux[3], ses actes et toutes les particularités que vous venez de me dire ajoutent encore à l'estime que j'ai pour lui. Hier ma confiance et ma reconnaissance auraient été entières; mais je vous avoue que j'ai été péniblement affecté des termes du message au sénat que je viens de lire. Nous sommes

1. Le chancelier était revenu à Pétersbourg le 16 octobre et avait repris aussitôt la direction du ministère des affaires étrangères.

2. Le 23 octobre.

3. La mauvaise impression produite par la phrase : *Lorsque la France est satisfaite, le monde est tranquille,* se trouvait donc effacée.

les *anciens*[1], et à ce titre seul on nous doit quelques égards, quelques ménagements. L'empereur Napoléon nous a attaqués et forcés à nous défendre ; mon frère l'empereur Alexandre a glorieusement combattu pour l'indépendance de son pays ; or, si je donnais sans restriction mon adhésion aux termes de ce message, je renierais les actes de mon frère et des souverains ses alliés. L'Autriche, la Prusse, l'Angleterre même, ne peuvent accepter une pareille injure. J'avoue que, plein de confiance dans la haute raison et le jugement ferme et droit du prince président, je ne m'attendais pas à une semblable déclaration de principes ; j'ai toujours été son partisan[2], et il ignore encore les services que je lui ai rendus. A Vienne, j'ai trouvé, il est vrai, une opinion semblable et une confiance égale ; mais à Berlin mon rôle de conciliateur a été plus difficile. Maintenant, quand toutes les difficultés étaient aplanies, toutes les susceptibilités éteintes, toutes les craintes dissipées, voici que tout semble remis en question par les termes de ce malheureux message. »

Le général justifia de son mieux les mots hasardés dont s'était ému l'empereur : « Je crains, dit-il, que Votre Majesté ne donne une trop grande importance aux termes du message ; celui-ci n'a été fait que pour calmer les craintes et les susceptibilités nationales ; la *vengeance pacifique de nos revers*, c'est en réalité

1. Ce mot, qui fut répété à Paris par M. Kisselef, lui attira, en guise de repartie, comme nous le verrons plus loin, une remarque amère de M. Drouyn de Lhuys : « Quels sont les interprètes naturels des traditions ? Ce sont les plus *anciennes* cours de l'Europe. Or, permettez-moi de vous le dire, celle de Saint-Pétersbourg est bien jeune encore pour aspirer à être en cette question une autorité prépondérante. » (M. Drouyn de Lhuys au général de Castelbajac, janvier 1853 ; dépêche publiée par le comte Bernard d'Harcourt, *les Quatre Ministères de M. Drouyn de Lhuys*.)

2. Pour être rigoureusement exact, l'empereur aurait dû ajouter : *depuis son élection à la présidence ;* car nous savons qu'auparavant l'empereur favorisait de ses vœux le général Cavaignac.

l'assurance de l'affermissement de la paix, et l'invocation aux conquêtes de 1789 n'est que la reconnaissance des principes de liberté individuelle, d'égalité civile et religieuse, reconnus et pratiqués désormais par les nations civilisées. »

En sortant de l'audience impériale, le général s'était rendu chez le chancelier, afin de se faire bien préciser la position qu'allait prendre la Russie en face de la transformation gouvernementale qui, d'ici à peu de jours, s'opérerait en France. Le général savait, en effet, que si l'empereur relevait souvent avec vigueur les paroles malencontreuses prononcées dans les États étrangers, il les oubliait vite, pour ne tenir compte que des actes ; il ne fallait donc pas s'inquiéter beaucoup de l'impression fâcheuse produite sur lui par le message, mais plutôt rechercher jusqu'à quel point les dispositions du sénatus-consulte le choquaient. L'empereur, dans sa conversation avec le général, lui avait indiqué qu'il désapprouvait le titre de Napoléon III et la dévolution d'un droit d'hérédité à la lignée du roi Jérôme[1]. Le comte de Nesselrode insista sur ces deux objections, qu'il passait pour avoir fait puissamment valoir aux yeux de l'empereur : « Sa Majesté, dit-il, a de l'estime, de la sympathie pour le prince Louis-Napoléon, et elle est toute disposée, tant par suite de ces sentiments qu'en vue du repos de l'Europe, à reconnaître Son Altesse comme empereur des Français ; mais elle ne peut renier le passé, passé réel, historique, glorieux pour son frère

1. Le général de Castelbajac à M. Drouyn de Lhuys, 14 novembre 1852 : « Le choix du titre de *Napoléon III* surtout blesse son amour-propre national et le respect qu'il a conservé pour la mémoire de son frère ; il craint, en outre, m'a-t-il dit, qu'en voulant assurer l'avenir, en le rattachant formellement au passé, le prince Louis-Napoléon ne s'expose à compromettre le présent, tandis que le présent bien assuré par le titre de *Louis-Napoléon* assurerait l'avenir sans rompre les liens de famille et les faits historiques qui rallient le neveu à l'oncle, l'empereur *Louis-Napoléon* à l'empereur Napoléon. »

Alexandre et pour la Russie, ni s'engager pour un avenir que la position personnelle du prince rend incertain. Elle reconnaîtra celui-ci pour empereur des Français et conservera avec lui les bonnes relations déjà établies ; elle donne la preuve de sa détermination positive à cet égard en faisant repartir sur-le-champ M. Kisselef pour Paris. Mais si le prince est pour la France *Napoléon III*, il ne peut être pour la Russie que l'empereur *Louis-Napoléon*. Du reste, il n'y aura de notre part aucune protestation publique : tout se bornera à ne pas mettre sur l'enveloppe et au bas de la lettre : *A Sa Majesté l'empereur Napoléon III*. Il y a, d'ailleurs, dans l'histoire des positions identiques, et particulièrement entre la Russie et la France ; celle-ci a été trente ans sans vouloir reconnaître à Pierre le Grand le titre d'empereur. Cela n'a pas empêché les deux puissances d'avoir des ambassadeurs ou des ministres accrédités, ni d'entretenir entre elles de bonnes relations ; il en sera de même entre nous, si le prince Louis-Napoléon n'y met pas obstacle, et l'honneur de la Russie sera ainsi maintenu non seulement sans que la paix de l'Europe soit troublée, mais sans que nos relations amicales soient altérées[1]. » En terminant, le chancelier esquissa un reproche, qui apparaissait alors pour la première fois, mais auquel la suite des faits allait bientôt donner une grave importance : le prince président n'avait pas pris la peine de prévenir de ses résolutions l'empereur Nicolas, il le mettait toujours en présence de faits accomplis qu'on apprenait à Pétersbourg par la voie des journaux : « Nous regrettons seulement, dit le chancelier, que le prince Louis-Napoléon n'ait pas eu pour l'empereur Nicolas,

1. Lord Malmesbury écrivait dans son journal, le 29 novembre : « The Russian despatches show that the emperor Nicholas is very much caught by Louis Napoleon's character, and that Brunnow and Nesselrode have prevented him from recognising him at once. »

qui l'aime et qui l'estime, un égard que Sa Majesté impériale aurait trouvé aussi politique pour le prince que convenable vis-à-vis d'elle et de ses alliés[1]. »

Trois jours après, arrivait à Pétersbourg la nouvelle du vote du sénat. Si les puissances pouvaient se flatter d'un léger succès dans la question de l'hérédité, elles devaient, en revanche, se dire que celle du titre de l'empereur des Français était définitivement réglée contrairement à leurs vues; le plébiscite, on n'en pouvait douter, ratifierait en effet les décisions du sénat. Néanmoins, l'empereur Nicolas s'imagina que le prince président n'avait peut-être pas encore dit son dernier mot, et par M. Kisselef il lui envoya une lettre autographe où il l'adjurait de ne pas prendre le nom de Napoléon III. Malheureusement, cette lettre était accompagnée d'un mémorandum du chancelier, dont M. Drouyn de Lhuys eut aussitôt connaissance, et dont les termes passablement arrogants détruisaient l'effet de la démarche gracieuse de l'empereur. Dans la composition de la chancellerie russe, qui, en caractères imprimés, remplit sept pages entières[2], se lisaient des phrases comme celles-ci : « On nous dit qu'en fait et en droit l'empereur Napoléon II a régné, qu'il a été proclamé par les Chambres, qu'il y a eu des actes rendus en son nom. Cela peut être bon pour la France ; pour l'Europe, il en est autrement. Pour l'Europe, à partir de 1814, Napoléon Ier avait cessé de régner ; il ne pouvait, en 1815, abdiquer en faveur de son fils absent, qui dès lors, aux yeux du reste du monde, n'a régné ni en fait, ni en droit. Voilà donc, au bout de trente-huit ans, la France et l'Europe placées tout d'un coup sur un terrain opposé ; voilà deux histoires

1. Le général de Castelbajac à M. Drouyn de Lhuys, 15 novembre 1852. Cette dépêche a été publiée, en grande partie, par M. Rothan.

2. Ce mémorandum a été publié *in extenso* par M. Geffcken, dans sa brochure : *Der Staats-Streich vom zweiten Dezember 1851.*

et deux droits publics mis délibérément en présence. Libre à la France de le vouloir et à son gouvernement de nous le dire ; mais, en même temps, qu'il ne dise pas que cette nouvelle situation n'offre rien qui soit de nature à éveiller la susceptibilité de l'Europe... Le message du président au sénat a été plus franc : sans circonlocution, sans sophisme, sans artifice de langage, il nous dit clairement et nettement qu'en rétablissant la dynastie impériale, la France relève avec réflexion ce que l'Europe avait renversé, et qu'elle entend prendre ainsi sa revanche de 1815... Que dire en voyant le gouvernement français raviver lui-même le souvenir de ces temps-là et nous contraindre à rentrer malgré nous dans l'examen de toutes les questions brûlantes qui s'y rattachent, ou, si nous gardons le silence, à souscrire ainsi complaisamment à la radiation de tous nos actes et antécédents politiques? Demander des égards pour soi et n'en point témoigner aux autres, commencer par mettre en question, à son entrée dans la famille européenne, les conditions auxquelles elle existe, est-ce là un bon début? Et le gouvernement français peut-il s'étonner que, au moment de déterminer quelles seront leurs relations futures avec lui, les puissances s'arrêtent et avisent? Si le nouveau pouvoir qui va s'établir en France demeure isolé, c'est lui qui l'aura voulu. Si, pour sortir de son isolement, il est amené à se jeter dans des combinaisons hasardeuses, c'est encore lui qui en aura la responsabilité aux yeux du monde et de la France[1]. »

Le général de Castelbajac avait bien raison quand,

1. On s'étonne que cette pièce, qui aurait dû rester secrète, soit venue à la fois à la connaissance du ministre des affaires étrangères à Paris et de la légation française à Pétersbourg; une seule explication est plausible : le comte de Nesselrode, qui en toute occasion se targuait de l'élégance, d'ailleurs très réelle, du style français de sa chancellerie, ne put résister à l'envie de faire admirer ce factum.

quelques jours après, ayant lu ce long mémorandum, il formulait au chancelier cette opinion : « Je suis fâché, je vous l'avoue, que votre chancellerie, si sage et si conciliante d'ordinaire, ait en quelque sorte établi, par la note confidentielle à M. Kisselef, une polémique irritante qui peut empêcher la bonne harmonie, si nécessaire entre nous ; c'est discuter sur les mots, sur la forme, au lieu d'aller droit au fond des choses, ainsi qu'il le faudrait dans les graves et exceptionnelles circonstances où nous nous trouvons. »

A Paris, en effet, le mémorandum du comte de Nesselrode eut des conséquences fâcheuses. Le dimanche 28 novembre, reçu en audience particulière au château de Saint-Cloud, M. Nicolas Kisselef avait présenté au prince Louis-Napoléon la lettre autographe de l'empereur Nicolas ; il était trop tard, il est vrai, pour que le désir exprimé par ce souverain pût être pris en quelque considération : la nation venait, par plus de huit millions de suffrages, de conférer au futur empereur le titre de Napoléon III. Depuis trois jours déjà le Corps législatif recensait les votes, et dès que cette opération serait terminée, la proclamation de l'empire devait avoir lieu ; mais le prince Louis-Napoléon pouvait répondre à l'empereur Nicolas en le remerciant de sa démarche bienveillante et en lui exposant les motifs pour lesquels il ne pouvait le satisfaire. Le premier mouvement du prince avait été d'agir ainsi, et s'il avait donné suite à ce mouvement, avec la bonne grâce qui lui était naturelle, peut-être aurait-il réussi à amener l'impressionnable souverain à reconnaître en toute simplicité, sans éclat ni réserve, l'établissement de l'empire en France. L'empereur Nicolas, en effet, était extrêmement sensible à la déférence qu'on lui témoignait à l'étranger[1]

1. La meilleure preuve de cette assertion est dans la conduite que tint l'empereur Nicolas vis-à-vis du roi Jérôme et de son fils

et s'en montrait reconnaissant. Malheureusement, M. Drouyn de Lhuys, dont les sentiments d'aigreur envers la Russie s'étaient ravivés à la lecture du mémorandum de M. de Nesselrode, pesa de toute son autorité sur le prince Louis et l'empêcha de se laisser aller à son impulsion naturelle : il prétendit que l'*empereur des Français* ne pouvait répondre à une lettre adressée au *président de la République*[1].

L'empereur Nicolas s'offensa en voyant sa lettre rester sans réponse. Déjà, le 8 décembre, lorsque le temps matériel strictement nécessaire pour qu'un courrier fût revenu de Paris était à peine écoulé, Sa Majesté, abordant le général de Castelbajac au sortir

le prince Napoléon, quand un décret de Napoléon III les déclara héritiers de son trône. La princesse Mathilde, fille du roi Jérôme, qui avait été mariée à un Russe et, par conséquent, avait eu pendant quelque temps la nationalité russe, demanda par lettre à l'empereur Nicolas la permission de prendre le titre d'*Altesse Impériale ;* très touché, l'empereur envoya avec empressement la permission demandée et ne contesta plus les droits éventuels du père et du frère de la princesse, bien qu'il eût contre ces deux princes, contre le dernier surtout, des griefs sérieux : en 1849, à l'Assemblée constituante, le prince Napoléon avait réclamé avec feu l'émancipation de la Pologne.

1. « Par suite de l'arrivée un peu tardive de M. Kisselef et de la marche rapide des événements, l'empereur des Français s'est trouvé appelé à répondre à une lettre adressée au président de la République (entre l'après-midi du 28 novembre et la soirée du 1er décembre il y aurait eu, si l'on avait voulu, le temps nécessaire pour composer une réponse). Pour le faire régulièrement, Sa Majesté aurait dû, dans tous les cas, attendre qu'elle eût été reconnue en sa nouvelle qualité par l'auguste personne qui lui avait écrit. Elle n'aurait pas hésité néanmoins, dans l'entraînement de sa confiance, à ne pas tenir compte de ces scrupules de protocole et à répondre à Sa Majesté l'empereur Nicolas, si la lettre impériale elle-même ne l'eût en quelque sorte avertie que son titre nouveau, sa personnalité actuelle, étaient contestés. Devant cet obstacle, sa prudence a dû s'arrêter. S'engager, avant que ce point fût réglé, dans une correspondance intime, n'était-ce pas risquer d'en altérer le caractère, d'en compromettre les précieux avantages, en y laissant pénétrer un débat qui présente déjà bien assez d'inconvénients et de dangers, alors même qu'il se renferme dans le froid domaine des communications ministérielles ? » (M. Drouyn de Lhuys au général de Castelbajac, 26 décembre 1852.)

de la cérémonie de la prestation de serment du grand-duc Michel, lui demanda s'il n'avait rien reçu d'intéressant de France. Or le surlendemain arriva à Pétersbourg un courrier extraordinaire qui apportait au général non pas une réponse à la lettre de l'empereur Nicolas, mais le compte rendu de la proclamation du prince Louis-Napoléon comme empereur des Français et l'ordre de notifier sans aucun délai cette proclamation au chancelier. Ce n'était pas la communication attendue, et, les jours s'écoulant, l'absence de réponse devenait de plus en plus sensible à l'altier souverain.

En fait, le discours que, le soir du 1er décembre, le nouvel empereur avait tenu aux trois grands corps de l'État au moment de sa proclamation, était bien une réponse à l'adresse de l'empereur Nicolas; mais il eût été difficile de la signifier sous une forme plus hautaine. Les contemporains ont gardé un souvenir vivace de cette soirée du 1er décembre 1852, quand, par un brouillard très épais, les trois grands corps de l'État, escortés par des escadrons de cuirassiers, se rendirent, à la lueur des torches, au château de Saint-Cloud. A 9 heures précises, le nouvel empereur fit son entrée dans la grande galerie, précédé de ses maîtres des cérémonies et suivi de ses ministres; il monta sur l'estrade où l'on avait placé son trône, et il lut le discours suivant : « Je prends avec la couronne le nom de Napoléon III, parce que la logique du peuple me l'a donné dans ses acclamations, parce que le sénat l'a proposé légalement et parce que la nation entière l'a ratifié. Est-ce à dire, cependant, qu'en acceptant ce titre je tombe dans l'erreur reprochée au prince qui, revenant de l'exil, déclara nul et non avenu tout ce qui s'était fait en son absence? Loin de moi un semblable égarement. Non seulement je reconnais les gouvernements qui m'ont précédé, mais j'hérite en quelque sorte de ce

qu'ils ont fait de bien ou de beau; car les gouvernements qui se succèdent sont, malgré leurs origines différentes, solidaires de leurs devanciers. Mais plus j'accepte tout ce que, depuis cinquante ans, l'histoire nous transmet avec son inflexible autorité, moins il m'était permis de passer sous silence le règne glorieux du chef de ma famille et le titre régulier, quoique éphémère, de son fils, que les Chambres proclamaient dans le dernier élan du patriotisme vaincu. Ainsi donc le titre de Napoléon III n'est pas une de ces prétentions dynastiques et surannées qui semblent une insulte au bon sens et à la réalité. C'est l'hommage rendu à un gouvernement qui fut légitime et auquel nous devons les plus belles pages de notre histoire moderne. Mon règne ne date pas de 1815, il date de ce moment même où vous venez me faire connaître le suffrage de la nation. »

C'était un *beau langage*[1], et lorsque l'empereur Nicolas en prit connaissance, il ne put maîtriser un mouvement d'admiration et déclara qu'il aimait *la manière franche et nette dont l'empereur Napoléon attaquait les difficultés*[2]. Mais pourquoi fallait-il que le fier souverain fût obligé d'apprendre par les journaux les idées de l'empereur des Français, au lieu d'en être directement informé par une lettre particulière de celui-ci[3]?

1. Rothan, *l'Europe et l'Avènement du second Empire.*
2. Le général de Castelbajac à M. Drouyn de Lhuys, 16 déc. 1852.
3. Le 16 janvier suivant, l'empereur Nicolas se plaignait encore de n'avoir pas reçu de réponse à sa lettre ; il disait au général de Castelbajac en parlant du nouvel empereur : « J'attends sa réponse à ma lettre, et vous pouvez l'assurer que je désire avoir avec lui des rapports intimes qui peuvent être souvent plus utiles entre gens faits pour s'estimer et s'aimer, que des rapports officiels. Qu'il s'adresse à moi par écrit, ou confidentiellement par votre intermédiaire, et je répondrai de même avec franchise ; nous pourrons n'être pas toujours du même avis, mais en nous expliquant ainsi directement et franchement, nous finirons par tout concilier et nous entendre. » (Le général de Castelbajac à M. Drouyn de Lhuys, 25 janvier 1853.)

CHAPITRE X

RECONNAISSANCE DE L'EMPIRE FRANÇAIS PAR LES PUISSANCES ÉTRANGÈRES. — QUESTION DES LETTRES DE CRÉANCE.

Dès le soir du 1er décembre, quand la proclamation officielle de l'Empire eut été accomplie au palais de Saint-Cloud, le ministre des affaires étrangères, M. Drouyn de Lhuys, notifia à tous les représentants étrangers à Paris l'avènement du nouvel empereur, en les priant de transmettre officiellement à leurs gouvernements cette notification et de solliciter de ceux-ci de nouvelles lettres de créance : « Le nouvel empereur des Français, disait la circulaire que nous citons d'après le texte envoyé à M. Kisselef, monte, par la grâce de la divine Providence, sur le trône où l'appelle le vote presque unanime du peuple français, et je m'empresse d'exécuter les ordres du chef de l'État en notifiant cet avènement par votre organe au gouvernement russe[1]. Cette transformation opérée dans la constitution politique de la France exige, selon l'usage, que les agents diplomatiques accrédités à Paris comme ceux de Sa Majesté Impériale dans les cours étrangères, reçoivent de nouvelles lettres de créance. Je me ferai cependant

1. Contrairement à ce qui avait eu lieu à l'avènement de Louis-Philippe, M. Drouyn de Lhuys n'avait pas voulu de l'envoi de missions spéciales pour faire la notification. Cet envoi eût causé une perte de temps, et l'on était pressé à Paris d'obtenir la reconnaissance ; il eût, en outre, nécessité des lettres autographes de l'empereur ; or, M. Drouyn de Lhuys trouvait qu'il n'était pas de la dignité de Napoléon III d'en écrire tant qu'il ne serait pas officiellement reconnu.

un plaisir, jusqu'à ce que cette double formalité soit remplie, d'entretenir avec vous, à titre officieux, des rapports conformes à la bonne intelligence qui existe et ne cessera pas de régner entre nos deux gouvernements. En effet, si la France choisit un gouvernement plus approprié à ses mœurs, à ses traditions et à la place qu'elle occupe dans le monde; si ses intérêts trouvent dans un retour à la monarchie la garantie qui leur manquait, il n'y a rien là qui puisse changer son attitude extérieure. L'empereur reconnaît et approuve tout ce que le président de la République a reconnu et approuvé depuis quatre années. La même main, la même pensée, continueront à régir les destinées de la France, et une expérience accomplie dans les circonstances les plus difficiles a suffisamment prouvé que le gouvernement français, jaloux de ses droits, respectait également ceux des autres et attachait le plus grand prix à contribuer pour sa part au maintien de la paix générale. C'est à ce but que tendront toujours les efforts du gouvernement de l'empereur des Français, qui a la ferme confiance que, ses intentions se trouvant en parfait accord avec les sentiments des autres souverains, le repos du monde sera assuré. »

On le voit, M. Drouyn de Lhuys, dans sa circulaire, avait soigneusement évité de nommer Napoléon III; il espérait, par cet artifice de rédaction, rendre plus facile la réponse demandée aux puissances. En effet, les adhésions de plusieurs de celles-ci furent très rapidement données; dès le 3 décembre le ministre des Deux-Siciles, représentant pourtant un prince de la maison de Bourbon, apportait ses nouvelles lettres de créance, qu'il avait évidemment reçues d'avance; puis les ministres de Suisse et du Piémont, l'ambassadeur d'Angleterre, les ministres de Belgique, d'Espagne, des Pays-Bas et de Danemark, avaient, avant le 12 décembre, successive-

ment remis les leurs. Mais les représentants des trois cours du Nord n'avaient répondu à M. Drouyn de Lhuys que par un sec accusé de réception[1], en lui faisant verbalement savoir que ces cours se concertaient pour donner un peu plus tard à la notification de l'empire français une réponse identique.

Cet atermoiement des trois puissances, la pression qu'elles exerçaient sur les États secondaires d'Allemagne afin de les empêcher de régulariser avant elles-mêmes leurs relations diplomatiques avec la France, enfin et surtout l'annonce de la consultation à laquelle elles se livraient pour la fixation des réserves moyennant lesquelles elles reconnaîtraient le nouvel empire français, tout cet ensemble de manœuvres choqua beaucoup à Paris. M. Drouyn de Lhuys, qui ne craignait pas de tremper sa plume dans du fiel dès qu'il s'agissait de la Russie, écrivait, le 12 décembre, au général de Castelbajac : « Après les immenses services que l'empereur (Napoléon III) a rendus depuis quatre années à la cause de la paix, de l'ordre et de l'autorité en Europe ; après les assurances loyales et formelles qui sont consignées dans le discours prononcé (le 1er décembre à Saint-Cloud) par Sa Majesté Impériale, ainsi que dans la notification du 1er de ce mois, les hésitations de la cour de Saint-Pétersbourg nous paraîtraient étranges et peu conformes aux sentiments de bienveillance qui jusqu'à présent avaient caractérisé nos rapports avec elle[2]. Fort de son droit et certain d'avoir donné de

1. M. Kisselef à M. Drouyn de Lhuys, 3 décembre 1852 : « L'événement que Votre Excellence m'annonce fait naturellement cesser mes fonctions diplomatiques, mais je me ferai un vrai plaisir, en attendant que je reçoive les ordres de l'empereur, mon auguste maître, d'entretenir avec elle à titre officieux des rapports conformes à la bonne intelligence qui existe entre nos deux gouvernements. »

2. Cette allusion aux sentiments russophiles du général de Castelbajac dut faire sourire M. Drouyn de Lhuys.

suffisantes preuves de son respect pour le droit des autres, l'empereur attendra sans impatience comme sans inquiétude la réponse des puissances étrangères. Une grave responsabilité pèserait sur celles qui, par d'injustes défiances ou par des prétentions inacceptables, forceraient la France à prendre de son côté une attitude de réserve vis-à-vis d'États avec lesquels elle a assez témoigné de son désir de s'entendre. Vous n'aurez donc à provoquer aucune explication ultérieure et vous écouterez avec froideur celles dont M. de Nesselrode prendrait l'initiative : mais, s'il vous en fournissait l'occasion, vous ne manqueriez pas de lui faire connaître l'impression qu'a causée à Sa Majesté Impériale la nouvelle du concert établi entre l'Autriche, la Prusse et la Russie, je ne veux pas dire contre sa personne, mais certainement à cause d'elle, le lendemain du jour où la consécration de son pouvoir lui semblait devoir donner au monde de réelles garanties de sécurité. »

Le général de Castelbajac eut, deux fois en décembre, l'occasion prévue par M. Drouyn de Lhuys d'exprimer à M. de Nesselrode le déplaisir causé en France par les tergiversations de la Russie, et de lui demander si elles cesseraient bientôt. Mais le chancelier, se renfermant dans la réticence, répondit d'abord qu'il fallait attendre le résultat des pourparlers engagés entre les trois puissances; puis, que ce résultat allait être porté à la connaissance du gouvernement français par les représentants à Paris de celles-ci[1]. Le chancelier récrimina, d'ailleurs, contre le manque d'égards que témoignait le nouvel empereur

1. Le général de Castelbajac à M. Drouyn de Lhuys, 16 décembre 1852 : « Nous nous sommes concertés (c'est M. de Nesselrode qui parle) avec l'Autriche et la Russie sur les termes de notre réponse à la notification faite à nos ministres à Paris, et nous attendons la réponse définitive de ces deux cours ; l'empereur Nicolas attend aussi avec impatience la réponse à la lettre personnelle qu'il a écrite au prince Louis-Napoléon. »

à l'empereur Nicolas, en ne répondant pas à la lettre personnelle de ce dernier, lettre remise en mains propres dès le 28 novembre par l'envoyé russe[1].

Cependant les trois cours se demandaient comment, tout en reconnaissant l'établissement du gouvernement impérial en France, elles pourraient accompagner cette reconnaissance de réserves suffisantes pour indiquer le peu de confiance qu'elles avaient dans la politique ultérieure de l'empereur Napoléon à l'égard de l'étranger[2]. L'empereur Nicolas, en particulier, tenait beaucoup à manifester cette méfiance; car, sans parler des froissements d'amour-propre qui lui étaient personnels, il sentait de jour en jour croître son irritation contre la diplomatie française, qui, sous l'impulsion du marquis de La Valette, faisait de plus en plus violemment opposition à la diplomatie russe dans l'empire ottoman et menaçait même d'y décréditer, sinon d'y supplanter l'influence de celle-ci. Dominé par son ressentiment, l'empereur, contrairement à l'avis de M. de Nesselrode, décida de renouveler à l'égard de Napoléon III la manifestation qu'il avait faite en 1830 à l'égard de Louis-Philippe quand il s'était agi de répondre à la notification de l'élévation de ce dernier au trône de France; il proposa donc à ses deux alliés de refuser

1. Le général de Castelbajac à M. Drouyn de Lhuys, 29 décembre 1852 : « Le chancelier m'a dit que son maître était étonné et blessé de n'avoir pas encore reçu de réponse, et combien il craignait que, par son manque de confiance en l'empereur Nicolas, si bien disposé pour lui, l'empereur Napoléon n'eût augmenté les embarras qu'avait occasionnés sa persistance au sujet du titre de Napoléon III. »

2. Le général de Castelbajac à M. Drouyn de Lhuys, 29 décembre 1852 : « Il ressort de toutes mes conversations aves les diplomates étrangers, et plus formellement encore de l'ensemble de celles de M. de Nesselrode, que les mots *Empire* et *Napoléon* réunis sans solution de continuité troublent l'imagination et, en vérité, je crois, la raison des cours du Nord; elles ne peuvent pas se persuader qu'un empire français sous un successeur de Napoléon ne soit pas un empire guerrier, prêt à envahir de nouveau l'Europe. »

dans les lettres de créance que leurs représentants en France devaient remettre au nouvel empereur, de donner à celui-ci, comme il est d'usage entre souverains, la qualification de *frère*, et d'employer à la place celle de *Sire*. Mais cette appellation parut trop sèche au gouvernement autrichien, qui répondit en suggérant l'addition au mot *Sire* des mots *bon ami*. La formule ainsi complétée de *Sire et bon ami* fut aussitôt acceptée à Pétersbourg, et le cabinet de Berlin l'adopta également.

Les choses en étaient là quand, le 18 décembre, l'empereur d'Autriche, mû peut-être par un scrupule, arriva à Berlin pour conférer avec le roi de Prusse sur les affaires allemandes, disait-on, en réalité sur la situation européenne et les complications qu'y apportait le rétablissement de l'empire en France. Le roi Frédéric-Guillaume IV avait pour l'empereur Napoléon III un sentiment d'aversion très prononcé, mais en même temps il était très timoré, et il craignait que, en souscrivant à des résolutions hostiles à celui qu'il nommait l'oiseau de proie couronné[1], il n'attirât sur la Prusse rhénane la vindicte de la France offensée. Bref, les deux souverains, l'un sous l'influence d'un sentiment généreux, l'autre sous celle d'une appréhension imaginaire, convinrent de revenir sur ce qu'avaient décidé leurs gouvernements et d'employer, en dehors de la Russie, dans les lettres de créance à remettre à l'empereur Napoléon III, la formule régulière *Monsieur mon frère*.

Ce fut un grand émoi à Paris chez les représentants des trois puissances du Nord quand, en comparant leurs lettres de créance, ils constatèrent qu'elles étaient dissemblables. Pendant deux jours ils débattirent ce qu'ils devaient faire ; enfin ils convinrent

1. Le roi Frédéric-Guillaume IV au chevalier de Bunsen, 7 décembre 1852. (Leopold von Ranke, *Aus dem Briefwechsel Friedrich Wilhelm's IV mit Bunsen*.)

que M. Kisselef devait le premier communiquer à M. Drouyn de Lhuys la teneur de ses lettres, et que si celles-ci étaient déclarées inacceptables, les deux ministres d'Autriche et de Prusse aviseraient de ce refus leurs deux gouvernements et attendraient, pour remettre leurs propres lettres de créance, d'avoir reçu de Vienne et de Berlin des instructions complémentaires.

En conséquence, le lundi 3 janvier, M. Kisselef, ayant sollicité de M. Drouyn de Lhuys une entrevue spéciale, lui communiqua une copie de ses lettres de créance et lui remit en même temps une longue note assez confuse, mais qui réduisait à la plus simple expression les réserves qu'il avait été question de formuler tant au sujet du chiffre dynastique pris par le nouvel empereur[1], qu'au sujet du maintien des traités existants. Cette note excusait en même temps le gouvernement russe du retard « involontaire », prétendait-elle, qu'il avait apporté à la reprise de ses relations diplomatiques régulières avec la France[2], et elle assurait l'empereur Napoléon de

1. M. Kisselef remit aussi, sur cette question du titre de Napoléon III, copie d'une dépêche en date du 20 décembre, qu'il venait de recevoir de M. de Nesselrode : « Vous voudrez bien, écrivait le chancelier, déclarer au ministère que, sans méconnaître, d'ailleurs, la souveraineté personnelle de Sa Majesté l'empereur des Français, il nous sera impossible de lui donner dans nos actes la dénomination de Napoléon III. Il dépend du gouvernement français de ne pas insister sur ce point plus que nous ne faisons nous-mêmes. Nous n'avons pas la prétention de lui faire adopter chez lui notre point de vue historique. Qu'à son tour il n'ait point celle de nous imposer chez nous le sien. Dans le passé comme au futur, la question d'histoire et d'hérédité nous semble surérogatoire. Au temps seul il appartiendra de la décider. »

2. M. Kisselef à M. Drouyn de Lhuys, 3 janvier 1853 : « Le retard involontaire apporté à ma réponse officielle s'expliquera naturellement, aux yeux du gouvernement français, par l'obligation où s'est vu le mien, dans une conjoncture aussi grave, de se concerter préalablement avec les cabinets des alliés... Le cabinet impérial s'est vu dans le cas d'examiner avec eux jusqu'à quel point, par des considérations puisées dans les circonstances du présent, on

l'empressement que mettrait l'empereur Nicolas à entretenir dorénavant avec lui des relations d'harmonie et de bonne intelligence[1].

A Paris on avait décidé de laisser passer sans les relever les réserves que pourraient faire les diverses puissances sur le chiffre dynastique adopté par l'empereur Napoléon ou sur le règlement de l'hérédité impériale; mais M. Drouyn de Lhuys avait annoncé qu'il n'admettrait dans les lettres de créance destinées au nouvel empereur aucune dérogation au protocole traditionnel suivi entre souverains[2].

En conséquence, M. Drouyn de Lhuys, dès qu'il eut entre les mains la copie figurée des lettres de créance que M. Kisselef demandait à remettre à l'empereur, fit observer que ces lettres n'étaient pas correctes, puisqu'elles avaient, à la qualification de frère, substitué celle de *très cher ami*[3]. M. Kisselef voulut

pouvait s'écarter du sens littéral des engagements passés, sans compromettre l'esprit et le but dans lequel ils ont été originairement conçus. A cet égard tout devait dépendre des garanties rassurantes que le gouvernement français était disposé à nous offrir. »

1. « Convaincu que le gouvernement français est prêt à respecter les grands actes européens que, pour sa part, le cabinet impérial de Russie a la ferme intention de maintenir intacts, mon auguste maître m'a donné l'ordre d'assurer Votre Excellence de l'empressement qu'il mettra à entretenir dorénavant avec Sa Majesté l'empereur des Français, sur la base indiquée plus haut, ces mêmes relations d'harmonie et de bonne intelligence mutuelle qui jusqu'ici ont existé si heureusement entre les deux pays. »

2. M. Drouyn de Lhuys au général de Castelbajac, 31 décembre 1852 : « Quant à la forme des lettres de créance, il est bien entendu qu'elle doit être exactement celle dont les souverains se servent entre eux et qui a été employée depuis le rétablissement de l'empire dans toutes les lettres que Sa Majesté Impériale a déjà reçues. L'empereur se doit et doit à tous les souverains qui lui ont donné sans hésitation le titre de *frère*, de n'admettre à cet égard aucune exception. »

3. L'en-tête des lettres était : *Très sérénissime, très excellent et très puissant Prince, notre très cher ami Napoléon, empereur des Français;* la signature était : *Votre bon ami Nicolas*. La formule dont s'était servi l'empereur Nicolas dans ses lettres au prince président était : *Grand et bon ami.*

justifier cette substitution. « Elle n'avait d'autre cause, d'après lui, que la différence des principes servant de base aux deux gouvernements, et il ne s'agissait là, en quelque sorte, que d'une question d'archéologie touchant à l'origine même de la souveraineté russe, dont la constitution empêche de considérer comme frères les souverains qui tiennent leurs droits d'un autre principe, celui de la volonté nationale. On ne pouvait donc voir, dans un acte qui témoigne seulement d'une scrupuleuse fidélité aux traditions historiques, un manque de procédés ni un symptôme de mauvais vouloir. » Le gouvernement russe, continua M. Kisselef, ne demande point au gouvernement français plus qu'il ne lui donne; il admettra, sans aucune objection, que le représentant de la France à Pétersbourg lui présente des lettres de créance rédigées dans les termes employés par lui. Les rapports entre les deux cours seront ainsi établis sur la base de la réciprocité. Mais si l'empereur Nicolas, ajouta M. Kisselef en forme de conclusion, ne peut appeler *frère* l'empereur des Français, il a cherché à lui exprimer, par les termes de *très cher et bon ami* employés dans les lettres de créance, ses sentiments de sincère affection, sentiments qui se sont déjà maintes fois manifestés; et là-dessus l'envoyé russe se mit à énumérer toutes les occasions où l'empereur Nicolas s'était plu à donner au prince président « des preuves de sa haute estime et de sa cordiale amitié[1] ».

M. Drouyn de Lhuys écouta avec une grande froideur ce plaidoyer; puis, prenant la parole, il fit hardiment le procès au gouvernement russe : « Vous établissez, dit-il à M. Kisselef, des distinctions entre les souverainetés... Une telle prétention jette le trouble dans les idées et le désordre dans les rela-

1. M. Drouyn de Lhuys au général de Castelbajac, 12 janvier 1853.

tions internationales. Que fait-on ainsi? On fait de la propagande. Eh bien, la propagande est pour tout le monde un danger que l'expérience devrait apprendre à éviter. En 1792, la France voulut mettre hors la loi commune les États qui n'adoptaient pas ses principes particuliers. La Russie veut-elle faire aujourd'hui une propagande d'un autre genre?... La Russie, en faisant de la propagande au nom de certains principes, provoquera d'autres États à en faire au nom du principe contraire. Or, qu'arrivera-t-il si, d'une part, les gouvernements issus de la volonté nationale, de l'autre les gouvernements prenant ailleurs leur origine, engagent ainsi une lutte de domination? Est-il bien sûr que le succès reste à ces derniers gouvernements?... La loi qui règle le cas actuel, c'est l'usage, et l'usage prescrit aux souverains de se traiter en *frères*. Ne pas se conformer à cette prescription, c'est manquer à la règle établie. Quels sont les interprètes naturels des traditions? Ce sont les plus anciennes cours de l'Europe. Or, permettez-moi de vous le dire, celle de Saint-Pétersbourg est bien jeune encore pour aspirer à être, en cette question, une autorité prépondérante. Cette remarque ne peut vous blesser; elle prouve qu'en peu de temps votre dynastie a su faire de grandes choses. Mais lorsque les maisons de Bourbon, d'Autriche, de Saxe[1], accueillent spontanément comme un *frère* le souverain de la France, comment la Russie éprouve-t-elle des scrupules et soulève-t-elle des questions de paléographie[2]? Seule de toutes les puissances européennes, elle se met donc en dehors de la règle;

1. Allusion à la reine d'Angleterre et au roi des Belges. Le ministre de Saxe royale (le baron de Seebach, gendre de M. de Nesselrode) n'avait pas encore remis ses lettres, pas plus, d'ailleurs, que le ministre d'Autriche. Mais on savait que ces deux diplomates avaient entre leurs mains des lettres d'un libellé correct.

2. M. Kisselef avait dit : *archéologie*.

elle s'isole dans une occasion où tous les gouvernements se réunissent pour resserrer entre eux les liens de bonne intelligence. Vous me disiez dernièment, à propos du nom de Napoléon III, que votre empereur, par respect pour la mémoire de son frère, ne pouvait voir sans émotion condamner et supprimer des actes diplomatiques auxquels ce monarque avait pris part à une autre époque. Mais pourquoi, dans la question qui nous occupe, l'autorité de l'empereur Alexandre semblerait-elle moins respectable à son successeur? En traitant avec Napoléon Ier, qui tenait sa couronne de sa valeur et de la volonté du peuple, Alexandre ne l'a-t-il pas appelé son *frère?* Pourquoi l'empereur Nicolas, si fidèle à des souvenirs qui ne sont pas pour nous sans amertume, perd-il de vue une tradition de famille qui nous est agréable? Serait-ce parce qu'aux trois millions de suffrages qu'il a recueillis Napoléon Ier joignait le prestige de nombreuses victoires? Mais c'est là une différence qu'il ne serait ni prudent ni équitable de faire sentir[1]. »

Ayant terminé cette admonestation caustique et jusqu'à un certain point menaçante[2], M. Drouyn de Lhuys congédia M. Kisselef en lui disant qu'il allait prendre les ordres de l'empereur.

Aussitôt averti par M. Drouyn de Lhuys, l'empereur convoqua pour le soir même le conseil des ministres et lui soumit la question : fallait-il refuser les lettres de créance russes? Dans ce conseil, le ministre d'État M. Fould et la plupart de ses collègues émirent l'opinion qu'il ne convenait pas de paraître attacher de l'importance à la manifestation « futile » de l'em-

1. M. Drouyn de Lhuys au général de Castelbajac, 12 janvier 1853.

2. Rendant compte de cet entretien à son collègue autrichien, M. Kisselef lui dit que le langage de M. Drouyn de Lhuys fut « modéré ». (Comte de Hübner, *Neuf Ans de souvenirs d'un ambassadeur d'Autriche à Paris,* lundi 3 janvier 1853.)

pereur Nicolas, que toute l'Europe connaissait la « manie » de ce souverain toujours hanté par ses idées de droit divin, et que l'expression de telles idées, si malséante fût-elle, ne pouvait atteindre ni l'empereur Napoléon ni la France. A cette théorie M. Drouyn de Lhuys, qu'appuya énergiquement le ministre de l'intérieur, M. de Persigny, répliqua qu'on n'était pas, comme venaient de le dire ses collègues, en face d'une simple question d'étiquette, mais en face d'une question d'honneur et de dignité, car la formule adoptée par la Russie ne tendait à rien de moins qu'à donner à la reconnaissance qu'elle voulait bien accorder au nouvel empire, un caractère accidentel et transitoire et à placer l'empereur Napoléon III en dehors de la famille des souverains d'Europe. L'empereur inclinait visiblement à adopter l'avis de MM. Drouyn de Lhuys et de Persigny; il parlait même déjà d'une déclaration à publier dans le *Moniteur* du lendemain matin pour annoncer le refus des lettres de créance russes et en donner les motifs. A la fin, pourtant, il reconnut que, avant de se résoudre à cet éclat, il convenait de savoir ce que feraient, dans l'éventualité du refus projeté, les ministres de Prusse et d'Autriche, dont les lettres de créance étaient, on le savait, conçues dans les formes régulières.

Conformément à cette décision, M. Drouyn de Lhuys eut, le lendemain, deux très longues conférences successives avec les ministres d'Autriche et de Prusse, et il leur exposa les raisons pour lesquelles les lettres russes allaient être refusées; MM. de Hübner et de Hatzfeldt ne pouvaient guère opposer d'objections à ces raisons, puisque leurs gouvernements s'étaient séparés de la Russie en rédigeant dans les termes traditionnels les lettres de leurs représentants; mais tous deux, selon l'engagement qu'ils avaient pris envers M. Kisselef,

déclarèrent que du moment où les lettres de créance envoyées par la puissance alliée n'étaient pas acceptées à Paris, ils ne se croyaient plus autorisés à remettre les leurs avant d'en avoir référé à Vienne et à Berlin.

Quand l'empereur Napoléon III fut informé de cette double déclaration, il se montra hésitant sur la conduite à tenir; mais il fut vite raffermi par M. Drouyn de Lhuys et convint avec celui-ci que le lendemain matin jeudi 5 janvier, au conseil des ministres qui devait avoir lieu au palais des Tuileries, il annoncerait sa décision définitive de refuser les lettres russes.

Après le départ de M. Drouyn de Lhuys, l'empereur reçut M. de Morny, et celui-ci trouva le moyen d'obtenir de son maître un revirement complet. Quelle fut la cause de cette intervention inattendue? Plus tard M. de Morny se montra le protagoniste de l'alliance de la France avec la Russie; mais au commencement de l'année 1853 il ne devait pas avoir encore fixé ses idées sur l'orientation à donner à la politique extérieure de la France; sa démarche ne paraît donc pas avoir été inspirée par un sentiment particulièrement favorable à la bonne entente entre les deux pays. On a dit qu'il était alors très engagé dans les affaires de bourse et qu'il craignait qu'un éclat, tel que celui qui se préparait, n'amenât une baisse ruineuse des cours. Quoi qu'il en soit, comme il était homme de beaucoup d'esprit, il sut faire comprendre à l'empereur qu'il était facile, en admettant avec bonne grâce le mauvais procédé de l'empereur de Russie, d'en tirer un parti très profitable et de mettre tous les rieurs d'Europe de son côté; puis, de concert, tous deux préparèrent la scène qui se jouerait dès le lendemain à l'audience solennelle à laquelle on allait sans retard convoquer M. Kisselef.

Sans rien révéler de ce qui s'était passé entre lui et

M. de Morny, l'empereur, le lendemain matin, quand le conseil se réunit sous sa présidence, déclara à ses ministres qu'à la réflexion il avait changé d'avis : en prenant les choses de trop haut vis-à-vis de l'empereur Nicolas, il exposerait la France à un conflit pour une simple question d'étiquette, et il pourrait être taxé de se préoccuper davantage de sa dignité personnelle que des intérêts de la France. Confondu par cette déclaration qui renversait tout ce qu'il avait combiné la veille, M. Drouyn de Lhuys offrit aussitôt sa démission; quant à M. de Persigny, tout en se ralliant à la décision de l'empereur, il crut nécessaire de faire entendre au conseil un avertissement pour l'avenir : « Si l'empereur n'est pas un vrai souverain, dit-il, si ses pairs ne l'acceptent pas au même titre qu'eux-mêmes, c'est qu'ils dénient à la nation française le droit de disposer d'elle-même et de se donner un gouvernement. C'est donc la France qui est blessée, menacée dans l'exercice de sa souveraineté. Je vois là le symptôme d'une hostilité audacieuse qui ne tardera pas à se manifester d'une manière plus grave; car, après avoir pu nous blesser impunément, pourquoi l'empereur Nicolas, dans son orgueil, ne se croira-t-il pas tout permis? » Et M. de Persigny concluait en recommandant de se préparer à la guerre avec la Russie.

A quatre heures de l'après-midi M. Kisselef fut solennellement reçu aux Tuileries; selon l'usage, il fit un compliment banal à l'empereur, et lui présenta ses lettres. Alors Napoléon III, rompant avec la routine de ces sortes de cérémonies, brisa le cachet des lettres et les lut lentement, au lieu de les remettre toutes cachetées à son ministre des affaires étrangères dont il avait à bon escient refusé la démission; puis, d'une voix doucereuse, il s'adressa à M. Kisselef : « Vous remercierez chaleureusement Sa Majesté l'empereur Nicolas de sa bienveillance, et surtout du

mot *bon ami* dont elle s'est servie; car si l'on subit ses frères, on choisit ses amis. » On raconte que, tout à fait interloqué par cette ironique repartie, M. Kisselef sortit précipitamment des Tuileries en disant : « Décidément cet empereur est quelqu'un[1]. »

A Pétersbourg, quand on apprit la parole de l'empereur Napoléon, on sut l'apprécier, et l'on prêta immédiatement à l'empereur Nicolas une réponse de circonstance : « Il vaut mieux pour l'empereur Napoléon avoir un bon ami qu'un faux frère. » Il restait seulement à l'empereur Nicolas à prouver qu'il était un bon ami. Du moins il tint à reconnaître immédiatement par une gracieuseté envers le représentant de l'empereur Napoléon la modération dont celui-ci venait de faire preuve. Apprenant incidemment qu'un courrier de cabinet avait apporté au général de Castelbajac ses lettres de créance[2], il n'attendit pas que le général sollicitât une audience pour en opérer la remise; mais de lui-même il le convoqua, et il profita de l'occasion pour lui donner spontanément des explications bien caractéristiques sur la politique qu'il entendait suivre dans le différend de plus en plus grave amené dans le Levant entre la France et la Russie par la question des lieux saints.

Le 16 janvier eut lieu au Palais d'Hiver, dans le cabinet de travail de l'empereur, l'audience du général. A peine ce dernier avait-il été introduit par le premier maître des cérémonies, l'empereur vint à lui et, l'embrassant par deux fois, lui dit : « Je suis heureux que nos affaires de protocole soient enfin terminées : j'en remercie l'empereur Napoléon, et je le remercie en particulier de vous avoir confirmé

1. *Mémoires du duc de Persigny.* — Comte de Reiset, *Mes Souvenirs.* — Comte de Hübner, *Neuf Ans de souvenirs d'un ambassadeur d'Autriche à Paris.*

2. Ces lettres de créance étaient littéralement calquées sur celles de M. Kisselef.

dans votre position auprès de moi, mon cher général; je me plais à voir là une preuve de son amitié. » Là-dessus ayant pris sans les ouvrir les lettres de créance, l'empereur congédia le maître des cérémonies, et, faisant asseoir le général, il engagea avec lui une conversation familière, qui se prolongea pendant près d'une heure.

Relevant l'allusion que venait de faire l'empereur Nicolas à la terminaison heureuse des difficultés causées par la reconnaissance du nouvel empire français, le général commença : « Je me félicite avec Votre Majesté Impériale, Sire, de la modération et de la haute raison de l'empereur Napoléon, puisqu'elles empêchent le repos de l'Europe d'être compromis, et je lui dois en particulier beaucoup de reconnaissance pour m'avoir maintenu dans le poste de confiance que j'occupe ici; je désirerais pouvoir répondre à cette confiance en contribuant à renouer l'alliance si naturelle et si utile qui devrait exister entre nos deux nations et que les dernières négociations ont forcément refroidie. »

Prenant alors la parole, l'empereur Nicolas exposa longuement ses vues sur la situation actuelle : « L'empereur Napoléon, dit-il, a trop d'élévation d'esprit, de cœur et de caractère pour ne pas juger sainement sa position et la mienne; et j'espère que notre franchise, notre estime mutuelle, et je puis ajouter ma vive sympathie pour sa personne, nous permettront toujours de tout concilier. Je vous l'ai dit et je vous le répète bien volontiers, mon cher général, personne n'a plus approuvé que moi et n'a plus contribué à faire approuver par les souverains mes alliés l'acte hardi et habile du 2 décembre et toute la conduite politique tenue par le prince Louis-Napoléon; et personne, s'il a confiance en moi, n'est plus disposé à appuyer tout ce qui pourra être personnellement avantageux à votre nouvel empereur.

Mais, étant donnés tous les changements de gouvernement que j'ai vus en France depuis que je suis sur le trône, pouvais-je prudemment, comme souverain, m'engager pour un avenir qui ne sera pas celui de l'empereur Napoléon ou qui ne ressortira pas directement de lui avec quelque certitude de durée? Puis-je même, sous ce dernier rapport, avoir en ses collatéraux la même confiance qu'en lui? Croyez bien, mon cher général, qu'il n'est nullement question dans mon esprit du comte de Chambord, que je regarde comme impossible en France et même comme dangereux; mais je suis loyal, et je ne veux m'engager qu'à ce que je puis tenir; Dieu seul peut garantir l'avenir. » Puis, revenant à la qualification de *bon ami* dont il s'était servi à l'égard de l'empereur Napoléon dans les lettres de créance, il déclara : « Ma confiance est assurée depuis longtemps à votre empereur, et j'espère qu'il m'accordera la sienne comme à un *vrai ami*, car pour moi les mots ont un sens et ne sont pas de vaines paroles. J'attends sa réponse à ma dernière lettre[1], et vous pouvez lui faire savoir que je désire avoir avec lui des rapports intimes qui peuvent souvent être plus utiles entre gens faits pour s'aimer et s'estimer que des rapports officiels. Qu'il s'adresse directement à moi par écrit, ou confidentiellement par votre intermédiaire, et je répondrai de même avec franchise; nous pourrons n'être pas toujours du même avis, mais en nous expliquant ainsi directement et franchement nous finirons par tout concilier et par nous entendre. » L'empereur Nicolas, on le voit, offrait de traiter les questions délicates en dehors de MM. de Nesselrode et Kisselef, qui n'étaient pas favorables à l'empereur Napoléon, et aussi sans doute en dehors de M. Drouyn

1. Peu de jours après, l'empereur Napoléon reprenait la correspondance directe avec l'empereur Nicolas, afin de lui annoncer son mariage avec Mlle de Montijo.

de Lhuys, dont l'hostilité contre la Russie était notoire.

Après avoir parlé du désaccord désormais terminé qu'avait soulevé entre les deux pays la question de la reconnaissance de l'empire français, l'empereur Nicolas aborderait-il avec le général de Castelbajac l'autre question brûlante du moment, celle de la rivalité suscitée entre ces mêmes pays dans l'empire ottoman par la querelle sur la possession des lieux saints? L'empereur ne recula pas devant une explication, mais il la voila de réticences que le général ne sut pas remarquer. Nous avons déjà dit que l'empereur était très irrité contre le gouvernement ottoman, qui, par faiblesse devant les menaces de l'ambassade de France, avait plusieurs fois, dans le cours de l'année 1852, manqué de parole à la légation russe de Constantinople. Ayant accordé aux instances de celle-ci un firman qui confirmait et consolidait les droits octroyés sur les lieux saints par les précédents sultans à leurs sujets grecs et qui enjoignait au gouverneur de Jérusalem de « mettre tous ses soins » à faire exécuter ce firman, la Porte, intimidée par M. de La Valette[1], qui, de son côté, voulait l'exécution du firman arraché par lui en faveur des Latins, la Porte, disons-nous, avait fini, tout en leurrant la légation russe de promesses mensongères, par or-

1. On peut juger du ton employé vis-à-vis des Turcs par M. de La Valette en lisant les extraits suivants d'un résumé qu'il fit faire sur une de ses conversations avec le grand vizir Ali-Pacha et le ministre des affaires étrangères Fuad-Effendi (22 août 1852) : « Inattendu, injustifiable, injurieux au fond et dans la forme, cet acte (le firman du 21 mars) constitue une infraction flagrante des traités qui sont la base des relations de la France avec l'empire ottoman, et envers mon pays comme envers moi-même un manque de confiance et d'égard... Avec un luxe de tendresses pour nos adversaires qui se traduit par des expressions hyperboliques, et avec un dédain de la France et de ses droits que révèle le silence où ils sont tenus dans ce document, vous avez infligé un démenti insultant à toute la négociation et au négociateur du côté de la France. »

donner aux autorités de Jérusalem de s'en tenir aux prescriptions du premier firman, c'est-à-dire de celui des Latins. Les Russes, comme de raison, n'avaient pas été longs à percer à jour la ruse de la Porte; ils s'étaient sur place, à Jérusalem, opposés à l'exécution des concessions faites aux Latins, et ils avaient à Constantinople réclamé de la Porte la promulgation solennelle à Jérusalem du firman des Grecs, de manière que les habitants musulmans, bien instruits des droits de ces derniers et de l'approbation qu'y donnait le sultan, fussent incités à mettre obstacle, eux aussi, aux prétentions des Latins. Il est inutile d'ajouter que M. de La Valette avait lutté énergiquement pour empêcher cette promulgation; et finalement, par un faux fuyant tout à fait digne de Byzance, le firman grec avait été lu officiellement à Jérusalem, mais dans l'intérieur du konak, en présence de quelques fonctionnaires seulement, par conséquent sans les conditions de grande publicité que réclamait la légation de Russie. Dans son irritation contre ces procédés des autorités turques, l'empereur s'était décidé à sévir contre le gouvernement ottoman de façon à l'amener à s'incliner, comme par le passé, devant le prestige de la Russie et à prouver, d'autre part, aux populations grecques du Levant que, malgré les efforts de M. de La Valette et des agents français attachés à la cause des religieux latins, les intérêts de l'orthodoxie, lorsqu'il les prenait en mains, n'avaient pas de déchéance à redouter. En conséquence, il avait, au commencement de janvier, ordonné la mobilisation du 5e corps d'armée russe cantonné en Bessarabie, puis celle du 4e, cantonné en Podolie et en Volhynie, et si ces mesures ne produisaient pas d'effet, il était résolu à s'engager plus avant dans la voie de la coercition.

La détermination de l'empereur, étant donné son zèle religieux, était compréhensible; mais ce qui

l'était moins, c'était le rêve dont il commença alors à se bercer, d'obtenir dans ses entreprises contre la Turquie le concours de l'Angleterre. Sans doute les agents anglais en Turquie, à commencer par l'ambassadeur Lord Stratford de Redcliffe et son suppléant, le colonel Rose[1], avaient hautement critiqué la politique française dans la question des lieux saints; et le secrétaire d'État au Foreign Office avait même, au mois de décembre, chargé l'ambassadeur d'Angleterre à Paris de conseiller au gouvernement français d'apporter plus de calme et de modération dans la négociation de cette question; mais si l'Angleterre donnait ce conseil, c'est parce qu'elle craignait (ainsi parlait le principal secrétaire d'État) que la Russie, dans le cas où la France lui ferait perdre du terrain à Jérusalem, ne cherchât à se « rattraper » autre part en Turquie, au besoin par le moyen d'une guerre[2].

L'empereur Nicolas avait depuis longtemps prévu que tel serait le raisonnement du gouvernement anglais le jour où la Russie ferait mine de hâter l'arrivée de la « minute critique » pour la Turquie. Aussi dès l'année 1844, s'étant rendu en Angleterre pour y faire visite à la reine Victoria, il avait exposé à Sir Robert Peel, alors premier ministre, à Lord Aberdeen, alors secrétaire d'État au Foreign Office, et au duc de Wellington, que la Turquie était tombée dans un tel état de décrépitude que sa dissolution était prochaine; dans ces conditions, avait-il

1. Il devint plus tard commandant en chef de l'armée des Indes et Lord Strathnearn.

2. Lord Malmesbury à Lord Cowley, 20 décembre 1852 : « I must beg of you to do all you can to show Drouyn de Lhuys that the Holy Places question, if roughly handled, is one that may bring on trouble and war... It is giving Russia an opportunity of bullying and degrading the Porte, and when she thinks she is losing ground at Jerusalem, she tries *de se rattraper* in some other places like Montenegro. »

dit, l'Angleterre avait le devoir de s'entendre avec la Russie, comme celle-ci s'était déjà entendue avec l'Autriche[1], pour agir en plein accord au jour de la liquidation de cet empire « moribond ». Lord Aberdeen, de même que le premier ministre Sir Robert Peel et que le duc de Wellington, n'avait pas fait mauvais accueil à ces ouvertures de l'empereur Nicolas, et celui-ci, dont l'imagination transformait facilement en réalités ses désirs, avait attribué à l'attention confiante prêtée à ses paroles par les ministres anglais le caractère d'un véritable engagement[2]. Or, le 24 décembre 1852, le cabinet tory présidé par Lord Derby avait été remplacé par un cabinet de coalition dont le premier ministre était précisément lord Aberdeen[3] : il est vrai que ce cabinet comptait parmi ses membres Lord Palmerston, le grand ennemi de la politique russe, mais ce dernier était relégué au département de l'intérieur, et il ne paraissait pas probable qu'il pût y trouver beaucoup d'occasions de rendre effective son animosité contre la Russie. Se croyant sûr des sentiments de Lord Aberdeen et se figurant que, sous l'influence de son premier ministre, l'Angleterre s'associerait à la Russie pour remanier l'état de choses qui périclitait dans le Levant; ne doutant pas, d'autre part, du concours dévoué de l'empereur François-Joseph, qui lui devait en grande partie la pacification de ses États, l'empereur Nicolas se lança, au commencement de l'année 1853, dans des conceptions qui n'allaient à rien de moins qu'à renouveler pour la Turquie ce qui avait été fait au siècle précédent pour la Pologne, c'est-à-dire à dépecer morceau par morceau l'empire ottoman, en attribuant à l'Angleterre et à

1. Allusion au traité de Münchengraetz de 1833.
2. Serge Tatichtchef, *Imperator Nikolaï i inostrannye dvory*.
3. Sir Robert Peel était mort le 3 juillet 1850, et le duc de Wellington le 15 septembre 1852.

l'Autriche une part des dépouilles, mais en excluant la France de cette curée[1].

Le dimanche 9 janvier, au cours d'une soirée intime[2] donnée par sa belle-sœur la grande-duchesse Hélène[3] et à laquelle il avait fait spécialement inviter le ministre d'Angleterre et lady Seymour, l'empereur s'enhardit à faire entrevoir ses desseins : « Vous connaissez, dit-il à Sir Hamilton Seymour, mes sentiments amicaux pour votre pays; il est essentiel que le gouvernement anglais et moi nous soyons dans les meilleurs termes; jamais la nécessité de cette entente n'a été aussi forte qu'en ce moment. Vous êtes ici depuis quelque temps, et vous savez que sur presque toutes les questions nous sommes d'accord[4]. Or, lorsque nous sommes d'accord, je suis tout à fait sans inquiétude quant à l'occident de l'Europe. Ce que d'autres pensent au fond (ces *autres*, dans la pensée de l'empereur, étaient évidemment les Français) est de peu d'importance. Pour la Turquie, il en va tout différemment; ce pays est dans une situation critique et peut nous causer beaucoup d'embarras. » Là-dessus l'empereur, jugeant en avoir assez dit, voulait quitter Sir Hamilton et, en guise d'adieu, lui avait tendu la main ; mais, en homme positif, le diplomate anglais désirait savoir d'une manière précise quels étaient ces embarras qu'appréhendait Sa Majesté; retenant donc la main de l'empereur, il le pria, en s'excusant de sa har-

1. Sir Hamilton Seymour à Lord John Russell, 21 février 1853 : « The Emperor's object is to engage Her Majesty's Government with his own cabinet and that of Vienna in some scheme for the ultimate partition of Turkey and for the exclusion of France from the arrangement. »

2. La cour était en deuil du duc de Leuchtenberg.

3. Elle était veuve du grand-duc Michel Pavlovitch, mort à Varsovie le 9 septembre 1849.

4. Sir Hamilton Seymour fit observer que l'Angleterre et la Russie venaient de se trouver en désaccord au sujet du nom de *Napoléon III* réclamé par l'empereur des Français.

diesse, de vouloir bien ajouter quelques mots, « afin de calmer, s'il était possible, l'anxiété que les événements en cours pouvaient causer au gouvernement britannique du côté de la Turquie[1] ». L'empereur hésitait à répondre, craignant sans doute d'être entendu par quelque indiscret[2]; mais, se raffermissant vite, il dit : « La Turquie est en pleine désorganisation. Il faut nous entendre à son sujet[3]. Tenez, nous avons sur les bras un homme malade, un homme gravement malade; ce serait, je vous le dis franchement, un grand malheur si un de ces jours il devait nous échapper, surtout avant que toutes les dispositions nécessaires fussent prises. Mais enfin, ajouta l'empereur pour clore l'entretien, ce n'est point le moment pour vous parler de cela[4]. »

Cette conclusion indiquait que l'empereur, répondant au désir du ministre d'Angleterre, lui donnerait prochainement en particulier de plus amples explications. En effet, Sir Hamilton reçut bientôt du chancelier un avis l'invitant à venir au Palais d'Hiver le vendredi 14 janvier pour causer avec l'empereur. Au jour dit, dès que Sir Hamilton eut été introduit, l'empereur entra résolument en matière, en faisant un assez long exposé, dont nous ne reproduisons que les traits les plus saillants : « Vous connaissez les plans d'expansion territoriale dans lesquels se complaisait l'impératrice Catherine; ils se sont perpétués jusqu'à nos jours; mais moi, héritier des

1. « I should be particularly glad that Your Majesty should add a few words which may tend to calm the anxiety with regard to the affairs of Turkey which passing events are so calculated to excite on the part of Her Majesty's government. »

2. Il était très mécontent du bruit fait autour de la mobilisation des 4e et 5e corps d'armée; et comme son fils le grand-duc Nicolas avait exprimé, à propos de cette mobilisation, le vœu d'une guerre prochaine contre la Turquie, il lui avait infligé une semonce vigoureuse.

3. Les deux phrases suivantes sont en français dans la dépêche de Sir H. Seymour.

4. Sir Hamilton Seymour à Lord John Russell, 11 janvier 1853.

immenses possessions de ma grand'mère, je n'ai pas hérité de ses visions. Toutefois, auprès de la Russie est la Turquie; et dans cet empire turc il y a plusieurs millions de chrétiens aux intérêts desquels je suis tenu de veiller; c'est, en même temps qu'un devoir, un droit que les traités m'ont assuré[1]. Malheureusement la Turquie est tombée peu à peu dans une telle décrépitude que, comme je vous l'ai dit l'autre jour, ce malade peut subitement mourir et nous rester sur les bras. Eh bien! je vous pose cette question : ne vaut-il pas mieux se parer d'avance contre cette éventualité que de courir les risques du chaos, de la confusion, de la guerre européenne? Toutes choses qui suivront forcément la catastrophe si celle-ci doit se produire à l'improviste, avant que nous ayons pu ébaucher une organisation quelconque pour remplacer l'état de choses actuel[2]. Voilà sur quoi je désire que soit appelée l'attention de votre gouvernement. — On a toujours éprouvé en Angleterre, fit observer Sir Hamilton, une extrême répugnance à escompter la succession d'un ancien ami et allié. — Fort bien, reprit l'empereur, néanmoins il est de la plus haute importance que nous nous entendions, afin de n'être pas surpris[3]. Main-

1. « La Sublime Porte promet une protection constante à la religion chrétienne et aux églises de cette religion. Elle permet au ministre de la cour impériale de Russie de faire en toute occasion des représentations à la Porte, tant en faveur de l'église contruite à Constantinople qu'en faveur de ceux qui la desservent, et elle promet de donner attention à ces observations, comme venant d'une personne considérée et appartenant à une puissance voisine et sincèrement amie ». (Traité de Kaïnardji du 10/21 juillet 1774, article VII.)

2. « I put it to you, whether it is not better to be provided beforehand for a contingency than to incur the chaos, confusion and the certainty of an European war, all of which must attend the catastrophe, if it should occur unexpectedly and before some ulterior system had been sketched. »

3. Les phrases suivantes sont en français dans la dépêche de Sir H. Seymour.

tenant je désire vous parler en ami et en gentleman. Si nous arrivons à nous entendre sur cette affaire, l'Angleterre et moi, pour le reste peu m'importe ; il m'est indifférent ce que font ou pensent les autres. Usant donc de franchise, je vous dis nettement que si l'Angleterre songe à s'établir un de ces jours à Constantinople, je ne le permettrai pas ; je ne vous prête pas ces intentions, mais il vaut mieux dans ces occasions parler clairement. De mon côté, je suis également disposé à prendre l'engagement de ne pas m'y établir, en propriétaire, il s'entend ; car en dépositaire, je ne dis pas. Il pourrait se faire que les circonstances me missent dans le cas d'occuper (temporairement) Constantinople, si rien ne se trouve prévu, si l'on doit tout laisser aller au hasard. »

L'empereur alors produisit à Sir Hamilton les griefs qu'il avait contre la Turquie au sujet des lieux saints ; il allégua la promesse que lui avait directement faite par lettre le sultan de ne rien changer à l'état des possessions des Grecs ; il rappela qu'un firman avait ensuite confirmé officiellement ces promesses, et il se plaignit, mais sans nommer la France, de ce qu'à Constantinople on méconnût des engagements ainsi souscrits envers lui-même. Le ministre d'Angleterre répondit qu'il trouvait justes les réclamations de l'empereur et qu'il ne doutait pas qu'elles ne fussent bientôt satisfaites ; qu'il ne redoutait, d'ailleurs, à ce sujet, pour la Turquie, aucune complication vraiment grave. Ce qui l'inquiétait, au contraire, c'étaient les mesures militaires prises dans la Russie méridionale, sur les frontières de l'empire ottoman. Ces mesures, si elles devaient s'accentuer, ne provoqueraient-elles pas une contre-démonstration de la France, et par contre-coup une insurrection générale des chrétiens dans l'empire ottoman ? A quoi l'empereur répondit que ses troupes n'a-

vaient fait aucun mouvement en avant et qu'il espérait bien qu'elles n'en auraient pas à faire. « Quant à une expédition française en pays ottoman, elle amènerait immédiatement, déclara l'empereur, la crise finale; par sentiment d'honneur, je serais contraint d'envoyer de mon côté, sans hésitation ni délai, des troupes en Turquie; et si la conséquence devait être le renversement du *Grand Turc*, je regretterais cet événement, mais ne pourrais m'empêcher de penser que j'aurais accompli mon devoir[1]. Vous voudrez bien, fit-il en terminant, rendre compte de notre entretien à votre gouvernement, et vous lui direz que je suis prêt à accueillir toutes les communications qu'il jugerait à propos de me faire[2]. »

Dans ces deux entretiens, l'empereur, tout en ayant eu sans cesse la France devant les yeux, n'avait pas eu un mot véritablement blessant pour elle. Cette réserve fut loin d'être observée par M. de Nesselrode, qui le même jour écrivait au baron de Brunnow, ministre de Russie à Londres, pour le charger de solliciter le concours du gouvernement anglais en vue du règlement, dans un sens favorable à la Russie, du conflit relatif aux lieux saints. La dépêche de M. de Nesselrode est un véritable réquisitoire contre la France, et un réquisitoire d'une violence choquante[3]; on se demande comment le baron de

1. « With regard to a French expedition to the Sultan's dominions, His Majesty intimated that such a step would bring affairs to an immediate crisis; that a sense of honour would compel him to send his forces into Turkey without delay or hesitation; that if the result of such an advance should prove to be the overthrow of the grand Turc, he should regret the event, but should feel that he had acted as he was compelled to do. »

2. Sir Hamilton Seymour à Lord John Russell, 22 janvier 1853.

3. Cette dépêche passe pour être sortie de la plume de M. Labensky, haut fonctionnaire du ministère russe des affaires étrangères. « Il s'efforce de paraître plus Grec que les Grecs mêmes, » disait de lui le général de Castelbajac. (Lettre à M. Thouvenel, 1er février 1853.)

Brunnow put communiquer cette pièce à Lord John Russell, qui remplissait alors momentanément au Foreign Office les fonctions de principal secrétaire d'État. Le chancelier de Nesselrode s'exprimait ainsi :

« Les immunités du rite orthodoxe lésées, la parole que le sultan avait donnée solennellement à l'empereur violée, exigent un acte de réparation quelconque. Si nous prenions pour exemple les procédés impérieux et violents qui ont conduit la France à ce résultat; si nous étions comme elle indifférents à la dignité de la Porte, aux conséquences qu'un remède héroïque peut exercer sur une constitution aussi fortement délabrée que celle de l'empire ottoman, notre marche serait toute tracée, et nous n'aurions pas de longues réflexions à faire. La menace et l'emploi de la force seraient nos moyens immédiats. On a appelé le canon la dernière raison des rois; le gouvernement français en fait sa raison première. C'est l'argument par lequel il a déclaré de prime abord vouloir débuter à Tripoli[1] comme à Constantinople[2]. Malgré nos griefs légitimes, et au risque d'en attendre quelque temps de plus le redressement, nous chercherons à adopter une méthode

1. Au mois de juillet 1852, une escadre française avait paru devant Tripoli de Barbarie pour réclamer deux Français qui, ayant demandé à entrer au service militaire de la Turquie et ayant refusé de se faire musulmans, avaient été emprisonnés et en butte, dans leur prison, à toutes sortes de mauvais traitements. Le consul de France les avait réclamés vainement; ils furent rendus sur la menace d'un bombardement.

2. Dans une dépêche en date du 20 novembre 1852, adressée à Lord Malmesbury, le colonel Rose, chargé d'affaires d'Angleterre à Constantinople, prétendait que M. de La Valette avait menacé la Porte d'une démonstration navale française devant Jaffa, et même d'une occupation militaire de la Palestine. Aucune trace de semblable menace ne se trouve dans la correspondance officielle de M. de La Valette. On trouve seulement, à la date du 25 août 1852, le propos suivant de Fuad-Effendi, le ministre ottoman des affaires étrangères : « J'aurais compris que vous eussiez fait pour les lieux saints ce que je ne puis comprendre que vous ayez fait pour Tripoli. »

moins expéditive. Nous voulons encore, de même que nous l'avons toujours voulu, la conservation de l'empire ottoman, comme étant, à tout prendre, la combinaison la moins mauvaise à interposer entre tous les intérêts européens, qui ne manqueraient pas de se heurter violemment en Orient si le vide venait à s'y faire. Nous nous efforcerons conséquemment d'éviter jusqu'au bout, autant qu'il peut dépendre de nous, sans compromettre notre honneur, tout ce qui serait de nature à ébranler encore davantage ce corps si faible et si chancelant, au risque de le faire tomber en poudre. Quoique nous ayons vainement tâché jusqu'ici de rendre la Porte accessible aux conseils de la raison, nous allons faire encore dans ce but une tentative conciliante. Nous sommes donc en ce moment à la recherche d'un arrangement qui puisse rendre au firman (du 21 mars 1852) la validité qu'on lui a ôtée, rétablir à Jérusalem les deux rites sur le pied de l'égalité et concilier leurs prétentions sans léser les droits de l'un et de l'autre. Les conseils pacifiques, mais fermes, dont ces propositions seront accompagnées auront pour but d'éclairer la Porte sur la conséquence des torts que, par faiblesse, elle s'est donnés envers nous, et en même temps de la rassurer contre les éventualités qui la préoccupent et l'effrayent du côté de la France.

« Mais, tout en désirant et voulant fermement n'employer que des moyens pacifiques, il est toutefois une considération que nous n'avons pu entièrement perdre de vue. C'est que l'ascendant moral de la France a pris de telles proportions à Constantinople, qu'il devient fort à appréhender que toutes nos démarches ne finissent par échouer contre l'idée que les conseillers du Sultan se sont faite de la force irrésistible du gouvernement français. Il peut arriver que la France, en voyant balancer la Porte, ait recours encore une fois à son système comminatoire

et pèse sur elle de manière à l'empêcher de prêter l'oreille à nos justes réclamations. La partie devient trop inégale entre nous et le gouvernement français si, tandis que celui-ci fait mouvoir sans opposition son escadre sur tous les points de la Méditerranée et présente la moindre de ses demandes à la bouche du canon, nous laissons indéfiniment s'enraciner dans l'esprit des Turcs l'idée de notre impuissance à les défendre comme à protéger nos propres intérêts. L'empereur a donc cru devoir aviser d'avance à quelques mesures de précaution pour appuyer nos négociations, neutraliser l'effet des menaces de M. de La Valette, et se prémunir en tout état de cause contre les entreprises d'un gouvernement habitué à procéder par surprises. Nos mesures n'ont point le but de mettre en question d'aucune manière l'indépendance de la Porte ottomane; elles ont, au contraire, celui de maintenir cette indépendance contre une dictature étrangère en assurant le repos du Sultan, en relevant son autorité compromise par l'ambassadeur de France aux yeux de ses sujets du rite grec, qui forment la majorité de la population de ses Etats en Europe[1].

« Un intérêt commun appelle l'Angleterre comme la Russie à veiller à la conservation de la paix en Orient. Cet intérêt, nous l'invoquons en nous adressant franchement aujourd'hui à l'impartialité du gouvernement britannique. Si, comme nous n'en doutons pas, il tient aussi fortement que nous au maintien du *statu quo* oriental, c'est à lui qu'il appartient d'élever à présent la voix. Nous aider à Constantinople à dissiper l'aveuglement ou la peur panique des

1. Sir Hamilton Seymour à Lord John Russell, 22 février 1853 : « The emperor proceeded to say... that little more than a month ago he had apprized the sultan that, if his assistance were required for resisting the menaces of the French, it was entirely at the service of the sultan. »

Turcs, ramener à Paris le cabinet français aux conseils de la prudence, telle doit être, selon nous, la double tâche des ministres anglais; et s'ils veulent bien la prendre sur eux, les négociations que nous allons ouvrir se résoudront, nous l'espérons, sans danger pour la paix orientale[1]. »

En résumé, action énergique de la diplomatie russe à Constantinople pour obtenir une victoire de la communion grecque orthodoxe sur la communion latine; relèvement dans le Levant du prestige et de l'ascendant de la Russie un peu abaissés dans ces derniers temps par le prestige et l'ascendant de la France; emploi de moyens coercitifs contre la Turquie, si elle opposait quelque résistance; enfin morcellement possible, probable même, de l'empire ottoman, et participation de l'Autriche et de l'Angleterre à ce morcellement avec exclusion de la France, telles étaient les idées qui occupaient l'esprit de l'empereur lorsque, le dimanche 16 janvier, il consentait à dire au général de Castelbajac quelques mots sur la politique qu'il avait décidé de suivre dans la question d'Orient. Le général n'avait aucune intuition des vues réelles de l'empereur; celui-ci avait raconté au ministre d'Autriche la conversation qu'il avait eue chez la grande-duchesse Hélène avec Sir Hamilton Seymour, mais la légation de France était restée dans une ignorance complète de cette conversation.

Attentif aux dispositions militaires qui venaient d'être ordonnées dans le sud-ouest de la Russie, le général avait témoigné à l'empereur quelque souci de ces dispositions, qui ressemblaient à des préparatifs de guerre. L'empereur contesta la signification que le général voulait donner à ces dispositions, puis, entrant dans le cœur du sujet, il dit : « Je veux éviter la guerre en Orient comme en Occident,

1. Le comte de Nesselrode au baron de Brunnow, 14 janvier 1853.

et c'est pour n'être pas obligé d'en subir les nécessités que je crois nécessaire de parler à ces misérables Turcs avec fermeté. Ils se sont permis d'insulter mon pavillon[1], et les intimidations de M. de La Valette les ont portés non seulement à un manque complet de parole à mon égard, mais même à l'insolence. Je crains à chaque instant que ce pauvre empire ne croule, et je suis plus intéressé que personne à le soutenir, comme je l'ai déjà fait[2]; ce serait un malheur immense pour l'Europe par les complications politiques qu'il entraînerait, un embarras plus grand pour moi que pour toute autre puissance, et je désire par conséquent plus qu'aucun gouvernement tout ce qui pourra faire vivre la Turquie. Je ne veux pas de Constantinople; mais si une autre puissance voulait s'en emparer, j'y serais avant elle[3]. Je suis donc bien disposé à écouter favorablement tout ce qui pourra contribuer à aplanir les difficultés de ce côté. L'affaire des lieux saints est, je ne vous le cache pas, une des premières à vider, et il serait bien plus convenable, bien plus honorable, qu'elle le fût à l'amiable, dans un esprit de conciliation, entre les chrétiens des différentes communions, que remise à l'arbitrage humiliant des misérables musulmans. Je ne puis donc qu'accueillir avec toute satisfaction l'ouverture faite dans un esprit de conciliation très louable par votre gouvernement[4]; j'ai

1. Au mois d'octobre précédent, des matelots turcs avaient abattu à Roustchouk un drapeau russe.

2. Allusion aux traités d'Unkiar Skélessi de 1833 et de Londres de 1840.

3. Cette phrase ne se trouve pas dans le compte rendu officiel adressé le 16 janvier par le général de Castelbajac à M. Drouyn de Lhuys; elle se trouve dans une lettre particulière du général à M. Thouvenel du 1er février 1853. (Louis Thouvenel, *Nicolas Ier et Napoléon III.*)

4. Le général avait annoncé à M. de Nesselrode l'arrivée imminente d'une dépêche de Paris proposant une « explication amicale et confiante » entre eux deux sur la question des lieux saints.

toute confiance dans ses bonnes et loyales intentions, et je ne crois nullement qu'il ait voulu faire diversion aux embarras momentanés de l'Occident en en suscitant de plus réels dans l'Orient. Je crois simplement que c'est une question soulevée d'une manière inopportune, mal comprise, embrouillée et envenimée par des agents subalternes et par la faiblesse des Turcs, poussés alternativement dans les voies les plus opposées. C'est à nous à régler cette importante affaire, et l'empereur Napoléon m'y trouvera tout disposé, comme à tout ce qui pourra contribuer au repos de l'Europe. »

Se levant après ces mots, l'empereur fit remarquer au général un grand tableau d'Horace Vernet qui était pendu dans le salon particulier attenant à son cabinet de travail, et qui représentait une revue passée par Napoléon Ier dans la cour des Tuileries : « Voyez, il y a quinze ans que ce tableau est là sous mes yeux ; » je n'ai donc jamais eu, semblait dire l'empereur, d'antipathie contre Napoléon Ier et sa famille. Puis l'empereur, ramenant le général dans le grand salon où attendaient depuis une heure les membres de l'ambassade, se les fit présenter et s'entretint très gracieusement avec chacun d'eux pendant quelques instants.

L'audience était terminée; la remise des lettres de créance du général de Castelbajac marquait le dernier acte de la tragédie qu'avait amenée la question de la reconnaissance du second empire.

CHAPITRE XI

MISSION DU COMTE DE LINANGE A CONSTANTINOPLE
MARIAGE DE L'EMPEREUR NAPOLÉON III

Bien qu'ayant heureusement riposté au procédé discourtois de l'empereur Nicolas, l'empereur Napoléon, si peu vindicatif qu'il fût, lui en gardait une certaine rancune, et par conséquent il aurait été porté à suivre les conseils de son ministre des affaires étrangères, qui, toujours en quête d'occasions de parler aigrement à la Russie, voulait continuer la discussion avec celle-ci au sujet des lieux saints. Mais l'empereur, bien au-dessus du plaisir assez mesquin de contrarier gratuitement la Russie, plaçait alors dans les motifs dirigeants de sa politique, la recherche de l'amitié de l'Angleterre. Au début de 1853, comme à presque toutes les heures de son règne, il subordonna à la considération d'avoir la sympathie de l'Angleterre, ou tout au moins de ne pas mécontenter cette puissance, les actes importants qu'il s'agissait d'accomplir dans le domaine des affaires extérieures.

Ce n'est pourtant pas qu'il eût, à ce moment, beaucoup à se louer de l'attitude des Anglais. Certainement le gouvernement britannique venait, sous l'administration de Lord Derby, de reconnaître assez gracieusement le nouvel empire français, mais la portée de cet acte avait été en quelques semaines bien diminuée par des manifestations contraires, provenant de côtés très divers. La reine Victoria, par

exemple, avait montré qu'elle tenait en peu de considération l'empereur Napoléon en combattant de tout son pouvoir le projet de mariage que des impérialistes français de l'école aristocratique avaient combiné au mois de décembre entre sa nièce la princesse Adélaïde de Holenlohe et ce prince[1]. Puis le nouveau cabinet anglais, par l'organe de deux de ses membres[2], avait fait entendre en public, au commencement de janvier, un langage tout à fait outrageant contre l'empereur. Enfin presque toute la presse anglaise, le *Times* en tête, menait contre lui une campagne des plus violentes.

Mais l'empereur ne se laissait pas détourner de ses idées par ces marques de mauvais vouloir, et puisque le gouvernement britannique désapprouvait l'attitude de la France dans la question des lieux saints, il décida d'étouffer celle-ci. Le 11 janvier, sous couleur d'un long congé accordé pour raison de maladie, il rappela de Constantinople son ambassadeur M. de La Valette, dont la conduite arrogante (*overbearing*) durant la discussion de cette question avait donné lieu à des observations de l'Angleterre, même du temps où le Foreign Office était dirigé par un ami aussi éprouvé que l'était Lord Malmesbury[3];

1. La mère de la princesse Adélaïde de Hohenlohe-Langenbourg était fille d'un premier mariage de la duchesse de Kent, mère de la reine Victoria, avec un prince de Linange. La princesse Adélaïde épousa en 1856 le prince Frédéric de Schleswig-Holstein-Augustenbourg, et devint mère de l'impératrice actuelle d'Allemagne.

2. Obligés, par suite de leur entrée dans le cabinet, de se représenter devant les électeurs, le premier lord de l'Amirauté, Sir James Graham, et plus encore le président du Bureau du contrôle, Sir Charles Wood, tinrent, pendant leur campagne électorale, à Carlisle et à Halifax, des discours où ils avaient l'air de convier à l'assassinat de Napoléon III.

3. Le 30 octobre 1852, Lord Malmesbury écrivait dans son journal : « La Valette overbearing in Turkey : I had to complain of him, and he his recalled. » Cette dernière indication était prématurée. — A la nouvelle de sa mise en congé, le 25 janvier 1853, le marquis de La Valette écrivit à M. Thouvenel : « Cet *animal* de

puis il invita M. Drouyn de Lhuys à envoyer au général de Castelbajac, dont les sentiments d'amitié pour la Russie n'étaient pas douteux, l'instruction d'avoir avec M. de Nesselrode « une explication amicale et confiante » qui mettrait fin à cette harassante discussion sur les lieux saints[1].

M. Drouyn de Lhuys, qui avait été ambassadeur à Londres[2], et qui, malgré de grosses difficultés avec Lord Palmerston[3], avait gardé de ses trois missions successives un souvenir très favorable à l'Angleterre, prisait certainement très haut pour la France l'amitié de ce pays; mais chez lui, au rebours de ce que nous avons noté chez l'empereur, l'inclination vers l'Angleterre[4] était primée par l'animosité contre la Russie. Il ne manqua donc pas d'insérer dans la dépêche que le général de Castelbajac devait remettre à M. de Nesselrode des phrases qui, au lieu d'être de nature à déterminer le gouvernement russe à considérer comme close la question des lieux

colonel Rose est toujours contre nous. Il a exagéré d'une manière abominable toutes les affaires des lieux saints. »

1. M. Drouyn de Lhuys au général de Castelbajac, 25 janvier 1353 : « La question des lieux saints de Jérusalem me paraît, au point où elle est arrivée, devoir être l'objet d'une explication amicale et confiante entre vous et le comte de Nesselrode. Livrée plus longtemps au zèle des agents (locaux) et aux passions locales, cette affaire risquerait de s'envenimer et de compromettre de la façon la plus fâcheuse les relations de la France et de la Russie avec l'empire ottoman. » — Déjà, le 31 décembre, M. Drouyn de Lhuys avait écrit au général : « Il est déplorable que des agents secondaires viennent animer de leurs passions un débat bien simple en lui-même et tentent de l'élever à la hauteur d'une lutte d'influence entre deux grands gouvernements. »

2. M. Drouyn de Lhuys ne pouvant, comme représentant du peuple à l'assemblée, recevoir que des missions de six mois, fut accrédité comme ambassadeur extraordinaire auprès de la reine Victoria successivement le 5 juillet 1849, le 2 février 1850 et le 29 juin 1850.

3. Voir plus haut au chapitre V.

4. M. Drouyn de Lhuys voulait aussi l'entente de la France avec l'Autriche, et peu à peu cette dernière idée devint dominante chez lui.

saints, l'inciteraient, par des constatations peu gracieuses, à en prolonger la discussion.

« Autant, disait M. Drouyn de Lhuys, nous avons mis de modération, de prudence et d'esprit de concorde dans nos négociations avec la Porte, autant, je dois vous l'avouer, nous avons été surpris des efforts que la mission de Russie à Constantinople a tentés pour annuler les concessions cependant bien légères qui nous ont été faites. Le cabinet de Saint-Pétersbourg, en effet, ne saurait méconnaître la validité de nos capitulations sans porter la plus sérieuse atteinte à ses propres traités avec la Turquie, traités autrement avantageux, autrement importants que celui dont nous ne réclamons même pas l'exécution complète... Notre but unique a été de relever la religion catholique d'un état d'infériorité aussi indigne d'elle que de nous et d'obtenir que dans ces lieux où elle avait longtemps joui de si grands privilèges, elle fût placée à côté de la religion grecque sur un pied qui, à vrai dire, n'est pas même encore celui de l'égalité. Serait-ce là la cause du mécontentement qu'on éprouve à Saint-Pétersbourg[1] ? »

Ce langage, nous le savons, n'était pas conforme aux intentions de l'empereur Napoléon[2], qui maintenant regrettait le développement pris par l'affaire des Lieux Saints ; et, de plus, il ne correspondait pas aux dernières dispositions prises en Turquie pour terminer cette affaire. En effet, le 22 décembre, les autorités turques avaient remis au patriarche latin de Jérusalem la clef, tant réclamée, de la porte existant sur la façade de la grande église de Bethléem, et le

1. M. Drouyn de Lhuys au général de Castelbajac, 15 janvier 1853.

2. Le 26 février 1853, l'empereur disait à M. Thouvenel : « Je ne connais pas les détails de l'affaire des lieux saints ; je regrette le bruit qu'on en a fait, et plus encore l'importance exagérée qu'elle a prise ; mais nous ne pouvons rien perdre du peu que nous avons obtenu. » (Louis Thouvenel, *Nicolas Ier et Napoléon III.*)

même jour, dans la grotte, elles avaient, au sanctuaire grec de la Nativité, remplacé par une étoile d'argent venant de France et portant une inscription latine, celle dont le larcin opéré en 1847 était un des principaux griefs des Latins contre les Grecs. Enfin, l'autorité ottomane avait assigné aux Latins, dans le tombeau de la Vierge, un autel où ils pourraient célébrer leur culte; il ne s'agissait plus que de régler les conditions touchant l'usage de cet autel. N'était-ce pas, en somme, l'accomplissement de tout ce qu'avait promis le firman du 8 février 1852 accordé à M. de La Valette? M. Drouyn de Lhuys reconnut lui-même le fait un mois après, dans la dernière dépêche qu'il adressa à Constantinople à l'ambassadeur en partance[1]; mais dans l'intervalle il avait reçu, par l'intermédiaire de M. Kisselef, comme réponse à sa maladroite mercuriale, un long factum russe très acrimonieux[2], où la conduite des agents français en Turquie était jugée sans équité et où nombre de faits étaient travestis en faveur des Grecs

1. M. Drouyn de Lhuys au marquis de La Valette, 26 février 1853 : « La question de principe à part, il n'existe pas entre la note du 8 février et les passages du firman (grec) relatifs aux concessions qui nous ont été faites, de divergences telles que, avec de la bonne foi, on ne puisse s'entendre. Je ne vois pas que la remise de la clef de la grande porte de l'église de Bethléem entre les mains du patriarche et l'octroi aux Latins d'un autel pour célébrer leur culte dans le tombeau de la Vierge soient une dérogation aux termes du hatti chérif (ordre d'exécution inscrit sur le firman) qu'on invoque contre nous. »

M. de La Valette ne reçut pas cette dépêche; il avait quitté Constantinople le 25 février.

2. Ce factum avait sans doute été fait par M. Labenski : « Le chancelier cède trop facilement à la rédaction toute faite de MM. de Séniavine et de Labenski, qui, sans avoir égard à l'ensemble de la politique, ne voyant que la question spéciale dont ils sont chargés, la défendent en avocats qui veulent à tout prix gagner leur cause. De là la différence que je remarque souvent, et plus particulièrement dans la question des lieux saints, entre les paroles de M. de Nesselrode et les paroles de sa chancellerie. » (Le général de Castelbajac à M. Drouyn de Lhuys, 15 mars 1853.)

et au désavantage des Latins[1]. La conclusion de ce factum était qu'il fallait s'en tenir aux dispositions du dernier firman rendu par le sultan et d'après lequel il ne pouvait être question « de retirer aux chrétiens du rite grec le droit de jouir des avantages que le temps a consacrés entre leurs mains ». M. Drouyn de Lhuys ayant lui-même reconnu dans sa dépêche cette impossibilité, la question de principe se trouvait réglée, et les seules difficultés qui restaient à aplanir résidaient dans les questions de détail et d'application, « questions qui auraient pu être déjà réglées, si les ordres contradictoires de la Porte, la duplicité de ses agents et les prétentions exagérées du clergé catholique n'avaient essentiellement nui à cette œuvre de conciliation et de paix et laissé toute chose indécise jusqu'à cette heure ». La conclusion russe était que la France comme la Russie devaient « ne négliger aucun moyen pour hâter ce règlement désirable sous tant de rapports, et que l'on ne pouvait douter de la coopération efficace que la cour d'Autriche, appelée

1. La dépêche disait entre autres choses : « Tandis qu'un prélat catholique assisté du consul de France appelait à son aide le serrurier de la ville pour faire ouvrir la grande porte de l'église de Bethléem, bien que l'accès lui fût ouvert par deux autres portes latérales, le patriarche (orthodoxe) de Jérusalem, vieillard vénérable et généralement connu par son esprit conciliant et la modération de son caractère, se voyait obligé de protester par écrit contre ces actes de violence et de partir pour Constantinople afin de porter ses plaintes et celles de sa nation au sultan. » La clef de la grande porte de l'église de Bethléem avait été remise directement par le gouverneur de la ville au patriarche latin. La grande porte est la seule qui donne sur la voie publique ; les deux portes latérales dont parle la dépêche sont des portes pratiquées à gauche de la nef pour communiquer directement avec le couvent mitoyen des franciscains ; d'autres portes intérieures pratiquées sur la droite communiquent de même avec un couvent grec. La protestation et le voyage du patriarche orthodoxe à Constantinople n'avaient pas été spontanés, mais avaient été préparés de longue main par la légation de Russie, avec le concours du patriarcat orthodoxe de Constantinople.

БИБЛІОТЕКА * Ученаго Комитета Нар. Имущ. *

par ses traités avec la Turquie à intervenir dans la question, y apporterait de son côté[1] ».

Cette allusion à une coopération certaine de l'Autriche avec la Russie, dans une affaire qui mettait aux prises catholiques et orthodoxes, devait donner à penser au gouvernement français; elle était même d'autant plus frappante qu'à ce moment même s'achevait à Constantinople une intervention très énergique de l'Autriche, dont le but (on devait l'avoir compris à Paris) était tout à fait contraire aux calculs et aux désirs de l'empereur Nicolas.

Au commencement de l'année 1852, un nouveau chef avait été appelé par succession à diriger la nation monténégrine, et ce chef, abandonnant à un ecclésiastique l'autorité spirituelle que ses ancêtres avaient, sous le nom de Vladyki (*seigneurs*), exercée sur leurs compatriotes, s'était renfermé dans ses fonctions temporelles, avec l'intention de secouer la suzeraineté de la Porte. Ce changement avait eu l'approbation du gouvernement russe, et le prince Daniel (Danilo), se sentant moralement soutenu, et encouragé, d'ailleurs, par la présence d'officiers russes, avait immédiatement commencé la lutte contre l'élément turc dans les régions voisines du territoire, alors non délimité, qu'habitaient les Monténégrins. Ces derniers, dans les premiers mois, remportèrent sur les Turcs un certain nombre de succès, dont la conséquence fut de produire une grande effervescence chez les chrétiens orthodoxes de Bosnie et d'Herzégovine; le bruit courait chez ceux-ci que la Russie, derrière le petit Monténégro, s'armait pour expulser les musulmans de ces régions[2].

1. Le comte de Nesselrode à M. Kisselef, 8 février 1853.

2. Le marquis de La Valette à M. Drouyn de Lhuys, 25 novembre 1852 : « Les nouvelles que l'on reçoit ici des frontières du Monténégro font supposer au gouvernement ottoman que la Russie est disposée à lui susciter des difficultés sérieuses. Le grand vizir m'a annoncé avec une certaine émotion que les Monténégrins ont

La Porte ne pouvait rester indifférente en face de cette agitation; elle ordonna au général en chef de l'armée de Roumélie, Omer Pacha[1], d'infliger aux Monténégrins la punition qu'ils méritaient, c'est-à-dire d'envahir leur territoire et d'y établir la souveraineté ottomane. Omer Pacha eut vite rendu aux troupes turques l'avantage sur les bandes monténégrines, et il paraissait n'avoir plus besoin que de quelques jours pour entrer en victorieux à Cettigne, quand un véto impératif de l'Autriche arrêta la marche en avant et contraignit la Porte à respecter l'indépendance du Monténégro.

Depuis que la Turquie, au moment de l'écrasement de l'insurrection de Hongrie, avait refusé de livrer à l'Autriche les insurgés qui s'étaient réfugiés sur le territoire ottoman, les rapports des deux puissances étaient restés fort mauvais : l'Autriche ne cessait de se plaindre d'abus de pouvoir commis par les autorités turques à l'encontre de ses nationaux, et elle reprochait au gouvernement ottoman d'accueillir avec faveur dans les rangs de son armée et de cantonner de préférence en Bosnie, comme pour leur donner toutes facilités de fomenter des troubles de l'autre côté de la frontière, les très nombreux révolutionnaires hongrois, polonais et italiens qui, fuyant la domination autrichienne, venaient s'enrôler sous l'étendard ottoman[2]. Le gouvernement autrichien avait aussi soulevé une contestation à propos de

envahi le territoire de l'Herzégovine, qu'ils ont pillé plusieurs villes, tué plusieurs personnes, parmi lesquelles on compte un chambellan du sultan, en proclamant tout haut que l'empereur de Russie les a autorisés à ces actes d'agression, dans le but d'expulser les Turcs de la Roumélie. »

1. C'était un ancien sous-officier autrichien qui, en 1828, avait déserté et était entré au service militaire de la Turquie en se faisant musulman.

2. Contrairement à la règle observée dans le reste de l'empire ottoman, les troupes de Bosnie étaient en partie composées de non-musulmans.

troupes et de munitions destinées à la Bosnie, que l'autorité militaire ottomane, employant la voie de mer, avait fait passer par les enclaves turques de Klek et de la Soutorina; le gouvernement autrichien prétendait que ces enclaves étaient grevées d'une servitude interdisant au gouvernement ottoman de se servir de leur territoire pour communiquer avec la Bosnie[1]. Ces questions diverses se traitaient entre les deux gouvernements avec une grande acrimonie, mais elles n'auraient sans doute pas suffi à amener l'Autriche à exécuter contre la Turquie un coup de main si l'insurrection monténégrine et la répression brutale que menaçaient d'en faire les Turcs n'étaient venues empirer la situation.

Le 30 janvier arrivait à Constantinople, envoyé par l'empereur François-Joseph en mission extraordinaire auprès du sultan, le lieutenant feld-maréchal comte Christian de Linange; il était porteur d'une lettre de son souverain, dont il refusa de faire connaître le texte au ministre ottoman des affaires étrangères, tant qu'il ne l'aurait pas remise au sultan à qui elle était personnellement destinée; mais il annonça que la réponse devait être donnée dans un délai de dix jours et que, passé ce délai, si la réponse n'était pas satisfaisante, il aviserait. Reçu seulement le 3 février par le sultan, malgré la grande hâte qu'il voulait imprimer au gouvernement turc, le comte de Linange exposa à Sa Majesté que l'Autriche entendait obtenir satisfaction sur les diverses

1. Les enclaves de Klek et de la Soutorina avaient été cédées à la Turquie par la république de Raguse, qui voulait, au nord comme au sud, être protégée par l'interposition des Turcs contre les envahissements de la république de Venise, maîtresse de Spalato et de Cattaro. Ces deux enclaves furent incorporées par Napoléon Ier aux provinces illyriennes; l'Autriche, en 1814, les rendit à la Turquie; elles ont suivi depuis 1878 le sort de la Bosnie et de l'Herzégovine. Quoique donnant son nom à une des enclaves, le port même de Klek était en territoire dalmate : la Soutorina est une petite rivière qui se jette dans les bouches de Cattaro.

questions que nous venons d'énumérer, et en outre que, devant l'étendue des préparatifs militaires faits par la Turquie contre les Monténégrins et le caractère de guerre sainte que celle-ci s'efforçait de donner à la lutte engagée ou prête à s'engager en Bosnie, en Herzégovine et en Albanie, elle « était forcée de demander à la Porte des explications sur l'étendue et le but de ces armements ». Comme nous allons le voir, cette dernière formule était un euphémisme, derrière lequel se dissimulait une exigence beaucoup plus forte.

Le comte de Linange, au sortir de son audience chez le sultan, avait remis au ministre ottoman des affaires étrangères une note reproduisant tous ces desiderata, mais signalant que la mission dont il était chargé était « la dernière tentative » faite par l'Autriche pour obtenir un règlement à l'amiable des difficultés pendantes entre les deux gouvernements. Effrayé du ton de cette note comme, en général, des allures du comte de Linange, Fuad Effendi vint prendre conseil auprès du marquis de La Valette, qui n'avait pas encore quitté Constantinople. Celui-ci avait, peu de jours avant, reçu de M. Drouyn de Lhuys une dépêche qui l'engageait « à ne rien négliger pour relever le moral des conseillers du sultan s'il venait à s'abattre, et pour les convaincre que dans une juste cause l'appui de la France ne leur manquerait pas[1] ». M. de La Valette écouta donc complaisamment Fuad, et, faisant ressortir qu'il fallait avant tout sauvegarder la dignité du gouverne-

1. M. Drouyn de Lhuys au marquis de La Valette, 18 janvier 1853 : « La situation, je n'en disconviens pas, peut devenir des plus graves, mais avec de la tenue, de la fermeté et de la prudence, on peut encore pourvoir à toutes les nécessités, et je vous engage à ne rien négliger pour relever le moral des conseillers du sultan s'il venait à s'abattre, et pour les convaincre que, dans une juste cause, ni l'appui de la France ni celui de l'Angleterre ne leur manqueraient. »

ment ottoman, il conseilla de donner pleine et entière satisfaction à l'Autriche sur les questions de détail, mais, au contraire, de maintenir, tout en fournissant des explications sur le but de l'expédition confiée à Omer Pacha, le droit du gouvernement ottoman d'assurer l'ordre sur son territoire et de se procurer des garanties contre le retour d'incursions monténégrines. Ce conseil fut suivi, et une note rédigée en conséquence; la Porte voulut même affecter une grande liberté d'esprit en laissant passer de deux jours le délai imparti par le comte de Linange[1]. Mais elle dut revenir vite à la réalité; le lendemain même l'envoyé autrichien faisait savoir à la Porte que sa note ne constituait pas une réponse satisfaisante; que, dès lors, il considérait sa mission comme terminée, invitait le chargé d'affaires impérial à demander ses passeports, et rendait la Porte responsable de toutes les éventualités qui pourraient résulter de l'attitude prise par elle; « désormais, concluait le comte, le gouvernement autrichien, en se plaçant sur le terrain des faits, prendra sur toute l'étendue de la frontière de Turquie les mesures propres à assurer à ses intérêts la garantie qu'il a vainement cherché à se procurer par la voie des négociations[2]. »

C'était la guerre avec l'Autriche; pour l'éviter, la Turquie s'humilia; Omer Pacha reçut l'ordre de ramener ses troupes en arrière[3]. Ainsi se termina cette intervention, que le ministre d'Autriche à Paris jugeait être « diamétralement opposée à la politique

1. Fuad Effendi au comte de Linange, 10 février 1853.

2. Le comte de Linange à Fuad Effendi, 11 février 1853.

3. Il fut décidé, au sujet des enclaves de Klek et de la Soutorina, que la Turquie ne pouvait pas s'en servir pour des usages militaires, à moins d'une autorisation de l'Autriche. En 1875, au moment de l'insurrection de la Bosnie et de l'Herzégovine, la Turquie demanda cette autorisation au gouvernement austro-hongrois; elle fut refusée.

traditionnelle de l'Autriche[1] »; le prince de Metternich, pendant tout le temps qu'il avait dirigé la politique extérieure de l'Autriche, s'était, en effet, toujours montré hostile à la constitution, dans la péninsule des Balkans, d'États slaves indépendants.

L'empereur Nicolas fut très contrarié de l'action de l'Autriche; il avait fait fond sur l'insurrection monténégrine et la répression probablement inintelligente qu'en auraient tirée les Turcs, pour lui fournir un des motifs par lesquels il aurait justifié une intervention militaire russe dans l'empire ottoman; un élément important de ses calculs venait tout à coup à lui manquer. Comme le ministre de France à Vienne avait agi de toutes ses forces pour détourner le gouvernement autrichien de montrer trop de dureté vis-à-vis de la Turquie, et comme M. de La Valette, d'autre part, avait, à Constantinople, essayé de ménager aux Turcs une retraite passable[2], l'empereur Nicolas, au lieu de porter son déplaisir sur l'Autriche, le porta vers la France, à laquelle il reprocha, dans une nouvelle conversation avec le ministre d'Angleterre, de chercher, par ses intrigues, à brouiller entre elles les puissances à propos des affaires du Levant, notamment de celles du Monténégro[3]. Avec l'Autriche, au contraire, l'empereur Nicolas affecta d'être pleinement d'accord; comme

1. *Souvenirs* du comte de Hübner, 31 janvier 1853.

2. Le marquis de La Valette à M. Thouvenel, 15 février 1853 : « L'orage a passé, non sans que les Turcs laissassent quelques-unes de leurs plumes aux buissons. Je leur ai donné tout l'appui moral qui m'a paru compatible avec mon vif désir de conserver la paix. »

3. Sir Hamilton Seymour à Lord John Russell, 22 février 1853 : « His Imperial Majesty spoke of France : God forbid, he said, that I should accuse any one wrongfully, but there are circumstances at Constantinople and Montenegro which are extremely suspicious; it looks very much as if the French were endeavouring to embroil us all in the East, hoping in this way the better to arrive at their own objects, one of which no doubt is the possession of Tunis. »

il venait de se décider à envoyer un ambassadeur extraordinaire à Constantinople, où le ministre régulièrement accrédité, M. Titof, ne se souciait pas de retourner, il enjoignit à cet ambassadeur, qui était le prince Menchikof, ministre de la marine, de soutenir les démarches de l'Autriche[1], qu'il faisait appuyer, en attendant, par le chargé d'affaires russe à Constantinople; puis, quelques jours après, comme l'empereur François-Joseph venait d'échapper, avec une légère blessure à la nuque, à une tentative d'assassinat[2], l'empereur Nicolas, en lui envoyant par un de ses aides de camp une lettre de félicitations, profita de l'occasion pour assurer au jeune souverain, au moyen d'une dépêche officielle, que si la guerre devait éclater, « il prendrait fait et cause pour l'Autriche contre la Turquie[3] ».

Mais ce n'était pas seulement dans la question monténégrine que le gouvernement russe voulait marcher d'accord avec l'Autriche; il entendait que cet accord s'étendît à toutes les autres questions dont s'occupait alors la Russie dans l'empire ottoman, notamment à la question des lieux saints. Dans les instructions générales remises le 5 février par le chancelier de Nesselrode au prince Menchikof, on lisait : « Dans la dispute qui s'est élevée au sujet des

1. Le général de Castelbajac à M. Drouyn de Lhuys, 7 février 1853 : « Le prince Menchikof, ministre de la marine, va partir pour Constantinople. Sa mission, d'une nature généralement conciliante, a pour but particulièrement la pacification du Monténégro, que la Russie ne veut pas soutenir, mais qu'elle ne voudrait pas laisser écraser. »

2. Le 18 février 1853, l'empereur François-Joseph, se promenant à Vienne sur les bastions de l'ancien Ring, fut blessé à la tête d'un coup de couteau par un jeune Hongrois; il ne dut son salut qu'à la mauvaise qualité de l'arme.

3. M. Balabine au comte Dmitry de Nesselrode, 11/23 février 1853 : « Lieven va à Vienne et y porte, outre une lettre autographe, une dépêche salée à l'adresse des Turcs, pour prévenir l'Autriche que, s'il en résultait une guerre, nous prendrions fait et cause pour elle. » (*Lettres et Papiers du chancelier comte de Nesselrode.*)

lieux saints, l'Autriche, puissance catholique, ne peut pas soutenir ouvertement le droit de la confession gréco-russe contre les Latins. Mais le cabinet de Vienne, grâce à la sagacité qui lui est propre, a pu facilement s'apercevoir que dans cette question il ne s'agit pas tant pour la France d'un scrupule religieux que de la poursuite d'un but politique; et nous devons inférer de là que l'Autriche ne reconnaîtra jamais le protectorat exclusif que la France cherche à s'arroger dans l'empire ottoman sur tous les chrétiens pratiquant le même culte qu'elle. C'est pourquoi nous avons donné à l'Autriche sur nos intentions les mêmes éclaircissements qu'à l'Angleterre, et nous l'avons priée d'agir de la même manière que celle-ci à Constantinople et à Paris. Nous devons rendre cette justice au gouvernement autrichien, qu'il avait prévenu nos désirs[1]. Les déclarations spontanées que nous avons reçues de lui, il y a quelques jours, nous persuadent que le cabinet de Vienne a parfaitement compris les vues secrètes du gouvernement français. Nous avons donc le droit d'espérer que Votre Altesse trouvera chez le plénipotentiaire de cette cour[2], qui nous est si proche et si unie, une parfaite réciprocité de concours, puisque nous tendons au même but et désirons les mêmes résultats[3]. »

L'empereur, quelques jours après le 21 février, affirmait de son côté, devant le ministre d'Angleterre, son dessein de ne rien faire dans la question

1. L'Autriche, depuis le rappel de M. de Stürmer en 1849, n'entretenait plus d'internonce à Constantinople; mais son chargé d'affaires avait rappelé à la Porte les droits de protectorat catholique que l'Autriche tenait, en face de ceux de la France, des traités de Carlowitz, Passarowitz, Belgrade et Sistova.

2. Il s'agit du comte de Linange.

3. Le comte de Nesselrode au prince Menchikof, 24 janvier (5 février) 1854. Ce texte a été publié en russe par M. Tatichtchef dans son étude sur les rapports de l'empereur Nicolas avec la cour d'Autriche.

d'Orient qu'en plein accord avec l'Autriche. L'empereur lui avait parlé de la nécessité d'une entente entre la Russie et l'Angleterre, en raison de la probabilité de plus en plus grande d'une dissolution prochaine de l'empire ottoman. Sir Hamilton Seymour avait objecté que Sa Majesté, dans l'exposé de ses projets d'entente, ne faisait pas mention de l'Autriche : « Cependant toutes ces affaires d'Orient la touchent de bien près; elle doit s'attendre à être consultée. — Oh! repartit vivement l'empereur, quand je parle de la Russie, je parle aussi de l'Autriche; ce qui convient à l'une convient à l'autre; nos intérêts, en ce qui concerne la Turquie, sont identiques[1]. »

C'est dans cette conversation avec le ministre d'Angleterre que l'empereur, rendu nerveux par la répugnance de cette puissance à envisager l'éventualité de l'écroulement de l'empire ottoman, se risqua (le fait a été maintes fois raconté) à ouvrir à son interlocuteur la perspective du démembrement de cet empire; il espérait, en faisant miroiter aux yeux de l'Angleterre d'importants gains de territoire, avoir raison des hésitations de celle-ci à s'engager à fond avec la Russie dans le conflit de cette dernière avec la Turquie : « Les principautés danubiennes, avait dit l'empereur, sont de fait un État indépendant sous ma protection; c'est une situation qui peut continuer. La Serbie pourrait recevoir une forme de gouvernement analogue; la Bulgarie de même; il n'y a pas de raison pour empêcher de faire de ce pays un État indépendant. Quant à l'Égypte, je comprends parfaitement l'importance qu'elle a pour l'Angleterre. Tout ce que je puis dire, c'est que si, en cas de partage après la chute de l'empire ottoman, vous preniez possession de ce pays, je n'aurais pas d'objection à faire. J'en dirai autant de Candie; cette

1. Sir Hamilton Seymour à Lord John Russell, 21 février 1853.

île pourrait vous convenir, et je ne vois pas pourquoi elle ne ferait pas partie des possessions anglaises. »

On sait que quand, au mois de mars de l'année suivante, ces ouvertures de l'empereur Nicolas furent livrées à la publicité par le Foreign Office, elles causèrent dans tout l'occident de l'Europe un mouvement de stupeur et d'indignation. En somme, les prévisions de l'empereur étaient seulement prématurées; aujourd'hui tous les territoires qu'il mentionnait à Sir Hamilton Seymour sont devenus indépendants de la Porte ou ne lui sont plus rattachés que par un lien moral; la protection que l'empereur Nicolas avait entrevue pour la Russie sur les États slaves des Balkans ne s'est, il est vrai, pas réalisée.

Tandis que l'empereur Nicolas travaillait ainsi à gagner l'Autriche et l'Angleterre à ses plans sur la Turquie, il se passait en France un événement important qui lui fit plaisir et qui parut pendant un mois pouvoir aider à un rapprochement entre lui et l'empereur Napoléon. Ce dernier, le dimanche 30 janvier, épousa, dans la cathédrale Notre-Dame de Paris, Mlle Eugénie de Montijo. Un mariage avec une personne n'appartenant ni de près ni de loin à une maison souveraine choqua vivement en France tous ceux qui, comme M. Drouyn de Lhuys, voulaient faire entrer l'empereur des Français de plain-pied dans la famille des rois; et dans la plupart des cours le langage que tint Napoléon III le 22 janvier pour annoncer à la France sa décision, avait excité certains froissements, par des allusions assez dédaigneuses aux circonstances du mariage de l'empereur Napoléon Ier avec l'archiduchesse Marie-Louise[1] et

1. « C'était une satisfaction pour l'orgueil national de voir l'antique et illustre maison d'Autriche, qui nous avait fait si longtemps la guerre, briguer l'alliance du chef élu d'un nouvel empire. » Le samedi 22 janvier, le comte de Hübner écrivait dans son journal : « Je regrette pour l'empereur qu'il ait laissé entrevoir le dépit que lui cause l'attitude des trois puissances à l'occasion de la recon-

du mariage du duc d'Orléans avec la princesse Hélène de Mecklembourg-Schwerin[1]. Au contraire, l'empereur Nicolas ne pouvait voir qu'avec plaisir Napoléon se singulariser de lui-même parmi les autres souverains d'Europe en se posant comme un *parvenu,* et justifier le refus du nom de *frère* qui avait failli, moins d'un mois avant, amener une rupture entre la France et la Russie. « Quand, en face de la vieille Europe, avait dit Napoléon III, on est porté par la force d'un nouveau principe à la hauteur des anciennes dynasties, ce n'est pas en vieillissant son blason et en cherchant à s'introduire à tout prix dans la famille des rois qu'on se fait accepter; c'est bien plutôt en se souvenant toujours de son origine, en conservant son caractère propre et en prenant franchement vis-à-vis de l'Europe la position de parvenu, titre glorieux lorsqu'on parvient par le libre suffrage d'un grand peuple. »

Pour faire part de son mariage à l'empereur Nicolas autrement que par la pompeuse notification préparée à l'adresse de tous les chefs d'État étrangers par la grande maîtrise des cérémonies, l'empereur Napoléon lui avait écrit une lettre personnelle. L'empereur Nicolas répondit aussitôt par une lettre de félicitation « intime », dont la remise par M. Kisselef

naissance de l'empire, en disant que l'Autriche a brigué le mariage de l'archiduchesse Marie-Louise avec Napoléon. Ce propos inquiète le public et ne fait pas grandir celui qui l'a prononcé. » Le 26 janvier, M. de Hübner annonçait au comte de Buol que l'empereur « lui avait fait faire des excuses au sujet du mot briguer ».

1. « Sous le dernier règne, au contraire, l'amour-propre du pays n'a-t-il pas eu à souffrir lorsque l'héritier de la couronne sollicitait infructueusement pendant plusieurs années l'alliance d'une maison souveraine et obtenait enfin une princesse accomplie sans doute, mais seulement dans des rangs secondaires et dans une autre religion? » — Comte de Hübner, *Souvenirs,* 26 janvier 1853 : « Au comte de Hatzfeldt (ministre de Prusse), au dernier bal, l'empereur a dit : « J'espère que mon discours n'a rien de « blessant pour les « puissances; » à quoi mon collègue de Prusse a répondu par le silence en s'inclinant et en haussant les épaules. »

intrigua quelque peu le corps diplomatique à Paris. En même temps, comme il était curieux de connaître les traits de la nouvelle souveraine, dont la presse vantait la beauté, il commandait un buste d'elle à M. de Nieuwerkerke[1]; puis, comme le deuil de cour ordonné en Russie à l'occasion du décès du duc de Leuchtenberg venait de se terminer, il prescrivit à ses quatre fils, au chancelier et aux hauts personnages de son entourage de se rendre au grand bal que le général de Castelbajac donna le 8 février en l'honneur du mariage de son souverain. Lui-même, il est vrai, ne se rendit pas à la légation de France, mais son abstention était toute naturelle; depuis quelques années, quoique continuant encore à visiter parfois les théâtres, il avait cessé, par suite de l'aggravation de sa maladie de foie, de paraître le soir dans aucune fête mondaine en dehors de son palais, sauf chez le grand-duc héritier ou chez sa belle-sœur, la grande-duchesse Hélène[2].

1. Le général de Castelbajac à M. Drouyn de Lhuys, 1er mars 1854 : « J'ai remis à M. de Nesselrode, dans la forme accoutumée à la cour de Russie, les deux lettres (officielles) contenant la réponse de l'empereur (Napoléon) à la notification du décès de Mgr le duc de Leuchtenberg et la notification du mariage de Sa Majesté Impériale. J'avais, du reste, eu l'occasion de parler deux jours avant de cette dernière notification à l'empereur Nicolas et de recevoir de lui des félicitations, que déjà il avait adressées spontanément dans sa dernière lettre autographe à l'empereur Napoléon. Il me dit à ce sujet qu'il avait trois portraits de l'impératrice Eugénie, dont un en habit andalou, et qu'il venait de recevoir un buste de Sa Majesté fait par M. de Nieuwerkerke, qui lui paraissait parfaitement bien. A la cour de Russie, l'on est très vivement occupé de notre impératrice. » Le chancelier de Nesselrode, avec le ton railleur qui lui devenait habituel quand il s'agissait de Napoléon, écrivait le 15 février à sa fille la comtesse Chreptovitch : « Son mariage n'a pas produit chez nous le mauvais effet qu'il a fait en France; nous trouvons qu'il est en parfaite harmonie avec son passé. Tu verras au printemps cette *boutique* de près, puisque tu te proposes de passer par Paris. »

1. Le général de Castelbajac à M. Thouvenel, 15 février 1853 : « J'ai donné une grande fête, bal et souper, à l'occasion du mariage de notre empereur. Le chancelier de Nesselrode, tous les minis-

Quelques jours après, le 20 février, dans un bal donné au palais Anitchkof précisément par le grand-duc héritier, l'empereur eut, d'ailleurs, l'occasion de voir le général, et, comme d'ordinaire, il lui témoigna beaucoup de bienveillance et d'amabilité. « J'aime beaucoup M. de Castelbajac, dit Sa Majesté au comte de Reiset, premier secrétaire de la légation, qui lui fut présenté ce soir-là, et le général le sait. » L'entretien de l'empereur ne présenta pas, certes, le même intérêt que celui qu'eut le souverain, au cours de cette même soirée, avec le ministre d'Angleterre; car c'est là que l'empereur, contrarié de voir l'Angleterre ne pas prendre en plus de considération ses prévisions sur la mort prochaine du malade, se décida à convier Sir Hamilton Seymour à un rendez-vous pour le lendemain, afin de lui spécifier comment pourrait s'opérer le premier démembrement de l'empire ottoman. Au général de Castelbajac, l'empereur, prenant texte d'une tentative machinée par Mazzini pour soulever Milan contre les Autrichiens[1], et de l'attentat commis à Vienne sur l'empereur d'Autriche par un Hongrois fanati-

tres, toute la cour, tout le corps diplomatique, y sont venus avec empressement, et le grand-duc héritier particulièrement avec ses trois frères de la façon la plus aimable. Cela a produit un effet d'autant meilleur que ces princes n'avaient jamais mis le pied à la légation de France, ni sous le roi Louis-Philippe ni sous la république, et qu'ils n'avaient été depuis longtemps à aucune réception des légations étrangères, pour lesquelles en général on fait très peu de frais à la cour de Russie. Quant à l'empereur et à l'impératrice, depuis leurs malheurs de famille et la perte de leur jeunesse, ils ne vont plus nulle part, et je n'ai pas voulu m'exposer à un refus qu'ils font à tout le monde, mais qui, dans les circonstances actuelles, aurait pu être mal interprété du public. » Il n'est pas hors de propos de faire remarquer qu'en 1838 l'empereur Nicolas et l'impératrice Alexandra s'étaient rendus au bal à l'ambassade de France chez le baron de Barante.

1. Parti d'Angleterre le 2 janvier, Mazzini avait réuni dans le canton suisse du Tessin un certain nombre d'aventuriers, avec lesquels il essaya, le 6 février, de soulever Milan contre les Autrichiens ; la tentative échoua complètement.

que, l'empereur, disons-nous, parla du danger que « tous ces renégats (?), animés de l'esprit révolutionnaire de Kossuth et de Mazzini », faisaient courir à la paix européenne. Là-dessus, l'empereur s'éleva avec chaleur contre l'hospitalité donnée par l'Angleterre et la Suisse aux conspirateurs de tous les pays; la France et l'Autriche devraient s'entendre, dit-il, pour empêcher la Suisse d'être le foyer de toutes les machinations contre l'ordre européen. « Il faut, ajouta-t-il en manière de conclusion, que l'empereur Napoléon se sente bien fort, ce que je lui souhaite d'être, pour avoir amnistié quatre mille insurgés[1]; il eût, d'après moi, été préférable de les envoyer à Cayenne, au lieu de les faire revenir d'Afrique[2]. » De la Turquie, bien qu'elle occupât alors la première place dans ses pensées, l'empereur ce soir-là ne dit rien au général.

A Paris cependant, bien que l'annonce de l'envoi en mission extraordinaire à Constantinople du prince Menchikof excitât quelques appréhensions, on se familiarisait peu à peu, dans l'entourage de M. Drouyn de Lhuys, avec l'idée d'un accommodement avec la Russie sur la question des lieux saints. Le directeur politique au ministère des affaires étrangères, M. Thouvenel, écrivait le 1er mars au général de Castelbajac : « Les Russes sont parfaitement traités à notre cour[3], et le salon de la princesse de Lie-

1. Il s'agissait surtout d'insurgés condamnés à la suite des journées de juin 1848.

2. Le général de Castelbajac à M. Drouyn de Lhuys, 1er mars 1853.

3. Le monde officiel russe ne traitait pas toujours les Français de la même manière. A Berlin, le baron de Budberg, ministre de Russie, donna, en février 1853, un grand bal auquel il n'invita pas son collègue de France, tandis qu'il invitait les secrétaires de celui-ci. Interrogé sur ce procédé impoli par le général de Castelbajac, M. de Nesselrode répondit « en niant la malveillance des agents russes et en attribuant à des circonstances particulières ou à des défauts de caractère les différends qui avaient pu avoir lieu;

ven[1] est de nouveau fréquenté par nos hommes d'État. On commence à parler, trop vite peut-être, d'une alliance avec la Russie. Si, dans les futurs contingents, à Pétersbourg on croyait en effet cette alliance possible, le moment serait mal choisi pour se brouiller avec nous au sujet d'une clef[2]. »

Ainsi, le 1er mars 1853, la situation politique apparaissait tellement éclaircie entre la France et la Russie, qu'on pouvait parler comme d'un événement vraisemblable d'une alliance entre ces deux pays.

il promit, du reste, d'aviser aux moyens de les empêcher de se renouveler ». (Le général de Castelbajac à M. Drouyn de Lhuys, 1er mars 1853.)

1. Née comtesse Dorothée de Benckendorf, elle était veuve du prince Lieven, qui fut ambassadeur de Russie à Londres de 1812 à 1834. Installée ensuite à Paris, elle avait pris un grand ascendant sur M. Guizot, qu'elle passait pour avoir épousé. « La princesse de Lieven et Mme Narichkine sont deux ambassadeurs femelles non avoués, comme l'empereur Nicolas en a toujours à Paris. » (Journal du maréchal de Castellane, 8 décembre 1854.)

2. M. Thouvenel terminait ainsi sa lettre : « La présence des grands-ducs de Russie à votre bal a produit ici le meilleur effet, et tout le monde vous reporte le mérite de cette amélioration sensible dans les rapports. »

CHAPITRE XII

AMBASSADE EXTRAORDINAIRE DU PRINCE MENCHIKOF A CONSTANTINOPLE. — DÉNOUEMENT DE LA QUERELLE DES LIEUX SAINTS. — PRÉTENTIONS RUSSES A UN PROTECTORAT SUR LES OTTOMANS DE RELIGION ORTHODOXE. — ÉCHEC ET DÉPART DE CONSTANTINOPLE DU PRINCE MENCHIKOF.

Parti de Pétersbourg le 11 février, le prince Menchikof, au lieu de gagner directement Constantinople, s'était rendu en Bessarabie et y avait fait une petite inspection du 5e corps d'armée, comme pour établir une certaine corrélation entre son ambassade en Turquie et les mouvements militaires en cours sur la frontière; puis le prince avait gagné Sébastopol, où, dans une intention analogue, il passa en revue, avec grand fracas, la flotte de la mer Noire. C'est seulement le 28 février dans la matinée que le prince fit son entrée dans le Bosphore.

En envoyant une ambassade extraordinaire à Constantinople, l'empereur Nicolas avait certainement le désir d'éclipser la mission toute récente du comte de Linange; aussi n'avait-il rien négligé pour que son ambassadeur fût entouré d'un éclat et d'un prestige qui fissent grand effet sur les Turcs[1]. L'amiral prince Menchikof, ministre de la marine, gouverneur de la Finlande, aide de camp général de l'empereur, était

1. Le général de Castelbajac à M. Drouyn de Lhuys, 31 mars 1853 : « La mission de M. de Linange a été le motif déterminant de celle du prince Menchikof; et l'empereur a soutenu et entouré celle-ci du prestige de la force et de l'éclat qui imposent toujours aux Orientaux. »

un des plus hauts personnages de Russie; et, afin qu'à Constantinople on ne pût douter de son pouvoir de faire appel en cas de besoin aux forces militaires de son pays, il avait reçu comme acolytes le général Nepoïkotchinsky, chef d'état-major général de ce 5e corps dont il venait de faire l'inspection, et le vice-amiral Kornilof, major général de cette flotte de la mer Noire qu'il venait de passer en revue[1]. Parmi les nombreux officiers et fonctionnaires attachés au prince, on remarquait aussi le comte Dmitry de Nesselrode, fils du chancelier.

Arrivé dans le haut Bosphore, le prince Menchikof, qui voulait faire à Constantinople une entrée imposante, s'arrêta pendant quelques heures à Bouyoukdéré, à la résidence d'été de la légation de Russie, et de là il dépêcha en ville un de ses aides de camp pour prévenir le chargé d'affaires de Russie qu'il débarquerait à trois heures à l'échelle de Top Hané et qu'il fallait lui préparer en cet endroit une réception grandiose. C'est ce qui fut immédiatement fait; quand le prince débarqua à Top Hané, la population grecque de Constantinople se pressait pour le saluer, et un long cortège d'amis et de clients de la légation impériale, parmi lesquels se trouvaient un grand nombre de prêtres orthodoxes, l'accompagna jusqu'au haut de Péra au palais de Russie en poussant des cris enthousiastes.

Quel était le but réel de l'ambassade du prince Menchikof? D'après ce que le gouvernement russe avait consenti à faire savoir soit au gouvernement français, soit plutôt au gouvernement britannique,

1. Ces deux officiers généraux ne restèrent guère qu'un mois attachés à l'ambassade du prince Menchikof; au commencement de mai, ils revinrent en Russie pour y reprendre leurs fonctions. Par une singularité qui n'était pas exceptionnelle sous l'empereur Nicolas, le général Nepokoïtchinsky, quoique attaché à une ambassade officiellement motivée par des intérêts orthodoxes, appartenait à la religion catholique.

les instructions primitives du prince lui enjoignaient de régler la situation du Monténégro vis-à-vis de la Turquie[1], de réclamer l'exécution du firman de mars 1852 rendu en faveur des Grecs, d'exiger une réparation pour les manques de foi dont le gouvernement ottoman s'était rendu coupable envers l'empereur Nicolas, et enfin d'obtenir des garanties pour qu'à l'avenir les privilèges et immunités appartenant à la communauté grecque-orthodoxe ne subissent plus d'atteinte ou de restriction. D'après ce qui avait encore été dit à Londres, la destitution du ministre ottoman des affaires étrangères Fuad Effendi constituerait la réparation demandée par la Russie; quant aux garanties d'avenir à obtenir pour le culte grec-orthodoxe, aucune indication sur leur nature n'en avait été donnée ni au gouvernement anglais ni, à plus forte raison, au gouvernement français[2].

Le lendemain de son arrivée à Constantinople, le prince Menchikof fit aviser Fuad Effendi que le jour suivant, mercredi 2 mars, il se rendrait à Stamboul à la Sublime Porte pour prendre contact avec le gouvernement ottoman et pour s'entendre sur la date de la présentation de ses lettres de créance au sultan.

1. Le général de Castelbajac à M. Drouyn de Lhuys, 7 février 1853 : « Le prince Menchikof, ministre de la marine, va partir pour Constantinople. Sa mission, d'une nature généralement conciliante, a pour but particulièrement la pacification du Monténégro, que la Russie ne veut pas soutenir, mais qu'elle ne voudrait pas laisser écraser. »

2. Un fonctionnaire du ministère russe des affaires étrangères écrivait, le 19/3 mars, au comte Dmitry de Nesselrode à Constantinople : « Tout en comptant sur l'impartialité et les assurances de l'Angleterre, il ne faut pas oublier qu'elle s'est engagée vis-à-vis de nous sur la foi des communications faites des instructions de Menchikof. Or, vous savez que Brunnow a cru devoir les porter à la connaissance du cabinet britannique en extrait, craignant de nous aliéner la Grande-Bretagne en mettant en avant l'idée du *Séned* (déclaration de garantie). Toute convention pareille, directe et exclusive, ne saurait être du goût des Anglais. » (*Lettres et Papiers du chancelier comte de Nesselrode.*)

L'usage était alors pour les diplomates étrangers de revêtir leur uniforme quand ils faisaient leur première visite officielle à la Porte[1], et cette visite devait se dédoubler en une démarche auprès du grand vizir et une autre auprès du ministre des affaires étrangères. Or le prince Menchikof arriva en vêtements bourgeois, dérogation d'autant plus inattendue de sa part qu'en Russie, sous le règne de l'empereur Nicolas, les officiers ne quittaient guère l'uniforme que pour se mettre au lit[2]. Mais une autre surprise plus grave était réservée aux fonctionnaires de la Porte; après avoir été reçu par le grand vizir et avoir échangé avec lui par interprètes quelques propos de politesse courante, le prince refusa d'enfiler la galerie qui conduisait aux salons du ministre des affaires étrangères, et, au grand émoi de l'introducteur des ambassadeurs, il descendit allégrement l'escalier qui le ramenait à sa voiture. Grande fut la mortification de Fuad Effendi, qui, après l'avis reçu la veille du prince lui-même, ne pouvait s'attendre à un procédé aussi dédaigneux; et comme toute la scène avait été vue par un grand nombre de fonctionnaires et de curieux, il pria le sultan de le relever de ses fonctions. Pendant quelques jours Sa Hautesse[3] hésita sur le parti à prendre; le prince Menchikof, interrogé sur ce qu'il ferait dans le cas où Fuad Effendi

1. Aujourd'hui cette visite officielle est reportée au jour de la remise au sultan des lettres de créance, et a lieu immédiatement après.

2. Cette rupture avec l'ancienne étiquette fit grand bruit en Europe; on raconta que le prince Menchikof s'était rendu *en paletot* à son audience chez le sultan pour la remise de ses lettres de créance. M. de Nesselrode prit soin de nier le fait. « Le chancelier m'a dit que le prince Menchikof, pas plus que son propre fils ni que les officiers de son ambassade, n'avaient de fracs bourgeois, ni chapeaux ronds, et que certainement ils n'en auraient pas loué à un fripier de Constantinople pour insulter gratuitement le sultan. » (Le général de Castelbajac à M. Drouyn de Lhuys, 31 mars 1853.)

3. Ce titre, qui était appliqué couramment au sultan Medjid, est depuis tombé tout à fait en désuétude.

resterait au ministère, avait répondu qu'il se plierait à traiter avec celui-ci les affaires diplomatiques, mais qu'il se refusait absolument à entrer en rapports de courtoisie avec un homme de mauvaise foi. Le sultan, devant cette déclaration, se décida à accepter la démisssion de Fuad Effendi et appela au ministère des affaires étrangères un ancien ministre, Rifaat Pacha, homme de caractère assez effacé, mais qui passait pour avoir été agréable à la légation de Russie.

Comme, pour la remise au sultan par un envoyé étranger de ses lettres de créance, la présence du ministre des affaires étrangères est obligatoire, la démission de Fuad Effendi avait retardé l'audience du prince Menchikof chez Sa Hautesse; Rifaat Pacha ayant été nommé le 6 mars, cette audience put avoir lieu le 8. Elle fut encore marquée par des dérogations aux usages reçus, qui montraient clairement que le prince Menchikof venait en Turquie bien plutôt en dominateur qu'en négociateur. Dès son arrivée au palais de Tchiragan, le prince manifesta le désir d'avoir, aussitôt après la remise de ses lettres, un entretien particulier avec le sultan en dehors de toutes les personnes convoquées à l'audience officielle, notamment en dehors du ministre des affaires étrangères. Le sultan acquiesça à ce désir; aussi quand le prince eut présenté ses lettres, qui, contrairement à l'usage traditionnel en Turquie, étaient rédigées en langue russe, toute sa suite se retira en même temps que les fonctionnaires ottomans, et il resta seul avec son interprète en face du sultan; il aurait même voulu que Sa Hautesse ne gardât pas auprès d'elle son propre interprète, mais elle se refusa à cette prétention. Le prince Menchikof produisit alors une lettre autographe que l'empereur Nicolas l'avait chargé de remettre en mains propres au sultan; cette lettre disait que le prince avait pour instructions d'employer tous ses soins à faire disparaître les

causes de refroidissement existant entre les deux cours, et exprimait le vœu que des liens étroits fussent de nouveau établis entre celles-ci; la lettre rappelait à ce propos les relations intimes que l'empereur Nicolas avait entretenues avec le sultan Mahmoud, père et prédécesseur du sultan actuel, et vantait les avantages qui en étaient résultés pour la prospérité des deux empires. Le gouvernement russe, se demandèrent les personnes qui eurent connaissance de cette lettre, voulait-il donc en revenir au traité d'Unkiar Skélessi, qui, sous couleur de protéger la Turquie contre les attaques de Méhémet Ali, avait placé celle-ci sous la dépendance absolue de la Russie[1]?

Le prince Menchikof n'aborda ce jour-là auprès du sultan aucune question particulière, mais il réclama le libre exercice de la prérogative qui appartient, proclama-t-il, à tout ambassadeur d'aller entretenir directement le souverain dans son palais, sans être tenu de demander une audience par l'intermédiaire du ministre des affaires étrangères. Le sultan Medjid, d'un naturel embarrassé et timoré, n'osa pas discuter cette prétention, et son acquiescement lui valut, deux mois plus tard, du prince Menchikof, un assaut direct qui lui fut fort pénible.

Cependant l'attitude arrogante de celui-ci avait épouvanté les Turcs; dès le jour de la démission de Fuad Effendi, le grand vizir était accouru chez les chargés d'affaires de France et d'Angleterre pour les prier de demander à leurs gouvernements un secours

1. Traité d'alliance avec la Russie du 8 juillet 1833, art. III : « En conséquence du principe de conservation et de défense mutuelle qui sert de base au présent traité d'alliance, et par suite du plus sincère désir d'assurer la durée, le maintien et l'entière indépendance de la Sublime Porte, S. M. l'empereur de toutes les Russies, dans le cas où les circonstances qui pourraient déterminer de nouveau la Sublime Porte à réclamer l'assistance navale et militaire de la Russie viendraient à se présenter,... promet de fournir par terre et par mer autant de troupes et de forces que les deux hautes parties contractantes le jugeraient nécessaire. »

militaire effectif contre les menaces de la Russie. A l'ambassade d'Angleterre, le colonel Rose avait des instructions formelles qui lui recommandaient de rester indifférent devant le renvoi éventuel de Fuad Effendi[1]; il aurait donc dû calmer les craintes du grand vizir en lui disant qu'elles n'étaient pas justifiées; mais comme il recevait de la Russie méridionale et des principautés danubiennes des rapports annonçant un redoublement de préparatifs guerriers du côté russe, il se décida, après quelques jours d'hésitation, à faire partir le stationnaire de l'ambassade pour Malte, avec l'ordre de demander à l'amiral commandant l'escadre anglaise de conduire celle-ci au plus vite au mouillage de Vourla, dans le golfe de Smyrne. Le chargé d'affaires de France, M. Benedetti, avait d'abord essayé de retenir son collègue anglais; mais quand il eut été mis au courant des nouvelles alarmantes parvenues à l'ambassade d'Angleterre, quand il constata, en outre, que l'arrogance du prince Menchikof ne s'attaquait plus seulement à un ministre de mauvaise foi ayant trompé à la fois la Russie et la France, mais qu'elle s'en prenait au sultan lui-même et devenait une tactique, le chargé d'affaires de France s'émut à son tour et se demanda si, malgré toutes les dénégations formulées par le gouvernement russe, la guerre ne finirait pas par sortir de la mission du prince Menchikof. Avertissant donc M. Drouyn de Lhuys de l'initiative hardie prise par le colonel Rose, il émit l'avis qu'il devenait urgent pour le gouvernement français « de calculer la portée et les conséquences de l'action russe[2] »,

1. Lord John Russell au colonel Rose, 19 février 1853 : « It is said that the emperor of Russia will demand the dismissal of Fuad Effendi; on this question you will take no part one way or the other. »

2. M. Benedetti à M. Drouyn de Lhuys, 8 mars 1853 : « L'attitude prise par la Russie préoccupe tous les esprits, et on est sûr qu'elle a résolu de reprendre à Constantinople, par un succès éclatant, la

mais il s'abstint de conseiller, de souhaiter même aucune démonstration navale, analogue à celle que son collègue anglais venait de réclamer.

Or il arriva que le gouvernement britannique, quand il connut la réquisition envoyée par le colonel Rose, désapprouva son chargé d'affaires et ordonna à sa flotte de ne pas quitter le mouillage de Malte, tandis que l'empereur Napoléon III, en dehors de sa diplomatie, on pourrait dire contrairement à l'avis de celle-ci, fit partir de Toulon la flotte française de la Méditerranée et l'envoya dans les eaux de Salamine.

M. de Persigny, dans ses *Mémoires,* a raconté la séance que, le 19 mars 1853, le conseil des ministres tint au palais des Tuileries sous la présidence de l'empereur, pour délibérer sur ce que la France avait à faire dans le Levant en face de la situation grave signalée par les dépêches de M. Benedetti[1]. M. Drouyn de Lhuys exposa cette situation en attaquant très violemment, selon son habitude, la politique russe; mais comme, malgré son parti pris, il avait le sens diplomatique, il conclut qu'on ne devait pas se livrer en ce moment à une manifestation ouvertement hostile à la Russie, telle que l'envoi vers les Dardanelles de la flotte de la Méditerranée; car toute l'Europe verrait dans cet envoi une tentative

position qu'elle occupait à d'autres époques. Si les efforts du prince Menchikof étaient infructueux, son séjour à Constantinople deviendrait pour la Russie un échec qui nuirait au plus haut point à l'influence qu'elle exerce sur les populations chrétiennes, et son action en serait considérablement amoindrie. Il est à craindre que le cabinet de Saint-Pétersbourg ne soit désormais trop engagé dans la voie où il est entré, et vous penserez peut-être, monsieur le ministre, qu'il pourrait être conduit à prendre des dispositions dont il devient urgent de calculer la portée et les conséquences. »

1. M. Benedetti à M. Drouyn de Lhuys, 8 mars 1853 : « Toutes les dispositions prises depuis trois mois permettraient à l'armée russe de franchir la frontière sans délai, et à l'escadre de Sébastopol de se présenter rapidement dans le Bosphore pour dicter à la Porte, en toute hâte et avant qu'on puisse venir à son secours, les conditions auxquelles elle aurait refusé de souscrire. »

de la France pour peser sur la Turquie afin d'obtenir d'elle un succès dans la question des lieux saints; or, dans cette question nous n'avions pas les sympathies de l'Europe; l'Angleterre notamment, dont nous recherchions l'amitié, nous y donnait absolument tort[1]; nous risquerions donc, par une démonstration navale intempestive, d'amener les autres puissances à faire contre nous cause commune avec la Russie, et ainsi, au lieu de rendre celle-ci plus circonspecte dans son action à Constantinople, nous accroîtrions sa force et son audace[2]. Au contraire, si nous dissimulions notre mécontentement et restions immobiles, la véritable question d'Orient, telle qu'elle était conçue par la pensée russe, se dégagerait vite des questions incidentes qui intéressaient la France, et apparaîtrait dans toute sa gravité aux yeux de l'Europe; nous serions alors mieux à même de faire quelque chose d'utile pour préserver Constantinople contre les appétits de la Russie.

La plupart des ministres et l'empereur lui-même paraissaient se rallier à l'avis de M. Drouyn de Lhuys, lorsque M. de Persigny, avec l'impétuosité qui lui était naturelle, intervint en disant : « Quand on nous dit l'Angleterre toute prête à nous condamner

1. « L'Angleterre est de glace et sera de glace sur la question des lieux saints, » écrivait, le 24 mars 1853, à M. Thouvenel, le comte Walewski, ambassadeur de France à Londres. Un peu plus tard, le 30 avril, M. Thouvenel écrivait un général de Castelbajac, au sujet des dispositions des puissances dans cette même question : « Je crains, je vous l'avoue, que nous ne puissions pas bien sortir de l'affaire des lieux saints... Force nous sera donc à toute extrémité de laisser faire et de protester, de faire valoir à Londres, à Berlin et à Vienne le sacrifice auquel nous aurons souscrit par amour de la paix, et, une fois ce prétexte ôté à la Russie, d'engager les autres puissances à se joindre à nous pour refréner son ambition. »

2. M. de Hübner au comte de Buol, 21 mars 1853 : « Il n'est guère probable que l'Angleterre se livre franchement à l'empereur Napoléon dans une affaire où il s'agit de se brouiller d'abord avec la Russie, et en second lieu avec l'Autriche et la Prusse. »

si nous résistons à la Russie, c'est là une étrange assertion. Si Lord Aberdeen a tenu un langage qui autorise M. le ministre des affaires étrangères à admettre une pareille supposition, c'est que Lord Aberdeen, en homme de 1815, est plus préoccupé de satisfaire ses passions personnelles que de servir les intérêts de son pays. S'il y a un pays au monde où l'opinion soit unanime pour vouloir que la Russie ne vienne pas à Constantinople, n'est-ce pas l'Angleterre ? Comment donc supposer qu'elle nous en voudra de résister à la Russie ? Bien loin de là, le jour où elle nous saura résolus à arrêter la marche des Russes sur Constantinople, elle poussera un cri de joie et viendra se ranger à nos côtés. »

L'empereur, que le raisonnement de M. de Persigny avait frappé, se dit que, sans aller jusqu'à faire une démonstration dans les eaux ottomanes, on pouvait cependant montrer, par un moyen terme, que la France ne se désintéressait pas de ce qui se passait à Constantinople. « Si nous envoyons notre flotte à Salamine dans les eaux grecques, dit-il, l'Angleterre en fera probablement autant. — Mais, Sire, se hâta de faire observer M. Drouyn de Lhuys, avant de faire partir la flotte, il conviendrait de consulter l'Angleterre. — Vous n'avez pas le moyen de consulter l'Angleterre, reprit M. de Persigny en s'adressant à son collègue des affaires étrangères, vous ne pouvez consulter que Lord Aberdeen et le cabinet anglais, et, d'après ce que vous venez de dire vous-même, ils vous répondront : *Non*. C'est l'envoi de votre flotte annoncé par le *Moniteur* qui consultera l'Angleterre, et soyez sûrs que l'Angleterre répondra *oui* et forcera la main à son gouvernement. »

La flotte française appareilla donc de Toulon le 22 mars pour Salamine, avec l'ordre de s'y tenir prête à répondre au premier appel que lui adresserait de Constantinople le nouvel ambassadeur français, M. de

La Cour. Celui-ci s'était mis en route, la veille, pour rejoindre son poste[1]. Il fut à Constantinople le 6 avril, le lendemain du retour dans cette ville de l'ambassadeur d'Angleterre, Lord Stratford de Redcliffe.

Ce fut avec une très vive satisfaction que l'empereur Nicolas apprit la décision prise par le gouvernement britannique de laisser sa flotte à Malte et d'attendre tranquillement le développement des négociations entamées à Constantinople par le prince Menchikof. L'abstention de l'Angleterre, le conseil qu'elle donna à la France d'arrêter à Naples la flotte qui faisait route vers le golfe d'Égine, contrariaient puissamment l'effet que l'empereur Napoléon avait compté produire par sa démonstration[2]. Aussi le gouvernement français chercha-t-il à atténuer la signification de celle-ci; elle n'était pas motivée, déclara-t-il, par un sentiment de défiance contre les intentions de l'empereur Nicolas; mais la faiblesse chaque jour croissante de l'empire ottoman et l'excitation que l'ambassade du prince Menchikof causait parmi les

1. M. Drouyn de Lhuys au général de Castelbajac, 21 mars 1853 : « Les nouvelles de Constantinople ne justifient que trop les appréhensions que je vous exprimais dernièrement au sujet de la mission de M. le prince Menchikof. L'attitude de cet ambassadeur indique assez qu'il est moins venu pour négocier que pour poser un ultimatum, et la concentration de trois corps d'armée dans la Russie méridionale, jointe aux préparatifs extraordinaires qui se font à Sébastopol, ne nous permettent plus de douter que le cabinet de Saint-Pétersbourg n'ait accepté comme possible l'éventualité d'une guerre avec la Porte. Le mystère dont il a entouré ses résolutions autorise toutes les conjectures, et la simple prudence commandait au gouvernement de Sa Majesté Impériale de surveiller les événements. »

2. Le comte Walewski à M. Drouyn de Lhuys, 21 mars 1853 : « Lord Clarendon ne m'a pas dissimulé combien il regrettait l'ordre donné à la flotte française... Il espère que la flotte ne pourra pas appareiller avant que nous ayons reçu des nouvelles un peu plus certaines de Constantinople. » — « I begged him (l'empereur Napoléon) to wait for further information, and at all events not to send his fleet beyond Naples, as ours remained at Malta. » (Mémoires de Lord Malmesbury, 20 mars 1852).

populations chrétiennes de Turquie pouvaient amener des troubles en vue desquels il était sage de prendre des mesures de précaution[1]. Dans ces conditions, l'empereur Nicolas put affecter de ne prêter aucune attention à la présence d'une flotte française dans les eaux grecques; il ne demanda à Paris aucune explication et fit savoir au gouvernement anglais « qu'il ne voyait pour le moment aucune raison pour rien changer à ses dispositions et vues antérieures ». « L'attitude de l'Angleterre, fit-il dire à Londres par son ministre le baron de Brunnow, suffira pour neutraliser ce qui, de la part des Français ou des Turcs (si ceux-ci se sentaient encouragés par la proximité de la flotte française), pourrait entraver ou reculer trop longtemps la solution du litige pendant à Constantinople[2]. »

Au moment où en Turquie la direction des ambassades d'Angleterre et de France passait des mains des chargés d'affaires à celles des ambassadeurs, le prince Menchikof avait à peine entamé ses négociations. Il est vrai que, quand il arriva à Constantinople, ses instructions, qu'il avait reçues dans les premiers jours de février, ne répondaient plus aux circonstances; les événements avaient marché pendant qu'il passait en Russie des inspections militaires et navales. La question monténégrine, par exemple,

1. M. Drouyn de Lhuys au général de Castelbajac, 1er avril 1853 : « Je n'ai pas besoin de vous dire, général, que l'envoi de notre escadre dans les mers de Grèce ne témoigne de notre part d'aucune défiance des intentions loyales et pacifiques dont l'empereur Nicolas est animé; mais nous avons pensé et nous pensons encore que les événements peuvent déjouer les prévisions, et que la faiblesse chaque jour croissante de l'empire ottoman, jointe à l'excitation que les démonstrations de la Russie et la présence de M. le prince Menchikof à Constantinople donnent naturellement aux sujets chrétiens de la Porte, est susceptible, en dépit de toute volonté contraire, d'entraîner des conséquences auxquelles nous ne saurions être indifférents. »

2. Le comte de Nesselrode au baron de Brunnow, 7 avril 1853.

avait été réglée par le comte de Linange, et, malgré le désir qu'en avait la Russie, elle ne pouvait être rouverte, à moins d'un conflit avec l'Autriche. Quant à la question des lieux saints, nous savons que, pour y mettre fin, l'empereur Napoléon avait demandé au gouvernement russe d'avoir avec son représentant à Pétersbourg une explication amicale et confiante; cette demande était, il est vrai, arrivée trop tard; le gouvernement russe avait déjà chargé le prince Menchikof de faire valoir ses réclamations à Constantinople[1]; mais il consentit volontiers à renvoyer au prince un supplément d'instructions, l'invitant à ne rien conclure avec la Porte au sujet de la « part » des Grecs à Jérusalem, sans « une entente franche et cordiale avec le représentant de la France[2] ».

Du reste, le prince Menchikof était parti de Pétersbourg en n'ayant sur l'affaire des lieux saints que des notions fort sommaires; il considérait que, parmi les objets de sa mission, elle était « d'ordre secondaire », et à Constantinople il ne faisait pas mystère de son sentiment. « Je ne puis supposer un instant, disait-il au chargé d'affaires de France, M. Benedetti,

1. Le comte de Nesselrode à M. Kisselef, 8 février 1853 : « Une commune et préalable entente, soit à Saint-Pétersbourg, soit entre nos représentants respectifs en Turquie, eût prévenu sans doute les embarras dans lesquels le gouvernement ottoman se trouve placé aujourd'hui et les regrets que nous éprouvons nous-mêmes de devoir tenir à la Porte un langage en opposition à celui que le gouvernement français lui adressa. »

2. Parlant de la mission du prince Menchikof, M. de Nesselrode disait, le 31 mars, au général de Castelbajac : « Sa mission, je ne vous le cache pas, avait pour but le redressement des torts qu'on nous avait faits : les réparations étaient donc une satisfaction relativement à Fuad Effendi, homme de mauvaise foi qui a trompé à la fois la Russie et la France, la reprise plutôt apparente que réelle de la position que nous avions perdue par notre négligence, position politique et religieuse qui nous est indispensable, et enfin une meilleure part dans la situation des Grecs à Jérusalem, mais toujours avec une entente franche et cordiale avec le représentant de la France. »

qu'il puisse en surgir des causes sérieuses de mésintelligence entre nos deux gouvernements[1]. » Et quelques jours plus tard, interrogé sur ce même sujet par l'ambassadeur qui venait d'arriver, le prince assurait que le gouvernement français n'avait pas sujet de prendre ombrage de ses négociations touchant les lieux saints : « Je n'ai pas pour instructions, disait-il à M. de La Cour, de faire retirer aucun des avantages concédés aux chrétiens du rite latin, mais d'empêcher que les droits et les prérogatives des chrétiens du rite oriental en reçoivent quelque atteinte[2]. »

Le prince Menchikof tentait, néanmoins, de faire délimiter à l'avantage des Grecs les concessions reconnues aux Latins par les firmans de l'année précédente; mais il cherchait surtout à obtenir pour les premiers une compensation sous la forme d'un droit qui serait accordé au patriarche grec de Jérusalem de surveiller et de diriger seul, à l'exclusion de toute autre autorité religieuse, la reconstruction par le gouvernement ottoman de la grande coupole de la basilique du Saint-Sépulcre[3]. Or, si à Paris certaines personnes influentes, parmi lesquelles, semble-t-il, M. Drouyn de Lhuys doit être compté[4], tenaient à conserver dans toute leur intégrité les avantages remportés par M. de La Valette, et conséquemment

1. M. Benedetti à M. Drouyn de Lhuys, 14 mars 1853. Voir aussi : comte Benedetti, *Essais diplomatiques : un ambassadeur en Orient.*

2. M. de La Cour à M. Drouyn de Lhuys, 10 avril 1853.

3. Note du prince Menchikof à Rifaat Pacha, 7/19 avril 1853.

4. On constate dans les dépêches émanant à cette époque du ministère français des affaires étrangères un certain flottement pour tout ce qui a trait au lieux saints. L'explication se trouve dans ce fait que toutes les dépêches importantes, si elles étaient inspirées et signées par M. Drouyn de Lhuys, étaient écrites par M. Thouvenel; or, si le premier avait des sentiments hostiles à la Russie, le second était, au contraire, favorable à une entente avec cette puissance.

à empêcher l'acquisition par les Grecs de tout droit nouveau, le gouvernement français dans son ensemble, et l'empereur Napoléon tout le premier, étaient prêts, pour en finir avec une question dans laquelle nous ne nous trouvions pas d'accord avec l'Angleterre, à accepter tout accommodement qui n'aurait pas l'apparence d'un amoindrissement de la dignité de la France; c'est dans ce sens qu'avait été rédigée, dans les instructions de M. de La Cour, la partie relative aux lieux saints[1].

Dans ces conditions, une entente sur la question des lieux saints n'était plus difficile à réaliser; quelques conversations eurent lieu entre M. de La Cour et le prince Menchikof, et à la fin d'avril deux firmans se trouvaient prêts, qui avaient l'approbation de ces deux ambassadeurs. Le premier, relatif à la réparation de la grande coupole de l'église du Saint-Sépulcre, stipulait que cette coupole serait réparée *dans sa forme actuelle* (c'est-à-dire celle que lui avaient donnée les Grecs après l'incendie de 1807), aux frais du gouvernement ottoman; et que si la moindre altération était apportée à cette « forme actuelle », le patriarche grec de Jérusalem serait en droit d'en faire l'observation[2]. Le second firman était

1. « Si, renonçant à exiger le rétablissement du *statu quo* à Jérusalem, cet ambassadeur (prince Menchikof) voulait obtenir une compensation au préjudice que, dans l'opinion du cabinet de Saint-Pétersbourg, les avantages concédés aux Latins ont fait éprouver à la communauté grecque du rite oriental, vous n'auriez pas sans doute à conseiller à la Porte d'admettre ces prétentions nouvelles; mais notre dignité se trouverait moins directement impliquée dans le débat, et, tout en réservant l'opinion définitive du gouvernement de Sa Majesté Impériale, vous ne seriez plus dans la nécessité de vous opposer *à priori* et d'une façon absolue aux concessions que le Divan vous paraîtrait disposé à faire. »

2. Ce firman ne fut pas exécuté; il fut remplacé par un protocole signé à Constantinople le 5 septembre 1862, et aux termes duquel la reconstruction de la coupole fut faite à frais communs et par portions égales par la France, la Russie et la Turquie. Des dispositions spéciales furent prises « pour éviter dans la décoration

la confirmation de celui qui avait été octroyé aux Grecs l'année précédente, et au sujet duquel M. de La Valette avait si fort crié au scandale; même le nouvel acte était sur un point moins favorable aux Latins : le droit d'officier dans l'église de Bethléem, que leur avait reconnu le firman grec, leur était cette fois expressément refusé. Franchement, en voyant ce dénouement que le gouvernement français accepta sans faire d'observations, on peut se demander à quoi tendaient les emportements de M. de La Valette et les récriminations de M. Drouyn de Lhuys[1].

Le 4 mai, les deux firmans furent officiellement notifiés par la Porte à l'ambassadeur de Russie. La question des lieux saints, qui depuis trois ans pesait sur la France, entrait dans le domaine du passé.

« On croyait tout fini, a écrit M. Camille Rousset dans sa remarquable *Histoire de la guerre de Crimée;* tout commençait. » En parlant ainsi, M. Camille Rousset va trop loin. Si grand que fût le contentement causé à l'ambassade de France à Constantinople par la clôture de la question des lieux saints, il ne pouvait donner à cette ambassade l'illusion que tout était fini. Celle-ci, en effet, savait fort bien, tout comme sa voisine l'ambassade d'Angleterre, que le prince Menchikof avait ordre d'exiger des garanties suffisantes pour empêcher la Porte de porter dans l'avenir une atteinte quelconque au prestige de la religion grecque orthodoxe. Mais aucune des deux ambassades n'avait pu exactement savoir en quoi

toute inscription ou tout emblème de nature à provoquer les susceptibilités d'aucune des communions chrétiennes ».

1. M. Drouyn de Lhuys à M. de La Cour, 8 mai 1853 : « Je reconnais que si les deux firmans qui doivent être encore délivrés aux Grecs ne contiennent que ce que Rifaat Pacha vous a annoncé (et c'est ce que vous n'aurez pas manqué de surveiller de très près), l'arrangement conclu avec M. de La Valette n'en sera pas atteint, et que la position de l'Eglise latine à Jérusalem, malgré la difficulté des circonstances, aura éprouvé une amélioration notable. »

consisteraient ces garanties. Dans le monde diplomatique de Constantinople on avait d'abord parlé de la conclusion d'un traité d'alliance qui, étant calqué sur celui d'Unkiar Skelessi, aurait replacé la Turquie sous le bon plaisir de la Russie, en rompant le système de contrôle collectif institué par les cinq grandes puissances européennes en 1840 et 1841[1] pour assurer le maintien de l'intégrité et de l'indépendance de l'empire ottoman[2]. Mais la conclusion d'un tel traité ne correspondait guère au but qu'on croyait visé par l'empereur Nicolas; aussi, de déduction en déduction, on était arrivé à conclure qu'il s'agissait pour la Russie d'obtenir de la Porte, sous forme d'un engagement plus ou moins catégorique, le droit d'intervenir officiellement dans toutes les questions intéressant les chrétiens du rite grec-orthodoxe[3]. Les ministres turcs, avec qui traitait le prince Menchikof, s'étaient bien engagés envers lui à ne rien révéler aux étrangers des pourparlers relatifs à la question des garanties; néanmoins le grand vizir s'était laissé aller à quelques confidences qui avaient donné de la consistance aux hypothèses

1. Convention de Londres du 15 juillet 1840 pour la pacification du Levant. Convention de Londres du 13 juillet 1841 pour la fermeture des Détroits.

2. M. Benedetti à M. Drouyn de Lhuys, 5 avril 1853 : « Ce qui paraît former l'objet principal de la mission du prince Menchikof, c'est la conclusion d'un traité d'alliance qui renouerait (entre la Russie et la Turquie) les liens rompus par la convention de 1841. »

3. M. de La Cour à M. Drouyn de Lhuys, 10 avril 1853 : « Le cabinet russe aurait bien moins en vue d'obtenir un succès sur les catholiques latins et de les faire renoncer à quelques-unes de leurs prérogatives, que de constater ce qui est déjà fait, et de faire constater par un acte diplomatique, un engagement plus ou moins catégorique, son droit d'intervenir officiellement et d'être écouté dans toutes les questions intéressant les chrétiens du rite oriental. De là au protectorat à exercer sur ces chrétiens, c'est-à-dire sur quatorze ou quinze millions de sujets du sultan, il n'y aurait qu'un pas, ou, pour parler plus exactement, ce protectorat serait constitué et reconnu. »

formées par les diplomates français et anglais[1]. La surprise ne fut donc pas très vive à Constantinople quand on apprit qu'à la fin de l'après-midi du 5 mai, quelques heures seulement après la notification officielle des firmans relatifs aux lieux saints, le prince Menchikof avait envoyé une note réclamant la conclusion, entre la Russie et la Turquie, d'une convention garantissant — nous reproduisons les termes bizarres employés par le prince — « le *statu quo* strict des privilèges du culte catholique gréco-russe de l'Église d'Orient et des sanctuaires qui se trouvent en possession de ce culte. » Le texte de cette convention était joint à la note, et le prince exigeait qu'il fût accepté par le gouvernement ottoman dans un délai de 5 jours; si dans cet intervalle la Porte n'acquiesçait pas à l'exigence ainsi formulée par le prince, celui-ci verrait dans ce silence « un manque de procédés envers son gouvernement, ce qui lui imposerait les plus pénibles obligations ».

La prétention du gouvernement russe de se faire le surveillant et le contrôleur de la manière dont le gouvernement ottoman respectait les privilèges et immunités des Grecs orthodoxes avait été déjà exprimée à la Porte par le prince Menchikof dans une note en date du 19 avril; mais, voulant d'abord finir la discussion sur les lieux saints, il n'avait pas alors insisté pour obtenir une prompte réponse. Ainsi qu'il l'écrivait au comte de Nesselrode pour expliquer ses temporisations, une telle émotion avait été produite par son arrivée bruyante à Constantinople, puis par « le coup de temps qui avait précipité Fuad Effendi », qu'il fallait, avant de « donner l'as-

1. M. Drouyn de Lhuys au général de Castelbajac, 1er avril 1853 : « Le grand vizir n'est pas éloigné de penser que le cabinet de Pétersbourg se proposerait, comme en 1833, de jeter les bases d'une nouvelle alliance avec la Turquie, et d'arracher au Divan, sous n'importe quelle forme, une déclaration qui, en fait, placerait les chrétiens du rite oriental sous la protection de la Russie. »

saut à la Porte », laisser l'agitation s'apaiser; l'appel de la flotte anglaise par le colonel Rose montrait la justesse de cette tactique. Mais depuis lors le calme était revenu à Constantinople, l'attitude du gouvernement anglais restait sympathique, et le prince, ayant obtenu les deux firmans sur les lieux saints, pouvait maintenant, pour gagner le reste, revenir à la méthode de « brusquerie » qu'il avait employée au début de son ambassade, et que, d'après le précédent du comte de Linange, il croyait irrésistible[1]. Il recevait, d'ailleurs, de Russie des nouvelles qui l'aiguillonnaient; on le taxait là-bas de « lenteur » et de « manque de tact dans le choix des moyens[2] ». Il n'hésita donc plus à presser énergiquement la solution qu'il avait mission d'obtenir.

La note du prince Menchikof ralluma chez les Turcs l'effroi que leur avaient causé ses premiers actes; et de nouveau, ne sachant que décider et que répondre, ils allèrent prendre conseil chez les ambassadeurs d'Angleterre et de France. Ceux-ci reconnaissaient bien que la situation de l'Église grecque n'était pas alors en Turquie ce que décemment elle aurait dû être; on y signalait sans cesse des intrigues, des abus, des simonies; et dans une certaine mesure la cause de ces maux intérieurs pouvait être attribuée à l'administration ottomane, qui souvent protégeait les mauvais éléments au détriment des bons. Si le prince Menchikof n'avait fait que signaler cette situation et demander à la Turquie d'édicter des réformes pour l'améliorer[3],

1. Le prince Menchikof au comte de Nesselrode, 6 mai 1853.

2. M. de La Cour à M. Drouyn de Lhuys, 14 juin 1853 : « A force de dire qu'il suffisait de faire de l'intimidation à Contantinople pour obtenir ce qu'on voulait, on avait fini par en être persuadé, et cette erreur a fait échouer le prince Menchikof. »

3. Il avait été question pour la Russie de stipuler que les quatre patriarches orthodoxes de Constantinople, Antioche, Jérusalem et Alexandrie ne pourraient être privés de leurs sièges sans l'assen-

une entente eût sans doute été facile; mais le projet de convention présenté par le prince Menchikof n'impliquait que très indirectement l'octroi de réformes, et il n'en laissait plus l'initiative et l'exécution à la Turquie seule; il réclamait, en effet, sous la consécration solennelle d'un acte synallagmatique, le droit pour le gouvernement russe de surveiller, à égalité avec le gouvernement turc, le maintien des droits, privilèges et immunités reconnus *ab antiquo* à l'Église grecque dans l'Empire ottoman[1]. En d'autres termes, il s'agissait de l'établissement d'un protectorat, non seulement religieux, mais administratif[2], sur 11 ou 12 millions de sujets ottomans; c'eût été, selon le mot de M. Thouvenel, une conquête d'âmes, en attendant une conquête de territoires.

Les deux ambassadeurs de France et d'Angleterre ne pouvaient se méprendre sur la portée de la demande présentée par le prince Menchikof; mais, consultés par la Porte sur la réponse qu'il convenait de faire, ils ne tinrent pourtant pas le même langage. « Consentez, disait aux Turcs M. de La Cour, les faveurs d'ordre secondaire que réclame la Russie, c'est-à-dire la construction d'une église et d'un hospice russes à Jérusalem[3], mais refusez-vous à la

timent du Saint Synode russe; mais le prince Menchikof laissa vite tomber cette prétention, en constatant combien elle déplaisait au patriarcat même de Constantinople.

1. Voir le texte à l'appendice.

2. M. de La Cour à M. Drouyn de Lhuys, 7 mai 1853 : « Les attributions du clergé grec dans ses rapports avec ses administrés sont fort étendues; elles touchent à l'état civil, à la fortune, aux intérêts particuliers de tout individu relevant de l'Eglise d'Orient. Du moment où ses attributions seront immuables et garanties par un traité conclu entre la Porte et la Russie, le clergé qui en est revêtu et les chrétiens dont elles constituent la législation civile et religieuse auront cessé d'être exclusivement les sujets du sultan. »

3. M. Drouyn de Lhuys désapprouvait cette concession. « Ce serait, écrivait-il le 12 mai au comte Walewski, élever un monument à cette mission du prince Menchikof qui ébranle si profondément l'empire turc et fortifie en Orient, au profit de la Russie,

signature d'un traité, et prenez vous-même l'initiative des mesures qui sont nécessaires pour faire disparaître les abus et les scandales dont se plaint la Russie[1]. » Quant à Lord Stratford de Redcliffe, son immense orgueil et son penchant à régenter tous ceux qui l'approchaient lui inspirèrent la hardie pensée de se poser en médiateur entre le prince Menchikof et la Porte; ne pourrait-il pas, par une combinaison habile, concilier les prétentions de la Russie avec le respect de l'indépendance de la Turquie? Cette combinaison aurait consisté à retrancher du projet russe toute disposition d'ordre général s'appliquant à la totalité de l'empire ottoman, et à restreindre aux seuls lieux saints de Palestine le droit de protection et de contrôle réclamé par le gouvernement russe. Sans doute cette solution aurait été douloureusement désagréable à la France, mais Lord Stratford de Redcliffe n'était pas homme à avoir égard aux intérêts de pays autres que l'Angleterre; peu lui importait aussi de n'avoir pas d'instructions de son gouvernement, il se sentait assez fort pour imposer son opinion à Londres et faire approuver, après l'événement, le résultat qu'il aurait obtenu. Seule, la rancune qu'il nourrissait toujours contre l'empereur Nicolas aurait pu le retenir; il la fit taire en considération du succès qu'il entrevoyait. Il conseilla aux Turcs de traîner en longueur l'affaire que le prince Menchikof avait tant hâte de finir. « Répondez-lui, leur dit-il, par une note qui fasse de la présente question une de celles qui ne peuvent être traitées que d'un commun accord entre les cinq puissances. » Il ajoutait, en se rapprochant de l'avis émis par son collègue de France : « Prenez ensuite un prestige religieux qui n'est déjà que trop puissant. » M. Drouyn de Lhuys ne persista pas longtemps dans cette opinion (lettre à M. de La Cour, 18 mai 1853).

1. M. de La Cour à M. Drouyn de Lhuys, 7 mai 1853.

l'initiative de quelque grande mesure dans l'intérêt de toutes les populations chrétiennes de l'empire, par exemple en étendant les concessions du hatti shérif de Gulhané[1]. » En même temps qu'il donnait aux Turcs ces conseils, Lord Stratford de Redcliffe cherchait à s'aboucher avec le prince Menchikof; mais celui-ci, probablement dans l'intention de faire impression sur l'esprit des Turcs, venait de se retirer à Bouyoukdéré; Lord Stratford lui écrivit donc une lettre où il offrait ses bons offices, en indiquant comme base d'arrangement la limitation du territoire où la Russie aurait le droit de veiller sur les intérêts de ses coreligionnaires, mais l'octroi à la Russie sur ce territoire délimité de garanties plus fortes que celles indiquées par le prince Menchikof[2].

Celui-ci ne devait pas connaître les ouvertures que l'empereur Nicolas avait faites dans le cours de l'hiver à Sir Hamilton Seymour, et probablement il vit dans la démarche de Lord Stratford de Redcliffe, démarche apparemment concertée avec les Turcs, l'indice que ceux-ci étaient prêts à capituler. Bref, il commit la faute insigne de rejeter les bons offices de l'ambassadeur anglais; et par ce refus, d'un homme qui s'offrait comme auxiliaire et dont l'influence était prépondérante à Constantinople, il se fit, ainsi qu'à son pays, un adversaire irréconciliable, qui fit échouer son ambassade et qui devint contre la Russie l'instigateur principal des passions guerrières de l'Angleterre.

1. Ce hatti shérif, lu à Gulhané (vieux sérail) le 3 novembre 1839, peu de temps après l'avènement du sultan Medjid, tendait à établir l'égalité civile entre les chrétiens et les musulmans.

2. M. de La Cour à M. Drouyn de Lhuys, 12 mai 1853 : « Si le prince Menchikof se montrait disposé à négocier sur une base plus restreinte pour obtenir de nouvelles et plus fortes garanties dans l'intérêt de ses coreligionnaires, l'ambassadeur d'Angleterre serait le premier à y applaudir, à prêter son concours pour faciliter une entente et une solution plus satisfaisante. »

Le 10 mai, à l'expiration du délai fixé, la Porte répondit au prince Menchikof en accordant à la Russie, comme l'avait conseillé M. de La Cour, l'autorisation de construire à Jérusalem une église et un hospice russes et en promettant de respecter les privilèges et immunités de l'Église grecque; mais elle refusait de signer un traité donnant à la Russie un droit quelconque d'ingérence dans les affaires des sujets ottomans appartenant à la confession orthodoxe. « Quels que soient les sentiments d'amitié réciproque qui existent entre la Porte et la Russie, il est constant pour tout le monde, disait la note turque, que si un gouvernement, pour une question aussi grave, signait un engagement avec un autre gouvernement, il ferait un acte entièrement contraire aux droits des nations entre elles, et il effacerait totalement le principe de son indépendance. Les dangers immenses et l'impossibilité réelle de cet acte seront admis par tout le monde, et principalement par Sa Majesté l'empereur de Russie, dont la loyauté est universellement reconnue. »

Dès le lendemain, le prince Menchikof répondait de Bouyoukdéré à cette note; il remerciait la Porte de l'autorisation accordée pour la construction d'une église et d'un hospice russes à Jérusalem, et faisant, malgré le sentiment très contraire de son entourage, un grand pas dans la voie de la conciliation, il renonçait à la signature d'un traité, car il ne réclamait plus qu' « un acte émanant de la volonté souveraine du sultan, un engagement libre, mais solennel (*sened*) ». La fin de la note russe, il est vrai, redevenait menaçante. « Le soussigné est chargé de négocier ce témoignage d'égard pour les convictions religieuses de S. M. l'empereur; mais si les principes qui en forment la base sont rejetés; si, par une opposition systématique, la Sublime Porte persiste à lui fermer jusqu'aux voies d'une entente directe, comme

elle doit l'être dans un différend à régler entre deux puissances amies[1], le soussigné le déclare avec peine, il devra considérer sa mission comme terminée, interrompre ses relations avec le cabinet de S. M. le sultan et rejeter sur la responsabilité de ses ministres toutes les conséquences qui pourraient en résulter. » Le prince Menchikof donnait à la Porte, pour lui adresser une réponse, un délai de trois jours, c'est-à-dire un délai allant jusqu'au 14 mai.

Le grand vizir, Méhémet Ali Pacha, était d'avis d'accepter les conditions ainsi adoucies que proposait le prince Menchikof; il y aurait bien sans doute quelques difficultés à surmonter avant de s'entendre sur la rédaction de la pièce à remettre au prince; mais du moment qu'il ne s'agissait plus que de constater par écrit une faveur gracieuse accordée par le sultan en vertu de son pouvoir souverain et sans la participation officielle d'une puissance étrangère, le grand vizir ne doutait pas de réussir vite à se mettre d'accord avec le prince. La perspective d'un tel dénouement déplaisait à la fois à Lord Stratford de Redcliffe et aux jeunes diplomates ou officiers russes qui entouraient le prince Menchikof; le premier voulait tirer vengeance du refus que le prince avait opposé à son offre de médiation; les autres, exaltés par la passion, souhaitaient que l'ambassade du prince fût couronnée par une guerre, par une sainte croisade contre la Turquie. L'ambassadeur d'Angleterre et les mécontents russes furent ainsi amenés à agir simultanément, quoique séparément, pour obtenir le renvoi du grand vizir et la rentrée au ministère des affaires étrangères de Réchid Pacha, ami docile de Lord Stratford, et de qui l'on croyait

1. Allusion à l'idée de transformer le différend turco-russe en une question à débattre entre les puissances signataires de la convention de 1841, ou simplement peut-être à l'offre de bons offices faite par Lord Stratford de Redcliffe.

pouvoir attendre une résistance déterminée aux demandes du prince Menchikof.

Le détail des intrigues qui furent alors menées est resté assez obscur. On connaît pourtant les faits suivants : le prince, pour ses négociations avec la Porte, s'était servi jusqu'alors de l'intermédiaire tout naturel du premier drogman de la légation de Russie; mais celui-ci, bien instruit des vues des principaux fonctionnaires turcs, aurait pu éclairer le prince sur les sentiments véritables de Méhémet Ali Pacha et de Réchid Pacha, et de plus il se montrait porté pour la conciliation; les chauvins russes avaient donc intérêt à l'écarter; une accusation adroitement machinée le fit apparaître au prince comme suspect de collusion avec les Turcs[1]; il fut suspendu de ses fonctions, et le prince décida de recourir à l'obligeance d'un familier de la légation de Russie, Nicolas Aristarchi Bey, grand logothète du patriarcat œcuménique. Ce dernier, qui était intimement lié avec Réchid Pacha, induisit complètement le prince en erreur en lui faisant croire que, si cet ancien grand vizir pouvait rentrer dans le gouvernement comme ministre des affaires étrangères, il soutiendrait les demandes russes; même il n'hésiterait pas à signer, disait Aristarchi Bey, le projet de convention que le prince avait présenté à Méhémet Ali Pacha et que, jugeant trop difficile à faire accepter tel quel, il s'était montré prêt à remplacer par un engagement unilatéral de la Porte[2].

Le prince, qui à Bouyoukdéré se trouvait dans une

1. M. Argyropoulo fut accusé d'avoir accepté du sultan comme *bakchich* une maison de campagne à Bouyoukdéré. Revenu à Constantinople après le départ du prince Menchikof, son suppléant, M. Balabine, bien qu'il eût été un des plus ardents adversaires de la conciliation, employa de nouveau M. Argyropoulo.

2. Voir dans l'ouvrage de M. Louis Thouvenel (*Nicolas Ier et Napoléon III*) le récit de ces incidents fait par son père M. Thouvenel, d'après des confidences de Méhémet Ali Pacha.

atmosphère surchauffée par la passion religieuse et patriotique, se laissa trop facilement abuser ; il devait, le 13 mai, converser avec le grand vizir en vue d'une entente finale ; il ne se rendit pas au rendez-vous fixé, et au contraire se présenta inopinément au palais de Tchiragan chez le sultan, à qui il demanda le renvoi de Méhémet Ali Pacha et le retour de Réchid Pacha au ministère.

Le sultan, tout désemparé par la mort de sa mère, femme autoritaire qui le dominait absolument[1], avait donné l'ordre qu'on lui épargnât autant que possible, pendant quelques jours, toute délibération sur de graves questions ; mais il fit fléchir la consigne en faveur de l'ambassadeur russe. Celui-ci entra vite en matière. « On méconnaît à la Porte, dit-il, les intentions de mon souverain ; il a été le meilleur ami du père de Votre Majesté[2] ; il ne veut rien qui soit de nature à porter atteinte à votre souveraineté. Des ministres de mauvais conseil ont amené et pourraient encore faire surgir des conflits regrettables entre le gouvernement ottoman et celui de l'empereur Nicolas ; » et en agitant l'épouvantail d'une rupture de relations diplomatiques, le prince demanda le renvoi de Méhémet Ali Pacha et le rappel de Réchid Pacha.

Le sultan, effrayé, remania son ministère et, selon le vœu de tous les ennemis de la paix, plaça Réchid Pacha au ministère des affaires étrangères. Celui-ci se trouvait ainsi chargé de faire, le lendemain même, la réponse attendue par le prince Menchikof ; il écrivit au prince, probablement sur le conseil de Lord

1. La sultane mère était morte le 1er mai. M. de La Cour écrivait à son sujet, le 3 mai, à M. Drouyn de Lhuys : « Elle gouvernait l'intérieur du palais et le harem avec une habileté et une autorité qui n'étaient contestées par personne, et dont personne ne paraît devoir hériter. »

2. Sultan Mahmoud II, 1808-1839.

Stratford de Redcliffe, qu'il avait besoin d'étudier le dossier, et qu'en conséquence il demandait cinq ou six jours de répit.

Le prince Menchikof, à qui l'on avait annoncé comme presque certaine une capitulation complète si Réchid Pacha rentrait au ministère, crut à une mauvaise plaisanterie, et, le prenant de haut, il signifia au nouveau ministre qu'il rompait ses relations officielles avec le gouvernement ottoman : « Je ne puis, écrivait-il, considérer la communication préalable qui m'est faite comme conforme à la dignité de mon auguste maître; » toutefois il ajoutait que, « prenant en considération l'entrée récente de Son Altesse Réchid Pacha aux affaires », et dans l'espérance « que les lumières qu'elle y apportait contribueraient à représenter sous leur véritable jour les intentions amicales et désintéressées du gouvernement russe », il ajournait de trois jours son départ de Bouyoukdéré.

Le 18 mai arriva, et le prince n'avait rien reçu de la Porte; enfin, dans la matinée de ce jour, le ministre des affaires étrangères, Réchid Pacha, se rendit à Bouyoukdéré et annonça au prince que probablement la journée ne se passerait pas sans que le gouvernement ottoman eût arrêté les décisions suivantes : il consentirait à conclure avec la Russie une convention spéciale pour autoriser la construction d'un hôpital et d'une église russes à Jérusalem ainsi que pour assurer dans cette ville aux religieux et pèlerins de cette nationalité tous les privilèges dont jouissaient les religieux et pèlerins originaires d'autres pays étrangers; en ce qui concernait le *statu quo* dans les lieux saints, la Porte adresserait aux ambassadeurs de Russie et de France une note identique portant qu'aucune disposition ne serait désormais prise sans avis préalable donné aux gouvernements russe et français; enfin, le gouvernement

ottoman aviserait à des mesures qui non seulement maintiendraient, mais même étendraient les privilèges et concessions accordés antérieurement au clergé grec. Réchid Pacha se garda de dire que les mesures annoncées ne porteraient que sur des privilèges et concessions d'*ordre spirituel*.

Toute cette réponse avait été combinée sous l'inspiration de Lord Stratford de Redcliffe, qui depuis deux jours ne cessait d'être en conciliabules avec les conseillers du sultan, et avec qui Réchid Pacha était encore allé conférer la veille, à l'issue du conseil des ministres[1].

Le prince Menchikof ne douta pas un instant que la démarche de Réchid Pacha ne fût une feinte calculée pour l'amener à abaisser ses demandes; il voulut couper court à tout marchandage, et, sans attendre la communication officielle dont Réchid Pacha venait de lui donner l'esquisse, il envoya sur l'heure à la Porte une note officielle dans laquelle il déclarait qu'il ne voulait pas se prêter à des manœuvres dilatoires, qu'en conséquence sa mission était terminée et qu'il allait rentrer en Russie en emmenant tout le personnel de la légation russe, sauf les employés de la chancellerie commerciale, chargés d'expédier les affaires courantes de navigation. « La cour impériale, écrivait le prince, ne saurait, sans déroger à sa dignité et sans s'exposer à de nouvelles offenses, continuer d'avoir une légation à Constantinople et entretenir sur l'ancien pied des relations politiques avec le gouvernement ottoman. » Puis le prince en venait aux menaces : « Le refus d'une

1. M. de La Cour à M. Drouyn de Lhuys, 19 mai 1853 : « Lord Redcliffe a eu, durant les deux derniers jours, de fréquentes conférences avec les conseillers du sultan, et notamment avec Réchid Pacha; ce ministre s'est rendu lui-même avant-hier soir, à l'issue du conseil, au palais d'Angleterre. On veut en conclure, quelque réservé qu'ait été son langage jusqu'à présent, que cet ambassadeur n'est pas étranger aux décisions du Divan. »

garantie pour le culte gréco-russe devra désormais imposer au gouvernement impérial la nécessité de la chercher dans sa propre puissance. Ainsi toute atteinte portée au *statu quo* de l'Église d'Orient et à son intégrité sera considérée par l'empereur comme l'équivalent d'une infraction à l'esprit et à la lettre des stipulations existantes et comme un acte hostile envers la Russie, et il imposerait à Sa Majesté l'obligation de recourir à des moyens que, dans sa constante sollicitude pour la stabilité de l'empire ottoman et par son amitié sincère pour Sa Majesté le sultan et celle qu'il a professée pour son auguste père, l'empereur a toujours eu à cœur d'écarter. »

Réchid Pacha avait à peine eu le temps de revenir de Bouyoukdéré à la Sublime Porte, que déjà la note du prince Menchikof lui était remise; mais à cette note officielle se trouvait jointe une lettre particulière conçue dans un tout autre sens et qui témoignait de la confiance que, sur la foi de ses informateurs, le prince persistait à avoir en la sympathie de Réchid Pacha pour la cause russe : « J'adresse cette lettre toute particulière, non au ministre, mais à Réchid Pacha, pour lui exprimer les bien sincères regrets que j'éprouve de n'avoir pu rétablir les bonnes relations qui n'auraient jamais dû être troublées entre les deux États, relations que des inspirations inopportunes ont empêché de rétablir par une entente cordiale dont on n'a même pas voulu discuter les bases[1]. Les intérêts turcs méconnus dans cette négociation ne le sont pas, j'aime à le croire, par Votre Altesse[2]; aussi je ne puis que déplorer son entrée tardive au ministère. Je nourris néanmoins

1. Méhémet Ali Pacha avait, au contraire, donné rendez-vous au prince Menchikof pour cette discussion. C'est le prince qui, abusé par de faux rapports, manqua au rendez-vous.

2. Ayant été grand vizir, Réchid Pacha avait droit au titre d'Altesse.

l'espoir qu'elle parviendra à renouer l'alliance des deux souverains à une époque plus propice et en se débarrassant de cette pression qu'on se plaît à masquer sous le prétexte d'indépendance du gouvernement. »

Comme de raison, Réchid Pacha s'empressa de montrer cette lettre aux ambassadeurs d'Angleterre et de France; et tous deux, après en avoir examiné les termes, furent d'accord pour dire que ce n'était pas là la lettre d'un ambassadeur ayant rompu les relations sans esprit de retour. Ils promirent donc à Réchid Pacha de faire une démarche auprès du prince Menchikof pour qu'il reprît la discussion. A cet effet, ils se concertèrent avec les représentants d'Autriche et de Prusse, puissances qui étaient, de par les traités de 1840 et 1841, garantes, au même titre que l'Angleterre et la France, de l'intégrité et de l'indépendance de l'empire ottoman; et tous quatre convinrent que dès le lendemain le plus jeune d'entre eux, le chargé d'affaires d'Autriche, irait en leur nom trouver le prince Menchikof pour le prier de prendre tout au moins connaissance de la note transactionnelle qu'avait préparée la Porte et dont il avait prévenu l'envoi en notifiant la fin de sa mission[1]. Lord Stratford de Redcliffe n'était plus, comme il l'avait souhaité, seul médiateur entre la Porte et le prince Menchikof; mais comme il avait, pour ainsi dire, dicté la note turque, son amour-propre d'auteur était satisfait. A la suite du chargé d'affaires d'Au-

1. M. de La Cour à M. Drouyn de Lhuys, 24 mai 1853 : « Nous nous sommes concertés (Lord Stratford de Redcliffe et M. de La Cour) avec les représentants d'Autriche et de Prusse pour faire auprès de l'envoyé russe une tentative pour un accommodement. A la suite d'une démarche de M. de Kletzl que nous avions chargé de ce soin, démarche que j'avais vivement appuyée lors d'une visite que j'avais faite le jour même au prince Menchikof, ce dernier s'était décidé à prendre connaissance de la réponse du Divan qu'il avait si brusquement prévenue en annonçant la rupture des relations diplomatiques. »

triche, le 19 mai, l'ambassadeur de France, M. de La Cour, se rendit à titre personnel de Constantinople à Bouyoukdéré pour chercher lui aussi à adoucir l'ambassadeur russe; et, bien que ces deux démarches, surtout celle du représentant de l'Autriche, qu'il croyait tout acquis à la cause russe, aient causé au prince une impression désagréable, il consentit, ainsi qu'il lui était demandé, à recevoir la note turque. Celle-ci lui fut dès le lendemain matin apportée par le fils de Réchid Pacha.

Le prince Menchikof vit bien dès le premier coup d'œil que cette note, malgré ses apparences condescendantes, était loin d'être conforme au désir de l'empereur Nicolas; elle ne parlait que des privilèges *religieux* du clergé grec, alors que la déclaration demandée par la Russie ne faisait pas de spécification et embrassait par conséquent, outre les privilèges religieux, les privilèges administratifs de ce clergé; de plus, tout en promettant le maintien de ces privilèges religieux, la note turque attribuait au sultan seul, en dehors de toute intervention du gouvernement russe, le soin de veiller à ce maintien[1]. Le prince Menchikof congédia donc le fils de Réchid Pacha sans lui donner de réponse; mais, voulant cependant faire preuve, à son tour, d'esprit de conciliation, il consentit, malgré la désapprobation de son entourage[2], à abandonner sa demande d'une déclara-

1. « Quant aux privilèges religieux des moines et de l'Église grecs, il est de l'honneur du gouvernement de la Sublime Porte de faire observer à tout jamais et de préserver de toute atteinte, soit présentement, soit dans l'avenir, la jouissance des privilèges spirituels qui ont été accordés par les augustes aïeux de Sa Majesté et qui sont maintenus et confirmés par elle; et dans le cas où, à l'avenir, des privilèges spirituels de quelque nature qu'ils soient seraient accordés à ses autres sujets chrétiens, il résulte nécessairement des sentiments de sollicitude que la Sublime Porte professe pour ses sujets qu'elle n'en priverait pas non plus les moines grecs. »

2. M. de La Cour à M. Drouyn de Lhuys, 24 mai 1853 : « Le

tion officielle de la Porte (*sened*); au lieu de celle-ci, il se contenterait d'une simple note du ministre des affaires étrangères, pourvu qu'elle contînt tous les engagements réclamés au gouvernement ottoman par l'empereur[1]. En conséquence, il rédigea un projet de note qu'il chargea Nicolas Aristarchi Bey de porter à son ami Réchid Pacha[2].

Ce projet[3] marquait évidemment une notable réduction des premières exigences présentées par le gouvernement russe; il mentionnait expressément

prince Menchikof, au dire de personnes bien informées, se plaint du concours inefficace qui lui a été prêté, de l'opposition qu'il a rencontrée au lieu d'appui, des erreurs que beaucoup des agents russes ont entretenues dans l'esprit de leur gouvernement sur l'état des choses en Turquie. »

1. Le comte de Nesselrode écrivait à ce sujet le 1er juin à son fils Dmitry, qui venait de quitter la Turquie avec le prince Menchikof : « Je ne crois pas du tout, comme tu le penses, que nous soyons aujourd'hui dans une position meilleure que si Canning (Lord Stratford de Redcliffe) avait permis à Réchid Pacha de signer la note que le prince Menchikof avait proposée à celui-ci... Je pense, au contraire, qu'avoir proposé cette note est la meilleure chose que notre ambassadeur ait faite... Le seul regret que j'éprouve, c'est que le prince Menchikof n'ait pas mis l'idée de cette note en avant huit jours plus tôt, immédiatement après l'entrée de Réchid au conseil, et qu'il ne l'ait pas discutée sérieusement avec Redcliffe, en lui faisant avaler de dures vérités sur la grave responsabilité dont il se chargeait en empêchant les Turcs de la signer. »

2. Sur le rôle d'Aristarchi Bey dans tous ces incidents, M. de La Cour écrivait le 30 mai à M. Drouyn de Lhuys : « M. d'Aristarchi, logothète du patriarche et le principal instrument de la légation de Russie à Constantinople, annonce son prochain départ pour Bucarest. Il donne lui-même pour motif de son éloignement la nécessité dans laquelle il se trouverait placé de mettre sa personne à l'abri du mécontentement qu'il a excité en cherchant à concilier, durant les dernières négociations, les intérêts de la Porte, ceux de ses coreligionnaires et les prétentions de la Russie... D'autres croient, et je suis disposé à partager leur avis, qu'il pourrait être chargé d'une mission éventuelle par quelques membres du cabinet ottoman; sans cesser d'être dévoué à la légation de Russie, M. d'Aristarchi a su conserver les plus intimes relations avec Réchid Pacha. »

3. Voir le texte à l'appendice, nº 2.

que c'était *sous l'égide de Sa Majesté le sultan* que « le culte orthodoxe d'Orient, son clergé, ses églises et ses possessions, ainsi que ses établissements religieux », continueraient à jouir de leurs privilèges et immunités; il excluait donc par ces termes mêmes ce protectorat russe dont la crainte avait jusqu'alors empêché tout accord; malheureusement la phrase finale était rédigée en termes ambigus qui pouvaient être interprétés comme donnant à la Russie, dans l'avenir, un droit d'intervention dans les difficultés d'application susceptibles de surgir entre les autorités ottomanes et le clergé grec-orthodoxe. « On s'entendra ultérieurement, disait le projet, sans spécifier entre qui aurait lieu cette entente[1], sur la régularisation des points de détail qui n'ont pas trouvé place tant dans les firmans concernant les lieux saints de Jérusalem, que dans la présente notification. »

Aujourd'hui, après plus de cinquante ans écoulés, nous pouvons nous demander si le gouvernement ottoman se serait exposé à de bien graves conséquences en acceptant, même sans aucune modification, le texte du prince Menchikof; une note adressée par la Porte à l'ambassadeur russe et réservant, en somme, très explicitement la souveraineté du sultan sur le clergé grec-orthodoxe, aurait-elle donné plus de poids et de force aux ingérences auxquelles depuis longtemps la Russie se livrait constamment dans les affaires de ce clergé[2]? On peut même penser que l'acceptation de la note du prince Menchikof

1. Comme la phrase précédente parle des patriarches grecs, on pouvait soutenir que c'était entre eux et les autorités ottomanes que l'entente prévue devait s'établir.

2. Le 15 juin, le général de Castelbajac écrivait à M. Drouyn de Lhuys : « Si j'avais été à la place de Lord Redcliffe, j'aurais comme lui repoussé le traité du patriarcat, le *sened* même, enfin tout acte contractuel, mais j'aurais conseillé à la Porte d'accepter la note. »

par la Turquie aurait mis la Russie dans une position assez ridicule; cette dernière, en effet, aurait entretenu pendant trois mois une bruyante ambassade extraordinaire; elle aurait mobilisé trois corps d'armée[1], armé sa flotte de la mer Noire, dépensé en préparatifs militaires des sommes considérables, et tout cela pour obtenir l'autorisation de construire une église et un hospice à Jérusalem et pour se faire reconnaître, en termes vagues et prêtant à contestation, un droit d'intervention dans les querelles du clergé grec avec les autorités ottomanes, alors qu'en fait elle intervenait librement depuis longtemps, à toute occasion, dans ces querelles. On comprend que les Russes ardents qui se trouvaient dans l'entourage du prince Menchikof aient trouvé bien piètre un tel résultat.

Peut-être la Porte se serait-elle fait ce raisonnement et aurait-elle pris au mot le prince Menchikof, si elle avait été laissée à elle-même; mais elle était absolument dominée par Lord Stratford de Redcliffe, et l'impérieux ambassadeur voulait maintenant l'échec complet du prince[2]; même, en vue de cet échec, il préparait déjà un plan qu'il réussit, du reste, à exécuter, et d'après lequel le sultan, reprenant à son compte propre et généralisant l'idée de l'empereur Nicolas d'améliorer en Turquie le sort de la communauté grecque-orthodoxe, accorderait à toutes les communautés non musulmanes de l'empire ottoman le renouvellement de leurs privilèges et leur en garantirait la jouissance[3].

1. Le 3e corps d'armée (Mohilef) avait, à son tour, été mobilisé.

2. M. de La Cour à M. Drouyn de Lhuys, 24 mai 1853 : « Lord Stratford de Redcliffe, dont le langage et la conduite avaient témoigné d'une excessive réserve et d'une grande sécurité tant qu'il avait pu se flatter de se faire accepter comme médiateur officieux entre le prince Menchikof et le gouvernement turc, s'exprime aujourd'hui avec un accent d'irritation très marquée contre le premier et contre la politique du cabinet de Pétersbourg. »

3. Un firman rendu à cet effet fut communiqué dans les derniers

Dès qu'il se trouva en possession du projet rédigé par le prince Menchikof, Réchid Pacha, probablement sous l'inspiration de Lord Stratford, le communiqua, en les priant de lui donner leur avis, aux quatre représentants étrangers qui s'étaient interposés auprès du prince pour qu'il prît connaissance des dernières propositions de la Porte ; et Lord Stratford, réunissant à l'ambassade d'Angleterre ses trois collègues, leur fit signer une déclaration portant que, « la demande du prince Menchikof touchant de très près la liberté d'action et la souveraineté du sultan, la Porte peut seule juger ce que commandent l'indépendance et la dignité de l'empire ». En somme, les quatre représentants, tout en se récusant, laissaient entendre que le gouvernement ottoman devait repousser la demande du prince ; et Lord Stratford de Redcliffe, qui avait monté tout cet incident, avait le droit de se féliciter d'avoir à sa suite entraîné contre la Russie ses deux collègues d'Autriche et de Prusse, malgré les liens d'amitié qui existaient entre les souverains de ces deux pays et l'empereur Nicolas[1].

jours de mai ou les premiers de juin 1853 à tous les chefs résidant à Constantinople de communautés ottomanes non musulmanes, à savoir, au patriarche arménien-grégorien, au patriarche arménien-catholique, au wékil des protestants et au grand rabbin.

1. Quand la nouvelle de la déclaration parvint à Pétersbourg, on y fut surtout furieux contre le chargé d'affaires d'Autriche. Le 10 juin, le comte de Nesselrode écrivait à Vienne au baron de Meyendorf : « Vous aurez été aussi surpris que moi de trouver le nom de Kletzl au bas d'une pièce signée à quatre à Constantinople. J'espère que Buol lui aura lavé la tête et trouvera un moyen de réparer cette inconcevable bévue, qui n'a eu d'autre but que de fournir à Redcliffe une preuve que ce n'est pas lui qui a empêché Réchid de signer la note, et à la France et à l'Angleterre un moyen d'affirmer, comme déjà elles le font pressentir dans leurs communications, que l'Autriche et la Russie sont d'accord avec elles. Comme procédé envers l'empereur, vous conviendrez que nous avons lieu de nous en plaindre ; ce n'est pas ainsi qu'Ozérof a soutenu le comte de Linange. » D'autre part, le général de Castelbajac écrivait le 21 juin à M. Drouyn de Lhuys : « M. de Nesselrode a

Le 20 mai, dans la soirée, le prince Menchikof apprenait que sa proposition était rejetée, ce qui fut pour lui une amère déception ; jusqu'au dernier jour, surtout après les divers adoucissements qu'il avait consentis, il était resté convaincu que la résistance des Turcs n'était qu'un marchandage. Il apprenait en même temps que, en vue de compenser auprès des Ottomans orthodoxes le mauvais effet que ce refus pouvait produire, la Porte s'occupait, selon le conseil de Lord Stratford de Redcliffe, de la promulgation prochaine d'un firman garantissant le maintien des privilèges spirituels du clergé grec-orthodoxe. Cette seconde nouvelle donna au prince une secousse peut-être encore plus forte; il se voyait tourné en dérision, probablement par son gouvernement lui-même, pour n'avoir pas obtenu ce que le sultan, à peine serait-il parti, accorderait gracieusement aux clients de la Russie. Cette crainte, que son entourage dut sans doute aviver, lui inspira une suprême maladresse.

En guise de flèche du Parthe, il envoya, le 21 juin, à Réchid Pacha une dernière note où il était dit qu' « une déclaration ou tel autre acte qui tendrait, tout en maintenant l'intégrité des droits purement spirituels du clergé orthodoxe d'Orient, à invalider les autres droits, privilèges et immunités accordés à ce culte et à son clergé depuis les temps les plus anciens et dont ils jouissent aujourd'hui, serait considéré par le gouvernement impérial comme un acte hostile à la Russie et à sa religion ». Le prince Menchikof découvrait là bien inconsidérément son gouvernement; selon le mot de M. Drouyn de Lhuys, *il mandé chez lui, il y a quelques jours, le comte de Henckel, chargé d'affaires (de Prusse) en l'absence du général de Rochow : il lui a lavé la tête,* selon l'expression employée par lui-même, au sujet de l'adhésion du ministre de Prusse à la note collective remise à Réchid Pacha. »

déchirait tous les voiles; car, à moins qu'il ne fût désavoué, — chose presque impossible, — toute l'Europe était désormais en droit de dire, en se fondant sur la note du prince, que, sous les apparences d'un protectorat religieux, c'était un droit permanent d'ingérence politique et administrative que la Russie poursuivait en Turquie[1].

Le soir du 21 mai, la frégate *Gromonossetz* (le Porte-Tonnerre) emmenait définitivement de Bouyoukdéré et de Turquie le prince Menchikof. Il croyait encore, a-t-on prétendu, que les Turcs courraient après lui; et c'est dans cette optimiste confiance qu'il se serait arrêté à Odessa, au lieu de gagner Pétersbourg pour rendre compte verbalement à son gouvernement des détails de sa mission[2]. Peut-être aussi préféra-t-il attendre quelque temps avant d'affronter l'irritation que causerait certainement à l'empereur la déroute diplomatique dont il apportait la nouvelle.

Le 22 mai, l'écusson impérial qui surmontait à Péra la grille d'entrée du palais de Russie fut abattu sur l'ordre du chargé d'affaires, M. Ozérof, avec un certain apparat. Puis ce chargé d'affaires quitta lui-même Constantinople le 27 mai, en emmenant le personnel diplomatique; seuls les fonctionnaires du drogmanat et de la chancellerie consulaire restèrent à la légation.

1. M. Drouyn de Lhuys à M. de La Cour, 8 juin 1853 : « La déclaration remise à Réchid Pacha par M. le prince Menchikof au moment même de son départ, déchire tous les voiles qui cachaient encore l'étendue des demandes de la Russie. C'est bien une ingérence politique et civile que cette puissance réclame, sous le prétexte d'un protectorat religieux. »

2. Le général de Castelbajac à M. Drouyn de Lhuys, 30 mai 1853 : « Le prince Menchikof est à Odessa. Le chancelier est profondément peiné, l'empereur Nicolas étonné et irrité des trois refus successifs de la Porte ottomane; ils espèrent encore qu'on courra après le prince Menchikof. »

CHAPITRE XIII

MISSION DE M. BALABINE A CONSTANTINOPLE. — ENVOI DES FLOTTES ANGLAISE ET FRANÇAISE A BÉSIKA. — OCCUPATION DES PRINCIPAUTÉS DANUBIENNES PAR LES TROUPES RUSSES.

Quand, le 28 mai, l'empereur Nicolas reçut la nouvelle de l'échec de l'ambassade qu'il avait confiée au prince Menchikof, le sentiment qui s'empara de lui fut plutôt la consternation que la colère. Il ne pouvait concevoir que ces Turcs qu'il traitait de *misérables*, que cet empire ottoman dont son imagination voyait sans cesse la décomposition prochaine, eussent repris tout d'un coup assez de force et d'énergie pour résister aux injonctions d'un empereur de Russie. Les excitations de Lord Stratford de Redcliffe n'étaient pas une explication suffisante; et sans le dire, car officiellement il approuva tous ses actes, il taxait le prince Menchikof de maladresse et d'incapacité, et il aurait fait volontiers du malheureux ambassadeur un « bouc émissaire », ainsi que le souhaitaient beaucoup de personnages de la cour[1].

Ne pouvant croire à la réalité d'un refus définitif de la Porte, il résolut de tenter encore une démarche à Constantinople, mais en l'accompagnant cette fois d'une menace positive. Par son ordre, le chancelier de Nesselrode écrivit, le 31 mai, une lettre à

1. Le comte de Nesselrode au baron de Meyendorf, 15 juin 1853 : « On veut à toute force faire un bouc émissaire de Menchikof. » Celui-ci, par son esprit mordant, s'était aliéné beaucoup de monde; le second fils de l'empereur, le grand-duc Constantin notamment, l'avait en antipathie.

Réchid Pacha pour l'inviter à signer *sans variante*, après avoir pris l'assentiment du sultan, le projet de note laissé par le prince Menchikof; huit jours étaient accordés à la Porte pour se décider; ce délai passé, et si la réponse n'était pas affirmative, les troupes russes recevraient l'ordre de passer la frontière de l'empire, « non pas pour faire la guerre au sultan, guerre qu'il répugnait à Sa Majesté l'empereur d'entreprendre contre un souverain qu'elle s'est toujours plu à considérer comme un allié sincère et un voisin bien intentionné, mais pour avoir des garanties matérielles jusqu'au moment où, ramené à des sentiments plus équitables, le gouvernement ottoman donnerait à la Russie les sûretés morales qu'elle a demandées en vain depuis dix ans par ses représentants à Constantinople, et en dernier lieu par son ambassadeur ». Comme à Pétersbourg, sur les faux avis venus de Constantinople, on croyait, tout aussi à tort que l'avait fait le prince Menchikof, aux bonnes dispositions personnelles de Réchid Pacha, M. de Nesselrode avait cherché, dans sa lettre, à intéresser à un acquiescement la vanité de celui-ci : « En m'adressant à Votre Excellence, disait le chancelier, je n'ai d'autre but que de la mettre à même, tant qu'elle le peut encore, de rendre un très important service à son souverain. Mettez encore une fois sous les yeux de Sa Hautesse la situation réelle des choses, la modération et la justice des demandes de la Russie, la très grande offense que l'on fait à l'empereur en opposant à ses intentions, si constamment amicales et généreuses, une méfiance sans motif et des refus sans excuse... Je souhaite vivement que dans ce moment décisif le conseil que j'adresse à Votre Excellence, avec la confiance que ses lumières et son patriotisme m'inspirent, soit appuyé par Elle comme par ses collègues du Divan, et que, dans l'intérêt de la paix que nous devons être tous également

désireux de conserver, il soit suivi sans hésitation ni retard. »

La mission de porter cette lettre à Constantinople et d'attendre la réponse de Réchid Pacha fut confiée à un de ces membres de la légation russe qui avaient, à quelques jours de distance, suivi le prince Menchikof à Odessa; le messager choisi, M. Balabine, était précisément un de ceux qui avaient le plus vivement critiqué les concessions successives faites par le prince et qui avait été partisan de la méthode brutale [1]. Or, il se trouva qu'avant de quitter Odessa il vit encore apporter un adoucissement à la note du prince Menchikof, malgré l'assertion formulée par M. de Nesselrode dans sa lettre à Réchid Pacha que cette note devait être signée *sans variante*. Le gouvernement autrichien, en effet, à qui la pièce avait été communiquée, avait fait des observations sur certaines des expressions; il avait relevé, entre autres, l'épithète de *gréco-russe* par laquelle le prince qualifiait le culte orthodoxe dans l'empire ottoman, et exprimé l'opinion qu'en exigeant l'application de ce qualificatif à des sujets du sultan dans un document qui devait émaner du gouvernement ottoman, le gouvernement russe blessait bien gratuitement la susceptibilité de celui-ci. Avisé directement par le ministre de Russie à Vienne de cette observation du gouvernement autrichien, sachant, d'ailleurs, combien l'empereur et surtout le chancelier tenaient à avoir l'appui de l'Autriche, le prince Menchikof avait pris sur lui de supprimer l'épithète critiquée, et il fut approuvé à Pétersbourg [2].

1. M. Balabine avait un frère converti au catholicisme, qui eut plus tard une certaine notoriété comme père jésuite.

2. M. de Nesselrode au baron de Meyendorf, 15 juin 1853 : « Menchikof a autorisé Balabine à admettre une variante, ce qui fera tomber une des objections que Buol a élevées contre certaines expressions de cette pièce. » Le général de Castelbajac à M. Drouyn de Lhuys, 18 juin 1853 : « Pour montrer encore plus son

L'empereur Nicolas avait certainement l'espoir que la mission de M. Balabine réussirait[1]; toutefois, il jugea nécessaire d'informer immédiatement les puissances des mesures auxquelles il aurait recours en cas d'insuccès, c'est-à-dire de son intention d'occuper les principautés danubiennes. Cette occupation n'était pas *à priori* une mesure absolument contraire au droit public; on se souvient qu'en 1848, à la suite du renversement des deux hospodars de Moldavie et de Valachie, l'empereur Nicolas, se fondant sur le traité d'Andrinople qui faisait de lui « le garant de la prospérité » de ces deux principautés, les avait militairement occupées; et l'année suivante une convention signée par lui à Balta Liman avec le gouvernement ottoman avait déterminé les conditions dans lesquelles, pendant une période de sept ans, une nouvelle occupation militaire pourrait avoir lieu; il avait été convenu que celle-ci se ferait en commun entre les deux puissances contractantes, « dans le cas où des circonstances graves survenues dans les principautés mêmes réclameraient de nouveau l'adoption de cette mesure[2] ». Mais en juin 1853, rien de pareil ne pouvait être allégué par la Russie : si l'empereur Nicolas faisait entrer des troupes dans les principautés, ce ne serait pas pour y rétablir l'ordre troublé, mais pour se nantir d'un gage. Aussi bien, M. de Nesselrode, dans la dépêche qu'il adressa à M. Kisselef et qui devait être officiellement communiquée

désir de conciliation et écarter tout ce qui pourrait blesser la dignité du sultan, l'empereur a consenti à supprimer de la note l'expression de culte *gréco-russe,* qui semblait surtout avoir blessé sa susceptibilité. »

1. Le général de Castelbajac à M. Drouyn de Lhuys, 15 juin 1853 : « Un homme considérable qui arrive de Péterhof, où il a passé plusieurs jours dans l'intimité de la cour, me communique les renseignements suivants : l'empereur a des espérances de paix et s'attend à l'acceptation de la note par Réchid Pacha. »

2. Convention de Balta Liman du 1er mai 1849, art. V.

à M. Drouyn de Lhuys, ne chercha pas à dissimuler la vérité à cet égard. Quand le terme d'une semaine accordé à la Porte, écrivait le chancelier, sera écoulé, « l'empereur n'écoutera plus que le juste sentiment de sa dignité blessée ; ses troupes entreront dans les principautés, les occuperont et les garderont comme une garantie matérielle jusqu'à ce que la Porte ait rempli la dernière condition qui lui est faite ». Puis, comme pour atténuer la gravité de cette déclaration et prouver que, malgré toutes les apparences, l'empereur Nicolas restait attaché aux idées pacifiques, le chancelier poursuivait, sans garder la même sincérité : « C'est avec un sentiment profondément douloureux que Sa Majesté se verrait réduite à une pareille extrémité. Elle espère encore que de meilleurs conseils prévaudront dans l'esprit du sultan. Cependant, même dans l'hypothèse la plus déplorable, notre auguste maître restera fidèle au principe qu'il s'est posé de ne point renverser volontairement l'empire ottoman. Il ne fera point la guerre si on ne l'y force. Il ne cherchera aucun agrandissement de territoire. Il n'excitera point de soulèvements parmi les populations chrétiennes de la Turquie ; il les retiendra, au contraire, dans l'obéissance à leur souverain le sultan. Il se bornera à une occupation temporaire, et, le résultat obtenu, ses troupes repasseront immédiatement la frontière[1]. »

Le même jour où M. de Nesselrode adressait cette dépêche à M. Kisselef, l'empereur manda auprès de lui le général de Castelbajac, et il lui exprima très explicitement un désir qui se trouvait déjà sous-entendu dans la dépêche du chancelier : l'empereur Nicolas souhaitait que la France s'entremît auprès de la Porte pour que celle-ci cédât aux exigences de la Russie. C'était là un complet changement de front.

1. Le comte de Nesselrode à M. Nicolas Kisselef, 23 mai/4 juin 1853.

Car, depuis le jour où il s'était mis en tête que l'heure du règlement de la question d'Orient allait sonner, l'empereur avait affecté de ne pas prendre beaucoup de souci de ce que pouvait penser la France sur cette question, et dans ses plans il n'avait fait fond, pour assurer le triomphe de sa politique, que sur le concours de l'Autriche et de l'Angleterre[1]. Mais en l'espace de quelques mois la situation s'était considérablement modifiée entre les puissances.

On avait dû reconnaître à Pétersbourg que l'Autriche était quelque peu vacillante dans sa fidélité à la Russie; certes, on ne pouvait douter des sentiments d'affection voués par l'empereur François-Joseph à l'empereur Nicolas; mais le premier ministre autrichien, le comte de Buol, cherchait trop, suivant l'expression de M. de Nesselrode, *à ménager la chèvre et le chou*[2]; de plus, il était évident que si l'occupation militaire des principautés par la Russie venait à s'effectuer, l'Autriche, leur voisine immédiate, s'inquiéterait et concevrait du mécontentement.

Du côté de l'Angleterre, les perspectives de bonne entente s'étaient encore plus obscurcies. L'empereur Nicolas, bien que ses premières ouvertures en vue d'un démembrement de l'empire ottoman eussent été éludées à Londres, avait continué ses efforts pour gagner le concours du gouvernement anglais à sa politique agressive contre le gouvernement ottoman. Comme les premiers incidents de l'ambassade du prince Menchikof n'avaient pas excité de déplaisir en Angleterre; comme le gouvernement britannique, à la différence du gouvernement français, avait gardé

1. « Je tiens pour indifférent ce que pensent et font les autres, » avait dit l'empereur dans ses confidences à Sir Hamilton Seymour, le 14 janvier.

2. Le comte de Nesselrode au baron de Meyendorf, 15 juin 1853 : « Buol m'a l'air de vouloir trop ménager la chèvre et le chou et de trouver que nous avons plutôt tort que raison. »

immobile sa flotte de la Méditerranée; comme enfin le ministre de Russie à Londres ne cessait de dépeindre comme tout à fait russophiles les sentiments des deux principaux membres du cabinet, Lord Aberdeen et Lord Clarendon[1], l'empereur avait de nouveau appelé l'attention du gouvernement britannique sur les avantages que présenterait une action concertée des deux pays au milieu des catastrophes qu'il persistait à annoncer comme très prochaines dans l'empire ottoman. Le 18 avril, dans un dîner intime que, par une faveur exceptionnelle, il avait offert au ministre d'Angleterre pour fêter la naissance du quatrième fils de la reine Victoria[2], il avait déclaré à son hôte, à propos de l'ambassade alors en cours du prince Menchikof, que « si les Turcs ne cédaient pas à la raison, il leur faudrait bientôt céder devant les menaces de la force matérielle[3] ». Puis, deux jours plus tard, écrivant au prince Albert, il avait précisé sa pensée : « Je crois, disait-il, que dans peu Sa Majesté la reine sera dans le cas de se persuader que son sincère et fidèle ami l'a prévenue à temps de ce qu'il prévoyait devoir infailliblement arriver, non certes dans l'intention d'être un prophète de mauvais augure, mais dans la conviction intime que ce n'est que la confiance la plus intime, la plus complète et la plus parfaite identité de vues entre Sa Majesté et son

1. Lord Clarendon avait remplacé au Foreign Office Lord John Russell le 21 février.

2. Le prince Léopold, futur duc d'Albany, quatrième fils de la reine Victoria et du prince Albert, était né à Buckingham Palace le 7 avril 1853.

3. D'après le général de Castelbajac (lettre à M. Thouvenel du 30 avril 1853), les paroles textuelles de l'empereur à Sir Hamilton Seymour auraient été les suivantes : « Les Anglais ont à Constantinople des moyens d'influence qui leur sont particuliers. Moi, je n'ai malheureusement vis-à-vis des Turcs que les menaces de la force matérielle, et j'ai dû les employer. Mais je me suis expliqué franchement à ce sujet; je suis un homme loyal. Le ministère anglais a cru sans hésiter à ma loyauté; je suis très sensible à cette preuve de confiance, et je l'en remercie cordialement. »

très humble serviteur, c'est-à-dire entre l'Angleterre et la Russie, qui peuvent commander aux événements et conjurer de terribles catastrophes[1]. » Malheureusement pour l'empereur Nicolas, cette entente étroite à laquelle il aspirait et qu'il croyait avoir réalisée[2] fut combattue par Lord Stratford de Redcliffe; du jour où celui-ci eut vu, ainsi que nous l'avons raconté plus haut, ses bons offices repoussés par le prince Menchikof, il se mit à dénoncer avec violence la politique de la Russie vis-à-vis de la Turquie; ses cris d'alarme émurent l'opinion publique anglaise, la presse s'enflamma, des questions furent, à Londres, posées dans les deux chambres, et enfin, au sein même du cabinet, Lord Palmerston et ses amis réclamèrent en face de Lord Aberdeen et de Lord Clarendon, restés amicalement disposés pour la Russie, des mesures énergiques contre l'action envahissante de cette dernière en Turquie.

En France, au contraire, sauf pourtant à la bourse de Paris, on avait accueilli les derniers événements avec un calme qui contrastait avec la précipitation dont on avait fait montre au mois de mars en envoyant, sur la nouvelle de la chute de Fuad Effendi, l'escadre de la Méditerranée à Salamine. Le gouvernement français avait approuvé la conduite conciliante tenue par M. de La Cour pour mettre fin à la querelle des lieux saints[3]; et quant aux dernières demandes présentées à Constantinople par le prince Menchikof, le gouvernement français, tout en les trouvant me-

1. *Letters of queen Victoria.*

2. « Maintenant nous nous entendons, et je m'en remets à Dieu pour tout ce qui doit arriver. » (L'empereur Nicolas au prince Albert, 20 avril 1853.)

3. M. Drouyn de Lhuys au général de Castelbajac, 1er juin 1853 : « Ce dénouement pacifique semblait devoir resserrer encore les rapports de mutuelle bienveillance des deux gouvernements; aussi nous étions-nous abstenus de réserver par une protestation nouvelle les droits revendiqués par les Latins, notamment sur la coupole du saint Sépulcre. »

naçantes et dangereuses pour le maintien de l'ordre en Orient, avait résolu de *crier* à leur sujet moins fort que les autres puissances intéressées[1], c'est-à-dire de laisser d'abord l'Angleterre et l'Autriche prendre position. On ne doutait pas, d'ailleurs, à Pétersbourg, que le gouvernement français n'eût approuvé la démarche personnelle qu'avait faite M. de La Cour en se rendant de Constantinople à Bouyoukdéré pour tenter un accommodement entre le prince Menchikof et la Porte. Cette démarche avait été très favorablement appréciée par l'empereur Nicolas[2], et peut-être était-elle pour quelque chose dans les motifs qui l'amenèrent à faire venir le général de Castelbajac et à s'entretenir avec lui des difficultés qu'il rencontrait à Constantinople pour y faire prévaloir sa volonté.

« Vous savez, dit-il au général, mon estime et ma sympathie pour l'empereur Napoléon ; j'ai la plus grande confiance dans sa capacité politique comme dans sa loyauté, sa justice et sa modération; je le prie d'examiner attentivement lui-même la grave question qui agite l'Europe, de bien se rendre compte des antécédents de cette question, de ma position, des exigences de cette position à la fois religieuse et politique, et je suis persuadé que, dans son esprit calme et élevé, il sera convaincu que j'ai pris, dans la dernière note proposée à la Turquie, la forme la moins blessante possible pour exiger du sultan les réparations qui me sont dues pour le passé et les garanties

1. M. Thouvenel au général de Castelbajac, 1er juin 1853 : « Nous avons pensé qu'il serait de bon goût et également d'une bonne politique de ne pas crier aussi fort que les autres, et voici la raison de notre modération ; nous ne pouvons douter que l'Angleterre et même la Prusse et l'Autriche achèteraient volontiers à nos dépens une transaction, en conseillant à la Russie de borner la convention qu'elle désire au lieux saints. »

2. Le général de Castelbajac à M. Drouyn de Lhuys, 30 mai 1853 : « L'irritation contre Lord Redcliffe est extrême; on se loue de M. de La Cour. »

que la mauvaise foi des Turcs rend indispensables pour l'avenir[1]. Je donne ma parole d'honneur à l'empereur Napoléon que, si un dernier refus de la Porte me force, bien malgré moi, à occuper les principautés danubiennes, je n'attaquerai les Turcs que s'ils m'attaquent eux-mêmes; que je ne souffrirai pas la moindre révolte contre l'autorité du sultan; que je veux, autant que tout autre gouvernement, la conservation de la Turquie tant que Dieu et sa propre sagesse la laisseront vivre, et que dans aucun cas je ne prendrai un pouce de son territoire. Je ne désire aucun accroissement de puissance ni en Orient ni ailleurs[2]; mon seul but est l'honneur et la prospérité de mon empire, le respect des traités et l'affranchissement de l'ordre moral et politique auquel l'empereur Napoléon a si puissamment contribué. Le caractère atrabilaire et violent, l'animosité personnelle de Lord Redcliffe, ont forcé le Divan à refuser ma dernière proposition, contre mon attente et aux regrets de la Prusse et de l'Autriche. »

A ce moment, l'empereur, en s'échauffant, fit apparaître aux yeux du général une vision d'avenir qui, tout en étant erronée quant à des succès prochains de la Russie sur la Turquie, avait quelque

1. Comme le général de Castelbajac envoyait son compte rendu directement à l'empereur Napoléon, il est possible qu'il ait outré les expressions élogieuses dont se servit l'empereur Nicolas à l'adresse de celui-ci. Au mois de décembre suivant, l'empereur Napoléon ayant demandé au comte de Reiset, premier secrétaire de la légation de France à Pétersbourg, alors de passage à Paris, quels étaient les sentiments personnels de l'empereur Nicolas à son égard, le comte de Reiset répondit : « Une haute estime, mais rien de plus. » (Comte de Reiset, *Mes Souvenirs*.)

2. L'empereur Nicolas, en parlant ainsi, s'attribuait une bien grande influence sur les populations chrétiennes de l'empire ottoman.

3. Le général de Castelbajac n'a-t-il pas donné une forme trop générale à cette déclaration de l'empereur ? Personne en Russie, et le général moins que tout autre, sa correspondance officielle le prouve, n'ignorait que l'empereur Nicolas activait alors la marche conquérante de la Russie dans le Turkestan et sur le fleuve Amour.

chose de presque prophétique en ce qui concernait l'Angleterre et la France : « Si l'Angleterre et la France font passer les Dardanelles à leurs flottes, ce sont elles qui manqueront au traité de 1841 ; la mienne n'ira pas les attaquer et se faire écraser par elles ; mais lors même qu'elles viendraient la brûler dans Sébastopol, cela ne pourrait pas m'empêcher d'envahir la Turquie et d'exiger d'elle les réparations pour le passé et les garanties pour l'avenir que la juste et nécessaire protection des chrétiens, comme ma dignité de souverain, me font un devoir de conscience et d'honneur d'obtenir à tout prix. Les révolutionnaires seuls peuvent se réjouir du désaccord des gouvernements; il y aurait déraison et crime à ne pas s'entendre. Je compte sur la haute raison, comme sur l'esprit de justice de l'empereur Napoléon, pour amener le sultan à faire droit à mes justes réclamations et à éviter à lui-même, à l'Europe et à nous tous les conséquences funestes que pourrait avoir un dernier refus de sa part. »

Le général, que l'empereur avait prié de ne pas interrompre, avait écouté placidement cette longue déclaration. Quand elle fut terminée, il prit à son tour la parole : « Votre Majesté peut compter sur la haute raison et la modération de l'empereur Napoléon, qui lui en a déjà donné personnellement deux bien grandes preuves, l'une au sujet de la reconnaissance officielle de l'empire français, et l'autre plus récente dans le règlement de la question des lieux saints. Sa modération dans ces deux graves circonstances, loin de nuire à sa considération et à sa puissance, les a augmentées de la reconnaissance de l'Europe entière dont il a assuré la paix. Je ne doute pas, Sire, que le sacrifice de vos exigences contre la Turquie aurait un aussi heureux résultat pour Votre Majesté et l'Europe entière; je crois pouvoir d'autant mieux vous donner ce conseil que, par cet acte

de modération, la Russie ne perdrait rien de son influence naturelle sur la Turquie, et que ce dernier empire n'y gagnerait pas un jour de vie de plus. »

Mais ce qu'il fallait à l'empereur Nicolas, ce n'était pas un conseil de renoncer à ses exigences, c'était, au contraire, une promesse d'appui pour faire triompher celles-ci; or il n'avait chance d'obtenir du gouvernement français cet appui, que s'il réussissait d'abord à dissiper tous les soupçons d'ambition et de convoitise que l'ambassade du prince Menchikof avait accrédités à son détriment. A l'allusion que venait de faire le général de Castelbajac à la fin prochaine de l'empire turc, l'empereur repartit donc très vivement :

« Mais je veux autant que personne que la Turquie vive; je suis même, plus que tout autre État, intéressé à sa conservation; et si elle tombe, ce sera la faute de son imprudente et déloyale conduite, de son fol entêtement, et non la mienne. Je sais que, dans la presse anglaise surtout, on recommence les diatribes d'autrefois contre mon despotisme et mon ambition; mais je suis un honnête homme, on doit croire à ma parole, et je vous la donne, à vous qui y croyez, mon cher général, que je ne veux attaquer en rien l'intégrité de la Turquie et que je ne lui prendrai pas un pouce de terre. Dites-le bien à votre empereur, qui, en homme d'honneur, croira à ma parole comme je crois à la sienne. »

Puis, en terminant, l'empereur recommanda de nouveau d'esquiver, pour les communications entre l'empereur Napoléon et lui-même, l'intermédiaire des deux ministères des affaires étrangères, qu'il jugeait aussi mal disposés l'un que l'autre pour un accord entre les deux pays : « Dites à votre empereur que les rédacteurs de chancellerie gâtent quelquefois les meilleures causes en les soutenant à outrance sans voir l'ensemble de la politique, et que

quand il ne sera pas content de la mienne, quand il aura des doutes sur mes véritables intentions, il me les exprime directement ou me les fasse exprimer personnellement par vous, mon cher général; et il peut compter que je lui répondrai toujours d'une manière nette et franche[1]. »

En envoyant directement à l'empereur Napoléon III, ainsi que le désirait l'empereur Nicolas, le compte rendu de ce long entretien, le général de Castelbajac formulait l'avis suivant : « L'empereur Nicolas souhaite vivement en ce moment le concours de la France; et peut-être d'une alliance accidentelle pourrait-on faire une alliance permanente : les intérêts matériels, moraux et politiques des deux peuples français et russe n'ont rien de contraire. » Il est curieux de noter que le même sentiment fut exprimé par le chargé d'affaires français qui avait vu arriver à Constantinople l'ambassade du prince Menchikof et qui avait traité avec celui-ci, en attendant l'arrivée de M. de La Cour, la question des lieux saints; mais le comte Benedetti ne manifesta ouvertement son sentiment que quelque quarante ans après l'année 1853. « N'est-il pas permis de croire, a-t-il écrit dans ses *Essais diplomatiques*, que si la Russie eût eu la pensée d'entrer en communication avec le cabinet de Paris, de se concerter avec lui, elle aurait trouvé l'occasion de relever son prestige sans courir une formidable aventure, sans nous contraindre à nous allier à l'Angleterre, sans provoquer la guerre d'Orient qui lui a été si funeste? Qui peut affirmer qu'à cette époque, comme de nos jours, un rapprochement n'eût pas été plus profitable à l'une et l'autre puissance, que la politique qu'elles ont pratiquée

1. Le général de Castelbajac à l'empereur Napoléon III, 10 juin 1853.

2. Comte Benedetti, *Essais diplomatiques : un ambassadeur anglais en Orient.*

chacune de son côté? Pas plus qu'aujourd'hui, nul obstacle, nul intérêt, ne s'y opposait! »

Mais en 1853, l'idée d'une alliance entre la France et la Russie était devenue paradoxale; l'empereur Napoléon III, nous le savons, subordonnait toute sa politique étrangère à l'établissement d'une entente entre la France et l'Angleterre. En outre, on aurait eu peine, alors, à trouver en Russie, en dehors de l'empereur Nicolas, un seul homme politique qui eût pour le gouvernement de Napoléon III une sympathie réelle; or l'empereur Nicolas n'était plus l'homme que l'Europe avait connu naguère, l'homme qui imposait de vive force ses décisions à son pays. Déjà profondément atteint dans sa santé, et ayant subi dans les dernières années de fortes secousses morales qui avaient abattu sa confiance en lui-même, de réfléchi qu'il avait été, il était devenu hésitant; il s'arrêtait plus facilement aux conseils des uns et des autres; et comme souvent ces conseils étaient divergents, il revenait sur des assurances données ou même des décisions prises. On a voulu voir des preuves de perfidie dans les contradictions assez nombreuses qui furent alors relevées entre les paroles de l'empereur Nicolas et les actes de sa diplomatie[1]; nous croyons qu'il y eut là beaucoup plus d'incohérence que de perfidie, mais cette incohérence, dont notre récit a déjà noté des exemples, devait aller en s'accroissant jusqu'à l'explosion de la crise finale.

Si le délai fixé à la Porte pour se prononcer sur le projet de note que lui rapportait M. Balabine avait été prolongé par l'empereur au moment où, par l'in-

1. Le général de Castelbajac lui-même reconnaissait que la politique russe avait toutes les apparences de la perfidie. « La Russie a eu et elle a encore le tort de manquer de franchise et de mettre la finesse, une finesse orientale, à la place d'une habile loyauté. » (Lettre à M. Thouvenel, 15 juillet 1853.)

termédiaire du général de Castelbajac, il demandait à Napoléon III de peser sur le sultan, cette demande aurait pu être considérée comme un acte de prévenance et d'égard envers la France; mais dans les conditions où elle se produisait, elle paraissait presque dérisoire. Le messager russe devait arriver à Constantinople le 9 juin; dès le lendemain Réchid Pacha serait en possession de la lettre du comte de Nesselrode, et huit jours après la question aurait été définitivement tranchée. Il n'y avait donc plus le temps matériel pour que des instructions correspondant à la demande de l'empereur Nicolas pussent être utilement envoyées de Paris à l'ambassadeur de France à Constantinople; car à cette époque les lignes télégraphiques ne s'étendaient pas vers l'est de l'Europe plus loin que Berlin et Belgrade. Au surplus, l'empereur Nicolas, à peine sa demande avait-elle été formulée, allait lui-même la contrarier.

Il permettait, en effet, à sa chancellerie, cette chancellerie contre laquelle il venait de témoigner au général de Castelbajac une si grande méfiance, de lancer dans tous les postes diplomatiques russes et de livrer à la publicité une circulaire qui, dans le but de justifier la politique russe dans le Levant, attaquait le rôle de la France et transformait expressément en *ultimatum* la lettre écrite par M. de Nesselrode à Réchid Pacha. Le rédacteur de cette circulaire, M. Labenski, qui était un catholique polonais[1], avait même l'air de vouloir rendre l'Europe responsable de la guerre qui menaçait : « Si le rejet des derniers moyens d'accommodement que nous

1. Il était chargé de la rédaction de toutes les pièces relatives aux lieux saints, et naturellement, pour ne pas être suspect, il exagérait la note orthodoxe et patriotique. Il connaissait très imparfaitement la langue russe; mais à cette époque presque toutes les pièces diplomatiques émanant du ministère russe des affaires étrangères étaient rédigées en français.

proposons pour résoudre les difficultés qui ont été suscitées dans l'affaire des lieux saints amène des complications compromettantes pour la paix, ce n'est pas sur nous que la responsabilité en devra peser aux yeux du monde[1]. »

Cependant, tandis que de Pétersbourg partait un *ultimatum* adressé à la Turquie et que le gouvernement russe annonçait, en cas de résistance de cette dernière, l'occupation militaire des principautés danubiennes, on prenait à Londres et à Paris des décisions graves. Le cabinet anglais, après plusieurs jours d'assez vives discussions, avait fini, le 2 juin, par se mettre d'accord pour l'envoi de la flotte anglaise de Malte à la baie de Bésika, un peu au sud de l'entrée des Dardanelles; elle serait ainsi à portée de se rendre rapidement à Constantinople pour y donner, en cas de besoin, un appui effectif au gouvernement ottoman contre des agressions de la Russie[2]. Aussitôt l'empereur Napoléon III avait suivi le mouvement et fait envoyer à l'escadre française qui stationnait toujours à Salamine l'ordre d'aller à Bésika se placer à côté de la flotte anglaise. Celle-ci prit son mouillage le 13 juin; les Français la rejoignirent le lendemain.

Il était certain qu'en voyant la démonstration faite en sa faveur par l'Angleterre et la France, le gouvernement turc ne prendrait pas au tragique la menace de l'occupation des principautés et continuerait à refuser de signer le projet de note rédigé par le

1. Circulaire du comte de Nesselrode aux agents diplomatiques russes, publiée par le *Journal de Saint-Pétersbourg*, 11 juin 1853.

2. M. Camille Rousset (*Histoire de la guerre de Crimée*) dit que l'ordre d'appareiller fut envoyé de Londres le 2 juin, à la réception d'un télégramme de Pétersbourg annonçant la décision de la Russie d'occuper les principautés danubiennes. La nouvelle d'une décision prise à Pétersbourg le 30 mai ne pouvait pas, en l'état des voies de communication, être parvenue à Londres le 2 juin. Le gouvernement anglais prétendit ne l'avoir connue que le 8 juin.

prince Menchikof. Le 16 juin, en effet, Réchid Pacha, en envoyant à M. Balabine sa réponse à la lettre de M. de Nesselrode, fit savoir à l'envoyé russe que le projet en question ne pouvait être signé; mais, sur le conseil de l'ambassadeur de France, le ministre turc eut soin de faire remarquer dans sa réponse que l' « impossibilité réelle » où se trouvait le gouvernement ottoman de déférer aux désirs de la Russie ne devait pas être interprétée comme un refus portant offense à l'empereur Nicolas et impliquant de la part de la Turquie une rupture des relations diplomatiques : au contraire, le gouvernement ottoman, qui n'avait pas à cette époque de représentation diplomatique permanente à Pétersbourg, offrait d'y envoyer un ambassadeur extraordinaire pour y renouer les négociations et chercher, de concert avec le gouvernement russe, un accommodement agréable à l'empereur Nicolas et acceptable pour la Porte[1].

Conformément aux ordres qu'il avait reçus, M. Balabine déclara que cette réponse ne donnait pas satisfaction à son gouvernement; et, en conséquence, le lendemain 17 juin, il ferma le palais de Russie à Péra et partit pour Odessa.

Ce départ était prévu, il n'émut guère à Constantinople. On croyait, en effet, dans cette ville que le

1. Réchid Pacha au comte de Nesselrode. 16 juin 1853 : « Il est vrai que S. A. le prince Menchikof a, la seconde fois, abrégé la minute du *sened* qu'il avait donné d'abord, et qu'en donnant à la fin un projet de note, il a fait quelques changements soit dans les termes, soit dans la rédaction et le titre de la pièce; mais le sens d'un engagemeut s'y trouvait toujours, et comme cet engagement diplomatique ne peut s'accorder ni avec l'indépendance du gouvernement ottoman, ni avec les droits de son autorité souveraine, on ne pourrait donner aux motifs d'impossibilité réelle présentés sur ce point par la Sublime Porte le nom de refus et faire de cela une question d'honneur pour S. M. l'empereur de Russie... J'espère que la cour de Russie appréciera avec un sentiment de confiante considération les intentions sincères et loyales de la Sublime Porte et tiendra compte de l'impossibilité réelle où elle se trouve de déférer aux désirs qui lui ont été exprimés. »

gouvernement russe accueillerait favorablement la proposition de l'envoi à Pétersbourg d'une ambassade ottomane : certaines paroles prononcées par M. Balabine durant le court séjour qu'il venait de faire à Constantinople auraient donné à cet égard grande confiance, entre autres, à l'ambassade de France. Parlant de sa mission avec le premier secrétaire de cette ambassade M. Benedetti, M. Balabine lui avait dit : « Si quelque moyen de sortir dignement de l'embarras actuel était offert à mon gouvernement, je ne doute pas qu'on s'en saisirait avec empressement à Pétersbourg[1]. » C'est là-dessus que, se rappelant peut-être l'heureux dénouement de la mission confiée en 1849 à Fuad-Effendi, M. de La Cour avait suggéré au gouvernement ottoman l'expédient, déjà mis en avant à Vienne par le comte Buol, de l'envoi d'une ambassade ottomane à l'empereur Nicolas.

Le 16 juin, on apprit à Pétersbourg le départ pour la baie de Bésika des flottes anglaise et française; cette nouvelle portait à l'empereur Nicolas un nouveau coup; car, bien que les dépêches de son ministre à Londres fissent prévoir que Lord Aberdeen et Lord Clarendon ne pourraient pas résister à la pression de Lord Palmerston et des autres défenseurs de l'indépendance turque[2], l'empereur conservait au

1. M. de La Cour à M. Drouyn de Lhuys, 14 juin 1853 : « Parlant, il y a deux jours, à M. Benedetti, avec qui il est depuis longtemps dans des rapports qui permettent plus d'abandon, M. Balabine lui a confié que l'on ne se dissimulait pas, à Pétersbourg, la situation difficile et dangereuse où l'on était arrivé par suite de la tournure que la mission du prince Menchikof avait fini par prendre. Sa conviction à cet égard, a-t-il ajouté, était telle que si quelque moyen de sortir dignement de cet embarras était offert à son gouvernement, il ne doutait pas qu'on ne s'en saisît avec empressement à Pétersbourg. »

2. Le comte de Nesselrode au baron de Meyendorf, 4 juin 1853: « J'ai reçu une expédition de Brunnow, qui ne me dit rien de bon du côté de l'Angleterre. Elle dépeint l'extrême embarras dans lequel

fond de son cœur l'illusion que le gouvernement anglais se bornerait à laisser Lord Stratford de Redcliffe contrecarrer à sa guise la politique russe à Constantinople, mais ne recourrait pas lui-même à une action effective et déclarée contre cette politique. La déception était d'autant plus amère pour l'empereur que, en dehors de l'envoi simultané des flottes à Bésika, il voyait les deux puissances occidentales se mettre d'accord pour exercer entre lui et la Turquie une intervention diplomatique et que la Prusse et l'Autriche manifestaient de l'inclination à suivre la France et l'Angleterre.

Le gouvernement français, dès qu'il avait compris à quoi tendait vraiment l'ambassade du prince Menchikof, avait dit que la question soulevée, touchant aux « droits souverains du sultan », devait être traitée entre toutes les puissances garantes de ces droits souverains[1], et l'Angleterre s'était ralliée à cette opinion. Le roi de Prusse, de son côté, l'avait adoptée, quoique en la transformant d'une manière bizarre correspondant bien à son imagination chimérique : il proposait de confier aux cinq puissances signataires de la convention de 1841 un protectorat collectif de tous les cultes chrétiens en Turquie[2]. Quant à l'Autriche, tout en ne voulant pas manifes-

vont se trouver Aberdeen et Clarendon par le triste dénouement de la mission de Menchikof. Ils sont tous les deux bien disposés pour nous, mais ne seront plus de force à lutter avec succès contre leurs collègues et l'opinion publique qui, comme vous l'aurez vu par les articles les plus récents des journaux anglais, commence à nous devenir hostile. »

1. Convention de Londres du 13 juillet 1841, préambule.

2. Voir la correspondance de Frédéric-Guillaume IV avec le ministre de Prusse à Londres, M. de Bunsen, publiée par Léopold de Ranke. Le comte de Nesselrode au baron de Meyendorf, 15 juin 1853 : « Comme s'il ne suffisait pas des propositions saugrenues qui nous arrivent de Londres et de Paris, ne voilà-t-il pas que le roi de Prusse imagine un protectorat de tous les cultes chrétiens dans l'empire ottoman à exercer par les cinq puissances collectivement à Constantinople! »

ter hautement sa pensée, elle approuvait aussi la théorie du gouvernement français[1]; dès le mois d'avril, quand on pouvait croire que les demandes du prince Menchikof ne porteraient que sur les lieux saints, le comte de Buol avait dit au ministre de France à Vienne qu'il convenait d'insister pour la participation des cinq grandes puissances européennes aux négociations, « parce qu'un ou deux cabinets n'ont pas le droit de trancher seuls des questions qui touchent aux intérêts de toute l'Europe[2] ». Maintenant inquiète des conséquences qui pouvaient résulter d'une action trop véhémente de la Russie, mais désireuse en même temps de ne pas mécontenter cette puissance à laquelle elle avait de grandes obligations, l'Autriche était à la recherche d'un moyen terme qui donnât satisfaction à la Russie et la fît renoncer à toutes mesures coercitives contre la Turquie; elle se trouverait dès lors dispensée d'avoir à prendre parti dans la campagne diplomatique entreprise par la France et l'Angleterre et à laquelle ses intérêts bien entendus lui conseillaient de s'associer.

C'est ainsi qu'elle avait pensé à l'envoi d'une ambassade ottomane à Pétersbourg; mais le gouvernement russe déclara qu'il ne recevrait celle-ci que si elle avait « le caractère d'une démonstration expia-

1. M. Drouyn de Lhuys au général de Castelbajac, 1er juin 1853 : « Les puissances signataires de la convention du 13 juillet 1841 sont d'accord pour reconnaître que le sens de cette importante transaction s'oppose à ce que la Turquie soit, de la part de l'une d'elles, l'objet d'une agression isolée, et que les affaires d'Orient, pour ne pas devenir l'occasion d'une perturbation générale, doivent être traitées en commun dans des conférences où tous les intérêts seraient examinés et débattus. La Russie peut-elle oublier qu'elle a été en quelque sorte la promotrice de ce traité véritablement conservateur? »

2. En parlant ainsi, le gouvernement autrichien pensait surtout aux droits particuliers que lui avaient reconnus certains traités pour la protection de la religion catholique et des lieux saints de Palestine.

toire[1] ». Comme on cherchait à Vienne le moyen de faire fléchir sur ce point le gouvernement russe, le ministre de France, baron de Bourqueney, dans une conversation particulière, indiqua incidemment que l'ambassadeur envoyé par le sultan pourrait apporter signée la note présentée à la Porte par M. Balabine, mais qu'en échange le comte de Nesselrode remettrait à cet ambassadeur une déclaration certifiant que l'empereur Nicolas n'avait jamais voulu rien attenter contre les droits de souveraineté ni contre la dignité du sultan, et promettant qu'il n'y porterait dans l'avenir aucune atteinte. Transmise immédiatement à Pétersbourg par le ministre de Russie, cette suggestion avait tout à fait agréé à l'empereur Nicolas[2]; la déclaration qu'il donnerait ne serait que la répétition de ce qu'il proclamait et faisait proclamer, depuis l'échec de la mission Menchikof, sur ses intentions à l'égard de la Turquie[3]; et au contraire, en envoyant à Pétersbourg un ambassadeur spécialement chargé

1. Le comte de Nesselrode au baron de Meyendorf, 15 juin 1853 : « Une ambassade turque arrivant ici devrait avoir le caractère d'une démonstration expiatoire. »

2. Le général de Castelbajac rapportait à M. Drouyn de Lhuys, 27 juin 1853, les paroles que lui avait dites à ce sujet M. de Nesselrode : « Un homme seul, et c'est un de vos ministres, vient d'indiquer un moyen pratique de finir cette grave question. M. de Meyendorf nous a fait connaître ce moyen proposé par M. de Bourqueney. Le sultan enverrait à Pétersbourg un ambassadeur extraordinaire avec la note signée par Réchid Pacha, à condition qu'en échange je lui remettrais une déclaration par laquelle l'empereur reconnaîtrait qu'il n'a voulu attenter en rien ni aux droits de souveraineté ni à la dignité du sultan et qu'il promet de n'y porter jamais aucune atteinte. Nous avons déjà répondu à M. de Meyendorf que nous acceptons complètement ce compromis, et que tout pourrait être promptement et honorablement terminé si le sultan l'acceptait. »

3. Circulaire russe du 11 juin 1853 : « L'examen consciencieux de notre projet de note prouvera qu'il n'a rien qui soit contraire aux droits de souveraineté du sultan, rien qui implique de notre part les prétentions exagérées que nous prête une défiance aussi injurieuse pour nous qu'elle est peu justifiée par nos actes antérieurs. »

d'y remettre une pièce exigée par la Russie, le gouvernement ottoman se soumettrait d'une manière bien plus éclatante que s'il avait remis cette pièce à Constantinople même entre les mains d'un envoyé russe[1].

Il est à peine besoin de dire que M. Drouyn de Lhuys, à qui M. de Bourqueney n'avait même pas jugé utile de faire connaître cette suggestion impromptue, ne donna pas son approbation à celle-ci lorsqu'elle vint à sa connaissance par la voie de Pétersbourg. M. Drouyn de Lhuys, en effet, ne voulait pas favoriser un arrangement direct quelconque entre la Turquie et la Russie; il tenait à l'intervention dans la négociation des quatre puissances occidentales, et, accusant dès ce moment son penchant pour la politique d'entente entre la France et l'Autriche, il insistait tout particulièrement à Vienne pour que le gouvernement autrichien tînt à Pétersbourg le même langage que la France. Si le prince Schwarzenberg eût encore été vivant et à la tête de la politique extérieure de son pays, il aurait certainement compris que l'intérêt de l'Autriche, vu l'état où se trouvait alors l'Europe, était d'être en bons rapports avec la France bien plutôt qu'avec la Russie[2]; il aurait sans doute fait partager ce sentiment à l'empereur François-Joseph, malgré l'affection sincère et reconnaissante que celui-ci avait vouée à l'empereur Nicolas, et il serait intervenu énergique-

1. Le comte de Nesselrode au baron de Meyendorf, 23 (?) juin 1853 : « Au fond, ce que Bourqueney a inventé est plus que nous n'avons demandé; mais, venant après l'apparition des flottes anglo-françaises devant les Dardanelles et l'occupation des principautés d'où la retraite de nos troupes en deviendrait nécessairement la conséquence (l'occupation des principautés ne fut décidée que le 24 juin), il n'y a pas de mal que la Porte donne à l'empereur une réparation plus éclatante. »

2. En dehors de ses embarras en Italie, l'Autriche avait alors avec la Suisse de très grosses difficultés, pour l'aplanissement desquelles elle sollicitait l'appui de la France.

ment à Pétersbourg pour mettre fin au conflit entre la Russie et Turquie[1]. Mais le comte de Buol ne possédait ni la force de caractère ni la hauteur de vues qui distinguaient son prédécesseur; ayant de nombreuses attaches avec la Russie, où pendant deux ans il avait représenté l'Autriche, étant de plus beau-frère du propre ministre de Russie à Vienne[2] et très lié avec le comte de Nesselrode, il n'osait, quoique personnellement mal vu de l'empereur Nicolas, s'élever, dans les relations officielles avec la Russie, au-dessus des considérations de famille et d'amitié, ni mettre assez clairement en lumière auprès de son souverain l'empereur François-Joseph la sérieuse opposition d'intérêts qui séparait les deux pays. Pendant toute la crise orientale jusqu'aux derniers jours de la guerre de Crimée, il louvoya avec la Russie comme avec la France et l'Angleterre, ne parlant qu'à demi-mots, se confinant dans des demi-mesures, bref, mécontentant tout le monde, pour le grand désavantage de son pays[3].

Comme la menace lancée par la Russie d'occuper les principautés danubiennes était, au mois de juin 1853, un grave sujet d'appréhension pour l'Autriche, intéressée plus que toute autre puissance à la libre navigation du Danube, le comte de Buol pouvait, ou bien, comme le désirait M. de Nesselrode, agir

1. On a prêté au prince Schwarzenberg un mot qui est devenu célèbre : « L'Autriche étonnera le monde par son ingratitude. » Ce mot dépeint bien la manière détachée dont le prince envisageait les relations de l'Autriche avec la Russie, mais nous n'avons pas retrouvé en quelle occasion il aurait été dit.

2. Le baron de Meyendorf avait épousé la sœur du comte de Buol.

3. M. de Hübner, dans son journal, dépeignait dans les termes suivants la conduite du gouvernement autrichien pendant le mois de juin 1853 : « Le mois s'est passé dans des tiraillements, des bouderies, des essais faibles et frappés d'avance de stérilité de notre cabinet de concilier les intérêts divers, de déconseiller à la cour de Russie d'entrer dans les principautés, etc. »

à Constantinople sur la Porte pour qu'elle signât la note Menchikof, ou bien déclarer catégoriquement à Pétersbourg que le gouvernement autrichien mettrait obstacle d'une manière quelconque à cette occupation. Il ne prit aucun de ces deux partis et préféra recourir à des expédients intermédiaires.

A la suite du succès qu'avait obtenu à Constantinople la mission du comte de Linange, le gouvernement autrichien avait décidé de rendre à sa représentation diplomatique en Turquie le caractère normal qu'elle n'avait plus depuis 1850, et elle venait de nommer comme internonce le baron de Brück, ancien ministre du commerce. Celui-ci devait arriver à Constantinople avant que ne fût expiré le délai fixé à la Porte par M. Balabine pour signer le projet de note russe, et M. de Buol avait laissé entendre que M. de Brück avait pour instruction d'engager le gouvernement turc à céder[1]; or il n'en était rien : M. de Brück, arrivé à Constantinople le 14 juin, fut consulté par Réchid Pacha, qui ne donna sa réponse à M. Balabine que le 16; or M. de Brück n'aborda le sujet ni auprès de Réchid Pacha, ni auprès du sultan, par qui il fut reçu en audience dès son arrivée; et cette abstention fut vivement ressentie à Pétersbourg[2].

1. M. Drouyn de Lhuys avait été, lui aussi, induit en erreur sur ce point; il écrivait le 18 juin à M. de La Cour : « Les instructions de M. de Brück lui enjoignent de conseiller au Divan de ne pas repousser la dernière demande du cabinet de Saint-Pétersbourg. M. le comte de Buol a cru sans doute devoir donner à la Russie cette preuve de bon vouloir sur les résultats de laquelle, d'ailleurs, il ne se faisait pas d'illusion; et il est à penser que l'Autriche, après cette démarche, reprendra une attitude plus ferme et plus décidée. »

2. Le comte de Nesselrode au baron de Meyendorf, 25 juin 1853 : « Je ne comprends pas l'attitude de Brück qui était arrivé à Constantinople deux jours avant la remise de la réponse à Balabine, que Réchid a consulté, qui a eu une audience du sultan et qui n'a pas su dire aux Turcs : « Signez la note, ou bien vous aurez « affaire à l'Autriche. » Voilà le langage qu'Ozérof a tenu lorsque Linange a paru à Constantinople. Nous aurons beau, mon cher

Tandis que l'Autriche se taisait à Constantinople, elle ne faisait pas à Pétersbourg preuve de plus de décision. Le comte de Buol y demandait, non pas une renonciation au projet de faire entrer des troupes russes dans les principautés, mais un simple ajournement, et pour faire valoir sa démarche, il ne mettait en avant que la menace suivante : si la Russie passe outre, « il sera difficile à l'Autriche de se refuser à la longue aux instances de la France et de l'Angleterre », qui cherchent à soumettre le conflit russo-turc à une conférence des quatre puissances occidentales[1].

Cette faible menace du comte de Buol arriva à Pétersbourg le 24 juin, le jour même où y parvenait de Constantinople le refus de Réchid Pacha; et, comme de raison, elle ne fut d'aucun effet sur le gouvernement russe; l'empereur Nicolas envoya incontinent au prince Michel Gortchakof, qui avait pris le commandement des troupes massées en Bessarabie, l'ordre de franchir le Pruth. Comme le disait M. de Nesselrode, « pour obtenir un ajournement de l'occupation des principautés, il fallait s'y prendre tout autrement ».

A Pétersbourg, l'empereur Nicolas était peut-être seul à avoir cru, jusqu'à l'arrivée de la nouvelle contraire, que le gouvernement turc céderait à ses injonctions; il fut « profondément peiné » de cette déception[2], et, tout en exécutant les menaces qu'il

ami, rendre des services aux autres, jamais il n'y aura de véritable réciprocité de leur part. »

1. Le comte de Nesselrode au baron de Meyendorf, 25 juin 1853.

2. Le général de Castelbajac à M. Drouyn de Lhuys, 15 juin 1853 : « Un homme considérable qui arrive de Péterhof, où il a passé plusieurs jours dans l'intimité de la cour, me communique les renseignements suivants : ... l'empereur a des espérances de paix et s'attend à l'acceptation de la note par Réchid Pacha. » — Le même au même, 1er juillet 1853 : « L'empereur ne pouvait croire à un refus définitif, et il en a été vivement étonné et profondément

avait faites, il voulut cacher pendant trois jours la nouvelle à son peuple, puis, le 28 juin, il lança, pour la publier, un de ces manifestes retentissants dans lesquels il se complaisait et dont l'effet sur le peuple russe était immanquable :

« Il est à la connaissance de nos fidèles et bien-aimés sujets que, de temps immémorial, nos glorieux prédécesseurs ont fait vœu de défendre la foi orthodoxe. Depuis l'instant où il a plu à la divine Providence de nous transmettre le trône héréditaire, l'observation de ce devoir sacré, qui en est inséparable, a constamment été l'objet de nos soins et de notre sollicitude. Basés sur le glorieux traité de Kaïnardji, confirmés par les transactions solennelles conclues postérieurement avec la Porte ottomane, nos soins et notre sollicitude ont toujours eu pour but de garantir les droits de l'Église orthodoxe. Mais, à notre profonde affliction, malgré tous nos efforts pour défendre l'intégrité des droits et privilèges de notre Eglise orthodoxe, dans ces derniers temps de nombreux actes arbitraires du gouvernement ottoman ont porté atteinte à ces droits et menaçaient enfin d'anéantir complètement tout l'ordre de choses sanctionné par les siècles et si cher à la foi orthodoxe.

« Nos efforts pour détourner la Porte d'actes semblables sont restés infructueux, et même la parole solennelle que le sultan nous avait donnée en cette occasion n'a pas tardé à être violée. Après avoir épuisé toutes les voies de la persuasion et tous les moyens d'obtenir à l'amiable la satisfaction due à nos justes réclamations, nous avons jugé indispensable de faire entrer nos troupes dans les principautés danubiennes, afin de montrer à la Porte où peut la

peiné. « Qu'allons-nous faire maintenant? » a-t-il dit à un personnage considérable de son intimité. »

conduire son opiniâtreté. Toutefois, même à présent, notre intention n'est point de commencer la guerre. Par l'occupation des principautés nous voulons avoir entre les mains un gage qui nous réponde en tout état de cause du rétablissement de nos droits.

« Nous ne cherchons point de conquêtes, la Russie n'en a pas besoin. Nous demandons qu'il soit satisfait à un droit légitime si ouvertement enfreint. Nous sommes prêts même dès à présent à arrêter le mouvement de nos troupes si la Porte ottomane s'engage à observer religieusement l'intégrité des privilèges de l'Église orthodoxe. Mais si l'obstination et l'aveuglement veulent absolument le contraire, alors, appelant Dieu à notre aide, nous nous en remettrons à Lui du soin de décider de notre différend, et, pleins d'espoir en sa main toute-puissante, nous marcherons à la défense de la foi orthodoxe. »

Le 3 juillet, les troupes russes commençaient à passer le Pruth, et le 6 le prince Gortchakof faisait son entrée dans Bucarest.

Pour annoncer ces événements, le manifeste de l'empereur Nicolas aurait dû suffire; pourquoi la chancellerie impériale chercha-t-elle à les expliquer par une circulaire adressée à tous les postes diplomatiques russes, et pourquoi l'empereur permit-il que cette circulaire fût publiée dans le *Journal de Saint-Pétersbourg* et lue au peuple par les popes dans toutes les églises de Russie? Elle était pourtant l'œuvre d'un de ces esprits « outrés » qu'il avait, il y a quelques jours, si âprement jugés dans son entretien confidentiel avec le général de Castelbajac et dont il avait recommandé de se défier[1]. L'influence

1. Le rédacteur était M. Séniavine, adjoint du comte de Nesselrode au ministère des affaires étrangères, « un ultrarusse, un ultragrec, un esprit raide et étroit, prenant la subtilité et la finesse pour de l'habileté ». (Le général de Castelbajac à M. Drouyn de Lhuys, 16 juillet 1853.)

du parti belliqueux amena l'empereur à commettre cette inconséquence[1], d'autant plus grave que le rédacteur, perdant la saine notion des faits, s'attaquait à la France et à l'Angleterre; il prétendait justifier l'occupation des principautés comme une riposte à l'envoi à Bésika des flottes anglaise et française; c'était, disait-il, une simple « prise de position militaire » que commandait à la Russie « l'occupation maritime » effectuée par les deux puissances occidentales « dans les parages de Constantinople[2] ».

En lisant ce hardi travestissement des faits, le général de Castelbajac eut un mouvement de révolte : « Jusqu'à présent, écrivit-il à M. Drouyn de Lhuys, j'ai été un ultrapartisan de la paix et je le suis encore, mais je ne lui sacrifierai jamais l'honneur national, et je trouve que par sa dernière circulaire la chancellerie russe l'a mis imprudemment en jeu; nous ne pouvons pas honorablement et politiquement rester sous le coup de ses paroles agressives, et il faut y répondre par l'entrée de notre flotte dans les Dardanelles, si la flotte anglaise doit nous y suivre, comme je l'espère. Je conseillerais d'autant plus cet acte de vigueur qu'il sera décisif et que probablement il amènera plutôt la paix que la guerre. »

Le conseil du général de Castelbajac concordait sans doute avec l'opinion de certains hommes d'État français, mais il ne pouvait pour le moment agréer à l'empereur Napoléon; celui-ci, en effet, avait pris à cœur la demande que lui avait adressée

1. Le général de Castelbajac à M. Drouyn de Lhuys, 16 juillet 1853 : « C'est la première fois, dit-on, que l'empereur s'est laissé influencer par sa famille et ses courtisans. »

2. M. de Nesselrode, devenu aussi ardent que ses subordonnés, écrivait le 2 juillet à son ami le baron de Meyendorf : « Nous ne reculerons plus devant une démonstration comminatoire des puissances maritimes (allusion à l'affaire des réfugiés en 1849); elles occupent la mer, et nous la terre; la retraite doit être simultanée. »

le 4 juin l'empereur Nicolas de s'interposer auprès du gouvernement turc pour obtenir satisfaction à la Russie, et il s'était mis à chercher une combinaison transactionnelle qui fût acceptable pour les deux adversaires; il préludait ainsi aux tentatives de médiation dont, pendant tout son règne, il eut la malheureuse passion. Il lui importait par conséquent d'éviter un éclat qui risquât de rendre tout à fait intraitable l'empereur Nicolas. D'ailleurs l'action de la France dans le Levant était subordonnée à celle de l'Angleterre; et l'on apprit bien vite que le cabinet britannique ne considérait pas l'occupation des principautés comme un cas de guerre pour la Turquie, et qu'il avait recommandé à Lord Stratford de Redcliffe de ne point appeler la flotte anglaise de Bésika, à moins que Constantinople ne fût manifestement menacée par une attaque russe.

Dans ces conditions, à moins de laisser passer comme une attaque sans portée les assertions de la circulaire russe, ce qui répugnait à son animosité contre la Russie, M. Drouyn de Lhuys devait se borner à remettre les faits sous leur vrai jour; le directeur politique, M. Thouvenel, fut chargé de ce soin, et quoique, dans le fond de sa pensée, il trouvât fâcheuse cette polémique, il s'acquitta de sa tâche d'une manière magistrale sous la forme d'une dépêche officielle adressée au général de Castelbajac et qui fut publiée le 17 juillet dans le *Moniteur*[1].

Exposant la situation qui existait au moment de

1. M. Thouvenel au général de Castelbajac, 15 juillet 1853 : « La dépêche *farouche* que nous vous envoyons est expédiée aujourd'hui sous forme de circulaire à tous nos agents, et le *Moniteur* de dimanche prochain la reproduira. L'empereur Nicolas vous parlait l'autre jour de l'âpreté des chancelleries. C'est la sienne qui a piqué la nôtre au jeu, et notre honneur nous commandait de répondre. Cette passe d'armes dont nous n'avons pas pris l'initiative est fâcheuse, mais elle ne change pas le fond des sentiments, et nous désirons toujours la paix. »

l'envoi des deux flottes à Bésika, M. Thouvenel écrivait : « La question qui pouvait se poser à l'improviste à Constantinople, c'était celle de l'existence même de l'empire ottoman, et jamais le gouvernement de Sa Majesté Impériale (Napoléon III) n'admettra que de si vastes intérêts se trouvent en jeu sans revendiquer aussitôt la part d'influence et d'action qui convient à sa puissance et à son rang dans le monde. A la présence d'une armée russe sur les frontières de la Turquie, il avait le droit et le devoir de répondre par la présence de ses forces navales à Bésika, dans une baie librement ouverte à toutes les marines et située en deçà des limites que les traités défendent de franchir en temps de paix. » Examinant ensuite le reproche de provocation que la circulaire russe avait formulé contre la France et l'Angleterre, M. Thouvenel protestait énergiquement : « Non, général, je le dis avec toute la puissance de la conviction, le gouvernement français n'a nul reproche à se faire ; il repousse du fond de sa conscience, non moins que devant l'Europe, la responsabilité qu'on lui impute, et, fort de sa modération, en appelle sans crainte à son tour au jugement des cabinets. Sauf le but différent des deux démonstrations[1], il y avait peut-être une sorte d'analogie dans les situations respectives quand l'armée russe se tenait sur la rive gauche du Pruth et quand les flottes de France et d'Angleterre jetaient l'ancre à Bésika. Cette analogie a disparu depuis le passage de la rivière qui forme la limite de l'empire russe et de l'empire ottoman ; M. le comte de Nesselrode, d'ailleurs, semble le reconnaître, quand il suppose déjà les escadres *en vue même de Constantinople* et représente comme une compensation nécessaire à ce qu'il appelle notre

1. La concentration des troupes russes en Bessarabie avait pour but d'intimider la Turquie ; l'envoi des flottes à Bésika avait pour but de la rassurer.

occupation maritime, la position militaire prise par les troupes russes sur les bords du Danube. Les forces anglaises et françaises ne portent, par leur présence en dehors des Dardanelles, aucune atteinte aux traités existants; l'occupation de la Valachie et de la Moldavie, au contraire, constitue une violation manifeste de ces mêmes traités... De quel droit, général, les troupes russes ont-elles passé le Pruth, si ce n'est du droit de la guerre? d'une guerre, je le reconnais, dont on ne veut pas prononcer le vrai nom, mais qui dérive d'un principe nouveau fécond en conséquences désastreuses, que l'on s'étonne de voir pratiquer pour la première fois par une puissance conservatrice de l'ordre européen à un degré aussi éminent que la Russie, et qui n'irait à rien de moins qu'à l'oppression en pleine paix des États faibles par les États plus forts qui sont leurs voisins. L'intérêt général du monde s'oppose à l'admission d'une semblable doctrine, et la Porte en particulier a le droit incontestable de voir un acte de guerre dans l'envahissement de deux provinces qui, quelle que soit leur organisation spéciale, font partie intégrante de son empire[1]. Elle ne violerait donc pas plus que les puissances qui viendraient à son aide le traité du 13 juillet 1841, si elle déclarait les détroits des Dardanelles et du Bosphore ouverts aux escadres de France et d'Angleterre. »

Une copie de cette dépêche fut officiellement remise au comte de Nesselrode par le général de Castelbajac; en même temps, Sir Hamilton Seymour déclarait au chancelier, sur l'ordre de Lord Clarendon, que le

1. Contrairement à cette opinion, Lord Aberdeen avait dit au baron de Brunnow que le gouvernement anglais ne considérait pas l'occupation des principautés comme un *casus belli*. Mais le 18 juillet, après la publication de cette dépêche française, Lord Clarendon déclara à la Chambre des Lords que le gouvernement britannique partageait tous les sentiments qui s'y trouvaient exprimés.

gouvernement anglais n'admettait pas l'assimilation, mise en avant par la circulaire russe, entre la présence des flottes à Bésika et l'occupation des principautés, et que par conséquent il n'accepterait pas que la Russie posât jamais comme condition préalable de la cessation de cette occupation, le rappel des flottes hors des eaux ottomanes[1]. En somme, les deux puissances, tout en témoignant, sous une forme plus vive chez la France que chez l'Angleterre, leur désapprobation de la démonstration militaire russe, la laissaient s'accomplir sans y riposter par un acte.

Le gouvernement ottoman, de son côté, ne s'opposa pas effectivement à la marche des troupes russes; il se borna à envoyer aux diverses puissances une protestation, d'ailleurs très diffuse et qu'il accompagnait de nouvelles assurances sur son désir de conciliation : « Le sultan, disait-il, est toujours désireux d'aller au-devant de toute réclamation fondée de la cour de Russie. »

1. Le comte Walewski à M. Drouyn de Lhuys, 14 juillet 1853 : « Lord Clarendon m'a dit qu'il avait écrit à Sir Hamilton Seymour de bien faire comprendre à M. de Nesselrode que s'il tenait véritablement à une solution pacifique, il était essentiel qu'il fît complète abstraction de la singulière prétention mise en avant dans sa circulaire de ne faire évacuer les principautés que lorsque les flottes combinées auraient quitté la baie de Bésika. « Pour notre « part, a ajouté lord Clarendon, nous ferions plutôt vingt fois la « guerre que de laisser établir un pareil principe. »

CHAPITRE XIV

INTERVENTION DE NAPOLÉON III. — NOTE DE VIENNE. — AMENDEMENTS DEMANDÉS PAR LA TURQUIE ET REJETÉS PAR LA RUSSIE. — ENVOI DES FLOTTES ANGLAISE ET FRANÇAISE A CONSTANTINOPLE.

Cependant en France l'empereur Napoléon, déférant au vœu que lui avait fait exprimer l'empereur Nicolas, cherchait une solution transactionnelle qui fût à la fois au gré de la Russie et de la Turquie; « ce que doit vouloir le gouvernement russe, se disait l'empereur Napoléon, c'est un acte de la Porte attestant qu'elle a pris en sérieuse considération la mission du prince Menchikof et qu'elle rend hommage aux sympathies que l'identité de culte inspire à l'empereur Nicolas pour tous les chrétiens du rite oriental. » Or, semblait-il à l'empereur Napoléon, il n'était pas impossible de remplir cette condition, tout en ne portant aucune atteinte à la souveraineté du sultan; on pouvait, par exemple, en évitant d'employer aucun terme trop accentué, fondre dans une seule pièce tout ce qu'il y avait d'essentiel, d'une part dans le projet présenté à Réchid Pacha par le prince Menchikof, d'autre part dans la réponse faite par le ministre ottoman.

Pour réaliser cette combinaison, l'empereur Napoléon fit rédiger un nouveau projet de note que la Porte aurait à signer[1], quand il aurait reçu l'appro-

1. Voir le texte à l'appendice, nº 1.

bation du gouvernement russe. Mais avant d'envoyer ce projet à Pétersbourg, l'empereur demanda pour son texte l'assentiment du gouvernement anglais, sans le concours duquel il ne voulait faire aucun acte important dans la question orientale. Lord Clarendon donna tout de suite son adhésion; toutefois il stipula que le gouvernement autrichien devait être informé du projet rédigé en France, et il conseilla même de se servir de l'intermédiaire de ce gouvernement pour obtenir l'approbation russe. L'empereur Nicolas, disait Lord Clarendon, acceptera beaucoup plus facilement le projet s'il lui est proposé par l'Autriche, son ancienne alliée, que par la France, avec laquelle il est en rivalité.

L'empereur Napoléon consentit à informer M. de Buol, mais il se refusa à suivre le conseil de Lord Clarendon sur l'opportunité de recourir à l'entremise de l'Autriche; à la différence de son ministre des affaires étrangères, M. Drouyn de Lhuys, il n'avait pour cette puissance aucune sympathie, et d'ailleurs, ayant été sollicité par l'empereur Nicolas de correspondre directement avec lui, il tenait à éviter les intermédiaires.

Le général de Castelbajac fut donc chargé de remettre à l'empereur Nicolas en mains propres le projet de l'empereur Napoléon. Comme on était arrivé à l'époque des manœuvres de Krasnoé-Célo, le général eut bien vite l'occasion de rencontrer le tsar au camp; le 8 juillet il lui remit le projet, en même temps qu'un mémorandum explicatif, très habilement rédigé pour vaincre les répugnances de l'empereur à souscrire à une transaction. « Toutes les garanties que la Russie réclame, était-il dit dans le mémorandum, se trouvent dans le projet. Il y est fait mention du soin avec lequel le sultan lui-même a tenu compte des démarches du prince Menchikof, et on y annonce officiellement la publication

des nouveaux firmans de Sa Hautesse[1]. N'est-ce pas établir entre ces deux faits (la mission du prince Menchikof et la promulgation des firmans) une corrélation qui créerait en faveur du gouvernement russe un titre pour intervenir si les dispositions du Divan à l'égard des chrétiens venaient jamais à se modifier? Le mot d'engagement n'est pas prononcé, il est vrai, mais la Porte déclare à la Russie qu'il est de son honneur de préserver de toute atteinte les privilèges de l'Église grecque, et il en résulte une obligation morale d'une solennité et d'une force telles qu'elles ne permettraient pas de l'enfreindre. » Enfin, au sujet de la modération dont le rédacteur de la note avait à dessein fait preuve dans le choix des termes, le mémorandum disait : « Les nuances de rédaction ne seront saisies par les masses ni en Russie ni en Turquie. A leurs yeux, la démarche de la Porte conservera toute la signification que le gouvernement russe tient à lui donner, et Sa Majesté l'empereur Nicolas leur apparaîtra toujours comme le protecteur puissant et respecté de leur foi religieuse[2]. »

Le général de Castelbajac, en remettant à l'empereur Nicolas le message dont il était chargé, fit remarquer que celui-ci était parti de Paris avant que l'on y eût reçu le texte de la circulaire de la chancellerie russe sur l'occupation des principautés danubiennes; et peut-être cette circulaire, dont le général avait personnellement été choqué, pouvait-elle avoir modifié les dispositions si bienveillantes que dénotaient les instructions envoyées par l'empereur Napoléon[3].

1. Firmans adressés aux chefs des communautés non musulmanes (*Recueil d'actes internationaux de l'empire ottoman* publié par Gabriel Effendi Noradounghian).

2. Mémorandum joint à la dépêche de M. Drouyn de Lhuys au général de Castelbajac, en date du 1er juillet 1853.

3. M. Drouyn de Lhuys au général de Castelbajac, 1er juillet

Malgré cette remarque, l'empereur Nicolas manifesta une réelle satisfaction de la communication que venait de lui faire le général; il déclara que, à première vue, la note qui lui était soumise lui paraissait pouvoir être acceptée, moyennant peut-être quelques modifications, et qu'il croyait qu'elle offrait, pour terminer les difficultés pendantes, une solution préférable à l'échange de pièces prévu dans *le projet de M. de Bourqueney;* mais, avoua l'empereur, « j'ai aussi demandé au gouvernement autrichien ses bons offices; j'attends de Vienne une proposition, et je ne pourrai vous répondre définitivement qu'après avoir examiné cette proposition en regard avec la vôtre[1]. »

Il faut dire, en effet, que, peu de jours après avoir fait appel à l'entremise de l'empereur Napoléon, l'empereur Nicolas avait, sous la pression de M. de Nesselrode, demandé également au gouvernement autrichien de travailler à amener un accommodement entre la Turquie et la Russie. Le gouvernement autrichien, très désireux d'empêcher l'occupation des principautés, qui, quoique décidée, n'avait pas encore été exécutée, avait accepté avec empressement la demande de l'empereur Nicolas, et M. de Nesselrode avait indiqué comme but à atteindre l'acceptation par la Porte de ce qu'il persistait à appeler

1853 : « Sa Majesté Impériale apprécie à toute leur valeur les sentiments dont l'empereur Nicolas lui a fait parvenir l'expression par votre organe, et elle croit y répondre en cherchant elle-même les moyens d'empêcher que les incidents qui se sont produits à Constantinople ne troublent les relations d'amitié et de confiance qu'elle a à cœur de maintenir intactes entre les deux couronnes. »

1. Le général de Castelbajac à M. Drouyn de Lhuys, 9 juillet 1853 : « L'empereur Nicolas a reçu avec reconnaissance et satisfaction la communication que je lui ai faite; il croit que la proposition pourrait être adoptée avec quelque modification, et il semble la préférer à celle de M. de Bourqueney. Mais il en attend une autre de Vienne et ne pourra répondre définitivement qu'après avoir examiné l'une et l'autre. »

le *projet Bourqueney*, c'est-à-dire la signature par le gouvernement ottoman de la note présentée par le prince Menchikof, l'envoi de cette note à Pétersbourg par un ambassadeur extraordinaire, et la remise en retour à celui-ci d'une déclaration garantissant le respect par la Russie de la souveraineté et de la dignité du sultan[1]. M. de Buol avait consenti à soutenir ce projet à Constantinople, en se réservant toutefois d'apporter à la note Menchikof des modifications en nombre suffisant pour que la Porte, si elle se pliait à la signer, n'eût pas l'air de se rétracter[2]; telles étaient les conditions dans lesquelles le ministre autrichien des affaires étrangères avait invité l'internonce M. de Brück à négocier avec la Porte[3]. Mais M. de Brück s'était heurté à Constantinople à toutes sortes de contretemps et de difficultés; une émeute éclatée à Smyrne et qui avait coûté la vie à un officier de la marine de guerre autrichienne[4], puis une crise ministérielle qui avait failli

1. Le comte de Nesselrode au baron de Meyendorf, 23 juin 1853 : « L'empereur approuve la proposition de Bourqueney. Rien de mieux que de la faire adopter par la Porte. » Le même au même, 25 juin : « Ce que Bourqueney a proposé est toujours ce qu'il y a de mieux. Faites ce que vous pourrez pour faire accepter cette proposition; si l'Autriche y insiste fortement à Constantinople, elle ne sera pas rejetée par la Porte. »

2. M. Drouyn de Lhuys au général de Castelbajac, 15 juillet 1853 : « M. de Buol reconnaît la convenance d'apporter au projet de note présenté par M. le prince Menchikof des modifications de style suffisantes pour sauvegarder la dignité de la Porte et expliquer son changement de résolution. »

3. M. de La Cour à M. Drouyn de Lhuys, 24 juin 1853 : « Un conseiller d'ambassade arrivé de Vienne il y a trois jours a apporté au baron de Brück des instructions aux termes desquelles il doit s'efforcer de la manière la plus amicale d'amener Réchid Pacha à se prêter à une tentative de rapprochement. »

4. Le 23 juin, une émeute dirigée particulièrement contre les Autrichiens eut lieu à Smyrne, à la suite d'un enlèvement comploté contre un réfugié hongrois par le consul d'Autriche, et de l'emprisonnement de ce réfugié à bord d'un navire de guerre autrichien, à l'ancre dans le golfe. Un officier et un matelot du navire autrichien furent tués.

éloigner Réchid Pacha du ministère des affaires étrangères[1], arrêtèrent les négociations de M. de Brück; celles-ci étaient d'ailleurs contrariées par l'ambassadeur d'Angleterre, hostile par principe à tout accommodement dont il n'aurait pas pris l'initiative[2]; enfin, parmi les Turcs, le parti de la résistance croissait de jour en jour en force et en nombre, la présence des flottes française et anglaise à Bésika lui était un encouragement, et l'occupation par la Russie des principautés danubiennes, en l'offensant, l'avait rendu opiniâtre. Bref, la négociation engagée par M. de Brück traînait en longueur, et les nouvelles favorables que M. de Nesselrode s'attendait à recevoir incessamment du gouvernement autrichien tardaient à venir[4].

Par contre, sur ces entrefaites il arriva de Vienne à Pétersbourg un aide de camp de l'empereur François-Joseph, le comte Gyulay, ancien ministre de la guerre, qui apportait de la part de son souverain une communication de nature toute différente. Officiellement le comte Gyulay, qu'accompagnaient

1. Le sultan, dans un de ces accès d'ivresse auxquels, prétendait-on, il était sujet, avait révoqué le grand vizir et le ministre des affaires étrangères; revenu à la sobriété, il les réintégra dans leurs postes; mais Réchid Pacha se sentait peu sûr de sa situation.

2. M. de La Cour à M. Drouyn de Lhuys, 14 juillet 1853 : « L'ambassadeur d'Angleterre, qui n'a jamais goûté le projet autrichien, ne fait pas de grands efforts pour stimuler Réchid Pacha et le décider à entrer dans cette voie. Il lui semble toujours que la Porte, de même que les puissances qui se sont, sans hésiter, prononcées pour elle dans le débat actuel, affaibliraient la force de la position morale qu'elles ont su prendre et feraient douter du mérite de la cause qu'il s'agit de soutenir si elles laissaient voir à tout propos un désir de s'accommoder. »

3. Le général de Castelbajac à M. Drouyn de Lhuys, 16 juillet 1853 : « M. de Nesselrode, que je n'ai pu voir qu'hier, m'a dit qu'il n'avait pas encore reçu la réponse de M. de Buol au sujet de ses démarches de conciliation auprès de la Porte : c'est M. de Brück qui en est directement chargé, et c'est le projet *Bourqueney quand même* qu'il a présenté au Divan, qui délibérait et n'avait encore rien décidé au départ du dernier courrier. »

cinq officiers de l'armée autrichienne, venait pour assister aux manœuvres de Krasnoé-Célo[1]; en réalité, il était chargé, puisqu'il était trop tard pour arrêter l'entrée des troupes russes dans les principautés, de prier l'empereur Nicolas de circonscrire les effets et surtout la durée de l'occupation militaire de celles-ci[2].

Cette communication du comte Gyulay, que vint, d'ailleurs, appuyer une dépêche du comte de Buol critiquant l'occupation des principautés et engageant à l'abréger, fut mal accueillie par l'empereur Nicolas ; il se demanda s'il ne convenait pas, sans attendre le résultat des bons offices de l'Autriche, d'accepter la proposition de l'empereur Napoléon. Mais avant de prendre sa résolution, il fit venir à Péterhof, pour les consulter, M. de Nesselrode et son adjoint, M. Séniavine. Or ces deux hommes d'État, le second avec peut-être encore plus de violence que le premier, détestaient l'empereur Napoléon et abominaient l'idée qu'il pût devenir arbitre dans un différend entre leur empereur et la Porte; M. de Nesselrode n'avait pas dissimulé au général de Castelbajac son senti-

1. M. Camille Rousset place au 24 juin l'arrivée du comte Gyulay; c'est la date en vieux style : le comte Gyulay arriva le 6 juillet et se rendit aussitôt à Péterhof auprès de l'empereur Nicolas.

2. Le comte de Nesselrode au baron de Meyendorf, 9 juillet 1853 : « J'ai eu beaucoup de plaisir en renouvelant connaissance avec le comte Gyulay... Quoiqu'il n'ait été envoyé ici que pour les manœuvres, j'espère faire de bonnes affaires avec lui. » Le général de Castelbajac à M. Drouyn de Lhuys, 16 juillet 1853 : « Le général Gyulay est arrivé depuis quelques jours de Vienne, avec un général-major, un colonel et trois officiers pour assister aux manœuvres de Krasnoé. Il n'a pas de mission diplomatique, officielle du moins; c'est ce qu'il dit et ce que M. le comte de Buol a écrit à M. de Lebzeltern, en ajoutant cependant qu'il a mis M. de Gyulay au courant de la position politique pour qu'il pût en causer avec l'empereur Nicolas; et il a, en outre, pour ce souverain une lettre de l'empereur d'Autriche, qui le lui recommande comme un homme distingué ayant toute sa confiance. »

ment bien arrêté à cet égard[1]; et il n'en avait pas varié, quoique, selon son expression, il eût été « mis hors des gonds » par les dernières dépêches que lui avait communiquées le chargé d'affaires d'Autriche[2]; dans ces dépêches non seulement le comte de Buol, comme nous l'avons dit, réclamait la limitation de l'occupation des principautés, mais encore il se plaignait de ce que le gouvernement russe, par ses déclarations et ses circulaires, changeât sans cesse l'état de la question d'Orient et paralysât ainsi les efforts tentés par le gouvernement autrichien à Constantinople pour amener une conciliation entre la Turquie et la Russie[3].

Pendant trois jours l'empereur Nicolas garda à Péterhof ses deux conseillers et examina à laquelle des trois puissances qui voulaient bien s'entremettre il convenait désormais de se confier. A la suite de l'Autriche et de la France, l'Angleterre, en effet, avait elle aussi soumis à Pétersbourg l'idée d'un mode d'accommodement; elle pensait à la signature

1. « L'empereur, avait dit M. de Nesselrode, ne peut pas accepter un arbitrage pour un différend qui ne concerne que lui et le sultan, et qui ne ressort nullement du traité de 1841. » (Le général de Castelbajac à M. Drouyn de Lhuys, 27 juin 1853).

2. Le comte de Nesselrode au baron de Meyendorf, 16 juillet 1853 : « Je dois vous avouer que les dépêches de Buol m'ont mis hors des gonds; par là vous pouvez juger de la fâcheuse impression qu'elles ont produite plus haut. »

3. Le général de Castelbajac à M. Drouyn de Lhuys, 16 juillet 1853 : « Le baron de Lebzeltern a reçu du comte de Buol une dépêche qui a déplu au cabinet russe; il (le comte de Buol) s'y plaint de ce que le langage de ce dernier et ses écrits changent sans cesse l'état de la question et paralysent le bon vouloir de l'Autriche pour les démarches de conciliation dont elle s'est chargée. » Le comte de Nesselrode au baron de Meyendorf, 18 juillet 1853 : « Lebzeltern n'a rien eu de plus pressé que de courir chez Castelbajac et chez Seymour pour leur communiquer la dépêche de Buol du 6 juillet, et ceux-ci maintenant chantent victoire, car ils ont toujours cherché à accréditer l'opinion que, dans cette nouvelle phase de la crise orientale, le cabinet autrichien était pour eux, et non pour nous. »

d'une convention codifiant tous les articles relatifs aux droits de protection religieuse de la Russie, qui se trouvaient épars dans les différents traités antérieurement conclus par celle-ci avec la Porte ottomane[1]. Bien qu'un projet formel de convention n'eût pas encore été remis par l'Angleterre, l'annonce faite par cette puissance aurait dû suffire pour déterminer le gouvernement russe à l'employer dorénavant comme médiatrice, de préférence aux deux autres puissances en cause; la Russie certainement aurait eu, dans la discussion des termes du projet anglais, à faire un certain nombre de concessions; mais, en revanche, les avantages qu'elle aurait gagnés promettaient d'être considérables; ainsi l'accord qu'elle aurait conclu aurait été un traité, c'est-à-dire aurait reçu la forme qu'elle avait réclamée dans le début et que le prince Menchikof avait dû abandonner comme trop solennelle; puis, traitant avec l'Angleterre, elle en aurait fini avec la redoutable hostilité de Lord Stratford de Redcliffe; enfin, elle avait de grandes chances d'étouffer le germe de cette alliance anglo-française dont elle devait déjà entrevoir toutes les conséquences périlleuses pour ses intérêts. La diplomatie française, plus perspicace en cette occasion que les hommes d'État russes, avait senti, dès qu'elle avait eu connaissance du projet anglais, de quel danger était menacé son espoir d'une alliance avec l'Angleterre; aussi s'était-elle hâtée de faire savoir à Londres qu'elle ne tenait nullement à maintenir à l'ordre du jour sa propre note

1. Le comte Walewski à M. Drouyn de Lhuys, 24 juin 1853 : « Lord Clarendon vient de me dire que lord Cowley vous communiquerait un plan de conduite qu'on pourrait conseiller à la Porte d'accepter. Ce plan consisterait dans l'envoi d'un ambassadeur turc à Saint-Pétersbourg, chargé d'offrir la signature d'un traité dont les termes seraient calqués sur le texte des articles concernant la protection promise aux chrétiens dans les différents traités conclus antérieurement entre la Porte ottomane et la Russie. »

transactionnelle, et qu'elle donnait, au contraire, son entier assentiment au projet mis en avant à la dernière heure par le gouvernement britannique[1].

M. de Nesselrode était trop intelligent pour ne pas se rendre compte des grands avantages de la proposition anglaise[2]; mais il crut qu'on pouvait sans inconvénient en ajourner l'examen jusqu'à l'arrivée du texte précis, et pour le moment il s'occupa seulement de faire rejeter par l'empereur Nicolas la proposition française et de conserver à l'Autriche la mission de réaliser l'accommodement désiré avec la Turquie. Le chancelier et son adjoint, M. Séniavine, ne paraissent pas avoir obtenu facilement gain de cause; l'empereur, en effet, était mécontent des allures indépendantes que prenait vis-à-vis de lui la politique autrichienne[3]; il finit cependant par céder à la pression de ses deux conseillers, mais en leur prescrivant de témoigner au général de Castelbajac la gratitude que lui avait inspirée l'empressement de l'empereur Napoléon à se montrer aussi serviable[4]. Là encore, M. de Nesselrode faisait commettre à son maître une faute réelle; il eût, en effet,

1. M. Drouyn de Lhuys au général de Castelbajac, 15 juillet 1853 : « Nous ne sommes pas exclusifs; nous donnons donc notre entier assentiment à un projet de traité que vient de me communiquer Lord Cowley et que Sir Hamilton Seymour doit proposer au cabinet russe. ».

2. Le comte de Nesselrode au baron de Meyendorf, 16 juillet 1853 : « De tout ce qui a été inventé jusqu'à présent, c'est sans contredit l'expédient qui conviendrait le mieux. »

3. Le comte de Nesselrode au baron de Meyendorf, 21 juillet 1853 : « Cette malheureuse dépêche du 6 juillet m'a fait perdre le fruit de deux années d'efforts pour réhabiliter Buol dans l'esprit de l'empereur. Maintenant l'ancienne animosité a reparu dans toute sa fraîcheur; elle a éclaté dans un entretien que l'empereur a eu avec Gyulay. »

4. Le général de Castelbajac à M. Drouyn de Lhuys, 16 juillet 1853 : « Sa détermination a été accompagnée des plus vives expressions de reconnaissance et de sympathie pour Sa Majesté Impériale, en même temps que des assurances les plus formelles de son désir de conciliation et de paix. »

été adroit de confier la pression à exercer sur la Porte à une puissance qui faisait justement alors une démonstration navale en faveur des Turcs, plutôt qu'à l'Autriche, dont les relations avec la Turquie avaient été mauvaises dans les dernières années et qui, afin de les resserrer, venait de nommer pour internonce un homme considéré par M. de Nesselrode lui-même comme peu habile en diplomatie[1]. Mais le raisonnement ne pouvait avoir raison de l'animosité et de la rancune qui animaient contre la France MM. de Nesselrode et Séniavine[2]. Le chancelier eut soin, au surplus, de laisser percer ses sentiments dans la dépêche qu'il adressa à M. Kisselef pour le charger de faire part à M. Drouyn de Lhuys de la décision impériale :

« Le gouvernement français, disait-il, est trop équitable pour ne pas convenir que, par la confiance entière qu'elle n'a cessé un moment de nous montrer[3], comme par l'attitude neutre et impartiale qu'elle a gardée entre nous et la Porte ottomane, tandis que les deux puissances maritimes avaient cru devoir se placer sur une autre ligne, l'Autriche est, plus que toute autre, en position de servir d'intermédiaire dans la réconciliation qu'il s'agit d'effectuer. Nous savons qu'elle voue en ce moment tous ses soins à un

1. Le comte de Nesselrode au baron de Meyendorf, 8 août 1853 : « Comment choisir un marchand de Trieste pour un poste diplomatique de cette importance? excellent pour les affaires du Zollverein, il ne saurait avoir la portée politique indispensable dans les circonstances actuelles sur un terrain comme celui de Constantinople, où nous voyons les plus habiles se blouser, et surtout ceux qui croient l'être. »

2. M. Thouvenel écrivait le 15 juillet au général de Castelbajac : « Je doute qu'on trouve un meilleur expédient que notre projet de note. La Russie a là une belle occasion de se rapprocher de la France, de passer l'éponge sur certaines choses, et peut-être de jeter les bases d'une *alliance* effective. Nous comprendra-t-on là où vous êtes ? »

3. Nous savons que l'Autriche manifestait au contraire beaucoup de méfiance au sujet de l'occupation des principautés.

arrangement, et que le cabinet anglais, reconnaissant tout ce que cette position offre actuellement de favorable, doit lui avoir soumis en dernier lieu quelques idées à vous proposer[1]. Le cabinet français trouvera donc tout naturel que, avant de donner à ses propres suggestions l'examen sérieux qu'elles méritent, ou du moins avant de nous prononcer sur leur teneur d'une manière définitive, nous attendions celles que l'Autriche doit nous communiquer incessamment et l'effet des instructions qu'elle a transmises à son envoyé à Constantinople pour engager la Porte ottomane à nous offrir une légitime satisfaction[2]. »

Cependant le gouvernement russe rendait de plus en plus rigoureuse la saisie qu'il avait faite des principautés danubiennes; il portait de 30.000 à 50.000 hommes l'effectif du corps d'occupation; il ordonnait aux hospodars de Valachie et de Moldavie de suspendre, jusqu'à nouvel avis de lui, l'envoi à Constantinople des tributs dus à la Turquie par ces provinces, et de rompre d'une manière générale

1. Lord Clarendon avait, de même qu'à Paris, communiqué à Vienne le projet de convention anglais.

2. Le comte de Nesselrode à M. Kisselef, 4/16 juillet 1853. Voici un spécimen des aménités que le chancelier se permettait dans sa correspondance particulière au sujet de la proposition française : « Sur un avis de ce *menteur* de Drouyn de Lhuys que nous aurions accepté sa note, Buol donne ordre à Brück de la proposer à la Porte, sans attendre une information de Pétersbourg. Quelques jours après, il aura appris par notre réponse à la France ce que nous pensons de cette pâle production que nous avons poliment rejetée. L'histoire de cette note n'a été qu'une intrigue de Drouyn de Lhuys pour déjouer le plan du cabinet anglais qui ne lui convenait pas, parce qu'il lui a paru trop favorable à la Russie, et auquel il n'a fini par souscrire qu'à son corps défendant. Quels pauvres hommes que ceux qui président aujourd'hui aux destinées de l'Europe! » (Lettre au baron de Meyendorf, 19 juillet 1853.) — « Castelbajac m'a juré ses grands dieux qu'il n'a pas dit que nous avions accepté le projet de note Drouyn de Lhuys, preuve de plus avec quelle méfiance il faut accueillir ce qui vient d'un cabinet aussi léger et aussi inconséquent que celui des Tuileries. » (Lettre au même, 30 juillet 1853.)

toutes leurs relations avec la Porte pour ne plus obéir qu'à lui-même jusqu'à la cessation de l'occupation. De tels faits ne pouvaient laisser indifférent le gouvernement autrichien ; il commença donc à masser quelques troupes sur la frontière de Serbie, de manière à être en mesure de faire au besoin contrepoids, par l'occupation de cette province, à celle des principautés ; mais comme il préférait de beaucoup l'évacuation de celles-ci par la Russie à la prise par lui-même d'une compensation, il se hâta d'imprimer à ses bons offices une allure plus active, afin d'amener entre la Turquie et la Russie une solution devant laquelle cette dernière ne pût plus avoir de motif à invoquer pour prolonger son occupation. Les négociations entamées à Constantinople par M. de Brück traînant en longueur et ne promettant guère, d'ailleurs, d'aboutir à un résultat que la Russie jugeât acceptable, le comte de Buol eut l'idée de se servir du projet de note transactionnelle préparé en France et que l'empereur Nicolas, il le savait, n'avait pas mal accueilli. En conséquence, le 24 juillet il convoqua les représentants français, anglais, prussien et russe à venir au Ballplatz pour examiner de concert avec lui le projet français et pour en tirer le texte définitif de la note qu'un ambassadeur extraordinaire turc aurait à porter à Pétersbourg au gouvernement russe.

Les trois ministres de France, d'Angleterre et de Prusse se rendirent à l'appel du comte de Buol ; le baron de Meyendorf, au contraire, déclina l'invitation, en disant que, n'étant pas muni d'instructions à ce sujet, il ne pouvait prendre part à la conférence improvisée par M. de Buol. Mais, malgré l'abstention du ministre de Russie[1], la réunion eut lieu, et en

1. M. Drouyn de Lhuys au général de Castelbajac, 1er août 1853 : « Son abstention donne à la réunion un caractère plus grave ; car l'Autriche et la Prusse jusqu'à présent avaient paru vouloir

quelques jours le ministre autrichien et les représentants de la France, de l'Angleterre et de la Prusse avaient réussi à se mettre d'accord sur une rédaction que le gouvernement autrichien se chargea, puisque ses bons offices avaient été préférés par la Russie, de présenter à l'assentiment de cette dernière[1].

Voici le texte qui fut, le 28 juillet, envoyé au chargé d'affaires d'Autriche à Pétersbourg; il ne différait que sur deux points du projet élaboré à Paris; le préambule, qui, dans ce projet, ne visait que l'insuccès du prince Menchikof[2], avait été élargi de manière à embrasser, par la généralité de ses termes, l'occupation des principautés danubiennes; et, changement beaucoup plus important apporté, disait-on, en considération de l'idée qu'avait exprimée l'Angleterre de faire une convention reproduisant les stipulations des anciens traités relatives à la protection en Turquie du culte orthodoxe, les rédacteurs avaient inséré une mention spéciale de l'obligation incombant au sultan de rester fidèle *à la lettre et à l'esprit* des traités de Kaïnardji et d'Andrinople :

« Sa Majesté le sultan n'ayant rien de plus à cœur que de rétablir entre Elle et Sa Majesté l'empereur de Russie les relations de bon voisinage et de parfaite entente qui ont été malheureusement altérées

repousser tout concert officiel avec la France et l'Angleterre sur les affaires d'Orient, tant que la Russie elle-même hésiterait à y prendre part. »

1. Le baron de Bourqueney à M. Drouyn de Lhuys, 25 juillet 1853 : « M. de Buol a appelé notre attention sur les retards qu'éprouvait la rédaction de la note suggérée (à la Porte) par les quatre représentants; il nous a lu les passages des lettres de l'internonce qui peignent avec vivacité les progrès menaçants du parti de la guerre, et il a conclu en insistant sur la nécessité de mettre fin à un *statu quo* qui mine l'édifice de l'empire ottoman et nous laisse tous exposés aux hasards et aux périls d'une catastrophe que notre commune politique a pour but unique de prévenir. »

2. Voir à l'appendice, pièce nº 3.

par de récentes et pénibles complications, a pris soigneusement à tâche de rechercher les moyens d'effacer les traces de ce différend.

« Si, à toute époque, les empereurs de Russie ont témoigné leur active sollicitude pour le maintien des immunités et privilèges de l'Église orthodoxe grecque dans l'empire ottoman, les sultans ne se sont jamais refusés à les consacrer de nouveau par des actes solennels qui attestent leur ancienne et constante bienveillance à l'égard de leurs sujets chrétiens. Sa Majesté le sultan Abdul-Medjid aujourd'hui régnant, animé des mêmes dispositions et voulant donner à Sa Majesté l'empereur de Russie un témoignage personnel de son amitié la plus sincère, n'a écouté que sa confiance infinie dans les qualités éminentes de son auguste ami et allié et a daigné prendre en sérieuse considération les représentations dont S. Exc. M. le prince Menchikof s'est rendu l'organe auprès de la Sublime Porte.

« Le soussigné a reçu en conséquence l'ordre de déclarer par la présente que le gouvernement de Sa Majesté le sultan restera fidèle à la lettre et à l'esprit des stipulations des traités de Kaïnardji et d'Andrinople relatives à la protection du culte chrétien, et que Sa Majesté regarde comme étant de son honneur de faire observer à tout jamais et de préserver de toute atteinte, soit présentement, soit dans l'avenir, la jouissance des privilèges spirituels qui ont été accordés par les augustes aïeux de Sa Majesté à l'Église orthodoxe d'Orient et qui sont maintenus et confirmés par elle, et en outre à faire participer, dans un esprit de haute équité, le rite grec aux avantages concédés aux autres rites chrétiens par conventions ou dispositions particulières. Au reste, comme le firman impérial qui vient d'être donné au patriarche et au clergé grecs, et qui contient la confirmation de leurs privilèges spirituels, devra être regardé

comme une nouvelle preuve de ces nobles sentiments, et comme en outre la proclamation de ce firman, qui donne toute sécurité, devra faire disparaître à jamais toute crainte à l'égard du rite qui est la religion de Sa Majesté l'empereur, je suis heureux d'être chargé du devoir de faire la présente notification. »

Le texte ainsi arrêté était à peine en route pour Pétersbourg, qu'arriva à Vienne de Constantinople celui d'une lettre que Réchid Pacha, après de longues délibérations, et on peut ajouter sous la dictée de Lord Stratford de Redcliffe, avait écrite à M. de Nesselrode et qu'il priait le cabinet autrichien de faire porter à destination. Beaucoup plus courte que la *note de Vienne*, la lettre de Réchid Pacha s'en différenciait surtout en ce qu'elle réduisait à une sympathie platonique les marques d'intérêt que les empereurs de Russie voudraient dans l'avenir donner à l'Église grecque dans l'empire ottoman ; la *note de Vienne*, au contraire, permettait implicitement aux empereurs de Russie de continuer à témoigner *activement*, dans cet empire, leur sollicitude « pour le maintien des immunités et privilèges de l'Église orthodoxe grecque ». A la lettre de Réchid Pacha était joint le procès-verbal d'une réunion qui avait eu lieu chez ce ministre dans la matinée du 23 juillet et au cours de laquelle il avait donné lecture de sa lettre aux représentants français, anglais, autrichien et prussien; tous les quatre avaient approuvé la teneur de la lettre; ils avaient de même accueilli sans objections les déclarations que leur avait faites ensuite Réchid Pacha touchant l'impossibilité pour la Porte de pousser plus loin les concessions, et sa résolution, en cas de nouvelles insistances de la part de la Russie, de recourir à la guerre afin d'assurer l'indépendance de la Turquie[1].

1. « Je déclare, au nom de Sa Majesté le sultan, avait dit Réchid

Dès que M. de Buol eut pris connaissance de ces pièces qui accusaient un assez grave désaccord avec ce qui venait d'être décidé à Vienne, il convoqua de nouveau les ministres de France et d'Angleterre et le chargé d'affaires de Prusse, et il leur exprima l'avis qu'il convenait de tenir pour nulle et non avenue l'approbation que les représentants des puissances à Constantinople venaient de donner à Réchid Pacha, et au contraire de leur envoyer le plus vite possible, sans même attendre la réponse russe, des instructions leur prescrivant d'obtenir du gouvernement ottoman la signature de la *note de Vienne*. Cette suggestion, transmise à Paris et à Londres, y fut immédiatement adoptée, et le 1er août put partir de Vienne un courrier qui emportait pour les représentants des quatre puissances à Constantinople l'ordre formel de « réunir leurs efforts pour faire accepter de la Porte le texte qu'elles avaient déjà décidé de présenter au gouvernement russe ».

Aussi bien l'assentiment de ce dernier ne se fit pas attendre; l'empereur Nicolas, dès qu'il eut, le 3 août, reçu la *note de Vienne* des mains de M. de Nesselrode, déclara qu'il l'acceptait telle quelle; il stipula seulement que la Turquie devait, de son côté, formuler une acceptation semblable, sans restrictions ni chicanes. C'était, disait-il, « une cour martiale » (*polevoï soud*) qui venait de juger; sa sentence était sans appel.

Quelle fut la raison de cette détermination rapide de l'empereur? Avait-il reconnu, sur des indications de son chancelier, que le texte présenté par les puissances laissait à la Russie toute facilité pour réclamer à la première occasion un droit d'intervention

Pacha, que si, malgré tous ses efforts pour arriver à un arrangement pacifique et honorable, elle se voyait obligée de pourvoir par d'autres moyens à la défense de son empire et de l'intégrité de ses droits, la guerre qui en résulterait malheureusement ne serait à ses yeux qu'une lutte ayant pour objet d'assurer son indépendance. »

dans les affaires intéressant les Grecs orthodoxes de l'empire ottoman, ou au contraire, comme le supposait le général de Castelbajac, fut-il heureux de trouver une issue honorable à des difficultés qui prenaient mauvaise tournure[1]? Il est difficile de se prononcer; mais ce que nous savons, c'est que le chancelier, toujours retors et artificieux, tenta de faire croire en même temps au gouvernement français que la décision de son maître avait été inspirée par des sentiments bienveillants pour l'empereur Napoléon, et au gouvernement autrichien par des sentiments analogues pour l'empereur François-Joseph[2].

Quant à l'empereur Nicolas, il voulut, ayant donné aux puissances un témoignage de déférence, adresser spécialement à la France une nouvelle profession de foi politique. A cet effet, il invita le général de Castelbajac, qu'il n'avait pas revu depuis le 8 juillet,

1. Le général de Castelbajac à M. Drouyn de Lhuys, 9 août 1853 : « Je crois, monsieur le ministre, que Sa Majesté Impériale comme son chancelier est très heureuse d'avoir trouvé un moyen honorable de sortir de la fausse et dangereuse position dans laquelle trop de précipitation et son opinion personnelle sur la manière de traiter avec les Turcs l'avaient engagé. »

2. Le général de Castelbajac à M. Drouyn de Lhuys, 5 août 1853 : « M. de Nesselrode m'a dit que son auguste maître, mû par le désir de la paix, avait accepté sans restriction la proposition de l'empereur Napoléon, dont les légers changements de rédaction faits à Vienne ne changeaient pas le caractère de justice et de conciliation. Il s'est vivement félicité avec moi de cette heureuse conclusion pacifique et m'a dit que, aussitôt que la Porte aurait accepté (ce qu'il ne met pas en doute), les ordres seraient expédiés pour remettre tout sur l'ancien pied de paix et de bonne entente. » — Le comte de Nesselrode au baron de Meyendorf, le 6 août 1853 : « Après l'orage le soleil réapparaît et le ciel redevient souriant. Vous verrez que nous nous sommes empressés d'accepter l'*ultimatum* autrichien. Nous ne l'avons fait que par amour de la paix et par amitié pour le jeune et excellent empereur; car certes la rédaction de cette pièce que vous avez cherché à rendre la meilleure possible, nous laisse encore à désirer... Va donc pour l'*ultimatum* autrichien : reste seulement à savoir si les Turcs l'accepteront. »

à venir le 6 août au camp de Krasnoé pour assister à une manœuvre d'essai qui promettait d'être intéressante au point de vue militaire. Le général, qui pendant un mois avait évité de retourner au camp, afin de ne pas s'y trouver en concurrence avec le comte Gyulay, se rendit à l'invitation impériale, et il fut l'objet, comme par le passé, de toutes les attentions de Sa Majesté, malgré la présence de l'envoyé autrichien; l'empereur constamment lui donna le pas sur ce dernier.

Mais le véritable intérêt de la journée fut dans les déclarations que l'empereur Nicolas fit au général durant les pauses qui coupaient les mouvements des troupes. « L'amour de la paix et le désir de conserver mes bonnes relations avec les gouvernements conservateurs sont les raisons, quoi qu'on puisse dire, qui m'ont décidé à accepter l'arrangement que vous m'avez directement proposé de la part de l'empereur Napoléon et auquel se sont ralliées les autres puissances. J'aurai fait ainsi tout ce qu'elles auront voulu, et si la Turquie croule par l'exaltation de son fanatisme et de son aveuglement, on n'aura plus rien à me reprocher. Le sultan n'est plus le maître dans son conseil, il a perdu toute autorité. S'il refuse d'accepter la proposition que lui transmet en ce moment l'Autriche, qu'en résultera-t-il? Dieu seul le sait. Je ne quitterai les principautés, ce qui me paraît prudent dans l'intérêt général, que quand la note sera bien signée. »

Puis, revenant toujours à son idée de la dissolution de l'empire ottoman, le tsar dit : « Si la Turquie accepte la note et que cette crise se termine bien pour elle, tout ne sera pas fini pour l'Europe. Je prévois pour une époque plus rapprochée qu'on ne le croit dans l'Occident, la chute de l'empire ottoman au profit de l'anarchie et des principes révolutionnaires. Il faut nécessairement que je m'entende avec l'empereur

Napoléon; je compte sur sa loyauté et sa raison politique, et il peut compter sur ma franchise[1]. » Puis, faisant allusion aux grandes réformes telles que l'émancipation des serfs, dont il avait le projet pour la Russie[2], le tsar se défendit de rêver des conquêtes en Europe : « Je n'ai d'autre ambition que le bien général de la chrétienté et le bonheur de mon peuple par le perfectionnement de toutes nos institutions. Je ne veux pas de conquêtes, la Russie est assez grande. Je ne demande qu'à avancer la lourde tâche que Dieu m'a imposée et que mon fils, dont vous savez aussi apprécier les sentiments, ne pourra même pas finir. » En terminant, l'empereur Nicolas insista de nouveau sur la nécessité d'une entente entre lui et l'empereur Napoléon : « Il faut nécessairement que nous réglions sans retard et à l'avance tout ce qui peut concerner la Turquie; il ne faut pas que nous soyons pris au dépourvu et que nous risquions encore, par des malentendus et des méfiances, de nous brouiller quand il est si important que nous soyons unis. Quand l'incident sera terminé, je vous reparlerai de mes idées, et j'en ferai parler particulièrement aussi à l'empereur Napoléon par Kisselef[3]. »

L'empereur Nicolas, on le voit par son langage, n'était pas aussi sûr que le disait le général de Castelbajac de l'acceptation par la Porte de la note dont lui-même venait d'approuver les termes; il était, en

1. M. Louis Thouvenel, se fondant sur des lettres particulières écrites à son père par le général de Castelbajac, le 13 et le 17 août 1853 (*Nicolas Ier et Napoléon III*), émet l'opinion que l'empereur serait entré, comme naguère vis-à-vis de Sir Hamilton Seymour, dans quelques détails au sujet de l'attribution des dépouilles de la Turquie.

2. Voir l'ouvrage de M. Anatole Leroy-Beaulieu, *l'Empire des tsars et les Russes* : « L'émancipation était son rêve favori; à la veille de 1848 il avait déjà formé, pour en préparer l'étude, un comité secret que la révolution de Février vint dissoudre. »

3. Le général de Castelbajac à M. Drouyn de Lhuys, 9 août 1853.

effet, très exactement renseigné sur l'effervescence belliqueuse qui allait toujours croissant dans la population turque, en particulier à Constantinople; peut-être même cette effervescence était-elle attisée par les nombreux agents officieux que la Russie avait gardés là-bas; ces derniers, en tout cas, cherchaient à exciter les soupçons des Turcs contre les puissances occidentales, en insinuant que les conseils de celles-ci ne pouvaient être désintéressés[1]. On conçoit qu'arrivant dans une ville aussi défavorablement disposée, les nouvelles de ce que venaient de décider les puissances y furent fort mal accueillies; les Turcs trouvaient mauvais qu'une note rédigée par la Porte avec l'approbation des quatre représentants de France, d'Angleterre, d'Autriche et de Prusse, n'eût pas été jugée digne d'être transmise au gouvernement russe[2]; ils trouvaient surtout mauvais que la Porte fût invitée à signer, sans y rien changer, une autre note à la confection de laquelle elle n'avait eu aucune part, quoique étant la principale intéressée.

Pour triompher des répugnances de la Porte à se laisser ainsi dicter sa conduite, au moins aurait-il fallu que les représentants à Constantinople des quatre puissances occidentales fussent d'accord pour exercer sur elle une pression simultanée et identique. Or, il n'y eut entre ces représentants aucune similitude de langage. L'internonce et l'ambassadeur de France se hâtèrent de réclamer avec beaucoup d'énergie, d'abord de Réchid Pacha, puis directement

1. M. de La Cour, dans sa correspondance, cite entre autres l'action de l'ancien premier drogman de la légation de Russie, M. Argyropoulo. Celui-ci, étant sujet ottoman, n'avait pas été obligé de suivre la légation à Odessa, et il travaillait, croyait M. de La Cour, à préparer un accord direct entre la Russie et la Turquie pour le cas où les tentatives de conciliation engagées par les puissances occidentales échoueraient.

2. En fait, le comte de Buol transmit la note turque à Pétersbourg, mais à titre d'information seulement.

du sultan, la signature de la *note de Vienne*, et jusqu'à la fin ils ne ralentirent point leurs efforts; le ministre de Prusse, au contraire, recommanda très mollement l'acceptation de la note de Vienne, en disant que personnellement il préférait la lettre qui avait été préparée à Constantinople à l'adresse de M. de Nesselrode. Quant à Lord Stratford de Redcliffe, il commença par rester immobile, en prétendant qu'un avis de son collègue près la cour d'Autriche ne pouvait être considéré comme équivalent à des instructions de son gouvernement; puis quand, au bout de quelques jours, il eut reçu de Londres l'ordre d'agir, il se borna à faire sans commentaires à Réchid Pacha la communication officielle prescrite, tandis qu'en particulier il condamnait violemment la décision prise par les puissances; dans ses invectives il allait jusqu'à traiter d'*infâme* la conduite de son gouvernement et proclamait que par ses actes « il ferait voir à l'univers que son nom était Canning[1] ».

La désunion entre les représentants des puissances encourageait la Porte à la résistance ; pendant quelques jours elle pensa à repousser purement et simplement la note qui lui était envoyée de Vienne ; à la réflexion elle se ravisa et s'engagea à la signer

1. Mémorandum dressé par le prince Albert, 16 octobre 1853 (*Queen Victoria's Letters*) : « He had, to Lord Aberdeen's certain knowledge, called the conduct of the government infamous and declared he would let the world know that his name was Canning. » M. de La Cour à M. Drouyn de Lhuys, 14 août 1853 : « Après s'être borné, dans la circonstance présente, à exprimer l'opinion de son gouvernement sur le projet de note élaboré à Vienne et à recommander officiellement à Réchid Pacha de l'adopter, en même temps qu'il affecte de n'avoir pas à exprimer là-dessus une opinion personnelle, il laisse voir à ceux qui sont admis dans son intimité du mécontentement; il désapprouve ce qui a été fait à Vienne à l'encontre de ce qu'il se flattait d'avoir fait réussir ici par sa seule influence; il parle de donner sa démission, de démontrer ce que c'est que Canning. »

si trois modifications, dont elle expliquait les motifs dans un long mémorandum[1], étaient acceptées par la Russie. La note de Vienne, disait la Porte, tend à faire croire que les immunités et privilèges de l'Église grecque dans l'empire ottoman n'ont été maintenus que grâce à l'active sollicitude des empereurs de Russie, et elle cherche à fortifier, en les rattachant à des traités ou conventions, les liens que la communauté de culte a établis entre la Russie et les sujets ottomans appartenant à la confession orthodoxe; or les immunités et privilèges de l'Église grecque dans l'empire ottoman dérivent et doivent dériver, non pas de traités ou conventions passés avec la Russie, mais d'une concession volontaire, d'un don gracieux des sultans de Turquie. Accepter telle quelle la note de Vienne, affirmait la Porte, « ce serait partager en quelque sorte les droits

1. Premier passage. — *Texte de Vienne :* « Si, à toute époque, les empereurs de Russie ont témoigné leur active sollicitude pour le maintien des immunités et privilèges de l'Eglise orthodoxe grecque dans l'empire ottoman, les sultans ne se sont jamais refusés à les consacrer de nouveau par des actes solennels qui attestaient leur ancienne et constante bienveillance à l'égard de leurs sujets chrétiens. » — *Texte de Constantinople :* « Si, à toute époque, les empereurs de Russie ont témoigné leur active sollicitude pour le culte de l'Eglise orthodoxe grecque, les sultans n'ont jamais cessé de veiller au maintien des immunités et privilèges de ce culte et de cette Eglise dans l'empire ottoman, et de les consacrer de nouveau. »

Deuxième passage. — *Texte de Vienne :* « Le sultan restera fidèle à la lettre et à l'esprit des stipulations des traités de Kaïnardji et d'Andrinople relatives à la protection du culte chrétien. » — *Texte de Constantinople :* « Le sultan restera fidèle aux stipulations du traité de Kaïnardji, confirmé par celui d'Andrinople, relatives à la protection du culte chrétien par la Sublime Porte. »

Troisième passage. — *Texte de Vienne :* « Faire participer, dans un esprit de haute équité, le rite grec aux avantages concédés aux autres rites chrétiens par convention ou disposition particulière. » — *Texte de Constantinople :* « Faire participer, dans un esprit de haute équité, le rite grec aux avantages accordés et qui pourront être accordés à d'autres communautés chrétiennes sujettes de la Porte. »

souverains du sultan et mettre en danger l'indépendance de l'empire ottoman[1]. »

Quand on connut dans les capitales d'Occident la réponse de la Porte, on y éprouva un vif déplaisir; en effet, on ne s'y rendait pas compte de la sagacité que venait de déployer celle-ci, peut-être sous l'inspiration de Lord Stratford de Redcliffe[2]; on trouvait « puériles » les modifications demandées, et, loin de considérer le mémorandum comme « une pièce astucieuse », ainsi que le qualifia M. de Nesselrode, on n'y vit qu'une manifestation frivole d'amour-propre froissé[3]. Dans ces conditions, ne pouvait-on s'adresser à la générosité de l'empereur Nicolas et le prier de laisser passer, sans leur prêter attention, les amendements de la Porte? Sans s'être concertés, les quatre gouvernements tentèrent chacun séparément cette démarche[4].

1. Mémorandum turc du 19 août 1853.

2. Le comte de Nesselrode au baron de Meyendorf, 1er septembre 1853 : « C'est encore à Redcliffe qu'il faut attribuer le résultat de la triste campagne que viennent de faire les représentants des quatre puissances à Constantinople. »

3. Le baron de Bourqueney à M. Drouyn de Lhuys, 26 août 1853 : « Je n'admets plus un moment que la paix du monde puisse sérieusement se jouer sur un accent, une virgule ou un synonyme. » — M. Drouyn de Lhuys au général de Castelbajac, 30 août 1853 : « En considérant l'insignifiance des modifications réclamées par la Porte, qui laissent intact le sens du projet de conciliation déjà agréé par le cabinet de Saint-Pétersbourg, je ne puis croire qu'elles deviennent un obstacle au règlement des difficultés qui n'ont que trop longtemps pesé sur la situation de l'Europe entière. »

4. M. Drouyn de Lhuys au général de Castelbajac, 30 août 1853 : « De l'entêtement du Divan je fais appel avec confiance au bon sens du gouvernement russe, et j'espère que vous ne tarderez pas à m'apprendre que je ne me suis pas trompé. Sa Majesté l'empereur Nicolas et M. le comte de Nesselrode ont trop d'élévation dans l'esprit pour ne pas comprendre les scrupules d'amour-propre qui ont seuls pu empêcher la Porte d'accepter de la main des puissances une œuvre toute faite, à laquelle elle n'avait point participé et qui, avant de lui être communiquée, avait été soumise au cabinet de Saint-Pétersbourg. »

L'empereur Nicolas inclinait personnellement à déférer au désir des puissances, car il se sentait suspect à celles-ci, et il tenait à reconquérir la confiance et le concours d'au moins plusieurs d'entre elles pour le jour, qu'il persistait à voir prochain, du démembrement de l'empire ottoman. S'il n'avait écouté que sa propre inspiration, il eût donc, par égard pour les puissances, accepté les amendements turcs; mais ses conseillers le détournèrent de cet acte de condescendance, en lui représentant que ce serait « un acte incompatible avec son honneur et sa dignité[1] ». Nous savons pertinemment, grâce à la correspondance particulière de M. de Nesselrode, que celui-ci conseilla très nettement à son maître de ne pas accueillir la demande des puissances[2].

Finalement, le 7 septembre, une réponse négative

1. Le général de Castelbajac à M. Drouyn de Lhuys, 7 septembre 1853 : « L'empereur Nicolas était revenu aux dispositions les plus conciliantes et désirait voir finie promptement la mauvaise position que, par trop de précipitation, le parti russe et le prince Menchikof lui avaient faite. » — Le baron de Bourqueney à M. Drouyn de Lhuys, 16 septembre 1853 : « Les lettres (de Pétersbourg) du 7 sont unanimes sur ce point; l'empereur veut sa réhabilitation en Europe; il inclinait personnellement à l'acceptation des changements introduits dans la note de Vienne, et il a fallu, pour qu'il les repoussât, l'union des Russes et des Allemands (allusion au grand-duc Constantin et à M. de Nesselrode), qui ont intéressé sa dignité personnelle au rejet. »

2. Le comte de Nesselrode au baron de Meyendorf, 1er septembre 1853 : « Comment! l'empereur de Russie donne son adhésion à un projet composé sans sa participation, n'y change pas un mot, ne relève pas même des modifications (elles étaient favorables à la Russie) apportées à la première rédaction qui lui a été proposée (par le général de Castelbajac); et, après cela, on accorderait au sultan le droit de le modifier, d'y introduire des changements qui ne sont pas aussi insignifiants qu'ils ont pu le paraître à Vienne! Cela ne me paraît pas possible. Un tel dénouement placerait la Russie envers la Turquie dans une situation d'infériorité, incompatible avec l'honneur et la dignité de l'empereur. Nous humilier, c'est ce qu'ont toujours voulu lord Redcliffe et ceux des membres du ministère anglais qui nous sont hostiles, et ils atteindraient leur but si nous acceptions la note modifiée par les Turcs. »

fut envoyée à Vienne et communiquée en même temps aux ministres de Russie à Paris, Londres et Berlin, avec charge d'en informer les trois gouvernements. Malheureusement, cette réponse comprenait deux pièces distinctes : la première était une dépêche d'allure assez fière, mais dans laquelle il eût été malaisé de reprendre quelque chose : « L'*ultimatum* arrêté à Vienne, disait-elle, n'est point le nôtre; c'est celui de l'Autriche et des puissances qui, après l'avoir concerté, discuté et modifié, l'ont reconnu acceptable par la Porte sans dommage pour ses intérêts et son honneur; il appartenait donc à ces puissances de vaincre la résistance de la Porte; la Russie avait dépassé la mesure des concessions, sans que la Porte en eût fait jusqu'à présent aucune; elle ne pouvait aller au delà. » La dépêche se terminait, du reste, par une déclaration qui devait être particulièrement agréable aux puissances; elle s'engageait formellement à évacuer les principautés danubiennes dès que l'ambassadeur extraordinaire turc chargé de porter la note à Pétersbourg arriverait dans cette ville.

La seconde pièce, intitulée *Examen des modifications introduites par la Porte ottomane dans la note autrichienne*[1], était un de ces factums de la chancellerie russe que redoutait tant l'empereur Nicolas; elle était l'œuvre du « rhéteur-rédacteur » Labenski et exposait que si la Russie avait accepté sans objection la *note de Vienne*, c'est qu'elle avait trouvé dans celle-ci la reconnaissance du droit dont elle se disait investie par les traités, d'intervenir officiellement en Turquie pour y protéger les Grecs orthodoxes; or, les amendements réclamés par la Porte abolissaient ce droit; la Russie, par conséquent, ne pouvait les adopter. C'était, on le voit, la réédition des pré-

1. Voir le texte à l'appendice n° 4.

tentions qui avaient fait échouer la mission du prince Menchikof.

Il est inutile de dire que lorsque, suivant les ordres de M. de Nesselrode, les ministres de Russie donnèrent lecture et laissèrent copie de cette pièce au Foreign Office et au ministère français des affaires étrangères, elle y produisit à la fois une grande surprise et un grand mécontentement; les puissances, en effet, qui, d'après les dernières informations venues de Pétersbourg, prévoyaient un refus de la Russie, avaient pensé que celle-ci ne mettrait en avant que le motif de sa dignité offensée; elles ne s'attendaient nullement à cette revendication publique d'un droit qu'elles croyaient définitivement abandonné. Aussi avaient-elles décidé d'insister vigoureusement auprès de la Porte pour lui faire accepter dans sa teneur intégrale la note de Vienne; mais comme il était difficile de représenter celle-ci à Constantinople sans y joindre quelque chose d'avantageux pour la Turquie, comme il fallait, selon le mot de M. Thouvenel, « mettre un peu de sucre autour de la pilule pour la faire avaler », les puissances s'étaient mises d'accord pour déclarer à la Porte que la note, dont les termes éveillaient la méfiance des Turcs, ne donnait à la Russie « aucun droit de s'ingérer entre le sultan et ses sujets », et qu' « en toute occasion elles adhéreraient à cette interprétation ».

La surexcitation qui régnait à Constantinople rendait déjà bien difficile la réussite de cette combinaison; après le mémorandum russe, il n'y fallait plus songer[1]. Le 20 septembre, Lord Clarendon annonçait à l'ambassadeur de France que le gouvernement anglais, en présence de l'interprétation inattendue donnée par le gouvernement russe à la note

1. Un journal de Berlin avait publié une traduction de ce mémorandum.

de Vienne, ne pouvait plus conseiller à la Porte de signer celle-ci; ce serait, disait-il, commettre « un acte irrationnel et déloyal »; de son côté, le gouvernement français, « alarmé et irrité », avait, dès la veille, chargé son ambassadeur à Londres de proposer au gouvernement anglais l'entrée simultanée et immédiate des flottes française et anglaise dans les Dardanelles. Officiellement, il est vrai, M. Drouyn de Lhuys motivait cette proposition sur la nécessité de protéger les sujets étrangers, les chrétiens ottomans et même le sultan contre les dangers de mort dont les menaçaient le fanatisme toujours croissant de la population musulmane de Constantinople et la colère de plus en plus violente soulevée dans l'armée turque par l'envahissement des Russes sur le territoire ottoman. Mais il suffisait de voir la date de cette proposition, faite quatre jours après la communication du mémorandum russe, pour discerner le véritable motif; le gouvernement français était, d'ailleurs, heureux de cette occasion de faire sortir sa flotte du mouillage de Bésika, qui, n'étant pas abrité contre les vents du nord, allait devenir, à l'arrivée de la mauvaise saison, difficilement tenable; or, tant que la crise qui agitait le Levant n'était point terminée, il ne pouvait être question de faire reculer, ne fût-ce que jusqu'au golfe de Smyrne, une flotte envoyée pour inspirer le respect de la France.

Le cabinet anglais fut plutôt contrarié de la proposition française; il ne pouvait pas la rejeter, puisque Lord Stratford de Redcliffe, d'accord avec son collègue français, venait, dix jours avant, d'appeler de Bésika à Constantinople deux frégates anglaises précisément pour les motifs allégués maintenant par le gouvernement français[1]; en outre, l'opinion

1. Craignant des troubles à l'occasion de la fête du Courban Baïroun, les deux ambassadeurs avaient, le 10 septembre, demandé

publique anglaise, qui avait été assez longue à s'émouvoir, s'était, dans les dernières semaines, enflammée pour la défense de la Turquie, et l'agitation belliqueuse qui se propageait en Angleterre contre la Russie venait d'être attisée par la nouvelle de progrès victorieux de cette puissance sur la route de Khiva; certains journaux anglais voyaient déjà les Indes menacées d'une attaque.

Devant cet état d'esprit, le cabinet anglais, malgré les répugnances de son chef à s'engager davantage contre la Russie, ne pouvait hésiter[1]; il accepta le 22 septembre la proposition de la France, mais le Foreign Office tenait à la théorie qu'il avait déjà invoquée en 1852, au moment où le gouvernement français voulait obtenir pour le *Charlemagne* l'autorisation d'aller à Constantinople, théorie d'après laquelle la Turquie ne pouvait qu'en cas de guerre ouvrir les Détroits à une marine militaire étrangère; or, malgré la rupture des relations diplomatiques entre la Russie et la Turquie, malgré l'occupation des principautés danubiennes par les troupes russes, Lord Aberdeen ne voulait pas admettre que l'on fût en droit de se mettre au-dessus des stipulations de la convention des Détroits; d'après lui, l'entrée des flottes dans les Dardanelles, au lieu d'être, comme le disait le gouvernement français, une conséquence naturelle et légitime des événements, devait être présentée comme une mesure tout à fait exceptionnelle, de façon à ne pouvoir être alléguée plus tard comme un précédent; certaines précau-

aux amiraux de détacher chacun deux frégates à Constantinople; ces bâtiments, arrivés à l'entrée du Bosphore le 13 et le 14 septembre, repartirent pour Bésika le 3 et le 4 octobre.

1. M. Thouvenel au général de Castelbajac, 1er octobre 1853 : « Les Anglais sont très montés, et c'est dans les villes industrielles que l'on se prononce le plus vivement. Le cabinet britannique aurait un compte sévère à rendre s'il n'agissait pas, et il le comprend. L'affaire de Khiva a été pour lui un coup d'éperon. »

tions devaient donc être prises avant d'envoyer à Bésika aux deux amiraux l'ordre d'entrer dans les Dardanelles. La discussion de telles minuties faisait perdre bien du temps; aussi le gouvernement français, pressé de « sortir des brouillards de la Tamise », proposa-t-il bientôt de demander aux Turcs de se déclarer en état de guerre et de solliciter eux-mêmes la venue des deux flottes dans les eaux de Constantinople. Mais il ne fut pas nécessaire de recourir à cette démarche; les Turcs, en effet, prirent les devants.

Avant d'avoir eu connaissance des commentaires du ministère russe des affaires étrangères sur les amendements réclamés par la Porte dans le texte de la note de Vienne, les représentants des quatre puissances avaient tenté encore une fois d'obtenir du gouvernement ottoman la signature qu'il avait refusée; dans ce but, sur des ordres précis venus de Londres et de Paris, Lord Stratford de Redcliffe et M. de La Cour, le premier à contre-cœur sans doute, avaient remis chacun à Réchid Pacha une déclaration identique portant que leurs gouvernements respectifs prêteraient leur concours à la Turquie pour empêcher chez celle-ci l'ingérence de la Russie dans les affaires des Grecs orthodoxes. Mais cette insistance des diplomates étrangers ne servit qu'à rendre plus éclatant le refus du gouvernement ottoman; celui-ci jugea, en effet, que la question était assez grave pour être soumise à l'examen d'un grand conseil composé des personnages les plus considérables de Constantinople; et ce conseil, qui se réunit le 25 septembre, décida, après avoir entendu la lecture des notes de Lord Stratford et de M. de La Cour, qu'il fallait maintenir catégoriquement le refus d'abandonner les amendements, et même qu'il convenait de substituer l'état de guerre à des discussions condamnées d'avance à demeurer stériles.

La guerre entre la Turquie et la Russie apparaissait dès lors comme inévitable; l'Angleterre, résolue depuis le 22 septembre à faire monter sa flotte jusqu'à Constantinople, n'avait plus de scrupule à exécuter sa résolution; le 4 octobre, ordre fut envoyé de Paris et de Londres aux deux flottes de se rendre sans délai dans les eaux de Constantinople.

CHAPITRE XV

ENTREVUES D'OLMUTZ ET DE VARSOVIE. — LA TURQUIE OUVRE LES HOSTILITÉS CONTRE LA RUSSIE. — NOUVEAUX POURPARLERS A VIENNE ET A CONSTANTINOPLE. — COMBAT NAVAL DE SINOPE.

L'empereur Nicolas, cependant, ne voyait pas sans déplaisir et inquiétude la mauvaise impression que causaient dans tout le reste de l'Europe les derniers actes de la politique russe dans la question d'Orient. Il souffrait notamment de voir l'Autriche et la Prusse, qu'il avait crues tout acquises à la cause russe, témoigner ostensiblement leur désapprobation en se concertant à Vienne avec les deux puissances occidentales pour tenir en échec les prétentions élevées par lui contre la Turquie. Une occasion favorable parut s'offrir à l'empereur pour rompre ce concert et ramener à lui les deux puissances centrales dont l'amitié fléchissait; l'empereur François-Joseph devait, dans la seconde quinzaine de septembre, présider à Olmütz des grandes manœuvres militaires; l'empereur Nicolas décida de se rendre à ces manœuvres, sous le prétexte de porter lui-même ses félicitations au jeune empereur, qui venait, le 19 août, de se fiancer à sa cousine germaine la duchesse Élisabeth en Bavière[1]; mais en réalité il voulait, en ravivant les sentiments d'affection reconnaissante dont il savait l'empereur François-Joseph animé envers lui, essayer de changer le courant qui portait l'Autriche du côté de la France et de l'Angleterre.

1. Leurs deux mères, l'archiduchesse Sophie et la duchesse Max en Bavière, étaient sœurs.

L'empereur Nicolas engageait, en même temps, son beau-frère le roi de Prusse à venir aussi à Olmütz, en lui affirmant que dans cette réunion il ne serait agité aucune grave question de politique. Mais le premier ministre prussien, le baron de Manteuffel, était défiant; il pesa de toute son influence sur le roi afin de l'empêcher de se rendre à Olmütz; et finalement ce fut le prince Guillaume, beaucoup moins accessible aux séductions de leur impérial beau-frère, qui alla assister aux manœuvres d'Olmütz.

Arrivé dans cette ville le samedi 24 septembre dans la soirée, l'empereur Nicolas y avait été précédé par une mission militaire française que l'empereur Napoléon avait envoyée pour répondre à l'envoi au camp de Satory, par l'empereur François-Joseph, d'une mission militaire autrichienne. Cet échange de courtoisies avait été provoqué par ce dernier souverain dans l'intention de mettre un peu de cordialité dans les relations entre les cours de Vienne et des Tuileries, relations qu'avait fort aigries le mariage de l'archiduchesse Marie-Henriette, cousine germaine de l'empereur d'Autriche, avec le duc de Brabant, fils aîné du roi des Belges[1]; l'empereur Napoléon, en effet, avait vu dans cette alliance un encouragement donné par la cour de Vienne à la malveillance dont ne cessait de faire preuve envers lui le roi Léopold. Aussi l'empereur François-Joseph, dans son désir de dissiper tout à fait le dépit ressenti par l'empereur Napoléon, comblait-il à Olmütz d'amabilités et de prévenances les officiers que lui avait adressés ce dernier, en particulier son aide de camp le général comte de Goyon, chef de la mission.

L'empereur Nicolas, quand il vit l'attitude de l'empereur François-Joseph à l'égard de cette mission, se dit que lui-même avait une occasion de faire une

1. Ce mariage fut célébré à Bruxelles le 23 août.

nouvelle tentative de rapprochement avec la France. Ainsi le voyage d'Olmütz, entrepris pour regagner la sympathie de l'Autriche et de la Prusse, pourrait servir aussi à une autre fin. Mal renseigné par son ministre à Paris sur le véritable état d'esprit de l'empereur Napoléon, l'empereur Nicolas ne se rendait pas compte que celui-ci, dans la politique extérieure, poursuivait alors, comme premier et presque unique objet, l'accord avec l'Angleterre, et que, si pacifique qu'il fût, il n'hésiterait pas, pour maintenir cet accord, à aller, s'il le fallait, jusqu'à la guerre avec la Russie. Or l'empereur Nicolas, sentant que, malgré l'action modératrice de Lord Aberdeen, l'Angleterre lui devenait violemment hostile, rêvait de séparer les deux puissances occidentales et, malgré l'opposition de tous ses conseillers, de s'attacher la France en s'entendant avec elle pour le règlement de la question d'Orient. Ce plan eût peut-être été réalisable quelques mois plus tôt; aujourd'hui le moment favorable était passé[1], l'action de la France était indissolublement liée à celle de l'Angleterre; mais l'esprit enthousiaste de l'empereur Nicolas s'abandonnait facilement à des illusions.

Dans l'après-midi du 26 septembre, alors qu'avait lieu devant les deux souverains l'attaque simulée d'un fort, l'empereur Nicolas, quittant l'empereur François-Joseph, vint se placer à côté du général de Goyon et, pour entrer en matière, demanda à celui-ci de lui présenter les officiers composant la mission française. « J'aime les Français, dit-il; je ne les vois pas assez, ils ne viennent pas chez moi, et je le regrette. » Puis, quand les présentations eurent été faites, l'empereur reprit : « J'ai à Varsovie un corps d'armée que je vais dans quelques jours montrer à

1. « Pourquoi n'a-t-on pas mieux accueilli nos franches explications sur les lieux saints? Peut-être aujourd'hui serions-nous alliés? » (M. Thouvenel au général de Castelbajac, 1er octobre 1853.)

l'empereur François-Joseph; je serais fort aise de vous le montrer aussi, et vous invite, messieurs, à venir. Général, j'espère que vos instructions ne font pas obstacle à ce voyage et que votre empereur ne trouvera pas mauvais que vous acceptiez mon invitation; je me fais donc un plaisir de compter sur vous. » Le général de Goyon, que touchaient surtout les considérations d'ordre militaire, ne réfléchit pas que derrière la gracieuseté de l'empereur se cachait peut-être une intention diplomatique; il aurait pu pourtant observer que Sa Majesté, tandis qu'elle distinguait particulièrement les officiers français, négligeait ostensiblement le ministre d'Angleterre Lord Westmorland, qui, étant revêtu d'un grade militaire, avait été convié comme tel à Olmütz par l'empereur d'Autriche. Sans penser à mal, le général de Goyon répondit que la mission qu'il dirigeait avait la pleine liberté de ses mouvements, et il accepta l'invitation du tsar. « Alors donc, au revoir à Varsovie, messieurs, dit l'empereur, je serai heureux de vous y recevoir. »

Dans la soirée, l'empereur revit le général de Goyon, et, fort du succès de sa première invitation, il se risqua à en formuler une autre tout à fait inattendue. « Je désirerais, confia-t-il au général, recevoir en Russie l'empereur des Français, pour prouver au monde combien je l'apprécie, combien je rends hommage à ses qualités et à son caractère. » Et, comme s'il voulait effacer le souvenir désagréable de l'incident des lettres de créance, il ajouta : « Je serais heureux de le recevoir en *frère*. Votre empereur a, je le crains, quelques préventions contre moi; elles sont mal fondées; je vous ai dit mes sentiments pour lui; je les ai dits aussi et répétés au général de Castelbajac; mais répétez encore tout cela à votre empereur, et qu'il me croie, car je suis sincère[1]. »

1. Note du général de Goyon, 26 septembre 1853.

Quand on apprit à Paris que le général de Goyon avait accepté l'invitation de l'empereur Nicolas, on y fut vivement contrarié; on s'imaginait que le gouvernement et le public anglais trouveraient fort déplacé, dans un moment où la diplomatie anglaise s'engageait de plus en plus contre la Russie, le séjour d'une mission militaire française auprès de l'empereur Nicolas, et l'on craignait que la présence à la tête de cette mission d'un des aides de camp de l'empereur Napoléon n'ajoutât encore un élément aux interprétations soupçonneuses que l'on prévoyait[1]. Aussi, comme l'empereur Napoléon, nous l'avons déjà dit, voulait avant tout ne pas déplaire à l'Angleterre, il se hâta de rappeler le général de Goyon pour affaires urgentes de service, en paraissant ignorer l'invitation dont celui-ci avait été l'objet et qu'il avait spontanément acceptée. L'ordre de rappel atteignit le général à Olmütz dans la matinée du 30, quelques heures seulement avant le moment où il devait se mettre en route pour Varsovie; il reprit donc le chemin de Vienne et de Paris, en s'excusant de son mieux par un télégramme envoyé à l'empereur Nicolas, qui avait déjà, l'avant-veille, quitté Olmütz et qui, de retour à Varsovie, avait donné les ordres nécessaires pour que la mission française y fût logée au palais et eût à sa disposition des chevaux et voitures de la couronne. Certainement l'empereur Nicolas fut ulcéré du rappel subit du général de Goyon; malgré toutes les explications qui lui furent données[2], il comprit fort bien que le général avait été

1. M. Thouvenel au général de Castelbajac, 1er octobre 1853 : « Que n'aurait-on pas dit à Londres et que n'aurait-on pas pensé à Constantinople? Sans la qualité d'aide de camp de l'empereur qu'a M. de Goyon, nous aurions laissé faire. »

2. Aussi bien elles furent très faibles. Voici ce que le général de Castelbajac fut chargé de lire à M. de Nesselrode (dépêche de M. Drouyn de Lhuys, 5 octobre 1853) : « Il n'était ni régulier ni digne des deux souverains que l'aide de camp de l'un se trouvât

désavoué comme ayant trop complaisamment accepté une gracieuseté visant, au-dessus de lui, l'empereur Napoléon et la France; et il est permis de supposer que la rancœur ressentie par l'empereur Nicolas, à la suite de cet incident, quoiqu'il se gardât de jamais faire mention de celui-ci, fut pour quelque chose dans la raideur dont il ne se départit plus jusqu'à sa mort vis-à-vis du gouvernement français[1]. Nous avons à cet égard le témoignage d'un éminent diplomate russe qui, après une assez longue éclipse, était alors en grande faveur auprès de la cour de Pétersbourg, du prince Alexandre Gortchakof, le futur successeur du comte de Nesselrode comme chancelier. Étant à cette époque ministre de Russie à Stuttgart, il disait à son collègue de France le comte de Béarn : « Je ne puis m'empêcher de regretter qu'un peu plus de confiance de part et d'autre ne vienne pas rapprocher deux gouvernements si bien faits pour s'entendre et qui y auraient un si grand intérêt. L'affaire du général de Goyon est venue bien malencontreusement repousser de hautes et sympathiques prévenances; cette affaire est, je l'espère, à l'heure qu'il est à peu près vidée; mais croyez-moi, mon cher comte, méfiez-vous de la *perfide Albion*. Ne croyez pas qu'on veuille vous en détacher pour vous isoler; non! mais ne

occasionnellement et comme par hasard aux côtés de l'autre. Le jour où l'empereur Nicolas voudra envoyer des officiers russes assister aux manœuvres de l'armée française, ils seront reçus chez nous avec toute la distinction qu'ils méritent, et l'empereur Napoléon, de son côté, ne doute pas que le même accueil n'attende les officiers français en Russie. Mais, pour conserver leur caractère, ces démonstrations doivent être annoncées à l'avance et s'accomplir dans les formes d'usage. La cour de Russie a des habitudes trop correctes pour ne pas reconnaître la justesse de ces observations. »

1. Le général de Castelbajac à M. Drouyn de Lhuys, 15 octobre 1853 : « Le chancelier m'a dit que l'annonce de leur départ (des officiers français) pour Paris, reçue par le télégraphe à Varsovie même, avait occasionné un sensible déplaisir à Sa Majesté Impériale, qu'elle en avait fait écrire à M. de Kisselef, mais avec l'ordre de n'élever aucune récrimination à cet égard. »

préférez pas des avances trompeuses à ce qui pourrait devenir une solide et profitable amitié, une amitié durable sur laquelle vous ne pouvez compter ailleurs[1]. »

A Olmütz, l'empereur Nicolas ne s'était pas borné à « enguirlander » le général de Goyon; il avait cherché à regagner la confiance du gouvernement autrichien. Ce dernier, comme les trois autres gouvernements qui avaient pris part aux délibérations de Vienne, avait été choqué par le factum où la chancellerie russe avait exposé ses raisons pour rejeter les amendements réclamés par la Turquie; la communication intempestive de ce factum aux quatre puissances avait anéanti toute l'œuvre entreprise à Vienne, et pour faire revivre celle-ci sous une forme quelconque, il fallait d'abord détruire l'effet fâcheux produit par la maladroite indiscrétion de M. de Nesselrode. M. de Buol, que l'empereur François-Joseph avait fait venir à Olmütz au moment de l'arrivée de l'empereur Nicolas, était tout disposé à chercher une combinaison pour atteindre ce résultat, car il désirait plus que personne le dénouement pacifique de la crise actuelle; il comprenait, en effet, qu'une guerre survenant entre la Russie et la Turquie placerait l'Autriche dans la situation la plus embarrassante; par le souci de ses intérêts elle serait poussée vers le camp turc, tandis que ses traditions de sainte alliance et l'affection personnelle de l'empereur François-Joseph pour l'empereur Nicolas la retiendraient du côté russe.

De l'étude à laquelle se livra à Olmütz le ministre autrichien en collaboration avec le chancelier de Nesselrode, il résulta le plan suivant : les quatre puissances présenteraient de nouveau à la signature de

1. Le comte Hector de Béarn à M. Drouyn de Lhuys, 10 novembre 1853.

la Porte la note de Vienne sans aucun amendement, mais elles y joindraient une déclaration écrite déniant chez la Russie toute intention de s'ingérer dans les affaires de l'empire ottoman et réduisant par conséquent à néant le commentaire menaçant de M. Labenski. Le texte sur lequel les deux hommes d'État se mirent d'accord donnait les assurances suivantes :

« En demandant, en vertu du principe posé dans le traité de Kaïnardji, que le culte et le clergé grecs continuent à jouir de leurs privilèges spirituels sous l'égide de leur souverain le sultan, l'empereur Nicolas ne demande rien de contraire à l'indépendance et aux droits du sultan, rien qui implique une intention d'ingérence dans les affaires intérieures de l'empire ottoman. Ce que veut l'empereur de Russie, c'est le maintien strict du *statu quo* religieux de son culte, à savoir : une égalité entière de droits et d'immunités entre l'Église grecque et les autres communautés chrétiennes sujettes de la Porte, par conséquent la jouissance en faveur de l'Église grecque des avantages déjà accordés à ces communautés. Il n'entend point ressusciter les privilèges de l'Église grecque tombés en désuétude par l'effet du temps ou des changements administratifs, mais demande que le sultan la fasse participer à tous les avantages qu'il accordera à l'avenir à d'autres rites chrétiens. »

Les deux souverains approuvèrent ce texte, et il fut convenu qu'il serait soumis par les soins du gouvernement autrichien aux gouvernements français et anglais. Quant au gouvernement prussien, l'empereur Nicolas comptait lui demander lui-même son assentiment. N'ayant pas réussi à faire venir à Olmütz le roi Frédéric-Guillaume, il le pressait maintenant de prendre part à Varsovie à la nouvelle entrevue concertée avec l'empereur François-Joseph, et il était résolu à aller relancer son beau-frère à Potsdam, si celui-ci restait sourd à toutes les instances. Crai-

gnant de s'attirer une « brouille de famille », le roi de Prusse, sur la troisième démarche qui fut faite auprès de lui, céda et se rendit à Varsovie, où il arriva le 4 octobre en même temps que l'empereur d'Autriche. Ce dernier, en dehors de la note préparée par leurs ministres, avait dû prendre vis-à-vis du tsar certains engagements de grande portée; le bruit courut que, pour le cas où la Russie se trouverait amenée à une guerre avec une des deux puissances occidentales, il s'était déclaré prêt à signer dès maintenant, pourvu que le roi Frédéric-Guillaume le signât aussi, un « pacte » garantissant à la Russie la neutralité bienveillante de l'Autriche et de la Prusse. Mais le roi Frédéric-Guillaume ne voulut rien signer, il donna seulement une assurance verbale de garder dans l'éventualité entrevue une neutralité strictement impartiale[1]. Devant ce refus, l'empereur François-Joseph ne put, en quittant Varsovie, qu'assurer l'empereur Nicolas de sa confiance et de son affection, et, pour donner de celles-ci un témoignage patent, il ordonna, dès son retour à Vienne, une importante réduction de l'effectif militaire autrichien.

A Paris, quand M. de Hübner présenta à M. Drouyn de Lhuys le plan combiné à Olmütz, il fut assez mal reçu par le ministre français; ce n'est pas que celui-ci fût particulièrement belliqueux, mais, toujours très animé contre la Russie, il ne voulait pas qu'elle pût avoir l'apparence d'avoir dénoué la présente crise en dehors de la France et de l'Angleterre, et il pensait que « si ces deux puissances prenaient le verbe haut, la Russie reculerait[2] ». Il était donc porté à conseiller le rejet de la combinaison d'Olmütz; au

1. Le marquis de Moustier à M. Drouyn de Lhuys, 10 octobre 1853 : « L'on assure qu'il a été question de signer un protocole. L'empereur d'Autriche avait consenti à le faire sous la condition que le roi de Prusse signerait, mais celui-ci ne s'y est pas prêté. »

2. M. de Hübner au comte de Buol, 3 octobre 1853 (*Souvenirs d'un ambassadeur d'Autriche à Paris*).

contraire, l'empereur Napoléon, qui, au fond de son cœur, redoutait alors beaucoup les chances incertaines d'une guerre, était prêt à souscrire à cette combinaison, comme, d'ailleurs, à tous les expédients susceptibles de raffermir la paix; mais il voulait avant tout, nous le répétons, marcher d'accord avec l'Angleterre. Or celle-ci rejeta catégoriquement la combinaison élaborée à Olmütz; on ne pouvait, disait-elle, présenter encore à la Porte une note que par deux fois elle avait refusé de signer; les explications qu'on lui donnerait, si rassurantes fussent-elles, ne suffiraient pas à atténuer la portée de la capitulation qu'on exigeait d'elle.

L'Angleterre avait, d'ailleurs, de son côté deux expédients à proposer pour dénouer la crise; ils avaient été imaginés par Lord Stratford de Redcliffe : d'après le premier, la Russie devrait accepter les amendements apportés par la Porte à la note de Vienne, mais les quatre puissances occidentales s'engageraient à peser vigoureusement sur le gouvernement ottoman pour qu'il activât l'assimilation de ses sujets chrétiens à ses sujets musulmans. L'autre expédient consistait à soumettre à l'arbitrage des quatre puissances occidentales, auxquelles on en adjoindrait une cinquième à choisir, le règlement des différends qui mettaient aux prises la Russie et la Turquie. Mais les événements firent que le gouvernement anglais n'eut le temps de parler que du premier de ces expédients. Lord Stratford de Redcliffe, qui le préférait, s'était, au surplus, déjà mis en campagne à Constantinople pour l'y faire adopter tant par la Porte que par ses collègues français, autrichien et russe.

Les circonstances pourtant n'étaient pas à Constantinople bien propices à une tentative de conciliation. Le sultan avait, le 29 septembre, ratifié l'avis donné par le grand conseil sur la nécessité de déci-

der la guerre contre la Russie; en conséquence, le 6 octobre, le fils de Réchid Pacha était parti pour Choumla en Bulgarie, où était établi le quartier général du maréchal Omer Pacha; il portait à celui-ci l'ordre de sommer le prince Michel Gortchakof d'évacuer les principautés et de déclarer que s'il n'était pas obtempéré à cette sommation dans un délai de deux semaines, les hostilités seraient ouvertes; cette communication ayant été faite le 10 octobre au prince Gortchakof et celui-ci ayant répondu que ses instructions lui défendaient de se retirer, l'état de guerre devait exister de plein droit à partir du 24.

La Porte avait aussi, le 7 octobre, prié les deux ambassadeurs d'Angleterre et de France d'user de leurs pouvoirs discrétionnaires et de faire entrer les deux flottes dans les Dardanelles. M. de La Cour voulait tout de suite donner l'ordre demandé; mais ses instructions lui prescrivaient de ne rien faire à cet égard sans être d'accord avec son collègue anglais; or, Lord Stratford de Redcliffe se refusa péremptoirement à appeler la flotte anglaise; l'impérieux ambassadeur avait jusqu'alors combattu plus ou moins ouvertement tous les projets tendant à une conciliation entre la Turquie et la Russie; mais du moment que lui-même en avait, à la fin, présenté un, il entendait le faire sérieusement valoir et ne pouvait, par conséquent, envisager favorablement une démonstration anglaise qui, craignait-il, lui enlèverait toutes ses chances de succès[1]. Il résista donc à son collègue de France aussi longtemps qu'il le put; et quand, le 15 octobre, sur des ordres formels arrivés de Londres, il dut s'incliner et envoyer à l'amiral Dundas l'ordre de franchir les Dardanelles, il stipula qu'une faible partie seulement des

1. Mémorandum du prince Albert du 16 octobre 1853 : « Lord Stratford had made a proposal himself, which accordingly he would support *con amore*. » (*Letters of queen Victoria.*)

flottes monterait jusqu'au Bosphore, l'autre moitié s'arrêterait à l'île de Marmara ou dans le chenal même des Dardanelles. En même temps, pour contre-balancer l'apparence belliqueuse que donnait nécessairement aux intentions de l'Angleterre l'entrée de sa flotte dans la mer de Marmara, Lord Stratford pesait de toute son autorité sur Réchid Pacha, afin qu'il fît prolonger par le sultan le délai fixé pour l'ouverture des hostilités; le ministre ottoman, qui devenait de plus en plus l'instrument docile de l'ambassadeur anglais, se plia à cette injonction, et le 21 octobre ordre fut envoyé aux commandants des forces turques de ne pas engager d'hostilités avant le 1er novembre. La veille, Lord Stratford avait réuni chez lui ses trois collègues et était parvenu à leur faire signer, sur la nouvelle de la suspension des hostilités, le projet qu'il voulait substituer à la note de Vienne et qu'il avait fait accepter par Réchid Pacha. Ce projet[1], comme nous l'avons dit, sanctionnait les amendements turcs; et il était accompagné d'une déclaration qu'auraient à signer les quatre puissances et suivant laquelle elles garantiraient en termes généraux d'une part que la Russie ne prétendait à aucune concession nouvelle en Turquie, et d'autre part que la Porte entendait n'éluder aucune des obligations déjà contractées par elle.

L'empereur Napoléon, avant même de connaître la forme que donnerait l'Angleterre à l'expédient dont elle parlait, avait promis de s'y rallier, quoique doutant fort de son efficacité; il avait même dit qu'il prierait l'Autriche et la Prusse de le recommander à Pétersbourg; mais à Vienne, où l'on était mécontent du rejet par l'Angleterre de l'arrangement d'Olmütz, on repoussa de prime abord l'idée d'une nouvelle note tenant compte des amendements turcs,

1. Voir le texte à l'appendice, nº 5.

et comme on venait de recevoir la nouvelle de la sommation envoyée au prince Gortchakof par Omer Pacha, on colora son refus de l'impossibilité de demander à Pétersbourg une concession en faveur d'une puissance qui déclarait la guerre à la Russie. « Si j'adressais une telle demande à Pétersbourg, disait M. de Buol au ministre de France, je provoquerais un refus brutal, et je rendrais mon gouvernement impossible comme médiateur ; laissez-nous au moins cet avenir[1]. »

Conserver ou rétablir la paix en étant médiateur était, en effet, à ce moment l'objectif du gouvernement autrichien. Or justement, sur ces entrefaites, il lui vint de Pétersbourg une ouverture dans ce sens ; sur la nouvelle de la sommation envoyée au prince Gortchakof par Omer Pacha, l'empereur avait décidé que l'état de guerre existait désormais entre la Russie et la Turquie et que pour y mettre fin il ne fallait plus maintenant une note du genre de celles qu'on avait rédigées sans profit durant tout l'été, mais un véritable traité de paix ; l'intention de la Russie n'était pas pour le moment de prendre une offensive militaire, elle se bornerait à repousser les attaques que pourraient essayer les Turcs ; au contraire, elle était disposée à accueillir les propositions qui seraient faites en vue de la paix, pourvu que ces propositions fussent de nature à amener le règlement définitif de tous les différends en cours entre les deux pays. Dans ces conditions, le gouvernement russe s'adressait au gouvernement autrichien et lui demandait s'il ne pouvait pas agir à Constantinople pour amener la Porte à faire des propositions de paix. Cette ouverture agréa beaucoup au gouvernement autrichien ; mais au lieu de faire tout de suite

1. Le baron de Bourqueney à M. Drouyn de Lhuys, 16 octobre 1853.

une démarche à Constantinople, il pensa qu'il valait mieux s'entendre d'abord avec les trois autres puissances occidentales, afin que, par une action commune, la pression pacifique à exercer sur la Porte devînt plus forte. En conséquence, le 25 octobre le comte de Buol réunit de nouveau au Ballplatz les trois ministres de France, d'Angleterre et de Prusse et, après leur avoir lu la communication reçue de Pétersbourg, leur demanda si leurs gouvernements s'associeraient à la démarche que l'Autriche était d'ores et déjà résolue à faire à Constantinople pour amener la Porte à ouvrir une négociation de paix. Cette proposition, de nature toute nouvelle, surprit les deux ministres de France et d'Angleterre; ils savaient que leurs gouvernements, à qui l'ouverture des hostilités ne paraissait pas encore prochaine, s'occupaient toujours de trouver le texte d'une note acceptable à la fois pour la Turquie et la Russie; ils ne purent donc que répondre au comte Buol qu'ils allaient demander des instructions.

Mais pendant ce temps les événements marchaient. Le 23 octobre, deux jours avant la réunion au Ballplatz et un jour avant l'expiration du premier délai fixé au prince Gortchakof par Omer Pacha, les batteries turques d'Isaktcha, au nord de la Dobroudcha, avaient ouvert le feu sur une flottille russe qui remontait le Danube et lui avaient tué un certain nombre d'hommes. Puis, le 27, Omer Pacha, passant le Danube à la hauteur de Widdin, occupait Kalafat, et trois jours après, partant cette fois de Tourtoukaï, il passait encore le Danube et s'emparait d'Olteniza, où, attaqué par les troupes russes le 4 novembre, il remportait sur elles un succès marqué; enfin, du côté du Caucase, un détachement turc parti de Batoum surprenait, dans la nuit du 27 au 28 octobre, le petit fort de Saint-Nicolas, dont il exterminait la garnison. De tous les côtés, malgré la promesse donnée

à Lord Stratford de Redcliffe de suspendre les hostilités, les Turcs prenaient l'offensive.

Les Russes, de leur côté, ne restaient pas inactifs; ne s'attendant pas à voir les Turcs prendre l'initiative de la guerre, surtout au moment où l'hiver allait rendre très difficile toute sérieuse opération militaire, le gouvernement russe s'était insuffisamment préparé à la guerre terrestre et devait maintenant se hâter d'envoyer des renforts aussi bien dans les principautés danubiennes que sur la frontière d'Asie; il ne faillit pas à ce devoir, et bientôt, en dépit d'une circulaire de M. de Nesselrode annonçant aux puissances que la Russie se contenterait provisoirement de maintenir ses positions[1], les Russes en Asie et sur la mer Noire commencèrent à attaquer à leur tour les troupes et les bateaux ottomans. Le gouvernement russe, d'ailleurs, s'était vis-à-vis de la Porte plus franchement déclaré que vis-à-vis des puissances. Dès le 25 octobre, les derniers fonctionnaires russes restés à Constantinople, le premier drogman, le chancelier consulaire, étaient partis pour Odessa à bord d'un bâtiment autrichien, en emportant toutes les archives de la légation, et après avoir confié à l'internonciature le soin de protéger les sujets russes qui s'attardaient encore en Turquie, et les propriétés de l'État russe, qui se trouvaient désormais abandonnées. Un manifeste adressé par l'empereur Nicolas à son peuple et promulgué le 2 novembre ne pouvait, d'ailleurs, laisser de doute sur le caractère de croisade que l'empereur Nicolas entendait donner à la guerre contre la Turquie : « Que la main du Très Haut, disait le tsar, daigne bénir les armes russes dans la sainte et juste cause qui a trouvé de tout temps d'ardents défenseurs

1. Circulaire du comte de Nesselrode, 19/31 octobre 1853.

dans nos pieux ancêtres ! *In te, Domine, speravi; non confundar in æternum.* »

L'empereur Nicolas, en même temps, cherchait à affaiblir l'appui que la Turquie comptait trouver chez les puissances étrangères. Après l'incident de la mission Goyon, l'empereur n'espérait plus rien de la France; mais peut-être, malgré l'excitation de l'opinion publique anglaise, le gouvernement britannique pourrait-il être arrêté dans l'élan qui l'entraînait du côté turc. Certes on n'ignorait pas à Pétersbourg, puisque le ministre d'Angleterre l'avait officiellement notifiée, une décision prise le 7 octobre par le cabinet anglais de faire défendre par la flotte de l'amiral Dundas contre une attaque russe, non seulement Constantinople, mais aussi toutes les côtes turques de la mer Noire[1]; mais on savait aussi que Lord Stratford de Redcliffe avait retardé le plus possible l'entrée dans les Dardanelles des flottes anglaise et française, et qu'il avait fait limiter à deux par nation le nombre des gros vaisseaux de guerre qui s'avanceraient jusque dans le Bosphore ; on savait encore que la reine Victoria et le prince Albert avaient jugé très risquée la décision du cabinet anglais de défendre les côtes turques de la mer Noire. Sur ces données, dont il majora l'importance, l'empereur Nicolas, revenant en partie aux idées que, l'hiver précédent, il avait exposées à Sir Hamilton Seymour, se dit que peut-être il était encore possible de séparer l'Angleterre de la France. Il écrivit donc le 30 septembre à la reine Victoria une lettre particulière dans laquelle, rappelant les échanges de vues intervenus par l'entremise de Sir Hamilton Seymour, il la priait d'essayer avec lui « de prévenir des calamités que leurs deux pays avaient un égal

1. Le gouvernement français avait limité à la partie comprise entre le Bosphore et Varna l'espace à défendre.

intérêt à éviter ». — « Par quelle fatalité, écrivait le tsar, devons-nous donc, madame, en venir à une mésintelligence aussi prononcée sur des objets qui paraissaient convenus d'avance, où ma parole est engagée vis-à-vis de Votre Majesté, comme je crois celle du gouvernement anglais engagée vis-à-vis de moi? C'est à la justice, au cœur de Votre Majesté que j'en appelle; c'est à sa bonne foi et à sa sagesse que je m'en remets; qu'elle daigne décider entre nous. Devons-nous rester, comme je le souhaite ardemment, dans une bonne intelligence également profitable à nos deux États? ou juge-t-elle que le pavillon anglais doive flotter près du croissant pour combattre la croix de Saint-André? »

En outre, l'empereur Nicolas priait le roi des Belges qui se rendait en Angleterre de faire valoir non seulement auprès de son neveu et de sa nièce le prince Albert et la reine Victoria, mais encore auprès des négociants de la cité, les grands avantages qu'aurait l'Angleterre à rester en paix avec la Russie. Il était étrange de voir l'empereur Nicolas solliciter un tel service d'un souverain avec qui il n'avait voulu, durant vingt ans, avoir aucunes relations officielles; mais l'animosité contre l'empereur Napoléon III venait de devenir un lien entre l'empereur de Russie et le roi des Belges[1].

Cette tentative de rapprochement avec l'Angleterre échoua. Certes, la reine Victoria était encore bien loin à ce moment d'accepter l'idée d'une guerre prochaine; les lettres qu'elle écrivait alors à son premier ministre Lord Aberdeen, et qui ont été livrées à la publicité, prouvent qu'elle restait attachée à la paix; elle était même fort mécontente du double jeu de Lord Stratford de Redcliffe, qui,

1. Dans le courant de l'été, l'empereur Nicolas avait nommé ministre de Russie à Bruxelles, pour inaugurer les relations officielles, le propre gendre de M. de Nesselrode, le comte Chreptovitch.

tout en faisant officiellement auprès de la Porte des démarches tendant à la conciliation, excitait sous main les Turcs à la résistance et à la guerre; et la reine parlait du rappel de son ambassadeur[1]. Mais, quels que fussent ses sentiments pacifiques, elle ne pouvait approuver, surtout en présence de l'opinion presque unanime de son peuple, ni la revendication par l'empereur Nicolas du droit de protéger les onze millions d'Ottomans orthodoxes, ni surtout l'occupation des principautés par les troupes russes. C'est ce qu'elle expliqua le 14 novembre dans sa réponse à l'empereur Nicolas.

Après avoir rectifié l'interprétation qu'avait faite l'empereur des communications échangées par l'intermédiaire de Sir Hamilton Seymour, la reine s'exprimait ainsi : « Je dois dire à Votre Majesté qu'après avoir consulté sur le sens qui pouvait avoir été attaché à l'article VII du traité de Kaïnardji les personnes les plus compétentes de ce pays-ci; après l'avoir relu ensuite moi-même avec le plus sincère désir d'impartialité, je suis arrivée à la conviction que cet article n'était point susceptible de l'extension qu'on y a voulu donner. Tous les amis de Votre Majesté ont comme moi la certitude que vous n'auriez point abusé du pouvoir qui vous eût ainsi été accordé; mais une demande de ce genre pouvait à peine être acceptée par un souverain qui tient à son indépendance. Je ne cacherai pas davantage à Votre Majesté l'impression douloureuse qu'a produite sur moi l'occupation des principautés. Cette occupation a causé, depuis les quatre derniers mois, une perturbation générale en Europe et pourrait amener des événements ultérieurs que je déplorerais d'un commun accord avec Votre Majesté. Mais comme

1. La reine Victoria à Lord Aberdeen, 5 et 27 novembre 1853, *The Letters of queen Victoria, a selection from Her Majesty's correspondence between the years 1837 and 1861*).

les intentions de Votre Majesté envers la Porte sont, je le sais, amicales et désintéressées, j'ai toute confiance que vous trouverez le moyen de les exprimer et mettre à exécution de manière à détourner de plus graves dangers, que tous mes efforts, je vous assure, tendront sans cesse à empêcher. L'attention impartiale avec laquelle j'ai suivi les causes qui ont fait échouer jusqu'à présent toutes les tentatives de conciliation, me donne la ferme conviction qu'il n'existe pas d'obstacle réel qui ne puisse être écarté ou promptement surmonté avec l'assistance de Votre Majesté. »

En somme, la reine d'Angleterre indiquait déjà comme conditions du maintien de la paix deux renonciations que la Russie dut souscrire en 1856 au congrès de Paris, à savoir : la renonciation au protectorat que la Russie revendiquait sur les Ottomans orthodoxes, et la renonciation au droit d'intervention qu'elle exerçait dans les principautés de par le traité d'Andrinople.

La lettre de la reine Victoria fut remise le 20 novembre à l'empereur Nicolas; elle dissipa les dernières illusions qu'il avait encore pu se former sur la possibilité d'arrêter l'intervention de l'Angleterre en faveur de la Turquie et de séparer l'une de l'autre les deux puissances maritimes. Au surplus, les velléités conciliatrices de Lord Stratford de Redcliffe avaient complètement cessé du jour où il avait su que son projet de note, même remanié par Lord Clarendon, n'avait pas été agréé par l'Autriche; le bouillant ambassadeur était même devenu d'une extrême ardeur pour faire exécuter par les deux flottes anglaise et française des démonstrations hostiles à la Russie.

Ces flottes, qui étaient parties de Bésika le 22 octobre, avaient éprouvé une sérieuse difficulté à remonter les Dardanelles, dont le courant était

rendu très violent par la persistance de forts vents venant de la mer Noire; les quatre vaisseaux de guerre à voiles qui avaient été désignés pour gagner directement le mouillage de Beïcos, dans le Bosphore, ne purent, quoique remorqués par des frégates à vapeur, arriver devant Constantinople que le 31 octobre, et ils ne s'ancrèrent à leur destination que le 2 novembre. A cette date, Lord Stratford, quoiqu'il agît encore officiellement pour faire accepter par la Porte son projet de note, savait qu'il n'avait plus aucune chance de réussite; il consentit donc volontiers à appeler dans le Bosphore, selon l'avis de son collègue de France, le gros des flottes resté en arrière, et, le 7, des ordres en conséquence furent envoyés aux amiraux Dundas et Hamelin. Le 15 novembre, les flottes au complet mouillaient toutes deux à Beïcos. Avant même qu'elles y fussent arrivées, Lord Stratford, revenant à ses allures les plus fougueuses, requérait l'amiral Dundas d'envoyer des navires dans la mer Noire pour y protéger les mouvements de la marine ottomane; et, entraîné par lui, M. de La Cour adressait à l'amiral Hamelin une réquisition semblable. Les deux amiraux, qui n'avaient pas encore reçu les approvisionnements dont ils avaient besoin, refusèrent d'accéder à cette demande; sur quoi Lord Stratford se plaignit à Londres; M. de La Cour, au contraire, se garda d'informer M. Drouyn de Lhuys de cet incident. Aussi bien, M. de La Cour allait quitter l'ambassade de France, pour cause de mauvaise santé, disait-on; en réalité, il était tombé en disgrâce. L'empereur Napoléon III, si résolu qu'il fût à calquer sa politique orientale sur celle de l'Angleterre, trouvait que M. de La Cour avait trop docilement suivi toutes les fluctuations de Lord Stratford de Recdliffe et que, par suite de cette docilité, il avait perdu beaucoup de prestige et d'autorité auprès de la Porte; et afin

de rendre à la représentation française, le rang qu'elle devait avoir à Constantinople au moment où la France prenait de plus en plus fait et cause pour la Turquie, l'empereur Napoléon avait fait choix d'un général, et d'un général ayant un caractère au moins aussi cassant et autoritaire que celui de Lord Stratford. Nommé le 30 octobre, le général comte Baraguey d'Hilliers arriva à Constantinople le 15 novembre.

Cependant les puissances occidentales, saisies de la proposition de l'Autriche, échangeaient leurs vues, M. Émile Ollivier dit *leurs bavardages inutiles*[1], au sujet de la démarche à faire à Constantinople pour amener la Porte à formuler des ouvertures de paix. Le gouvernement français aurait voulu que la paix elle-même fût discutée par une véritable conférence dans laquelle des représentants des puissances belligérantes auraient siégé à côté des représentants des quatre puissances occidentales; mais cette idée avait été bien vite écartée, car on savait que l'empereur Nicolas voulait considérer une telle conférence comme un « banc correctionnel » devant lequel il ne pouvait supporter la pensée d'être traduit, « en face de la Turquie et au même titre qu'elle[2] ». On s'était donc rabattu sur l'expédient des bons offices que les quatre puissances occidentales offriraient à la Russie et à la Turquie « dans l'espoir que ni l'une ni l'autre de celles-ci ne voudrait encourir la responsabilité d'une conflagration » redoutable pour toute l'Europe, alors que, par un échange de loyales explications, elles pouvaient encore « la prévenir, en replaçant leurs rapports sur un pied de paix et de bonne entente[3]. »

1. *Empire libéral,* tome III, chapitre VIII.
2. Le général de Castelbajac à M. Drouyn de Lhuys, 1er et 16 décembre 1853.
3. Déclaration de Vienne du 5 décembre 1853.

Une déclaration conçue en ces termes était un blâme à peine déguisé à l'adresse de la Russie. On le sentait bien à Vienne; aussi hésitait-on à signer une telle pièce, qui blesserait cruellement l'empereur Nicolas. Ce souverain faisait toujours fond sur la gratitude de l'Autriche; en se voyant abandonné par elle, il transformerait en inimitié l'amitié de naguère, et cette perte d'une alliance précieuse serait-elle compensée par la certitude de n'avoir plus à redouter l'action hostile de la France en cas de nouveaux soulèvements en Hongrie et en Italie? Le ministre d'Autriche à Paris reçut l'ordre d'obtenir à cet égard des assurances formelles du gouvernement français; elles lui furent données : l'empereur Napoléon s'engagea vis-à-vis de M. de Hübner « à appuyer de toutes ses forces l'Autriche en Italie, si, en cas de guerre de la France avec la Russie, l'Autriche était l'alliée de la France[1] ».

En même temps qu'il prenait ses sûretés du côté de la France, le gouvernement autrichien cherchait à se garder contre le ressentiment de la Russie. L'empereur François-Joseph envoyait à Pétersbourg un des dignitaires de sa maison apparenté à des Russes, le comte Adam Potocki, pour porter à l'empereur Nicolas une lettre le conjurant de faire promptement la paix avec la Turquie, « afin d'éviter toute collision de la Russie avec la France et l'Angleterre »; et, comme motif de sa démarche, l'empereur François-Joseph alléguait qu'il « ne pouvait plus répondre que la sourde agitation qu'il remarquait déjà en Italie et en Hongrie, n'amènerait pas dans trois mois une

1. *Souvenirs* du comte de Hübner, 17 décembre 1853. — Lettre particulière de M. Drouyn de Lhuys au baron de Bourqueney, 5 décembre 1853 : « L'Autriche sait que nous ne pourrions être ses alliés en Occident et ses adversaires en Orient, de même que nous ne saurions être ses ennemis au delà des Alpes, si elle était notre alliée sur le Danube. »

nouvelle explosion révolutionnaire[1] »; la prudence commandait donc au gouvernement autrichien de se concilier les deux gouvernements de France et d'Angleterre, qui, s'ils se trouvaient quelque part, par exemple sur le bas Danube, en antagonisme avec l'Autriche, auraient beau jeu à aider les révolutionnaires d'Italie, sinon de Hongrie[2].

La lettre de l'empereur François-Joseph paraît avoir ému l'empereur Nicolas, car, le 29 novembre, il dépêcha à la Légation de France son chancelier, sous le prétexte de prendre des nouvelles du général de Castelbajac, alors souffrant d'une affection catarrhale, en réalité pour faire une déclaration sur ses bonnes dispositions à accueillir des propositions de paix. M. de Nesselrode faisait cette démarche à son corps défendant, car il trouvait que désormais « la diplomatie devait rester en panne et qu'il fallait laisser aux armées russes le soin de dénouer la crise par leurs victoires. C'est, disait-il, entre les mains des princes Gortchakof et Woronzof[3] que se trouve actuellement la solution de ce grand problème oriental; la diplomatie n'y fera pour le moment que de l'eau claire. C'est ce que je prêche ici à tout le monde, ajoutait-il en faisant allusion aux sentiments beaucoup moins résolus de l'empereur, mais je ne suis pas toujours compris et écouté[4]. » Ayant des ordres formels, le chancelier dut s'exécuter; il déclara donc au général de Castelbajac que « l'empe-

1. Le général de Castelbajac à M. Drouyn de Lhuys, 1er décembre 1853.

2. M. Drouyn de Lhuys au baron de Bourqueney, 5 décembre 1853 : « On sait à Vienne aussi bien qu'à Paris que, si les deux cours sont d'accord à Constantinople, la coopération de la France à la commune défense de l'ordre social en Europe serait certaine et efficace; si, au contraire, l'antagonisme s'engage sur le Danube entre l'Autriche et la France, qui peut dire où il s'arrêtera? »

3. Commandant en chef des forces russes au Caucase.

4. Le comte de Nesselrode au baron de Meyendorf, 12 et 26 novembre 1853.

reur Nicolas, mû par les sentiments les plus nobles et les plus désintéressés, était toujours disposé à accueillir les propositions de conciliation et de paix qui pourraient lui être faites directement par la Turquie ou par les puissances chrétiennes; qu'il éviterait avec soin jusqu'au bout tout ce qui pourrait donner lieu à un conflit avec la France et l'Angleterre; qu'il ne se dissimulait pas le danger qu'une guerre avec ces deux puissances pourrait avoir pour sa marine d'un côté, et pour le repos politique et moral de l'Europe de l'autre; qu'il était très disposé à faire à ces deux grands intérêts, surtout au dernier, tous les sacrifices compatibles avec le sentiment religieux de ses peuples et ses devoirs de souverain; mais il n'irait jamais au delà, et rien ne le ferait manquer ni à ses devoirs ni à sa propre dignité[1] ». Et moyennant ces réserves que lui inspirait son amour-propre, l'empereur Nicolas, rendu plus conciliant par les succès de ses armes au Caucase[1], annonçait à la France qu'il accepterait les bons offices des quatre puissances occidentales pour la conclusion d'un traité de paix avec la Turquie.

Dans ces conditions, les quatre puissances n'avaient plus de difficultés pour fixer leur action commune; leurs représentants à Vienne signaient, le 5 décembre, un protocole constatant les assurances données par l'empereur de Russie de ne point porter atteinte à l'intégrité et à l'indépendance de l'empire ottoman et proclamant, contrairement à la théorie que la Russie faisait valoir depuis un an, que toutes questions touchant à celles-ci tombaient dans le ressort des grandes puissances : « L'existence de la Turquie, dans les limites que les traités lui ont assignées, est devenue une des conditions nécessaires de l'équilibre européen, et les plénipoten-

1. Les Turcs avaient été battus le 14 novembre.

tiaires soussignés constatent avec satisfaction que la guerre actuelle ne saurait en aucun cas entraîner, dans les circonscriptions territoriales des deux empires (belligérants), des modifications susceptibles d'altérer l'état de possession que le temps a consacré en Orient et qui est également nécessaire au repos de toutes les autres puissances. » Comme corollaire de ce protocole, les quatre ministres d'Autriche, de France, de Grande-Bretagne et de Prusse signèrent le même jour une note par laquelle ils demandaient à Réchid Pacha, « au nom de leurs gouvernements respectifs, d'être informés des conditions auxquelles le gouvernement ottoman consentirait à négocier un traité de paix ».

Cette note fut envoyée de Vienne à Constantinople à chacun des représentants des quatre puissances, avec l'invitation de la remettre simultanément à Réchid Pacha et de réclamer une réponse d'urgence; mais Lord Stratford de Redcliffe avait pris les devants; il ne prisait, nous le savons, que les actes diplomatiques dont il était l'auteur; aussi, connaissant les intentions des quatre puissances, il avait, plusieurs jours auparavant, rédigé lui aussi une note[1] qui demandait à la Porte si elle était disposée à traiter; il avait fait signer cette pièce par ses trois collègues, y compris le général Baraguey d'Hilliers, qui ce jour-là ne fit pas de difficultés, et il l'avait remise à Réchid Pacha. Puis, quand la note rédigée à Vienne arriva à Constantinople, il déclara qu'elle n'était qu'une superfétation et il décida ses collègues à s'abstenir, tout comme lui-même, d'en opérer la remise. C'est donc à la note de Lord Stratford que répondait la Porte quand, le 13 décembre, elle se déclara prête à entamer des négociations de paix sous la médiation des quatre puissances.

1. Voir à l'appendice, n° 5.

Mais au moment où la Porte obtempérait au désir des puissances, un événement inattendu venait de bouleverser toute la situation diplomatique et de rendre presque inévitable l'entrée en guerre de l'Angleterre et de la France. Le 30 novembre, une escadre représentant la majeure partie des forces navales turques avait été anéantie dans la rade ouverte de Sinope par une escadre russe. C'était là un fait de guerre normal. Mais il faut réfléchir que l'empereur Nicolas, sans qu'on puisse pourtant citer un engagement absolument formel de sa part ou de celle de son chancelier, avait, par son langage, autorisé les gouvernements anglais et français à croire que la Russie ne prendrait l'offensive sur aucun point du territoire ottoman où les Turcs n'auraient pas eux-mêmes ouvert les hostilités; la côte d'Anatolie paraissait donc à l'abri d'une attaque russe, et c'est dans cette conviction que les flottes anglaise et française, mouillées dans le Bosphore, avaient laissé partir pour Sinope l'escadre ottomane sans la renforcer de quelques-unes de leurs unités. Mais l'Amirauté russe dirigée par deux des personnages les plus ardents du parti vieux-russe, par le prince Menchikof, brûlant de se revancher de son échec, et par son adjoint le grand-duc Constantin, n'entendait observer envers la Turquie ou envers les deux puissances qui voulaient protéger ses côtes, aucun égard ni aucun tempérament. Déjà des bâtiments de guerre russes avaient attaqué en mer Noire des bâtiments de guerre turcs; il était donc naturel que le vice-amiral Nakhimof, quand il sut l'escadre d'Osman Pacha immobilisée devant Sinope, fonçât sur elle et cherchât à la détruire.

Sept frégates, trois corvettes, un vapeur, coulés ou jetés à la côte et brûlés; la moitié des équipages tués; les batteries de la côte rasées; la ville même de Sinope en grande partie incendiée, le

carnage était trop grand pour ne pas avoir en Europe un immense retentissement, surtout dans les deux pays qui avaient envoyé des flottes dans les eaux ottomanes[1].

1. La grande-duchesse Marie, pour tâcher de raviver des sympathies anglaises envers la Russie, passa en Angleterre l'été de 1853. L'empereur Napoléon espérait qu'à son retour elle s'arrêterait en France et viendrait à Compiègne. Après l'incident Goyon, il ne pouvait plus être question de cette visite; mais l'empereur Napoléon fut très vexé de l'abstention de la grande-duchesse, qui était en Russie une des rares personnes favorablement disposées à son égard.

CHAPITRE XVI

DERNIÈRES NÉGOCIATIONS. — MISSION DU COMTE ORLOF A VIENNE. RUPTURE DES RELATIONS DIPLOMATIQUES DE LA RUSSIE AVEC L'ANGLETERRE ET LA FRANCE. — L'ANGLETERRE ET LA FRANCE DÉCLARENT LA GUERRE.

Quand l'empereur Nicolas connut la décision prise par les quatre puissances occidentales d'interposer leurs bons offices entre la Russie et la Turquie, il fut très contrarié; jusqu'au dernier moment il avait espéré qu'un accord définitif ne pourrait pas s'établir à Vienne; mais il ne pouvait repousser une démarche à laquelle prenaient part l'Autriche et la Prusse; du moins voulut-il tenter d'adoucir les conditions qui lui seraient soumises pour servir de préliminaires de paix. A cet effet, il pensa à se servir du général de Castelbajac, qu'il n'avait plus revu depuis la fin du mois d'août, et il le fit venir au Palais d'Hiver. Au moment où eut lieu cette audience, on avait reçu à la fois à Pétersbourg l'annonce de nouveaux succès russes au Caucase[1] et de la destruction à Sinope de l'escadre ottomane; le général de Castelbajac pensait que ces événements, en caressant l'orgueil de l'empereur Nicolas, le rendraient magnanime à l'égard de la Turquie et que la paix en serait d'autant facilitée; aussi, dès son entrée dans le cabinet de l'empereur, il dit à celui-ci : « Je félicite sincèrement Votre Majesté des succès de ses braves

1. Les Russes avaient, le 26 novembre et le 1er décembre, remporté deux nouvelles victoires sur les Turcs dans la région d'Akhaltzikh.

soldats, et le général peut heureusement le faire, car le diplomate est persuadé que, pour le noble cœur de Votre Majesté, la victoire est un acheminement à la paix[1]. » L'empereur remercia vivement le général de ces félicitations inattendues; puis il lui exposa que s'il était prêt à accepter les bons offices des puissances en vue du rétablissement de la paix, il ne voulait pas, on le savait déjà, de la réunion d'une conférence où son représentant se trouverait placé, devant l'Europe chrétienne, à côté du représentant turc et sur le même pied que celui-ci.

Les félicitations et les raisonnements du général de Castelbajac auraient peut-être été justes, si les victoires russes n'avaient été remportées que sur terre. Mais la destruction de l'escadre turque dans les eaux de Sinope était, comme le dit M. Drouyn de Lhuys à la réception de la nouvelle, « un coup qui n'atteignait pas seulement la Turquie[2] ». L'empereur Napoléon, en particulier, fut profondément blessé de ce que, malgré la présence dans le Bosphore d'une flotte française venue pour protéger les côtes de Turquie, la marine russe se fût enhardie à brûler à si peu de distance de là une escadre turque. Sur-le-champ l'empereur Napoléon proposa au gouvernement anglais de faire entrer de conserve dans la mer Noire les deux flottes anglaise et française, avec mission non seulement d'empêcher par la force toute nouvelle attaque de la marine russe contre les côtes ottomanes, mais encore de protéger les convois de ravitaillement que les Turcs voudraient envoyer à leurs troupes d'Asie Mineure.

En Angleterre, l'émotion avait été encore plus grande qu'en France; la majeure partie de l'opinion

1. Le général de Castelbajac à M. Drouyn de Lhuys, 16 décembre 1853.

2. M. Drouyn de Lhuys au général Baraguey d'Hilliers, 13 décembre 1853.

publique parlait d'insulte infligée au pavillon britannique et s'en prenait violemment au mari de la reine, le prince Albert, *un étranger*, qui exerçait indûment sur le gouvernement britannique une inflence favorable à la Russie. Sous le coup de l'indignation nationale, Lord Palmerston, prenant prétexte d'une divergence avec plusieurs de ses collègues sur une question de réforme électorale, sortait du cabinet, dont il trouvait trop molle la politique vis-à-vis de la Russie[1]; et Lord Aberdeen, incapable de gouverner en ayant dans l'opposition ce rude jouteur, placé d'ailleurs sous la menace d'être honni, s'il restait pacifique, par la masse du parlement et de la nation, dut souscrire aux propositions françaises. La reine elle-même, bien qu'elle éprouvât de forts scrupules à sanctionner des résolutions dont la conséquence lui paraissait devoir être la guerre entre l'Angleterre et la Russie, se plia à l'inévitable; aussi bien, ses scrupules furent fort diminués quand, quelques jours après, elle reçut de l'empereur Nicolas une nouvelle lettre qui témoignait d'une violente irritation contre le cabinet et le peuple anglais : « Votre Majesté, écrivait l'empereur Nicolas en ayant l'air de vouloir séparer la reine de ses ministres et de ses marins, Votre Majesté veut bien me dire qu'elle ne doute pas qu'avec mon aide le rétablissement de la paix ne soit encore possible, malgré le sang répandu; je réponds de grand cœur : Oui, Madame, si les organes des volontés de Votre Majesté exécutent fidèlement ses ordres et ses intentions bienveillantes. Les miennes n'ont pas varié depuis le début de ce triste épisode. Reculer devant le danger, comme vouloir maintenant en violant ma parole autre chose que ce que j'ai voulu, serait au-dessous

1. Démissionnaire le 15 décembre, Lord Palmerston reprit sa démission le 25, quand l'entrée de la flotte anglaise dans la mer Noire eut été décidée.

de moi, et le noble cœur de Votre Majesté doit le comprendre. » Une phrase tout au moins déplacée terminait la lettre impériale : « J'ajouterai que le cœur de Votre Majesté saignera en apprenant les horreurs qui se commettent déjà par les hordes sauvages près desquelles flotte le pavillon anglais[1]. »

Une fois lancé, le gouvernement anglais voulut vite passer à des mesures extrêmes qui tenaient presque de la provocation. A sa demande, il fut décidé que les deux légations d'Angleterre et de France à Pétersbourg notifieraient officiellement au gouvernement russe la mission confiée aux deux flottes dans la mer Noire, ce qui était naturel; mais il fut aussi décidé que les amiraux feraient au commandant des forces navales russes la même notification en envoyant à Sébastopol une frégate à vapeur, et la manière dont cette dernière notification fut exécutée offensa vivement les Russes. Le 6 janvier, deux jours après l'entrée des flottes dans la mer Noire, la frégate anglaise *Retribution,* déjouant, grâce à une brume épaisse, la surveillance des forts qui défendaient les abords de Sébastopol, pénétra audacieusement dans la passe interdite aux navires étrangers et s'avança assez loin dans la rade avant d'être arrêtée par la capitainerie du port; elle dut, au surplus, rétrograder jusqu'en dehors de la passe pour faire accepter son message, mais elle avait impunément violé l'asile sacré de la marine de guerre russe.

Par suite du retard que les rigueurs de la saison apportaient dans le nord de la Russie aux voyages des courriers, le général de Castelbajac et Sir Hamilton Seymour ne reçurent que le 10 janvier les instructions qui leur enjoignaient de notifier au gouvernement russe les résolutions prises par les

1. L'empereur Nicolas à la reine Victoria, 2/14 décembre 1853.

gouvernements français et anglais pour immobiliser l'action militaire russe dans la mer Noire; et comme M. de Nesselrode était alors assez souffrant, il ne put recevoir que le 12 janvier les notifications verbales des deux ministres français et anglais. Les nouvelles qui faisaient l'objet de ces notifications n'étaient pas une surprise pour le gouvernement russe, il les avait déjà apprises par ses ministres à Paris et à Londres, et l'irritation qui s'était, au premier moment, emparée de l'empereur et lui avait causé un grave retour de ses accès bilieux, avait eu le temps de s'apaiser; une lettre conçue en termes aimables et dans laquelle l'empereur Napoléon expliquait sa conduite, avait contribué à cet apaisement; elle avait pu, en effet, être remise à l'empereur Nicolas deux jours avant la notification officielle. On pouvait donc croire que l'entrée des flottes occidentales dans la mer Noire n'entraînerait pas une riposte agressive de la part de la Russie, et le général venait d'exprimer cet espoir dans une dépêche adressée à M. Drouyn de Lhuys, quand, le 14 janvier, dans la matinée, arriva de Sébastopol à Pétersbourg un rapport du prince Menchikof relatant l'audacieuse bravade de la *Retribution*. « C'est trop fort, s'écria l'empereur Nicolas, je ne puis plus supporter cette arrogance de l'Angleterre. L'honneur de la Russie est compromis, l'Angleterre me force à la guerre; que la responsabilité en pèse sur elle devant Dieu, qui sait que je voulais la paix[1]! » Et aussitôt l'empereur, secouant toute irrésolution, s'occupa de répondre par des ordres décisifs à ceux des deux puissances maritimes.

Comme le chancelier était encore trop souffrant pour pouvoir sortir, ce fut l'empereur qui, durant les

1. Le général de Castelbajac à M. Drouyn de Lhuys, 14 janvier 1854. Le prince Menchikof avait pris le commandement à Sébastopol.

deux jours suivants, se rendit à plusieurs reprises chez lui à l'hôtel du Pont des Chantres, et des délibérations qu'ils eurent avec la participation du grand-duc héritier, il résulta les décisions suivantes, qui furent immédiatement mises à exécution. Ordre fut envoyé à Londres à M. de Brunnow et à Paris à M. Kisselef de demander aux gouvernements anglais et français s'ils empêcheraient la flotte ottomane d'attaquer en mer Noire le pavillon et le littoral russes, de même qu'ils empêchaient la flotte russe d'attaquer le pavillon et le littoral ottomans, et s'ils permettraient aux convois russes d'approvisionnement de circuler librement dans cette mer de port russe à port russe, de même qu'ils laissaient cette liberté aux convois ottomans de même nature. Si une réponse affirmative n'était pas donnée à ces deux questions, MM. de Brunnow et Kisselef devaient aussitôt demander leurs passeports et abandonner leurs postes.

En même temps, l'empereur Nicolas dépêchait à Vienne son confident le comte Orlof pour réclamer de l'empereur François-Joseph la signature d'un traité l'obligeant à garder la neutralité, non pas seulement pendant toute la durée de la guerre engagée entre la Russie et la Turquie (le gouvernement autrichien avait, deux mois auparavant, fait au sujet de cette guerre une simple déclaration de neutralité essentiellement révocable), mais aussi pendant toute la durée de la guerre, qui pourrait prochainement éclater entre la Russie et les deux puissances maritimes. Il avait été dit d'abord que le comte Orlof s'acquitterait de la même mission à Berlin; mais, vu la marche rapide des événements, pour ne pas perdre de temps, le ministre de Russie dans cette ville lui fut substitué au dernier moment pour la négociation avec la Prusse.

Le comte Orlof quitta Pétersbourg le 19 janvier,

et le lendemain y arrivait un courrier de Vienne apportant au chargé d'affaires d'Autriche l'ordre de soumettre au gouvernement russe un projet de préliminaires de paix préparé par la conférence des représentants des quatre puissances occidentales. Ce projet, reprenant les conditions que Lord Stratford de Redcliffe avait fait approuver par la Porte[1], comportait la remise de la négociation de la paix à une conférence qui devait se réunir dans une ville neutre et dans laquelle siégeraient, à côté des représentants des deux puissances belligérantes, des représentants des quatre puissances occidentales; il comportait, en outre, « dans le plus bref délai possible », l'évacuation par les troupes russes de la Valachie et de la Moldavie, tandis qu'il ne parlait pas de l'évacuation de la mer Noire par les flottes anglaise et française. Ce projet ne pouvait plaire au gouvernement russe, qui, nous le savons, ne voulait pas soumettre son différend à une conférence; il exigeait même que le plénipotentiaire turc chargé de traiter de la paix vînt le faire soit à Pétersbourg, soit au quartier général du corps russe d'occupation à Bucarest; quant à l'évacuation des principautés, elle devait être la conséquence, et non la condition préalable, de la négociation. Telle est la réponse qu'un secrétaire d'ambassade russe fut envoyé en toute hâte porter à Vienne au comte Orlof; le gouvernement russe ajoutait que la paix devrait comprendre le renouvellement du droit de protectorat que le traité d'Andrinople avait conféré à la Russie sur les principautés danubiennes, et aussi une réglementation du droit d'asile accordé par la Turquie aux bannis de tous les pays et dont ceux-ci, prétendait-il, abusaient pour tramer des menées révolutionnaires contre les divers gouvernements d'Europe.

1. Voir à l'appendice, n° 5.

Arrivé à Vienne le 23 janvier, le comte Orlof reçut le lendemain ce supplément d'instructions et s'empressa d'en communiquer le texte au comte de Buol; celui-ci comprit que la tentative de conciliation entre les belligérants avait échoué, mais, ne voulant pas prendre seul le soin de le déclarer à l'envoyé russe, il réunit le 2 février les ministres d'Angleterre, de France et de Prusse, et un protocole, rédigé dans cette réunion, constata officiellement que la réponse russe mettait fin aux bons offices des quatre puissances. « La première phase, celle des efforts pour empêcher la guerre de s'étendre, est aujourd'hui épuisée, » dit d'un ton grave le comte de Buol quand il clôtura la séance[1].

Pendant que s'évanouissait à Vienne la chance de médiation rêvée par le gouvernement autrichien, l'empereur Napoléon tentait de son côté, par une démarche directe auprès de l'empereur Nicolas, de conjurer l'explosion de la guerre entre la Russie et les deux puissances maritimes; il avait présente dans son souvenir la recommandation que plusieurs fois l'empereur Nicolas lui avait fait transmettre par le général de Castelbajac, de s'adresser directement à lui en cas de désaccord; il ne s'était pas rendu un compte exact de la profonde blessure d'amour-propre qu'il avait infligée au tsar quand il avait interdit au général de Goyon de se rendre à Varsovie, et il pensait que cet incident n'avait pu altérer l'estime et la sympathie manifestées naguère pour lui par l'orgueilleux souverain. Il fut confirmé dans cette pensée par le langage que lui tint, à la fin d'un bal donné aux Tuileries le 11 janvier, le baron de Seebach, ministre de Saxe à Paris, qui, étant gendre du comte de Nesselrode, passait pour être bien au fait des sentiments de la cour de Russie. Or, le baron de Seebach

1. Le baron de Bourqueney à M. Drouyn de Lhuys, 2 février 1854.

avait reçu quelques jours auparavant une lettre de son beau-père où celui-ci souhaitait « qu'une entente entre la Russie et la France fût encore possible », et il avait confié cette lettre à M. Drouyn de Lhuys pour qu'il la fît lire à l'empereur Napoléon. Ce dernier trouvait que les paroles du chancelier étaient « fort obligeantes sans doute », mais bien « vagues », et qu'elles ne sauraient suffire pour détourner le gouvernement français de la voie belliqueuse où il s'engageait à la suite de l'Angleterre. « Qu'on me dise clairement ce qu'on veut m'offrir, déclara-t-il à M. de Seebach. Je désire la paix, et je ferai pour la conserver tous les efforts compatibles avec mes engagements ; mais je crains que la fatalité n'entraîne tout le monde plus loin qu'il ne voudrait aller. C'est ainsi que, malgré mon désir d'éviter la guerre avec la Russie, nous nous trouvons à deux doigts de cette catastrophe. Je la regretterais profondément, car j'aurais préféré de beaucoup de bons rapports avec un pays dont les intérêts ne se heurteront que rarement avec ceux de la France. » — « La fatalité qui paraît peser sur toute cette malheureuse affaire, avait conseillé M. de Seebach, n'a d'autre source que la méfiance dans laquelle vous persistez envers l'empereur de Russie. Permettez-moi une prière : ne fermez pas la porte définitivement, si la réponse que vous attendez de Pétersbourg à vos communications sur l'entrée des escadres dans la mer Noire la laisse encore entrebâillée[1]. »

L'empereur Napoléon, pris de confiance, se résolut donc à écrire directement à l'empereur Nicolas pour lui proposer un armistice pendant lequel on pourrait traiter de la paix ; mais il ne voulait rien faire à l'insu du gouvernement anglais, et il soumit en conséquence à celui-ci le texte de sa lettre. Le gouverne-

1. Le baron de Seebach au comte de Nesselrode, 7 février 1854 (*Lettres et Papiers du chancelier comte de Nesselrode*).

ment anglais demanda des retouches, ce qui prit un certain temps; c'est seulement le 29 janvier que put partir de Paris la lettre de l'empereur Napoléon.

Revenant d'abord sur le combat de Sinope, cause de la recrudescence du conflit éclaté entre les deux puissances maritimes et la Russie, l'empereur s'exprimait ainsi : « Des vaisseaux russes sont venus attaquer des bâtiments turcs mouillés tranquillement dans un port turc. Ils les ont détruits, malgré l'assurance de ne pas faire une guerre agressive, malgré le voisinage de nos escadres. Ce n'était plus notre politique qui recevait là un échec, c'était notre honneur militaire. Les coups de canon de Sinope ont retenti douloureusement dans le cœur de tous ceux qui, en Angleterre et en France, ont un vif sentiment de la dignité nationale. On s'est écrié d'un commun accord : *Partout où nos canons peuvent atteindre, nos alliés doivent être respectés*. De là l'ordre donné à nos escadres d'entrer dans la mer Noire et d'empêcher par la force, s'il le fallait, le retour d'un semblable événement. » Puis, cette justification faite, l'empereur continuait : « Votre Majesté a donné tant de preuves de sa sollicitude pour le repos de l'Europe, elle y a contribué si puissamment par son influence bienfaisante contre l'esprit de désordre, que je ne saurais douter de sa résolution dans l'alternative qui se présente à son choix. Si Votre Majesté désire autant que moi une conclusion pacifique, quoi de plus simple que de déclarer aujourd'hui qu'un armistice sera signé, que les choses reprendront leur cours diplomatique, que toute hostilité cessera et que toutes les forces belligérantes se retireront des lieux où des motifs de guerre les ont appelées? Ainsi les troupes russes abandonneraient les principautés, et nos escadres la mer Noire. Votre Majesté préférant traiter directement avec la Turquie, elle nommerait un ambassadeur qui négocie-

rait avec un plénipotentiaire du sultan une convention qui serait soumise à la conférence des quatre puissances. Que Votre Majesté adopte ce plan, sur lequel la reine d'Angleterre et moi sommes parfaitement d'accord, la tranquillité est rétablie, et le monde satisfait. Rien, en effet, dans ce plan, qui ne soit digne de Votre Majesté, rien qui puisse blesser son honneur. Mais si, par un motif difficile à comprendre, Votre Majesté opposait un refus, alors la France comme l'Angleterre seraient obligées de laisser au sort des armes et aux hasards de la guerre ce qui pourrait être décidé aujourd'hui par la raison et la justice. »

Un courrier spécial porteur de cette lettre partit de Paris pour Pétersbourg le 29 janvier. L'empereur, qui se promettait un résultat heureux de sa démarche, aurait voulu que, jusqu'au retour de la réponse, les choses restassent en état; mais le gouvernement anglais, de plus en plus débordé par l'opinion publique anglaise, était pressé d'agir. Les deux ministres de Russie à Paris et à Londres avaient, selon les instructions que nous avons analysées plus haut, demandé chacun par une note officielle à M. Drouyn de Lhuys et à Lord Clarendon si les gouvernements français et anglais s'engageaient à empêcher la marine turque d'attaquer en mer Noire le pavillon et le littoral russes, et si leurs escadres laisseraient le ravitaillement des troupes russes se faire librement dans cette même mer de port russe à port russe. Les deux gouvernements étaient d'accord pour répondre affirmativement à la première question, et négativement à la seconde; par conséquent les deux ministres russes, le jour où cette réponse leur serait donnée, réclameraient leurs passeports et abandonneraient leurs postes. Le gouvernement anglais voulait que cette réponse, puisqu'elle était définitivement arrêtée, leur fût donnée tout de suite; l'empereur

Napoléon désirait, au contraire, attendre l'effet de sa lettre à l'empereur Nicolas. M. Drouyn de Lhuys proposa un expédient pour concilier les deux tendances; la réponse des deux puissances, au lieu d'être remise à MM. de Brunnow et Kisselef, serait envoyée à Pétersbourg à Sir Hamilton Seymour et au général de Castelbajac; l'empereur Nicolas, avant son arrivée, aurait eu le temps de répondre lui-même à l'empereur Napoléon, et pendant tout l'intervalle exigé par les voyages des courriers porteurs de ces pièces, les deux ministres de Russie à Londres et à Paris auraient été empêchés de mettre à exécution leurs instructions et de rompre leurs relations avec les gouvernements anglais et français. Mais le gouvernement anglais insista pour que son avis fût suivi; le gouvernement français céda; le 1er février, les ministres russes reçurent une note refusant aux troupes russes la liberté de se ravitailler par la voie de la mer Noire et émettant l'opinion que la paix ne pourrait plus être rétablie que si la Russie se pliait aux conditions posées par la conférence de Vienne; le 4, les deux ministres demandèrent leurs passeports; le 6, ils quittèrent l'un Londres, l'autre Paris, en emmenant tout leur personnel diplomatique; avant de partir, M. Kisselef avait tenu à obtenir de l'empereur Napoléon une audience de congé, qui lui fut gracieusement accordée.

L'empereur Nicolas n'avait pas encore répondu à la lettre de l'empereur Napoléon, quand il fut informé de la réponse négative opposée à l'une de ses demandes par les gouvernements anglais et français. Dès lors, à supposer même qu'en prenant connaissance de la lettre de l'empereur Napoléon, il eût pu avoir quelque velléité de faire preuve de conciliation, sa détermination devint inflexible. Il est difficile de concevoir comment aurait pu être plus hautain le refus qu'il adressa à l'empereur Napoléon de

discuter avec lui sur d'autres bases que celles qu'il avait fait connaître à Vienne par le comte Orlof : « Si la Porte avait été laissée à elle-même, le différend qui tient en suspens l'Europe eût été depuis longtemps aplani; une influence fatale est seule venue se jeter à la traverse. Je laisse à penser à Votre Majesté si, dans l'alternative qu'on me pose, il m'est permis de discuter, d'examiner même un moment ses propositions d'armistice, d'évacuation immédiate des principautés et de négociation avec la Porte d'une convention qui serait soumise à une conférence des quatre cours. Vous-même, Sire, si vous étiez à ma place, accepteriez-vous une pareille proposition? Votre sentiment national pourrait-il vous le permettre? Je répondrai hardiment que non. Accordez-moi donc le droit de penser comme vous-même. Quoi que Votre Majesté décide, ce n'est pas devant la menace que l'on me verra reculer. Ma confiance est en Dieu et dans mon droit, et la Russie, j'en suis garant, saura se montrer en 1854 ce qu'elle fut en 1812... Si, toutefois, Votre Majesté, moins indifférente à mon honneur, en revient à notre programme[1], si elle me tend une main cordiale comme je la lui offre en ce dernier moment, j'oublierai volontiers ce que le passé peut avoir eu de blessant pour moi. Alors, Sire, mais alors seulement, nous pourrons discuter et peut-être nous entendre. Mes conditions sont connues à Vienne : c'est la seule base sur laquelle il me soit permis de discuter. »

La veille du jour où il signa cette lettre, l'empereur Nicolas, voulant montrer que l'irritation et la rancœur qui l'animaient contre l'empereur Napoléon ne s'étendaient pas à toute la France, avait fait remettre par son chancelier au général de Castelbajac la croix de Saint-Alexandre Nevsky; puis, quand le

1. C'est-à-dire le programme russe indiqué à Vienne.

départ de Paris de M. Kisselef fut connu, l'empereur, le 12 février, fit venir au Palais d'Hiver le général de Castelbajac, et, après avoir présenté une apologie de toute sa conduite, il termina en remerciant le général de tout ce qu'il avait fait pour maintenir la cordialité des relations entre les deux pays. « Je ne veux pas vous donner vos passeports, lui dit-il, mais si vous voulez absolument me quitter, ne partez pas sans me dire adieu : mon amitié ne vous le pardonnerait pas[1]. » Le lendemain, la chancellerie envoyait à Sir Hamilton Seymour ses passeports; le général de Castelbajac, qui avait ordre de faire cause commune avec son collègue anglais, dut réclamer les siens. Il fut encore reçu par le tsar en audience de congé, et quitta définitivement Pétersbourg le 20 février, en même temps que Sir Hamilton Seymour. La rupture diplomatique entre la France et l'Angleterre d'une part et la Russie de l'autre était consommée.

Cependant, à Vienne, le comte Orlof avait tenté d'amener le gouvernement autrichien à s'engager formellement envers le gouvernement russe à demeurer strictement neutre durant tout le temps que durerait la guerre, quelque extension qu'elle pût prendre. Il s'était, pour obtenir cet engagement, directement adressé à l'empereur François-Joseph; car à Pétersbourg on faisait toujours fond sur la gratitude du jeune souverain envers l'empereur Nicolas, et, au contraire, on se défiait du comte de Buol, qu'on accusait, non sans quelque apparence de raison, de jouer un double jeu en variant son langage selon qu'il parlait à la Russie ou aux deux puissances maritimes. Mais l'empereur François-Joseph ne voulut point souscrire à l'engagement que lui demandait le comte Orlof, à moins que la Russie, en retour, ne

1. Le général de Castelbajac à M. Drouyn de Lhuys, 12 février 1854.

s'obligeât non seulement à ne pas franchir le Danube[1], mais même à évacuer les principautés à la fin de la guerre et, quelle que pût être l'issue de celle-ci, à ne rien changer à l'état territorial actuel de l'empire ottoman. Le comte Orlof n'était pas en mesure de consentir un tel engagement; loin de là, il avait pleine liberté pour conclure des arrangements portant atteinte à l'intégrité de cet empire. C'est ce qu'il dévoila au comte de Buol quand il eut été éconduit par l'empereur François-Joseph et renvoyé par lui à s'entendre avec le ministre; il mit sous les yeux de celui-ci un projet de protocole rédigé à Pétersbourg et qui, en dehors d'une promesse de concours armé de la Russie à l'Autriche contre une attaque éventuelle de la France ou de l'Angleterre[2], contenait une clause prévoyant une entente austro-russe pour le cas où les événements de la guerre viendraient à modifier le statut territorial dans le Levant. Aucune révélation officielle n'a encore été faite au sujet des appâts présentés à l'Autriche par le comte Orlof sous le nom de modifications territoriales dans le Levant; des rumeurs très autorisées disent que l'acquisition par l'Autriche de la Bosnie et de l'Herzégovine, et même d'une partie de la Macédoine, fut indiquée comme une éventualité très réalisable[3]; les troubles qui, sous les incitations de la Russie, éclataient sur des points divers de la Turquie d'Europe parmi les populations chrétiennes, offri-

1. Un détachement russe avait occupé Matchin, au nord de la Dobroudcha.

2. Outre le grand intérêt qu'avait le gouvernement autrichien à l'évacuation des principautés, la principale raison qui poussait le comte de Buol à se rapprocher de la France et de l'Angleterre plutôt que de la Russie était la crainte que les deux premières, en cas de conflit, n'en vinssent à provoquer des soulèvements en Galicie, en Hongrie et surtout dans le royaume lombard-vénitien.

3. M. Emile Ollivier (*Empire libéral,* tome III, chapitre VIII) a eu vent de ces ouvertures, mais il les place à tort au moment où échoua la mission Menchikof.

raient à une action envahissante de l'Autriche la plus favorable des occasions[1]. Le gouvernement autrichien ne se laissa pas séduire ; il voulait maintenir l'intégrité de l'empire ottoman ; et tout ce que le comte Orlof put obtenir et rapporter de Vienne à Pétersbourg fut une lettre par laquelle l'empereur François-Joseph donnait à l'empereur Nicolas une « demi-assurance » de ne pas prendre les armes contre lui. M. de Buol se servit aussi du comte Orlof pour faire une dernière tentative en vue de la paix ; il proposa au gouvernement russe de reprendre le projet de préliminaires préparé par la conférence de Vienne et d'y apporter les modifications qu'il voudrait ; celles-ci seraient présentées et soutenues par le ministre de Russie à Vienne, et le gouvernement autrichien s'emploierait à faire accepter par les autres puissances et par la Turquie le texte ainsi modifié. Il est à peine besoin de dire que cette proposition n'aboutit à aucun résultat ; le comte de Nesselrode consentit, il est vrai, à rédiger un projet de préliminaires, mais le texte qu'il renvoya à Vienne le 25 février n'était que la reproduction des conditions présentées par le comte Orlof. Pour l'acquit de sa conscience, le comte de Buol soumit tout de même ce projet à la conférence de Vienne, qui par sa déclaration du 5 mars le déclara impraticable. Ainsi s'évanouit la dernière lueur de conciliation entre la Russie et les puissances maritimes.

Ces dernières, au surplus, depuis le commencement de février, ne faisaient plus mystère de leur détermination d'en venir aux armes ; elles faisaient des levées d'hommes, préparaient l'installation dans

1. Une révolte avait éclaté en Epire, où Arta était pris par les rebelles ; des bandes grecques parcouraient la Thessalie ; une légion gréco-slave s'organisait à Bucarest par les soins du prince Gortchakof ; des armes et munitions étaient envoyées de Russie en Serbie, des subsides donnés au Monténégro, etc.

la presqu'île de Gallipoli d'un petit corps expéditionnaire; « il ne restait plus qu'à prononcer le mot fatal[1] ». Le 27 février, deux dépêches identiques furent adressées par les gouvernements français et anglais à leurs consuls restés à Pétersbourg après le départ des deux légations; elles leur prescrivaient de remettre à M. de Nesselrode une note sommant le gouvernement russe d'avoir accompli avant le 30 avril l'évacuation des principautés; et si dans un délai de six jours acquiescement n'était pas donné par elle à cette sommation, la Russie devrait se considérer comme étant en état de guerre avec la France et l'Angleterre. Le courrier qui portait à Pétersbourg ces dépêches devait passer par Berlin et Vienne, où les ministres de France et d'Angleterre avaient ordre, en donnant aux gouvernements prussien et autrichien connaissance de la sommation, de les prier de la faire appuyer par leurs représentants auprès du gouvernement russe. A Berlin et à Vienne on promit cet appui, mais il ne fut effectif que de la part de l'Autriche; le ministre de Prusse, quand la sommation eut été remise le 14 mars au comte de Nesselrode, se borna, en effet, à donner verbalement le conseil de l'accueillir; le ministre d'Autriche, au contraire, remit au chancelier une note écrite. Il va de soi que, malgré les conseils des deux puissances allemandes, la sommation ne fut pas accueillie; le 18 mars, le chancelier manda les deux consuls français et anglais et leur signifia que l'empereur Nicolas ne jugeait pas convenable de faire une réponse, mais, ajouta-t-il, « nous ne déclarerons pas la guerre ».

Cette responsabilité d'une déclaration de guerre devant laquelle reculait la Russie, la France et l'Angleterre l'assumèrent : le 12 mars elles avaient déjà

1. Pierre de La Gorce, *Histoire du second Empire.*

signé avec la Turquie un traité d'alliance par lequel elles s'engageaient à coopérer avec celle-ci pour la défense de son territoire contre l'agression russe; le 27 mars, des messages de l'empereur Napoléon et de la reine Victoria furent lus devant les assemblées législatives de France et d'Angleterre pour annoncer que toutes les négociations engagées avec l'empereur Nicolas avaient échoué et que, en conséquence, à la suspension des rapports diplomatiques succédait pour les deux pays l'état de guerre avec la Russie; et le lendemain une déclaration formelle de guerre était promulguée à Paris et à Londres.

Malgré les répugnances des chefs d'État pour elle, malgré les combinaisons variées de la diplomatie pour la prévenir, la guerre, que depuis plusieurs années on entrevoyait à l'horizon, était devenue une réalité; elle fut marquée par de nombreuses actions d'éclat qui ajoutèrent des pages glorieuses aux fastes des belligérants; mais quand, après cinquante ans passés, on en recherche les résultats pratiques, on est forcé de reconnaître qu'il n'en demeure rien. L'empire ottoman a subi toutes les amputations qu'avait indiquées l'empereur Nicolas, et son indépendance, dont le maintien fut la cause officielle de la guerre de Crimée, n'a pas été mieux respectée que son intégrité.

APPENDICE

N° 1. — Projet de convention présenté à la Porte par le prince Menchikof (mai 1853).
N° 2. — Projet de note à signer par le gouvernement ottoman, envoyé par le prince Menchikof à Réchid Pacha, le 20 mai 1853.
N° 3. — Projet français d'une note à adresser par le gouvernement ottoman au gouvernement russe, 1er juillet 1853.
N° 4. — Examen par le ministère russe des affaires étrangères des trois modifications introduites par la Porte ottomane dans la note rédigée par la conférence de Vienne, 7 septembre 1853.
N° 5. — Projet de note proposé par Lord Stratford de Redcliffe, pour être envoyé au gouvernement russe, octobre 1853.
N° 6. — Traduction de la note remise par la Sublime Porte à l'internonce d'Autriche, le 31 décembre 1853.

N° 1.

Projet de convention présenté à la Porte par le prince Menchikof.

Avril 1853.

Sa Majesté l'empereur et Padischah des Ottomans et Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies, dans le désir de maintenir la stabilité du culte orthodoxe gréco-russe professé par la majorité de leurs sujets chrétiens, et de garantir ce culte de tout empiétement à l'avenir, ont désigné X..., lesquels, après s'être expliqués, sont convenus de ce qui suit :

Article premier. — Il ne sera apporté aucun changement aux droits, privilèges et immunités dont ont joui ou sont en possession *ab antiquo* les églises, les institutions pieuses et le clergé orthodoxe dans les États de la Sublime

Porte ottomane qui se plaît à les leur assurer à tout jamais sur la base du *statu quo* strict existant aujourd'hui.

Art. II. — Les droits et avantages concédés par le gouvernement ottoman ou qui le seront à l'avenir aux autres cultes chrétiens par traités, conventions ou dispositions particulières, seront considérés comme appartenant aussi au culte orthodoxe.

Art. III. — Étant reconnu et constaté par les traditions historiques et par de nombreux documents que l'Église grecque orthodoxe de Jérusalem, que son patriarcat et les laïques qui lui sont subordonnés ont été, de tout temps, depuis l'époque des Califes et sous les règnes successifs de tous les empereurs ottomans, particulièrement protégés, honorés et confirmés dans leurs anciens droits et leurs immunités, la Sublime Porte, dans sa sollicitude pour la conscience et les convictions religieuses de ses sujets de ce culte ainsi que de tous les chrétiens qui le professent et dont la piété a été alarmée par divers événements, promet de maintenir et de faire respecter ces droits et ces immunités tant dans la ville de Jérusalem qu'au dehors, sans préjudice aucun pour les autres communautés chrétiennes d'indigènes (*rayas*) ou d'étrangers admises à l'adoration du saint sépulcre et des autres sanctuaires, soit en commun avec les Grecs, soit dans leurs oratoires séparés.

Art. IV. — Sa Majesté le sultan aujourd'hui glorieusement régnant, ayant jugé nécessaire et équitable de corroborer et d'expliquer son firman souverain revêtu du Hatti Houmayun en date du milieu de la lune de Rebiul Akhir 1268 (commencement de février 1852)[1] par son firman souverain en date de fin Redjeb 1269 (mai 1853), et d'ordonner en sus par un autre firman en date également de fin Redjeb 1269, la réparation de la grande coupole du temple du Saint-Sépulcre, ces deux firmans seront textuellement exécutés et fidèlement observés pour maintenir à jamais le *statu quo* strict des sanctuaires possédés par les Grecs exclusivement ou en commun avec d'autres cultes. Il est convenu que l'on s'entendra

1. Ce firman, comme nous l'avons dit, était antidaté; il ne dut être signé que dans le courant de mars 1852.

ultérieurement sur la régularisation de quelques points de détail qui n'ont pas trouvé place dans les firmans précités.

Art. V. — Les sujets de l'empire de Russie, tant séculiers qu'ecclésiastiques, auxquels il est permis, suivant les traités, de visiter la sainte ville de Jérusalem et autres lieux de dévotion, devant être traités et considérés à l'égal des sujets des nations les plus favorisées, et celles-ci, tant catholiques que protestantes, ayant leurs prélats et leurs établissements ecclésiastiques particuliers[1], la Sublime Porte s'engage, pour le cas où la cour impériale de Russie lui en fera la demande, d'assigner une localité convenable dans la ville de Jérusalem ou dans les environs, pour la construction d'une église consacrée à la célébration du service divin par des ecclésiastiques russes, et d'un hospice pour les pèlerins indigents ou malades, lesquelles fondations seront sous la surveillance du consulat général de Russie en Syrie et en Palestine.

Art. VI. — Il est entendu que par le présent acte, motivé par des circonstances exceptionnelles, il n'est dérogé à aucune des stipulations existantes entre les deux cours, et que tous les traités antérieurs, corroborés par l'acte séparé du traité d'Andrinople, conservent toute leur force et valeur.

N° 2.

Projet de note à signer par le gouvernement ottoman, envoyé par le prince Menchikof à Réchid Pacha le 20 mai 1853.

La Sublime Porte, après l'examen le plus attentif et le plus sérieux des demandes qui forment l'objet de la mission extraordinaire confiée à l'ambassadeur de Russie, prince Menchikof, et après avoir soumis le résultat de cet examen à Sa Majesté le sultan, se fait un devoir empressé de notifier par la présente à Son Altesse l'ambas-

1. Allusion à un firman en date du 10 septembre 1845, autorisant la construction à Jérusalem d'un temple protestant.

sadeur la décision impériale émanée à ce sujet par un iradé suprême.

Sa Majesté le sultan, voulant donner à son auguste allié et ami l'empereur de Russie un nouveau témoignage de son amitié la plus sincère et de son désir intime de consolider les anciennes relations de bon voisinage et de parfaite entente qui existent entre les deux États, plaçant en même temps une entière confiance dans les intentions constamment bienveillantes de Sa Majesté Impériale pour le maintien de l'intégrité et de l'indépendance de l'empire ottoman, a daigné apprécier et prendre en sérieuse considération les représentations franches et cordiales dont l'ambassadeur de Russie s'est rendu l'organe en faveur du culte orthodoxe gréco-russe professé par son auguste allié ainsi que par la majorité de leurs sujets chrétiens respectifs.

Le soussigné a reçu en conséquence l'ordre de donner, par la présente note, l'assurance la plus solennelle au gouvernement de Russie que représente, auprès de Sa Majesté le sultan, Son Altesse le prince Menchikof, sur la sollicitude invariable et les sentiments généreux et tolérants qui animent Sa Majesté le sultan pour la sécurité et la prospérité dans ses États du clergé, des églises et des établissements religieux du culte chrétien d'Orient.

Afin de rendre ces assurances plus explicites, préciser d'une manière formelle les objets principaux de cette haute sollicitude, corroborer par des éclaircissements supplémentaires que nécessite la marche du temps, le sens des articles qui, dans les traités antérieurs conclus entre les deux puissances, ont trait aux questions religieuses, et prévenir enfin à tout jamais toute nuance de malentendu et de désaccord à ce sujet entre les deux gouvernements, le soussigné est autorisé par Sa Majesté le sultan à faire les déclarations suivantes :

1° Le culte orthodoxe d'Orient, son clergé, ses églises et ses possessions ainsi que ses établissements religieux jouiront dans l'avenir, sans aucune atteinte, sous l'égide de Sa Majesté le sultan, des privilèges et immunités qui leur sont assurés *ab antiquo* ou qui leur ont été accordés à différentes époques par la faveur impériale, et, dans un

principe de haute équité, participeront aux avantages accordés aux autres rites chrétiens ainsi qu'aux légations étrangères accréditées près la Sublime Porte par conventions ou dispositions particulières.

2° Sa Majesté le sultan ayant jugé nécessaire et équitable de corroborer et d'expliquer son firman souverain, revêtu du Hatti Houmayoun le 15 de la lune de Rebiul Akhir 1268 (février 1852) par son firman souverain de la fin de Redjeb 1269, et d'ordonner en outre par un autre firman de même date la réparation de la coupole du temple du Saint-Sépulcre, ces deux firmans sont textuellement exécutés et fidèlement observés pour maintenir à jamais le *statu quo* actuel des sanctuaires possédés par les Grecs exclusivement ou en commun avec d'autres cultes. Il est entendu que cette promesse s'étend également au maintien de tous les droits et immunités dont jouissent *ab antiquo* l'église orthodoxe et son clergé tant dans la ville de Jérusalem qu'en dehors, sans préjudice aucun pour les autres communautés chrétiennes.

3° Pour le cas où la cour impériale de Russie en ferait la demande, il sera assigné une localité convenable dans la ville de Jérusalem ou dans les environs pour la construction d'une église consacrée à la célébration du culte divin par des ecclésiastiques russes, et d'un hospice pour les pèlerins indigents ou malades, lesquelles fondations seront sous la surveillance spéciale du conseil général de Russie en Syrie et en Palestine.

4° On donnera les firmans et les ordres nécessaires à qui de droit et aux patriarches grecs pour l'exécution de ces décisions souveraines, et on s'entendra ultérieurement sur la régularisation des points de détail qui n'ont pas trouvé place tant dans les firmans concernant les lieux saints de Jérusalem que dans la présente notification.

N° 3.

Projet français d'une note à adresser par la Porte au gouvernement russe.

1er juillet 1853.

Le départ de M. le prince Menchikof dans des circonstances qui auraient pu jeter des doutes heureusement mal fondés sur le caractère amical et confiant des relations que S. M. le sultan a à cœur d'entretenir et de resserrer avec son auguste allié et voisin S. M. l'empereur de Russie, a profondément peiné la Sublime Porte; elle s'est donc occupée soigneusement de rechercher les moyens d'effacer les traces d'un si regrettable malentendu.

Un iradé suprême, en date du
lui ayant fait connaître la décision impériale, elle se félicite de pouvoir la communiquer à S. E. le comte de Nesselrode.

Si, à toute époque, les empereurs de Russie ont témoigné leur active sollicitude pour le maintien des immunités et privilèges de l'Église orthodoxe grecque dans l'empire ottoman, les sultans ne se sont jamais refusés à les consacrer de nouveau par des actes solennels qui attestaient leur ancienne et constante bienveillance à l'égard de leurs sujets chrétiens. S. M. le sultan Abdul-Medjid, aujourd'hui régnant, animé des mêmes dispositions et voulant donner à S. M. l'empereur de Russie un témoignage personnel de son amitié la plus sincère et de son désir intime de consolider les anciennes relations de bon voisinage et de parfaite entente qui existent entre les deux États, n'a écouté que sa confiance infinie dans les qualités de son auguste ami et allié, et a daigné prendre en sérieuse considération les représentations dont S. E. M. le prince Menchikof s'est rendu l'organe auprès d'elle.

Le soussigné a reçu, en conséquence, l'ordre de déclarer par la présente que le gouvèrnement de S. M. le

sultan regarde qu'il est de son honneur de faire observer à tout jamais et de préserver de toute atteinte, soit présentement, soit dans l'avenir, la jouissance des privilèges spirituels qui ont été accordés par les augustes aïeux de Sa Majesté à l'Église orthodoxe d'Orient et qui sont maintenus et confirmés par elle, et, en outre, à faire participer, dans un esprit de haute équité, le rite grec aux avantages concédés aux autres rites chrétiens par convention ou disposition particulière.

Au reste, comme le firman impérial qui vient d'être donné au patriarche et au clergé grecs et qui contient la confirmation de leurs privilèges spirituels, devra être regardé comme une nouvelle preuve de ces nobles sentiments, et comme en outre la proclamation de ce firman, qui donne toute sécurité, devra faire disparaître à jamais toute crainte à l'égard du rite qui est la religion de S. M. l'empereur, je suis heureux d'être chargé du devoir de faire la présente notification.

Quant à la garantie qu'à l'avenir il ne sera rien changé aux lieux de visitation de Jérusalem, elle résulte du firman revêtu du Hatti Houmayoun le 15 de la lune de Rebiul Akhir 1268 (février 1852), expliqué et corroboré par les firmans de Redjeb 1269 (mai 1853), et l'intention formelle de S. M. le sultan est de faire exécuter sans aucune altération ces décisions souveraines.

La Sublime Porte, en outre, promet officiellement qu'il ne sera apporté aucune modification à l'état de choses sans entente préalable avec les gouvernements de France et de Russie et sans préjudice aucun pour les différentes communautés chrétiennes.

Pour le cas où la cour impériale de Russie en ferait la demande, il sera assigné une localité convenable dans la ville de Jérusalem ou dans les environs pour la construction d'une église consacrée à la célébration du service divin par des ecclésiastiques russes, et d'un hospice pour les pèlerins indigents ou malades de la même nation. La Sublime Porte s'engage dès à présent à souscrire à cet égard un acte solennel qui placerait ces fondations pieuses sous la surveillance spéciale du consulat général de Russie en Syrie et en Palestine.

N° 4.

Examen des trois modifications introduites par la Porte ottomane dans la note autrichienne.

7 septembre 1853.

I. — Dans le projet de Vienne il est dit : « Si à toute époque les empereurs de Russie ont témoigné leur active sollicitude pour le maintien des immunités et privilèges de l'Église orthodoxe grecque dans l'empire ottoman, etc. »

On modifie ainsi ce passage : « Si à toute époque les empereurs de Russie ont témoigné leur active sollicitude pour le culte de l'Église orthodoxe grecque. »

Les mots *dans l'empire ottoman* ainsi que ceux *le maintien des immunités et privilèges* ont été éliminés pour être transposés plus loin et appliqués uniquement aux sultans. Cette omission ôte toute portée, tout sens même, à la phrase tronquée; car personne assurément ne conteste aux souverains de la Russie leur active sollicitude pour le culte qu'ils professent eux-mêmes et qui est celui de leurs sujets. Ce qu'il s'agissait de reconnaître, c'est qu'il y a eu de tout temps active sollicitude de la part de la Russie pour ses coreligionnaires de la Turquie comme pour le maintien de leurs immunités religieuses, et que le gouvernement ottoman est disposé à avoir égard à cette sollicitude comme à laisser intactes ces immunités.

La phrase actuelle devient d'autant plus inacceptable que, par les termes qui suivent, on attribue aux sultans plus que de la sollicitude pour le culte orthodoxe. On affirme qu'ils n'ont jamais cessé de veiller au maintien de ses immunités et privilèges, non plus que de les consacrer par des actes solennels. Or, c'est précisément le contraire de ce qu'on affirme qui, ayant eu lieu dans les derniers temps à plus d'une reprise, et notamment dans l'affaire des lieux saints, nous a obligés d'y porter remède par la demande d'une garantie plus expresse pour l'avenir. Si nous nous prêtons à reconnaître que

le gouvernement ottoman n'a jamais cessé de veiller au maintien des privilèges de l'Église grecque, que deviennent les plaintes que nous avons formées contre lui? Nous reconnaissons par là même que nous n'avions pas de griefs légitimes, que la mission du prince Menchikof était sans motif, qu'en un mot la note même qu'on nous adresse était parfaitement superflue.

II. — Les suppressions et additions de mots introduites ici avec une affectation marquée ont pour but évident d'invalider le traité de Kaïnardji, tout en ayant l'air de le confirmer.

Il était dit dans la rédaction originalement conçue à Vienne, que, fidèle à la lettre et à l'esprit des stipulations des traités de Kaïnardji et d'Andrinople relatives à la protection du culte chrétien, le sultan regarde comme étant de son honneur de préserver de toute atteinte les immunités et privilèges accordés à l'Église orthodoxe. Cette rédaction, qui faisait dériver de l'esprit même du traité, c'est-à-dire du principe général déposé dans l'article VII, le maintien des immunités, était conforme à la doctrine que nous avons soutenue et soutenons. Car, selon nous, la promesse de protéger un culte et ses églises implique de nécessité le maintien des immunités dont ils jouissent, ce sont deux choses inséparables. Cette rédaction primitive concertée à Vienne a subi plus tard, à Paris et à Londres, une première modification, et, si nous n'y avons pas objecté dans le temps, comme nous aurions eu le droit de le faire, ce n'est pas que nous nous soyons mépris sur la portée de ce changement. Nous nous étions bien aperçus de la distinction introduite entre deux points qui sont pour nous liés indissolublement l'un à l'autre, mais cette distinction était pourtant encore indiquée d'une manière assez délicate pour que nous ayons pu, par esprit de conciliation et désir d'arriver promptement à une solution définitive, accepter telle quelle une rédaction que nous regardions dès lors comme invariable. Ces motifs de déférence ne s'appliquent plus à la nouvelle modification du même passage qui vient d'être faite à Constantinople. La ligne de démarcation entre les deux objets y est beaucoup trop nettement tranchée

pour que nous puissions l'accepter sans donner un démenti à tout ce que nous avons dit et écrit. La mention du traité de Kaïnardji devient superflue, et sa confirmation sans objet, du moment qu'on cesse d'en appliquer le principe général au maintien des immunités religieuses du culte. C'est dans ce but qu'on a supprimé ces deux mots *la lettre et l'esprit;* on appuie sans nécessité sur le fait que la protection du culte chrétien s'exerce par la Sublime Porte, comme si nous prétendions exercer cette protection nous-mêmes dans les États du sultan; et comme on néglige en même temps de rappeler que, aux termes du traité, la protection est une promesse faite, un engagement pris par le sultan, on a l'air de jeter un doute sur le droit que nous avons de veiller à la stricte exécution de cette promesse.

III. — Le changement qu'on propose dans cet endroit de la note autrichienne est surtout inadmissible.

Le gouvernement ottoman ne s'engage à faire participer l'Eglise orthodoxe qu'aux avantages qu'il octroierait à d'autres communautés chrétiennes sujettes de la Porte. Mais si ces communautés, bien que catholiques ou autres, n'étaient pas formées d'indigènes raïas, mais de religieux ou laïques étrangers (et tel est le cas de la presque totalité des couvents, hospices, séminaires et évêchés du rite latin en Turquie), et si, disons-nous, le bon plaisir de la Porte était d'accorder à ces établissements des avantages et privilèges religieux nouveaux, les communautés orthodoxes, en leur qualité de sujettes ottomanes, n'auraient pas, d'après les termes que l'on vient d'introduire dans la note, le droit de réclamer les mêmes faveurs, ni la Russie le droit d'intercéder pour elles.

L'intention malveillante des ministres de la Porte deviendra plus évidente encore si nous citons un exemple, une éventualité possible. Supposons le cas très probable où le patriarche latin de Jérusalem préconisé en dernier lieu obtînt de la Porte des prérogatives dont le patriarche grec ne jouit pas : toute réclamation de ce dernier serait rejetée, vu sa qualité de *sujet de la Porte.*

La même objection serait faite par le ministère ottoman par rapport aux établissements catholiques de la Palestine,

dans le cas où quelque nouvel avantage ou droit non spécifié dans les derniers firmans vînt à leur être accordé par la suite au préjudice des communautés indigènes.

N° 5.

Projet de note proposé par Lord Stratford de Redcliffe.

Octobre 1853.

S. M. l'empereur de Russie ayant donné en mainte circonstance les assurances les plus amicales de sa constante bienveillance envers l'empire ottoman, et S. M. le sultan n'ayant, de son côté, rien de plus à cœur que de rétablir entre elle et son auguste allié les relations de bon voisinage et de parfaite entente qui ont été altérées par de récentes et pénibles complications, la Sublime Porte a pris soigneusement à tâche de rechercher les moyens d'effacer les traces du différend et de répondre ainsi au désir de la cour impériale de Russie. Un iradé suprême en date du en fait connaître au soussigné (Réchid Pacha) la décision impériale, et il se félicite de pouvoir la communiquer, au nom de la Sublime Porte, à S. E. le comte de Nesselrode.

S. M. le sultan Abdul-Medjid aujourd'hui régnant, voulant donner à S. M. l'empereur de Russie un témoignage personnel de son amitié la plus sincère et de son ardent désir de consolider les anciennes relations de bon voisinage et de parfaite entente entre les deux États, a daigné prendre en sérieuse considération les communications dont S. A. le prince Menchikof a été l'organe auprès de la Sublime Porte, et Sa Majesté espère que l'empereur, son auguste ami et allié, lui saura gré de la confiance qu'il prend plaisir à lui manifester encore dans cette occasion.

Le soussigné a reçu, en conséquence, l'ordre de faire connaître par la présente que S. M. le sultan n'est animé que du désir de rester fidèle aux stipulations du traité de Kaïnardji, confirmé parce lui d'Andrinople, concernant le culte chrétien et ses églises. Il est, en outre, chargé de faire connaître que Sa Majesé retgarde comme étant de

son honneur de maintenir à tout jamais l'Église orthodoxe d'Orient dans la jouissance des privilèges spirituels qui lui ont été octroyés par les augustes aïeux de S. M. le sultan, lesquels privilèges sont confirmés. C'est aussi l'intention sincère de Sa Majesté de faire participer l'Église grecque d'Orient à tels autres privilèges religieux qu'il lui plairait d'accorder dorénavant à toute autre communauté quelconque de ses sujets chrétiens, ou qui lui ont été déjà octroyés par Sa Majesté ou par ses glorieux ancêtres.

Le firman impérial qui vient d'être donné au patriarcat et au clergé grecs, et qui contient la confirmation de leurs privilèges spirituels, ayant eu pour objet de donner une nouvelle preuve de ces nobles sentiments, et en outre la proclamation de ce firman qui donne toute sécurité devant faire disparaître toute crainte à l'égard du culte professé par S. M. l'empereur de Russie, le soussigné est heureux de faire la présente communication.

Quant à la garantie qu'à l'avenir il ne sera rien changé aux lieux de visitation de Jérusalem, elle résulte du firman revêtu du Hatti Houmayoun du 15 de la lune de Rebiul Akhir 1268 (février 1852), expliqué et corroboré par les firmans de Redjeb 1269; et l'intention formelle de S. M. le sultan est de faire exécuter sans aucune altération ses décisions souveraines.

La Sublime Porte, en outre, promet officiellement qu'il ne sera apporté aucune modification à l'état de choses actuel sans entente préalable avec les gouvernements de France et de Russie, et qu'il ne sera causé aucun préjudice aux différentes communautés chrétiennes.

N° 6.

Traduction de la note de la Sublime Porte à l'internonce en date du 1er Rebi el Akhir 1270 (31 décembre 1853).

La note de Votre Excellence en date du 12 décembre de l'année courante (nouveau style), d'une teneur identique à celles que m'ont adressées ses collègues d'Angle-

terre, de France et de Prusse, a été placée sous les yeux de S. M. le sultan. Comme ces ouvertures communes témoignent des sentiments pacifiques de S. M. l'empereur de Russie, et comme pour la Porte la nécessité de faire la guerre se fonde uniquement sur son intention de sauvegarder ses droits de souveraineté, et que le projet qui vient de lui être soumis ne renferme rien qui puisse porter atteinte aux droits sacrés du gouvernement du grand seigneur; comme enfin S. M. le sultan, guidée par les égards particuliers et la parfaite confiance qu'elle voue aux quatre cours ses augustes alliées, a voulu qu'il fût adhéré en substance au vœu qu'elles avaient énoncé, la Sublime Porte a résolu d'adopter le projet en question dans les termes suivants :

1° Le premier point devra porter sur les délibérations ayant pour objet l'évacuation de la Valachie et de la Moldavie dans le plus bref délai possible.

2° La Sublime Porte, dans l'intention de ne point se départir de son système de modération ni des conseils de ses alliés, donnera son assentiment à ce que les traités avec la Russie soient renouvelés, et cet objet sera en conséquence la seconde question à traiter dans les conférences.

3° Quant aux privilèges religieux de tous les sujets du sultan qui ne professent point l'islamisme, ils ont été concédés dans le cours des siècles par la grâce des glorieux ancêtres de Sa Majesté le sultan actuellement régnant et confirmés par elle récemment encore moyennant des firmans revêtus du chiffre impérial. En outre, la Sublime Porte regarde comme une question d'honneur de maintenir ces privilèges à tout jamais, et, de même qu'elle l'a fait connaître à l'Europe entière lors de la publication du Tanzimat[1], elle n'hésitera pas non plus, dans la présente occasion, à adresser à tous les États une déclaration portant qu'elle est animée de l'intention sincère et ferme de maintenir à perpétuité les privilèges religieux des différentes communautés de ses sujets, et, dans le cas où l'une de ces communautés posséderait un

1. Hatti-chérif ou firman du Tanzimat lu à Gulhané le 3 novembre 1839.

privilège de plus que les autres et que celles-ci demanderaient à y participer, la Sublime Porte, suivant ses sentiments de justice, consentira aussi à accorder l'égalité. Aussi la Sublime Porte ne fera aucune difficulté de communiquer, en les accompagnant de notes identiques conçues dans ce sens, des exemplaires des firmans susmentionnés à chacune des quatre cours, et dans la même forme à la cour de Russie.

4° Le projet rédigé pour compléter la décision prise au sujet de la Terre sainte et de la construction de quelques bâtisses destinées au culte sera définitivement adopté.

5° La Sublime Porte est prête ensuite à conclure la paix dans les voies que lui indiquent ses alliés. Il s'ensuit tout naturellement qu'aussitôt après l'arrivée de la nouvelle que la Russie a accepté cette base, un plénipotentiaire sera nommé et envoyé par la Porte afin de conclure l'arrangement avec le plénipotentiaire russe, dans une ville neutre à désigner par les quatre puissances et dans une conférence à laquelle assisteront également les représentants des quatre puissances et qu'il sera alors aussi conclu un armistice temporaire et pour un terme fixé.

6° La multiplicité des relations et des alliances de la Sublime Porte avec les États européens lui donnant, d'ailleurs, sous tous les rapports, le droit et la faculté de participer à la solidarité qui lie ces États entre eux et à la sécurité qu'ils y puisent, on reconnaîtra la nécessité de confirmer et de compléter dans ce sens le traité de 1841, et elle se repose à cet égard sur les efforts amicaux des cours alliées.

7° Un délai de quarante jours pouvant, d'après tous les calculs, suffire pour faire connaître à Saint-Pétersbourg la présente détermination et pour recevoir la réponse de cette capitale, on a, sous ce rapport aussi, recours à la bonté des quatre cours.

8° Enfin Sa Majesté le sultan, animé du désir particulier de faire profiter toutes les classes de ses sujets des principes de sécurité et de justice dont le Tanzimat contient l'assurance, en faisant complètement appliquer

les dispositions de cet acte, comme aussi d'assurer le bénéfice des lois en avisant à introduire dans l'administration les améliorations nécessaires[1], a ordonné par une résolution impériale de vouer à cet objet toute l'attention qu'il mérite, ce qui ne peut manquer d'être accueilli avec satisfaction par les cours, et ce que l'on se fait par conséquent un devoir de déclarer ici également.

1. Lord Stratford de Redcliffe réclamait, en particulier, avec beaucoup d'insistance, que les sujets chrétiens du sultan fussent admis à témoigner en justice dans les mêmes conditions que les musulmans.

FIN

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES PERSONNES MENTIONNÉES DANS CE VOLUME

Abdul Medjid, sultan, 88, 92, 93, 94, 107, 113, 114, 120, 121, 209, 237, 240, 347 à 351, 369, 370, 372, 373, 380, 383, 413, 427 à 430.

Aberdeen (John Gordon, comte d'), secrétaire d'Etat anglais pour les affaires étrangères, puis premier lord de la trésorerie, 311, 312, 353, 388, 389, 399, 412, 435, 461.

Adalbert (prince) de Bavière, voir *Bavière.*

Albert (prince) de Saxe-Cobourg-Gotha, mari de la reine d'Angleterre, plus tard prince-consort, 159, 388, 389, 460, 461, 474.

Alexandra Feodorovna, princesse de Prusse, impératrice de Russie, 2, 126, 178, 183, 103, 342.

Alexandre Nikolaïévitch, grand-duc héritier de Russie, plus tard empereur Alexandre II, 1, 3, 28, 52, 83, 84, 227, 341, 342, 477.

Ali Pacha, ministre des affaires étrangères de Turquie, puis grand vizir, 88, 89, 90, 91, 120, 122, 123, 235, 236, 237, 240, 309.

Amélie, princesse d'Oldenbourg, reine de Grèce, 135.

Andrassy (comte Jules), 88.

Antioche (comte d'), ministre de Sardaigne à Berlin, 158.

Argyropoulo, premier drogman de la légation de Russie à Constantinople, 369, 434.

Aristarchi (Nicolas), grand logothète du patriarcat œcuménique de Constantinople, 209, 369, 376.

Arnim (comte d'), ministre de Prusse à Vienne, 453, 479.

Aupick (général), ministre de France à Constantinople, 89 à 92, 97, 118, 123, 124, 163, 164, 206, 207, 235, 238.

Bacheracht, consul général de Russie à Bruxelles, 232, 254, 255.

Bade (grande-duchesse Stéphanie de), 269, 270.

Balabine (Victor-Pétrovitch), secrétaire d'ambassade russe, 221, 229, 230, 336, 369, 383, 384, 385, 395, 398, 399, 402, 405.

Baraguey d'Hilliers (général comte), ambassadeur de France à Constantinople, 465, 469.

Baroche (Jules), ministre des affaires étrangères, 189, 195, 198, 210, 212, 221.

Barrot (Odilon), président du conseil des ministres, 57, 98, 128, 167, 169.

Bastide (Jules), ministre des affaires étrangères, 11, 18, 21, 28, 29, 117.

Batthyany (comte Louis), 111.

Baudin (vice-amiral), 13, 14, 29, 37.

Bavière (prince Adalbert de), 261, 262, 265.

N. B. — Les noms de l'empereur Nicolas, du prince Louis-Napoléon (empereur Napoléon III) et du chancelier comte de Nesselrode, revenant presque à chaque page, n'ont pas été portés dans cet index.

Bavière (prince Luitpold de), 261.
Bavière (Maximilien II, roi de), 264, 265.
Bavière (princesse Elisabeth en), voir *Elisabeth, impératrice d'Autriche*.
Béarn (comte Hector de), ministre de France à Stuttgart, 450.
Bem (Joseph), 47, 48, 80, 84, 85, 96, 116, 121, 167.
Benedetti (Vincent, plus tard comte), 350, 351, 352, 357, 358, 394, 399.
Berg (général comte), quartier-maître général, puis chef d'état-major général de l'armée russe, 48, 49.
Bloomfield (Lord), ministre d'Angleterre en Russie, 63, 110, 113, 114, 115, 119, 125.
Bloomfield (Lady), 63.
Bonaparte (Jérôme), ancien roi de Westphalie, 277, 281, 288, 289.
Bonaparte (prince Jérôme-Napoléon), 281, 288, 289.
Bonaparte (princesse Mathilde), 35, 289.
Bourqueney (baron, plus tard comte de), ministre de France à Vienne, 402, 403, 417 à 419, 427.
Brandebourg (comte de), premier ministre prussien, 178.
Brenier (Anatole, baron), ministre des affaires étrangères, 188, 189, 198.
Broglie (Albert, prince, plus tard duc de), 191.
Brück (baron de), internonce d'Autriche à Constantinople, 405, 418, 419, 424, 425.
Brunnow (baron), ministre de Russie à Londres, 96, 119, 120, 157, 317, 318, 321, 347, 356, 388, 399, 412, 477, 482.
Buchanan (plus tard sir Andrew), chargé d'affaires d'Angleterre à Pétersbourg, 29, 37, 100, 107.
Budberg (baron André de), ministre de Russie à Berlin, 343, 439.
Bunsen (chevalier Chrétien-Josias de), ministre de Prusse à Londres, 159, 297, 400.
Buol Schauenstein (comte de), ministre d'Autriche à Pétersbourg, puis à Londres, puis ministre des affaires étrangères, 66, 129, 130, 246, 250, 270, 340, 353, 379, 384, 388, 399, 404, 405, 406. 418 à 427, 430, 451, 458, 479, 485 à 487.
Bystrzanowski (comte), 117.

Callimachi (prince), ministre de Turquie à Paris, 213.
Canning (sir Stratford), voir *Stratford de Redcliffe*.
Casimir Perier, chargé d'affaires de France à Pétersbourg, 274.
Castelbajac (général marquis de), ministre de France en Russie, 130, 133, 140 à 154, 169, 170, 176, 184, 187, 188, 189, 197 à 204, 218 à 233, 242, 243, 244, 245, 258, 259, 261, 263, 265 à 268, 275, 281, 282, 306 à 309, 317, 321, 322, 323, 326, 327, 341 à 345, 353 à 357, 362, 377, 379, 381, 384 à 386, 388 à 396, 401, 402, 406, 408 à 412, 415, 417 à 426, 431 à 433, 449, 467, 472, 473, 475, 479, 483 à 485.
Cavaignac (général Eugène), 15, 19, 22, 23, 26, 32, 58, 68.
Chambord (comte de), 76, 163, 171, 194, 229, 250, 308.
Changarnier (général), 143, 170, 171, 172, 173, 185, 198.
Charles-Albert, roi de Sardaigne, 12, 29.
Chreptovitch (comtesse), née comtesse Hélène de Nesselrode, 341.
Chreptovitch (comte Michel), ministre de Russie à Naples, puis à Bruxelles, 15, 16, 19, 21, 60, 193, 461.
Cintrat (Edouard), secrétaire de la légation de France à Berlin, 178, 180, 181.
Clarendon (Georges Villiers, comte de), secrétaire d'Etat anglais pour les affaires étrangères, 388, 399, 400, 412, 413, 415, 422, 425, 440, 482.
Constantin Nikolaïévitch, grand-duc de Russie, 133, 229, 262, 341, 382, 470.
Cowley (lord, plus tard comte), ambassadeur d'Angleterre en France, 280, 293, 310, 422, 423.
Cuvillier-Fleury (Alfred-Auguste), 140.

Czaykowski (comte), 117.

Danilo, prince de Monténégro, 330.
Dembinski (Henri), général polonais, 85, 86, 252.
Deplat, consul d'Angleterre à Varsovie, 82, 107.
Derby (comte de), premier lord de la trésorerie, 278, 312, 324.
Donoso Cortès, marquis de Valdegamas, ministre d'Espagne à Paris, 269, 293.
Dostoïevsky (Féodor-Mikhaïlovitch), 52.
Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères, 34 à 59, 134, 139, 155, 156, 158, 198, 249, 256, 264 à 268, 273, 275, 280 à 286, 289, 291 à 298, 305, 309, 311, 326 à 330, 339, 343, 347, 348, 351 à 356, 360 à 366, 370, 372, 374 à 381, 385, 386, 389, 390, 399, 401 à 403, 405, 406, 408 à 410, 413, 415, 417 à 427, 441, 453, 473, 476, 482, 483.
Dufaure (Jules), ministre de l'intérieur, 167.
Dundas, vice-amiral, 455, 464, 475.

Elisabeth, impératrice d'Autriche, 445.
Esterhazy (comte Valentin), ministre d'Autriche à Pétersbourg.
Eugénie, impératrice des Français, 308, 339 à 341.

Falloux (comte de), ministre de l'instruction publique, 63, 64, 98, 168.
Faucher (Léon), ministre de l'intérieur, 69.
Ferdinand, empereur d'Autriche, 5, 48, 249.
Ferdinand II, roi des Deux-Siciles, 12, 13, 14, 15, 29, 41, 293.
Ferrière le Vayer (marquis de), secrétaire de la légation de France à Pétersbourg, 22, 33, 36 à 43, 46, 48, 49, 51, 52, 54, 55, 65, 70.
Fleury (commandant, plus tard général comte), 174, 269, 270.
Fould (Achille), ministre des finances, puis ministre d'Etat et de la maison de l'empereur, 221, 302.
François-Joseph, empereur d'Autriche, 48, 49, 51, 83, 94, 95, 111, 176, 178, 193, 194, 195, 246 à 250, 297, 312, 332, 336, 342, 387, 403, 445 à 448, 452, 453, 466, 477, 485, à 487.
Frédéric VII, roi de Danemark, 182.
Frédéric-Guillaume IV, roi de Prusse, 5, 77, 78, 158, 160, 163, 179, 181, 193, 194, 195, 228, 249, 297, 400, 446.
Fuad-Effendi, plus tard Fuad Pacha, envoyé extraordinaire du sultan en Russie, puis ministre des affaires étrangères, 93, 94, 107 à 113, 115, 117, 123, 124, 125, 210, 309, 333, 334, 347, 348, 351, 357, 362, 389, 399.

Gagarine (prince X.), aide de camp de l'empereur de Russie, 209, 238.
Glücksbourg (prince Christian de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Glücksbourg, duc de), plus tard Christian IX, roi de Danemark, 182.
Goergey, dictateur hongrois, 80, 81, 83.
Gortchakof (prince Alexandre), ministre de Russie à Stuttgart, 450.
Gortchakof (général prince Michel), 406, 408, 455, 458, 467, 487.
Goyon (général comte de), 446 à 451, 479.
Graham (sir James), premier lord de l'Amirauté, 325.
Granville (comte de), principal secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, 257.
Gros (Jean-Baptiste-Louis, baron), envoyé extraordinaire en Grèce, 140, 155, 156.
Guizot (François), ministre des affaires étrangères, 40, 344.
Gyulay (général comte), 419, 420, 423.

Hamelin (vice-amiral baron), 464, 475.
Hatzfeldt (comte de), ministre de Prusse à Paris, 158, 160, 195, 297, 303, 340.
Haussmann (baron), préfet de la Gironde, 277.
Hautpoul (général comte d'), ministre de la guerre, 118.
Haynau (général baron), 80, 81, 103, 111.

Hédouville (vicomte d'), 22.
Heeckeren (baron de), ministre des Pays-Bas à Vienne, 247.
Heeckeren (Georges Dantès, baron de), 247, 248, 250, 251, 252, 268.
Henckel de Donnersmarck (comte de), chargé d'affaires de Prusse à Pétersbourg, 380.
Hélène, princesse de Wurtemberg, grande-duchesse de Russie, 313, 321, 341.
Hohenlohe Langenbourg (princesse Adélaïde de), 325.
Howard (miss), plus tard comtesse de Beauregard, puis de Béchevet, 98.
Hübner (Alexandre, plus tard baron, puis comte de), ministre d'Autriche à Paris, 170, 216, 217, 245, 269, 297, 298, 303, 334, 339, 340, 404, 453, 466.
Hugo (Victor), 168, 196, 233.

Joinville (François d'Orléans, prince de), 231.
Joly, représentant du peuple à l'Assemblée constituante, 56, 57.

Kisselef (Nicolas Dmitriévitch), chargé d'affaires, puis envoyé extraordinaire de Russie à Paris, 8, 9, 11, 15, 21, 39, 41, 44, 51, 53, 64, 65, 118, 133, 139, 159, 175, 185, 186, 193, 195, 201 à 203, 213, 217, 218, 223 à 225, 230, 273 à 275, 283, 286, 288, 289, 292, 298 à 306, 328, 330, 385, 424, 477, 482.
Kisselef (comte Paul Dmitriévitch), 8.
Kletzl (Edouard de), chargé d'affaires d'Autriche à Constantinople, 374, 375, 379.
Kornilof (vice-amiral), 346.
Kossuth, président du gouvernement hongrois, 88, 101, 343.

Labenski (Xavier), rédacteur au ministère russe des affaires étrangères, 317, 328, 396, 439, 452.
La Cour (Edmond de), ministre de France à Vienne, puis ambassadeur à Constantinople, 47, 101, 188, 230, 355, 356, 358 à 367, 370, 372 à 376, 378, 381, 389, 390, 394, 399, 405, 434, 435, 443, 455, 464.
La Hitte (général, vicomte Ducos de), ministre des affaires étrangères, 124, 132, 133, 144, 147, 148, 161, 162, 170, 176, 198.
Lamartine (Alphonse de), 5, 9, 11, 12, 14, 16.
La Moricière (général Juchault de), ministre de France en Russie, 62 à 84, 99 à 103, 106, 107, 110, 115, 118, 124 à 133, 159.
La Valette (marquis de), ministre, puis ambassadeur de France à Constantinople, 207 à 213, 234 à 237, 241, 242, 257, 258, 260, 309, 310, 318, 320, 325, 328, 360.
Lebzeltern (baron de), ancien ministre d'Autriche à Pétersbourg, 19.
Lebzeltern (baron de), chargé d'affaires d'Autriche à Pétersbourg, 246, 420, 421.
Ledru-Rollin (Alexandre), 57.
Lefebvre (Armand), ministre de France à Berlin, 194, 195, 230.
Le Flô (général), envoyé français en Russie, 22 à 34, 37, 38, 63, 78, 129.
Léopold Ier, roi des Belges, 231, 232, 233, 301, 446, 461.
Léopold, duc de Brabant, plus tard Léopold II, 446.
Léopold de Saxe-Cobourg-Gotha, plus tard duc d'Albany, 388.
Lermontof, 248.
Leuchtenberg (Maximilien de Beauharnais, duc de), 254, 255, 262, 313, 341.
Leuchtenberg (duchesse de), voir *Maria Nicolaïevna, grande-duchesse de Russie.*
Levraud, ministre de France à Naples, 14, 15.
Lieven (Dorothée de Benckendorf, princesse de), 343, 344.
Ligne (prince Eugène de), 231.
Linange (lieutenant feld-maréchal comte Christian de), 332, 333, 334, 337, 357, 379, 405.
Lobanof Rostovsky (prince Alexis), 9.
Londos (Anastase), ministre des affaires étrangères de Grèce, 136, 137.

Louis-Philippe Ier, roi des Français, 1, 2, 3, 7, 18, 39, 60, 188 194, 221, 267, 274, 278, 342.
Lüders (général), 80, 81.

Malmesbury (James Harris, comte de), secrétaire d'Etat anglais pour les affaires étrangères, 212, 231, 246, 278, 279, 311, 318, 325, 355.
Manteuffel (baron de), ministre des affaires étrangères de Prusse, 179, 194, 195, 230, 446.
Marie-Amélie, princesse des Deux-Siciles, reine des Français, 163.
Marie Nikolaïevna, grande-duchesse de Russie, 255, 471.
Mauguin, représentant du peuple à l'Assemblée législative, 60.
Mazzini, 342, 343.
Méhémet Ali Pacha, grand vizir, 361, 362, 368, 369, 370.
Menchikof (prince Alexandre), ambassadeur extraordinaire à Constantinople, 336, 337, 345 à 352, 355 à 363, 369 à 384, 387 à 390, 393, 394, 398 à 402, 405, 414, 415, 416, 418, 470, 476.
Mensdorff Pouilly (comte de), ministre d'Autriche à Pétersbourg, 321, 488.
Mercier de Lostende (baron), chargé d'affaires, puis chargé de mission à Pétersbourg, 2, 9, 188, 189.
Metternich-Winnebourg (prince de), 19, 335.
Meyendorf (baron Pierre de), ministre de Russie à Berlin, puis à Vienne, 2, 109, 157, 202, 216, 217, 246, 379, 382, 384, 399, 400, 402 à 408, 409, 420, 421, 423.
Michel Nikolaïévitch, grand-duc de Russie, 5, 229, 290, 341.
Michel Pavlovitch, grand-duc de Russie, 1, 28, 84.
Montijo (Mlle de), voir *Eugénie, impératrice.*
Morny (comte, plus tard duc de), 221, 304, 305.
Musurus Effendi (plus tard pacha), ministre de Turquie à Vienne, 95.
Nakhimof (vice-amiral), 470.

Nemours (Louis d'Orléans, duc de), 231.
Nepokoïtchinsky (général), 346.
Nesselrode (comte Dmitry de), 229, 230, 336, 346, 347, 376.
Nesselrode (comtesse de), née Gourief, 101, 105.
Neumeyer (général), 172.
Ney (colonel Edgar), plus tard prince de la Moskowa, 105, 106, 165.
Nicolas-Nikolaïévitch, grand-duc de Russie, 5, 229, 341.
Nieuwerkerke (comte de), surintendant des beaux-arts, 341.
Normanby (Constantine Phipps, marquis de), ambassadeur d'Angleterre à Paris, 97, 98, 157.

Omer Pacha (Michel Lattas, devenu), 331, 334, 455, 457, 458.
Orléans (princesse Hélène de Mecklembourg Schwerin, duchesse d'), 1, 2, 231, 340.
Orlof (Alexis Feodorovitch, comte, plus tard prince), 129, 130, 149, 477 à 479, 484 à 487.
Osman Pacha (amiral), 470.
Othon de Bavière, roi de Grèce, 134, 135, 261, 262, 264, 265.
Ozérof, chargé d'affaires de Russie à Constantinople, 260, 346, 379, 381, 405.

Pacifico (David), 136.
Pahlen (comte Pierre), ambassadeur de Russie en France, 274.
Palmerston (vicomte), 60, 96, 113, 114, 115, 119, 120, 125, 139, 150, 156, 157, 159, 166, 187, 190, 205, 222, 312, 389, 399, 474.
Paris (Louis-Philippe d'Orléans, comte de), 1, 231.
Parker (amiral Sir William), 119, 120, 135, 156.
Parseval des Chênes (vice-amiral), 118.
Paskiévitch (feld-maréchal prince), lieutenant de l'empereur de Russie dans le royaume de Pologne, 48, 80, 81, 83, 111.
Peel (Sir Robert), premier ministre anglais, 311, 312.
Persiani, chargé d'affaires de Russie en Grèce, 137, 138, 261, 262, 263.
Persigny (Fialin, à partir de 1852

comte, plus tard duc de), 130 131, 158 à 163, 171, 181, 221, 263 270, 271, 272, 303, 305, 352, 353 354.
Philosophof (général Alexis), aide de camp général de l'empereur de Russie, 229-230.
Pie IX, 12, 71, 72, 105, 165, 207.
Potocki (comte Adam), 466.
Pouchkine, 247, 248.
Prusse (prince Guillaume de), prince royal, plus tard roi de Prusse et empereur d'Allemagne, 153, 179, 446.

Rachel, 253.
Radowitz (général Joseph de), 148, 179, 180, 247.
Radziwill (prince Léon), 85, 88, 89, 91, 93.
Rayneval (Alphonse comte de), ministre de France à Naples, 132.
Réchid Pacha, grand vizir, puis ministre des affaires étrangères de Turquie, 89, 90, 163, 368 à 376, 379, 380, 381, 384, 385, 396, 398, 405, 406, 418, 419, 429, 455, 456, 469.
Regnault de Saint-Jean-d'Angély (général comte), 173.
Reiset (comte de), chargé d'affaires de France à Pétersbourg, 133, 266, 267, 268, 273, 342, 390.
Riancourt (de), secrétaire de la légation de France à Vienne, 66.
Rifaat Pacha, ministre des affaires étrangères, 349, 360.
Rochow (général de), ministre de Prusse à Pétersbourg, 66, 228, 330, 488.
Romain Desfossés (contre-amiral, plus tard vice-amiral), 259.
Rose (colonel Hugh), chargé d'affaires d'Angleterre à Constantinople, 212, 310, 318, 326, 350, 351, 352.
Rousset (Camille), 360, 397, 420.
Russell (lord John, plus tard comte), premier ministre anglais, puis secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, puis pour les colonies, 205, 231, 320, 335, 338, 351, 388.

Sabatier, chargé d'affaires de France à Constantinople, 241, 258, 260.
Sain de Boislecomte, ministre de France à Turin, 15, 16, 18.
Saint-Arnaud (général, puis maréchal Le Roy de) 277.
Sarrans, représentant du peuple à l'Assemblée constituante, 56, 57.
Schleinitz (comte de), ministre des affaires étrangères de Prusse, 158, 161, 179.
Schwarzenberg (prince Félix de), 48, 72, 73, 101, 131, 153, 161, 178, 179, 187, 189, 190, 216, 217, 223, 230, 231, 246, 403, 404.
Seebach (baron de), ministre de Saxe à Paris, 301, 479, 480.
Ségur (comte Edgar de), 16, 254, 255, 265.
Séniavine (Léon Grégoriévitch), adjoint au ministre des affaires étrangères de Russie, 188, 255, 261, 263 à 268, 273, 275, 408, 420, 423, 424.
Seymour (Sir Hamilton), ministre d'Angleterre à Pétersbourg, 313 à 317, 320, 321, 337, 338, 339, 366, 387, 388, 412, 413, 423, 460, 475, 483, 485.
Seymour (Lady), 313.
Sibour (Mgr), archevêque de Paris, 198.
Skariatine (colonel, puis général), 47, 48.
Sophie, princesse de Bavière, archiduchesse d'Autriche, 270.
Soulange-Bodin, consul de France à Moscou, 267.
Stratford de Redcliffe (vicomte), ambass. d'Angleterre à Constantinople, 88 à 92, 95, 123, 166, 210, 257, 260, 261, 310, 355, 356, 363 à 368, 371 à 380, 389, 390, 410, 429, 435, 437, 443, 454, 459 à 465, 478
Stürmer, internonce d'Autriche à Constantinople, 87 à 91, 95, 99, 123, 124, 337.
Sue (Eugène), 151, 152.

Talleyrand (baron de), secrétaire de l'ambassade de France à Pétersbourg, 147.
Tchernichef (prince Alexandre-Ivanovitch), 4.
Thiers (Adolphe), 98, 174.

Thouvenel (Antoine), ministre de France à Athènes, puis directeur politique au ministère des affaires étrangères, 134 à 143, 219, 223, 224, 229, 230, 241 à 245, 258, 259, 317, 322, 325, 327, 341, 343, 353, 358, 364, 390, 395, 410, 411, 424, 440.
Titof (Vladimir Pavlovitch), ministre de Russie à Constantinople, 88 à 95, 99, 108, 112, 120, 122, 123, 124, 138, 207, 211, 213, 236 à 241, 336.
Tocqueville (Alexis de), ministre des affaires étrangères, 58, 60, 62 à 65, 70, 71, 78, 96 à 101, 105, 109, 128, 130, 131, 167, 185.
Troplong, vice-président du Sénat, 281.
Turgot (marquis), ministre des affaires étrangères, 198, 200, 212, 213, 220, 223, 224, 227, 230, 235, 251 à 256, 258, 260 à 264.

Varenne (baron Burignot de), ministre de France à Berlin, 343.
Vernet (Horace), 323.
Victoria, reine de Grande-Bretagne et d'Irlande, 231, 232, 233, 279, 301, 311, 324, 325, 326, 388, 460 à 463, 474.
Voronzof (prince Michel), 467.

Walewski (comte), ambassadeur de France à Londres, 205, 280, 355, 364, 413, 422, 440.
Wasa (prince Gustave), 269, 270.
Wasa (princesse Caroline), 269, 270.
Wellington (duc de), 311, 312.
Westmorland (John Fane, comte de), ministre d'Angleterre à Vienne, 448, 458, 479.
Wildenbruck (de), ministre de Prusse à Constantinople, 374, 379.
Willisen (général de), 178, 182.
Wood (sir Charles), 325.
Wyse (Thomas), ministre d'Angleterre à Athènes, 135, 136, 137, 156, 157.
Wyzocki (Joseph), général polonais, 85, 86.

Zakrevsky (comte), gouverneur général de Moscou, 267, 268.
Zakrevsky (comtesse), 248.
Zaluski (comte Joseph-Henri), d'abord officier français, puis colonel russe, enfin sujet autrichien, 112.
Zamoyski (comte Ladislas), 85, 86, 102, 117, 252.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

CHAPITRE PREMIER. — Proclamation de la République française. — Rupture des relations diplomatiques entre la France et la Russie. — Mission du général Le Flô à Saint-Pétersbourg..... 1

CHAPITRE II. — Mission du marquis de Ferrière le Vayer. — Rétablissement des rapports diplomatiques entre la France et la Russie 35

CHAPITRE III. — Mission du général de La Moricière. — Intervention militaire russe en Hongrie 62

CHAPITRE IV. — Mission du général de La Moricière (suite). — Les réfugiés hongrois et polonais en Turquie..... 85

CHAPITRE V. — Mission du général de Castelbajac. — Intervention navale de l'Angleterre en Grèce. — Inquiétudes de l'empereur Nicolas au sujet de la situation intérieure en France 128

CHAPITRE VI. — Différends diplomatiques entre la France et la Russie : affaires de Grèce, d'Allemagne et des lieux saints. — Amélioration des rapports entre l'empereur Nicolas et le prince Louis-Napoléon. — Un envoyé extraordinaire russe est accrédité auprès du prince..... 155

CHAPITRE VII. — Coup d'État du 2 décembre 1851. — Approbation que lui donne l'empereur Nicolas..... 191

CHAPITRE VIII. — Bruits de restauration impériale en France. — Désapprobation de l'empereur Nicolas 215

CHAPITRE IX. — Mission du baron de Heeckeren. — Projet de mariage du prince président avec la princesse Wasa. — Grand voyage du prince président en France. — Proclamation de l'Empire 245

CHAPITRE X. — Reconnaissance de l'Empire français par les puissances étrangères. — Question des lettres de créance..... 292

CHAPITRE XI. — Mission du comte de Linange à Constantinople. — Mariage de l'empereur Napoléon III..... 324

CHAPITRE XII. — Mission extraordinaire du prince Menchikof à Constantinople. — Dénouement de la querelle des lieux saints. — Prétentions russes à un protectorat sur les Ottomans de religion orthodoxe..... 345

CHAPITRE XIII. — Mission de M. Balabine à Constantinople. — Envoi des flottes anglaise et française à Bésika. — Occupation des principautés danubiennes par les troupes russes..... 382

CHAPITRE XIV. — Intervention de Napoléon III. — Note de Vienne. — Amendements demandés par la Turquie et rejetés par la Russie. — Envoi des flottes anglaise et française à Constantinople 414

CHAPITRE XV. — Entrevues d'Olmütz et de Varsovie. — La Turquie ouvre les hostilités contre la Russie. — Nouveaux pourparlers à Vienne et à Constantinople. — Combat naval de Sinope. 445

CHAPITRE XVI. — Dernières négociations. — Mission du comte Orlof à Vienne. — Rupture des relations diplomatiques de la Russie avec l'Angleterre et la France. — L'Angleterre et la France déclarent la guerre..... 472

APPENDICE 490

INDEX ALPHABÉTIQUE DES PERSONNES MENTIONNÉES DANS LE TEXTE DE CE VOLUME..... 505

9-12

SOCIÉTÉ ANONYME D'IMPRIMERIE DE VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE

Ouvrages d'Histoire et Mémoires

Souvenirs de Ch. de Freycinet (1848-1878).
1 vol. in-8° broché **7 50**
1 vol. in-18 broché **3 50**

Délimitation de la Frontière Franco-Allemande.
Par le Colonel Laussedat, avec cartes et fig., 1 vol. in-8° broché. . . **2 25**

La Guerre de 1870.
Par le Général Niox, 1 vol. in-18 ill. et cartes, cartonné. **1 25**

Œuvres oratoires de Challemel-Lacour.
Introduction et notices de Joseph Reinach député, 1 vol. in-8° br. **10 »**

Histoire de la Révolution Française.
Par Paul Janet, 1 vol. in-18 illustré de gravures et de portraits, broché **3 50**

Correspondance inédite de Lafayette.
Avec études par J. Thomas, 1 vol. in-8° broché. **7 50**

L'An 1789.
Par Hippolyte Gauthier, grand in-4° de 800 pages, 100 planches tirées à part, 600 gravures dans le texte, 4 cartes de la France en 1789, plans de Paris, broché. . . . . **50 »**
Relié demi-chagrin . . . . . **65 »**

Napoléon et les Invalides.
Par le Général Niox, 1 vol. in-4° raisin de grand luxe, 41 planches hors texte en héliotypie, broché . . . . . **30 »**
Relié . . . . . **40 »**

Mémoires du Colonel Delagrave.
1 vol. in-8° broché **7 50**

Mémoires d'Anonymes et d'Inconnus.
Par P. Ginisty, 1 vol. in-18 broché **3 50**

Les Mémoires du Capitaine Krettly.
Par Dick de Lonlay et Carvalho, 1 vol. in-18 broché **3 50**

Mémoires d'Afrique (1892-1896).
Par le Général O. Baratieri, préface de Jules Claretie, 1 vol. in-8°, avec portrait, broché **7 50**

Victoria. *Sa vie, son rôle, son règne, l'héritage d'Édouard VII.*
Par Abel Chevalley, 1 vol. in-18 broché **3 50**

Crispi, Bismarck et la Triple Alliance en caricatures.
Par J. Grand-Carteret, 1 vol. in-18, nomb. illust. broché **3 50**

Mémoires d'un Vétéran de l'Ancienne Armée (1791-1800).
Par J.-C. Vaxelaire, annotés par H. Gauthier-Villars, 1 vol. in-18 broché. . . . . **2 »**

EDMOND BA.

LES ORIGINES

de la

GUERRE

de

CRIMÉE

PARIS

CH. DELAGRAVE

7 fr. 50